

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

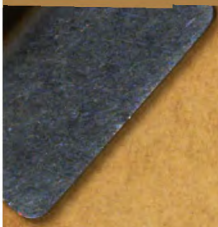
TOME X.

ANNÉE 1869. — 2^e SEMESTRE.



PARIS,
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.



706327

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

ANNÉE 1869. — 2^e SEMESTRE.



PARIS,
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCG LXIX.

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1869.

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Chéruef répond à la lettre que lui avait adressée M. le Ministre qu'il est tout prêt à se charger des fonctions de commissaire responsable pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, dans le cas où le Comité le proposerait pour remplir cette mission.

En conséquence de cette réponse, M. Chéruef sera désigné à M. le Ministre pour être le commissaire responsable de la publication dont est chargé M. de la Ferrière-Percy.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse les copies d'une série de treize lettres en latin du P. Daniel Papebrook, écrites à Du Cange, dans l'intervalle de 1665 à 1685.

REV. DES SOC. SAV. 4^e série, t. X.

* 1

La *Revue des Sociétés savantes* étant exclusivement destinée à mettre en lumière les travaux qui s'exécutent hors Paris, il sera fait part à M. de Barthélemy des regrets qu'éprouve la section de ne pouvoir donner suite à l'intéressante communication dont elle le remercie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une note ayant pour but de faire connaître que, d'après des documents découverts par lui dans les archives de l'ancien chapitre de Carpentras, le corps du cardinal Sadolet fut rapporté de Rome à Carpentras et enseveli dans l'église de cette ville, et non, comme on l'avait cru, dans celle de Saint-Pierre-aux-Liens.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. de Beaurepaire, correspondant, adresse copie de quelques lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel. Ces lettres, que le correspondant croit inédites, lui paraissent offrir quelque intérêt pour l'histoire des états de Bretagne et celle de la littérature française au xviii^e siècle (1752).

Renvoi à M. Rathery.

M. Carnandet, correspondant, adresse copie de statuts en vers français d'une association ou confrérie qui existait à Chaumont, et dont les membres, ajoute le correspondant, étaient chargés, lors du grand pardon de Chaumont, de remplir les rôles de diables.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Le même M. Carnandet fait hommage des deux premiers volumes d'une collection dont il a commencé la publication et qui a pour titre : *Le Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie*; documents pour servir à l'histoire de la Champagne.

Remerciments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Lefebvre, dit *Faber*, correspondant, adresse copie d'une lettre adressée par Henri IV aux habitants de Cambrai le 8 février 1599, et offre de transmettre une note destinée à expliquer comment le roi de France pouvait encore, après la soumission de la ville de Cambrai à l'Espagne en 1595, essayer d'exercer une pression sur les délibérations de ses magistrats.

Renvoi à M. Guadet.

M. Le Héricher adresse copie d'un procès-verbal dressé vers la fin du xvii^e siècle par Julien Nicole, vicaire général du diocèse d'Avranches, relatant un effet de mirage extraordinaire observé dans les grèves du mont Saint-Michel, et que le narrateur représente comme un événement miraculeux.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. G. Leroy, correspondant, adresse une série de documents relatifs à l'élection des députés aux états généraux de 1614 par les trois ordres du bailliage de Melun.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Nozot, correspondant, adresse divers documents :

1^o Usages et superstitions populaires des Ardennes ;

2^o Ordonnance de Françoise de Bourbon, du 5 mai 1578, par laquelle il est défendu de visiter les prisonniers ;

3^o Ordonnance de Robert de la Marck, du 18 avril 1583, ayant pour objet de réprimer les désordres des ouvriers de l'atelier des constructions de la ville de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quesnet, correspondant, adresse copie d'une lettre écrite à l'intendant de Bretagne par son subdélégué de Nantes, à l'occasion du tremblement de terre de 1755.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Rosenzweig, correspondant, fait un nouvel envoi de chansons populaires (paroles et musique), recueillies par lui dans le Morbihan. Cette communication comprend douze chansons.

Renvoi à M. Rathery.

M. Octave Teissier, correspondant, adresse copie d'un procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, trouvés dans le jardin d'un apothicaire de Toulon en 1545.

Renvoi à M. Cocheris.

Le même correspondant informe le Ministre du désir que lui a exprimé M. Mireur, secrétaire en chef de la ville de Draguignan, de soumettre quelques documents au Comité des travaux historiques,

et transmet la première pièce qui lui a été adressée à cette intention par M. Mireur. Elle a pour titre : *Ordonnance somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, le 5 août 1410.*

Renvoi à M. Desnoyers.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse copie, d'après un vieux parchemin conservé aux archives de Nice, d'une légende de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandrie, telle qu'elle se lisait dans l'office du XIII^e siècle à Grasse.

Renvoi à M. Delisle.

M. H. Caudéran adresse un travail manuscrit intitulé : *Dictionnaire ou petit vocabulaire cantalou*, dont les matériaux ont été recueillis par lui en 1868.

Renvoi à M. Meyer.

M. Jules Delaune, avoué à Romorantin, offre, dans le cas où le document qu'il signale n'aurait pas été publié, la copie d'une lettre du sire de Laval qui se trouve dans une histoire manuscrite de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Celles en Berri. Dans cette lettre, écrite le 8 juin 1429, le sire de Laval, alors à Selles-sur-Cher (l'ancien Celles en Berri), raconte l'itinéraire suivi par la Pucelle venant de Loches et faisant sa route par Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Romorantin, pour aller au siège d'Orléans.

Renvoi à M. Servois.

M. Feitu, substitut du procureur impérial à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), fait hommage d'un travail publié par lui sous ce titre : *Le Premier Consul au Conseil d'État*, étude sur son action en matière législative. (Conférences de la Société d'émulation du Nord.)

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Huillard-Bréholles fait hommage de sa *Notice* sur M. le duc de Luynes et de son rapport sur divers documents communiqués par M. A. Chaverondier.

Le même membre fait également hommage, au nom de M. Chaverondier, de deux publications de ce correspondant : *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire*, publiés en 1857, dressé par MM. A. Chaverondier et E.-F. Maurice, et compte

rendu par M. Chaverondier de l'état statistique des irrigations et des usines du département de la Loire, ouvrage de M. Græff.

M. le Président adresse à M. Huillard-Bréholles les remerciements de la section, et le prie de transmettre les mêmes remerciements à M. Chaverondier.

Dépôt des publications offertes à la bibliothèque du Comité.

M. Desnoyers fait hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1868.

Remerciements et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Hippeau dépose sur le bureau, de la part de M. de Costeplane, les copies de dix-neuf lettres écrites par le duc de Rohan, général en chef des armées protestantes (1618-1636). A ces copies se trouve jointe une lettre originale du duc.

Renvoi à M. Cocheris.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de La Villegille, Hippeau, Levasseur, A. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Boutaric, Jourdain, Bellaquet, P. Clément.

MM. A. de Barthélemy et Cocheris déposent plusieurs Mémoires de Sociétés savantes, dans lesquels il n'ont rien trouvé qui pût fournir la matière de comptes rendus au point de vue des travaux de la section.

Divers rapports sont lus :

Par M. Levasseur, sur les tomes V, VIII et IX des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Conformément aux conclusions du rapporteur, la section décide que l'on reproduira dans ce rapport un certain nombre de tableaux que M. Mantellier a joints à son Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consumaient en la ville d'Orléans au cours des xiv^e, xv^e, xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles (t. V);

Par M. Bellaquet, sur les tomes XX et XXI (1866-1867) de la *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, publiée par la So-

ciété impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes ;

Par M. Hippeau, sur le *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely*, III^e année, 1865 ; IV^e année, 1866 ;

Par M. F. Wey, sur les *Mémoires et documents inédits pour l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon ;

Par M. P. Clément : 1^o sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie* (années 1864 à 1868) ; 2^o sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1866, août 1867.

Renvoi des six rapports qui précèdent à la Commission de la *Revue*.

Sur le rapport de M. Rathery, le projet de publication de la correspondance de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, proposé par M. Combes, est envoyé à la commission des *Mélanges*.

M. Meyer donne lecture d'un rapport sur deux communications de M. Blancard :

1^o Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermesinde, vicomtesse d'Avignon (commencement du XII^e siècle) ;

2^o Chanson satirique composée en 1302 par Jean-Nicolas de Pignons contre Royer, clerc du même lieu. Poursuites intentées à cette occasion ; arrêt rendu.

M. Meyer propose la publication dans la *Revue* de ces deux documents, ainsi que des commentaires qu'y a joints M. Blancard.

Adopté.

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur des communications de MM. Beaune, Morellet, Mossmann, Dupré et Amé.

1^o Communication de M. Henri Beaune. Montre d'armes passée à Rome le 14 janvier 1494 par Louis de La Trémoille, vicomte de Thouars, au moment de l'expédition de Charles VIII en Italie. Proposition de dépôt aux archives de ce document, qui figurerait utilement dans un recueil où l'on réunirait des pièces contemporaines analogues.

2^o Communication de M. Morellet. Contrats passés par la ville

de Colmar avec deux artilleurs, pour avoir soin de l'artillerie de la ville (1431 et 1532). Proposition de renvoi à M. le général Favé.

3° Communication de M. Morellet. Lettre du bourgmestre et conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, pour demander que ses troupes cessent d'inquiéter les bourgeois, etc. (15 septembre 1444).

4° Autre communication de M. Morellet. Lettre de Grotius aux consuls et aux sénateurs de la ville de Colmar (4 août 1635).

5° Quatrième communication de M. Morellet. Lettre par laquelle le maréchal de Caumont La Force informe les préteur, conseil et sénat de Colmar de l'impossibilité où il s'est trouvé d'aller les secourir (juin 1635).

6° Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, adressée par M. Dupré. Vœu pour que la Société des sciences et des lettres de Blois publie ce manuscrit.

7° Communication de M. Émile Amé. Relation de l'entrée de Henri IV à Dijon, et procession de la sainte hostie, à laquelle il assista dans la même ville.

La proposition faite par M. de Barthélemy de déposer aux archives toutes les copies de documents qui viennent d'être énumérées est adoptée.

M. Servois donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Lefebvre, dit *Faber*, et propose la publication de ce document dans la *Revue*. C'est une lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, aux habitants de Cambrai (juin 1413).

Ces conclusions sont adoptées.

La section renvoie également à la commission de la *Revue* les rapports lus par MM. Rathery, Meyer, A. de Barthélemy et Servois.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 MAI 1869.

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Fr. Michel rappelle la proposition qu'il a soumise à la section, de publier, dans la Collection des documents inédits, les gloses françaises d'un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford connu sous le nom de *Psalterium triplex*; à la veille de partir pour l'Angleterre, M. Fr. Michel désirerait s'assurer si le Gouvernement est toujours disposé à se charger de cette publication.

M. Fr. Michel, présent à la séance, dépose la copie qu'il a exécutée du *Psalterium triplex*, ainsi que le *fac-simile* photographié de l'écriture du manuscrit qui lui avait été demandé. Il y ajoute quelques explications verbales sur ce manuscrit, l'époque à laquelle il remonte, la version du livre des Rois qu'il renferme (version des hébreux au lieu de la version des Septante que contenaient les manuscrits du même livre des Rois déjà publiés par MM. Le Roux de Lincy et Fr. Michel lui-même).

M. le Président fait observer à M. Fr. Michel que ces explications verbales sont insuffisantes pour saisir une commission de l'examen de ce projet de publication. Il renouvelle, en conséquence, à M. Fr. Michel l'invitation qu'il lui avait déjà adressée à la dernière séance, de remettre une note écrite contenant toutes les indications nécessaires pour mettre la commission en mesure de se prononcer en état de cause.

Les membres qui composeront la commission seront MM. Delisle, Huillard-Bréholles et Meyer.

M. Paul de Musset rappelle que, par suite d'une délibération du Comité des travaux historiques du mois de janvier 1850, il avait été chargé de publier des documents extraits par lui des archives de Venise en 1845 et 1846. Divers empêchements s'étant opposés à ce que l'éditeur s'occupât alors de cette publication, celle-ci fut abandonnée en 1853, sur l'avis du même Comité. M. P. de Musset prie aujourd'hui M. le Ministre de vouloir bien provoquer un nou-

vel examen de ces pièces, dont il est persuadé que l'impression serait reconnue utile.

La section consultée par M. le Président est d'avis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise en 1853, qui écarte définitivement le projet de publication des *documents extraits* par M. P. de Musset *des archives de Venise*. L'abandon n'a été proposé qu'après un examen approfondi des documents, puisque ceux-ci, étant déposés à la Bibliothèque impériale, se trouvaient à la disposition des commissaires.

Quelques membres font remarquer, en outre, que ces extraits remontent à vingt-trois ou vingt-quatre ans, et que depuis cette époque il a été publié beaucoup de documents provenant des archives de Venise. Enfin ceux dont M. de Musset a fait des copies sont, comme il vient d'être dit, déposés à la Bibliothèque impériale et à la *disposition des travailleurs*.

M. Guadet adresse un rapport sur plusieurs lettres de Henri IV dont des copies ont été transmises par MM. de Lagrèze et Magen.

Quelques-unes de ces lettres sont des circulaires qui ne sont pas de nature à trouver place dans le recueil; mais les autres devront, au contraire, être insérées dans l'appendice, l'état d'avancement de la publication ne permettant plus de faire figurer la plupart de ces lettres à leurs dates.

M. Guadet prie M. le Ministre de vouloir bien demander à M. de Lagrèze la véritable date d'une lettre relative aux pères jésuites établis à Constantinople par l'*autorité* du roi. Cette lettre, datée par erreur du 16 août 1610, est curieuse.

Il y aurait lieu également d'accepter l'offre faite par M. de Lagrèze et de l'inviter à adresser la copie d'une lettre écrite par le roi au doge et aux seigneurs de Venise le 22 août 1600, pour les remercier « d'estre appelé au nombre des gentilshommes de la honorable république; » mais il serait nécessaire de recommander à M. de Lagrèze de bien s'assurer de la date de cette lettre, « car « j'ai remarqué plusieurs fois des inexactitudes, dit M. Guadet, soit « dans le texte, soit dans la date des copies dues à ce correspondant. »

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse copie de lettres du Roy (Louis XIV) données à Paris au mois de mars 1645, pour l'établis-

sement d'une foire au lieu de *Soberthier*¹, le lendemain de la fête de la Saint-Louis et le jour suivant.

Dépôt aux archives et remerciements.

M. Gomart, correspondant, adresse copies de quinze lettres écrites par Henri IV aux mayeur, échevins, manans et habitans de Saint-Quentin, de 1589 à 1593, et dont les originaux sont conservés dans les archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin. Les mêmes archives renferment encore dix autres lettres de Henri IV écrites de 1594 à 1605. M. Gomart se met à la disposition du Ministre pour envoyer des copies de ces lettres, dans le cas où la communication en serait jugée utile.

Renvoi à M. Guadet, en l'invitant à se montrer sévère pour l'admission de nouvelles lettres dans le *Recueil des lettres missives de Henry IV*, et à se rappeler que cette publication, singulièrement détournée plus tard de sa destination primitive, ne devait comprendre, dans l'origine, que les lettres portant le cachet personnel et le caractère de style propre à Henri IV.

M. Le Roi, correspondant à Versailles, adresse les copies d'une série d'arrêts des règnes de Louis XIV et de Louis XVI, qui forment en quelque sorte l'histoire de Port-de-Marly, et rentrent dans l'histoire générale des châteaux de Versailles et de Marly.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Le Roi fait en même temps hommage de deux brochures : *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, 1644-1688, suivis de quelques recherches sur les jardins de Versailles*; et *Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles*, suivi de *Louis XVI et le serrurier Gamain*.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Rouard, correspondant, en remerciant M. le Ministre de l'avoir nommé officier d'académie, fait connaître la situation où se trouve un travail dont il s'est chargé, pour répondre à un vœu du Comité. Il s'agit de la notice ou table analytique des lettres du roi René d'Anjou, au nombre de plus de deux cents, écrites de 1468

¹ Soberthier est un hameau de la commune de Bouhans, canton de Saint-Germain-du-Bois, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

à 1471 et transcrites dans un registre officiel de l'époque, registre aujourd'hui plus ou moins défectueux, etc.

M. l'abbé Verlaque, non correspondant, adresse les copies de plusieurs documents :

1° Lettre de M^{sr} Pélissier, évêque de Maguelonne, ambassadeur du roi François I^{er} à Venise, au docteur Rabelais, datée du 21 mars 1541. Cette lettre fait suite à deux lettres du même personnage dont la section a proposé la publication.

2° Plusieurs lettres de Napoléon I^{er} trouvées dans les archives de diverses villes du département du Var. Ces lettres, datées de l'an 11 de la République, sont signées Bonaparte, général d'artillerie de l'armée d'Italie, et ne figurent pas dans la correspondance imprimée.

3° Lettre de l'amiral Gantheaume, du 17 vendémiaire an VIII, invitant le citoyen président de la municipalité de Fréjus à faire tenir prêt un courrier extraordinaire pour porter au Directoire les dépêches qu'apporte le général Bonaparte arrivant d'Égypte.

Renvoi de la lettre de M^{sr} Pélissier à M. Marty-Laveaux, et dépôt aux archives des autres documents, qui sont d'une date trop moderne pour que le Comité ait à s'en occuper.

M. Théry fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Un Neveu de Fontenelle*.

Renvoi à la bibliothèque du Comité après que des remerciements ont été adressés à M. Théry par M. le Président, au nom de la section. Cette brochure est extraite du volume de lectures faites à la Sorbonne en 1868.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Théry, Lalanne, Bellaguet, Boutaric, Michelant, Servois et Lasseur.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 4^e et 5^e années, 1865-1866, 2 volumes;

M. Rathery, sur les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 40 à 43, 1866-1867, 4 volumes;

M. Marty-Laveaux, sur le *Trésor des pièces angoumoises inédites ou rares publiées sous les auspices et par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. II, 1867;

M. Jourdain, sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1867.

M. Jourdain lit deux autres rapports :

1° *Sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras*, 2° série, t. I et II, années 1866 et 1867;

2° *Sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. III, 3° partie; Beauvais, 1867.

M. P. Clément donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 8° et 9° années, 1866-1867.

Les sept rapports qui précèdent sont envoyés à la commission de la *Revue*.

M. Meyer fait un rapport verbal sur le *petit vocabulaire cantalou* de M. Hippolyte Caudéran que la section avait renvoyé à son examen.

Après avoir exposé les conditions que devrait remplir une œuvre de ce genre, le rapporteur exprime le regret que l'auteur ne se soit pas conformé à ce programme.

M. le Président prie M. Meyer de vouloir bien rédiger les observations qu'il vient de soumettre à la section.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Le président de la Société d'émulation du Jura sollicite une allocation qui permette à cette compagnie de continuer les fouilles qu'elle a déjà fait exécuter dans la Grotte de la vallée de Baume. M. Quicherat fera un rapport sur cette demande, qui est appuyée de documents publiés sur ces fouilles, par M. L. Cloz, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse cinq dessins qui forment le complément de la Notice publiée par M. Seriziat, dans le XII^e volume du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, sur les monuments recueillis à Morsot, cercle de Tebessa. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse une monographie, accompagnée de six planches coloriées, de la villa gallo-romaine découverte à Feularde, commune de Fussy (Cher), dans la propriété de M. Berry, conseiller honoraire à la cour impériale de Bourges. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. Aubertin, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune*. Des remerciements seront adressés à M. Aubertin.

M. Barbier de Montault, correspondant, appelle l'attention sur une dalle funéraire du XII^e siècle, provenant de l'église de l'abbaye de Cluny et que l'on croit avoir recouvert les restes de Pierre le

Vénérable, abbé de Cluny, mort en 1159. Reléguée, dit M. de Montault, au fond du bas-côté droit de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Cluny, cette dalle, dont la pierre est très-tendre et se délite facilement, est exposée aux frottements des pieds des fidèles et des chaises qui la détériorent.

La lithographie qui accompagne un travail sur ce monument dû à M. de Surigny, publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire* en 1861¹, ne donne plus l'image de ce qu'il est devenu depuis cette époque. M. l'abbé Barbier de Montault demande, en conséquence, que des mesures soient prises pour assurer la conservation de cette dalle précieuse. Notre collègue, M. Hamille, directeur des cultes, demande que cette communication lui soit renvoyée; cette proposition est adoptée avec gratitude par l'assemblée.

M. Barbier de Montault fait hommage du I^{er} volume de la publication qu'il a entreprise des *Décrets de la sacrée congrégation des Rites*.

M. Émile Amé, correspondant, adresse copie de quelques inscriptions relevées par lui sur des cloches du département de l'Yonne. M. le baron F. de Guilhaume examinera cette communication. La section renvoie à la Commission de la carte des Gaules une autre communication de M. Amé, relative au Dictionnaire archéologique de la Gaule, dont la publication est commencée.

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse l'estampage d'un fragment d'inscription du moyen âge retrouvé dans la cave du presbytère de Lectoure (Gers), où il était renfermé depuis longtemps. A cet estampage sont joints deux exemplaires du tome IX de la *Revue de Gascogne* et un *Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne ordinairement, etc.* (extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*).

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, adresse une note avec croquis sur une ancienne cloche de la Ville-Dieu (Dordogne), cloche qui, suivant le bruit public, aurait été originairement un casque romain. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Darcel.

¹ Ce travail a été mentionné dans un rapport de M. Chabouillet inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1863, p. 380.

M. Goze, correspondant, adresse une notice avec estampage de l'inscription d'une des plus anciennes cloches que possède le département de la Somme, savoir, l'une des cloches de la sonnerie de l'église de Saint-Pierre de Montdidier. M. le baron de Guilhermy examinera cette communication.

M. de Lhôtellerie, correspondant, adresse l'estampage d'une épitaphe latine d'un affranchi de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne. Cette inscription est gravée au-dessus d'un bas-relief représentant un enfant debout tenant une grappe de raisin, qui a malheureusement été brisé dans l'antiquité, à mi-corps de cette figure. Ce monument a été donné au musée de Cherchel par M. Fichot, possesseur de ce précieux débris, qu'on a trouvé dans sa maison de campagne à un kilomètre sud-ouest de la ville. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse une notice sur la commune de Remilly-sur-Meuse et une addition à la note sur Escombres (Ardennes), que l'on renvoie à M. de Guilhermy.

M. Henri Revoil fait savoir qu'il avait devancé le vœu émis par la section relativement à la remise en place de l'inscription de l'église de Vaison. Toutes les pierres sur lesquelles est gravé ce texte précieux ont été enlevées et reposées avec les soins les plus rassurants. Le correspondant annonce en même temps l'envoi prochain d'un estampage d'un fragment de l'inscription de sainte Casaria, l'épouse vierge de saint Valens, évêque d'Avignon en 587. Ce fragment a été découvert récemment à Villeneuve-lez-Avignon. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, transmet les estampages de deux inscriptions relevées l'une sur une pierre funéraire de la chapelle de Saint-Michel, l'autre sur une pierre voisine de l'ancienne chapelle d'Autreville. Ces estampages ont été adressés à M. l'abbé par M. l'instituteur de Coursegoules, chef-lieu de canton du département des Alpes-Maritimes. C'est encore à M. de Guilhermy que la section renvoie cette communication.

M. Darcel dépose au nom de M. Thaurin, membre de la commission départementale des antiquités à Rouen, *copie du rapport au*

préfet et au membre du conseil général du département de la Seine-Inférieure, par M. Thaurin, leur délégué à l'exposition universelle, pour visiter la section rétrospective. Ce rapport est renvoyé à M. Jules Marion. Deux brochures de M. Thaurin, envoyées en même temps, seront déposées à la bibliothèque. Ce sont : 1° la *Notice archéologique sur des monuments du XI^e au XVII^e siècle trouvés dans le sol de Rouen*, et 2° le *Rapport de la commission nommée par le congrès scientifique de France en 1865, sur le musée spécial des antiquités de Rouen, créé par M. Thaurin.*

M. le Président rappelle à la section que, depuis sa dernière réunion, elle a perdu un de ses membres, M. le marquis de Laborde. Membre du Comité dès sa fondation, M. Léon de Laborde en fut toujours l'un des plus zélés et des plus utiles travailleurs. En raison des grands services rendus à l'archéologie par notre éminent confrère, dont l'esprit d'initiative a ouvert tant de routes nouvelles, il paraît à M. le marquis de La Grange qu'il y aurait lieu de consacrer à sa mémoire quelque chose de plus qu'une mention dans le compte rendu de nos séances; en conséquence, avec l'assentiment unanime de la section, M. le Président prie l'un des plus anciens membres du Comité, M. le baron de Guilhermy, de vouloir bien écrire un article nécrologique sur l'ancien directeur général des Archives de l'empire. M. de Guilhermy accepte la mission que le Président et la section lui confient ¹.

Le secrétaire de la section fait remarquer qu'il n'y a plus de répertoires archéologiques sous presse, et que le Ministre possède les manuscrits de ceux de deux départements : le répertoire du département du Calvados, préparé par divers membres de la Société des antiquaires de Normandie, et celui de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet; en conséquence, M. Chabouillet demande si M. le Président ne jugerait pas utile de convoquer à bref délai la commission du répertoire archéologique de la France.

Cette proposition, appuyée par les représentants de l'administration, est adoptée par la section consultée par M. le Président.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Jules Marion, A. de La Villegille, F. de Guilhermy, Lance, A. de Montaiglon, Éd. de Barthélemy et P. Lacroix.

¹ Cette notice a été publiée à la fin de la précédente livraison. (*Note de la Commission de publication.*)

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur le *Catalogue du musée d'archéologie de la ville de Rennes*, dû à M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes (un volume in-8°).

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur des communications de divers correspondants, MM. Féraud, l'abbé Canéto, Nozot, Morellet.

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur une communication de M. de Lamothe, relative aux dépenses faites par les cordeliers d'Uzès pour la construction de leurs orgues (1544 et 1545), et propose l'impression de ces comptes rendus dans la *Revue*. Le rapport signale à ce propos l'intérêt plus grand encore qu'offrirait la découverte de devis du maître facteur de ces orgues qui a dû exister dans les archives du couvent. Les documents de ce genre sont du plus grand intérêt pour l'histoire de ce grand art, que M. Bertrand recommande d'une manière spéciale aux chercheurs.

M. Quicherat lit un rapport sur diverses communications concernant les mosaïques de Saint-Cricq (Landes).

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur un sceau des marchands lombards établis en France, dont une empreinte a été envoyée par M. l'abbé Godard-Faultrier.

M. Darcel rend compte verbalement de diverses communications émanant de M. l'abbé Grimot, de M. l'abbé Magloire Giraud et de M. Longuemar.

M. Chabouillet fait aussi verbalement un rapport sur une communication de M. Deloye, qui, selon le rapporteur, serait mieux à sa place dans la *Revue numismatique*. Il s'agit surtout, dans l'excellent travail de M. Deloye, d'une médaille avec inscription phénicienne, qui par cela même rentrerait difficilement dans le cadre habituel de la *Revue des Sociétés savantes*.

Les conclusions des divers rapporteurs sont adoptées par la section, qui renvoie les rapports écrits à la commission de publication de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 MAI 1869.

PRÉSIDENTE DE M. BEULÉ,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé Baudry, correspondant, demande une nouvelle allocation, afin de pouvoir poursuivre les fouilles de la colline de Trousepoil, commune du Bernard (Vendée), où existent encore de nombreux puits funéraires. Cette demande, appuyée par M. Quicherat, est adoptée par la section¹.

M. J. Chevrier, correspondant, adresse la description, accompagnée d'un dessin, d'un couteau-poignard en fer trouvé en 1869 dans la Seille, affluent de la Saône, et qui lui paraît appartenir au XIII^e siècle. Ce couteau offre la plus grande analogie avec une arme provenant de l'une des cités lacustres du lac du Bourget, dont le dessin a été donné par M. Rabut².

M. Quicherat examinera cette communication.

M. Cournault, correspondant, adresse une série de dessins d'objets déposés à la bibliothèque de Metz, provenant de fouilles exécutées dans le lit de la Moselle en 1868, entre le pont des Morts et le pont de Thionville.

M. Marion est chargé de l'examen de cet envoi.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse la copie du contrat passé entre les consuls de Beaucaire et un argentier d'Arles chargé de faire le retable de l'église paroissiale de Notre-Dame.

Ce document sera examiné par M. Darcel.

M. Max. de Ring, correspondant, adresse une note sur les tombes celtiques de Mussig (Bas-Rhin), qui est renvoyée à M. Quicherat.

M. Ch. de Linas, membre non résidant, adresse la copie de

¹ Un arrêté ministériel, en date du 20 mai 1869, a accordé à M. l'abbé Baudry une nouvelle allocation.

² Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. *Archéologie*. pl. III, 25.

l'inscription qui se lit sur le tabernacle en bronze de l'église Notre-Dame de Lübeck. Cette inscription est intéressante en ce qu'on y lit les noms d'un orfèvre et d'un modeleur en cire à côté l'un de l'autre. La voici :

NICOLAUS RUGHESEE AURIFABER ET NICOLAUS GRUNDEN CERIFIGULUS ME FECERUNT.
ORATE PRO EIS. . ANNO M. CCCC. LXXIX.

M. Émile Amé, correspondant, envoie l'estampage de l'inscription du monument funéraire de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, mort en 1514 et inhumé dans l'ancienne église des Carmes de Ploërmel.

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse les explications qui lui avaient été demandées au sujet de l'*alphabet carré* mentionné dans une de ses communications¹. Par cette expression, M. l'abbé Canéto entend « les lettres dont les formes terminales sont, haut et bas, sans liaisons et tranchées *carrément*, comme dans un grand nombre d'inscriptions chrétiennes du XIII^e au XVI^e siècle, etc. » Ainsi ce sont les lettres onciales que le savant correspondant avait voulu désigner. A cet envoi sont joints comme spécimen l'estampage d'une inscription de l'an 1288, également de provenance chrétienne, et celui d'une inscription placée au-dessous d'un personnage en pied, gravé au trait sur une pierre qui a été brisée et dont on n'a retrouvé que quelques fragments.

M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse copie d'une inscription sur marbre trouvée en creusant les fondations de la crypte de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille. Cette inscription rappelle la fondation de l'église des Augustins et du couvent élevé sur cet emplacement par le duc de Guise, le 19 juin 1611.

M. Nozot, correspondant, ne peut fournir en ce moment les détails demandés par M. de Guilhermy sur la sépulture d'Isabelle d'Écry dans l'église d'Élan. Cette pierre n'existe plus, à moins qu'elle ne soit recouverte par les débris qui entourent l'église et

¹ Séance du 8 mars 1869.

que les ressources de la localité n'ont pas permis de faire disparaître.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse les inscriptions de deux cloches de la première moitié du xvi^e siècle, que possède l'arrondissement de Vendôme, avec des estampages en plâtre de deux sceaux qui accompagnent ces inscriptions.

M. Parrot adresse les copies de trois épitaphes inédites recueillies par lui dans la ville de l'Aigle (Orne).

Ces deux communications sont encore renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Éd. de Barthélemy, Lenoir, Darcel, Douët d'Arcq, Quicherat, Lance et Bertrand.

Le secrétaire de la section d'archéologie fait connaître les résolutions que la commission des *Répertoires* soumet à la section :

La commission propose :

1^o La mise sous presse immédiate du Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, travail qui a mérité à son auteur, M. l'abbé Cochet, la médaille d'or unique du concours de 1868 ;

2^o L'ajournement de l'impression d'un autre Répertoire archéologique dont il y aurait lieu de soumettre le manuscrit à une révision complète, surtout en raison du manque d'unité dans l'exécution.

La section adopte les deux résolutions de la commission et désigne un de ses membres au choix de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique pour être le commissaire du Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.

M. Jules Marion, au nom d'une commission de trois membres, MM. Lenoir, Quicherat et lui-même, lit un rapport sur le projet de publication, présenté par M. Guillaume Rey, d'une *Étude archéologique sur les forteresses chrétiennes de la Syrie et de l'île de Chypre*. La commission propose l'adoption de ce projet de publication. L'ouvrage formerait un volume d'environ 500 pages de la Collection

des documents inédits, accompagné de 25 planches et d'à peu près 60 bois insérés dans le texte. La commission signale la nécessité de joindre à ce volume une carte des localités mentionnées.

La section adopte les conclusions du rapport de M. Marion. Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien autoriser la mise sous presse immédiate du travail de M. Rey.

M. Éd. de Barthélemy donne successivement lecture de trois rapports :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2° série, t. X, avec atlas ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2° série, t. XI ;

3° *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain*, 17° année, 1868.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel donne lecture, pour M. Lance, absent pour cause de maladie, de quatre rapports :

1° Sur une communication de M. J. Chevrier, correspondant à Chalons-sur-Saône.

2° Documents relatifs à des constructions et réparations de ponts (1451-1608). Communication de M. Marchegay, membre non résidant.

3° Note sur plusieurs découvertes d'antiquités dans Tarn-et-Garonne. Communication de M. Devals, correspondant.

4° Reconnaissance pour le guet qui se faisait au XVI^e siècle dans une des tours de la cathédrale d'Amiens. Communication de M. Dusevel, membre non résidant.

Le rapporteur propose l'impression de ce dernier document dans la *Revue*.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur une communication de M. le vicomte de Gourgues, relative à une ancienne cloche de tôle de l'église de Ville-Dieu (Dordogne), et qui passe pour n'être autre chose qu'un casque gaulois.

Le rapporteur propose l'impression dans la *Revue* de la lettre de M. de Gourgues, mais en la faisant suivre d'une note de M. de Linas qui en combat les conclusions. Il y aurait lieu aussi d'accom-

• payer cette publication d'un bois reproduisant le dessin envoyé par M. de Gourgues.

Les conclusions de MM. Lance et Darcel sont adoptées par la section.

M. Quicherat communique les photographies qui lui ont été envoyées par M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, de six stèles trouvées à Marseille dans les fouilles de la rue Impériale. Ces stèles offrent la plus grande analogie avec l'une de celles qui ont été rapportées par M. E. Renan de sa mission en Orient.

Les opinions sont partagées au sujet de la date qu'il faut attribuer à ces monuments. Quelques archéologues les regardent comme antérieures à l'établissement des Phocéens à Marseille; d'autres ne les font remonter qu'au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Plusieurs membres de la section sont disposés à considérer ces stèles comme antérieures à l'art chrétien.

M. Darcel soumet à la section cinq pyxides d'ivoire appartenant à M. le professeur Aus'm Werth, de Cologne, qui prépare une monographie de cette classe de monuments religieux, et lit sur ce sujet une note qui est renvoyée par la section à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT SUR LE BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Année 1867. Grenoble, 1868, 1 vol. in-8°.

Messieurs,

Entre les divers travaux dont s'est occupée l'Académie delphinale de Grenoble, en 1867, nous avons à vous entretenir de ceux qui suivent :

I. *Officialité de Cérisy, en Normandie, au moyen âge*, par M. Trouiller. (P. 16-39.)

II. *Séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les deux stations consécutives de l'avent de 1616 et du carême de 1617, de l'avent de 1617 et du carême de 1618*, par M. l'abbé Servounet. (P. 58-123.)

III. *Un cartulaire des dauphins viennois* (p. 129-135); *Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu* (p. 332-340); *Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble* (p. 341-357); *Catalogue des évêques de Grenoble* (p. 358-379), par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier.

IV. *Mémoires de Nicolas Chorier, sur sa vie et ses affaires*, traduction de M. Crozet. (P. 380-565.)

I. *Officialité de Cérisy*¹.

M. Trouiller a eu l'heureuse idée d'analyser le registre d'une

¹ Cérisy, canton de Saint-Clair, arrondissement de Saint-Lô, département de la Manche, fait actuellement partie du diocèse de Coutances et d'Avranches.

officialité, de l'officialité de Cérisy, en Normandie, qui contient toutes les sentences de l'official de cette abbaye¹, de l'an 1314 à l'an 1457, et divers autres actes émanant de ce magistrat, n'ayant pas un caractère juridique.

Si cette analyse ajoute peu aux notions générales que l'on possède sur les officialités, elle a du moins, comme le fait observer M. Trouiller, le mérite de nous initier à la pratique quotidienne de ces tribunaux ecclésiastiques.

A partir de Constantin, les évêques furent investis, à l'égard des clercs, d'un pouvoir de juridiction qu'ils exercèrent eux-mêmes jusqu'au XII^e siècle, époque où ils délèguèrent l'exercice permanent de ce pouvoir à un ecclésiastique qui reçut le nom d'*official*, et son tribunal le nom d'*officialité*.

L'official rendait la justice au nom de l'évêque dont il tenait ses pouvoirs dans l'étendue de son diocèse, ou au nom de l'abbé dans l'étendue des possessions de l'abbaye qui avait obtenu un privilège de juridiction par une concession particulière du pape².

Sous les deux premières races de nos rois, la compétence ecclésiastique prit une extension, qui s'accrut encore au XII^e siècle dans de grandes proportions, au détriment de la juridiction féodale et de la juridiction municipale. Elle embrassa alors toutes les affaires, tant civiles que criminelles, qui avaient quelque affinité avec la religion : le mariage, l'adultère, l'hérésie, l'usure, etc.

L'official jugeait seul, appliquant le fait et le droit³.

L'Église attirait les populations à son tribunal par la douceur de sa législation, en ce qu'elle proscrivait la peine de mort et toutes les peines de mutilation.

Toutefois, comme elle était dépourvue du droit de glaive, et que d'ailleurs elle avait pour principe de ne pas verser le sang, quand il s'agissait de crimes atroces, elle livrait alors le coupable à la justice séculière, après l'avoir dégradé si c'était un clerc.

¹ Le monastère de Cérisy fut fondé vers l'an 560, par Saint-Vigor, évêque de Bayeux.

² L'abbaye de Cérisy était au nombre des rares monastères du royaume qui étaient investis, dans la personne de son abbé, de la juridiction ecclésiastique.

³ Dans sa réponse à la lecture de M. Trouiller, M. Albert Dubois fait justement observer « que, si l'idée d'un juge unique n'était pas étrangère à la vieille France, non plus qu'à l'Angleterre, cette idée du moins se combinait avec celle des pairs de l'accusé, ou des jurés qui constataient le fait; après quoi le juge appliquait le droit au fait : *dicebat jur.* » (P. 41.)

La juridiction ecclésiastique grandit rapidement, grâce au contraste qu'elle offrait avec la justice féodale, dont la loi était surtout la force, et la procédure le combat judiciaire.

Mais, après avoir énérvé la justice des seigneurs, l'Église, à son tour, fut entraînée par la justice royale, particulièrement par les parlements, au moyen de l'appel d'abus.

Puis, en 1539, la puissance royale, limitant la compétence ecclésiastique, rendit les clercs eux-mêmes justiciables des tribunaux ordinaires, en matière civile pour toutes les actions réelles, et en matière criminelle pour tous les crimes intéressant l'ordre public.

Enfin, par l'ordonnance de 1675, le tribunal de l'officialité fut, comme toutes les juridictions du royaume, assujéti à statuer au nombre de trois juges, l'official et deux assesseurs.

Telle était la juridiction ecclésiastique temporelle, lorsqu'elle fut abolie par la révolution française, qui proclama le principe que toute justice devait être rendue au nom du chef de l'État.

Après cette donnée générale sur la juridiction des officialités, dont nous ne pouvons offrir ici qu'une esquisse fort imparfaite, M. Trouiller entre dans l'examen détaillé des registres de l'officialité de Cérisy (1314-1457).

S'occupant d'abord des sentences criminelles, il nous montre des clercs condamnés non-seulement pour des délits ecclésiastiques, mais encore pour des délits de droit commun, tels que vols, usures, coups et blessures, puis des laïques traduits et jugés par l'official pour faits de fornication, d'adultère, de proxénétisme, d'usure et d'hérésie.

L'hérésie, on le sait, était d'après la loi canonique le plus grave des délits ecclésiastiques. L'Église, après avoir instruit sur le fait, remettait le coupable aux mains du juge séculier, qui le faisait brûler vif. Le registre de Cérisy rapporte une accusation de cette nature.

M. Trouiller fait connaître ensuite les peines appliquées par l'official de Cérisy; elles étaient temporelles ou spirituelles.

Les peines temporelles étaient l'emprisonnement à temps ou perpétuel, l'amende, la réparation d'honneur, l'admonition et la défense de récidiver.

Les peines spirituelles étaient l'excommunication, le jeûne, la prière, etc.

Les effets de l'excommunication, qui retranchait le condamné du nombre des fidèles en interdisant toute communication avec eux, se produisaient avec l'appui du pouvoir civil.

Dans l'ordre des affaires civiles, les procès consignés dans le registre de Cérisy sont surtout relatifs à des nullités de mariage.

Le registre est clos, sous ce rapport, par deux sentences qui annulent deux mariages pour cause d'impuissance du mari, impuissance antérieure au mariage.

Entre les actes mentionnés dans ce même registre n'ayant pas le caractère de jugements, nous nous bornerons à citer le serment des avocats et des notaires de l'officialité, une information criminelle, des procès-verbaux de visite des églises par l'official, etc.

En résumé, par l'étude des officialités; nous voyons que l'Église fut la première à déléguer l'autorité judiciaire¹; exemple bientôt suivi par le roi et les seigneurs, qui, dans l'origine, jugeaient par eux-mêmes. (P. 24.)

Cette étude nous montre également l'information d'office introduite en France par le droit canonique, qui la légua à notre législation pénale moderne, et substituée au système de la procédure accusatrice, d'après lequel, dans l'antiquité, à Rome et en Grèce, la poursuite des crimes était abandonnée à la vigilance des citoyens. (P. 37.)

Les tribunaux d'officialité, en répudiant dans la peine l'idée de la vengeance, se proposèrent l'amendement moral du coupable, et cherchèrent à donner à l'emprisonnement le caractère d'une amélioration; en sorte que l'Église, ainsi que le fait remarquer M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation*, a devancé les théories des criminalistes contemporains sur le régime pénitentiaire. (P. 29.)

L'analyse de M. Trouiller, en offrant pour ainsi dire une officialité en action, forme l'un de ces travaux utiles qui éclairent et enseignent par les faits puisés aux sources de la pratique.

II. *Séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les deux stations consécutives de l'aveug de 1616 et du carême de 1617, de l'aveug de 1617 et du carême de 1618.*

En prenant pour sujet de son discours de réception à l'Académie

¹ Le principe de la délégation judiciaire a été posé par le concile de Latran, en 1212.

delphinale le séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les avants de 1616 et de 1617 et pendant les carêmes de 1617 et de 1618, M. l'abbé Servonnet s'est naturellement attaché à parler des prédications de l'illustre évêque dans la cité grenobloise, de leur caractère et de l'impression qu'elles produisirent.

Ce point de vue étant étranger aux travaux de notre Comité, nous ne devons point nous en occuper. Nous ferons seulement observer que le diocèse d'Annecy, dont saint François de Sales était évêque, faisait partie du duché de Savoie. Toutes les fois que ce prélat allait prêcher à Grenoble ou ailleurs, hors du duché, il écrivait toujours préalablement au duc son souverain pour avoir son autorisation et en obtenir un exeat.

Saint François avait été demandé par le parlement de Grenoble, et prêchait dans l'église Saint-André, qui était celle de ce parlement.

Le maréchal de Lesdiguières était alors gouverneur de Grenoble, où se trouvaient en assez grand nombre des calvinistes; qui non-seulement y exerçaient librement leur culte depuis la prise de cette ville, en 1590, et surtout depuis l'édit de Nantes, en 1598, mais même jouissaient de plusieurs privilèges; ce qui leur donnait un crédit considérable.

Dans de telles circonstances, comme on le conçoit, les prédications de saint François de Sales devenaient un événement. Lesdiguières, calviniste lui-même, les suivait assidûment et avait de fréquents entretiens avec le prélat, qui partageait même souvent sa table.

Les calvinistes s'émurent: ils avisèrent en consistoire, dit un contemporain, Jean-Pierre Camus¹, évêque de Belley, de faire des remontrances à M. de Lesdiguières sur le trop d'honneur qu'il déférait à l'évêque d'Annecy, sur la trop grande privauté et familiarité qu'il avait avec lui, et de ce qu'il allait à ses sermons, au scandale de tout le parti protestant.

Lesdiguières, prévenu de la délibération prise et de la démarche projetée, refusa de recevoir les notables de la pairie qui furent chargés de lui apporter l'exhortation fraternelle.

La position de saint François de Sales, lors de son voyage de 1616, ne devait pas laisser que d'être délicate et parfois même em-

¹ Esprit de saint François de Sales (t. I, p. 232).

barrassante dans la maison de Lesdiguières. Le maréchal vivait publiquement et depuis longues années en concubinage avec la marquise de Treffort.

L'évêque d'Annecy tenta d'amener Lesdiguières à rompre ou à légitimer cette union. Si cette tentative ne réussit pas dès l'abord, on peut croire du moins qu'elle contribua pour une grande part à préparer le mariage du maréchal avec la marquise, qui fut célébré, selon le rit catholique, par l'archevêque d'Embrun, le 16 juillet 1616, chez le baron de Marcieu.

III. *Un cartulaire des dauphins viennois. — Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu. — Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble. — Catalogue des évêques de Grenoble.*

Tous ces documents, indispensables pour élucider l'histoire du Dauphiné au moyen âge, ne sont pas susceptibles d'analyse. Il nous suffira de dire qu'ils ont été recueillis par M. l'abbé Chevalier, qui les a accompagnés de précieuses notes, des plus propres à en faciliter l'intelligence et l'application.

IV. *Mémoires de Nicolas Chorier, de Vienne, sur sa vie et ses affaires*, traduits par F. Crozet, ancien avocat.

On doit à M. Vallentin, juge à Montélimar, la découverte des Mémoires de Nicolas Chorier, écrits en latin. Il les publia en 1848, avec M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, dans le tome IV du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*; M. Crozet, ancien avocat, en a fait la traduction en français. Ces Mémoires, très-intéressants comme étude d'un homme laborieux, d'un auteur fécond en même temps qu'avocat fort occupé, sont adressés par Chorier à son fils Pierre Laurent, le seul enfant lui restant lorsqu'il les écrivait en 1681¹, époque où ils sont interrompus.

Nicolas Chorier était le fils de Jean Chorier, procureur au bailliage de Vienne. Il dit, mais sans en fournir aucune preuve, qu'il descendait de la noble race des Chovrières, de Vienne, qui, par corruption de nom, sont devenus *Chovriers* et *Choriers*, et tombèrent dans l'obscurité « par la négligence des uns, par la stupidité et « l'infortune des autres ; de même, ajoute-t-il, que, dans la nature

¹ Nicolas Chorier a eu trois enfants : Pierre Laurent, né en 1643 ; Claude, né en 1644, mort en 1667 ; Gaspard, né en 1646, mort au berceau.

« des choses, il y a succession naturelle des jours et des nuits, de même il y a changement de noblesse en roture et de roture en noblesse; l'un suit la marche et forme l'image de l'autre¹. » (P. 383.)

Nicolas Chorier fut élevé au collège des jésuites de Vienne. Il rapporte que sur environ 1,500 jeunes gens avec lesquels il avait commencé et terminé ses études, au moment où il traçait ses Mémoires, à l'âge de soixante-neuf ans, tous étaient morts, à l'exception de deux, Jean de La Croix de Chovrières et Claude Bouillet. Suivant la marche ordinaire de la mortalité et les probabilités de la vie humaine, il devait en survivre davantage; Chorier considérait sans doute comme morts tous ceux qu'il avait entièrement perdus de vue et qui pouvaient encore exister quand il écrivait.

Après être entré dans quelques détails sur son enfance, sur ses études, Chorier parle de son mariage avec Catherine Viallier, de ses relations intimes avec les parents de celle-ci, de toutes ses sollicitudes pour l'éducation et le sort de ses enfants.

Abordant ensuite les diverses phases de sa profession d'avocat, on voit qu'il se complait à s'étendre, avec fort peu de modestie, sur ses succès dans cette carrière. Il fut inscrit au barreau de Vienne à l'âge de vingt-trois ans, en 1639.

Ses débuts furent heureux; toutefois il ne se livra sérieusement aux affaires, à la plaidoirie, qu'après être entré dans les liens du mariage, en 1643. « Il fallut alors, dit-il, changer mes habitudes et ma manière de vivre. Il était utile et avantageux pour moi d'avoir, les années précédentes, lu, étudié et recueilli une moisson peu commune d'érudition; de là mes discours naissaient plus cultivés. Dans cette voie, l'envie me persécutait, les avocats criailliers faisaient du bruit autour de moi; ils mettaient de l'esprit à dire des niaiseries. (P. 402.) Il ne se passait presque pas de jour que je ne me fisse entendre au barreau. . . . L'affluence était encourageante: enfin s'arrêtèrent ainsi l'envie et les outrages des jaloux; bien plus, presque tous, à mon exemple, se mirent à aimer et à rehausser les sciences qu'ils ne connaissaient pas. Je

¹ L'idée exprimée ici par Nicolas Chorier a souvent été reproduite sous différentes formes; c'est la même que le vieux dicton: « Cent ans bannière, cent ans civière. » Cette idée a surtout été rendue saisissante par M. de Persigny, dans le discours qu'il a prononcé à la première séance de la Société archéologique de la Diana, à Montbrison, le 29 août 1862.

« ramenai, comme par un consentement public, les muses au barreau d'où elles étaient exilées. » (P. 404.)

Chorier nous apprend qu'en 1658, époque où la cour des aides fut supprimée à Vienne, il gagnait habituellement, chaque année, environ neuf cents louis, représentant de nos jours 21,600 francs; somme assurément considérable pour ces temps. Par suite de la suppression de cette cour il quitta Vienne, et alla s'établir, l'an 1659, à Grenoble, où il se plaça bien vite aux premiers rangs du barreau; il devint, en 1665, avocat de la ville¹.

On peut induire de ce que rapporte Chorier lui-même, dans ses Mémoires, que la magistrature de Grenoble le considérait plutôt comme un rhéteur que comme un jurisconsulte, à la différence de l'avocat Michel Leclère, contre lequel il plaidait souvent, qui se faisait remarquer par sa dialectique. « Lorsque, dit-il, le premier président de la Bréchère nous comparait l'un à l'autre, en parlant de moi, il étendait la main, et en parlant de Leclère, il montrait le poing. Zénon disait que la rhétorique était semblable à la main et la dialectique semblable au poing. »

Nicolas Chorier fut en relation avec la plupart des illustrations littéraires et scientifiques de son temps; il cite dans ses Mémoires un grand nombre d'auteurs avec lesquels il fut en rapport, et donne, sur plusieurs d'entre eux, une appréciation intéressante à consulter.

Vers 1661², ou peu avant, parut à Grenoble, sans indication de lieu, de date, ni de nom d'imprimeur, un livre obscène, intitulé : *Aloysia Sigææ Toletanæ, satyra sotadica de arcanis amoris et Veneris.*

« Au moment de l'apparition de cette satire, dit Chorier, comme tout le monde savait que je connaissais le latin, je ne sais quelles personnes parmi les lettrés soupçonnèrent méchamment que j'en étais l'auteur. . . . imposture aussi éloignée de la vérité que les ténèbres le sont de la lumière. » (P. 555.)

¹ Comme avocat de la ville, Chorier fut impliqué dans une accusation de concussion que l'on prétendait avoir été commise au préjudice de la commune de Grenoble, et acquitté quatre ans après les poursuites commencées.

² La date de 1661 s'infère de ce que, dans ses Mémoires, qu'il écrivait en 1681, Chorier dit : « Il y avait plus de vingt ans que l'*Aloysia* avait vu le jour. » Cependant, s'il fallait en croire ce que rapporte l'abbé d'Artigny, cinquante exemplaires de cette satire auraient été adressés à Chorier, à Vienne, qu'il n'a quitté qu'en 1659. L'abbé d'Artigny prétend tenir ce fait de l'avocat de Nantes, mort à l'âge de soixante-quatorze ans, en 1724, époque à laquelle d'Artigny, né en 1704, n'avait que vingt ans.

Longtemps après la mort de Chorier, La Monnoie, Lancelot¹, l'abbé Desfontaines, l'abbé d'Artigny et plusieurs autres, le signalèrent comme étant l'auteur de l'*Aloysia*, mais sans en fournir aucune preuve, en se fondant en quelque sorte uniquement sur des oui-dire de oui-dire.

Ceux qui ont étudié avec scrupule les latinités de l'*Aloysia* et de Chorier n'hésitent pas à reconnaître une notable différence entre les deux : la latinité de Chorier, disent-ils, est lourde, embarrassée, souvent hérissée de locutions barbares; celle de l'*Aloysia*, au contraire, se déploie pure, élégante et décèle une plume habile.

Une autre imputation non moins grave lui a été également faite par le chanoine Barthélemy. Dans son *Histoire* manuscrite de *Grenoble*, ce chanoine prétend, — ce qui a été reproduit par M. Albert du Boys dans la *Vie de saint Hugues* (p. 443), — que Chorier, abusant de la confiance de l'évêché de Grenoble, qui lui avait confié le cartulaire de saint Hugues, sans en prendre un reçu, se l'était approprié et avait eu l'audace de le vendre à l'évêque de Grenoble lui-même.

Voici ce que rapporte Chorier dans ses Mémoires touchant ce cartulaire :

« Antoine de Marville s'adonnait tout entier à préparer une édition
« du code de Théodose, enrichi des commentaires de Jacques Gode-
« froy. Il ajoutait de son chef beaucoup de choses savantes et utiles.
« Il m'avait informé de la chose; c'est pourquoi, comme on fait entre
« gens de lettres, je pensai à lui être utile s'il avait besoin de mon
« aide. Je possédais un manuscrit très-ancien du code Justinien, écrit
« sur parchemin; je lui en fis présent, et il lui fut d'une grande uti-
« lité. Lui-même, l'année précédente (1661), m'avait fait don d'un
« beau livre également écrit sur parchemin depuis plus de cinq cents
« ans, par l'ordre de saint Hugues, sur les évêques de Grenoble et
« leurs affaires, livre appelé vulgairement *cartulaire* et qui serait
« mieux nommé *Recueil de titres*. J'en avais tiré des documents
« qui avaient grandement concouru à enrichir mon histoire. »
(P. 460.)

¹ Lancelot, dans une lettre écrite à l'abbé Desfontaines, prétend que l'*Aloysia* est l'œuvre de Chorier, en ne s'appuyant que sur de vagues assertions, après lesquelles, à la façon des avocats qui n'ont rien prouvé, il s'écrie avec emphase : « Chorier est l'auteur de l'*Aloysia*. . . . c'est un fait qui ne doit être ignoré de personne en France. »

En présence de cette explication, peut-on s'arrêter à l'accusation portée par le chanoine Barthélemy, sans preuves et sans indices quelconques à l'appui de son assertion ?

Dominés par la pensée que Nicolas Chorier était l'auteur de l'*Aloysia*, partant un homme d'une grande immoralité, et enchérissant sur tout ce qu'on en avait dit, les biographes modernes le représentent généralement, dans sa vieillesse, comme accablé d'infirmités résultant de la dépravation de ses mœurs, et comme ayant fini ses jours dans la misère et le mépris. Dans la vérité, Nicolas Chorier, après avoir occupé longtemps la renommée, est descendu sans bruit dans la tombe et sans que personne ne nous ait rien transmis sur les dernières années de sa vie. Toutefois l'on sait que, l'année même de sa mort, il fit paraître la *Jurisprudence de Guy Pape dans ses décisions*, etc. œuvre capitale, qui eût seule suffi à fonder sa réputation, et qui semble une protestation énergique contre toutes les imputations dont on a cherché à charger sa vieillesse et sa mémoire.

Entre toutes ces imputations, le reproche que lui fait Constant de Rebecque n'est pas des moins propres à éclairer sur la valeur de toutes celles qui lui sont adressées. « Chorier, dit-il, donna à son imprimeur Nicolas le manuscrit de l'*Aloysia* pour le dédommager des pertes que l'impression du premier volume de l'*Histoire du Dauphiné* lui avait fait éprouver. »

Or, d'une part, c'est le libraire Cherrys, de Grenoble, qui a imprimé le premier volume de l'*Histoire du Dauphiné*, et non pas l'imprimeur Nicolas; d'autre part, l'*Aloysia* a été publiée avant que le premier volume de l'*Histoire du Dauphiné* fût sous presse. Mais ce qui ne frappe pas moins d'étonnement, c'est de voir l'abbé Charvet, originaire de Vienne comme Chorier, ignorant que celui-ci avait été marié, dire de lui, dans les *Fastes de la ville de Vienne*, récemment mis au jour : « Sa vie répondit aux maximes corrompues de l'*Aloysia*, ouvrage abominable, et il ne se maria pas ¹. »

Telle a été l'injustice envers Chorier que, s'attaquant à ses œuvres, on est allé jusqu'à prétendre que tous ses écrits ne l'auraient pas fait sortir d'une obscurité profonde sans l'*Aloysia*. Sans doute son *Histoire du Dauphiné* manque d'ordre et de critique, fourmille d'erreurs et d'anachronismes qui en font une œuvre qu'il ne faut consulter qu'avec discernement; mais l'on ne saurait mécon-

¹ *Fastes de la ville de Vienne*, in-8°, Vienne, 1867, p. 229.

naître, malgré tous ses défauts, que ce livre est encore le seul, même aujourd'hui, qui renferme les annales générales de la province delphinale, et que Chorier a, le premier, avec ses propres forces, donné un corps d'histoire de cette province, qui, avant lui, ne possédait que les chroniques incomplètes et inédites d'Aymar de Rivail et les sèches généalogies d'André du Chesne.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE
(Savoie).

II^e volume, 3^e bulletin, 1868.

Le fascicule des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, pendant l'année 1868, renferme quatre documents d'un intérêt tout local, que nous allons vous faire connaître en quelques mots.

I. *Entrée et installation sur le siège épiscopal de M^r Charles-Joseph Filippa de Martiniana, le 11 septembre 1757.* (P. 181-187.)

Ce document consiste dans une relation de l'installation de Filippa de Martiniana sur le siège épiscopal de Maurienne, auquel il avait été nommé par bref du 7 août 1757. Il est extrait du Livre journalier de noble et respectable Claude-François de Rapin¹, et annoté par M. Martin d'Arves.

On sait combien était pompeux autrefois le cérémonial de l'entrée et de l'installation d'un évêque dans la ville épiscopale où il était appelé à siéger.

On voit, par la relation de Rapin, qu'après avoir été complimenté par l'un des nobles syndics, assisté des conseillers de ville, et s'être acheminé vers l'église des Capucins, l'évêque de Maurienne monta sur un cheval blanc, entouré de ses prêtres d'honneur à cheval et

¹ Noble Claude-François de Rapin naquit à Villargondran, à trois kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne, le 14 octobre 1700, et mourut en 1776. En lui s'éteignit la branche aînée de la famille de Rapin, l'une des plus anciennes de la Maurienne. Paul Rapin de Thoyras, l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, appartenait à cette famille.

suivi par les magistrats et conseillers de ville; qu'il fut ensuite harangué vers un autel préparé pour le recevoir, d'où il se rendit à la maison de ville, et qu'après avoir été harangué de nouveau, en cet endroit, il prêcha lui-même au peuple.

Ce cérémonial fort ancien, dont nous ne pouvons rapporter tous les détails curieux, n'a été changé qu'en 1816 seulement.

II. *Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre*, par M. Assier. (P. 189-196.)

La monographie d'une commune peut offrir un grand intérêt lorsqu'elle est conçue sous les divers rapports d'histoire, d'archéologie, de géographie et de statistique.

Il est regrettable que M. Assier, qui intitule son travail *NOTICES HISTORIQUES sur la commune de la Chapelle*, n'ait envisagé cette commune que sous des points de vue fort restreints.

Il se borne, en effet, à nous apprendre que la commune de la Chapelle, située entre Aiguebelle et Saint-Jean-de-Maurienne, au pied de laquelle est le tunnel qui porte son nom, est bâtie aujourd'hui sur les ruines d'une ancienne paroisse, qui, d'après la tradition, fut engloutie, au xv^e siècle, par quelque cataclysme, au milieu duquel périrent ses habitants. A en juger par la configuration du terrain, dit M. Assier, le pays fut bouleversé par un éboulement qui s'étendit dans la plaine comme un large manteau déployé, comparable au cataclysme du mont Granier, qui ensevelit, en 1248, la ville de Saint-André et quatre villages environnants, et à celui de la vallée de Goldau, en Suisse, engloutie, en 1806, par la chute du Rossberg.

La Chapelle formait un ancien fief des seigneurs de la Chambre, qui fut éteint par messire Michel de Cagnol, marquis de la Chambre, en vertu d'un acte notarié, passé le 19 février 1759; titre qu'aurait dû reproduire M. Assier pour ajouter une valeur de plus à son travail.

III. *Franchises accordées par les évêques de Maurienne*, avec notes de M. Truchet. (P. 197-220.)

La Maurienne s'étend, d'un côté, depuis les Alpes jusqu'à la rivière de l'Isère, et, de l'autre, depuis la Tarantaise jusqu'au Dauphiné.

Sous Auguste, la Maurienne faisait partie des États de Cottius, qui, sous Néron, furent réunis à l'Empire et à l'Italie et joints à la cité des *Taurini*.

Sous Gontran, vers 580, le diocèse de Maurienne fut institué et détaché du diocèse de Turin¹, placé pendant quelque temps sous la métropole de Moutiers-en-Tarantaise, puis sous celle de Vienne.

M. Buet a avancé, sans fondement, que, depuis la concession de Gontran à l'évêque Felmasius, l'église de Maurienne avait joui des droits régaliens.

Dans son *Histoire de Maurienne* (in-8°, 1846, p. 97), l'abbé Angley dit : « L'empereur Frédéric Barberousse ayant proposé à Humbert III, comte de Maurienne, de prendre parti pour l'antipape Pascal III, Humbert refusa; sur quoi Frédéric, pour se venger, accorda des faveurs extraordinaires aux principaux évêques de ses États, afin de lui susciter des rivaux pouvant l'inquiéter. . . . Il créa l'évêque Guillaume de Maurienne, ainsi que les évêques de Turin, Belley et Tarantaise, princes de l'empire, érigea leurs diocèses en fiefs. »

Par lettres datées de la Chambre, l'an 1248, le comte Amé IV de Savoie se départit du droit de régale qu'il avait sur l'évêché de Maurienne, berceau de sa famille, dont Amédée le Jeune, son frère, occupait alors le siège².

« En 1322, dit M. Truchet, les habitants de Saint-Martin-d'Arc refusèrent de reconnaître l'autorité de l'évêque Aymon II de Miolans, et se déclarèrent sujets du comte de Savoie.

« Aymon en reféra au comte lui-même, Amé V, qui reconnut tous les droits de l'évêque sur cette paroisse. Peut-être espérait-il, en faisant cette concession, en obtenir une plus grande plus tard.

« Ces troubles avaient aussi pour cause les exactions de certains employés de l'évêché chargés de percevoir les redevances.

« La révolte de Saint-Martin-d'Arc fut le signal de celle des Arves, qui refusèrent de reconnaître la juridiction de l'évêque et maltraitèrent ses employés. Les Arvains furent obligés de se soumettre. » (P. 201.)

Comprenant la nécessité d'introduire des réformes dans son ad-

¹ « Locus ille Mauriennensis ad Taurinensem quondam, tempore illo quo Rufus erat episcopus. » (Gregor. Tur. *De glor. Mart.* c. xiv.)

² M. Florimond Truchet donne, dans ses notes, le procès-verbal de maintenue de noblesse, l'an 1266, par Anthelme de Clermont, évêque de Maurienne, en faveur de Hugues-Sébastien d'Arves, le premier auquel furent conférées des lettres de noblesse en vertu des droits régaliens dont jouissaient les évêques de ce pays.

ministration, Aymon, par un acte du 28 janvier 1325, supprima les taxes qu'il percevait sur les forêts, les eaux, les pâturages, les communaux, les limites, les chemins, les fours, les moulins, les foulons; il établit les successions sur de nouvelles basses : les descendants et les ascendants furent appelés à hériter en première ligne, puis les frères et les sœurs, tous à la charge de payer le droit de mutage dû à la mort du seigneur; la liberté de tester fut admise. En cas de mort *ab intestat*, la succession ne devait passer au seigneur qu'à défaut de parenté au cinquième degré. Suivant une coutume ancienne et fort abusive du droit féodal, souvent les seigneurs s'emparaient, au préjudice des héritiers légitimes ou testamentaires, de la succession de celui que l'on prétendait s'être enrichi par des actes usuraires. L'acte du 28 janvier 1325 porte que l'évêque ne pourra prétendre, en ce cas, qu'à la succession de ceux qui se seront reconnus publiquement et manifestement usuriers. Il ordonne que nul ne pourra être arrêté, si ce n'est dans les cas emportant peine corporelle, et que, dans ces cas, les conseillers de la cour des évêques, *familiares curiæ*, devront mettre en liberté provisoire sous caution; que nul officier chargé d'une citation ne pourra entrer dans un domicile hors des cas permis et accoutumés.

Enfin Aymon concéda qu'il ne pourra choisir, pour instruire les enfants dans les bonnes mœurs et la religion, que des maîtres capables, *magistri idonei in artibus*.

Malgré ces concessions, « un jour que l'évêque goûtait les plaisirs de la villégiature avec quelques chanoines, dans son château-fort de Saint-Jean-d'Arves, il y fut attaqué par les Arvains, qui incendièrent le château, l'église et le clocher. Les Arvains poursuivirent l'évêque et ses chanoines *usque ad viam que vocatur Ramazotti*, et de là les obligèrent à se réfugier à Sainte-Catherine-d'Aiguebelle.

« L'évêque essaya en vain d'entrer en réconciliation avec ses sujets. Il s'adressa alors à Édouard, comte de Savoie, pour qu'il l'aidât à faire rentrer les rebelles dans le devoir. Édouard, par une convention en date du 2 février 1327, s'engagea à remettre Aymon sur son siège aux lourdes conditions suivantes, savoir : que l'évêque associerait le comte à sa juridiction sur toutes les terres de l'évêché dans les parties où avait eu lieu le soulèvement; que le comte y exercerait certains droits, et qu'un juge-courrier serait établi dans la tour de la Clusa pour la sécurité générale.

« Édouard tint parole sans employer la force, ce qui confirmerait

qu'il n'était peut-être pas étranger à ces soulèvements. » (Truchet, *Notes*, p. 202.)

On sait avec quelle habileté les comtes de Savoie travaillèrent à étendre leur domination, tantôt par la force, tantôt par la ruse, tantôt en caressant l'Empire et en se plaçant sous son autorité pour la faire tourner à leur profit, quoiqu'elle ne fût véritablement que nominale.

Ainsi, Amédée VI de Savoie s'étant fait nommer par l'empereur Charles IV, en 1365, vicaire de l'empire, obtint de cet empereur l'autorisation de recevoir en son nom le serment de foi et hommage des évêques de Savoie, de Maurienne, du Bugey, d'Yvrée, de Turin et du Valais, comme seigneurs temporels.

Jean Malabayla, qui prit possession du siège de l'évêché de Maurienne en 1376, donna l'année suivante, aux habitants de sa ville épiscopale, une confirmation pure et simple des privilèges qu'ils avaient reçus d'Aymon II de Miolans, sans y rien ajouter, et sans y faire, non plus que celui-ci, aucune mention de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. C'est cette confirmation, contenant le texte même des franchises concédées par Aymon II, qu'a publiée la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, document intéressant parce qu'il sert bien à déterminer l'état de ce pays et le caractère de la domination sous laquelle il se trouvait placé à l'époque de ces actes.

Ce que nous en avons rapporté suffit pour montrer qu'au XIV^e siècle la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, pliée sous le pouvoir de ses évêques, jouissait de libertés civiles, mais sans liberté politique, sans juridiction municipale, sans aucune de ces garanties fondamentales qui, depuis le XII^e siècle, étaient entrées dans le mouvement social de la commune. Du reste, l'on voit par l'histoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne que, dans l'ordre des libertés civiles qu'elle avait obtenues, ses syndics ne manquèrent jamais au devoir d'en assurer l'exercice avec autant de fermeté que d'indépendance.

IV. Le troisième *Bulletin* de l'année 1868 de la Société de la Maurienne contient des *Extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, dressé en octobre 1756, par M. Buisson, notaire*. Nous devons nous borner à signaler ces extraits ainsi que les notes utiles de M. Ernest d'Albanne dont ils sont accompagnés.

Je termine par une remarque qui vous a déjà été faite par l'un

de nos si regrettables confrères, M. Bourquelot : c'est qu'en dépit de son titre la Société de la Maurienne ne traite aucune question d'archéologie. Les seuls objets de ce pays qu'on voit au musée de Chambéry et ceux recueillis par M. Vuillermy¹ suffiraient cependant pour montrer tout ce qu'on pourrait attendre d'explorations intelligentes faites en Maurienne dans l'intérêt de la science archéologique

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

*MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES,
ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.*

Tome XXXI de la collection; tome IV de la 3^e série, année 1867.
Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 331 pages.

Dans ce nouveau volume de la Société académique de Troyes, six mémoires intéressent les études historiques à différents titres et plus ou moins directement. Ils sont intitulés :

I. *Note sur une pierre à polir les armes de silex*, par M. Fr. Lenoir. (P. 151 à 168.)

II. *La jeunesse de Pierre Mignard*, par M. Le Brun-Dalbanne. (P. 107 à 124.)

III. *J. Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse (1581-1643)*, par M. Roschach. (P. 241 à 268.)

IV. *Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy*, par M. Em. Socard. (P. 169 à 212.)

V. *Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, traité de Sénèque*, par M. L. Jolly. (P. 125 à 138.)

VI. *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, par M. l'abbé Tridon, supérieur de l'Œuvre de la jeunesse. (P. 289 à 296.)

I. Le premier de ces mémoires est trop exclusivement archéologique pour qu'il en puisse être fait ici d'analyse. Il suffit d'indiquer

¹ Voir *Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette*, in-8°, Besançon, 1862, p. 13.

que le bloc de grès dont il s'agit, déposé aujourd'hui au musée de Troyes; a été découvert près de Marcilly-le-Hayer (Aube); qu'il présente les mêmes entailles et rainures qu'une pierre semblable précédemment découverte à Cérilly, dans le département de l'Yonne, et que plusieurs autres blocs de pierre analogues, trouvés sur différents points de la France; que l'antiquité et la destination indiquées paraissent être incontestables ou du moins très-vraisemblables. M. Lenoir a joint à son mémoire douze planches qui font connaître le caractère de ces polissoirs, dont la découverte se rattache à l'ensemble des faits intéressant les périodes antéhistoriques de la Gaule.

II. Le mémoire de M. Le Brun-Dalbanne, sur *La jeunesse de Pierre Mignard*, concerne en partie l'histoire des arts et en partie l'histoire de la ville de Troyes, dont cet illustre peintre était originaire. Sa biographie a été souvent publiée, et il était difficile d'ajouter quelques renseignements nouveaux à ceux qui avaient été utilisés par l'abbé de Monville, l'académicien Lépine, le comte de Caylus, Mariette, d'Argenville, Grosley, Charles Blanc, et par d'autres historiens de la peinture en France ou des hommes célèbres de la Champagne.

Cependant le nouveau biographe de P. Mignard a pu fixer avec certitude, d'après un acte authentique confirmé par des dates que ce peintre lui-même a inscrites sur plusieurs de ses tableaux conservés au Louvre, l'époque de sa naissance à la fin de l'année 1612, et non à 1610 comme on l'a toujours répété. Il a pu aussi donner quelques détails sur sa famille, plus obscure que ne le prétendait l'abbé de Monville, qui écrivait sous l'inspiration de la fille de P. Mignard, devenue marquise de Feuquières. On voit, en effet, figurer parmi ses parents un chapelier, un couvreur, des joueurs d'instrument, des maîtres de danse et surtout des orfèvres. Son plus ancien ancêtre connu était armurier sous la Ligue et père de cinq enfants, qui, comme lui, prirent les armes dans le parti des ligueurs. Le futur premier peintre du roi Louis XIV, qui lui conféra des titres de noblesse, le rival et le successeur de Le Brun, l'ami du Poussin, de Boileau, de Racine, de La Fontaine, de Molière, l'assidu visiteur du salon de M^{lle} de Lenelos, dut donc surtout à lui-même, à son travail, à ses talents, la grande renommée dont il jouit après et au-dessus de son frère aîné Nicolas Mignard, qui ne

fut cependant pas étranger aux premiers pas de la carrière de cet illustre peintre.

M. Le Brun-Dalbanne le suit depuis son entrée, dès l'âge de douze ans, dans les ateliers de Jehan Boucher, peintre de Bourges, alors fort renommé dans les anciens procédés de l'art; puis à Fontainebleau, où avait déjà travaillé son frère, sous l'inspiration des grands artistes italiens, et où il put étudier lui-même les œuvres de Primaticcio, du Rosso et de leurs compatriotes; puis à Paris, dans les ateliers de Simon Vouet, où il connut Le Brun et Lesueur; et enfin (en 1635) en Italie, où, à force d'études et après un séjour de plusieurs années, il commença à acquérir la grande réputation de peintre de portraits qu'il a toujours conservée, à côté de celle de peintre des grandes scènes religieuses. Cette biographie s'arrête à l'année 1657, au retour de P. Mignard à Fontainebleau, où il fut immédiatement chargé de peindre, en trois heures, le portrait du jeune roi Louis XIV, portrait destiné à la princesse espagnole sa fiancée.

P. Mignard était alors, à peine, à moitié de sa longue carrière, puisqu'il composait encore en 1695, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, son dernier ouvrage conservé au Louvre, *Saint-Luc peignant la Vierge*. M. Le Brun-Dalbanne doit compléter cette intéressante notice, qu'il a surtout entreprise à l'occasion de plusieurs tableaux très-importants de P. Mignard conservés dans la ville de Troyes.

III. *J. Chalette de Troyes, peintre de l'Hôtel de ville de Toulouse* (1581-1643), par M. Roschach.

Ce mémoire concerne plutôt l'histoire des corporations artistiques et industrielles, et celle des capitouls de la ville de Toulouse aux xvi^e et xvii^e siècles, que l'histoire de la ville de Troyes. C'est, en effet, avec le secours de documents originaux conservés dans les archives municipales de la première de ces villes et dans les archives de la préfecture du département de la Haute-Garonne qu'il a été rédigé. La ville de Troyes n'y figure que comme la patrie du peintre qui est le sujet de cette notice, notice des plus intéressantes et des plus instructives.

Jean Chalette n'était pas seulement, comme le démontre le petit nombre de ses peintures préservées de la destruction, un des artistes les plus habiles du commencement du xvii^e siècle, de cette même école qui, dans l'histoire de la peinture flamande, a laissé

tant de chefs-d'œuvre de vérité, de finesse, de perfection de dessin, de vivacité de couleur, et dont Fr. Porbus le jeune est un des représentants les plus célèbres. Il se trouva aussi, par son titre et ses fonctions de peintre de la *Maison de ville de Toulouse*, mêlé à tous les événements historiques dont la capitale du Languedoc fut le théâtre pendant la première moitié du xvii^e siècle, et dont il avait la charge de perpétuer le souvenir, en même temps qu'il devait reproduire les portraits des magistrats municipaux qui se succédaient, chaque année, dans les fonctions de capitoul. C'est à ces derniers points de vue surtout que le mémoire de M. Roschach présente un intérêt véritablement historique.

Le premier trait de mœurs locales qu'il fasse connaître est l'admission, en 1612, de J. Chalette dans la corporation des maîtres peintres de Toulouse. Le candidat était étranger à la ville, au pays, et, quoique y séjournant depuis plus d'un an, quoique ayant déjà exécuté plusieurs peintures pour l'Hôtel de ville, il devait se soumettre à certains règlements de la *Vénérable Fraternité, Compagnie et Alliance des peintres de Toulouse*. La grande charte de cette société, substituée vers le commencement du xvi^e siècle (en 1513) à des statuts beaucoup plus anciens, exigeait un noviciat, plusieurs années d'apprentissage, l'obligation d'un chef-d'œuvre, et d'autres formalités habituelles des corporations du moyen âge. On y voyait, entre autres, la défense expresse de « travailler en l'art de peinture « dans tout le territoire du *gardiage* de Toulouse, pas plus en « église qu'en chambre ou hôtellerie, si l'on n'étoit reçu maître « juré, sous peine de payer à la ville et au corps une amende d'un « marc d'argent. . . » Le sujet du chef-d'œuvre devait être indiqué par les *bailes* ou baillis du métier; le candidat devait s'enfermer en loge, au secret, dans la chambre d'un maître, qui retenait le captif sous clef; exécuter un tableau à l'huile, où « doit estre une « histoire; » subir ensuite l'examen de tous les membres de la corporation; et, si le chef-d'œuvre était admis, l'abandonner à la confrérie « pour être converti aux réparations de la chapelle. » (*Règlements municipaux des métiers de Toulouse*, archives de la Haute-Garonne.)

Chalette obtint l'exemption de tous ces devoirs préliminaires, eu égard aux travaux dont il avait été déjà chargé pour l'Hôtel de ville en 1611 et 1612, malgré sa qualité d'étranger, travaux qui intéressaient directement et personnellement les capitouls.

Il était, en effet, d'usage à Toulouse, comme dans d'autres villes du Languedoc et de plusieurs autres provinces, depuis les dernières années du XIII^e siècle (1295), que les magistrats municipaux, pendant le cours de leur année d'administration, fissent peindre leur portrait, en costume de cérémonie, avec leur nom et leurs armoiries, afin de perpétuer le souvenir de leur passage aux affaires. Ces portraits étaient de deux sortes. Les uns, exécutés à fresque ou sur panneau et grands comme nature, servaient à la décoration du Consistoire et des salles de l'Hôtel de ville. On trouve encore dans le Capitole de Toulouse, çà et là sous des badigeons modernes, des vestiges de ces figures des anciens magistrats, drapés de rouge et de noir, alignés sous des arcades à clochetons. Les autres portraits, en miniature sur vélin, se déposaient chaque année dans les *Livres de l'Histoire*, sorte de *Thalamus* municipal où étaient consignés les événements les plus importants dont la ville avait été le théâtre. Avant Chalette, plusieurs autres peintres, la plupart d'origine flamande, avaient déjà exécuté quelques-uns de ces portraits ; mais ce peintre paraît avoir été le premier qui en fut chargé officiellement par les capitouls, et il en continua l'exécution depuis l'année 1611 ou 1612 jusqu'à sa mort en 1643. Le *Livre des Histoires* ou des *Annales*, qui contenait ces portraits, existe encore dans les archives de Toulouse, et consiste en un gros volume in-folio, relié en peau de truie, avec une plaque de cuivre aux armes de la ville. Il mériterait d'être publié intégralement ; il a déjà été cité avec de grands éloges par M. de Chenevières dans ses *Peintres provinciaux de l'ancienne France*. Malheureusement, de soixante feuillets peints par Chalette il n'en reste que quinze, représentant les portraits des capitouls pendant huit années, de 1617 à 1633. Ces portraits, au nombre de huit pour chaque année, sont diversement groupés dans de petits tableaux, soit de scènes intérieures, soit de scènes champêtres ; ils sont d'un mérite inégal, quoique tous intéressants à différents points de vue. Le dessin de 1632 est des plus remarquables, parce que les capitouls qui y figurent sont ceux qui assistèrent, dans la basse-cour de la Maison de ville, à l'exécution de Montmorency.

Au-dessus de leurs portraits sont figurés deux petites scènes : l'entrée de Louis XIII à Toulouse en cette même année 1632, et le départ du cortège royal après l'exécution de Montmorency. Ces dessins sont considérés par les juges les plus compétents comme de

petits chefs-d'œuvre, comparables à ce qui nous reste de plus parfait en ce genre de la même époque.

C'est à cette même année 1632 que se rapporte un dessin de Chalette bien moins important, mais qui ne manque pas de caractère historique. La reine, qui avait accompagné Louis XIII, avait manifesté le désir d'aller de Toulouse à Bordeaux par la Garonne; les capitouls lui firent préparer une embarcation richement ornée et dont le dessin fut confié à Chalette. Un croquis à la plume, de la main même de l'artiste, a été conservé dans les archives de l'Hôtel de ville de Toulouse, et est reproduit en *fac-simile* dans le mémoire de M. Roschach. On avait élevé, au-dessus d'un des grands bateaux employés à la navigation fluviale, un édifice à colonnes doriques, renfermant les appartements de la reine, couvert à la française et surmonté d'une couronne royale. Tout autour régnait une galerie de balustres formant saillie et supportée par des consoles. Deux dauphins décoraient la poupe, et la proue avait pour ornement « la figure du fleuve de Garonne, vieux homme couronné de roseaux, tenant la cruche dessous le bras et versant « son eau. »

La portraiture des capitouls, qui était la principale charge du métier de peintre municipal, n'était pas une sinécure : huit capitouls entraient en charge chaque année; le peintre devait en faire deux portraits collectifs, l'un de grande dimension sur toile, l'autre réduit sur parchemin, destiné au *Livre des Annales* ou *Histoires*. En 1611, ces portraits furent payés à l'artiste au prix de 160 livres, dont 120 pour le tableau et 40 pour la miniature. Mais bientôt les magistrats toulousains furent tellement satisfaits de leur peintre, qu'ils lui demandèrent des portraits individuels, exécutés, comme les autres, aux frais de la ville; c'était pour eux de précieux souvenirs du capitoulat; chaque capitoul sortant emportait dans sa maison son portrait orné de son nom et de ses armoiries; il était fier de pouvoir le transmettre à ses descendants. Les gages du peintre furent alors élevés à 240 livres, ou à 10 livres par portrait individuel; plus tard on porta la somme à 700 livres. A partir de cette époque, Chalette eut donc à peindre vingt-quatre têtes de Capitouls par année; et, comme il a continué sa besogne jusqu'en 1643, on en peut conclure qu'il a dessiné sept cent vingt faces municipales, réparties entre deux cent soixante et dix toiles et soixante feuilles de parchemin.

M. Roschach, qui a fait ce calcul, rapporte, à l'occasion de ces portraits, d'après les *Registres de comptes* et les *Livres des Conseils*, plusieurs anecdotes intéressantes dont je me bornerai à indiquer les deux suivantes. Sur le grand portrait collectif de 1629 figurait un capitoul condamné par le Parlement à diverses peines, comme prévaricateur et concussionnaire dans la distribution des fournitures de pain aux pauvres et de secours aux pestiférés. La dernière peine qui lui fut infligée, en 1631, consistait à voir effacer son portrait dans le tableau et dans les registres; ce qui ne fut exécuté qu'après de longues résistances de la part du capitoul, de sa famille, du Consistoire et du peintre lui-même.

Une autre coutume, dont l'application souffrait aussi des difficultés d'un autre genre, consistait à faire disparaître successivement des salles d'assemblées le portrait collectif des huit membres dont cinq étaient morts. Il en résultait des résistances de la vanité des survivants; mais le vide était nécessaire pour faire place aux nouveaux élus, et le mort emportait le vif. Pour obvier à cet anéantissement, les capitouls de 1623 se placèrent sous une protection toute-puissante : ils se firent peindre dans un même tableau où était figuré un grand Christ sur la croix, destiné au maître-autel du Consistoire. Ce tableau, conservé aujourd'hui dans le musée de Toulouse, donne la plus haute idée du talent et de la perfection de Chalette dans la reproduction des types divers de physionomies.

Outre les portraits collectifs et individuels des Capitouls, sur toile et parchemin, le peintre officiel de la municipalité de Toulouse avait encore l'obligation de représenter les scènes historiques où la ville était particulièrement intéressée, de restaurer les vieilles peintures, de diriger les travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux et d'exécuter les décorations des fêtes publiques.

Parmi les nombreuses peintures exécutées par Chalette, comme peintre historiographe de la ville, on voit mentionnée, soit dans les *Registres de comptes*, soit dans les *Livres des Conseils*, soit dans les récits de contemporains, ou bien même, quoique beaucoup plus rarement, on retrouve en nature la représentation de plusieurs événements publics du règne de Louis XIII. C'est ainsi que les deux entrées de ce prince à Toulouse, en 1621 et 1622, forment le sujet de deux grands tableaux. On voit aussi représentés, en 1628, l'entrée du nouvel archevêque de Toulouse, Charles de Montchal; en 1637, la prise de Leucate en Roussillon par le général de Schom-

berg; en 1640, la prise d'Arras, la sortie des Espagnols, la prise de Turin, la retraite des Espagnols au Mont-Cenis; en 1642, le siège de Perpignan. Chalette restaura d'anciennes peintures historiques exécutées par d'autres artistes italiens, français ou flamands. Il est fait pareillement plusieurs fois mention de bas-reliefs et de statues moulés et sculptés par lui, soit aux entrées, soit dans les salles du Consistoire, soit dans le cabinet où les mainteneurs des Jeux floraux tenaient leurs assises, cabinet que l'on voit encore à une des extrémités de la grande galerie supérieure du Capitole. La construction et l'ornementation des écussons armoriés des membres du Parlement et d'autres grands personnages, exposés dans les fêtes et cérémonies, étaient aussi du ressort du peintre officiel de la ville de Toulouse.

La partie la plus singulière des travaux de Chalette, mais non la plus remarquable par le goût qui y présidait, était la direction et l'ordonnance des fêtes publiques, feux de joie, arcs de triomphe, tapisseries héraldiques et autres démonstrations de l'enthousiasme municipal.

Parmi ces œuvres de l'imagination de Chalette, les comptes de dépenses de la ville mentionnent les feux d'artifice tirés à l'occasion du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche (1615) et de celui de Monsieur frère du roi avec la princesse de Montpensier (1626). Le chef-d'œuvre décoratif le plus populaire de Chalette fut la première entrée de Louis XIII à Toulouse, en novembre 1621, après la levée du siège de Montauban. Le roi ayant demandé à être reçu avec le même cérémonial que Charles IX en 1565, on peut, à certains égards, retrouver dans les scènes de 1621, qui ont été décrites minutieusement, la reproduction de celles de 1565. L'armée royale ayant subi un échec devant la capitale des protestants méridionaux, le roi arriva à Toulouse sans bruit et avant que les préparatifs fussent terminés; mais on obtint de lui quelques jours de délai afin de ne pas renoncer entièrement à la fête. Après être sorti sans appareil de la ville, le roi y rentra pour parcourir l'itinéraire astrologique que Chalette avait imaginé et exécuté, avec le concours de quatre docteurs pour les devises et inscriptions. L'espace parcouru dans la ville par Louis XIII fut divisé en sept régions, en l'honneur des sept planètes, représentées chacune par un arc de triomphe; dans l'intervalle de chaque arcade, des tentures d'un bleu céleste, image du firmament, étaient chargées de cartouches figurant les

constellations, et sur la place Saint-Étienne était érigée la colonne du firmament. Les formes et les ornements des arcs de triomphe étaient des plus compliqués et de cette architecture bâtarde du commencement du xvii^e siècle, émaillée de sonnets et d'inscriptions en latin, en grec, en français, en italien, en espagnol. La figure mythologique de chaque planète était représentée sur son char au tympan de chacun des arcs de triomphe, avec les signes cabalistiques et l'emploi des métaux appropriés par les astrologues aux diverses planètes. La colonne du firmament, inspirée de la colonne Trajane, représentait, en une spirale de tableaux colorés, les tristes campagnes de Louis XIII contre les protestants de Saintonge et de Guyenne; elle était surmontée d'une figure équestre du roi armée de toutes pièces, la tête laurée, le sceptre en main, en forme de foudre. Louis XIII figurait encore au sommet de l'arc d'Apollon avec les attributs du soleil.

Après les cérémonies, tous les matériaux de ces brillantes démonstrations de l'enthousiasme officiel des Languedociens furent réclamés par les nombreux officiers de la maison du roi, en vertu des privilèges de leurs fonctions; le rachat de tous ces reliefs de la fête coûta 1,459 livres à la municipalité toulousaine. La colonne du firmament résista un peu plus longtemps que le reste; mais en 1623 elle menaçait ruine, et les chanoines de Saint-Étienne en obtinrent du Consistoire la démolition. L'allégorie du roi Soleil devait se renouveler sous Louis XIV avec plus de pompe et un peu plus de durée, pour faire à son tour place à d'autres vanités bientôt anéanties à leur tour. On connaît bien moins la vie de Chalette que ses œuvres, mais on sait, par les témoignages de ses contemporains, combien était grande sa renommée et, par le peu qui reste de ses peintures, combien elle était méritée. M. Roschach a donc fait un travail utile, intéressant, puisé dans les documents les plus authentiques, et dont les détails sont habilement exposés.

IV. *Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy*, par M. Em. Socard.

Le sujet de ce mémoire est peu susceptible d'analyse : l'auteur avait à lutter contre des difficultés que ses laborieuses et consciencieuses recherches n'ont peut-être pas entièrement surmontées; c'est aux généalogistes de profession à en décider. Les incertitudes qui donnèrent lieu, il y a plus d'un siècle, à de vives et nombreuses

réclamations, à des procès plusieurs fois renouvelés, sont-elles moins grandes aujourd'hui que les titres principaux, sur lesquels on pouvait s'appuyer alors, ont été détruits ou perdus? Est-il bien certain que les derniers descendants, fort obscurs, d'un fils naturel non légitimé du roi Henri II, soient, en France, les uniques représentants de la lignée de Hugues Capet, comme semble l'affirmer l'auteur de la notice? C'est ce qu'il semble très-difficile d'apprécier et surtout de prouver, fût-on un Cherin, un d'Hozier, un de Courcelles, dont l'opinion est invoquée à des titres divers dans ce mémoire. Ce qui est plus généralement connu et moins sujet à contestation, c'est la triste célébrité de l'un des derniers membres de cette famille, la comtesse de Saint-Remy de Valois de la Motte, qui, peu d'années avant la Révolution, trempa dans la célèbre affaire du Collier, ou plutôt trama l'audacieuse et criminelle intrigue dont le cardinal de Rohan fut la dupe et qui retentit dans toute l'Europe. Le point de départ, la base de toute la généalogie de cette famille collatérale des Valois, est un testament, daté du 12 janvier 1590, d'une certaine dame champenoise, Nicole de Savigny, qui transmet à son fils Henri, dit *Monsieur*, une dot de 30,000 écus sol¹, que le roi Henri II, dont elle fut une des maîtresses, lui avait donnée en 1558 pour cette destination, mais sans autre reconnaissance du fils. Henri III, après la mort de son père, fit payer ladite somme, par lettre du 13 février 1577. Henri de Saint-Remy, baron de Fontette, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'un régiment, gouverneur de Châteauvillain; il mourut à Paris, le 14 février 1621.

Ce sont les nombreux descendants de cette souche, dont M. Socard a distingué trois branches, qui ont été l'objet de ses recherches. Il les poursuit, en faisant connaître leur histoire plus ou moins obscure, dans les conditions sociales très-diverses, et le plus souvent honorables, où ils se sont trouvés depuis le commencement du xvii^e siècle jusqu'à nos jours. Ce mémoire est accompagné de pièces justificatives dont la plus importante est le procès intenté en 1733 par les habitants du bourg de Fontette contre les titres de noblesse d'un des descendants du fils de Nicole de Savigny. On voit dès cette époque l'absence de documents authentiques et de preuves directes

¹ Ce mot *sol* n'est pas expliqué dans le mémoire de M. Socard.

Il s'agit d'écus d'or au soleil, ainsi nommés de la représentation d'un soleil en haut de la croix figurée sur le revers des écus d'or, marque introduite par Louis XI.

de la filiation royale. La dernière pièce citée est un brevet de décoration de l'ordre de *la Fleur de Lys*, donné en 1814 par le duc de Berry à l'un des membres de la famille de Valois. Si M. Socard se fût souvenu qu'il fut alors distribué en France plusieurs centaines de mille de ces brevets, même à ceux qui ne les sollicitaient pas, il n'aurait pas vu là un argument *généalogique*. On reconnaît, du reste, dans ce mémoire, le caractère de consciencieuse méthode que l'auteur donne à tous ses travaux historiques.

V et VI. *Les Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, traité de Sénèque*, par M. Ludovic Jolly. — *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, par M. l'abbé Tridon.

Ces deux mémoires sont plutôt des discours littéraires et les développements de considérations morales que des recherches historiques. L'auteur du premier donne une analyse critique très-fidèle et une appréciation judicieuse et bien écrite du petit traité de Sénèque. Il en tire cette conséquence, très-vraie, que les grandes douleurs n'ont pas besoin de longues consolations; il répète, avec La Rochefoucauld, que nous nous consolons souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous consoler. Il rappelle les admirables types de la douleur maternelle que l'antiquité nous a légués, Andromaque, Hécube, Niobé, et il voit dans les sentiments religieux de la foi et les espérances chrétiennes une source de consolations plus solides que tous les raisonnements de la philosophie antique.

En lisant l'autre morceau littéraire et moral que M. l'abbé Tridon a intitulé *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, on reconnaît l'expérience et l'esprit d'observation d'une personne qui s'est beaucoup occupée de l'éducation et qui a pu étudier journellement et attentivement les inclinations et les caractères divers, les germes de toutes les vertus, de tous les vices, de toutes les aptitudes chez les enfants confiés à ses soins; M. l'abbé Tridon est supérieur de l'*Oeuvre* charitable dite de *la jeunesse*. Écrit sans autre prétention que celle de rappeler des pensées et des principes utiles déjà tant de fois exprimés, ce petit discours a le mérite de n'exposer aucune théorie, aucun système nouveau d'éducation. C'est une sorte de tableau fait d'après nature, et en face des modèles au milieu desquels M. l'abbé Tridon passe utilement sa vie.

Pour ne rien omettre de ce qui peut toucher plus ou moins directement au point de vue littéraire et historique dans ce nouveau volume des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, il convient de rappeler un rapport sur les travaux de la Société depuis 1862 jusqu'en 1867, par son secrétaire, M. Harmand, rapport écrit avec une élégance et une vivacité d'exposition peu ordinaires dans la plupart de ces sortes de résumés, ainsi que plusieurs pièces de vers de MM. Dosseur, Soulayr, Sardin, Thévenot et Peroche. On lit avec plaisir ces morceaux, dont plusieurs ne manquent pas d'originalité et de verve, comme distraction de travaux plus graves; mais il serait bien difficile d'en donner l'analyse à aucun point de vue historique. On retrouve donc dans ce nouveau volume, qui est le trente et unième de la collection de la Société académique de l'Aube, la même variété et le même intérêt que dans les volumes précédents.

On ne doit pas non plus oublier que cette Société propose chaque année des sujets de prix concernant l'histoire et la statistique du département de l'Aube; que, depuis 1835, l'*Annuaire de l'Aube*, publié sous les auspices de cette Société, renferme souvent des notices historiques, et que deux de ses membres les plus dévoués, MM. Socard et Boutiot, ont obtenu, en 1867, une des médailles du concours des Sociétés savantes, pour leur *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, dont l'impression vient d'être commencée dans la collection du ministère de l'instruction publique.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

Années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868.

Les amis des vers retrouveront dans ces volumes ce que leur ont offert les volumes précédents¹, ce qui forme surtout la matière des publications annuelles de la poétique compagnie, un ample choix de poèmes, soit lus dans ses séances particulières par quelques-uns de ses membres, soit distingués par elle dans ses concours, et

¹ Voyez sur quelques-uns, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2^e série, les cahiers de juin 1859, d'avril 1860, de février 1861, de septembre 1862, t. I, p. 710; t. III, p. 421; t. V, p. 610; t. VIII, p. 266.

accompagnés, en son nom, de judicieuses appréciations, d'utiles conseils, de vues ingénieuses sur l'art.

On y retrouvera aussi, dans les discours auxquels donne lieu le renouvellement de l'Académie, dans les remerciements des nouveaux *mainteneurs*, dans les réponses des *modérateurs*, avec des détails biographiques d'un intérêt local et quelquefois aussi d'un intérêt général, des exemples d'une bienveillance mutuelle entretenue entre des personnes d'opinions fort diverses et même de partis fort opposés par la passion, la culture commune des lettres.

Il a été rendu à cet excellent esprit, véritablement académique, de la compagnie, par M. Charles de Rémusat, lorsque, le 28 mai 1865, il est venu y prendre place, un délicat et spirituel hommage :

« Le consul romain, a dit à ses nouveaux confrères de Toulouse
« le membre éminent de l'Académie française, le consul romain
« qui nous a laissé un si magnifique éloge des lettres, lui qui les a
« célébrées avec tant de chaleur comme un des plus grands biens
« de cette vie, comme la consolation de l'âge et du malheur, a né-
« gligé une dernière louange. Les lettres dominant tous les dissen-
« timents politiques ; elles survivent aux révolutions. Ainsi, venus
« de points divers pour les cultiver ensemble, nous nous associons
« dans une fidélité commune à tout ce qui fait l'honneur et le
« charme de la pensée humaine. Fontenelle dirait peut-être qu'on
« trouve ici, au lieu de l'esprit de parti, le parti de l'esprit. »

Dans ce très-remarquable discours de réception, ornement principal du recueil de l'année 1866, l'orateur, rapprochant de ce que la langue politique appelle l'ordre et la liberté ce que de son côté distingue la langue littéraire par les mots de goût et d'imagination, protestant de son respect, de son attachement pour l'ordre et le goût, mais ne dissimulant pas que la liberté et l'imagination lui sont peut-être plus chères encore, retrace du rôle de l'imagination dans les lettres françaises, pendant les deux derniers siècles et de nos jours, un tableau d'une justesse, d'une élégance exquis, et qu'on peut recommander comme un excellent chapitre d'histoire littéraire.

C'est plutôt à l'histoire politique que peut se rattacher un autre discours de M. Charles de Rémusat qu'on recherchera avec curiosité dans le recueil de 1868. Il l'a, sur la désignation de ses confrères, consacré à l'éloge d'un membre récemment perdu par l'Académie des Jeux floraux, de Pagès de l'Ariège, et n'a pu raconter la vie,

apprécier les actes et les écrits de ce magistrat intègre, de ce député consciencieux, de ce publiciste habile, sans caractériser en même temps, avec la sagacité et la vivacité spirituelles qui lui sont ordinaires, les divers régimes politiques sous lesquels s'est poursuivie la longue et honorable carrière de Pagès, les principaux personnages avec lesquels il s'est trouvé en communauté de sentiments et d'action, en relations d'amitié. Tel fut particulièrement Benjamin Constant, peint de main de maître dans des passages que personne assurément ne me reprochera de reproduire ici :

« . . . L'éloquence de Chateaubriand et de Lamennais s'attribuait des droits illimités. Plus contenue, parce qu'elle était plus soupçonnée, l'opposition de la *Minerve* se ménageait davantage. Les ressentiments dont elle était l'organe, avec non moins d'amertume, avaient plus de timidité. Un écrivain d'une incomparable habileté lui enseignait la prudence, sans l'obliger à l'impartialité. Nul n'a mieux su que Benjamin Constant porter la mesure dans l'hostilité, cacher la passion sous l'ironie, manier avec aisance des armes acérées et désoler son ennemi sans l'outrager.

« Animé sans chaleur, persuasif sans entrainement, offensant sans injure, flexible sans mollesse, toujours naturel et toujours plein d'artifice, il possédait tous les secrets du métier, et dans ce genre de polémique il sera difficilement surpassé. On peut cependant regretter que cette aptitude dominante l'ait arraché aux études et aux méditations plus calmes qui avaient par moments captivé sa jeunesse. La justesse native, l'élévation et l'étendue de son esprit pouvaient le destiner à des œuvres plus achevées, à une plus sérieuse renommée; mais sa nature était trop au-dessous de son esprit. . .

« . . . Jeté dès sa jeunesse dans le trouble du grand monde, mobile sans ardeur et passionné sans volonté, Constant, jusque dans les dernières années de sa vie, conservait un insatiable besoin d'émotions qui l'égarait souvent, et venait plutôt de l'imagination que de la sensibilité. Mais son esprit, en perdant une partie de sa force, avait gardé beaucoup de sa vivacité, et la séduction de sa conversation était restée toute-puissante. . .

« . . . M. Pagès plut à Constant, qui le charma. En pénétrant dans son intimité, il se sentit une sympathie indulgente pour cette nature fine et souffrante, ballottée de la générosité à l'égoïsme, pour cette âme irritable et blasée, avide et incapable de bonheur,

« pour cette belle intelligence, mécontente et accablée d'elle-même, « supérieure dans son déclin à ses œuvres et même à ses pensées. « Il aima cet homme qui se croyait méconnu et qui désespérait « d'être aimé. Cette amitié a duré autant que la vie de Constant, « et répandu quelque douceur sur la tristesse aride de ses derniers « jours. . . »

Dans l'Académie des Jeux floraux, la réception des nouveaux *mainteneurs* donne lieu à trois discours : éloge du membre remplacé, remerciement de son successeur, réponse à ce remerciement. De là, dans les volumes que je parcours, des morceaux que je dois encore distinguer, parmi d'autres dignes eux-mêmes d'intérêt, comme intéressant plus particulièrement l'histoire des lettres, et, dans l'occasion, des sciences.

Deux anciens élèves de l'École normale supérieure, qui professent à la Faculté des lettres de Toulouse, l'un la littérature ancienne, l'autre la littérature étrangère, MM. Hamel et Gustave d'Hugues, ont dignement inauguré, en 1863 et 1866 (voyez les recueils de ces deux années), leur entrée dans l'Académie, le premier par une exposition rapide et complète du mouvement général et des principaux caractères des lettres grecques, le second par de piquants rapprochements entre notre littérature et d'autres qu'il lui paraît peu juste de trop exalter à ses dépens.

Parmi les éloges historiques que contiennent les six volumes qui nous occupent, et qui tous, par des mérites divers, appellent l'attention, il en est deux auxquels je crois devoir une mention spéciale, parce qu'ils ont trait à des hommes dont l'illustration, commencée en province, s'est achevée et a reçu en quelque sorte sa consécration sur le grand théâtre de la capitale : c'est l'éloge d'un poète aimable et élégant, qui, au temps de la Restauration, a jeté quelque éclat auprès des astres principaux de la pléiade romantique, Jules de Resseguier ; c'est celui de Moquin-Tandon, poète aussi, par simple délasement et dans l'ancienne langue de nos provinces méridionales, mais avant tout savant distingué que ses grands succès à Montpellier et à Toulouse ont naturellement acheminé vers l'École de médecine de Paris et l'Institut de France. Le premier, qu'on peut lire dans le recueil de 1864, est de M. de Barbot ; M. Achille Janot est l'auteur du second, inséré dans le recueil de 1865.

Les mémoires contemporaines ne sont pas les seules dont s'oc-

cupe la piété académique des *mainteneurs* actuels; celles de leurs prédécesseurs, et des plus anciens, sont quelquefois pour eux l'objet de curieuses recherches. Un diplôme, assez récemment découvert dans les archives de l'hôtel de ville de Toulouse, a fourni à M. Vaisse-Cibiel l'occasion d'une dissertation intéressante, insérée dans le recueil de 1868 (p. 351). Ce diplôme est ainsi conçu :

« Les capitoulz et mainteneurs des Jeux fleuraulx, suivant l'ins-
titution et testament de madame Clemence de Ysalguy. . . .
« sçavoir faisons que nous, deuement certiffiés des sens, science,
« experience, loyaulté et bonne prodhomye de monsieur maistre
« Estienne de Durant, advocat général du roy en la cour du Par-
lement seant à Tholose, ayant esté par cy devant pourveu de
« l'office de mainteneur en la science et art rhetorique fondée par
« feu madame Clemence, vacquant lors par l'absence de feu
« maistre Jehan Corras, conseiller du roy en la dicte cour, et
« d'autant que aujourd'hui ledit Corras est allé de vye à trespas,
« avons de nouveau, par ces presentes, créé icelluy de Durant audit
« estat de mainteneur vacquant entre nous mains par le decès dudit
« feu de Corras au lieu duquel avait esté cy devant mys, pour icelluy
« estat de mainteneur ledit de Durant dores en avant exercer sa vye
« durant avec les droictz, honneurs, prerogatives, libertés, fran-
« chises, profictz accoustumés; reçu de luy de nouveau le serment
« en tel cas requis; comme plus à plain appert aux actes et registres
« de nostre cour. En tesmoing de ce, avons fait expedier ces pre-
sentes signées et scellées du scel ordinaire de nostre cour.

« Donné à Tholose le premier de avril vc.lxxiiij (1573). »

Cette date donne à un document d'une apparence si paisible un caractère tragique. Jean Corras, que l'on remplace, est un zélé calviniste qui a péri victime des fureurs catholiques de 1572, et son successeur est le catholique Duranti, destiné lui-même à périr, en 1589, victime des fureurs de la ligue. Ils se succèdent dans le collège de la gaie science, et leur constant antagonisme se poursuit sur un parchemin académique. Ce sont les expressions de M. Vaisse-Cibiel, qui a pris ce parchemin pour point de départ d'un très-intéressant parallèle entre les carrières si diverses et les destinées finales si pareilles des deux anciens *mainteneurs des Jeux floraux*, *Coras et Duranti*. Il a, de plus, tiré du vieux diplôme une conséquence de grand prix pour l'Académie des Jeux floraux. L'existence quelquefois contestée de Clémence Isaure, la réalité de son testa-

ment et de sa fondation littéraire lui semblent attestées par le témoignage des capitouls de Toulouse, qui les proclament dans un acte officiel en 1573, soixante ans après l'époque présumée de sa mort.

Montesquieu à l'abbaye de Nizor est le titre d'une autre dissertation dont M. François Sacase a enrichi le recueil de 1867. Elle ajoute quelques détails qui ne sont pas sans intérêt à la biographie de l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des lois*.

Complétons la recherche de ce qui, dans ces volumes, par un caractère biographique ou historique, a droit à l'attention du Comité, en mentionnant, dans les recueils de 1863 et de 1866, deux discours honorés à ces deux époques des récompenses de l'Académie : un *Éloge de M. de Villèle*, où M. de Hauteville a retracé avec exactitude, avec art et une complète adhésion, la carrière politique du célèbre homme d'État; un *Tableau des études historiques en France*, dans lequel M. l'abbé Torra de Bordas s'est appliqué à distribuer en écoles diversés et à caractériser les principaux historiens de notre temps.

Répétons d'ailleurs que, dans les préoccupations littéraires de l'Académie des Jeux floraux et dans ses publications annuelles, la poésie a le pas sur la prose. C'est le goût et l'art des vers qu'elle a surtout la mission d'entretenir. Chez elle se produisent chaque année des talents poétiques qu'elle désigne à l'attention et à l'intérêt du pays. Ainsi avait débuté, il y a bien des années, un poète récemment enlevé aux lettres françaises et objet de bien justes regrets, M. Viennet. Je ne veux point finir cette revue sans mentionner la visite qu'elle a reçue de son ancien lauréat le 3 mai 1864. Le discours par lequel M. Rodière, *modérateur*, lui exprime les sentiments de l'Académie, et ajoute à ses titres si nombreux celui de *maître es-jeux*, les vers de remerciement de M. Viennet, l'un des derniers produits de son intarissable verve poétique, ajoutent certainement beaucoup de prix à l'un des volumes dont j'avais à vous entretenir, celui de 1864.

PATIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE CAEN.

Année 1867.

Ce volume se compose de deux parties, dont la première comprend les discours, rapports et notices lus dans la séance publique du 7 juin 1866; la seconde, les mémoires publiés par l'Académie.

Dans la première partie, nous avons surtout remarqué le rapport de M. A. Joly, professeur à la Faculté des lettres, sur le concours ouvert pour une *étude de la vie et des œuvres de Jean Marot*. Trois concurrents s'étant présentés et aucun d'eux n'ayant été jugé digne du prix, M. Joly, substituant à leurs essais défectueux et insuffisants ses recherches et ses appréciations personnelles, nous a donné une étude achevée et complète du vieux poète normand.

On y trouve des éclaircissements, appuyés de preuves, sur la date de la naissance et de la mort de Jean Marot, des renseignements biographiques nouveaux et intéressants, des détails curieux sur ses relations avec Anne de Bretagne, Louis XII et François I^{er}, une comparaison ingénieuse entre Jean et son fils Clément, une revue critique, pleine d'aperçus fins et judicieux, de ses diverses poésies. « Il se dégage de son œuvre, dit-il en terminant, un attrait particulier, fait en partie de son naturel, en partie de ses faiblesses mêmes et de son inexpérience. Il intéresse par une certaine humilité, une certaine bonhomie native mêlée de gravité. Il n'atteint pas à la grandeur, à la force, à la majesté; mais il a une facilité aimable. C'est un agréable ignorant: ce qui serait pédantisme chez un autre, chez lui semble n'être qu'un jeu charmant. Il y a sur tout ce qui nous vient de lui comme une fleur d'innocence enfantine. Qu'il s'essaye à prononcer de grands mots, il n'y réussira pas, mais il ne sera pas ridicule..... Il y a aussi dans ses œuvres quelque chose de franc, de gai, de populaire, une certaine saveur gauloise et rustique, qui ne se perd pas au milieu de toutes ces grandes machines et de tous ces beaux décors qu'il a dressés pompeusement au début; tout cela uni à une phrase souvent familière jusqu'à la trivialité, à un accent jovial et railleur, qui nous blesserait chez un écrivain des âges classiques, mais qui nous amuse ici et sans nous laisser de remords littéraires, parce que c'est l'image même du temps. »

Nous citerions encore volontiers d'autres passages de l'excellent rapport de M. Joly, si nous n'étions arrêté par la crainte de dépasser le cadre de nos comptes rendus. En présence du résultat peu satisfaisant du concours, M. Joly exprimait à l'Académie de Caen le regret que les concurrents, au lieu d'une imparfaite ébauche, ne lui eussent pas présenté un buste ou tout au moins une médaille achevée d'un poète né sur le sol même de la patrie normande. Après le travail de M. Joly, l'Académie n'a plus à éprouver un pareil regret.

M. Jules Cauvet, qui présidait la séance publique du 7 juin, avait pris pour sujet de son discours d'ouverture le goût désintéressé des études littéraires. Déplorant l'indifférence qui semble menacer aujourd'hui ces études, il s'est attaché à la combattre en lui opposant l'exemple du plus grand homme des temps modernes, de Napoléon I^{er}, qui, pendant tout le cours de sa carrière, malgré les soins les plus divers et les plus absorbants, s'est toujours montré sensible aux plaisirs délicats que procurent les lettres. Il le suit, à ce point de vue, depuis son enfance jusqu'à ses derniers moments. C'est le *Mémorial de Sainte-Hélène* qui a fourni à M. J. Cauvet la plupart des renseignements et des souvenirs qu'il retrace à l'appui de sa thèse.

Trois Notices ont été lues dans la même séance :

Une étude de mœurs au XII^e siècle, par M. A. Théry;

M. le comte de Guernon-Ranville et le journal manuscrit de son ministère, par M. Julien Travers;

La république de l'Andorre, par M. Reynald.

L'étude de M. Théry est un simple extrait d'un travail sur Jean Petit de Salisbury, qu'il promettait alors à l'Académie de Caen, et qui se trouve, en effet, inséré dans la seconde partie de ce volume. Jean de Salisbury, né en Angleterre, vint très-jeune en France, il suivit à Paris les leçons d'Abélard et celles de la plupart des maîtres renommés à cette époque : Albéric, Robert de Melun, Gilbert de la Porrée, Guillaume de Conches. Entré, vers l'âge de trente ans, dans les ordres, il fut chapelain dans l'abbaye de Moutier-la-Celle. Trois ans après il rentra en Angleterre, où il devint le secrétaire de Thomas Becket de Cantorbéry, dont il resta jusqu'à la fin le serviteur dévoué et l'ami fidèle. Réfugié en France pendant les sept dernières années de sa vie, il y mourut évêque de Chartres.

Dans sa première lecture, M. Théry s'est borné, pour donner une idée du principal ouvrage de Jean de Salisbury, son *Polycraticon*, à en détacher et à en traduire trois morceaux dont il fait ressortir les

mérites divers. Mais dans l'article publié quelques pages plus loin, il entre dans un examen plus étendu et dans une appréciation plus complète non-seulement du *Polycraticon*, mais aussi des autres œuvres de cet écrivain, de son *Métalogicon*, et particulièrement de sa volumineuse correspondance. Jean de Salisbury, selon M. Théry, semble moins un savant du XII^e siècle qu'un lettré de la renaissance. « Il montre en effet, dit-il, plutôt les qualités et les défauts du XVI^e que du XIII^e siècle. Avec l'habitude et l'abus de l'érudition, le goût de la satire poussée jusqu'à l'invective, et cependant une certaine finesse de pensée, un jugement ordinairement sain, un soin particulier de la forme, il fait penser tantôt à Saumaise, tantôt à Erasme, tantôt à Montaigne. On reconnaît rarement en lui un contemporain des scolastiques, ses maîtres, qu'il n'admirait qu'avec réserve et liberté. »

M. le comte de Guernon-Ranville, ancien ministre du roi Charles X, né à Caen le 2 mai 1787, et mort à Ranville le 28 avril 1866, a légué à la bibliothèque de sa ville natale un manuscrit intitulé : *Journal de mon ministère*¹. C'est l'analyse de ce manuscrit qui a fait l'objet de la lecture de M. J. Travers. « Ce ne sont point, nous dit-il, des mémoires justificatifs rédigés après coup et destinés à blanchir un accusé. . . . c'est une série de notes écrites au jour le jour, à l'occasion des faits dont il voulait conserver le souvenir. C'était pour lui, non pour le public, qu'il les confiait au papier. . . Ce sont des pages sincères, parfois émues, qui peuvent blesser des convictions ou réveiller des antipathies, mais qui sont d'un royaliste vraiment libéral. . . . M. de Guernon-Ranville insista toujours dans le cabinet pour soutenir les formes légales du gouvernement représentatif. » De pareils documents, émanant d'un homme de bonne foi et instruit des faits aux sources mêmes, ne peuvent être que très-précieux pour l'histoire contemporaine; nous faisons des vœux, comme M. J. Travers, pour qu'ils ne restent pas longtemps inédits.

La Notice de M. Reynald sur l'Andorre ne contient pas de ren-

¹ Ce manuscrit ne doit être remis à la bibliothèque de Caen qu'après la mort de M. Boullée, ancien magistrat, membre correspondant de l'Académie, qui en est dépositaire. Mais une copie approuvée par l'auteur a été provisoirement déposée à la bibliothèque par M. Colmiche, neveu et exécuteur testamentaire de M. le comte de Guernon-Ranville, et lui sera rendue lorsque la bibliothèque entrera en possession de l'autographe.

seignements nouveaux sur l'origine et la constitution de ce petit état. Ceux qu'elle renferme ont été en partie, ainsi que l'auteur l'indique lui-même, empruntés à un livre de M. Victorin Duval, avocat à Foix.

Parmi les mémoires auxquels est consacrée la seconde partie de ce volume, nous citerons celui de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes, membre correspondant de l'Académie de Caen, sur la *psychologie de Galien*. C'est la suite d'un travail dont le commencement a été publié dans le volume de 1861, et où M. Charma avait exposé et discuté les questions générales dont se compose la psychologie de Galien, celles de la nature et des facultés de l'âme, du siège de ces facultés et de l'âme elle-même. Dans cette deuxième étude, M. Charma expose et discute ce qu'il appelle les questions particulières de cette même psychologie : la raison, l'habitude, le sommeil. Il a cherché avec soin à faire reconnaître, dans la doctrine de Galien, la part de l'erreur et celle de la vérité, et ses conclusions tendent à démontrer que tout ce qui recommande la psychologie de Galien est l'ouvrage du médecin et tout ce qu'elle renferme de médiocre ou de fâcheux est celui de l'érudit.

Nous trouvons ensuite un article fort érudit de M. Caillemer sur les papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son étude porte particulièrement sur le papyrus n° VII, pièce qui lui a paru de nature à éclaircir une question encore débattue entre les interprètes du droit attique, et qui lui a fourni l'occasion de judicieuses observations.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, en rendant compte des publications de l'Académie de Caen, de signaler les *Pensées et réflexions morales* de M. Sorbier, premier président de la cour impériale d'Agen. Ce savant magistrat nous entretient, cette fois, de la puissance du travail et de l'alliance du droit et des lettres. Il rappelle, à ce propos, que d'Aguesseau, dans les instructions qu'il a composées pour son fils, représente l'étude des lettres comme une nécessité pour le magistrat. M. Sorbier s'est inspiré de ces nobles traditions; ses écrits se distinguent par la solidité du fonds et l'attrait de la forme.

Nous avons parlé tout à l'heure d'une lecture de M. Travers sur un journal de M. le comte de Guernon-Ranville. Nous ne devons pas omettre de mentionner une notice biographique très-étendue et très-

intéressante de M. Boullée sur cet ancien ministre, dans l'intimité duquel il avait longtemps vécu.

Nous citerons aussi une notice de M. Jules Cauvet sur M. Eugène Trébutien, membre de l'Académie de Caen, professeur à la Faculté de droit de cette ville, mort en 1866, dans sa quarante-septième année.

La poésie est représentée dans ce volume par quelques pièces de vers dues à la muse de MM. Paul Blier, Anquetil, Achille Millien, Guérard et de M^{me} Lucie Coueffin.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

48^e année, 1866-1867 (2^e série, 15^e année).

Dans une ville comme Metz, où les sciences exactes sont brillamment représentées, où les corps savants de l'armée viennent terminer et compléter leurs études, les travaux historiques, surtout depuis la création d'une Société spéciale d'histoire et d'archéologie, qui attire tout naturellement les communications adressées autrefois à l'Académie, n'occupent plus qu'une place restreinte dans les Mémoires de celle-ci. Aussi, sur un volume de plus de 500 pages, c'est à peine si le quart est consacré aux matières dont nous avons à rendre compte, et encore, pour atteindre cette faible proportion, il faut y comprendre le discours annuel du président, qui a pris pour sujet d'une esquisse biographique Lamoignon de Malesherbes. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que le doyen des avocats de Metz, dont la longue et laborieuse carrière offre le modèle de toutes les qualités qu'exige la profession du barreau, ait voulu rendre un hommage chaleureux à l'homme de bien dont l'image frappait journellement sa vue.

La bibliothèque des avocats possède, en effet, un superbe portrait de Malesherbes de grandeur naturelle qu'elle doit au préfet de la Moselle, de 1817 à 1823, M. le comte de Tocqueville, qui avait épousé M^{lle} Pelletier de Rosambo, petite-fille du défenseur de Louis XVI. Le biographe, après avoir tracé à grands traits la carrière de Malesherbes comme juriconsulte, comme magistrat et comme ministre, nous le montre plus grand encore dans son généreux dévouement, en acceptant la défense de son souverain. mission qui

devait lui coûter la vie et entraîner une partie de sa famille dans la même proscription. M. Dommanget s'est acquitté avec talent de la tâche délicate qu'il s'était imposée, et, suivant le désir qu'il exprime, son discours, loin de diviser les esprits, les réunit dans un sentiment commun d'admiration « pour une belle âme toujours ouverte à l'amour de l'humanité, à l'abnégation, au sacrifice. »

A cette œuvre oratoire succède le compte rendu, où le secrétaire, M. Thilloy, passe en revue les travaux de l'année écoulée, travaux qui vous ont été déjà signalés et sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Le rapport sur le concours de poésie, par M. Collignon, décèle un critique fin et judicieux; les pièces qui ont obtenu le prix, insérées à la suite, font apprécier tout à la fois le talent des auteurs et le bon goût de leurs juges. Du domaine de la poésie nous passons naturellement à celui des beaux-arts.

Dans son rapport sur le concours de musique, M. Abel cherche à réfuter, par des raisons qui ne sont pas toujours convaincantes, l'opinion qui refuse à notre nation l'aptitude musicale propre aux Italiens et aux Allemands. Même en admettant, avec M. Abel, que nous soyons les descendants des Bardes et des Druides, nous connaissons trop peu la musique de leur époque pour tirer vanité de notre origine à ce point de vue. Rien n'établit non plus que la fondation des écoles de chant créées par Charlemagne soit due aux dispositions particulières des populations riveraines de la Moselle. Les termes du rapport, d'ailleurs, n'attestent pas un progrès bien sensible, puisqu'il constate que 7 communes seulement, sur 420 que compte le département, ont pris part en 1866 au concours, où il s'en était présenté 9 en 1863.

Selon les usages académiques, M. Chabert a consacré une notice nécrologique à son confrère, M. Lasaulce, directeur de l'École normale primaire du département de la Moselle et adjoint au maire de Metz. Dans une position modeste, M. Lasaulce a rendu d'importants services à l'instruction publique, par son enseignement et ses travaux en histoire naturelle. La prospérité extraordinaire de l'établissement qu'il dirigeait atteste l'habileté de son administration; les regrets unanimes de la population messine et de trente-cinq promotions de l'École normale rendent un témoignage éclatant de ses qualités morales et de son dévouement aux intérêts de la cité pendant une carrière dont tous les instants étaient consacrés au travail et à l'ac-

complissement des nombreux devoirs que la confiance publique lui avait imposés.

Dans son étude sur les usages du comté de Dabo, M. Salmon donne une leçon curieuse à ceux qui, rêvant un partage égal de la propriété, ne voient pas que là où ils croiraient introduire au moins l'aisance, si ce n'est la fortune, ils ne feraient qu'apporter la misère et le dénûment. Sur la limite des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin s'étend une région composée d'une dizaine de villages ou hameaux, dispersés sur une superficie d'environ 16,000 hectares, dont 13,200 se composent de forêts et le reste de terres arables de mauvaise qualité. C'est l'ancien comté de Dabo ou Dachsbourg, qui longtemps a fait partie du Saint-Empire.

Pour ramener des habitants dans ces contrées dévastées par la guerre, la peste et la famine, les comtes de Linange, autrefois seigneurs du pays, leur ont accordé les droits les plus étendus, les concessions les plus importantes, pour tous leurs besoins ou leurs usages, sans redevance aucune, ou pour un prix excessivement modique. Tous ces avantages cependant n'ont jamais pu assurer qu'une existence précaire à une population sobre et laborieuse, n'ayant d'autre industrie que la fabrication d'ustensiles de bois, qui se vendent à vil prix, sans pouvoir, d'un autre côté, procurer de revenu aux propriétaires du sol grevé de charges nombreuses.

Les privilèges accordés aux usagers empêchent le propriétaire actuel, qui est le Domaine, d'entreprendre les travaux qui assureraient l'écoulement des coupes, permettraient d'améliorer le sol, d'utiliser les forces motrices perdues aujourd'hui, et ouvriraient à des industries plus rémunératrices l'accès d'une région forestière d'une valeur de 15 à 16 millions. Mais le cantonnement, consacré par la loi, va être enfin demandé par l'État, qui peut seul, par ce moyen, assurer un avenir plus prospère à ces populations misérables, dont le passé montre qu'il y a, pour tous les intérêts, autant de danger à faire trop qu'à faire trop peu : l'expérience seule sait découvrir le juste milieu qui assure la prospérité des sociétés; la raison livrée à ses seules inspirations ne saurait le révéler.

Le comte Emmery en 1804, tel est le titre d'une notice curieuse, par M. Thilloz, qui cherche à élucider un point resté obscur dans la vie de cet homme éminent. Né en 1742, et connu déjà comme un jurisconsulte distingué sous l'ancien régime, Jean-Louis-Claude Emmery fut successivement député aux États généraux et à l'Assem-

blée législative, membre du tribunal de cassation, du conseil des Cinq-Cents. Il joua un rôle important qui lui permit, dans ces diverses fonctions et dans les comités dont il fit partie, de rendre les services les plus signalés aux honnêtes gens de tous les partis. Appelé au Conseil d'État par Bonaparte, le 4 nivôse an VIII, il fut, en l'an XI, élu membre du Sénat, et depuis lors, disent les biographes, il vécut toujours loin du tourbillon des affaires et de la source des faveurs. Quel fut le motif de cette retraite? M. Thilloy la cherche et croit la découvrir dans le peu d'empressement que mit Emmery à se rendre aux désirs du génie puissant qui allait fonder l'Empire. Peut-être même fut-il un des opposants, et dans cette circonstance il aurait montré, comme dans tout le reste de sa carrière, suivant l'expression de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, « une grande inflexibilité de principes, unie au patriotisme le plus vrai. » Cette hypothèse ne nous paraît pas suffisamment justifiée, même d'après les pièces qui établissent qu'Emmery ne prit qu'avec lenteur une résolution définitive et qu'il fut un des derniers à se prononcer. Une nombreuse et importante correspondance, malheureusement détruite par ses héritiers, laissait entrevoir que le comte Emmery avait conservé des relations suivies, intimes même, avec quelques-uns des personnages les plus éminents de l'Empire, dont les faveurs ne lui manquèrent pas. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'après une existence aussi laborieuse, aussi agitée, Emmery, qui avait réuni une riche bibliothèque à son château de Grosyeux et avait conservé un goût très-vif pour les études historiques et littéraires, se fût retiré du tourbillon des affaires pour jouir paisiblement du repos qu'il avait si bien mérité, *l'otium cum dignitate* dont parle Cicéron.

L'appendice aux souvenirs épistolaires de M^{me} Récamier et de M^{me} de Staël, par le baron de Gérando, forme un complément de quelques pages aux souvenirs épistolaires de ces deux femmes éminentes. C'était le sujet que l'auteur avait traité, comme président de l'Académie, dans un discours prononcé le 29 mai 1864, dont il prépare en ce moment une seconde édition. Le titre suffit pour appeler l'intérêt sur un travail semblable. M. de Gérando y a joint quelques détails nouveaux et piquants sur le séjour de M^{me} de Staël à Metz, où elle se rendit en 1803 dans le désir de rencontrer Charles de Villers, qui plus tard écrivit l'introduction du livre sur l'Allemagne. On y trouve également deux lettres écrites, l'une par M. de Gérando père à M^{me} de Staël, pendant son séjour à Coppet, et l'autre adres-

sée par M^{me} de Gérando à M^{me} Récamier. Les faits qu'elles signalent n'ont pas l'intérêt des demi-révélation qui les précèdent, et auxquelles nous renvoyons le lecteur curieux de connaître plus à fond un personnage aussi célèbre que l'auteur de *Corinne*.

MICHELANT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION.

Année 1867.

L'intérêt tout naturel témoigné par le Comité aux travaux historiques et littéraires de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion a trouvé chez les membres dont elle se compose des cœurs reconnaissants et sympathiques. Le président, M. de Siner, interprète de leurs sentiments, considérant comme un grand encouragement le compte rendu favorable de leurs travaux, a cru devoir l'envoyer au rédacteur du *Moniteur* de la Réunion, qui l'a reproduit en entier dans ce journal. « Nous avons maintenant, leur a-t-il dit, la certitude que notre parole ne meurt pas ici sans écho; nous savons qu'on l'écoute au loin; que nos efforts ne seront pas stériles, et que nos ouvrages seront lus, étudiés et jugés à leur valeur. »

Le rapporteur avait cru devoir engager la Société à multiplier ses études sur le pays trop imparfaitement connu encore, sur son histoire, sur ses usages, sur une population qui, composée de tant d'éléments divers, laboure les champs et remplit les ateliers. Ces conseils seront suivis, et nous aurons, je l'espère, à relever dans les prochains Bulletins, comme dans celui-ci, des faits et des détails dignes de la bienveillante attention accordée par la section à tous les travaux sérieux.

Ce Bulletin, qui apportait à la métropole les résultats de recherches faites dans le pacifique domaine des sciences et des lettres, nous arrivait en même temps que les tristes récits des événements dont notre intéressante colonie venait d'être le théâtre.

Par une coïncidence singulière, un des articles du recueil, intitulé *Un charivari historique*, contient le récit d'une émeute populaire ayant été, en 1847, suivie de scènes déplorables. Des rassemblements s'étaient formés autour de la maison d'un abbé

Monnet, dont les idées abolitionnistes, trop avancées pour le temps, avaient soulevé contre lui une partie de la population. Les troupes sorties des casernes avaient employé la violence pour dissiper les attroupements, et plusieurs habitants étaient tombés mortellement frappés. L'auteur de ce récit, M. Volsy-Focard, en signalant comme un fait inouï dans les annales de la colonie cette sortie de troupes contre la population, ne prévoyait pas qu'il serait lui-même plus tard témoin de scènes du même genre.

La partie littéraire du Bulletin contient deux mémoires de M. le professeur Aubry : *De l'amour de la campagne dans les poètes*, et *Horace considéré comme poète lyrique*; deux pièces de vers de M. P. de Monforand : *La Vision de Noël*, et *Les atours de la Morte*, traduction de la *Miougrano entreduberto* du poète provençal Théodore Aubanel; un recueil de pensées et quelques remarques philologiques par M. E. Bailly. Trois notices biographiques intéressantes sont consacrées : à Lislet-Geoffroy, par M. A. Vinson; au baron Joseph Desbassyns, par M. Élie Pajot, et à Philibert, introducteur de la vanille à Bourbon, par M. Antoine Legras.

Les habitants de l'île de la Réunion conservent pieusement le souvenir de tous les hommes qui ont rendu des services à la colonie ou qui l'ont honorée par leurs talents. A ce dernier titre, nul ne méritait mieux l'hommage qui lui est rendu que Lislet-Geoffroy, qui, fils d'un blanc et d'une négresse, devint correspondant de l'Institut, fut comblé d'honneurs par l'Angleterre et la France, et mérita que l'illustre Arago écrivit sa biographie, placée parmi celles des savants les plus distingués. Les détails donnés par M. Vinson complètent ceux qu'ont déjà publiés les divers historiens qui, après Arago, se sont occupés du célèbre mulâtre. M. Quatrefages a cité l'exemple de Lislet-Geoffroy comme une preuve remarquable, sous bien des rapports, de ce qu'il appelle la *juxtaposition des races*: « Lislet-Geoffroy, dit-il, ingénieur à l'île de France, « était fils d'une négresse très-bornée et d'un Français appartenant « aux classes éclairées de la population. Par la couleur, les traits, la « chevelure, il reproduisait tous les caractères extérieurs de la race « maternelle, de telle sorte qu'on l'eût pris pour un nègre pur sang; « mais son intelligence et ses sentiments étaient tout européens, si « bien qu'il avait vaincu le préjugé de la couleur et s'était fait ac- « cepter dans la société. Enfin Lislet-Geoffroy est mort correspon- « dant de l'Institut de France. Ici le partage avait été complet :

« l'homme physique était tout nègre, l'homme intellectuel et moral « était tout blanc. »

Sans contester la justesse de ces observations et sans méconnaître les résultats heureux que produit le croisement des races, je crois que la supériorité de Lislet-Geoffroy doit être attribuée surtout à l'éducation qu'il avait reçue de son père, et à la tendre sollicitude avec laquelle celui-ci chercha, dès ses premières années, à développer son cœur et son intelligence. On a souvent constaté la supériorité, au point de vue du développement intellectuel, des mulâtres sur les nègres pur sang. Tandis que ceux-ci crouissent dans l'ignorance, les autres se distinguent souvent par leurs talents. Il ne faut pas attribuer, selon moi, d'une manière exclusive, cette supériorité aux conditions physiques dans lesquelles naissent les uns et les autres. Les mulâtres, élevés dans la famille des propriétaires d'esclaves, ont été toujours traités par ceux-ci avec tendresse; vivant presque sur le pied de l'égalité avec les autres enfants, ils participent à l'éducation qui leur est donnée, et l'on ne demande pas mieux que de tirer parti de leurs dispositions naturelles. Il en est tout autrement des pauvres négrillons nés et élevés dans les cases des nègres, et condamnés, comme leurs parents, à des travaux exclusivement matériels.

L'épreuve qui se fait, depuis quelques années, aux États-Unis, dans les nombreuses écoles destinées aux enfants des nègres du Sud, me semble devoir modifier singulièrement certaines théories d'après lesquelles tout est accordé aux influences purement physiques. L'éducation et l'instruction ont déjà transformé des milliers d'enfants de race africaine pure, dont l'esclavage, bien plus que la nature, aurait continué à faire des brutes, et qui, grâce aux soins dont ils sont aujourd'hui l'objet, ne paraissent dépourvus d'aucune des aptitudes que l'on trouve chez les enfants appartenant à la race blanche.

M. Joseph Desbassyns, dont M. Élie Pajot a raconté l'histoire, a consacré sa longue et honorable existence à toutes les améliorations qui pouvaient être introduites dans l'agriculture coloniale. Ses établissements de sucrerie ont servi longtemps de modèle aux habitants, heureux de profiter de son expérience et de ses conseils.

M. Desbassyns était venu en France, en 1789, avec son père, son frère et deux sœurs, dont la première avait épousé M. J.-B. Pajot, plus tard président du Comité administratif à Bourbon, et dont

la seconde fut mariée à M. Joseph de Villèle, le célèbre ministre des finances. Il y est retourné, après avoir confié à d'autres mains la gestion de ses propriétés, après avoir eu soin de rédiger, pour que leur culture fût conduite d'après les principes dont il avait tiré un parti si avantageux, un *Guide du Cultivateur*, qu'a fait imprimer sa fille, M^{me} la vicomtesse Jurien. Cet homme de bien est mort à Paris le 17 avril 1850.

La Notice dont Pierre-Henri Philibert est l'objet contient d'abord des particularités extrêmement intéressantes sur les rapports ayant existé entre les cultivateurs ou les savants de l'île de la Réunion et les naturalistes de la mère patrie, à l'époque où l'on s'occupait d'introduire dans l'île et d'y propager la culture de plantes utiles dont les échantillons s'échangeaient contre ceux des productions du pays. L'auteur du mémoire regrette que ses compatriotes n'aient pas continué à marcher dans les voies que leur tracèrent alors les *Poivre*, les *Hubert* et les *Philibert*, et se soient exclusivement livrés à l'industrie sucrière, qui a eu à traverser tant de crises manufacturières et financières. Quant à Philibert, M. Legras, après l'avoir suivi dans les différentes positions qu'il occupa comme officier de la marine française, considère comme son plus beau titre à la reconnaissance de son pays l'honneur d'y avoir apporté les premières boutures de vanille qu'on y ait vues. Jaloux d'établir d'une manière solide les titres de son compatriote, il cite les articles de la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, publiés dans les mois de juin et de juillet 1819, annonçant officiellement l'arrivée des vaisseaux confiés au commandement du capitaine Philibert, qui apportait de l'île de Cayenne les boutures du vanillier dont allait, pour la première fois, s'enrichir le Jardin du Roi.

Je ne ferai que mentionner une étude critique sur le deuxième volume de la *Vie de César*, par Napoléon III, et des considérations sur Tacite et les premiers empereurs romains, par M. H. Lacaze; deux mémoires qui ne sont pas sans mérite, mais ne sont guère susceptibles d'analyse.

Un travail d'un intérêt plus local est une *Excursion dans la région australe de Madagascar*, chez les *Antandrouïs*, par M. Alfred Grandidier.

C. HIPPEAU,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE STRASBOURG.

Tome III, 2^e livraison; tome IV, 1^{re} livraison, 1867-1868.

Les procès-verbaux des séances de cette Société sont rédigés avec beaucoup de soin, et font ressortir tout l'intérêt que présentent ses réunions mensuelles. Les deux livraisons dont j'ai à rendre compte contiennent l'analyse des lectures qui s'y sont faites et des discussions auxquelles elles ont donné lieu depuis le mois de janvier 1866 jusqu'au 10 mars 1868. Le Bulletin publie les principaux mémoires lus dans les séances. Je vais les passer successivement en revue.

Le moine Lamprecht et son poème d'Alexandre le Grand, par M. L. Spach. L'auteur débute en rendant un hommage mérité au savant M. Henri Weissmann, l'éditeur de l'*Alexandrède*. En publiant l'œuvre du moine allemand, il a ajouté des notes historiques et philologiques, une traduction du roman historique du *Pseudo-Callisthène*, où la plupart des poètes du moyen âge ont puisé, comme on sait, leurs notions sur Alexandre, et enfin des extraits des *Alexandrèdes* latines, françaises, anglaises, persanes et turques. M. Spach, prenant à sa source la légende *Alexandrine*, la suit à travers les siècles jusqu'au moment où le moine Lamprecht s'en est emparé, après notre Gauthier de Châtillon et notre Alexandre de Bernay. L'auteur pense que ce n'est pas seulement sur le *Pseudo-Callisthène* que s'est appuyé Alexandre de Bernay, mais qu'il a, de même que le moine Lamprecht, beaucoup emprunté à Albéric de Besançon. Il aurait été beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne l'auteur allemand, qui cite lui-même, comme l'a fait remarquer M. Spach pour garant de son récit, « Elberic von Bisencein; » car on sait aujourd'hui que les cent cinq premiers vers d'Albéric, découverts et publiés en 1856 par M. P. Heyse, comparés au poème de Lamprecht par plusieurs savants d'outre-Rhin, leur ont permis d'établir avec certitude que le poème français est réellement l'original du poème allemand. C'est une preuve de plus ajoutée à tant d'autres que c'est à la France que les peuples de l'Europe ont emprunté les récits épiques qu'il est juste de restituer à nos trouvères.

Malgré son admiration pour le poème, M. Spach pense que l'histoire toute simple du roi de Macédoine est plus saisissante que les fictions du moyen âge et de l'Orient sur son compte. Les fables persanes, les rêveries indoustaniques et talmudistes, quelque ingé-

nieuses qu'elles soient, lui semblent avec raison bien au-dessous de la puissante réalité qui a si vivement impressionné les contemporains du vainqueur de Darius et de Porus.

M. Spach s'occupe, dans une autre livraison, d'un *minnesinger* du XII^e siècle, Henri de Veldegke, l'auteur de l'*Énéide allemande*. Ce n'est pas précisément cette singulière imitation en bas allemand de notre poème d'*Eneas* qui recommande le plus le nom du poète; son nom figure avec honneur parmi les chantres lyriques connus sous le nom de *minnesingers*. M. Spach donne quelques strophes élégantes et gracieuses empruntées au recueil de ses œuvres. Elles reproduisent l'invariable thème des chantres d'amour, tantôt se plaignant des rigueurs d'une maîtresse et tantôt célébrant avec joie les faveurs qu'ils ont reçues d'elle.

M. Spach a écrit une intéressante notice sur un personnage tristement célèbre dans l'Alsace par son ardeur révolutionnaire, Euloge Schneider, considéré comme poète et écrivain. Malheureusement les productions littéraires du commissaire de la Convention ne sont pas de nature à faire oublier les actes dont la ville de Strasbourg n'a pu conserver un agréable souvenir.

C'est à un homme appartenant à un autre âge et plus justement célèbre que M. L. Spach a consacré son plus important travail. Il a été séduit par la figure énigmatique et bizarre de Cola Rienzi, et il s'est attaché à retracer les émouvantes péripéties qui ont signalé la carrière romanesque du tribun romain, qui rêva, au XIV^e siècle, l'unité de l'Italie, et a été, de la part de deux grands poètes, Pétrarque, son contemporain, et lord Byron, l'objet d'une admiration sympathique. M. L. Spach trace d'abord à grands traits le tableau des trois puissances dont la coexistence constitue le caractère distinctif du moyen âge : la papauté, le pouvoir impérial et la commune.

Au commencement du XIV^e siècle, le siège pontifical était transféré à Avignon. Rome avec ses 60,000 habitants, abandonnée à elle-même, ne reconnaissait dans le pape qu'un souverain fictif. Elle demeurait livrée, comme elle l'avait été au IX^e et au X^e siècle, à une noblesse anarchique et turbulente, à la tête de laquelle se trouvèrent successivement les *Colonna*, les *Orsini*, les *Gaetani*, les *Savelli*, les *Frangipani*, presque tous princes de l'Église ou feudataires du roi de Naples. Au milieu des désordres dont Rome est le théâtre, l'auteur introduit Cola Rienzi, jeune, ardent, éloquent et

plein des glorieux souvenirs que rappelle le nom de Rome. Il se croit appelé à lui rendre son antique splendeur et ses libertés. Les succès et le triomphe momentané du tribun, son administration, ses revers et la catastrophe qui termine cette existence étrange sont exposés, par l'auteur du mémoire, dans un récit animé, rapide et attachant. On s'intéresse, grâce à lui, au sort de l'audacieux tribun, qui, comme tous ceux dont l'élévation est due aux faveurs populaires, commencent par être les idoles du peuple et finissent par en être les victimes.

M. Delcasso, recteur honoraire de l'académie de Strasbourg, a fait précéder une spirituelle épître, adressée à Victor Cousin, et ayant pour titre *Souvenirs de l'École normale en 1816-1818*, de quelques pages dans lesquelles il fait connaître les dispositions des esprits à l'époque où il entra lui-même à l'École normale pour devenir le disciple de l'éloquent philosophe.

On se figurerait difficilement, à si longue distance, la situation morale de la population parisienne, en pleine occupation étrangère, déclamant *les Messéniennes* de Delavigne, chantant les couplets de Béranger, lisant *la Gazette et le Constitutionnel, la Minerve et le Conservateur*, respirant le parfum de la poésie à l'Athénée et à la Société des bonnes lettres, se battant au parterre pour ou contre le *Germanicus* d'Arnault exilé, s'indignant des votes de la Chambre introuvable, frémissant aux discours de l'opposition naissante, applaudissant aux malices d'Andrieux, aux invectives de Tissot, à l'élégance de Villemain, électrisée enfin par l'ardente parole d'un philosophe de vingt-quatre ans qui appelait la France nouvelle à la liberté au nom du spiritualisme. L'écrivain célèbre à propos duquel M. Delcasso retraçait, dans un style excellent, les jours heureux qu'il avait passés à l'École normale, a cessé de vivre. Un maître dans l'art d'écrire et de penser rendait, il y a quelques jours, un hommage solennel à sa mémoire. Félicitons M. Delcasso d'avoir pu entendre les premiers accents d'une voix inspirée, et surtout d'être demeuré fidèle aux généreuses doctrines qui ont été longtemps et seront encore, il faut bien l'espérer, l'honneur de la philosophie française.

M. Delcasso n'a pas puisé seulement à l'École normale, sous la direction de M. Cousin, un goût prononcé pour les recherches philosophiques : il en a rapporté des habitudes littéraires dont on retrouve la trace dans les aimables productions d'un esprit que l'âge

n'affaiblit ni ne lasse. Rappelant que la critique a souvent signalé les frappantes analogies qui rapprochent de notre grand opéra la tragédie grecque et surtout les pièces d'Eschyle, M. Delcasso a voulu établir la même similitude entre le théâtre de Plaute et la scène française. Pour mieux faire saisir le caractère mixte, l'association du chant et du dialogue prosaïque, dont il a constaté l'existence dans quelques-unes des pièces de Plaute, il a reproduit en vers, tantôt familiers, tantôt lyriques, une des plus agréables compositions du poète latin, le *Charançon* ou le *Parasite*, suivant pas à pas son modèle, mais en se permettant d'appuyer un peu sur la partie musicale, et même y ajoutant au besoin quelques développements. La comédie de Plaute, présentée sous une forme lyrique, est heureusement versifiée. Le traducteur donne, dans un court appendice, la solution d'un petit problème archéologique et philologique dont l'occasion lui est fournie par un vers du *Charançon*; il y est question d'une maladie du foie, *morbis hepaticus*, dont est attaqué le Leno Cappadox. « Crois-moi, dit à celui-ci un des personnages, endure pendant quelques jours encore, jusqu'à ce que tes entrailles soient putréfiées. Alors, pourvu que la salaison soit suffisamment bonne, si tu fais ce que je te conseille, tes entrailles pourront être vendues beaucoup plus cher que toi-même. »

Ces détails font sans nul doute allusion à l'habitude, très-commune autrefois chez les Romains, et conservée à Strasbourg, d'engraisser les oies et de donner à leur foie un développement et par suite une délicatesse qui le faisait rechercher, alors comme aujourd'hui, par les amateurs de la bonne chère.

Le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg contient aussi quelques pièces de vers de M. A. Eschenauer : *l'Église perdue* et *la Fille de l'Hôtesse*, traduites d'Uhland; *l'Excelsior*, de Longfellow, et *la Patience*, d'après le poète allemand Spitta.

Une découverte faite par le docteur Roulin est l'objet d'un autre mémoire sur un pseudo-poème du XIII^e siècle : *Le Sire de Créqui*, publié en 1851 à Bruxelles, dans le *Messager des sciences historiques*, et sur lequel s'est exercée, en 1853, la critique de Génin, attaquant, avec la verve malicieuse qu'on lui connaît, cette supercherie littéraire, beaucoup moins heureuse que celle à qui l'on doit les vers charmants mis sur le compte de Clotilde de Surville. Le poème de *Raoul de Créqui* n'offre par lui-même aucun intérêt. C'est un épisode de la croisade de Louis le Jeune, dont le sire de Créqui fit partie.

L'éditeur, en déclarant que le manuscrit original était inconnu, annonçait que sa publication était faite d'après une copie trouvée par M. Matter dans les papiers de Sedaine. Elle avait eu lieu sans l'aveu du savant alsacien, qu'en qualité d'ancien collègue Génin avait pris rudement à partie. L'éditeur supposait une célèbre *Rose de Créqui*, vivant dans la seconde moitié du xiii^e siècle ou au commencement du xiv^e siècle, comme auteur du poème, dont la seule inspection faisait reconnaître aux moins expérimentés une œuvre apocryphe. Génin n'hésita pas à l'attribuer à l'éditeur de Bruxelles, en lui donnant M. Matter pour complice. Il avait tort.

M. le docteur Roulin achetait au mois d'octobre 1865, à la vente de la bibliothèque de feu M. le pasteur Braunwald, un livre de chétive apparence porté sur le catalogue avec l'indication suivante : *Le Sire de Créqui, nouvelle historique, 1775*, avec figures d'Eissen, in-8° cartonné; le titre manque. Mais ce que le catalogue ne disait pas, c'est que la nouvelle historique, qui est en prose, était suivie d'un poème intitulé : *Romance*, contenant l'histoire du sire de Créqui, composée vers 1300. Cette publication était une des rapsodies publiées de 1718 à 1805 par Arnaud de Baculard, dont le nom revient si souvent avec des épithètes peu flatteuses dans les écrits de Voltaire; mais Arnaud de Baculard, auteur de la *nouvelle*, déclarait, dans un avis préliminaire, qu'un autre que lui était l'auteur du poème écrit, disait-il, dans la langue du xiii^e siècle.

« On craindrait, dit-il, manquer à la reconnaissance, si l'on taisait
« le nom de la personne à laquelle on est redevable de cette ro-
« mance intéressante. On la tient du père Daire, descendant de ce
« célèbre Daire qui fut le digne compagnon d'Eustache de Calais. Cet
« estimable religieux, bibliothécaire de la maison des Célestins à
« Paris, s'est rendu recommandable par ses connaissances dans nos
« anciennes chartes, etc. »

Voilà donc le mystère expliqué, et la dernière explication donnée par Baculard sur l'érudition du père Daire justifie la remarque faite par Génin, qui reconnaissait, dans le fabricant du *Sire de Créqui*, une certaine habitude du français du moyen âge.

La découverte du docteur Roulin, malheureusement, ne saurait augmenter l'importance du poème dont elle révèle l'auteur, et donner au nom du père Daire la célébrité qu'ont obtenue les Chatterton et les Vanderbourg.

Un bon chapitre d'histoire ancienne, dû à la plume de M. Ed.

Goguel, a pour titre : *Les Juifs d'Égypte avant l'ère chrétienne*. Il se divise en plusieurs parties, dont la première est un aperçu de l'histoire d'Égypte avant Ptolémée, fils de Lagus; les suivantes embrassent les règnes de Ptolémée Lagus, de Ptolémée Philadelphie et de Ptolémée Évergète. L'auteur a recours, pour son travail, aux sources originales, qui seules pouvaient donner quelque intérêt à un sujet bien souvent traité.

La notice historique écrite par M. A. Fée est consacrée à un ancien compagnon de ses études, Auguste Rain, qui, après avoir pris part en 1813 et en 1814 aux dernières luttes de l'Empire, s'était embarqué en 1817 pour le Sénégal. Là il se proposait de fonder une colonie; mais, après avoir déployé, pour l'exécution de ce projet, beaucoup d'intelligence et d'énergie, il fut surpris par la mort en 1820, n'ayant pu accomplir qu'une bien faible partie des plans qu'il avait conçus.

Je n'ai plus, pour épuiser les sujets traités dans les deux Bulletins de la Société littéraire de Strasbourg, qu'à mentionner seulement pour mémoire un court mémoire de M. A. Campaux, intitulé *Le ménage d'Homachos*, lu aux réunions de la Sorbonne, et déjà imprimé dans le volume publié par le Comité.

C. HIPPEAU,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

4^e année. Meaux, 1867.

Notre regretté confrère M. F. Bourquelot a exposé, dans la séance du 7 janvier 1867, l'organisation de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, dont il était membre fondateur et vice-président. C'est à lui qu'était confié le soin de vous tenir au courant des publications de cette Société nouvelle, et le Bulletin de la quatrième année, comme les précédents, lui avait été remis par le bureau pour qu'il vous en présentât l'analyse; mais un sentiment naturel de délicatesse a empêché M. Bourquelot de préparer le rapport que vous attendiez de lui : étant l'auteur de l'article le plus considérable que contienne

ce Bulletin, il avait cru devoir s'abstenir de vous rendre compte d'un livre auquel il avait collaboré. Nous avons ainsi perdu l'un de ces excellents rapports qu'il écrivait avec le zèle le plus scrupuleux et auxquels s'attachait l'autorité d'une érudition toujours sûre d'elle-même.

L'article de M. Bourquelot n'est ni de l'histoire ni de la philologie : je dois donc me contenter de le mentionner. Il a pour titre *Constantinople*, et reproduit quelques feuillets d'un journal de voyage, écrit au retour d'une excursion que l'auteur a faite en Italie, en Grèce et en Turquie, il y a huit ans. Des fragments de cette relation avaient déjà paru dans les *Nouvelles Annales des voyages* et dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. Elle est d'une lecture attachante. Nous y retrouvons ces habitudes de minutieuse exactitude et de sincérité consciencieuse qui, avec bien d'autres qualités, sont les marques des ouvrages de M. Bourquelot.

M. G. Leroy, dont le nom est souvent prononcé dans nos séances, a publié dans ce Bulletin une notice sur *Le commerce et l'industrie à Melun avant 1789*. Sans épuiser le sujet, M. Leroy a tiré des archives départementales, municipales ou hospitalières, un certain nombre de renseignements intéressants. C'est ainsi qu'il publie, d'après une copie du xvi^e siècle, une charte de Louis-le-Jeune, datée de 1178, et inédite, si je ne me trompe, sur le commerce de Melun. Cette charte ne contient pas tout ce que M. Leroy croit y découvrir. Il prétend y rencontrer la mention du coche de Melun, et voici la phrase qui, suivant lui, atteste la haute antiquité des coches d'eau, sur laquelle il insiste plusieurs fois dans le cours de sa notice : « *Baccus Meleduni applicans pro rivagio 1 denarium tantum dabit, et quotcumque mercaturas deferat, nihil amplius capietur; et cochetus similiter 1 obolium.* » Le mot *cochetus* a fait la méprise de M. Leroy : le *cochet* ou *coquet*, que la charte de 1178 distingue du bac, n'est certainement pas le coche d'eau que nous avons tous ou presque tous connu.

La dissertation de M. Leroy est le seul travail de quelque étendue où il soit question d'histoire. La longue liste des très-courts articles qui remplissent le volume a déjà été imprimée dans la bibliographie de la *Revue*¹ : je ne la reproduis point. Quelques mots seulement sur plusieurs de ces articles.

¹ Numéro de décembre 1867, p. 645-647.

M. Th. Lhuillier a publié sous ce titre, *Une famille de peintres du roi à Fontainebleau, les Dubois (xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles)*, une notice que tout biographe des Dubois devra consulter. En même temps que s'imprimait le volume qui la renferme, M. A. Jal insérait dans son *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* plusieurs colonnes sur la même famille. On devra rapprocher les recherches de M. Lhuillier et celles de M. Jal ; cette comparaison permettra de rectifier ou de compléter les unes par les autres les indications données par les deux érudits. Avant eux, M. l'abbé Tisserand, ainsi que le rappelle M. Lhuillier, et M. Léon de Laborde, ainsi que le rappelle M. Jal, avaient compulsé les registres de la paroisse d'Avon et fait connaître diverses dates qui concernent les Dubois, l'un dans le *Bulletin des Comités historiques*¹, l'autre dans son travail sur la *Renaissance des arts à la cour de France*. L'épithaphe d'Ambroise Dubois, qui se trouve dans l'église d'Avon, assigne à sa mort la date du 27 décembre 1615² : cette date est inexacte, ainsi qu'on pouvait le voir, il y a quelques années, dans les registres de l'église, où son décès était marqué au 29 janvier 1614. Le feuillet qui portait la mention de sa mort ayant été récemment arraché du registre, M. Lhuillier cite à l'appui de la date authentique le témoignage de M. Tisserand : il aurait pu de même invoquer celui de M. de Laborde.

M. Lhuillier a imprimé, dans le même Bulletin, sur la succession de l'abbé Séguy, membre de l'Académie française, diverses pièces dont la copie, communiquée par lui au Comité, il y a deux ans, avait été déposée dans vos archives.

La publication d'un *Accord et délaissement de plusieurs immeubles fait par M^{me} Fouquet à des créanciers privilégiés* a fourni à M. Félix

¹ Année 1854.

² Cette inscription, inexactement rapportée, même dans l'ouvrage de M. Jal, se lit dans l'église d'Avon, en dehors, mais près de l'entrée du chœur, bas-côté droit, sur une dalle que l'on foule aux pieds nécessairement. Je l'ai relevée sur place avec le plus grand soin ; la voici :

CI GIST · HONORABLE · HOMME · FEV · AMBROIS^E
DV · BOIS · NATIF · DANVERS · EN · BRABANT
VIVANT · VALLET · DE · CHAMBRE · ET
PAINTRE · ORDINAIRE · DV · ROY · LEQVEL ·
EST · DECCEDE · LE · XXVII^{ME} · DECEMBRE · M · VI^C · XV
PRIES · DIEV · POVR · SON · AME ·

(Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Lajoie l'occasion de parler de Fouquet. Il s'est efforcé de démontrer que le projet de révolte qui a figuré parmi les pièces du dossier du surintendant est un document apocryphe. C'est la première fois, ce me semble, que l'on met en doute l'authenticité de ce curieux document, dont la plus grande partie a été publiée par M. Pierre Clément dans son *Histoire de Colbert*, et qui a été reproduit en entier par M. Chéruel dans ses *Mémoires sur Fouquet*. Mais l'argumentation de M. Lajoie ne peut prévaloir contre les aveux mêmes de Fouquet. Il n'a jamais nié qu'il eût écrit ce vague projet de résistance, et les lettres où M^{me} de Sévigné raconte la manière dont il se défendit sur ce chef d'accusation suffiraient à nous convaincre de l'authenticité du projet, lors même qu'il n'en existerait point diverses autres preuves, qu'il est superflu de rappeler en ce moment ¹.

Deux notices de M. Victor Plessier nous montrent Bossuet parain, ici d'un enfant abandonné, là des grosses cloches de deux églises de son diocèse. Un enfant de cinq ans environ avait été abandonné à Bannost en 1694, « pendant la méchante année, » écrit dans une première note le curé de Bannost, le jour des Cendres de l'année 1694, écrit-il dans une note supplémentaire. Un habitant du village recueillit l'enfant et le garda deux ans. Le jour de l'Ascension de l'année 1696, le curé le prit chez lui, et, deux semaines plus tard, Bossuet, faisant une visite à Bannost, l'adopta pour filleul, et lui donna son prénom de Bénigne. L'enfant avait, au moment où il fut abandonné, une marque qui empêcha le curé de le baptiser, et le curé déclare, au moment où il rédige les notes dont nous venons de parler, qu'il ne se souvient plus quelle était cette marque. De ces renseignements inscrits sur le registre de la paroisse, M. Plessier a tiré une petite nouvelle où le curé de Bannost, futur vicaire général de Bossuet, joue un assez triste rôle. « Est-ce bien, écrit-il, la méchante année, autrement la mauvaise récolte, qui força les parents de cette pauvre petite créature à

¹ Nous n'avons pas cru devoir insister sur l'évidente authenticité du projet de révolte de Fouquet; mais nous nous rendons au désir exprimé par M. Pierre Clément, membre du Comité, en ajoutant que cette authenticité est attestée : 1° par la pièce originale, qui est conservée à la Bibliothèque impériale; 2° par le procès-verbal original de la chambre de justice, qui se trouve à la même bibliothèque; 3° par les réquisitoires de Denis Talon; 4° par les défenses imprimées de Fouquet; 5° par le journal d'Olivier d'Ormesson; 6° par les lettres de M^{me} de Sévigné, auxquelles il vient d'être fait allusion.

« faire violence aux plus puissants liens de la nature pour se séparer si cruellement d'elle?.... Aux Cendres, la saison de la faim et du froid a fait place au travail rémunérateur et à l'espérance de la prochaine moisson. Au lieu d'attribuer à la misère l'exposition de l'enfant, ne serait-il pas plus exact d'y voir un effet des persécutions dont l'intolérance religieuse affligea la France à la fin du xvii^e siècle? » Et partant de cette hypothèse, qui peu à peu devient sous sa plume un fait certain, l'auteur accuse le curé d'avoir altéré la vérité pour « couvrir d'un voile circospect les maux nés de la persécution; » d'avoir oublié volontairement le nom des parents de l'enfant et la nature de la marque qu'il portait, et même d'avoir prudemment détruit cette marque afin d'empêcher toute reconnaissance. Si enfin le curé note l'âge de l'enfant, c'est sans doute que ses sept années révolues donnaient le droit au clergé de s'emparer de lui, quelle que fût la résistance de la famille. Ce sont là autant d'hypothèses inadmissibles à mon avis. Le clergé ne mettait point tant de mystère dans ses actes contre les protestants. Ici, d'ailleurs, le curé de Bannost n'a certainement pas la diplomatie qu'on lui prête : en comparant les deux notes inscrites sur son registre, on voit clairement que ses souvenirs avaient peu de précision, et qu'il a dû recourir à ceux de ses paroissiens. S'il eût été complice d'un rapt, il n'en aurait pas oublié les circonstances. Quant à la misère que M. Lhuillier révoque en doute, elle fut navrante dans l'année 1693, et les témoignages contemporains prouvent que l'hiver des années 1693 et 1694 put être appelé à bon droit « la méchante année. »

Bossuet fut parrain, à Saint-Martin-des-Champs et à la Ferté-Gaucher, de cloches dont la veuve du chancelier Le Tellier était la marraine : les deux églises se trouvaient à la fois dans l'étendue du diocèse de Meaux et dans celle de la seigneurie de la Ferté-Gaucher, qui appartenait à la famille Le Tellier. L'un des baptêmes se fit le 15 novembre 1694; l'autre à une date que je ne saurais dire, car une erreur de copie place les deux baptêmes au même jour.

La cloche baptisée en premier lieu porte les prénoms de Bossuet avec le nom de la Vierge et ceux de la marraine; mais la cloche baptisée en second lieu n'a reçu aucun des prénoms du parrain. « Cette omission si choquante, écrit à ce propos M. Plessier, est un « signe de la déchéance que subit Bossuet dans l'affection des Le « Tellier. Les rapports, sans être tendus, se modifient. Le vieux

« chancelier n'est plus ; le souvenir du grand Louvois s'efface avec le
« temps ; les Le Tellier déclinent. D'une autre part, le protégé a
« grandi ; il fait ombrage. On juge opportun de lui faire sentir par
« la disparition de son nom que les inégalités sociales ressortant de
« la différence des extractions ne s'équilibrent pas par les talents
« personnels. » M. Plessier insiste encore, et nous montre, avec des
développements que j'abrège, la bénédiction de la grosse cloche de
la Ferté-Gaucher divisant « en deux phases bien distinctes les re-
« lations de Bossuet avec les Le Tellier. » L'argumentation de M. Ples-
sier ne m'a nullement convaincu. Je ne crois pas avec lui que l'omis-
sion des prénoms de Bossuet sur une cloche de la Ferté-Gaucher
jette « des lumières » sur la vie de l'évêque de Meaux. D'une part,
l'omission des noms du parrain était fréquente, et, sans aller la
chercher plus loin, j'en trouve la preuve dans un article de M. Ta-
bouret, inséré dans le même Bulletin de la Société de Seine-et-Marne.
D'autre part, s'il y avait eu dans les relations de Bossuet et de la
veuve du chancelier Le Tellier un tel refroidissement que les pré-
noms de l'un et l'autre ne pussent être inscrits sur la même cloche,
comment auraient-ils accepté cette association dans une cérémonie
à laquelle ils pouvaient se soustraire l'un et l'autre, puisqu'ils n'é-
taient pas (M. Plessier nous le dit lui-même) « nécessairement par-
« rain et marraine de toutes les grosses cloches du pays ? »

Et d'ailleurs pourquoi parler ici d'inégalités sociales et de diffé-
rence d'extractions ? Comme Bossuet, Le Tellier n'appartenait-il
pas à une famille de magistrats ? J'ajoute qu'on est un peu surpris
de voir M. Plessier, entraîné sans doute par le désir de bien mar-
quer l'origine roturière de Bossuet, accepter comme étymologie de
son nom cette sorte de jeu de mots, fait sur Bossuet alors qu'il
était écolier laborieux : *Bos suetus*.

Il est un hommage que je dois rendre à M. Plessier, après avoir
contesté la valeur de ses trop ingénieuses et trop subtiles déductions :
on distingue aisément dans ses notices ce qui est certain et ce qui
est hypothétique. Il n'en est pas de même dans tous les articles du
volume que j'ai sous les yeux. Ainsi l'emploi des procédés habituels
aux auteurs de romans historiques nuit singulièrement à l'intérêt
et à l'autorité d'un article de M. Torchet sur quelques musiciens du
xvii^e siècle. Faire tantôt sourire, tantôt rire à gorge déployée les
gens qu'on met en scène, leur prêter des mots qu'ils n'ont pas dits,
et des citations qu'ils n'ont pas faites, c'est risquer d'éveiller la dé-

fiance chez le lecteur le moins attentif, c'est nous rendre suspecte toute assertion sur l'exactitude de laquelle nous ne sommes pas à l'avance personnellement renseignés.

Une auberge de Moret, l'auberge de la *Belle-Image*, est l'objet d'un article de M. Sollier. Voltaire, revenant à Paris en 1778, y a passé la nuit du 5 février. L'essieu de son carrosse s'était rompu à une lieue et demie de Moret, et le marquis de Villette s'était empressé d'aller le chercher dans son propre carrosse. Le souvenir du passage de l'illustre vieillard a été si bien gardé à Moret, que l'on y sait encore le nom des postillons qui l'ont conduit. La même auberge reçut Napoléon dans la nuit du 19 mars 1815, au retour de l'île d'Elbe. Dispensez-moi de retracer ici les détails que l'auteur nous donne sur cette nuit; il en est que je m'étonne de rencontrer dans les graves publications d'une Société savante.

J'appellerai, en terminant, l'attention de la Société de Seine-et-Marne sur la nécessité d'une révision plus attentive des travaux qui sont insérés dans son Bulletin : j'ai signalé une erreur de date dans un article où l'auteur attache aux dates qu'il cite une grande importance; ailleurs Louis VI le Gros a été nommé plusieurs fois à la place de Louis VII le Jeune.

Les procès-verbaux des séances de la Société de Seine-et-Marne, imprimés en tête du volume, nous montrent que, prenant en considération sérieuse les recommandations que vous avez plusieurs fois adressées aux Sociétés savantes, cette Société soumet à un vote au scrutin secret les mémoires que ses membres vous envoient pour les lectures de la Sorbonne. Je note cette précaution comme d'un bon exemple.

G. SERVOIS,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Tomes V, VIII et IX.

J'ai tardé longtemps, Messieurs, à rendre compte au Comité des volumes de la Société archéologique de l'Orléanais, et déjà deux travaux très-importants, qui méritaient une étude très-attentive et dont l'un a été l'objet d'un rapport particulier, ont, avant de paraître dans vos comptes rendus, acquis une notoriété dans la science et

valu à leur auteur une place distinguée parmi les érudits. Je veux parler des mémoires, je devrais dire des ouvrages de M. Mantellier, *l'Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, dont les documents remplissent tout le VIII^e volume de la collection, et le *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consumaient en la ville d'Orléans, au cours des XIV^e, XV^e, XVI, XVII^e et XVIII^e siècles*. J'insisterai sur ce dernier, moins pour vous faire connaître l'auteur dont vous avez déjà apprécié les laborieuses recherches que pour engager les savants de nos provinces à imiter M. Mantellier en prenant la méthode qu'il a suivie et les résultats qu'il a obtenus.

Dans les archives d'Orléans, du département du Loiret et dans deux bibliothèques particulières, M. Mantellier a trouvé diverses séries de comptes, embrassant en tout la période de 1350 à 1775, une des recettes et dépenses de la ville d'Orléans, une autre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général, une des recettes et dépenses de la corporation des marchands fréquentant la Loire, etc. Il a relevé et a classé en autant de tableaux (174 tableaux) qu'il avait trouvé de marchandises, donnant pour chaque marchandise la suite des prix classés chronologiquement, et pour chaque article l'indication sommaire du manuscrit qui l'a fourni, la date, le nom du produit et l'expression de la quantité telle que le manuscrit la donne, le prix en livres, sous et deniers, la conversion des prix en monnaie actuelle.

Cette conversion, M. Mantellier la trouvait toute faite dans le beau travail de M. de Wailly sur les variations de la livre tournois. Ceux qui seraient tentés d'entrer dans la même voie devront, quand les sommes sont exprimées en monnaie d'argent, prendre les tables relatives aux monnaies d'argent, et les tables relatives aux monnaies d'or quand les prix sont exprimés en monnaie d'or; quand il n'y a aucune indication précise, préférer la monnaie d'argent, qui était l'instrument ordinaire des menus échanges, si la somme est faible, et, si la somme est forte, prendre, comme l'a fait M. Mantellier, le tableau de la valeur moyenne des deux monnaies. Le travail de M. de Wailly pêche par excès d'exactitude; il pousse les calculs jusqu'à la septième décimale après les centimes, c'est-à-dire jusqu'aux billionnièmes de francs. Le franc pesant 4 grammes 50 d'argent fin, le centime ne pèse que 45 milligrammes. Qu'est-ce que des dix-millionnièmes de milligramme? Quelle balance les

pèsera? Et à quoi bon prétendre en tenir compte dans un temps où l'imperfection des moyens de fabrication condamnaient à des tolérances qui allaient jusqu'aux centigrammes, et où l'art du fondeur n'était pas parvenu à affiner au delà de 936 millièmes? Cet excès d'ailleurs est une preuve du soin que M. de Wailly a apporté dans son œuvre; mais il est bon, pour ne pas s'exposer à des longueurs de calcul qui découragent, de ne prendre qu'une décimale après les centimes et de ne donner dans le résultat que les francs et les centimes. M. Mantellier va jusqu'aux millièmes de franc.

Les savants peuvent se poser aujourd'hui une question que notre législation n'avait pas encore posée lorsqu'écrivait M. Mantellier. Faut-il se servir des tables de M. de Wailly, quoique notre pièce de 1 franc ne contienne plus 4 grammes 50 centigrammes d'argent fin? Sans aucun doute; la loi qui a diminué la quantité de fin des pièces d'argent au-dessous de 5 francs en a fait en même temps de simples monnaies d'appoint qui représentent une valeur intrinsèque supérieure à leur valeur réelle. 4 grammes 50 centigrammes n'en restent pas moins, jusqu'à ce qu'on cesse de frapper des pièces de 5 francs en argent et qu'on adopte franchement l'étalon d'or, l'unité de valeur sur laquelle est fondé tout notre système monétaire, et ils se trouvent effectivement dans la pièce de cinq francs. Cet état de choses viendrait-il à changer par la suppression de la pièce de cinq francs en argent, qu'il faudrait encore se servir des tables de M. de Wailly. On ne refait pas un pareil travail. Tout au plus, si l'argent passait en France au simple rôle de monnaie divisionnaire et qu'un écart très-sensible vint quelque jour à se produire entre le prix du lingot d'argent et du lingot d'or, conviendrait-il de multiplier les résultats une fois obtenus en francs et centimes à l'aide des nombres donnés par M. de Wailly, de les multiplier par 45 et de prendre les produits comme définitifs, exprimés en milligrammes d'argent fin.

Encore un conseil sur la composition des tableaux. Les produits et services doivent être classés par ordre, afin de rendre les recherches faciles, et, autant que possible, en commençant par les produits agricoles et en continuant par les produits fabriqués, par les denrées du commerce lointain, par les salaires, salaires de simples journaliers, salaires d'artisans, façons diverses, gages de domestiques, par les fermages, les locations, la valeur des terres et des maisons. Chacune de ces catégories est soumise à des causes de

cherté ou de bon marché qui agissent souvent d'une manière très-diverse, et il est bon de pouvoir les examiner séparément.

A côté du prix traduit en monnaie actuelle, il serait utile d'ajouter une colonne exprimant également en monnaie actuelle le prix de l'unité de mesure telle que nous l'employons aujourd'hui, litre, hectolitre, kilogramme, etc. La comparaison des valeurs pour une même marchandise pourrait ainsi se faire d'un coup d'œil, malgré la diversité des mesures usitées en divers lieux et en divers temps.

M. Mastellier dit avec beaucoup de raison que, pour comparer la fortune privée ou la fortune publique à diverses époques, il faut tenir compte de trois éléments :

- 1° La valeur intrinsèque des espèces monnayées ;
- 2° Le rapport de cette valeur monétaire intrinsèque à chaque objet de consommation, et par là même d'un objet de consommation à un autre objet de consommation, l'argent étant le moyen universel d'échange ;
- 3° L'étendue ou la mesure de la consommation, c'est-à-dire l'étendue ou la mesure des besoins des individus dans les diverses classes de la société.

Je prends un exemple pour bien faire comprendre ces distinctions. Le blé à Orléans valait, vers 1410, 3 sous la mine. La mine étant le tiers de l'hectolitre, quel pays de cocagne que celui où 9 sous auraient suffi pour avoir un hectolitre de blé ! C'est la première impression, impression de l'ignorance, mais qui se produit souvent encore chez les enfants, parce que les auteurs ne prennent pas toujours la peine de les prémunir contre un jugement faux. Il faut donc recourir d'abord à la valeur intrinsèque, et l'on calcule (opération rendue facile par les tables de M. de Wailly) que l'hectolitre s'achetait avec une quantité d'argent égale à 4 fr. 50 cent. C'est encore bien bon marché, est-on près de s'écrier. Mais l'argent n'a qu'une valeur de relation ; le mineur de Californie qui, en 1850, gagnait des journées de 20 francs, mais qui en dépensait 20 pour se nourrir et se loger, était moins riche que le journalier qui recevait 1 fr. 50 cent. dans nos campagnes et suffisait à son entretien avec 1 franc. Il faut donc chercher cette relation : on trouve que le manœuvre avait 1 sou, c'est-à-dire une valeur intrinsèque d'environ 75 centimes par jour ; il lui fallait donc six journées de travail pour acheter un hectolitre ; en ne tenant compte que de ces deux éléments, quelle différence y avait-il avec un ou-

vrier qui gagnerait aujourd'hui 4 francs par jour, le blé étant à 24 francs l'hectolitre? Mais ces deux éléments ne suffisent pas; la proportion peut être la même pour le salaire du manœuvre et le prix du froment, et différer pour la viande, le logement, le vêtement. C'est en multipliant les comparaisons que l'on peut parvenir à trouver la moyenne puissance d'achat des métaux précieux. Cette connaissance ne saurait jamais être précise, M. Mantellier a raison de le dire. Mais, par des recherches nombreuses, méthodiques et permettant, comme les siennes, de multiplier les comparaisons, on peut arriver à une approximation suffisante : or, sans ce travail, les prix que nous trouvons dans les chartes et dans les auteurs anciens, et que nous répétons, sont absolument lettre close; les donner sans commentaire, c'est parler une langue qu'on ne comprend pas.

Ce n'est pas tout. Comparez le prix du blé aujourd'hui et il y a un siècle, deux siècles même; il oscille entre 18 et 22 francs sur le marché de Paris (M. Mantellier l'a trouvé, et pour des raisons faciles à comprendre, un peu moindre à Orléans). Comparez aujourd'hui et il y a cinquante ans un grand nombre de produits; vous en trouverez qui ont notablement augmenté, presque tous ceux entre autres qui tiennent de la terre, loyer, viande, légumes; mais vous en trouverez beaucoup qui sont demeurés stationnaires ou qui même ont diminué, transports, tissus, vêtements en général. Est-ce à dire que l'argent ait à nos yeux la valeur qu'il avait au commencement du siècle? Pouvons-nous aussi bien satisfaire nos divers besoins avec un même revenu que nos pères? Évidemment non; mais c'est moins encore parce que la puissance moyenne d'achat de l'argent a diminué que parce que notre consommation moyenne a augmenté. Nous avons plus de besoins, et il nous faut plus d'argent pour payer nos jouissances. Les transports sont quelque peu à meilleur marché; mais nous nous déplaçons beaucoup plus souvent, et nous remplissons chaque année de plusieurs centaines de millions de voyageurs les omnibus, les voitures, les wagons, les bateaux à vapeur, dans une contrée que ne sillonnaient guère, il y a trois siècles, que des piétons, des chevaux de selle, des charrettes et des coches d'eau. C'est que la société est plus riche, et que, dans chaque condition sociale, la somme des besoins, je dirai même des exigences de la vie, s'est considérablement accrue. Donc, si la puissance d'achat suffit pour nous faire à peu près connaître la relation des produits entre eux, elle ne suffit pas encore pour nous faire con-

naître la relation des personnes et nous faire apprécier, d'après le revenu, la figure qu'un individu a pu faire dans une société et dans un temps donné. C'est le troisième élément que signale M. Mantellier. Il est encore plus difficile à mesurer que le second ; néanmoins il n'est pas impossible, en multipliant avec intelligence les recherches et les comparaisons, d'en donner une certaine approximation. En tout cas, il est indispensable, pour pénétrer avec sûreté dans l'ordre des investigations relatives à la richesse, de savoir de quels éléments divers il se compose.

M. Mantellier, à la suite de ses longs tableaux qui n'occupent pas moins de 350 pages, a donné plusieurs tableaux résumés ; je les signale aux érudits qui poursuivraient les mêmes études. Il a donné pour chaque quart de siècle le prix maximum, le prix minimum et le prix moyen des principales marchandises et surtout des substances alimentaires, et les prix des salaires calculés d'après les prix de ses tableaux détaillés et après élimination de quelques prix exorbitants qui ne pouvaient être que des accidents ; il a placé à côté du prix moyen le rapport avec le prix actuel et plusieurs autres termes de comparaison, ainsi qu'on en pourra juger par le tableau même que nous reproduisons.

(Voir les tableaux à la page suivante.)

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.	NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.			PRIX LE PLUS HAUT.			RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.			
A Blés divers (blé, froment, mé- teil), mou- ture, la mine, mesure d'Or- léans 33 lit. 61 cent.	xiv ^e siècle. . .	{ 3 ^e quart. . .	13	1 04	5 46	3 18	1,000	0,479	2,0		
		{ 4 ^e quart. . .	9	0 92	3 90	1 85	0,562	0,279	3,5		
	xv ^e siècle. . .	{ 1 ^{er} quart. . .	16	0 81	5 71	2 09	0,657	0,313	3,1		
		{ 2 ^e quart. . .	10	0 80	7 61	3 61	1,135	0,544	1,8		
		{ 3 ^e quart. . .	7	0 74	3 50	1 99	0,635	0,300	3,3		
		{ 4 ^e quart. . .	1	1 97	1 97	1 97	0,617	0,297	3,3		
	xvi ^e siècle. . .	{ 1 ^{er} quart. . .	20	0 79	8 18	2 60	0,816	0,392	2,8		
		{ 2 ^e quart. . .	24	1 18	6 80	2 34	0,735	0,354	2,5		
		{ 3 ^e quart. . .	23	1 72	19 57	4 38	1,377	0,660	1,5		
		{ 4 ^e quart. . .	25	2 26	21 62	5 92	1,861	0,892	1,1		
	xvii ^e siècle. . .	{ 1 ^{er} quart. . .	25	1 57	7 41	3 81	1,198	0,574	1,7		
		{ 2 ^e quart. . .	25	1 68	8 98	4 40	1,383	0,663	1,5		
		{ 3 ^e quart. . .	24	2 07	14 42	3 79	1,191	0,571	1,4		
		{ 4 ^e quart. . .	22	1 56	10 28	3 41	1,072	0,514	1,9		
	xviii ^e siècle. . .	{ 1 ^{er} quart. . .	23	1 13	11 72	3 34	1,050	0,503	1,9		
		{ 2 ^e quart. . .	25	1 32	5 06	2 64	0,830	0,307	2,5		
	xix ^e siècle. 1851-1860.		10	"	"	6 63	2,059	1,000	1,0		
	B Blé, froment, la mine, mesure d'Orléans. . . 33 lit. 61 cent.	xiv ^e siècle. . .	{ 3 ^e quart. . .	13	1 04	5 46	3 18	1,000	0,432	2,3	
{ 4 ^e quart. . .			9	0 92	3 90	1 85	0,562	0,251	3,9		
xv ^e siècle. . .		{ 1 ^{er} quart. . .	11	0 81	5 71	2 24	0,704	0,304	3,2		
		{ 2 ^e quart. . .	9	0 80	7 61	3 73	1,172	0,506	1,9		
		{ 3 ^e quart. . .	7	0 74	3 50	1 99	0,625	0,270	3,7		
		{ 4 ^e quart. . .	1	1 97	1 97	1 97	0,617	0,267	3,7		
xvi ^e siècle. . .		{ 1 ^{er} quart. . .	20	0 79	8 18	2 60	0,817	0,353	2,8		
		{ 2 ^e quart. . .	23	1 18	6 80	2 33	0,732	0,316	3,1		
		{ 3 ^e quart. . .	23	1 86	19 57	4 02	1,264	0,546	1,8		
		{ 4 ^e quart. . .	23	2 26	21 62	6 12	1,924	0,830	1,2		
xvii ^e siècle. . .		{ 1 ^{er} quart. . .	22	3 70	7 41	4 53	1,424	0,615	1,6		
		{ 2 ^e quart. . .	18	2 48	8 98	4 35	1,367	0,561	1,7		
		{ 3 ^e quart. . .	21	2 07	14 42	4 15	1,305	0,543	1,7		
		{ 4 ^e quart. . .	21	1 56	10 28	3 49	1,097	0,474	2,1		
xviii ^e siècle. . .		{ 1 ^{er} quart. . .	23	1 50	11 72	3 44	1,081	0,467	2,1		
		{ 2 ^e quart. . .	25	1 32	5 06	2 64	0,830	0,359	2,7		
xix ^e siècle. 1851-1860.			10	"	"	7 36	2,314	1,000	1,0		

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.	NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.		PRIX LE PLUS HAUT.		PRIX MOYEN.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir-ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.				
C Métal, mou- ture, la mine, mesure d'Or- léans 33 lit. 61 cent.	XV ^e siècle. . .	1 ^{er} quart. . .	6	1 06	3 41	1 84	1,000	0,311	3,2	
		2 ^e quart. . .	4	0 80	6 34	3 90	2,119	0,659	1,5	
		3 ^e quart. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
		4 ^e quart. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	XVI ^e siècle. . .	1 ^{er} quart. . .	2	1 59	1 59	1 59	0,864	0,269	3,7	
		2 ^e quart. . .	1	2 35	2 61	2 48	1,347	0,419	2,3	
		3 ^e quart. . .	17	1 72	6 63	3 41	1,853	0,576	1,7	
		4 ^e quart. . .	24	2 26	12 58	4 97	2,701	0,840	1,1	
	XVII ^e siècle. . .	1 ^{er} quart. . .	24	1 74	5 93	3 34	1,815	0,565	1,7	
		2 ^e quart. . .	20	1 68	7 63	3 88	1,108	0,656	1,5	
		3 ^e quart. . .	19	2 20	10 59	3 81	2,070	0,644	1,5	
		4 ^e quart. . .	18	1 63	7 57	3 14	1,706	0,531	1,8	
	XVIII ^e siècle. 1 ^{er} quart. . .	14	1 13	8 56	2 78	1,510	0,470	2,1		
	XIX ^e siècle. 1851-1860.	10	"	"	5 91	3,212	1,000	1,0		
	D Seigle, la mine, mesure d'Or- léans 33 lit. 61 cent.	XV ^e siècle. . .	1 ^{er} quart. . .	9	0 71	2 32	1 21	1,000	0,265	3,7
2 ^e quart. . .			6	0 48	7 11	1 84	1,520	0,403	2,4	
3 ^e quart. . .			"	"	"	"	"	"	"	
4 ^e quart. . .			1	1 24	2 27	1 75	1,446	0,381	2,6	
XVI ^e siècle. . .		1 ^{er} quart. . .	15	0 91	2 39	1 57	1,297	0,344	2,9	
		2 ^e quart. . .	21	0 97	2 65	1 39	1,148	0,304	3,3	
		3 ^e quart. . .	23	0 97	9 60	3 08	2,544	0,675	1,4	
		4 ^e quart. . .	18	2 13	10 11	4 40	3,553	0,956	1,0	
XVII ^e siècle. . .		1 ^{er} quart. . .	24	2 19	5 84	3 10	2,561	0,679	1,4	
		2 ^e quart. . .	24	1 33	6 80	3 07	2,537	0,673	1,4	
		3 ^e quart. . .	17	2 02	5 21	3 07	2,537	0,673	1,4	
		4 ^e quart. . .	19	0 94	7 61	3 03	2,504	0,664	1,5	
XVIII ^e siècle. . .		1 ^{er} quart. . .	24	0 69	10 31	3 02	2,495	0,662	1,5	
		2 ^e quart. . .	14	1 35	4 90	2 44	2,016	0,535	1,9	
XIX ^e siècle. 1851-1860.		10	"	"	4 56	3,768	1,000	1,0		

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.	NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.		PRIX LE PLUS HAUT.		PRIX MOYEN.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.				
E Avoine, la mine, mesure d'Orléans 33 lit. 61 cent.	XIV ^e siècle..	{ 3 ^e quart..	8	0 56	2 92	1 11	1,000	0,361	2,7	
		{ 4 ^e quart..	10	0 62	2 12	0 95	0,837	0,302	3,2	
	XV ^e siècle..	{ 1 ^{er} quart..	18	0 47	1 57	0 83	0,744	0,270	3,6	
		{ 2 ^e quart..	14	0 49	2 73	1 40	1,261	0,456	2,1	
		{ 3 ^e quart..	13	0 29	1 11	0 64	0,576	0,208	4,7	
		{ 4 ^e quart..	3	1 00	1 00	1 00	0,909	0,325	3,0	
	XVI ^e siècle..	{ 1 ^{er} quart..	6	0 85	0 98	0 92	0,828	0,299	3,3	
		{ 2 ^e quart..	20	0 63	1 37	0 91	0,817	0,296	3,3	
		{ 3 ^e quart..	22	0 76	2 96	1 62	1,459	0,527	1,8	
		{ 4 ^e quart..	24	1 20	4 40	2 18	1,963	0,710	1,4	
	XVII ^e siècle..	{ 1 ^{er} quart..	20	0 77	5 66	2 09	1,882	0,671	1,4	
		{ 2 ^e quart..	16	1 09	2 95	1 85	1,666	0,602	1,6	
		{ 3 ^e quart..	19	1 12	4 95	1 99	1,792	0,648	1,5	
		{ 4 ^e quart..	8	1 01	2 28	1 39	1,252	0,452	2,2	
	XVIII ^e siècle.	{ 1 ^{er} quart..	19	0 81	4 03	1 72	1,540	0,560	1,7	
		{ 2 ^e quart..	5	0 97	1 49	1 20	1,081	0,390	2,5	
	XIX ^e siècle. 1851-1860.		10	"	"	3 07	2,765	1,000	1,0	

Il a donné ensuite, dans trois autres tableaux, le pouvoir ancien de l'argent comparé à son pouvoir actuel, le pouvoir ancien du seigle comparé à son pouvoir actuel, et le résumé d'un pouvoir de l'un et de l'autre. Nous donnons également aux lecteurs ce dernier tableau, en faisant remarquer que M. Mantellier aurait pu, comme on le fait généralement, prendre le froment. Le seigle était sans doute autrefois l'espèce que la majorité des habitants de l'Orléanais consommaient; mais aujourd'hui il en est autrement. La culture du seigle recule devant les progrès du froment; le méteil est devenu le fonds principal de la nourriture dans les campagnes de cette région, et par suite le seigle, moins demandé, a perdu une partie de sa valeur relative. Si l'on s'expose, en prenant le froment, à avoir un terme de comparaison un peu élevé, ne risque-t-on pas avec le seigle d'avoir un terme de comparaison déprécié?

	XV ^e SIÈCLE.		XVI ^e SIÈCLE.				XVII ^e SIÈCLE.				XIX ^e SIÈCLE.					
	1 ^{er} QUART.		3 ^e QUART.		4 ^e QUART.		1 ^{er} QUART.		3 ^e QUART.		4 ^e QUART.		1860.			
	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.		
Froment.....	3,2	0,88	2,8	0,97	1,8	1,23	1,2	1,15	1,6	1,12	1,7	1,19	2,1	1,39	1,0	1,00
Métail.....	3,2	0,85	3,7	1,27	1,7	1,17	1,1	1,15	1,7	1,19	1,5	1,04	1,8	1,25	1,0	1,00
Avoine.....	3,6	0,98	3,3	1,14	1,8	1,28	1,4	1,36	1,4	1,00	1,5	1,04	2,2	1,46	1,0	1,00
Pois.....	2,8	0,76	2,0	0,72	1,3	0,93	1,2	1,18	1,3	0,91	1,8	1,24	1,8	1,23	1,0	1,00
Foin.....	"	"	"	"	1,8	1,26	0,8	0,86	"	"	0,9	0,64	1,3	0,87	1,0	1,00
Vaches.....	9,4	2,72	"	"	4,0	2,71	4,0	4,16	3,9	2,89	2,3	1,68	"	"	1,0	1,00
Moutons.....	7,8	2,07	"	"	5,1	1,31	"	"	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Viande.....	"	"	"	"	1,9	1,29	1,7	1,69	2,2	1,52	1,7	1,15	3,0	2,05	1,0	1,00
Viande (fournit ^{re} des hôpitaux).	"	"	"	"	1,0	0,69	0,9	0,91	1,2	0,82	0,9	0,62	1,6	1,10	1,0	1,00
Lard.....	"	"	"	"	1,5	0,46	"	"	1,6	1,09	1,5	1,00	"	"	1,0	1,00
Beurre.....	"	"	3,2	1,12	1,9	1,29	1,4	1,29	1,3	0,94	1,4	0,95	2,0	1,35	1,0	1,00
Oufs.....	"	"	"	"	"	"	1,6	1,59	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Sel.....	0,8	0,22	1,0	0,50	1,0	0,68	0,3	0,30	0,1	0,12	0,1	0,07	0,1	0,07	1,0	1,00
Vins des crus moyens.....	2,3	0,62	2,9	1,00	"	"	"	"	1,1	0,75	"	"	"	"	1,0	1,00
Vins des meilleurs crus.....	2,1	0,58	2,0	0,93	2,2	1,51	1,0	1,06	0,9	0,62	0,7	0,48	"	"	1,0	1,00
Vins (fournitures des hôpitaux).	1,6	0,42	4,2	1,45	2,5	1,39	1,4	1,39	1,6	1,15	1,9	1,31	2,1	1,45	1,0	1,00
Huile d'olive.....	"	"	2,8	0,97	2,7	1,88	1,0	1,02	1,7	1,18	2,2	1,55	"	"	1,0	1,00
Miel.....	"	"	"	"	5,0	3,37	3,9	3,14	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Sucre.....	0,2	0,39	"	"	0,3	0,23	0,2	0,22	0,2	0,15	"	"	"	"	1,0	1,00
Cire blanche.....	2,3	0,62	"	"	2,2	1,50	0,8	0,85	1,2	1,14	"	"	"	"	1,0	1,00
Chandelle de suif.....	1,5	0,40	1,7	0,60	1,4	0,94	0,6	0,61	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Fer ouvré.....	0,9	0,24	2,1	0,73	1,4	0,98	0,9	0,86	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Soie.....	"	"	"	"	1,1	0,64	0,8	0,89	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Transports d'Orléans à Paris.....	0,5	0,18	"	"	0,3	0,24	"	"	"	"	"	"	"	"	1,0	1,00
Journée de manoeuvre.....	2,7	0,74	4,5	1,55	3,5	2,47	2,0	1,99	1,9	1,32	"	"	"	"	1,0	1,00

Chacune des marchandises, même lorsque le nombre des documents ne permet pas une conclusion générale, peut conduire à des conclusions particulières et à des remarques qui intéressent l'économie politique de l'histoire.

N'est-il pas curieux de voir, d'après les tableaux de M. Mantellier, non-seulement que les écarts, faute d'approvisionnement et de communication, étaient plus considérables au moyen âge et au xvi^e siècle que dans les temps modernes, mais que ces écarts ont amené des chertés telles qu'il fallait, même alors, donner une plus forte somme d'argent pour l'hectolitre qu'on ne le fait aujourd'hui avec les plus mauvaises récoltes, comme en 1573, où le froment valut 60 francs; en 1787, 65 francs; le seigle, 30 francs en 1517. On est moins étonné de rencontrer parmi les plus mauvaises années 1710; l'hiver de 1709 l'explique suffisamment.

Au xvi^e siècle, dit M. Mantellier, la viande de boucherie valait, soit en prix d'argent, soit en seigle, la moitié de ce qu'elle vaut aujourd'hui : un mouton valait en argent le cinquième, en seigle le tiers. Une proportion analogue se rencontre dans le prix des vaches. Au xvi^e siècle, la valeur de la viande était donc, relativement à la valeur des bestiaux, plus élevée qu'aujourd'hui. M. Mantellier a bien vu les causes de cette différence, qui appartiennent à l'histoire de notre économie agricole : un élevage perfectionné, qui donne aujourd'hui un poids net de viande se rapprochant plus qu'autrefois du poids de l'animal sur pied; une vente plus régulière, due à une consommation plus grande et causant moins de pertes, ce qui fait qu'on peut donner la viande à moindre prix; un bénéfice moindre, dont la concurrence oblige les bouchers de se contenter en même temps que l'accroissement des ventes leur permet de le faire.

La livre de fer ouvré valait, au commencement du xv^e siècle, 13^{lit},44; au commencement du xvi^e siècle, 4^{lit},36; au xvi^e siècle, 3^{lit},69; en 1860, il valait 3^{lit},02. M. Mantellier en conclut qu'un serrurier ou ferronnier recevait au xv^e siècle trois à quatre fois plus de seigle qu'aujourd'hui comme salaire et prix de matière première. Le fait est curieux; mais, pour juger de son importance économique, c'est sous un autre aspect qu'il faut le présenter. A mesure qu'on s'avance vers les temps modernes et que l'industrie, c'est-à-dire les moyens de façonner la matière à la satisfaction de nos besoins, se perfectionne, le prix des produits manufacturés tend à

s'abaisser. L'ouvrier reçoit-il plus ou moins? C'est une tout autre question. S'il fait aujourd'hui dans un haut fourneau à la houille vingt fois plus de fonte qu'autrefois dans une forge catalane, si avec les outils de nos jours il peut en dix fois moins de temps façonner cette fonte, le prix de l'objet fabriqué peut être moindre et le salaire journalier être supérieur. En général, c'est là le fait qui se produit, et c'est la loi même de la civilisation économique : obtenir avec moins d'efforts une somme plus considérable de produits. Quelle que soit la somme d'argent que l'on paye à une époque ou à une autre, c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger, dans l'ensemble de la vie sociale, du progrès du bon marché.

C'est ce que vérifient les prix de transport enregistrés par M. Mantellier. Une pièce de vin d'Orléans à Paris payait, au commencement du xv^e siècle, 3^{hect},29 de seigle; au commencement du xvi^e, 1^{hect},81; à la fin du xvi^e, 1^{hect},84; en 1860, 50^{lit},40.

Le prix de la journée du manœuvre prouve dans une certaine mesure que certains prix de façons peuvent s'abaisser sans que s'abaisse le salaire lui-même. Au commencement du xvi^e siècle, le manœuvre recevait un salaire équivalent à 10^{lit},08 de seigle par jour; à la fin du xvi^e siècle, équivalent à 8^{lit},30; en 1860, équivalent à 13^{lit}46. Le commencement du xv^e siècle donne, il est vrai, 20^{lit},16; mais ici les éléments sont trop peu nombreux pour rien affirmer de précis, et nous ne citons ces derniers chiffres que pour prouver ce que nous avançons, à savoir que le salaire ne suit pas exactement les mêmes lois de croissance ou de décroissance que les produits.

De pareilles recherches sont un modèle. Sans doute elles ne nous feront jamais savoir avec une rigueur mathématique quelle situation sociale assignait aux individus la possession d'un certain nombre de kilogrammes d'argent. Il serait impossible de le fixer même aujourd'hui. Mais, si de nombreuses publications du même genre avaient lieu sur divers points, elles jetteraient une vive lumière sur toute notre histoire économique. L'argent, qui n'a pas aujourd'hui la même valeur sur tous les points de notre territoire, avait à plus forte raison une valeur très-diverse sur les divers marchés entre lesquels les communications étaient peu fréquentes. Quelle différence de richesse, estimée par les divers degrés de puissance de l'argent, existait entre les provinces et les villes? Que

penser du loyer des terres près des villes et loin des villes? du prix des produits de l'Orient dans les ports du Midi et dans les villes du Nord? du salaire dans les métiers qui demandaient un talent d'artiste, ou seulement un travail musculaire? Toutes questions que les efforts réunis de savants, travaillant dans des provinces différentes avec la même ardeur et la même sûreté d'érudition que M. Mantellier, éclairciraient sans aucun doute.

Je me suis longuement étendu sur ce travail important, et, dans la crainte d'occuper trop longtemps le Comité, je me contenterai de signaler à son attention plusieurs mémoires intéressants contenus dans les trois volumes que je remets au Comité : *Étude sur le droit d'asile*, par M. Pilon; *Recherches sur la justice de N.-D.-des-Forges*, par M. Bimbenet; *La justice de Saint-Euverle, de Saint-Palerne, de Saint-Benoît-du-Retour*, par le même; *Essai sur la trêve de Dieu*, par M. de Gastines; *Recherches historiques sur la commanderie de Boigny et sur l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par M. Rocher; plusieurs mémoires sur *Genabum*, par MM. Pelletier, Collin et Bimbenet.

E. LEVASSEUR,

Membre du Comité.

BULLETIN HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Années 1864 à 1868.

Les services rendus par ce modeste Bulletin à l'histoire locale sont incontestables, et le jour viendra où, grâce aux travaux qu'il contient, il sera possible de raconter fidèlement les faits dont la province a été le théâtre depuis les temps les plus reculés. Or ces faits sont nombreux, et les archives communales ou hospitalières, les grands dépôts historiques de la Flandre, et de la Belgique dont les intérêts ont été maintes fois mêlés à ceux de la Morinie, n'ont pas encore, il s'en faut, livré tous leurs trésors. D'intelligents chercheurs sont à l'œuvre, et, chaque année, leurs découvertes ajoutent à la masse des faits connus. Parmi ces studieux érudits, on a longtemps remarqué M. le baron de La Fons Méricocq, membre correspondant du Comité, dont le nom figure plusieurs fois, pour d'utiles communications, dans les bulletins dont j'ai à rendre compte, et qui a été enlevé récemment à ses études favorites. Je signalerai en même

temps, pour ses nombreux et précieux envois, le secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, M. Henri de Laplane, dont le zèle est infatigable, et M. le marquis de Godefroi-Ménil-Glaise qui possède sur l'histoire des provinces du Nord de véritables trésors accessibles à tous.

Un correspondant belge de la Société l'a gratifiée d'un certain nombre de lettres de plusieurs membres de la maison de Saint-Omer. Celle ci-après de Charles de Morbecque aux magistrats d'Ypres n'est pas sans intérêt :

Cassel, le 25 février 1489 (vieux style).

« Messieurs, je me recommande de bon cœur. Messieurs, je croy
« que M. le bailli de Cassel vous escript ses lettres affin qu'il vous
« plaise incontinent luy envoyer vostre exécuteur pour d'ung, qui
« a longtemps résisté en faisant forces et grandes exactions, en
« avoir la raison (*sic*). Je pense qu'il ne sera point le derrenier,
« car le pays d'ici est si plain que c'est pitié.

« Messieurs, si service vous plaist que je puisse faire, je le feray
« de bon cœur à l'ayde de Nostre Seigneur auquel je prie qu'il soit
« garde de vous. »

Le même Bulletin (juillet à décembre 1866) constate qu'en 1759 le département du Pas-de-Calais produisait de la soie. Pourquoi, si cette culture avait réussi dans le Nord, a-t-elle été abandonnée? Par la même raison que l'a été celle de la vigne autrefois cultivée en Normandie : l'incertitude des récoltes, les risques à courir, sans parler de l'infériorité moyenne des produits.

Un journal détaillé du siège soutenu en 1710 par la ville d'Aire clôt les publications de la Société des antiquaires de la Morinie en 1868.

C'est encore là un de ces documents que les historiens de la province consulteront avec profit.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Novembre 1866 — Août 1867.

Une certaine uniformité, difficile à éviter, je l'avoue, et dont la cause est à vrai dire glorieuse, se fait remarquer dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*. Les lectures qu'entend cette Académie, et qu'elle reproduit dans ses Mémoires, ont presque toujours pour objet les événements contemporains de la grandeur romaine, les figures historiques du temps, les monuments qui ont survécu aux hommes, sans compter les fouilles et les découvertes modernes, source intarissable de précieuses études pour nos confrères de la section d'archéologie. Chargé déjà depuis plusieurs années d'entretenir le Comité des travaux de l'Académie du Gard concernant la section d'histoire et de philologie, je n'ai pu m'empêcher de faire cette remarque, qui n'a, bien entendu, aucune portée critique. Je me borne à constater un fait si naturel, que le contraire exciterait la surprise. Vivant au milieu des plus remarquables vestiges de l'art romain, entourés de ruines tellement grandioses qu'il faut aller à Rome même pour en admirer de plus belles, les habitants de Nîmes trouvent un plaisir particulier à s'entretenir des chefs-d'œuvre d'architecture qu'ils ont sous les yeux, des souvenirs dramatiques ou glorieux qui s'y rattachent. On s'explique donc parfaitement la tendance générale de leurs études. Cette fois encore, le morceau capital des mémoires dont j'ai à rendre compte est une biographie, celle de la célèbre Octavie, sœur d'Auguste, femme d'Antoine. L'auteur, M. Louis Maurin, à qui l'on doit déjà plusieurs bons travaux sur des personnages de la même époque, notamment sur les enfants de Cicéron, a étudié avec soin la figure d'Octavie, cette noble femme à laquelle tant de bonheurs semblaient réservés et qu'aucune angoisse n'a épargnée. On voudrait seulement dans le récit un peu de ce mouvement, de ce relief que M. Gaston Boissier sait donner à ses études romaines. Des comptes rendus d'ouvrages modernes, quelques odes d'Horace élégamment traduites en vers français par M. Licquier, d'autres traductions d'Horace par M. Ginoux, de Lucrece par M. Émile Teulon, une fable de Lafontaine traduite en patois languedocien, une autre, *La laitière et le pot au lait*, en vers latins, remplissent le volume.

Cela dit, et tout en reconnaissant le juste attrait qu'ont pour les

membres de l'Académie du Gard les sujets antiques et la traduction des chefs-d'œuvre de la littérature latine, j'exprime le vœu qu'il se rencontre parmi eux quelques érudits qu'attirent particulièrement les recherches historiques se rattachant aux temps féodaux, au moyen âge et aux époques postérieures. Il est impossible que le Languedoc n'ait pas, comme toutes nos autres provinces, des archives curieuses à explorer, à faire connaître, et il faut espérer qu'entre ces deux points d'attraction, le monde ancien et le monde moderne, il s'établira tôt ou tard une compensation, un partage, qui donnera aux travaux de l'Académie du Gard une variété à laquelle le bulletin de ses séances ne peut que gagner sous tous les rapports.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES. (*Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.*)

Tomes XX et XXI, 1866-1867.

Les matières industrielles et agricoles tiennent la plus grande place dans ces deux volumes. Cependant les matières historiques et littéraires n'en sont pas tout à fait exclues. Nous signalerons, entre autres, une série d'articles de M. Cellier sur Watteau et ses contemporains, qui ont été, depuis, réimprimés en un volume. M. Cellier s'est attaché à rectifier plusieurs erreurs qui s'étaient accréditées sur les débuts de ce célèbre artiste. Il a compulsé, à cet effet, les archives locales, et cette étude lui a fourni l'occasion de nous donner, à l'aide de documents originaux et entièrement inédits, des renseignements intéressants sur l'état de la peinture et de la statuaire à Valenciennes à l'époque de Watteau.

Nous signalerons aussi deux courtes notices biographiques dues aux nouvelles recherches de M. E. Grar, qui continue la louable tâche qu'il s'est imposée de faire revivre le souvenir de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont honoré ou illustré leur pays natal. La première se rapporte à Henri Bougenier, peintre et photographe, né à Valenciennes le 2 janvier 1799 et mort à Paris le 4 février 1866; l'autre à un personnage valenciennois de date beaucoup plus ancienne, au chevalier Lyenars de Hélesmes, qui suivit à la croi-

sade le comte de Flandre Baudouin, s'y distingua par des prodiges de valeur et se fixa dans l'empire de Constantinople.

Nous ne parlerons pas d'un rapport de M. Al. Noguez sur un ouvrage de M. Vandebroek intitulé : *Extraits analytiques des anciens registres des conseils de la ville de Tournai*. C'est un simple compte rendu dont nous n'avons pas à entretenir le Comité. Mais nous dirons quelques mots du rapport de M. Léon Dumont sur les résultats du concours ouvert en 1867 par la section d'histoire et de littérature de la Société de Valenciennes. Cette section, qui a élargi depuis quelque temps le cadre de ses encouragements littéraires, propose chaque année des récompenses pour les œuvres poétiques, historiques ou philosophiques, dont les auteurs sont nés ou résident dans l'arrondissement de Valenciennes. Cette condition n'est pas exigée pour les travaux relatifs à l'histoire de cet arrondissement, auxquels la Société accorde avec raison ses préférences, et qu'elle recommande particulièrement aux candidats. A cet égard, le concours de 1867 n'a pas été heureux, car aucun mémoire historique n'a été présenté. La poésie seule est entrée en lice, et, sur cinq pièces de vers, deux seulement ont été jugées dignes d'être remarquées et récompensées. L'une, intitulée *Dans la coulisse*, a obtenu une médaille d'argent; à l'autre, intitulée *Le chant*, a été décernée une médaille d'or. Cette dernière, dont l'auteur est M. Adolphe Garin, a été imprimée dans le tome XXI de la *Revue de Valenciennes*. M. Léon Dumont a fait ressortir très-judicieusement les qualités et les défauts de ces deux morceaux. Il regrette, d'autre part, que si peu de concurrents aient répondu à l'appel de la Société, et il provoque énergiquement le zèle de ses compatriotes. Nous partageons le regret du rapporteur, et nous espérons que ses exhortations ne seront pas sans effet.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

3^e année, 1865; 4^e année, 1866.

La fondation de cette Société ne date que de l'année 1862. J'ai sous les yeux les bulletins de la 3^e et de la 4^e année de son exis-

tence, et j'ignore si depuis cette époque elle en a publié de nouveaux. Il serait fâcheux que des difficultés locales l'eussent obligée à suspendre des recherches heureusement commencées. Son apparition avait été accueillie avec de vives sympathies par les hommes qui s'intéressent à une province dont les travaux de MM. de La Sauvagère, de Bourignon, de Crazannes, Massiou, Lessen, et plus tard ceux de MM. l'abbé Lacurie, Moreau et Rondier, ont déjà fait connaître quelques-unes des richesses historiques et scientifiques.

La Société de Saint-Jean-d'Angely s'est donné la mission spéciale de recueillir avec soin toutes celles que peut offrir son arrondissement. Elle a, dans ce but, institué deux choses excellentes, des excursions scientifiques organisées chaque année par les plus zélés de ses membres, et des prix décernés aux auteurs des meilleures monographies ayant pour objet une commune spéciale. Ces concours ont donné pour résultat l'histoire détaillée des trois communes de Migré, par MM. Baril et Vinet; de la Benâte, par M. Michéau; de Villeneuve-la-Comtesse, et des notes très-intéressantes sur les communes d'Haimps, par M. Pougnaud, et sur celle d'Aumagne, par M. Guillaud.

Ces recherches locales sont, parmi les travaux contenus dans les deux bulletins que j'ai examinés, ceux qui se rattachent le plus spécialement à notre section. Je n'ai pas à m'occuper des mémoires relatifs à la médecine, à l'agriculture, à la météorologie, qui s'y trouvent en assez grand nombre. La section d'archéologie y recueillera probablement quelques bonnes observations, surtout dans le récit des excursions faites par les membres de la Société.

Le premier bulletin contient une notice sur le château de Taillebourg, dont les ruines rappellent un des plus glorieux souvenirs de l'histoire de la Saintonge, par M. S. Lacour. L'auteur se borne à donner de courtes indications sur les seigneurs de Taillebourg, depuis Geoffroy de Rançon, issu des vicomtes d'Aulnay, mentionné pour un don fait en 1068 à l'abbaye de Fontevault, jusqu'au malheureux prince de Talmont, qui, après avoir servi dans l'armée vendéenne, fut pris lors de l'expédition de Granville, condamné à mort et exécuté le 2 février 1794. Quatre familles ont possédé successivement la seigneurie de Taillebourg : celles de Rançon, de Parthenay, de Coëtivy et de La Trémoille. On voit encore au fond de la Charente les restes d'une des piles du pont sur lequel saint

Louis combattit avec une intrépidité qui le couvrit de gloire, et de l'autre côté de l'eau la chaussée dite *de Saint-James*, par laquelle l'armée anglaise mise en fuite regagna les bords de la Charente.

« Geoffroy de Rançon, dit Joinville, pour un grant oultraije que le conte de La Marche lui avoit fait, avoit juré sur sainte que ses cheveux ne seroient jamais rognez en guize de chevalier, mès « porteroit grève aussi comme les femmes fesoient jusqu'à tant qu'il « seroit vengé. »

Ce comte de La Marche, Hugues le Brun, seigneur de Lusignan, était précisément le prince qui, à l'instigation de sa femme, Isabelle de Taillefer, veuve de Jean sans Terre, avait, par son refus de se soumettre à son souverain, Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, amené en Saintonge le roi de France, obligé de soutenir les droits de son frère. Après la victoire de Taillebourg, Hugues le Brun vint avec son épouse et son fils aîné se jeter aux pieds du pieux monarque, qui leur pardonna. Quand à Geoffroy, lorsqu'il vit le sire de Lusignan agenouillé devant le roi et lui criant merci : « Je fist apporter un trétel, fist oster sa grève et rogner ses cheveux. » Sa vengeance était satisfaite.

M. Brillouin aîné est auteur d'une notice agréablement écrite sur Jouneau, député en 1791 à l'Assemblée législative et à la Chambre de 1816. Il siégea au côté droit dans la première assemblée, et ses opinions modérées lui attirèrent tout naturellement l'animadversion de ses collègues plus ardents. Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, sa vie fut plus d'une fois menacée. Il était détenu à l'Abbaye à l'époque des massacres de septembre, et il n'échappa à Maillard et à Billaud-Varennes que grâce à l'intervention du président de la Chambre, qui le fit réclamer.

Poursuivi avec acharnement par Grangeneuve, son ennemi personnel, il put, en 1793, s'échapper de Paris, se retirer à l'île de Ré, où il fut heureusement oublié par la Convention. Jouneau fit partie, sous le Directoire, de l'administration départementale de la Charente-Inférieure, et, après la Restauration, il fut nommé député de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely. L'auteur de la notice biographique rend hommage aux qualités personnelles, au courage et à la probité de l'ancien député à l'Assemblée législative, mort à quatre-vingts ans au château de Razes, après avoir reçu les consolations de la religion.

La notice sur la commune de Migré, canton de Loulay, par

MM. A. Baril et A. Vinet, se compose de huit chapitres, embrassant la statistique, la topographie, l'industrie et le commerce, les monuments, la biographie, les mœurs et coutumes, les superstitions et préjugés.

Le même plan et des divisions analogues ont été adoptés par M. H. Micheau pour sa notice sur la commune de la Benâte. De pareilles études faites avec soin présentent un intérêt réel, et les membres des Sociétés savantes des départements ont raison de recueillir ainsi et de mettre en ordre les matériaux dont ils peuvent disposer. Le chapitre des superstitions, des usages et des préjugés populaires renferme souvent de curieux détails. La croyance aux sorciers est encore plus vivace qu'on ne pourrait le croire dans certains villages du Poitou et de la Saintonge, et c'est un service à rendre aux populations que de les mettre en garde contre les *toucheurs*, les *guérisseurs* et les *conjurateurs*, qui abusent effrontément de leur crédulité.

Dans la notice sur la commune de la Benâte, M. Micheau donne une liste de plusieurs dictons et de quelques mots, en trop petit nombre malheureusement, appartenant aux patois de la Saintonge et du Poitou. C'est ce qu'a fait aussi M. Guillaud pour la commune d'Aumagne, dont il a donné une courte statistique. Ce sont de bons renseignements pour les philologues qui s'occupent de sauver de la destruction ce qui reste encore de notre ancienne langue française dans le patois des habitants de nos campagnes. De semblables recherches faites sur tous les points de la France par les Sociétés savantes rendraient de grands services, et le Comité, en instituant un prix spécial pour la composition d'un glossaire, a témoigné combien il attache d'importance aux travaux de ce genre.

C. HIPPEAU,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DE BESANÇON. (*Documents inédits pour l'histoire
de la Franche-Comté.*)

Tome VI.

Ce volume contient le V^e et le VI^e livre des *Mémoires* de Jules Chifflet, abbé de Balerne au xvii^e siècle, document très-important pour

l'histoire locale, mais dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à la section il y a quelques mois. La suite du manuscrit achève de parcourir l'espace qui sépare la première conquête de la seconde (février 1674). Un récit minutieusement détaillé comme l'est celui-ci, dont le dernier tiers n'occupe pas moins de six cents pages, ne peut donner lieu qu'à une appréciation d'ensemble, et je me suis efforcé de la présenter en peu de mots dans un autre rapport. Comme dans la portion précédente, l'œuvre de Chiflet participe beaucoup des *mémoires intimes*. Les menus faits et les petites causes, la marche des troupes et les *comportements* de chaque ville, de chaque bourg, sont relatés par un personnage qui a vu de fort près. Un résumé exigerait donc une composition spéciale; une appréciation critique voudrait une étude particulière et comparée des événements de cette époque.

C'est là, pour la bonne publication d'un livre tardivement révélé et appelé à prendre rang, un *compendium* nécessaire. Je ne peux, en conséquence, m'empêcher de regretter que l'Académie de Besançon se soit contentée d'imprimer un texte sans l'étayer sur une introduction préparatoire solide et sérieusement méditée. Il avait été question, je crois, de confier le soin de cette publication à M. Castan; mais ce paléographe distingué a réclamé comme auxiliaire le temps qui consacre seul les entreprises auxquelles il concourt. L'Académie, par malheur, tenait à marcher très-vite; tout en louant son zèle, je serais presque tenté d'en regretter l'excès, si je n'avais l'espérance que cette compagnie tiendra à combler une lacune et à se faire honneur, par un travail supplémentaire, d'avoir enrichi la province d'une publication qui deviendra dès lors aussi parfaite qu'elle est déjà intéressante et considérable.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Tome VI, 3^e partie. Beauvais, 1867.

Nous avons peu de chose à dire de la dernière partie du tome VI des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*. Parmi les travaux historiques dont elle se compose, il y en a quelques-uns qui ne se prêtent pas à l'analyse, soit à raison de leur peu d'étendue,

soit parce qu'ils consistent dans la reproduction pure et simple de documents inédits; tels sont les travaux suivants, dont il suffira de donner les titres : *Recherches sur le véritable nom des habitants de Beauvais*, par M. Danjou; *Le terrier de Clermont et les possessions ecclésiastiques dans ce comté en 1378*, document retrouvé à la Bibliothèque impériale et publié par M. Arthur Demarsy; *Abbaye de Marcheroux de l'ordre de Prémontré et de la filiation de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin*, par M. l'abbé Ag. Sabatier; *Compte rendu de l'inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise*, par M. Auguste Floury; *Le droit de gîte du roi saint Louis à Beauvais*, par M. Mathon. Cette dernière notice, qui ne comprend que dix pages, a son prix, malgré sa brièveté, en ce qu'elle nous fait connaître une charte inédite de saint Louis, du mois de juin 1248, fixant les redevances annuelles à payer au roi pour son droit de gîte dans la ville de Beauvais. Une communication plus étendue que les précédentes, c'est le mémoire que l'abbé Eugène Muller a intitulé : *Trois évêques de Senlis. Obsèques d'un évêque au xv^e siècle*. Les trois évêques dont il est ici question sont : Jean Fouquerel, Jean Rafanel et Simon Bonnet, qui occupèrent le siège de Senlis de 1422 à 1496. Après avoir esquissé rapidement le tableau de leur épiscopat, M. l'abbé Muller a retracé, dans un plus grand détail et sous une forme intéressante, le cérémonial suivi alors par l'église de Senlis dans les obsèques de ses premiers pasteurs. Le récit est composé d'après trois documents originaux, retrouvés dans les archives de la préfecture de l'Oise, savoir : le testament de Jean Fouquerel, l'inventaire des biens laissés par Jean Bonnet et un extrait du compte qui fut rendu par ses exécuteurs testamentaires. La publication de ces curieux documents sert à la fois de justification au mémoire de M. l'abbé Muller, et y ajoute un sérieux intérêt.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE SAVOIE.

2^e série, t. IX, in-8^o de clvi-393 pages et 3 planches. Chambéry, 1868.

L'archéologie est représentée dans ce volume par les mémoires publiés au sujet du baptistère de Lémenc¹, qui occupe assez gravement l'Académie de Savoie depuis quelques années pour que nous exposions l'état de cette question avec quelques détails. C'est en 1863, au congrès de Chambéry, qu'on parla pour la première fois de ce monument intéressant, et dans lequel on voulut voir alors un ancien autel avec *ciborium* : seul, le docteur Cattois avait émis l'idée que ce pourrait être un baptistère, opinion vivement reprise et soutenue par M. le vicomte de Saint-Andéol, qui donna en outre le viii^e siècle pour date à ce monument. M. le marquis d'Oncieu répondit en démontrant que ce prétendu baptistère était une crypte romane avec son *martyrium*. Cette année, M. de Saint-Andéol publie un nouveau et savant travail à l'appui de sa thèse, en se servant avec un égal succès de l'histoire et de l'archéologie locale pour conclure en ces termes : « La rotonde de Lémenc est un baptistère de la première période; les détails des chapiteaux portent les caractères du viii^e siècle; il appartient donc aux deux premiers tiers de ce siècle, puisque la forme de la première période cesse dans le courant de son dernier tiers; il fut bâti sous Pépin, et l'invasion sarrasine de Graisivaudan fut la cause de son érection et de la fondation en même temps de la ville de Chambéry. »

M. le marquis d'Oncieu répond par un mémoire plus court, contredisant toute l'argumentation du précédent et maintenant sa première conclusion : « que le souterrain de Lémenc constituait une crypte complète; que la rotonde en était le martyrium, que les

¹ On sait que ce nom désigne l'un des faubourgs de Chambéry. Nous avons déjà eu à parler de cette discussion dans le tome V, 4^e série, p. 184, de la *Revue*.

« trois nefs formaient l'arrière-salle où se célébrait le service divin et où se trouvait l'autel. » Et il ajoute que les fouilles postérieures ont précisément amené la découverte de cet autel à l'endroit même indiqué par lui.

Un troisième mémoire, dû à M. L. Pillet, résume la discussion. M. Pillet constate que M. de Saint-Andéol fait de la crypte actuelle un baptistère à fleur du sol, sachant que jamais baptistère n'a été installé dans un souterrain; mais il combat cette opinion en objectant : le niveau du sol, qui n'a pu subir une pareille dépression; la forme de la chapelle, qui forme une rotonde à laquelle on aurait, suivant M. de Saint-Andéol, ajouté une nef, quand du baptistère on fit une crypte; la force des colonnes, qui ne peut s'expliquer que par la nécessité de soutenir un édifice supérieur : bref, il déclare l'opinion de M. de Saint-Andéol inadmissible. Mais il se prononce aussi vivement contre ceux qui voient un *ciborium* dans ce monument. La proposition de M. d'Oncieu le satisfait davantage, mais il remarque l'existence d'une espèce de puits ou de piscine mal reconnu jusqu'à présent et qui prêterait un puissant argument en faveur du système de M. de Saint-Andéol. Il conclut donc en priant l'Académie d'obtenir l'exécution de travaux de nivellement du sol de la crypte, qui permettront probablement de résoudre définitivement ce problème historico-archéologique.

M. le marquis d'Oncieu a écrit une note sur une monnaie savoisienne assez curieuse : celle au type d'un prince latin d'Orient avec la légende ANGELVS. SAB. C. et dont le lieu d'émission est indiqué par ces mots : DELLA PATRIA. Des numismatistes distingués, s'appuyant sur ce que Thomas de Savoie, comte de Piémont, avait acquis la principauté d'Achaïe en Morée, ont expliqué tout naturellement cette légende en y lisant *Sabaudia comes*. D'autres, rapportant cette pièce à Ange Comnène, interprètent cette même légende en la lisant : *Sebastocrator Comnenus*. M. d'Oncieu, jaloux de conserver cette monnaie à son pays, s'est livré à d'ingénieuses recherches historiques et a découvert un comte de Savoie, dont le nom est demeuré inconnu, qui aurait été appelé à Patras par une princesse veuve, dit Guichenon, d'un despote allié de la maison de Savoie, et se serait fait une grande réputation en Orient. C'est à lui que le savant savoisien propose d'attribuer cette pièce : j'avoue trouver les motifs un peu légers.

Le même académicien qui est, comme on le voit, un infatigable

travailleur, donne la description d'un petit monument monastique du xv^e siècle qui vient d'être détruit pour faciliter l'accès du marché couvert de Chambéry : c'est la salle capitulaire du couvent des Frères Prêcheurs, salle d'une excessive élégance architecturale. Longue de 10 mètres sur 12 mètres de largeur, éclairée par deux grandes fenêtres à double rang de colonnettes, placées de chaque côté d'une belle porte voûtée en tiers-point, elle portait une voûte élevée divisée en quatre compartiments. Les arceaux reposent au milieu sur un pilier unique. Chaque compartiment formait une voûte complète en arc ogival avec clef ornementée. Les chapiteaux ainsi que les arceaux le long des murs affectent la forme polygonale et n'ont aucun ornement emprunté au règne végétal : le grand pilier central porte un pupitre en pierre sculpté. C'était le dernier débris restant de ce magnifique monastère, qui jouissait d'une légitime réputation ; les dernières arcades du cloître ont été démolies pendant l'été de 1866.

M. le marquis d'Oncieu parle encore d'un tableau fort intéressant qui est conservé dans le musée de Chambéry : c'est un tableau en bois représentant la sainte Cène, avec la date de 1482. Le nom du peintre Godefroy et deux portraits de fondateurs ont les écussons de Pierre de Bonivard et de sa femme Jeanne Mareschal de Combafort, fondateurs, comme le prouvent les chartes de la chapelle de la Sainte-Cène et de l'église du monastère de Sainte-Claire-de-Chambéry.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

*MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS
ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE.*

Tome XXXI, 3^e série; tome IV, année 1867, 1 vol. gr. in-8^o de 336 pages
et 17 planches.

M. François Lenoir a rédigé un mémoire très-soigneusement composé sur « une pierre à polir les haches en silex » trouvée en 1866 à Marcilly-le-Hayer (Aube), aux confins des départements de l'Aube et de l'Yonne. Cette pierre consiste en un bloc isolé de grès dur, reposant sur le sol, long de 2^m,35 et très-irrégulier; la partie supérieure porte douze entailles de 0^m,70 à 0^m,30, deux

cuvettes et une rainure d'une forme qui ne paraît pas avoir été encore signalée sur les pierres analogues connues. M. Lenoir compare ce monument à diverses autres pierres à polir trouvées ailleurs, mais principalement à celle de Cérilly, village peu éloigné de Marcilly; il explique la manière dont devaient procéder les ouvriers, et insiste sur le nombre de pierres de ce genre découvertes dans ces parages, ce qui lui paraît prouver que l'industrie des haches en silex y était exploitée sur une grande échelle : des polissoirs ont été effectivement reconnus à Marcilly-le-Hayer, Ganneray (hameau de la commune de Bercenay-le-Hayer), Villemaur, Cérilly, Pouy et Villeneuve-l'Archevêque, localités toutes situées dans le même rayon. M. Lenoir termine en ces termes : « Des observations et des faits précédemment exposés nous croyons pouvoir conclure que les blocs de grès qui portent des rainures en forme de fuscaux allongés, ordinairement accompagnés de cuvettes en forme d'amandes, sont bien les instruments qui ont servi à polir les haches que nous retrouvons en si grande abondance.

« Cette croyance devra être conservée tant qu'on ne montrera pas d'autres instruments ayant servi à cette opération, tant qu'on ne dira pas l'usage de ce que nous venons de décrire, ou, à défaut de renseignements, tant qu'on ne fera pas de sérieuses objections qui puissent au moins faire douter de la vérité de cette attribution.

« Ceci admis, leur antiquité n'est plus qu'une conséquence. Ils appartiennent à la fin de l'âge de pierre, c'est-à-dire à l'époque de la pierre polie dans nos contrées. Quant à leur assigner une date, même approximative, il n'y faut point songer, quoique d'ingénieux rapprochements aient été faits dans ce but. Mais on arrivera, nous en avons la conviction, à circonscrire, au moins dans d'étroites limites, la fin de la période humaine où l'usage des métaux n'était point encore connu. »

Un grand nombre de planches servent à faire mieux saisir la description donnée par M. Lenoir.

M. Le Brun-Dalbanne a écrit une notice sur la jeunesse de notre grand peintre Mignard. Ce travail ne renferme guère qu'un document important : c'est l'acte de baptême de l'artiste, acte prouvant que tous les auteurs qui se sont occupés de raconter sa vie ont ignoré l'année de sa naissance : le livret du Louvre lui-même reproduit la date de 1610, tandis que Pierre Mignard est né à la fin de 1612.

Voici cette pièce : « Paroisse de Saint-Jean-du-Marché, à Troyes. « Du 17^e novembre 1612. Pierre, fils de Pierre Mignard et de Marie « Galois, sa femme, fut baptisé. Parrains : Pierre-Félix et Pierre « Boilletat, Claude, fils de Claude Éverseau. Marraine : Marie, fille « de François Perrelle. » Il est regrettable que M. Le Brun-Dalbanne ait inséré ce travail dans les Mémoires de l'Académie troyenne, sans prendre la peine de prévenir les lecteurs de sa publication antérieure : cette notice, en effet, a été imprimée dans le volume des lectures faites au congrès des délégués des Sociétés savantes en 1866. Il était au moins juste de constater ce fait dans une note de deux lignes au bas de la première page.

Nous trouvons encore dans ce volume une Notice de M. Roschach sur un autre peintre de Troyes, Jean Chalette, qui s'est fait connaître au XVII^e siècle comme peintre de l'hôtel de ville de Toulouse. Sa biographie est curieuse, et, comme elle n'existe, croyons-nous, dans aucun recueil, nous la résumerons brièvement : Chalette le mérite par l'importance des œuvres qu'il a laissées. Son nom est révélé par l'examen qu'il passe le 3 décembre 1612 pour obtenir ses lettres de maîtrise : depuis deux ans il habitait Toulouse, et sa qualité de Champenois, je veux dire d'homme du Nord, rendit les baillis et conservateurs des privilèges de la confrérie excessivement difficiles. En 1611, Chalette avait déjà été chargé de peindre plusieurs portraits de magistrats municipaux, puis la décoration du Capitole, et il l'avait fait de manière à plaire aux sommités indigènes ; aussi, deux jours après sa réception, il obtint le titre de « peintre de la maison « de ville, » après avoir déclaré ne vouloir « d'autres gages et émoluments que ceux qui lui seroient accordés pour ses ouvrages. »

Jean Chalette ou La Chalète avait donc pris, dès son début, la première place à Toulouse : il avait alors trente et un ans, étant né à Troyes le 25 décembre 1581, d'une famille originaire du village de Chalète sur la Voire. Ses parents l'avaient accompagné dans le Midi, mais nous ne savons pas les causes de cette expatriation, quoique une légende toulousaine prétende que notre artiste s'arrêta dans ces parages en revenant d'Italie et s'y fixa à cause de la bonté des vins de ce pays. Chalette resta à Toulouse jusqu'à sa mort, arrivée en 1649, et il y conserva toujours la même situation. Les comptes municipaux récemment dépouillés constatent la féconde activité de l'artiste champenois, qui fut réellement le directeur des beaux-arts dans la vieille cité toulousaine, et y fit, qu'on me per-

mette cette expression, la pluie et le beau temps. Mais aussi il ne faut pas croire que la charge de peintre municipal ait été pour Chalette une sinécure. Son activité s'y déploya sur plusieurs objets : portraits obligatoires des capitouls, représentation des scènes historiques où la ville était ou croyait être particulièrement intéressée, restauration de vieilles peintures, travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux, décoration des fêtes publiques. Et il faut que l'on sache qu'il y avait chaque année huit capitouls nouveaux à portraiturer, chacun deux fois : l'un des portraits sur toile de grande dimension, l'autre en miniature sur parchemin pour les annales. Chalette réussit si bien, qu'à dater de 1612 on imagina un second portrait en grand donné par la ville à la famille du capitoul.

Nous n'énumérerons pas tous les travaux de Chalette, soigneusement relevés par son biographe et qui tous ont mérité les louanges unanimes des contemporains, en conservant une grande célébrité locale à leur auteur. Jean Chalette est mort à la fin de l'année 1643, et assez subitement sans doute, car l'artiste laissa inachevés tous les portraits des capitouls qui lui avaient été payés à l'avance. Son élève Hilaire Pader fut chargé de les terminer. Son nom resta très-populaire à Toulouse; en 1701, les petits-fils de Louis XIV, en revenant d'Espagne, admirèrent les tableaux de l'artiste champenois en exprimant leurs regrets de voir la municipalité aussi peu soucieuse de veiller à leur conservation. Et l'on jugera de cette déplorable négligence en apprenant que, des trente grands portraits collectifs peints par Chalette pour les capitouls, un seul a été conservé et existe au musée de Toulouse. Des miniatures qui constituent réellement la meilleure part de l'œuvre de Chalette, il reste quinze feuillets contenant huit portraits chacun, et en les examinant on reconnaît l'exactitude de cette remarque de Hilaire Pader dans son poème de la *Peinture parlante* :

J'entends le sieur Chalette admirable aux portraits,
Lui qui pour les petits redouble ses attraits.

Un demi-feuillet est arrivé par le hasard des ventes au musée de Troyes. Les peintures sont, en effet, dit M. Roschach, de véritables chefs-d'œuvre, et l'artiste y montre un rare talent et une seconde imagination pour varier le cadre dans lequel il fallait inévitablement placer l'éternelle famille capitulaire avec le même nombre

de figures, mêmes costumes et l'inévitable cortège d'armoiries et d'inscriptions.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Tomes XLI, XLII et XLIII, années 1864, 1865 et 1866.

Le XLI^e volume des *Travaux de l'Académie de Reims* est occupé tout entier par des œuvres scientifiques. L'histoire et la science se sont fait une part à peu près égale dans le XLIII^e. Le XLII^e seul contient un mémoire qui intéresse directement l'archéologie, c'est celui de M. l'abbé Cerf sur les reliques de Saint-Remi.

Nous n'avons pu lire sans honte le récit de la scène sauvage qui se passa dans la basilique de Saint-Remi le 23 octobre 1793. Le cercueil dans lequel Hincmar avait déposé les restes de son saint prédécesseur fut brisé, et les ossements devinrent le jouet d'une multitude furieuse dont il est bien permis de dire qu'elle ne savait ce qu'elle faisait. Il n'y a peut-être pas en effet, dans les premiers âges de notre histoire, de figure plus sympathique et plus vénérable que celle du saint prélat qui, dans la personne de Clovis, baptisa la nation des Francs.

Au milieu des violateurs de tombeaux il se trouvait quelques citoyens animés de bonnes intentions, qui sauvèrent tout ce qu'il leur fut possible de recueillir et qui rendirent compte plus tard de ce qu'ils avaient vu. Le corps était renfermé dans une grande caisse en bois, qui paraissait avoir été revêtue de métal. Une étoffe de soie, brodée de personnages, tapissait intérieurement les parois de ce cercueil. Deux sujets, dont l'un était le baptême de Clovis, se voyaient vers la tête et vers les pieds; il y avait sur les côtés divers attributs. Trois suaires en drap de soie, d'un rouge plus ou moins foncé, et un quatrième en mousseline très-claire, enveloppaient la tête et les os disposés dans leur ordre naturel. Un voile de soie et d'or était placé sous la tête.

La majeure partie des reliques et les lambeaux des étoffes furent réunis dans un drap donné par une femme et jetés au cimetière au fond de la fosse d'un soldat qu'on allait inhumer ce même jour. On les retira secrètement de ce lieu en 1795. Des reconnaissances au-

l'authentiques en furent faites en 1796, en 1803 et en 1823. La châsse modeste qui les renferme aujourd'hui contient aussi un grand suaire de drap de soie cramoisie, long de sept pieds huit pouces, qui fut donné par Hincmar, deux voiles en soie du même temps, l'un violet, l'autre cramoisi, et un coussin formé des morceaux qui se sont retrouvés des autres suaires ou de l'étoffe appliquée aux parois de l'ancien cercueil. Deux inscriptions brodées en or sur les deux voiles en attestent l'origine :

Hoc opus eximium presul clarissimus Hincmar
Alpaldi jussit condere sicque dare.

Sancte Remigi pontifex Domini pretiose
cum pietate memento mei Hincmari
nomine non merito episcopi
quoque sed devoti servi tui.

Nous avons espéré que le mémoire de M. Loriguet sur *Les artistes rémois* nous apporterait quelques renseignements nouveaux pour l'histoire de l'art. Le savant secrétaire général s'est contenté d'y présenter une série de considérations judicieuses sous ces quatre titres :

- Des conditions actuelles de l'art en province et de son avenir;
- De l'enseignement du dessin dans les villes manufacturières;
- Des embellissements dans les villes;
- Des musées; ce que devrait être celui de Reims.

La lecture du compte rendu des travaux de la compagnie, pendant l'année 1865-1866, nous apprend que le cardinal Gousset, qui portait un si vif intérêt aux études archéologiques, a mis à la disposition de l'Académie la crypte de la belle chapelle du palais archiépiscopal pour l'établissement d'un musée d'antiquités. Les musées, à notre avis, ne devraient avoir d'autre destination que celle de recueillir les œuvres d'art demeurées sans asile ou menacées de périr. Nous pensons que le tombeau de Jovin, qui provenait de l'église abbatiale de Saint-Nicaise, était mieux placé dans la cathédrale de Reims que dans le nouveau musée. La présence de ce monument dans la cathédrale se trouvait déjà consacrée par une longue suite d'années; il y avait prescription en sa faveur. La ville de Reims possède d'ailleurs assez de débris de sculpture, d'architecture et de mosaïques pour en former une importante collection, sans dépouiller les églises du peu qu'elles ont conservé.

M. Duquenelle a publié, dans le XLIII^e volume, le catalogue de 2,605 monnaies romaines en argent, de Commode à Gallien, formant un poids de 9 kilogrammes et demi. On y compte 35 têtes et 477 revers différents, dont les types sont déjà connus. La découverte en a été faite à Signy-l'Abbaye (Ardennes), dans un champ qui ne présente aucune trace de constructions.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ RAMOND. (Explorations pyrénéennes.)

Année 1866.

Cette Société, fondée en 1865 à Bagnères-de-Bigorre pour l'exploitation de la chaîne pyrénéenne, s'occupe surtout de sciences naturelles, ainsi que l'indique le nom sous le patronage duquel elle s'est placée. Ramond était un intrépide voyageur, un botaniste distingué, en même temps qu'un géologue et un historien qui vivait au commencement de ce siècle et qui s'attacha à l'étude des Pyrénées.

L'archéologie, on doit le comprendre, occupe peu de place dans les études et dans le Bulletin de cette Société. La charmante inscription tumulaire antique d'une chienne, trouvée près d'Auch en 1865, d'après une communication de M. E. Barry, et une notice intitulée *Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères*, par M. C.-X. Vaussenat, sont tout ce que nous y trouvons de notre compétence.

Ces quelques coups de pioche ont mis à découvert, en contrebas du sol actuel de l'église Saint-Vincent de Bagnères, lequel est déjà au-dessous du sol ancien, et dans la route qui longe cette église, trois couches superposées d'inhumations.

Dans la première, les corps étaient couchés sur le sol argileux et emprisonnés dans une tombe en galets maçonnée après coup, semblait-il, et recouverte de dalles (on ne dit pas de quelle nature). Les squelettes, placés sans aucune orientation, les bras le long du corps, étaient accompagnés de fragments de poteries, parmi lesquelles il s'en est rencontré de rouges à relief, dont une à la marque N. O. M. Une tombe de femme renfermait les fragments d'un vase de verre.

Au-dessus s'étend une couche de débris romains reconnaissables

aux tuiles à rebords qui s'y trouvent en abondance, laquelle sert de support à un second étage d'inhumations.

Celles-ci ont pour fond une épaisse brique d'une seule pièce, mais elles sont murillées latéralement comme les premières, non avec des galets, mais avec de la pierre blanche importée, et couvertes de dalles, parmi lesquelles il s'en rencontre une de marbre.

Les corps étaient généralement orientés de l'est à l'ouest, les bras allongés et accompagnés de poteries finement travaillées et que l'explorateur croit importées. Disons cependant qu'on ne trouve point, dans ce qui est aujourd'hui la France, de poteries plus fines que les terres rouges sigillées qui faisaient partie des fragments découverts dans la première couche de sépultures.

La plaque de marbre signalée plus haut ne provient point des carrières de Saint-Béat, qui avaient fourni tous les marbres que les Gallo-Romains de Bagnères avaient employés. Elle provient de Lomné, sur la voie de Dax à Saint-Bertrand-de-Comminges.

M. C.-X. Vaussenat pense que ces tombes sont celles des Visigoths qui s'établirent dans le pays après avoir détruit les édifices romains qui s'y trouvaient.

Au-dessus de cette série de tombes s'en trouve une troisième, où les corps simplement déposés en terre (on n'indique pas s'il existait des traces de cercueils) étaient recouverts d'une dalle. Les bras étaient croisés.

L'explorateur suppose que ces sépultures appartiennent aux ^{x^e} et ^{xii^e} siècles.

Au-dessus d'une assise de débris de construction s'étend la couche épaisse de débris humains enveloppés de chaux, laquelle provient d'un charnier établi lors de la peste qui, en 1589, enleva les cinq sixièmes de la population de Bagnères.

Enfin, des sépultures relativement modernes recouvrent cette fosse commune, et la route qui les a bouleversées a fait trouver un certain nombre de menues monnaies du temps de Louis XIII.

Par suite de déductions dont nous ne suivons pas bien le fil, M. C.-X. Vaussenat arrive à conclure qu'une chapelle a dû être construite au ^{x^e} siècle au-dessus de ce cimetière antique. A cette chapelle paraîtrait appartenir en tout ou partie le chevet de l'église actuelle, à laquelle la Renaissance ajouta un portail richement sculpté, qui porte la date de 1553. L'auteur en attribue l'érection à Jeanne d'Albret.

Si la reine de Navarre vint demander la fécondité aux eaux de Bagnères, ce fut nécessairement avant la naissance du premier de ses enfants, antérieurement à 1550, bien que quelques auteurs ne la fassent séjourner à Bagnères qu'en 1567. Cette raison, et cette autre que les comptes de dépenses du chapitre de l'église sont muets sur ce qu'auraient coûté ces sculptures, suffisent à M. C.-X. Vaussenat pour adopter cette opinion, corroborée, à ses yeux, par ce fait que la maison qu'habita la reine, et qui porte la date de 1539, est ornée de sculptures qu'il affirme être de la même main.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, nous devons reconnaître dans M. C.-X. Vaussenat un explorateur très-soigneux, ne négligeant rien des circonstances qui peuvent apporter quelque jour sur ses découvertes, et consultant avec fruit l'assiette du sol, la nature des matériaux et l'histoire.

S'il est le seul à représenter l'archéologie au sein de la Société Ramond, nous lui demanderions d'enrichir les autres volumes du Bulletin par une étude de l'architecture des églises pyrénéennes. Mais il ne faudrait pas qu'il attribuât au *vii^e* et au *viii^e* siècle, comme il le fait, la construction de ces églises, qui ne nous semblent appartenir qu'au style roman le plus rude et souvent le plus barbare.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.

Année 1867.

Nous rencontrons dans ce petit volume la continuation d'une intéressante monographie de M. Barbey sur les *Croix de cimetières, calvaires et croix d'églises de l'arrondissement de Château-Thierry*, monographie dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

La croix du cimetière de Mézy-Moulins est privée de sa partie supérieure, qui a dû être brisée à l'époque des guerres de religion, quand la belle église de Mézy eut elle-même à subir bien des ravages. Ce qui reste de la croix accuse la même ancienneté que l'église, c'est-à-dire la fin du *xii^e* ou le commencement du *xiii^e* siècle.

La croix en pierre qui dominait autrefois le monument est au-

jourd'hui remplacée par une croix en fer. La colonne mesure encore 3^m,40 de hauteur sur 20 centimètres de diamètre. Cette colonne, cylindrique et d'un seul morceau, s'élève sur quatre gradins circulaires et est entourée d'une table de 1^m,17 de long sur 9/4 centimètres de large et 11 d'épaisseur. La table est soutenue par quatre colonnettes, qui sont également d'un seul morceau, de 80 centimètres de haut, le soubassement compris, et dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de vigne. A ces colonnettes sont accolées, en manière de caryatides, quatre figures. L'une est une femme dont la tête et le corps sont entièrement voilés d'une large draperie. La seconde représente une femme inclinant un peu la tête, les cheveux déroulés sur les épaules, vêtue d'une longue robe et tenant un livre sur la poitrine. Le troisième personnage a les pieds posés sur un dragon vaincu; à sa figure rasée, à la coupe de ses cheveux, à la longue robe qui le couvre d'une manière sévère, on le prendrait pour un de ces anciens clercs à qui les légendes attribuent la destruction des guivres et autres monstres qui dévastaient les contrées sanctifiées par leur présence. Enfin la quatrième figure est un ange aux ailes éployées. Ces statuettes ont environ 50 centimètres de hauteur et s'appuient sur des ressauts en culs-de-lampe.

Dans la série de ces quatre figures ainsi observées en tournant d'orient en occident, M. Barbey croit reconnaître l'allégorie des états successifs de l'âme chrétienne, d'abord ensevelie sous le voile de l'ignorance, puis docile à s'instruire, puis victorieuse dans la lutte contre le mal, et enfin s'envolant vers Dieu. Nous lui laisserons la responsabilité de cette hypothèse, qui du reste n'a rien d'inconciliable avec les habitudes symboliques de l'art de cette époque.

La croix du cimetière de Verdilly offre moins d'intérêt; elle se compose de lames de fer battu, contournées et reliées par des clous rivés. Au-dessous de la croix proprement dite et au-dessus de quatre ornements en forme d'S, est figuré le monogramme de Jésus. Ce travail de serrurerie porte la date de 1632 et n'a rien d'autrement artistique.

Dans le même volume, le vice-président de la Société, M. de Vertus, consacre une petite notice à la pierre noire de Courmont, qui se trouve à la source de l'Ourcq. Il rapproche certaines superstitions qui courent encore aujourd'hui le pays des traditions anciennes que D. Grenier avait relevées de son temps : « Nos pères, dit ce bénédictin, continuaient de sacrifier aux *Termini* au VII^e siècle. On doit

« regarder comme un de ces dieux la grosse pierre debout qui se trouve à Courmont dans le Soissonnais, à la source de la rivière d'Ourcq. » L'abbé Carlier, dans son *Histoire du Valais*, et Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, affirment également cette superstition de la pierre de l'Ourcq. Ce dernier cite même au nombre des vieilles divinités locales *Vidula* (la Vesle), *Urc* (l'Ourcq) . . .

D'autre part, M. de Vertus nous fait remarquer que dans les vieux documents cette rivière est quelquefois nommée l'Orque, et tout le pays *pagus Orcensis*; et il en conclut que le génie local de l'Ourcq ou de l'Orc n'est autre que cet *Orcus* contre lequel saint Éloi prêchait au VII^e siècle dans le Noyonnais : « Que personne, disait le saint, n'ait la témérité d'invoquer les démons, ni Neptune, ni *Orcus*. Détruisez les fontaines et les arbres sacrés. . . » *Orcus*, cette sombre divinité de la mythologie grecque, serait donc venu jusqu'en Gaule en compagnie de Jupiter, de Neptune, d'Apollon, d'Hercule et de tant d'autres? . . .

Jusqu'ici les savants s'étaient accordés à trouver l'étymologie du mot « Ourcq » dans le mot celtique *Ur*, qui veut dire « source ». L'étymologie proposée par M. de Vertus triomphera-t-elle? En tout cas, on ne peut nier que toutes ses déductions ne soient fort habiles.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LYON.

Tomes XII et XIII, années 1864, 1865, 1866 et 1868.

Le tome XII reproduit une notice, écrite par M. Allmer et déjà publiée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, sur la découverte faite, en 1862, au village de Genay, près de Trévoux, de la curieuse épitaphe, moitié grecque, moitié latine, d'un marchand syrien qui avait formé un établissement à Lyon. Cette notice, placée sous le patronage de notre vice-président, a obtenu ainsi une suffisante notoriété. Il ne nous appartient pas de revenir sur un sujet qui a déjà provoqué de nombreuses et judicieuses observations. Vous savez d'ailleurs, Messieurs, quel intérêt s'attache à tous les travaux de M. Allmer.

Les découvertes qui se font, pour ainsi dire, chaque jour, soit

dans le sol de Lyon, soit dans le lit du Rhône ou de la Saône, sont, de la part de M. Martin-Daussigny, l'objet d'une surveillance dont les résultats sont inappréciables. Aucun fragment d'antiquité ne reste dans l'oubli. Tout ce qui présente quelque valeur pour l'art ou pour l'histoire vient prendre place sous les galeries du palais Saint-Pierre, dont la collection épigraphique est une des plus considérables qui existent. Des travaux de déblayement exécutés, au mois de décembre 1863, dans les eaux du Rhône, ont donné une certaine quantité de blocs antiques encombrant le fleuve, et provenant peut-être d'une nécropole qui aurait été envahie par une crue extraordinaire, sur la fin du vi^e siècle. Les monuments recueillis pour le Musée sont au nombre de cinq, dont trois épitaphes portant la formule *sub ascia*. Une de ces dernières inscriptions fut consacrée aux mânes de *Julia Artemisia*, épouse de *Titus Flavius Hermes*, sévir augustal à Lyon, dont le monument funéraire, anciennement retrouvé et conservé à l'archevêché, a malheureusement disparu. M. Martin-Daussigny nous signale une autre inscription, dont le Musée lyonnais s'est aussi enrichi et qui appartient au commencement du xiii^e siècle; elle était placée sur la sépulture d'un certain *Parious*, mort en 1224, dont le fils exerçait la fonction singulière et encore mal définie de *preconisator*¹.

Les extraits des procès-verbaux des séances du Comité d'histoire et d'archéologie présentent l'énumération d'une quantité considérable de fragments antiques de toute nature, dont la plupart sont entrés au Musée. Les démolitions de quelques restes d'anciens édifices, notamment celle des ruines de Saint-Pierre-le-Vieux, ont aussi produit quelques sculptures et quelques inscriptions de diverses époques, qui seront désormais à l'abri de la destruction. Une note, placée aux dernières pages du XIII^e volume des *Mémoires*, nous fait connaître la découverte d'une petite lyre antique en bronze, longue de 7 centimètres et demi et large de 6, pesant à peu près 133 grammes, trouvée dans les roches du pont de Nemours, à Lyon. Un dessin représente ce petit monument, qui pourrait avoir servi d'ex-voto offert par un poète ou par un musicien.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

¹ Voir Du Gange, *Glossaire*.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Tome IX, 2^e et 3^e livraisons, 1868.

La 2^e livraison est occupée tout entière par un très-intéressant travail de M. Desbarreaux-Bernard sur l'imprimerie à Toulouse. C'est un catalogue raisonné des livres imprimés en cette ville, de 1476 à 1500. Des catalogues semblables pour les xvi^e et xvii^e siècles seront prochainement publiés par le même auteur. Plusieurs planches reproduisent les filigranes des papiers alors en usage, des spécimens d'impressions et quelques-unes des gravures sur bois qui accompagnent les textes. Le Comité félicitera M. Desbarreaux d'avoir choisi un sujet de recherches qui peut le conduire à des résultats importants, et dont le résumé aura sa place au nombre des documents à consulter pour l'histoire générale de la typographie.

Dans la 3^e livraison, le compte rendu d'une tournée archéologique de M. l'abbé Carrière nous fait connaître, par la description et par le dessin, plusieurs monuments qui ne sont pas sans mérite.

Les plus remarquables sont les tombeaux de Sicard de Miramont, chevalier, mort en 1280, et de sa femme, Honor de Durfort, morte en 1286, qui prit probablement le voile après le décès de son mari, car son épitaphe lui donne la qualification de *monaca*. Le premier tombeau, qui présente une statue d'un noble caractère, couchée sur un riche cercueil de pierre, est convenablement placé dans l'église de la Grâce-Dieu. Le second est employé aux plus vils usages : le couvercle, orné d'armoiries et d'une figure au trait de la défunte, et le cercueil, entouré de rinceaux, sont séparés l'un de l'autre; ils servent de mangeoire et d'abreuvoir pour les animaux, dans une ferme, à l'entrée de la petite ville de Miramont. Nous nous joignons à M. l'abbé Carrière pour exprimer le vœu que les deux tombeaux se trouvent prochainement réunis sous les voûtes de la même église. Les monuments de ce genre sont devenus trop rares pour qu'on ne se préoccupe pas sérieusement de leur conservation.

La Société archéologique du Midi de la France termine la 3^e livraison par une protestation énergique contre le malencontreux projet conçu par les édiles toulousains, de livrer à la démolition et à la spéculation une partie considérable du groupe de constructions historiques dont l'ensemble forme l'hôtel de ville, plus connu sous

le nom de *Capitole*¹. La Commission des monuments historiques, consultée à ce sujet, a émis une opinion tout opposée à l'exécution de ce plan. Le fatal dessein n'en sera pas moins poursuivi, nous avons tout lieu de le craindre. On nous assure que, pour se faire la main, les auteurs du projet viennent de jeter par terre une grande et belle salle du xiv^e siècle, qui servait autrefois de réfectoire aux Augustins, et qui aurait pu facilement être annexée au Musée, dont les galeries sont insuffisantes pour contenir les riches collections municipales.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE.

10^e année.

MÉMOIRES DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

IX^e volume, 1867.

Les procès-verbaux des séances de la Société de la Moselle, dont la réunion forme le Bulletin, témoignent d'un zèle qui ne se ralentit pas pour l'étude des antiquités de cette partie de la France, si riche en souvenirs et en traditions des premiers temps de notre histoire. Il ne nous serait pas possible de résumer ici les communications intéressantes qu'on rencontre à peu près à chaque séance. Nous avons trouvé avec plaisir, dans le Bulletin de 1867, la suite du journal des fouilles qui ont été entreprises dans les rues de Metz pour l'assainissement de la ville, et qui ont mis à découvert des couches successives de fragments de toute espèce.

Les mémoires publiés dans le IX^e volume de la collection appartiennent à l'histoire plutôt qu'à l'archéologie. Les notices de MM. de Bouteiller, Preschac et Viansson, sur Châtel-Saint-Germain, Sancy et Plappeville, contiennent bien quelques détails sur des ruines de châteaux et sur les églises paroissiales de ces communes; mais l'intérêt que ces édifices peuvent offrir est purement local; il ne ressort de leur description aucune observation importante.

¹ Le Comité des arts et monuments a déjà protesté, en faveur du Capitole, menacé une première fois, il y a environ trente ans. (Voir *Bulletin archéologique*, t. I, 2^e partie, p. 49.)

M. Abel a étudié avec beaucoup de soin l'histoire religieuse de Metz, en ce qui touche la concession du pallium et du titre d'archevêque à plusieurs prélats de cette église. Les évêques de Toul portaient autrefois sur les épaules un ornement, appelé *superhuméral*, qui passait pour une distinction d'un caractère exceptionnel. M. Abel ne voit dans ce vêtement qu'une espèce d'amict dont l'usage se serait conservé, sans qu'il eût donné lieu à aucune concession de la part des pontifes romains. Cette discussion, empreinte d'une certaine vivacité, a surtout pour but d'établir la supériorité de l'évêque de Metz sur celui de Toul, et de combattre la prétention des Lorrains à obtenir, pour Nancy, l'érection d'un siège métropolitain, dont l'évêque de Metz ne serait plus qu'un des suffragants. Les évêques de Nancy étant aujourd'hui substitués aux droits et privilèges des anciens évêques de Toul, M. Abel s'est attaqué aux prétentions anciennes pour mieux repousser celles qui surgissent maintenant.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

DÉCOUVERTE D'UNE MONNAIE GRECQUE D'ARGENT À AURIOL, EN 1868.

Communication de M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère.

A la séance du 11 janvier 1869, M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, adressait à la section le dessin d'une petite monnaie grecque d'argent, trouvée en octobre 1868 à Auriol, sur l'emplacement même où l'on a découvert en 1867 un trésor de petites monnaies grecques d'argent qui n'ont pas encore été publiées.

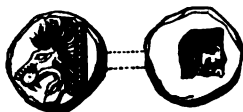
Avec la permission de la section qui m'a chargé de lui faire un rapport sur la communication de M. Blancard, je commencerai par consigner ici l'expression de ma gratitude envers M. l'abbé Bargès et M. Levert, préfet du département des Bouches-du-Rhône, qui m'ont obligeamment facilité les moyens de traiter, pour le cabinet des médailles, de l'acquisition d'un lot comprenant presque toutes les variétés de cette importante trouvaille.

J'exposerai ensuite les conjectures que m'a suggérées l'étude de ces précieux monuments, mais, avant tout, je décrirai la pièce acquise par le musée de Marseille, dont on voit plus bas la reproduction.

Tête de lion, la gueule béante, les poils hérissés, tournée vers la gauche. Type gravé en relief occupant tout le champ.

Revers : petite tête d'Hercule, coiffée de la peau de lion, placée à droite dans le champ, qu'elle est loin de remplir. Ce type est gravé en creux.

Argent. Poids : 2 gr. 749 milligr. Module : 12 millimètres.



Pièce appartenant au cabinet de la ville de Marseille, trouvée en 1868 à Auriol, sur le lieu même de la découverte du trésor de 1867.

Cette pièce n'est pas unique, comme on l'a cru d'abord; toutefois elle est fort rare. Indépendamment de celle-ci, de celle qui est échue à M. de Saulcy, il n'en existe pas plus de deux ou trois autres exemplaires, et, par malheur, il ne s'en est pas trouvé dans le lot échu à la Bibliothèque impériale, dont la direction n'a pu faire son choix elle-même. Fort curieuse par cette circonstance qu'elle a deux types et non pas un seul, comme c'est le cas pour la presque totalité des pièces trouvées à Auriol, cette monnaie n'éclaircira cependant pas à elle seule le problème posé par cette découverte, dont le retentissement fut très-grand parmi les numismatistes, malgré les attractions de l'Exposition universelle, qui était dans tout son éclat au moment où on l'annonça à Paris.

C'était en effet un événement que la découverte, sur le sol de la Gaule, de 2,130 petites monnaies d'ancien style grec, toutes anépigraphes, d'argent pur, ce qui leur donne un aspect blanchâtre, et, à deux ou trois exceptions près, n'ayant d'autre type au revers qu'un carré creux uniformément divisé en quatre aires, mais offrant environ vingt à vingt-cinq types différents, pour ne pas parler des simples variantes.

Où avaient été frappées ces énigmatiques monnaies? Avait-on là des spécimens du monnayage primitif de Marseille ou des villes de sa dépendance, ou bien, en raison de la diversité des types de ces monnaies, dont plusieurs présentaient les symboles des villes de l'Asie ou de la Grèce, fallait-il supposer qu'elles avaient été apportées par le commerce sur le sol de la Gaule grecque, soit en totalité, soit en partie?

Les partisans de la première de ces deux hypothèses rappelaient que, depuis plus de trente ans, feu le marquis Roger de Lagoy avait trouvé en Provence, particulièrement à Saint-Remy, un certain nombre de monnaies d'argent, de petit module, pour la plupart anépigraphes, n'ayant de type que d'un côté, avec un carré creux

au revers, dont plusieurs spécimens se retrouvaient dans le trésor d'Auriol, et que le savant numismatiste, en publiant ces monuments alors tout à fait nouveaux, n'avait pas hésité à les attribuer à Massilia. La découverte de 1867 venait donc confirmer cette attribution, qui, si elle n'avait pas obtenu tout d'abord l'assentiment général, ainsi que nous l'apprend M. de Lagoy lui-même¹, avait fini par se faire accepter, surtout lorsqu'elle eut été consacrée par l'approbation de M. de La Saussaye, qui plaça toutes les pièces inédites du premier travail de M. de Lagoy en tête de sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*. L'ouvrage de M. de La Saussaye parut en 1842. Quatre ans plus tard, M. de Lagoy ajouta deux médailles à cette série. Est-il certain, comme semblent le croire les savants auxquels je fais allusion, que la découverte d'Auriol nous ait apporté la pleine confirmation du système de M. de Lagoy? C'est ce que je voudrais rechercher le plus rapidement possible.

M. de Lagoy a traité deux fois du monnayage primitif de Marseille, d'abord en 1834, dans un opuscule intitulé *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, etc.*; secondement, dans un article publié en 1846 par la *Revue numismatique*, sous le titre de *Monnaies primitives de Massilia*². M. de Lagoy n'ignorait pas qu'en fait d'attributions numismatiques, pour que la provenance puisse être légitimement invoquée, il est nécessaire d'avoir à citer des trouvailles répétées et authentiquement constatées; aussi n'avait-il pas basé son système uniquement sur la provenance des neuf pièces par lui publiées dans son premier ouvrage. Ce qui détermina sa conviction, c'est que, sur ces neuf pièces, il en était quatre qu'il pensa, non sans raison, pouvoir donner avec certitude à Marseille. Il s'agit des pièces n^{os} 6, 7, 8 et 9 de la planche II^e de sa *Description*, qui, ayant toutes pour type, d'un côté, une tête imberbe à gauche (Diane?), et au revers, un crabe, ne pouvaient être refusées à Marseille,

¹ *Revue numismatique*, année 1846, article cité plus bas.

² Cf. 1^o *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicenses et des Auscii*, par M. le marquis de Lagoy, 1 vol. in-4^o de 60 pages avec 2 planches, Aix, 1834; 2^o dans la *Revue numismatique*, année 1846, l'article intitulé *Monnaies primitives de Massilia*, avec deux bois dans le texte à la page 85. C'est dans cet article, à cette même page 85, que M. de Lagoy nous apprend que, si son attribution a reçu l'approbation de M. de La Saussaye, plusieurs autres numismates éminents, dont il tenait aussi à obtenir le suffrage, ne regardaient pas encore à ce moment comme certaine la classification des trois plus anciennes médailles par lui publiées.

puisque, si la première est anépigraphie, les trois dernières ont la lettre μ au revers; mais de ce que ces quatre pièces sont de Marseille, de ce que l'on peut aussi donner à cette ville les n^{os} 4 et 5 de la planche qui ont le type de Diane¹, s'ensuit-il nécessairement que les n^{os} 1, 2 et 3 soient aussi de cette ville, ainsi que l'a cru M. de Lagoy sur la foi de l'analogie qui, dit-il, *les lie toutes entre elles*². C'est ce dont je doute, et c'est ce que je suis en mesure de rechercher, attendu que le Cabinet de France possède aujourd'hui, indépendamment du lot important des monnaies d'Auriol dont on a parlé plus haut, toutes les pièces publiées par M. de Lagoy³, ainsi que d'autres acquises par le regrettable savant depuis 1846, mais qu'il n'eut pas le temps ou l'occasion de faire connaître⁴.

L'analogie remarquée par M. de Lagoy entre les neuf pièces inédites publiées dans son premier ouvrage est réelle, mais non pas autant qu'elle lui a paru l'être. Ainsi l'on remarquera que les pièces au *crabe*, n^{os} 6, 7, 8 et 9 (c'est-à-dire les seules qui appartiennent avec une certitude complète à Marseille, en raison de la présence du μ), ont deux types en relief, tandis que les n^{os} 1, 2, 4 et 5 n'en ont qu'un seul, et que le n^o 3, qui en a deux, est visiblement d'une autre fabrique que les n^{os} 6, 7, 8 et 9, puisque

¹ Il existait un spécimen de ces pièces au Cabinet de France depuis une époque indéterminée, et on l'y avait classé parmi les incertaines. Cette pièce et ses analogues ont été placées en tête de la série de Marseille, après les publications de MM. de Lagoy et de La Saussaye. On les trouve à cette place dans la *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, de Duchalais, publiée en 1846. (Voyez p. 27, n^o 55.)

² « Je crois trouver à ces médailles une certaine analogie qui les lie toutes les unes aux autres, et que je regarde comme la preuve qu'elles appartenaient au même peuple. » (*Description, etc.* p. 4.)

³ La riche collection de monnaies gauloises formée à Saint-Remy par le marquis de Lagoy, acquise de ses héritiers par feu le duc de Luynes, est entrée dans le Cabinet de France par suite de la mémorable donation faite à cet établissement en 1862 par l'illustre académicien, quelques années avant sa mort.

⁴ Voici la description de ces dernières pièces, ainsi que celle des deux pièces qui figurent dans l'article cité de la *Revue numismatique* de 1846. — Article de 1846 : 1^o tête de *phocæna*, ou marsouin, animal que M. de Lagoy distingue du phoque (veau marin), et qui en effet diffère notablement du phoque gravé n^o 2 de la planche II^e de la *Description*; 2^o tête casquée à droite. — Pièces de la collection de M. de Lagoy non publiées par ce savant : 1^o tête de nègre; 2^o tête de Diane, avec une coquille au revers. Si je suis bien renseigné, à l'exception de cette dernière pièce, qui est remarquable par la présence de deux types en relief, toutes ces pièces qui ont le carré creux au revers ont reparu à Auriol.

l'un de ses types est inscrit dans un carré creux, circonstance qui manque à ces quatre dernières monnaies¹.

Toutefois je n'insisterai pas sur ces minuties; on me répondrait que ces pièces peuvent n'être pas du même temps; l'on expliquerait aussi les différences de fabrique que je signale par la même raison. Ces différences ne sont pas d'ailleurs ma principale objection contre l'attribution des pièces incertaines publiées par M. de Lagoy et de leurs similaires, soit de la trouvaille d'Auriol de 1867, soit de trouvailles antérieures ou postérieures à cette date², faites soit à Auriol même, comme celle de M. Blancard, soit en d'autres endroits de la Provence; l'objection que je crois digne de toute l'attention des numismatistes, c'est la diversité des types de ces monnaies, diversité qui me paraît difficile à concilier avec une origine exclusivement marseillaise.

Je l'avoue, j'aurais peine à reconnaître pour des témoignages du monnayage primitif de Marseille une série monétaire comprenant vingt à vingt-cinq types variés, lorsque nous savons que la cité phocéenne, aux temps de son monnayage incontestable, s'était contentée de deux ou trois types, *Apollon casqué* ou non casqué, avec la roue au revers, et *Diane avec le lion*³. D'ailleurs, toutes ces petites monnaies, malgré leur air de famille, que je ne conteste pas, n'accusent pas cependant une seule et même fabrique. Si, sans exception, toutes celles qu'on a trouvées à Auriol sont anépigraphes, il en est, parmi celles qu'a publiées M. de Lagoy ou qu'on a retrouvées depuis, qui ne le sont pas; ainsi les pièces au μ ; en-

¹ Pour plus de clarté, je donne ici la description des cinq pièces n^{os} 1 à 5 de M. de Lagoy d'après son propre texte : 1^o partie antérieure d'un lion dévorant une proie; 2^o tête de phoque à droite; au-dessous, poisson (voyez Pellerin, *Rec. t. III, pl. CXV, n^o 3*, une médaille d'or qui paraît au même type et que Mionnet a décrite parmi les *incertaines*, t. VI, p. 614, n^o 12, et dont on trouvera la gravure pl. XLIII, 5); 3^o tête de griffon à droite; revers, dans un carré creux, tête de lion, en relief comme la tête de droite; 4^o et 5^o tête imberbe à gauche (Diane?). A l'exception du n^o 3, au revers de ces pièces paraît le carré creux divisé en quatre aires.

² J'apprends qu'on a trouvé à Cavaillon diverses petites pièces anépigraphes, analogues à certaines pièces d'Auriol, et aussi des pièces au *crabe* et au *mu* qui sont certainement de Marseille. On a aussi trouvé récemment en Espagne de petites pièces de monnaie qui offrent une certaine analogie avec celles d'Auriol.

³ Un troisième type massaliote est *Minerve et l'aigle*; mais il n'a pas duré, ainsi qu'il l'a fait remarquer M. de La Saussaye, qui n'en a reconnu que deux émissions. (Voyez *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 75 et 76.)

suite, si la plupart des pièces d'Auriol ont au revers un carré creux divisé en quatre aires, il en est cependant plusieurs qui offrent des types des deux côtés, entre autres celle dont M. Blancard nous a donné le dessin, une qui est semblable au n° 3 de la planche II^e de la *Description* de M. de Lagoy¹, et deux ou trois autres encore. Mais ce n'est pas tout; certains faits qu'on ne pouvait deviner en 1834 ni en 1846, date du dernier travail de M. de Lagoy sur cette question, tendent à montrer qu'en dépit de leur découverte sur le sol de la Provence, telles des pièces d'Auriol ont pu être frappées loin de la Gaule. Parmi ces faits, je note d'abord la présence, dans le trésor trouvé en 1867, d'une petite monnaie portant d'un côté une *tortue* et de l'autre un carré creux à quatre aires, qui se distingue des autres par sa couleur noirâtre, circonstance qui n'a pas peu contribué à la faire considérer, dès le premier moment, même par les partisans de l'attribution en masse à Marseille, comme ayant été fabriquée à Égine². N'est-il pas vrai que, si l'on m'accorde qu'une seule des pièces trouvées à Auriol n'est pas originaire de la Gaule grecque, j'ai le droit d'en attribuer un certain nombre à des villes de l'Asie ou de la Grèce dont les symboles paraissent dans ce trésor, et qui, aussi bien que la pièce d'Égine, peuvent avoir été apportées par le commerce sur le sol de la Gaule?

Que viennent faire là l'*hippocampe* de Lampsaque, le *lion de Velia*, la *tête de bélier* de Clazomène ou de Colophon, la *tête de lion avec la gueule béante* de Cyzique ou d'ailleurs³, le joli *casque fermé*

¹ J'en ai vu un exemplaire dans le lot acquis par M. de Saulcy au lendemain de la trouvaille d'Auriol et à peu près en même temps que le Cabinet de France acquérait le sien.

² Je parlais au singulier de cette monnaie, parce que je n'en ai vu qu'une seule, celle du Cabinet de France; mais M. de Saulcy m'apprend qu'il en existe un second exemplaire à Marseille; j'ignore s'il est noir ou blanc.

³ On conserve au Cabinet de France une petite pièce analogue à celle-ci, dont la provenance est évidemment orientale, je veux parler d'une pièce donnée au cabinet des médailles par l'Empereur en 1862, avec toute la collection formée en Égypte par feu Saïd-Pacha, qui l'avait offerte à Sa Majesté. Je copie la description de cette pièce sur le registre de la Bibliothèque impériale : *Tête de lion à d. R. Carré creux. Classée aux incertaines. Reg. H. n° 687.* On a également classé au Cabinet des médailles, dans la série des incertaines, une autre pièce de la même collection qui, quoique relativement de grand module (elle a 15 millimètres), offre une certaine analogie avec le type de certaines médailles aurioliennes. Portée au même registre H sous le n° 681, cette pièce représente une tête de face, allongée; au revers figure un carré creux divisé en quatre aires. On peut aussi comparer les médailles d'Auriol

qu'on rencontre parmi les hectès cyzicènes d'or¹, le *phoque* et le *griffon* de Phocée? Supposera-t-on que la présence sur la monnaie marseillaise de ces types, dont quelques-uns, comme le *lion* de Velia, fille de Phocée ainsi que Marseille, et le *phoque* de Phocée, pourraient s'expliquer par la parenté de ces villes, est due à ce que les Marseillais, avant de se donner un type propre, commencèrent par copier tous les types qui jouissaient d'une bonne renommée? Cette explication aurait quelque chose de spécieux, mais je n'ai pas épuisé les faits qui m'obligent à douter de son exactitude.

La série de Lesbos, si pauvre dans Mionnet, mais fort riche, depuis quelques années, en pièces inédites au Cabinet de France, fournirait à elle seule, contre l'attribution radicale à Marseille, des arguments qui m'ont surpris moi-même, malgré le scepticisme à cet égard qui *a priori* m'a poussé à les rechercher. Qu'on examine nos tablettes de Lesbos, et l'on y trouvera des pièces d'argent avec carré creux, de différents modules, mais dont certaines, anépi-graphes comme celles d'Auriol et aussi petites, offrent des types fréquents dans ce trésor, par exemple la *tête de lion gueule béante*, dont notre exemplaire ne diffère que par la couleur de ses similaires d'Auriol. Je ne crois pas que l'on refuse ces pièces à l'île de Lesbos, lorsque l'on saura qu'elles y ont été recueillies dans une exploration faite par un amateur éclairé dont les vétérans de la numismatique n'ont pas oublié le nom, feu Garriri (de Smyrne), qui les a cédées en 1852 à la Bibliothèque impériale. On sera encore plus certain de l'exactitude de cette attribution, lorsque j'aurai ajouté que dans cette riche série de Lesbos, acquise de Garriri, figurent des petites pièces à la *tête de nègre*, type fréquent dans le trésor d'Auriol², qui, ainsi que celles dont je viens de parler, ne diffèrent de leurs sœurs de provenance provençale que par leur couleur noirâtre et par l'importante addition de lettres qui indi-

au *masque* avec les pièces que Mionnet a décrites à la suite de Pestum, au tome I^{er} de son Supplément, p. 318, sous les n^{os} 822 et suiv., et que l'on attribue à Phistelia de Campanie.

¹ Parmi les médailles de la collection de Luynes donnée à la Bibliothèque impériale en 1864, avant la découverte d'Auriol, figure une monnaie d'argent au *casque fermé* semblable à celles de la trouvaille d'Auriol, que M. de Luynes avait classée à Calymna, île de la côte de Carie, *etiamsi in Calabria inventum fuerit*, a-t-il écrit sur l'étiquette.

² On a vu plus haut que l'on trouve aussi la pièce à la *tête de nègre* dans la collection Lagoy.

quent leur origine, un A sur celles d'Antissa de Lesbos, et ΛΕ, >B et ΛΕΣ sur celles qui appartiennent soit à l'île de Lesbos elle-même *in genere*, soit à une ville de ce nom dont ces abréviations significatives pourraient faire supposer l'existence¹.

De ces faits et d'autres analogues que l'on rassemblerait facilement², je conclus que la multiplicité des types, combinée avec l'analogie de fabrique qui fait l'intérêt des monnaies de la trouvaille d'Auriol, peut s'expliquer autrement que par l'origine exclusivement marseillaise que l'on a voulu leur attribuer. Après tout, pareille singularité n'est pas sans antécédents dans la numismatique grecque.

On sait par maints exemples, et surtout par celui que nous offre la célèbre série des *statères* de Cyzique ou *cyzicènes*, qui n'ont certainement pas été frappés tous à Cyzique³, que les villes et les peuples de l'antiquité s'unissaient souvent par des conventions afin de frapper à tour de rôle des monnaies d'après un étalon commun. Pourquoi les monnaies d'Auriol et leurs similaires antérieurement ou postérieurement découvertes en Provence n'auraient-elles pas

¹ Sur ce sujet, voyez dans le tome V de la nouvelle série du *Numismatic Chronicle*, publié en 1865, un article de M. Maximilien Borrell, intitulé : *Coins of Lesbos-Lesbi, considered as a city distinct from that of Mytilene*, p. 336 à 341.

² Malgré mon désir de ne pas dépasser les bornes raisonnables d'un rapport, je crois devoir signaler encore d'intéressantes analogies entre certaines monnaies aurioliennes et telles autres qui n'ont pas été trouvées sur le sol de la Gaule. La série des *cyzicènes* d'or, si riche au Cabinet de France, devra être étudiée tout particulièrement; entre autres exemples bons à citer, je note une microscopique pièce d'or, rapportée d'Orient par feu Garriri (de Smyrne), le connaisseur dont je viens de parler. Cette pièce, que je crois inédite, est décrite sur notre registre D, n° 2634; elle offre le même type que les pièces aurioliennes, où l'on reconnaît la partie antérieure d'un phoque, et dont il existe au Cabinet deux *spécimens* décrits au registre E, n° 3593 et 3594. La pièce d'or pèse 0^g,15; les pièces d'argent, 0^g,14 et 0^g,13. On peut aussi rapprocher ces dernières de pièces de plus grand module classées non sans quelque hésitation à Cherronesos; cependant je dois dire que le carré creux de celles-ci diffère de celui d'Auriol, et qu'on pourrait encore signaler d'autres différences entre ces pièces. On en trouvera un beau spécimen du module de 15 millimètres sous le n° 5, pl. XLI, dans le *Recueil de planches* de Mionnet, qui le décrit parmi les *incertaines*, t. VI, p. 629, n° 119.

³ On sait que le nom de *cyzicènes* est autorisé par divers textes de l'antiquité, et Charles Lenormant a fort bien montré, dans la *Revue numismatique*, que, comme l'avait indiqué auparavant Sestini dans son livre sur les *statères*, les monnaies d'or dites *cyzicènes* n'avaient pas toutes été frappées à Cyzique. (Voyez Domenico Sestini, *Descrizione degli stateri illustrati con le medaglie*, Florence, in-4°, 1817; et Ch. Lenormant, *Essai sur les statères de Cyzique*. *Revue numismatique*, année 1856.)

été, je ne dis pas toutes, mais en partie, frappées dans des conditions analogues ? Si nous voyons sur les pièces d'Auriol des types variés et pas de légendes, circonstance qui se remarque sur beaucoup de *cyzicènes*, si nous voyons sur certaines de ces pièces des types *incus* au revers, toujours comme sur certaines petites monnaies d'or dites *cyzicènes*, ne serait-ce pas que nous avons affaire à des produits d'une hanse commerciale, ou plutôt d'une confédération monétaire, dont auraient fait partie les villes diverses dont nous y retrouvons les symboles ?

Cette hypothèse, qui se présente naturellement à l'esprit pour peu que l'on ait dans la mémoire les planches du livre de Sestini cité dans la note qui précède, reçoit, si je ne me trompe, une sérieuse confirmation d'un autre fait très-intéressant que nous révèle une inscription grecque récemment découverte à Mytilène. Publiée d'abord en 1865 par un savant allemand, M. Conze¹, cette inscription, sur laquelle M. Newton lisait en 1866 un excellent mémoire à la *Royal Society of literature*², n'est pas arrivée entière jusqu'à nous; mais ce qui en reste suffit pour que l'on y reconnaisse un traité conclu entre Mytilène et Phocée, afin de régler les conditions de la fabrication d'une monnaie d'or commune à ces deux villes, qui devaient monnayer l'une pour l'autre à tour de rôle.

Évidemment, dans cette précieuse inscription, il s'agit de monnaies analogues aux *cyzicènes* et aux *phocaites* qui furent frappées pendant les v^e et iv^e siècles avant Jésus-Christ particulièrement à Cyzique et à Phocée, ainsi que l'indiquent ces noms que nous trouvons chez les anciens³, mais qui se fabriquaient aussi ailleurs, puisque nous voyons mentionner sur un marbre une association entre Phocée et Mytilène. Certainement ces associations devaient se dénouer ou se resserrer selon les événements, et, si Mytilène et Phocée étaient unies monétairement vers la 96^e olympiade (396 à 393 avant Jésus-Christ), date, selon M. Newton, de l'inscription découverte par M. Conze, à une époque antérieure ces deux villes ont bien pu faire partie d'une association plus nombreuse, qui aurait compris la monnaie d'argent dans ses opérations, et peut-être à

¹ Voyez Conze, *Reise auf den Insel Lesbos*, in-4^o, 1865, pl. VI, n^o 1, et p. 12.

² Voyez *Transactions of the Royal Society of literature*, 1868, 2^e série, t. VIII, 3^e partie, p. 549 à 558.

³ Le mot *phocaites*, ainsi que celui de *cyzicènes*, est autorisé par des textes et même par des inscriptions.

celle-là même dont je crois reconnaître des témoignages dans la trouvaille d'Auriol.

Ai-je besoin de faire remarquer que Phocée, la métropole de Marseille, figure précisément dans le traité monétaire dont nous devons la connaissance à M. Conze ? L'association qui a frappé les petites pièces anépigraphes d'Auriol, que je serais tenté de nommer des *phocaites* d'argent, puisque nous y rencontrons des types de Phocée et de ses deux célèbres filles Velia et Marseille, avait-elle un atelier fixe, Marseille par exemple, ou bien, ce que je croirais plus volontiers, imitant ce que nous venons de voir à Mytilène et à Phocée, frappait-elle tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, ou bien frappait-on partout à ces types divers, sans indication de localité, par la raison même que ces pièces étaient fédérales ? C'est ce que je n'ai pas la prétention de décider. Ce que j'ose dire dès à présent, c'est qu'il me paraît difficile de soutenir, en dépit de ces faits, que *toutes* les pièces *aurioliennes* aient été frappées à Marseille et nous fassent connaître le monnayage primitif de cette ville.

En les supposant frappées à Marseille, les monnaies *aurioliennes* devraient-elles être considérées comme les plus anciennes qu'ait frappées la colonie phocéenne, ainsi que l'aurait pensé M. de Lagoy, d'après ce qu'il a dit des types analogues publiés par lui ? C'est une étude qui m'entraînerait trop loin ; je me contenterai de faire remarquer que, si l'on admettait notre hypothèse d'une hanse monétaire à laquelle on pourrait les rattacher, leur mutisme et leurs carrés creux ne seraient peut-être pas des marques de haute antiquité. On expliquerait ces deux circonstances par les conditions mêmes de ces sociétés. Les *cyziénes*, bien que frappées à des époques différentes, ne sont-elles pas généralement aussi anépigraphes et décorées d'un carré creux, qui souvent n'est là que par archaïsme, ou plutôt pour perpétuer un type de bon renom et ne pas déranger les habitudes routinières du commerce ?

Grâce aux prix élevés qu'obtiennent aujourd'hui les médailles, grâce au retentissement de la petite fortune que le trésor d'Auriol a valu à ses inventeurs, nous sommes certains d'être tenus au courant des découvertes de monnaies analogues qui peuvent se produire dans l'avenir, soit dans la Gaule grecque, soit ailleurs ; on peut donc espérer que quelque jour on possédera assez de faits authentiquement constatés pour qu'il devienne possible de se prononcer sans témérité sur les diverses questions soulevées par ces énigma-

tiques monuments. En attendant, il est à souhaiter que quelque numismatiste veuille bien prendre la peine de faire connaître la totalité des types trouvés à Auriol ou ailleurs, avant et depuis la découverte de 1867. Que celui qui entreprendra cette tâche résolve définitivement ce problème, ou seulement qu'il décrive scrupuleusement toutes les monnaies et discute toutes les conjectures qu'elles peuvent lui suggérer, il aura rendu un service signalé à la numismatique.

Il est un point sur lequel je ne me suis pas arrêté à dessein dans ce rapport, de peur de me laisser entraîner trop loin : c'est la recherche du système pondéral, auquel il convient de rattacher les monnaies d'Auriol. S'il est une série qui exige pareille recherche, c'est certainement celle sur laquelle M. Blancard a appelé l'attention du Comité. En recommandant cette étude spéciale à celui qui se chargera de la publication que j'appelle de tous mes vœux, qu'il me soit permis de rappeler qu'il faut aborder les pesées sans système préconçu, sous peine de trouver dans les plateaux de ses balances, non pas ce qui y est, mais ce qu'on voudrait y trouver.

Ainsi qu'on doit le penser d'après les réflexions qui précèdent, je ne proposerai pas dès à présent d'attribution pour la médaille gravée ci-dessus; il ne me reste donc qu'à remercier le savant archivist des Bouches-du-Rhône d'avoir bien voulu la communiquer au Comité.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Travaux de 1868, 40^e année, 3^e série, t. VIII. Saint-Quentin, 1869, in-8^o.

Sciences, agriculture et industrie.

Mémoire sur l'enseignement professionnel des femmes, par M. Boulogne (Extraits.) P. 87 à 116.

Mémoire sur le chômage volontaire du lundi, par M. le docteur A. Devé. (Extraits.) P. 117 à 144.

Littérature, beaux-arts et histoire.

De l'Être-Cause, par M. Ch. Daudville. P. 145 à 211.

Aperçu sur le culte de Krichna, par M. Textor de Ravisi, P. 212 à 246.

Macbeth, 2^e acte, traduction par M. Ferrus. P. 247 à 281.

Note sur le couvent et l'église de Saint-Michel-en-Thiérache, par M. le docteur Rousseau, d'Hirson. P. 282 à 306.

Coup d'œil sur Prémont pendant l'occupation romaine, de M. Asselin rapport par M. Cardon. P. 307 à 312.

Poésie.

Le poème de l'air, par M. Achille Millien. P. 313 à 325.

Consolatrice des affligés, par M. Francis Bellier, de Versailles. P. 326 à 329.

Le cimetière de A mon frère, par M. A. Prévost. P. 330 à 337.

Les Champs-Élysées à Saint-Quentin : A mes contemporains, par M. Ch. Daudville. P. 338 à 344.

Un jour d'hiver, par le même. P. 345 et 346.

Le convoi de bœufs, par le même. P. 347 et 348.

Nécrologie.

Notice biographique sur Charles Lemaire, ancien membre de la Société académique de Saint-Quentin, ancien maire, ancien préfet de la Meuse, par M. G. Demoulin. P. 366 à 395.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1869, in-8°.

Le pronom personnel dans les idiomes de la famille Tapachulane-Haus-teque, par M. H. de Charencey. P. 81 à 103.

Le caractère de Louis XV, d'après les derniers documents, par M. Dansin. P. 104 à 124.

Politique de Fénelon, par M. Denis. P. 125 à 181.

Du sort des aliénés en Normandie avant 1789, par M. Joly. P. 182 à 237.

Le conquérant de la Californie, par M. Alex. Buchner. P. 238 à 258.

Un nouvel essai de démonstration de la création *e nihilo*, lettres de MM. Charma et Henri Martin. P. 259 à 273.

Philippe Dupin, par M. Berville. P. 274 à 288.

Fondation du port de Cherbourg, mémoire et correspondance du chevalier Hue de Coligny. P. 289 à 311.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes : La prescription à Athènes, par M. Exupère Caillemer. P. 312 à 340.

Léon Fallue, sa vie et ses œuvres, par M. Julien Travers. P. 341 à 364.

Proposition adressée à l'Académie de Caen, par M. de La Corde. P. 365 à 368.

Notice biographique sur M. Dan de La Vanterie, par M. Denis-Dumont. P. 369 à 385.

La Pitié sous la Terreur, par M. Julien Travers. P. 385 à 540.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Bulletins et Mémoires, t. V et VI, années 1867-1868. Saint-Brieuc, 1869, in-8°.

Bulletins.

Étude sur Lacordaire, de l'abbé Rigault, par M. Huguet. P. 42 à 45.

Renseignements sur les fouilles du président Fornier à Corseul, par M^r David. P. 51.

- Étude biographique sur le peintre Hamon, par M. Perrio. P. 52, 98.
Adieux à la Bretagne, poésie, par M. Charaux jeune. P. 55 à 57.
Dictionnaire de patois dans les Côtes-du-Nord, par M. Gaultier de Mottay.
P. 58 et 59.

Mémoires.

- Causerie sur la philosophie morale, par M. Gagon. P. 1 à 12.
Un capitaine breton, par M. l'abbé Daniel. P. 13 à 23.

*Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres
du département de la Loire, à Saint-Étienne.* — *Annales*, t. XII,
4^e livraison, année 1868, octobre, novembre et décembre. Saint-
Étienne, 1868, in-8°.

Jean-Claude Roche : Discours prononcé sur sa tombe, par M. Maurice.
P. 242 à 244.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire,
publiés en 1868 par MM. A. Chaverondier et Maurice. P. 275 à 309.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
— *Annales*, 1868, 1^{er} et 2^e semestres. Nantes, 1868, in-8°.

Notice sur Jeanne de Belleville, poème de M. Émile Péhant, par M. Biou.
P. 189.

Notice sur Duboueix, par M. Dugast-Matifeux. P. 95.

Topographie de la ville de Clisson, par le même. P. 131.

Notice biographique de Roland-Michel Barrin, marquis de La Gallisson-
nière, par M. Levot. P. 40.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — *Mé-
moires*, seconde série, t. XII, n° 3 (4^e série des travaux de la
Société, XLIII^e volume de la collection), 3^e trimestre, 1869,
in-8°.

Médecine.

Notice sur les mattres en chirurgie de la ville d'Orléans jusqu'en 1789¹,
par M. le docteur Charpignon, p. 251 à 176.

Lettres.

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseleur. P. 177 à 226.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Nancy, 1869, 1 vol. in-8° de x-262 pages.

Contenu du volume.

Journal de Dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville (Saint-Avold), publié par M. l'abbé Marchal.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — Bulletin, seconde série, t. III (1^{er} de la 2^e série). Nevers, 1869, in-8°.

Un manuscrit, par M. L. Roubet. P. 11 à 15.

Du fait de la gabelle, par M. Roubet. P. 32 à 69.

Une séance archéologique au musée de Latran, par M^{re} Crosnier. P. 83 à 95.

L'immaculée conception de Marie proclamée par les iconographes du moyen âge, par le même. P. 96 à 100.

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. Leblanc de Lespinasse. P. 101 à 180.

Notice sur le château de Villemenant et sur ses seigneurs (de Carroble, de Sarre, de Veaulce, d'Autry, de Brécharde, d'Anglure, de Langé, Raubaud de La Chaussade, etc.), par M. Adrien Bonvallet. P. 218 à 242.

Une coutume funéraire dans les environs de Nevers, par M. Subert. P. 243 et 244.

Le château des Bordes et ses seigneurs (des Bordes, de La Platière, d'Anssienville, de La Grange, de Béthune, de La Tour du Pin, Alviset de Maisières, etc.), étude historique suivie de pièces annexes, par M. Adrien Bonvallet. P. 245 à 293.

Testament de Marie-Casimir d'Arquian, reine de Pologne. P. 394 à 415.

Note de M. Lebœuf sur l'acquisition, par Louis XVI, des forges de La Chaussade. P. 416 à 419.

Notice sur la suite chronologique des anciens seigneurs d'Asnois (de Saint-Verain, de Beaujeu, de Digoine, de Damas, de Clèves, de Blanchefort, de Salazart), par M. Sionné-Moret. P. 422 à 432.

État des dépenses de la construction de la porte du Croux au XIV^e siècle, avec notes préliminaires de M. l'abbé Boutillier. P. 435 à 465.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires,
année 1868. Senlis, 1869, in-8°.

Histoire de l'abbaye de Royaumont, de M. l'abbé Duclos; compte rendu par M. l'abbé Laffineur. P. 3 à 16.

Note sur une faïence patriotique, par M. l'abbé Gérin. P. 17 à 20.

La lanterne des morts de Comelles, par M. l'abbé Gérin. P. 21 à 48.

Continuation de la chaussée Brunehaut depuis Senlis jusqu'à Tolvevoie, par M. l'abbé Caudel. P. 49 à 54.

Note sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litobriga, par MM. Millescamp et Hahn. P. 55 à 66.

Histoire du prieuré de Saint-Christophe, par M. l'abbé Vathier. P. 67 à 114.

Histoire de Crépy et de ses dépendances (archéologie), par M. le docteur Bourgeois. (Suite.) P. 115 à 156.

Les arènes de Senlis, par M. l'abbé Legoux. P. 157 à 163.

Société académique du Var, à Toulon. — Bulletin, nouvelle série,
t. II. Toulon, 1869, in-8°.

Essai sur les monnaies de Charles I^{er}, comte de Provence, par M. Louis Blancard. (Suite.) P. 1 à 42.

Histoire des guerres de religion en Provence, par M. le docteur Gustave Lambert. (Suite.) P. 43 à 228.

Sur un champ de bataille, poésie, par M. Jean Aicard. P. 229 à 244.

La ville de Toulon au moyen âge, par M. Octave Teissier. P. 245 à 452.

Conte des Mille et une Nuits, traduction nouvelle par M. G. Rat. P. 453 à 504.

La montagne du Faron, son passé et son avenir, par M. le docteur Turrel. P. 505 à 530.

CHRONIQUE.

Société littéraire de Strasbourg. — Programme de deux prix à décerner en 1871.

LITTÉRATURE.

Tracer le programme raisonné d'une théorie littéraire qui embrasserait les conditions essentielles de l'invention, de la composition et de l'expression dans les différents genres.

1^{er} prix : 500 francs.

Longtemps les belles-lettres ont admis des définitions, des classifications, des lois.

De nos jours, l'esprit de liberté, se trouvant à l'étroit dans le cercle des vieilles règles, a préféré, à la rigueur du dogmatisme, l'attrait du compte rendu historique.

Les maîtres éminents qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle n'ont guère produit que des revues d'auteurs et d'ouvrages.

Et cependant il n'y a point de *critique sans criterium*. Pour avoir le droit de juger, il faut reconnaître des principes.

Sans doute la poétique et la rhétorique d'autrefois sont aujourd'hui insuffisantes.

Les sciences naturelles, depuis que s'est agrandi leur champ d'observation, ont renouvelé leurs méthodes et leurs cadres. De même, l'horizon littéraire ayant reculé, la critique doit aussi élargir ses théories.

Voilà pourquoi nous demandons aux concurrents l'exposé sommaire d'une doctrine qui, fidèle à la tradition, mais éclairée de l'esprit moderne, détermine la nature des belles-lettres, l'étendue et les divisions de leur domaine, les lois de leur développement et de leurs applications.

POÉSIE.

Une pièce de vers intéressant plus particulièrement notre province d'Alsace. Le sujet et la forme sont abandonnés au libre choix des concurrents.

2^e prix : 100 francs.

Les deux prix seront décernés dans la séance générale de la Société qui aura lieu en février 1871.

Les mémoires devront être adressés, *franco*, à M. le Secrétaire de la Société littéraire, rue du Puits, n° 1, à Strasbourg, avant le 30 septembre 1870.

Les auteurs inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Sujet de prix pour l'année 1872 et sujet de prix proposé en 1863.

Sujet de prix pour l'année 1872.

a Société des antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant :

« Examen des travaux de la critique moderne sur l'histoire de Normandie, depuis les premières invasions des pirates scandinaves jusqu'à la réunion du duché de Normandie au royaume de France. »

Le prix est de 1,000 francs; il sera décerné dans la séance publique de décembre 1872.

Sont admis à concourir, avec tous les gens de lettres étrangers à la compagnie, les membres de la Société eux-mêmes, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen.

Chaque mémoire portera en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et l'indication du domicile de l'auteur : il devra être adressé, *franc de port*, avant le 15 octobre 1872, à M. le Secrétaire de la Société.

Reste au concours le sujet proposé en 1863, dont nous reproduisons le programme.

Sujet de prix proposé en 1863.

La Société des antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant :

« Histoire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. »

Le prix, de 1,000 francs, sera décerné dans la séance publique de l'année où le mémoire couronné aura été déposé.

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure, son administration spirituelle

et temporelle, sa liturgie, son personnel et enfin les événements dans lesquels il figure, qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront surtout consulter pour ce travail sont : le Cartulaire de l'abbaye conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, section des manuscrits, sous le n° 5650; un Coutumier de la même maison conservé à Londres, à la bibliothèque Harléienne, sous le n° 6748, et différentes pièces inédites que possèdent la bibliothèque publique de Caen et les archives des cinq départements formés de l'ancienne Normandie.

Les membres de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen, sont admis à concourir.

Chaque mémoire portera en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et l'indication du domicile de l'auteur : il devra être adressé, *franc de port*, à M. le Secrétaire de la Société.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. —

Programme des questions mises au concours pour l'année 1869 ou les suivantes.

I.

LITTÉRATURE.

« La censure théâtrale a-t-elle profité au progrès de la moralité de l'art ?
« Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient sauvegarder à la
« fois la liberté des auteurs et le respect des bonnes mœurs. »

Prix : Une médaille d'or de 400 francs.

II.

HISTOIRE.

« 1° Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son origine jus-
« qu'à la fin du xvi^e siècle, en étudiant son influence comme corps politique
« et comme corps judiciaire. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

« 2° Origine des tailles et des aides en Guyenne, et progrès de leur éta-
« blissement. »

Prix : Une médaille d'or de 200 francs.

« 3° Il serait intéressant et utile de posséder l'histoire particulière de
« plusieurs villes de notre contrée, telles que Saint-Macaire, Cadillac, Sau-
« veterre, Rions, Bazas, Lesparre et quelques autres. »

L'Académie décernera, en 1869 et 1870, un prix pouvant s'élever à 500 francs, à la monographie de ce genre où les choses personnelles, et, autant que possible, le bon usage de documents non encore explorés, seront alliés à des qualités suffisantes d'exactitude et de critique.

« 4° Parmi les institutions qui ont contribué à la gloire et à la prospérité de la province de Guyenne et de la ville de Bordeaux, les établissements d'instruction publique tiennent le premier rang; on se souvient des services rendus par le Collège de Guyenne et, plus tard, par l'École centrale du département. »

L'Académie décernera une médaille d'or de 300 francs au meilleur mémoire qui retracera l'histoire de l'un de ces établissements ou de tout autre établissement analogue; la question est proposée pour l'année 1869.

III.

LINGUISTIQUE.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non-seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie propose la question suivante :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le département de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffisamment complète des mots d'une localité déterminée, joigne la définition, l'explication précise de ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, Noël et vieilles chansons où ils peuvent se trouver employés. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

IV.

SCIENCES PHYSIQUES.

« 1° Résumer les conséquences auxquelles ont conduit, soit en physique,

« soit en chimie, les notions acquises depuis un quart de siècle sur l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs, qui pourra s'élever à 500 francs dans le cas où le travail contiendrait des faits nouveaux.

« 2° Résumer et discuter les faits acquis à la science sur la question de la production et de la consommation des forces chez les êtres vivants. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

V.

SCIENCES NATURELLES.

« La construction des *aquarium* a permis d'étudier les mœurs d'un grand nombre d'animaux. Le bassin d'Arcachon ayant déjà donné lieu à des travaux intéressants, l'Académie désire que les recherches de cet ordre soient continuées. »

Elle propose pour cela un prix de 500 francs.

Faune de la Gironde.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc. ; mais cette faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiaires, etc. qui manquent encore à la faune du département de la Gironde ;

« Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

VI.

PHYSIOLOGIE.

L'Académie, qui s'est trouvée heureuse de récompenser un travail estimable sur la question qu'elle avait proposée, se flatte d'obtenir un résultat aussi avantageux en présentant les questions suivantes, d'un intérêt scientifique et pratique à la fois, bien capables d'exciter l'émulation de nos savants :

« 1° Étudier les relations anatomiques et physiologiques qui existent entre les cellules nerveuses des fibres primitives, sensitives et motrices.

« Application de ces recherches à l'étude des actions réflexes et sympathiques. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

« 2° Effets physiologiques et thérapeutiques des *ingesta* qui excitent au travail et à la veille, qui suppléent en partie aux aliments, et dont quelques-uns sont reconnus comme modérateurs de la combustion vitale, tels que l'alcool, le café, le thé, le maté, la coca, etc. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

VII.

BEAUX-ARTS.

« 1° État et tendance de l'architecture religieuse à notre époque. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

« 2° Histoire de la peinture à Bordeaux. »

Prix : Une médaille dont la valeur pourra s'élever à 500 francs.

VIII.

POÉSIE.

Le concours de poésie rentre dans les conditions ordinaires, et le choix du sujet est laissé aux auteurs.

IX.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

« Vie et œuvres de Brascassat. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit au département.

X.

ARCHÉOLOGIE.

« 1° Monographie de l'église Saint-Michel de Bordeaux sur pièces historiques ; plans et dessins. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

« Au meilleur mémoire sur l'histoire de l'église de Soulac, appuyée de

« plans, dessins et indication des pièces originales ou imprimées, consultées
« par l'auteur. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne également des *médailles d'encouragement* aux auteurs des recherches les plus importantes.

XI.

HYDROLOGIE.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement*, et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière *générale* pour
« l'Aquitaine, d'après les données que la géologie fournit sur la pente
« de fond du bassin aquitannique, sur ses caractères orographiques et sur
« les niveaux d'absorption des eaux que présentent les diverses roches en-
« caissantes de ses bords. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

- 1° Être écrites en français ou en latin;
- 2° Être rendues au secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1869 ou 1870) indiquée au programme;
- 3° Elles devront être affranchies;
- 4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;
- 5° Elles porteront une épigraphe;
- 6° Cette épigraphe sera répété sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus

le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait par ce seul fait mise hors de concours.

Cette mesure est de rigueur.

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des

membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Société d'émulation des Vosges, à Épinal. — Programme des concours ouverts pour 1869 et les années suivantes.

I.

AGRICULTURE.

1° *Grandes primes du Gouvernement.*

Ces primes sont décernées sur une subvention annuelle accordée par le Gouvernement à la Société d'émulation, avec une destination spéciale, mais variable. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées, entretenant le mieux, relativement à leur contenance, la plus forte proportion du meilleur bétail, ou à quelques branches principales de l'exploitation agricole.

Attribuées, chaque année, à un arrondissement différent, elles appartiendront :

En 1869, à l'arrondissement de Mirecourt; en 1870, à celui de Saint-Dié; en 1871, à celui d'Épinal; en 1872, à celui de Neufchâteau; en 1873, à celui de Remiremont, pour revenir, en 1874, à celui de Mirecourt.

2° *Récompenses ordinaires de la Société d'émulation.*

Ces récompenses sont décernées au moyen d'une somme que la Société vote tous les ans sur ses ressources ordinaires. Elles consistent en médailles de première et de seconde classe en argent, primes en numéraire, livres et mentions honorables.

Les concours sont ouverts sur les sujets suivants :

- 1° Mémoires ou traités portant sur les diverses branches de l'agriculture locale, ou sur quelques questions d'économie rurale;
- 2° Création de prairies naturelles;
- 3° Extension et perfectionnement des irrigations;
- 4° Création et extension des prairies artificielles;
- 5° Drainage;
- 6° Mise en valeur de terrains improductifs de la contenance d'au moins un hectare et demi;
- 7° Tenue d'une bonne comptabilité agricole;
- 8° Emploi des engrais verts;
- 9° Emploi de la serpe ou de la faux pour la coupe des céréales;

10° Construction d'étables répondant aux meilleures conditions hygiéniques;

11° Repeuplement des cours d'eau par la pisciculture;

12° Éducation des abeilles;

13° Éducation et acclimatation de vers à soie;

14° Introduction de nouvelles machines et d'instruments agricoles perfectionnés.

La Société pourra récompenser tous autres travaux utiles à l'agriculture, non compris dans la nomenclature qui précède.

Par une décision prise en 1868, les récompenses ordinaires de la Société d'émulation seront attribuées successivement aux divers arrondissements, et, chaque année, au même arrondissement que les grandes primes départementales. Ainsi, en 1869, elles appartiendront exclusivement à celui de Mirecourt; en 1870, à celui de Saint-Dié, etc.

3° Prix Claudel.

Ce prix consiste en une médaille de vermeil décernée tous les ans sur le revenu d'un legs fait à la Société par feu M. Claudel, l'un de ses anciens vice-présidents.

Il est attribué aux mêmes travaux que les récompenses ordinaires de la Société.

4° Prix Castel.

Ce prix, récemment fondé, sera décerné tous les deux ans, et consiste dans le revenu d'une somme de 1,000 francs donnée à la Société d'émulation par un de ses membres, M. le docteur Castel, de Nancy, en mémoire de son fils, garde général des forêts et lauréat de la Société. Il est réservé alternativement :

1° Aux bons services ou aux travaux utiles d'un garde forestier, domanial ou communal, sur la présentation ou après avis de l'administration;

2° A l'amélioration de l'espèce de chevaux dite à deux fins de toute provenance, nés et élevés dans le pays, et, dans les deux cas, dans l'arrondissement en tour de recevoir les récompenses proposées plus haut.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1870, par conséquent il appartiendra à un garde de l'arrondissement de Saint-Dié; en 1872, à un éleveur de l'arrondissement de Neufchâteau; en 1874, à un garde de l'arrondissement de Mirecourt, et ainsi de suite.

Les cultivateurs qui voudront solliciter ces récompenses devront adresser au secrétaire perpétuel, à Épinal, avant le 1^{er} juillet de l'année où ils ont le droit et le désir de concourir, des demandes contenant tous les détails nécessaires pour faire connaître l'ensemble de leurs travaux. L'exactitude des faits énoncés dans les demandes devra, en outre, être justifiée par les

attestations des autorités locales ou par le bureau du comice de la circonscription. La Société fera vérifier par ses commissaires les titres des concurrents, et aussi ceux des agriculteurs qui, sans avoir adressé de demandes, lui seraient signalés comme méritant des récompenses.

II.

INDUSTRIE ET ARTS MÉCANIQUES.

La Société décernera, cette année et les années suivantes, des récompenses aux inventions et aux perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels, surtout dans leur application à l'agriculture.

Les demandes devront être adressées au secrétariat de la Société, avant le 1^{er} juillet; contenir une description détaillée des machines ou instruments, et être accompagnées de plans et de procès-verbaux indiquant les résultats obtenus.

La Société se réserve de faire vérifier les faits par des commissaires spéciaux, et même, s'il y a nécessité, d'ajourner sa décision à l'année suivante.

III.

LITTÉRATURE, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

1^o Récompenses ordinaires de la Société.

La Société décerne des récompenses dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance :

En littérature. — Au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie, histoire littéraire ou artistique des Vosges; notices sur les monuments, sur les coutumes; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales, thermales et géologiques qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole.

La Société, pour 1869, remet au concours le sujet suivant : *Éloge de Pellet.*

Le prix consiste en une médaille et une prime de la valeur de 150 francs.

En sciences. — A la meilleure application des sciences à l'industrie.

En beaux-arts. — Au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural, exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

Les demandes devront être adressées au secrétaire perpétuel avant le 1^{er} août.

2° *Prix Masson.*

Ce prix consiste en une somme de 300 francs, décernée tous les cinq ans sur les intérêts d'un legs fait à la Société par feu M. Masson, l'un de ses anciens membres. Il a été donné pour la première fois en 1866; il le sera de nouveau en 1871, puis en 1876, etc.

Il est attribué au meilleur ouvrage soit sur la statistique du département, soit sur un des sujets indiqués au paragraphe ci-dessus : *Littérature.*

Adresser les demandes au secrétaire perpétuel avant le 1^{er} août de l'année du concours.

CORRECTIONS.

Tome IX de la 4^e série (Juin 1869), page 374, dernière ligne. — Au lieu de *Lambert le Cort*, lisez *Lambert le Tort*.

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1869.

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Beaune, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée *Un procès de presse au XVII^e siècle* (Voltaire contre Travenel), faisant suite en quelque sorte au volume qu'il a publié en 1867 sur *Voltaire au collège*.

M. Beaune ajoute qu'il espère bientôt compléter ses recherches sur la vie de Voltaire et en faire l'objet d'un travail qu'il destine au Comité.

Remerciements et dépôt de la brochure à la bibliothèque.

M. Blancard, correspondant, adresse copie des textes de cinq contrats commerciaux du XIII^e siècle, un contrat de prêt *mutuum* et quatre contrats de commande. Le correspondant espère que ces

documents très-rares et très-intéressants mériteront l'attention du Comité.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Combes, correspondant, propose de compléter par de nouveaux documents les lettres de Jean de Witt dont la publication doit avoir lieu dans un des volumes des *Mélanges*.

Renvoi à la Commission des *Mélanges*.

M. Dufour, correspondant, adresse la copie d'un pouillé manuscrit du diocèse de Cahors au xvii^e siècle. Ce document, dont il n'indique pas la provenance, lui a paru d'autant plus précieux qu'il n'en existe aucun imprimé, ni pour cette époque, ni pour aucune autre.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Dupré, correspondant, pour répondre à l'un des points du programme tracé aux correspondants du ministère de l'instruction publique par la circulaire du 6 janvier 1869, adresse le texte et la traduction annotée du panégyrique et de l'office de Saint-Dié, d'après un manuscrit du xii^e siècle.

Renvoi à M. Delisle.

M. le général Favé remercie M. le Ministre de lui avoir transmis, conformément au vœu de la section, les deux contrats passés, en 1431 et 1532, par la ville de Colmar avec deux artilleurs, pour avoir soin de l'artillerie de la ville.

M. l'abbé Lebeurier, correspondant, signale des lettres de Catherine de Médicis dont les copies ont été faites, il y a une quinzaine d'années, par M. Rédet, archiviste de la Vienne, sur les originaux appartenant à M. le marquis de Touchimbert. Il en offre la communication au Comité.

Renvoi de cette proposition à M. le comte de La Ferrière.

M. Mossmann, correspondant, en réponse au passage de la circulaire du 6 janvier 1869, invitant les correspondants à donner connaissance des «textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du glossaire de Du Cange ou

qui n'y sont pas expliqués, transmet des expressions dont, pour le moins, la signification n'est pas connue de Du Gange et de ses éditeurs. Ces expressions ont été fournies au correspondant par deux actes différents, l'un du 31 mars 1371, le second du 28 juillet 1430.

Renvoi à M. Meyer.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de trois documents relatifs à la fondation du collège de Béziers par Henri IV.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Delaune, avoué à Romorantin, se conformant à l'invitation qui lui avait été adressée par M. le Ministre, a envoyé copie de la lettre écrite de Celles-en-Berry, le 8 juin 1429, par Guy, XIV^e du nom, sire de Laval, à ses mère et aieule, dames de Laval et de Vitré, lettre qui renferme quelques détails sur la Pucelle.

M. Servois, à qui le document a été communiqué, déclare que cette lettre a été publiée par M. J. Quicherat dans le procès de Jeanne d'Arc, t. V, p. 115 à 111.

M. Lhuillier adresse copie d'un compte des dépenses acquittées, du mois d'avril au mois de juillet 1543, par le trésorier de l'épargne du Dauphin, qui devint roi de France, quatre ans plus tard, sous le nom de Henri II.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, Hippeau, Patin, P. Clément, RATHERY, A. de Courson, Bellaguet et Lascoux.

Des rapports sont lus par :

M. Levasseur, sur les tomes VIII et IX de la *Revue de Gascogne*, publiée par le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch;

M. A. de Barthélemy, sur les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*;

M. Bellaguet, sur le tome XXXI, année 1866, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*;

M. Rathery, sur les *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. III à VII, 1863, 1867, 5 vol. in-8°;

M. Marty-Laveaux, sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XXXVIII;

M. Théry, sur le *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3^e série, t. I et II.

Renvoi à la commission de la *Revue* des six rapports qui précèdent.

M. Bellaguet soumet à l'examen du Comité une question sur laquelle M. le Ministre désire avoir l'avis des sections d'histoire et d'archéologie : Y a-t-il lieu de continuer à imprimer les mémoires lus par les délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne ?

Après une longue discussion, la section se prononce pour la négative.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse la copie d'un document emprunté aux archives de la Côte-d'Or. C'est l'extrait du compte de Pierre le Moinat, trésorier du duc de Bourgogne à Vesoul, en 1421, relatif aux frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc qui avait tué un enfant.

M. Cottard, correspondant, adresse quelques renseignements sur un legs à échéance centenaire fait à la commune de Riez (Hautes-

Alpes) par un de ses habitants, afin d'assurer à la génération future de cette commune le bienfait d'un enseignement.

Remerciments aux auteurs de ces deux communications et dépôt aux archives.

M. Couaraze de Laâ, correspondant, adresse une copie d'une lettre de Henri III et une formule pour la bénédiction de l'eau bouillante dans les épreuves du x^e siècle.

Renvoi à M. Cocheris.

Une lettre de M. de La Grèze au sujet d'une lettre de Henri IV est renvoyée à M. Guadet.

M. Delisle informe à cette occasion la section que le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale vient de recevoir une vingtaine de lettres missives entièrement écrites de la main de Henri IV et dont M. Berger de Xivrey n'a très-probablement pas eu connaissance.

« Le manuscrit français 484 des nouvelles acquisitions, ajoute M. Delisle, contient en original des lettres d'amour de Henri IV, qui s'étaient trouvées mêlées aux collections du département des imprimés. Il s'y trouve aussi (p. 33) une lettre originale de Henri IV, qui a été envoyée de Bruxelles à la Bibliothèque impériale le 9 mai 1869, probablement à titre de restitution. Cette dernière lettre, en date du 22 octobre, commence par ces mots : « Mes chères amours, yl faut dyre vray ; nous nous aymons bien.... »

Avis de cette communication sera donné à M. Guadet.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse copie des statuts des arbalétriers de Beaucaire en 1445.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Nozot, correspondant, adresse copies de diverses ordonnances de Françoise de Bourbon en 1577, 1578, 1597.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quesnet, correspondant, adresse des extraits d'un manuscrit inédit rédigé au commencement du xvii^e siècle par les Carmes de Rennes et ayant pour titre : *Fondation du couvent des Carmes de Rennes, etc.*

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin, envoie un recueil manuscrit de dictons populaires usités dans le département du Doubs.

Renvoi à M. Rathery.

M. Ch. de Sourdeval, correspondant, adresse deux traductions manuscrites qu'il a faites de la *Grammaire islandaise* de Rask, l'une sur l'édition suédoise publiée à Stockholm en 1818, l'autre sur un abrégé publié en allemand, à Hambourg, en 1839.

L'auteur désire que son travail soit soumis à l'examen d'une commission, qui donnera son avis sur l'utilité qu'il y aurait à publier l'une ou l'autre de ces traductions.

Renvoi à M. Meyer.

M. Tartière, correspondant, adresse copie du cahier du tiers état de la sénéchaussée de Lannes (Landes), pour les états généraux de 1614.

Renvoi à M. Levasseur.

Le même correspondant adresse deux documents relatifs aux droits seigneuriaux.

Renvoyés à l'examen de M. Lascoux.

M. A. Devoux, conservateur des archives arabes du service des domaines à Alger, adresse copie d'un acte passé à la chancellerie du consulat de France à Alger en 1756.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Lhuillier, secrétaire de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, adresse copies de rôles de dépenses remontant à la seconde moitié du xvi^e siècle et contenant l'indication des prix des objets qui s'y trouvent mentionnés.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Par la Société havraise d'études diverses : Dictionnaire universel de droit maritime au point de vue commercial, administratif et pénal, etc. ouvrage qui est présenté au concours académique du ressort de l'Académie de Caen.

Par M. Clerc, correspondant : Gérard de Roussillon, récit du 11^e siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, etc.

Par M. Loiseleur, correspondant : Le château du Hallier.

Par M. L. Spach, correspondant : cinq opuscules :

- 1^o Le château et la famille de Landsperg ;
- 2^o Charte émanée de l'empereur Henri IV en 1065, contenant une donation de deux villages d'Alsace et de la forêt sainte de Haguenau à un comte Éberhard ;
- 3^o Le péage de Seltz, série de chartes allemandes du 11^e siècle ;
- 4^o Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne ;
- 5^o Charles-Frédéric de Bade.

Par M. Stoffel, correspondant : Dictionnaire biographique de l'Alsace. Liste préparatoire ; notices biographiques fournies à titre de spécimens.

Par M. l'abby Dassy, fondateur et directeur d'une institution de jeunes aveugles à Marseille : Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719 ; étude biographique, bibliographique, etc.

M. l'abbé Dassy fait remarquer qu'au titre de son travail il continue à se qualifier correspondant pour les travaux historiques, bien qu'il ait été rayé de la liste. Il réclame l'indulgence de M. le Ministre et demande à être maintenu sur la liste.

Il sera répondu à M. l'abbé Dassy que sa radiation a été proposée par la section pour absence de communications manuscrites. S'il en adressait à l'avenir, la section serait toute disposée à demander au Ministre de lui conférer de nouveau le titre de correspondant ; mais jusque-là il n'a aucun droit à se qualifier ainsi, et il doit s'en abstenir à l'avenir.

Hommage par M. Demarsy : Essai de bibliographie tunisienne ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la régence de Tunis.

M. Delisle fait hommage, au nom de M. l'abbé Ulysse Chevalier, de trois brochures :

- 1^o Histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey (*Compte rendu*) ;

2° La Chapelle de Saint-Michel des Romans ;

3° Une nouvelle édition des œuvres complètes de Saint-Avit, évêque de Vienne.

Dépôt à la bibliothèque du Comité de ces diverses publications et remerciements aux auteurs des envois.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Hippeau, Bellaguet, Jourdain et Valentin-Smith.

M. le Président désigne, après avoir consulté la section, pour composer la commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes proposées à M. le Ministre pour recevoir des subventions, MM. Delisle, Desnoyers, Boutaric, A. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Rathery, auxquels se joindront les membres du bureau.

M. Huillard-Bréholles propose le dépôt aux archives d'une lettre de Charles VII aux consuls, bourgeois et habitants de Narbonne, relative à la Praguerie, communiquée par M. Rosier Albert, archivist de Narbonne; de cinq lettres émanant d'un roi de France (Charles VIII probablement), envoyées par M. d'Arbois de Jubainville, et enfin d'un fragment de lettre écrite aux gens des comptes de Dijon par Jean Regnault, ancien trésorier du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et d'un manifeste publié par Charles VIII en 1491, au moment de son mariage avec Anne de Bretagne, communiqués par MM. Beaune et Garnier.

Le même rapporteur propose l'impression dans la *Revue* de lettres d'un capitaine de soudards, communiquées par M. Marchegay, et d'une dépêche confidentielle de Charles-Quint à son aïeul l'empereur Maximilien, transmise par M. Garnier.

Ces diverses propositions sont adoptées.

M. Bellaguet propose le dépôt aux archives d'une prophétie de la fin du XIV^e siècle, relative au jeune roi Charles VI, envoyée par M. Simonnet, et l'impression dans la *Revue* d'une note de M. l'abbé André, correspondant, ayant pour objet de constater que le cardinal Sadolet, qui a passé jusqu'ici pour avoir été inhumé à Rome, a été réellement enterré à Carpentras.

Adopté.

M. Rathery voudrait pouvoir proposer l'impression dans la *Revue* du catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, conseiller du roi René d'Anjou et son avocat fiscal pour la châtellenie de la Rochesur-Oyon (ou sur-Yon), aujourd'hui Napoléon-Vendée; mais il y a remarqué plusieurs erreurs, qui ne pourraient être corrigées que sur le titre original lui-même.

M. de La Villegille fait remarquer que la copie de ce catalogue, envoyée par M. l'abbé Baudry, a été fournie au correspondant par M. Gourraud, autorisé par M. le comte Olivier de la Poëze, chambellan de l'Empereur. M. de La Villegille, étant en relations personnelles avec M. Gourraud, offre de se charger de lui transmettre le désir de la section. Cette offre est acceptée.

M. Rathery propose le dépôt aux archives du Récit de l'entrevue de François I^{er} et Charles-Quint à Aigues-Mortes, communiqué par M. de Lamothe, et de la Relation du voyage d'un provincial à Versailles, transmise par M. H. Beaune. Il propose, au contraire, d'imprimer dans la *Revue* une lettre inédite de Bernard de la Monnaye, adressée à Pierre Legouz, conseiller au parlement de Bourgogne. M. Beaune, qui a transcrit et envoyé cette lettre, y a joint quelques annotations.

Les conclusions des rapports de M. Rathery sont adoptées.

M. Boutaric propose l'impression dans la collection des *Mélanges* du Pouillé manuscrit du diocèse de Cahors, adressé par M. Dufour, correspondant.

Adopté, et renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Meyer propose l'impression dans la *Revue* de deux documents valentinois, communiqués par M. l'abbé U. Chevalier.

Le même rapporteur demande que M. l'abbé Chevalier soit invité à envoyer à la section des indications précises sur d'autres documents dont il se propose de lui donner communication.

M. Delisle donne lecture d'un rapport sur les diverses communications manuscrites énumérées ci-après :

M. Morand : Vie de saint Bertin, en vers latins, composée au XII^e siècle par Simon, auteur du cartulaire imprimé dans la collec-

tion des documents inédits; — Définition du chapitre général de Cluny en 1323.

M. Port, correspondant : Registre de Guillaume le Maire, évêque d'Angers au temps de Philippe le Bel.

Proposition de renvoi aux *Mélanges* de ces trois documents.

M. E. Chatel, correspondant : Nouveau texte français des coutumes de Vernon, manuscrit du xv^e siècle. La Société libre de l'Eure paraissant désirer faire entrer ce document dans le recueil de ses travaux, le rapporteur propose de remettre la copie manuscrite des coutumes de Vernon à la disposition de M. Chatel.

M. l'abbé Tisserand, correspondant : Copie du cartulaire de l'abbaye de Lérins. Dépôt à la Bibliothèque impériale, et proposition de recommander d'une façon toute particulière M. l'abbé Tisserand à la bienveillance de M. le Ministre. — Copie des leçons qui se récitèrent autrefois dans la cathédrale de Grasse, pour la fête de Saint-Pierre d'Alexandrie, et nomenclature de saints, etc. Dépôt aux archives.

M. Octave Teissier, correspondant : Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux (Mons Rivi) [analyse chronologique des chartes]. Vœu de voir ce travail publié dans le recueil d'une des Sociétés littéraires. Proposition de le déposer à la Bibliothèque impériale.

M. l'abbé André, correspondant : Pouillé du diocèse de Carpentras. Vœu pour sa publication par une Société des départements et dépôt aux archives. — Relation d'une cérémonie singulière célébrée à la messe de minuit dans l'église de Lagni. Proposition d'impression dans la *Revue*.

M. l'abbé Chevalier, correspondant : Testament de Jean I^{er}, dauphin de Viennois. Proposition de l'insérer dans la *Revue* avec le petit préambule dont le correspondant a fait précéder la copie.

M. A. de Rochambeau, correspondant : Charte accordée par Rictulde, comtesse de Vendôme, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. A imprimer dans la *Revue*.

M. Caillemer, correspondant : Extraits de la chronique manuscrite du xviii^e siècle, se rattachant à l'histoire des barons nor-

mands décapités à Paris en 1343. Publication proposée dans la *Revue*.

M. Delaune, non correspondant : Charte en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame. Dépôt aux archives et remerciements.

M. Quantin, correspondant : Charte de Henri I^{er}, comte de Champagne, 1188. Dépôt aux archives. — Charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens par la reine Isabeau de Bavière, en 1416. Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Barbier de Montault, correspondant : Huit pièces originales du xvii^e et du xviii^e siècle, dont quelques-unes portent des empreintes de sceaux qui semblent devoir combler des lacunes dans la collection sigillographique des Archives de l'Empire. Proposition de renvoi à cet établissement des huit documents originaux offerts par M. Barbier de Montault.

Même renvoi proposé pour un autre recueil de documents originaux pareillement offerts par M. Barbier de Montault.

Insertion dans le texte du rapport de M. Delisle de quelques extraits d'un état, dressé en 1737, des villes et châteaux appartenant en Anjou à Marie-Anne de Bourbon-Condé, copie transmise également par M. Barbier de Montault.

Même insertion pour une pièce attribuée au pape Clément V; troisième communication de M. Barbier de Montault, et renvoi à la commission de la *Revue* de la copie de la charte tirée du cartulaire de Bourgueil par le même correspondant.

Enfin renvoi aux *Mélanges* de la vie et de l'office de Saint-Dié (Deodatus). Communication de M. Dupré, correspondant.

Toutes les conclusions du rapport de M. Delisle sont adoptées par la section, et le rapport lui-même sera inséré dans la *Revue*.

M. Pierre Clément rend compte en ces termes d'une communication dont l'examen lui avait été confié :

« M. Cottard, correspondant à la Ciotat, a fait au Comité une communication d'une importance très-secondaire, basée sur une tradition populaire (ce sont les expressions mêmes de M. Cottard), d'après laquelle les habitants du petit village de Provence nommé *Signes* auraient, au mois de juillet 1700, mis en déroute une bande de pillards de l'armée du duc de Savoie. La communication n'a rien

d'authentique; c'est tout simplement le récit d'une tradition n'ayant d'autre intérêt que de confirmer une assertion de l'historien Papon.»

Proposition de déposer ce document aux archives du Comité.
Adopté.

M. Clément lit ensuite un rapport sur la communication faite par M. Beaune de quatre lettres de l'aïeule et du père du célèbre Colbert.

Proposition de dépôt aux archives, M. P. Clément se proposant de publier ces lettres, avec la notice très-bien faite du correspondant, dans l'appendice du dernier volume de la correspondance de Colbert.

Deuxième proposition d'insérer dans la *Revue* divers documents adressés par M. Couaraze de Laâ, relatifs à un duel à quatre, dans lequel périt un officier du prince de Condé (année 1658).

Conclusions adoptées; renvoi du rapport de M. P. Clément à la commission de la *Revue*.

M. de Mas-Latrie demande qu'il soit écrit à M. Marcel Canat pour le prier d'envoyer en communication l'original de la lettre écrite de Morée par le seigneur de Roche la Molère en 1399.

La copie de ce document, transmise par le correspondant, laisse supposer quelque incertitude de lecture.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur la communication faite par M. l'abbé Verlaque d'une lettre nouvelle de M^{sr} Pélissier, évêque de Maguelone, etc. au docteur Rabelais. Proposition de publier cette lettre dans la *Revue*, après une nouvelle et sérieuse collation. Toutefois il faudrait, avant tout, que M. l'abbé Verlaque voulût bien s'assurer que les lettres de Pélissier ne renferment plus rien qui concerne Rabelais, et qu'il transmitt au Comité une analyse du manuscrit.

Conclusions adoptées et renvoi du rapport de M. Marty-Laveaux à la commission de la *Revue*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LASCoux,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Lascoux propose de renvoyer à M. Meyer un document communiqué par M. Tartière, dont l'examen lui avait été confié à la dernière séance, et qui offre un intérêt philologique. Cette proposition est adoptée.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse les copies de trois lettres écrites par le conseil de la ville de Troyes au conseil de ville de Châlons-sur-Marne pour entraîner cette ville dans le parti de la Ligue.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Couaraze de Laà envoie des copies d'une lettre de Henri III et de deux lettres de Henri de Navarre (depuis Henri IV).

Renvoi à M. Levasseur.

M. Garnier, correspondant à Dijon, fait hommage d'un tirage à part de la Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, etc. du département de la Côte-d'or, qu'il a publiée par fragments dans l'*Annuaire départemental*.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Même décision à l'égard de M. Octave Teissier, correspondant, qui a fait hommage de son *Histoire de Toulon au moyen âge*, accompagnée d'un plan de la ville au xv^e siècle.

M. Devoux, conservateur des archives arabes du service des domaines à Alger, adresse copie d'un acte passé en 1820 à la chancellerie du consul général de France à Alger, relatif à la liquidation de la créance des sieurs Bacri et Busnah sur le gouvernement français.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Blancard, correspondant, adresse copie d'un règlement admi-

nistratif du domaine royal de Gardanne (Bouches-du-Rhône), qui appartenait au roi René (19 mai 1461).

Renvoi à M. P. Clément.

Le secrétaire du Comité fait connaître les résolutions prises par la commission des *Mélanges*. Elle propose à la section de demander à M. le Ministre de décider la mise sous presse d'un recueil qui aurait pour titre: *Mélanges historiques*, choix de pièces inédites publiées par le Comité.

La commission propose de commencer ce volume par les documents suivants :

- Chartes en langue vulgaire du XIII^e siècle ;
- Lettres inédites de Jean Guez de Balzac ;
- Défense de Dunkerque par le comte d'Estrade ;
- Lettres de Fénelon (affaires des protestants) ;
- Testament d'Isabeau de Bavière ;
- Réforme des prieurés de l'ordre de Cluny ;
- Vie de saint Bertin, en vers du XI^e siècle.

Les documents suivants seront préparés pour l'impression :

- Documents relatifs à la captivité des enfants de François I^{er} ;
- Troubles religieux du Cambrésis ;
- Chronique inédite de Louis XI ;
- Pouillé du diocèse de Cahors ;
- Registre de l'administration de Guillaume Lemaire, évêque d'Angers au XIV^e siècle ;
- Lettres de Jean de Witt ;
- Office de Saint-Dié.

Les propositions de la commission des *Mélanges* sont adoptées par la section d'histoire et seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, soumet également à la sanction de la section les propositions de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes auxquelles il y a lieu d'accorder des subventions.

Cette liste, comprenant quatre-vingt-dix Sociétés, est adoptée par la section.

Les lectures sur des publications des Sociétés savantes sont faites dans l'ordre suivant :

Par M. Patin, sur les tomes I, II et III (1863-1865) des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*;

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, t. II (1868);

Par le même, sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (n^o 55-58);

Par M. Lascoux, sur le *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*;

Par le même, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I^{er}, 1868;

Par M. Valentin-Smith, sur le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XVI, année 1867;

Par le même, sur les *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or* (1865-1868) et sur les *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne* (Savoie), 2^e volume, 4^e bulletin;

Par M. P. Clément, sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, etc. de la Loire*, année 1867.

Les rapports de MM. Patin, Bellaguet, Lascoux, Valentin-Smith et Clément sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Rathery donne lecture d'un rapport sur la traduction envoyée par M. Devoux du registre des prises maritimes des corsaires algériens, traduction accompagnée d'une notice sur ce registre.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Valentin-Smith lit un rapport sur une bulle de rémission de l'année 1545, délivrée par le pape Paul III en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, qui s'était rendu coupable d'un meurtre.

La proposition faite par M. Valentin-Smith d'imprimer cette bulle dans la *Revue* est adoptée.

M. Meyer, auquel avait été renvoyé l'examen de la demande de publication adressée par M. de Sourdeval de ses traductions de la Grammaire islandaise de Rask, ne croit pas qu'il y ait utilité à publier l'une ou l'autre de ces traductions. L'étude de la langue islandaise suppose une connaissance des langues du nord assez approfondie déjà pour que ceux qui veulent s'y livrer soient en état de consulter les ouvrages originaux eux-mêmes.

M. Michelant appuie ces conclusions, en se fondant sur cette considération, que des travaux datant de 1818 et même de 1839 sont maintenant bien arriérés et distancés par des travaux plus récents, tels que *Det Oldnorske sprog eller Norrœnasprogets Grammatik* (l'ancienne langue noroise ou grammaire de la langue norraine), publié par P.-A. Munck et C.-R. Unger en 1847 (Christiana, Johan Dahl, in-8°).

La section adopte la proposition de M. Meyer, et est d'avis d'accepter l'offre faite par M. de Sourdeval pour le dépôt de ses manuscrits, et de transmettre, selon son désir, à la Bibliothèque impériale la Grammaire de la langue islandaise ou ancienne langue du Nord, par Érasme-Christian Rask, traduite du suédois, et à la bibliothèque Mazarine l'Építome de la grammaire islandaise, traduit de l'allemand par M. Ch. de Sourdeval.

Des remerciements seront adressés à l'auteur de ces traductions, au nom de M. le Ministre.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 JUIN 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse le commencement d'une étude sur un genre de cavités (*mardelles*) très-communes dans les forêts de la Normandie et que l'on rencontre d'ailleurs par toute la France. Cette étude, intitulée *Fouilles de fosses dans la forêt d'Eu*, est renvoyée à M. de La Villegille.

M. Dusevel, membre non résidant, donne avis de la découverte qui vient d'être faite, en opérant des fouilles auprès de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier (Somme), d'un fût de colonne en marbre blanc que l'on suppose provenir de l'une des trois églises que fit construire et décorer avec une grande magnificence l'abbé Angilbert, à la fin du VIII^e siècle. Malheureusement, ce fragment étant sans chapiteau et sans soubassement, il est impossible d'en fixer la date. En même temps, M. Dusevel informe le Ministre de la mort de M. A. Duthoit, correspondant honoraire.

M. de Guilhermy rappelle que M. Aimé Duthoit a rendu souvent des services au Comité par son talent de dessinateur. C'est lui qui avait été chargé d'exécuter les dessins de la *Statistique monumentale* de l'arrondissement de Montauban, dont le projet remontait à 1841 et dont la publication a été abandonnée en 1849. La section s'associe aux regrets exprimés par M. de Guilhermy au sujet de la mort de M. A. Duthoit.

M. de Linas, membre non résidant, fait hommage d'un opuscule ayant pour titre: *Les casques de Falaise et d'Amfreville sous les monts, Normandie*.

Le Comité archéologique de Senlis a reçu l’empreinte d’un cachet d’oculiste romain en jaspe trouvé dans les fouilles des arènes dernièrement découvertes près de la ville de Senlis. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Émile Amé, correspondant, adresse une note sur une sépulture romaine découverte dans la commune d’Ydes (Cantal), localité qui renferme de nombreux restes d’établissements romains. Cette note sera examinée par M. Albert Lenoir.

M. Aurès, correspondant, informé, par le numéro de janvier 1869 de la *Revue*, du renvoi fait à un membre du Comité du mémoire de M. Castagné sur l’oppidum gaulois de Mursens, adresse, pour être soumis, s’il y a lieu, au même rapporteur, un mémoire, qu’il a rédigé sur le même sujet. En même temps, le savant correspondant renouvelle une protestation déjà formulée par lui au sujet du passage, concernant ses travaux sur la métrologie gauloise, du discours prononcé en 1868 à la Sorbonne par le président de la section d’archéologie. Lecture *in extenso* de la lettre de M. Aurès est donnée à la section, qui, après délibération, passe à l’ordre du jour.

M. Devals aîné, correspondant, adresse des notes, recueillies pendant sa tournée d’inspection des archives communales du département de Tarn-et-Garonne, sur les antiquités celtiques et romaines qui se trouvaient sur son chemin. Ces notes sont renvoyées à M. Quicherat.

M. Hippolyte Durand, correspondant, transmet deux pièces de monnaie d’argent que M. Chabouillet est chargé d’examiner.

M. Féraud, correspondant, annonce la découverte, qui vient d’être faite (17 mai 1869) à Constantine par suite des travaux entrepris pour raser le mamelon dit *Koudiat-Ati*, d’un cercueil ou plutôt d’un coffre en pierre calcaire de 0^m,60 de long sur 0^m,40 de haut, surmonté d’un couvercle de même matière. Ce coffre contenait des cendres et quelques ossements calcinés, sur lesquels était placée une plaque de cuivre dorée de l’épaisseur d’une feuille de papier. Une Vénus assise sur un escabeau et entourée de plusieurs Amours,

dont l'un tient un miroir, est figurée sur cette plaque. Le dessin semble avoir été obtenu à l'aide d'un moule en relief contre lequel aurait été appliquée la feuille de cuivre.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse un rapport sur la nouvelle installation au musée de Lyon de la table de l'empereur Claude, et sur le rétablissement du texte de cette précieuse inscription, qui avait été altéré par de maladroites restaurations.

M. Rabut a terminé le 15 mai les explorations qu'il avait été chargé de faire dans le lac du Bourget, et annonce le prochain envoi de son rapport ainsi que d'une nouvelle caisse d'objets provenant des fouilles. Le correspondant entretient en même temps le Ministre d'une réclamation importante d'intérêt public que la section recommande à toute la sollicitude de Son Excellence.

M. Tournal, membre non résidant, adresse un premier rapport sur la démolition des remparts de Narbonne, avec une liste des principaux objets découverts par suite de cette opération.

M. de Linas, membre non résidant, adresse la copie de l'inscription d'une stèle carrée découverte à Arras, il y a déjà plusieurs années, et qui fait partie du cabinet de M. A. Terninck, percepteur à Bois-Bernard.

M. Allmer, correspondant, adresse des copies d'inscriptions de l'époque romaine recueillies par lui à Aixme-en-Tarantaise.

M. Féraud, correspondant, adresse la copie d'une inscription et le dessin d'une statue en marbre trouvés l'un et l'autre à Constantine, aux abords du Tétrastyle, par suite des travaux de terrassement qui s'exécutent pour le percement de la rue Impériale.

M. le commandant Payen, correspondant, adresse une copie et des estampages de deux inscriptions latines découvertes près Bordj-bou-Areridj.

M. Édouard Renier, receveur particulier des finances, transmet l'estampage d'une inscription romaine qui se lit sur une pierre for-

mant l'un des jambages d'une croisée de la rue de l'Impéri à Saint-Pons de l'Hérault.

Ces diverses communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse l'épigraphie de la ville de Thouars.

M. l'abbé Canéto remercie M. le Ministre de la nouvelle allocation qui vient de lui être accordée, sur la proposition de la section, pour la continuation des fouilles de l'ancien prieuré de Saint-Ors (Auch).

Le correspondant envoie en même temps le *fac-simile* de l'inscription d'une cloche (Mont d'Astazac), et l'estampage d'une pierre présumée également provenir du même prieuré, portant des caractères appartenant à l'écriture arabe.

M. A. Féraud adresse les divers renseignements qui lui avaient été demandés par M. de Guilhermy au sujet d'une de ses communications.

Les envois de MM. Beauchet-Filleau, abbé Canéto et A. Féraud seront examinés par M. de Guilhermy.

M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, donne avis de la découverte qui vient d'être faite, dans les environs de cette localité, d'un squelette qu'il croit celui d'un Franc. Sur le côté interne de la jambe droite de ce squelette gisait une lame de poignard de 0^m,11 oxydée. M. l'abbé Barranger a remarqué que la mâchoire inférieure n'avait qu'une seule dent molaire, et demande si cette particularité est le résultat d'un accident, ou si ce ne serait pas l'indication d'une race particulière.

M. Servaux avertit la section que M. Paul Gervais, qui a examiné le dessin de cette mâchoire, a déclaré qu'elle ne différait en rien de toutes les mâchoires humaines.

M. Herbert, professeur au lycée d'Alby, fait don à un établissement public, au choix du Ministre, d'une collection de monnaies, pour la plupart génoises, par lui recueillies pendant son séjour en Corse.

M. Chabouillet, qui a examiné ces monnaies avant la séance, déclare qu'il les recevrait avec reconnaissance pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, si Son Excellence croyait devoir les attribuer à cet établissement.

M. Alexandre Michaux fait hommage d'une *Histoire de Villers-Cotterets*, in-4°, illustrée de nombreuses planches par M. Charles Montpellier.

M. Léon Renier entretient la section de nouvelles découvertes de grand intérêt que l'on vient de faire sur le Mont-Palatin, à Rome.

M. le Président met sous les yeux des membres de la section les dessins qui lui ont été adressés par M. Pietro Rosa, chargé de la direction de ces fouilles, qui se font, on le sait, aux frais de l'Empereur, sur l'emplacement du jardin Farnèse, acquis, il y a quelques années, du roi de Naples par Sa Majesté. Cette fois il s'agit d'une maison qui doit avoir appartenu à l'une des grandes familles de la République et avoir cessé d'être habitée dès le temps d'Auguste. Les murs de cette maison sont ornés de remarquables peintures murales, qui représentent des procédés de dégradations de tons et un emploi du clair-obscur que l'on n'avait pas encore pu constater dans les peintures antiques, même à Pompéi. Plusieurs de ces peintures offrent des traits de la mythologie, comme Acis et Polyphème; mais il en est une qui offre à notre curiosité un sujet autrement intéressant : c'est une rue de la ville avec des habitants les uns aux fenêtres, d'autres sur des balcons, d'autres enfin sortant de leurs maisons.

La section remercie M. Léon Renier de cette intéressante communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Douët d'Arcq, Clément de Ris, Lenoir, de Montaiglon, Lance, Éd. de Barthélemy et de La Villegille.

L'ordre du jour appelle l'examen d'une question sur laquelle M. le Ministre a désiré avoir l'avis des deux sections d'histoire et d'archéologie. Il s'agit de la publication des *Mémoires lus à la Sorbonne*, publication dont l'utilité est contestée par des membres du Comité. La section d'histoire s'est même déjà prononcée pour l'abandon de

cette publication dans sa dernière séance. Après une délibération approfondie, la section d'archéologie, consultée par M. le Président, se prononce pour la continuation de la publication des Mémoires lus à la Sorbonne, à la majorité de huit voix contre cinq.

M. G. Bertrand lit un rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 8^e année 1866.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur le tome IX de la *Revue de Gascogne*, publiée par le *Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XVII.

Le même membre déclare qu'il n'a rien trouvé dans les *Comptes rendus des séances publiques de l'Académie de Besançon* (28 janvier et 24 août 1868) qui pût fournir la matière d'un rapport.

M. Douët d'Arcq fait une déclaration semblable à l'égard du tome VII des *Annales de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres de Mâcon*, puis lit un rapport sur le tome IV des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*.

Ces quatre rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Montaignon lit un rapport sur le dessin, adressé par M. le comte H. de Gourcy, d'une horloge de la Renaissance, et propose de faire exécuter le dessin de ce monument pour la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre lit un rapport sur une monographie de la villa romaine découverte à Feularde, propriété de M. Berry, conseiller honoraire à la cour de Bourges. Cette villa ne présente aucune particularité qui la distingue des constructions analogues connues; aussi le rapporteur regrette-t-il de ne pouvoir proposer la publication des nombreux et très-beaux dessins coloriés dont M. Dumoutet a accompagné sa notice.

M. de La Villegille rappelle qu'une description de cette villa a été publiée par M. Berry lui-même dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*, 4^e trimestre 1868.

M. de Montaiglon propose ensuite la publication dans la *Revue* de l'inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon, dressé en 1359, dont M. l'abbé André, correspondant, a adressé une copie.

M. J. Marion lit un rapport sur une communication de M. Thaurin portant pour titre : *Visite à l'Exposition universelle de 1867, suivie d'études comparatives sur les monuments de l'âge de la pierre, les habitations lacustres et des diverses époques historiques à Rouen, etc.* Le rapporteur propose le dépôt de ce document aux Archives.

M. Chabouillet propose l'impression dans la *Revue* d'une communication de M. Émile Amé, correspondant, relative à une médaille de Ch. de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. Un bois de cette médaille devrait accompagner la note de M. Amé.

Les conclusions des divers rapporteurs sont adoptées, et les rapports renvoyés à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1869.

PRÉSIDENTE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître l'état des impressions des ouvrages en cours de publication à l'Imprimerie impériale sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et la direction de la section d'archéologie.

Il y a trente et une feuilles tirées du *Recueil des Diplômes militaires* dû à M. Léon Renier, et onze du *Recueil des inscriptions de la France* confié à M. le baron de Guilhermy; enfin M. l'abbé Cochet a déjà reçu des épreuves de son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, couronné à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 3 avril 1869.

M. le Président rappelle à la section que, depuis sa dernière réunion, un de nos collègues, M. Albert Lenoir, a été élu membre de l'Institut (Académie des beaux-arts). M. Léon Renier se fait l'interprète applaudi de la section en déclarant que tous ses membres ont été heureux de voir cette haute distinction venir récompenser les longs et éminents services rendus à l'archéologie par M. Lenoir, dont il est inutile de rappeler les ouvrages, qui sont connus et appréciés des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*.

Deux communications de MM. Jacquemin et l'abbé Rouchier, qui avaient été renvoyées au regrettable Le Roux de Lincy, sont confiées à MM. Darcel et Paul Lacroix.

M. Émile Amé envoie le dessin d'une inscription gravée sur le tailloir de l'un des jambages de l'entrée de l'abside de l'église paroissiale de Jou-sous-Monjou (Cantal). Le correspondant, qui croit cette inscription du XI^e siècle, envoie en même temps l'estampage d'une inscription gravée sur les listels du tympan de la porte principale de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac (Cantal). Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Aurès adresse une nouvelle réclamation au sujet du silence gardé par la section sur des communications relatives à la métrologie gauloise. La section, qui la première a applaudi aux premiers travaux de M. Aurès, qui a constaté le mérite de ses aperçus sur l'existence d'un pied de 0^m,324 de longueur, d'origine gauloise, qui n'a cessé d'être en usage que lors de l'inauguration du système métrique, après avoir délibéré sur cette réclamation, décide qu'il sera écrit au savant correspondant du Ministère une lettre dans laquelle seront exposés les motifs de la réserve gardée par ses membres en cette occurrence.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse un second rapport sur la découverte, faite dans la commune de Loubillé (Deux-Sèvres), des ruines d'une *villa* dont il a déjà entretenu la section. A ce nouveau rapport sont joints : 1^o un plan de la localité d'après le cadastre, et 2^o quatre feuilles de dessins reproduisant les principaux objets provenant de fouilles, monnaies romaines de bronze, fragments de poteries, clous, aiguilles à cheveux, etc. Le correspondant

pense que des travaux d'exploration bien dirigés pourraient produire d'heureux résultats, et termine cette communication par une demande d'allocation à cet effet. La section décide qu'il n'y a pas lieu d'appuyer cette demande auprès de Son Exc. M. le Ministre. Les objets trouvés à Loubillé ne diffèrent pas de ceux que l'on rencontre dans toutes les substructions analogues, et n'annoncent pas de découvertes assez intéressantes pour qu'il soit convenable de faire intervenir l'État dans les fouilles précitées.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse une notice sur l'église de Chanterac (Dordogne), édifice du xv^e siècle partagé en deux nefs parfaitement égales. M. Albert Lenoir examinera cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse deux notes sur des communes du département des Ardennes, Marby et Perthes. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Simonnet, correspondant, adresse une notice, accompagnée de la copie de deux actes notariés du xiv^e siècle, concernant des reliques ou bijoux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre qui avaient été soustraits par deux gentilshommes franc-comtois dans le courant de l'année 1359. M. Darcel est chargé de faire un rapport sur cette communication.

M. Verly, correspondant, adresse des copies d'épithames, n^o 500 à 537, faisant suite à de précédents envois. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. l'abbé Olivier, professeur de seconde au petit séminaire de Reims, donne avis de la vente, qui vient d'être faite à un fournisseur de pierres pour l'entretien des routes, d'un menhir dit *la Table Maugis*, qui s'élevait autrefois sur un rocher voisin de Château-Regnault, canton de Monthermé (Ardennes), et qui, renversé il y a quelques années par des paysans qui espéraient trouver dessous un trésor, était resté sur le flanc de la montagne, à 15 ou 20 mètres de son emplacement primitif. M. l'abbé Olivier prie M. le Ministre de s'opposer à la destruction définitive de ce monument. La section regrette avec M. l'abbé Olivier la disparition de ce menhir, mais

elle ne peut engager le Ministre à tenter de le racheter, attendu que ce monument avait déjà perdu la plus grande partie de son intérêt par son déplacement.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, renouvelle sa demande d'une subvention à l'effet de rechercher l'emplacement de Quentovic, qui, selon le savant ecclésiastique et d'autres archéologues, aurait été situé sur la rive gauche de la Canche. De précédentes demandes d'allocation de M. l'abbé Robert ont toujours été suivies par la réclamation, au nom de la section, d'indications plus précises sur les résultats probables des fouilles à exécuter. Les documents nouveaux transmis par M. l'abbé Robert, ne consistant qu'en citations d'auteurs contemporains favorables à son opinion, ne répondent point encore aux vœux de la section. En cet état de choses, la section ne peut que persister dans ses premières observations, et rappeler ce qu'elle a coutume de faire en pareil cas. La section ne propose au Ministre d'accorder des subventions pour des fouilles que lorsque de précédentes explorations ont produit des découvertes qui en promettent d'importantes : c'est ce qui a eu lieu à l'occasion des fouilles de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). Mais la section ne saurait proposer d'employer les fonds de l'État à l'exploration des cinq localités différentes où l'on cherche l'emplacement de Quentovic. C'est aux Sociétés savantes et aux archéologues du pays à faire les premiers sacrifices dans cette circonstance, comme en d'autres.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Marion, du Sommerard, Lance et G. Bertrand.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre pour recevoir des subventions. Après avoir consulté la section, M. le Président désigne, pour composer cette commission, les membres qui en faisaient partie l'année dernière, et auxquels s'adjoindront, selon l'usage, les membres du bureau de la section.

M. G. Bertrand donne lecture d'un rapport sur les *Séances, Mémoires et annexes aux comptes rendus du Congrès celtique international*

tenu à Saint-Brieuc sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur la 2^e livraison du tome VII des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*.

M. Douët d'Arq lit un rapport sur les tomes V et VI du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la rédaction de la *Revue*.

M. Lance dépose les volumes suivants, dans lesquels il n'a trouvé aucun travail archéologique qui pût fournir la matière d'un rapport écrit. Ce sont : 1^o le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 5^e et 6^e années; 2^o les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc. d'Angers*, tomes VIII, IX et X; 3^o le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, à Auxerre, tomes XIX, XX, XXI et XXII.

M. Albert Lenoir donne lecture d'une note adressée par M. Baudot au sujet d'un vaste récipient en béton établi dans le sol et découvert à Talmay (Côte-d'Or). Le rapporteur propose l'impression de cette note dans la *Revue*, avec un bois représentant ce récipient, qui paraît avoir servi de silo.

Le même membre lit un rapport sur un plan de l'ancienne enceinte de la ville de Dinan en Bretagne, dont un calque a été communiqué par M. Quesnet, correspondant, avec un extrait du devis des réparations à faire à ces fortifications en 1693.

M. Marion donne lecture de deux rapports : 1^o sur les fouilles exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, communication de M. Cournault : M. Marion propose de joindre au rapport deux bois reproduisant les dessins envoyés par M. Cournault, dont la communication sera conservée dans la bibliothèque du Comité; 2^o sur un rapport de M. Aubertin concernant des fouilles exécutées par ce correspondant à Parruey, commune de Corgengoux (Côte-d'Or). Le rapport de M. Aubertin sera conservé dans la bibliothèque du Comité.

Les conclusions des rapports de MM. Lenoir et Marion sont adoptées, et leurs rapports renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel donne communication à la section d'un fragment des comptes de la ville de Paris au commencement du xvi^e siècle, qui lui a été adressé de Lille par M. Houdoy, auteur de recherches très-intéressantes sur la fabrication des porcelaines et des faïences en cette ville. Ce fragment, écrit sur parchemin, formait les gardes de deux reliures des livres des comptes de la ville de Lille pour les années 1590 et 1591; c'est donc antérieurement que la pièce en question aurait été enlevée aux archives de la ville de Paris. On y trouve la mention de vaisselle d'argent fournie à la ville par deux orfèvres parisiens, Nicolas Lecointe et Jehan Hautemont, pour être offerte à Louise de Savoie, mère de François I^{er}, en l'hôtel du roi en la rue Saint-Antoine. M. Darcel propose la publication de ce document, qui intéresse l'histoire des arts, et donne lecture d'un fragment d'une lettre du même M. Houdoy relative à une publication de documents sur les arts smillés dans les archives de Lille que ce savant se propose de faire. M. Darcel demande s'il n'y aurait pas lieu de publier ces documents dans la *Revue*, bien que M. Houdoy n'y songe pas et déclare lui-même que son travail aurait surtout un intérêt local. Plusieurs membres font remarquer qu'une décision à cet égard ne saurait être prise qu'après examen du travail de M. Houdoy. La section se range à cet avis.

M. Darcel donne une deuxième lecture d'un rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, modifiée par ce correspondant en conséquence des *desiderata* exprimés dans une première lecture par M. Darcel. Le rapporteur conclut en proposant : 1^o l'impression dans la *Revue* de l'*Inventaire des reliques de la cathédrale d'Angers*, dressé en 1422; 2^o l'insertion dans son propre rapport de quelques extraits de la nouvelle lettre de M. Godard-Faultrier; 3^o le dépôt aux archives des documents relatifs à l'ancienne châsse de saint Maurille.

Ces conclusions sont adoptées; le rapport de M. Darcel est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'un contrat passé entre les consuls et un argentier d'Arles pour la construction d'un retable dans l'église Notre-Dame de Pommiers (1538), communiqué par M. A. de Lamothe, correspondant. Cette proposition est adoptée.

M. Darcel dépose ensuite une nouvelle rédaction de la notice de M. l'abbé Grimot sur la statue de la Vierge nommée *la Diège*, conservée dans l'église de Jouy-en-Josas, et en propose l'impression dans

la *Revue*. Enfin le même membre dépose la copie du testament de Jean de Charmolue, communiquée par M. de Longuemar, à laquelle il avait demandé des additions dans une précédente séance. Ces additions ont été faites; en conséquence, le rapporteur propose l'impression du document dans la *Revue*.

Ces diverses propositions sont adoptées par la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La section des sciences du Comité impérial, par l'intermédiaire de M. Hébert, l'un de ses membres, prie la section d'archéologie d'examiner la partie archéologique d'un travail imprimé, de M. Quenault, ayant pour titre : *Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais sur les côtes de l'océan Atlantique, etc. et en particulier sur celles de Bretagne et de la Normandie.*

« Si les faits sont vrais, dit M. Hébert, ils prendront rang utilement dans la science; s'ils sont faux, c'est un service à rendre que de le montrer. »

M. le Président fait remarquer que le travail de M. Quenault s'appuie sur des citations de textes dont l'appréciation appartient plutôt à la section d'histoire qu'à celle d'archéologie. L'avis de M. le Président est adopté par la section.

M. Chéruel, recteur de l'académie de Strasbourg, donne avis de la mort de M. Schultz, l'instituteur primaire de Kersfeld qui a découvert dans un puits une machine hydraulique romaine presque identique à la pompe de Ctesibius décrite par Vitruve. En même temps, notre collègue avertit la section que, si l'État croit désirable d'en faire l'acquisition, il importe de se hâter, attendu qu'on a déjà fait des offres à la veuve de M. Schultz. La section décide qu'on priera

en son nom Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique de faire avertir le conservateur du musée de Saint-Germain de cette circonstance¹.

M. Cherbonneau, membre non résidant, nommé récemment président de la Société historique algérienne, a trouvé, dans les cartons et dessins qui lui ont été confiés à ce titre, un certain nombre de *fac-simile* d'inscriptions romaines. Bien que la plupart de ces inscriptions aient été publiées, notre zélé collègue a cru devoir adresser ces *fac-simile* au ministère. La section le remercie de cet envoi, qui sera remis à M. Léon Renier.

Le même membre non résidant du Comité, toujours en sa qualité de président de la Société historique algérienne, donne avis au Ministre de l'Instruction publique d'une mesure regrettable qui vient d'être prise en Algérie. L'emploi de conservateur du musée de Cherchel a été supprimé, ce qui donne lieu de craindre la disparition des nombreux objets d'art que renferme déjà cet établissement. Pour donner une idée de la richesse du musée de Cherchel, M. Cherbonneau a joint à sa lettre une photographie représentant en un groupe les morceaux de sculpture de la salle principale, et des dessins fort exacts de huit fragments de statues en marbre blanc, y compris le *tireur d'épine* qui figure déjà dans la photographie, ainsi que d'autres objets.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait savoir à la section que cette mesure, qui menaçait depuis longtemps l'existence du musée de Cherchel, a été retardée par une allocation supplémentaire accordée au conservateur par le ministère de l'Instruction publique, en raison de l'insuffisance du traitement accordé à ce fonctionnaire par la municipalité. M. Servaux ajoute que dernièrement, la municipalité de Cherchel ayant déclaré qu'il lui était impossible de continuer même ce traitement dont la modicité est à peine croyable, l'emploi de conservateur confié à M. de Lhôtellerie a été supprimé.

M. Léon Renier déplore cette mesure et en fait ressortir les fâcheuses et prochaines conséquences. Cherchel, l'ancienne *Cæsarea*, en raison du rôle important qu'elle joua dans l'histoire de la Mauritanie, est une des cités de l'Algérie les plus riches en antiquités

¹ M. le Surintendant des Beaux-Arts a pris une décision favorable à l'acquisition de ce curieux monument, qui sera placé au musée de Saint-Germain.

de toute nature. C'est à Cherchel qu'ont été découverts les plus beaux morceaux de sculpture, et cette mine précieuse est loin d'être épuisée. La collection des inscriptions provenant de Cherchel n'est pas moins importante. L'existence d'un musée permettrait de recueillir toutes ces antiquités, qui autrement seront abandonnées et perdues pour la science. Les objets que renferme actuellement ce musée, qu'on vient de priver d'un gardien savant et zélé, sont eux-mêmes exposés à disparaître, comme le fait justement remarquer notre collègue M. Cherbonneau. Il importe donc d'aviser; en conséquence, M. le Président propose à la section de prier Son Exc. le Ministre de l'instruction publique de faire connaître ce fâcheux état de choses à M. le Gouverneur général de l'Algérie, en recommandant à ce haut fonctionnaire de vouloir bien venir en aide à la municipalité de Cherchel, qui est trop pauvre pour pouvoir faire face elle-même aux dépenses nécessaires à l'existence de son musée.

La proposition de M. Léon Renier est adoptée à l'unanimité par la section.

M. Devals, correspondant, adresse un travail d'ensemble sur l'âge antéhistorique de la région qui forme aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne. La section renvoie ce travail à M. Quicherat.

M. Féraud, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription découverte en 1863 par M. Cherbonneau dans les fouilles exécutées par lui au défilé connu sous le nom de Fedj-Sila, à 45 kilomètres sud-sud-est de Constantine, à côté d'une source importante. Cette inscription a été publiée dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, mais M. Féraud a pensé qu'un estampage n'en serait pas moins bien accueilli par le Comité.

M. Léon Renier fait remarquer que cet envoi est d'autant plus important qu'il permet de rectifier une erreur de lecture dans la transcription publiée par la *Société archéologique de Constantine*. Au lieu de :

GENIO FLVMINIS CATAVAMSAGÆ,

l'estampage donne :

GENIO FLVMINIS CAPVT AMSAGÆ.

Cette inscription a donc une importance réelle au point de vue

géographique, puisqu'elle fixe la source de l'*Amsagas*, aujourd'hui le Roumel.

La communication de M. Féraud est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Laurent annonce que, par suite d'une découverte récente, le musée départemental d'Épinal vient de s'enrichir d'un nouveau florin d'or, que le correspondant considère comme appartenant à l'époque de Robert, duc de Bar. Des empreintes permettront de juger de l'exactitude de cette attribution. La communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Laurent Rabut, correspondant, adresse un rapport sur les explorations qu'il a faites en 1868-1869 dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget. Ce rapport sera examiné par M. Quicherat.

M. Verly, correspondant, adresse les copies de dix-sept épitaphes de rois et reines, portant les n^{os} 538 à 554 dans le Recueil d'inscriptions dont il a entrepris la transcription. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Ed. Flouest, procureur impérial à Nîmes, fait hommage d'une notice archéologique, imprimée, sur le *camp de Chassey*, oppidum du pays éduen. Des remerciements seront adressés à M. Flouest.

La section entend le rapport de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes qui lui ont paru devoir être recommandées à M. le Ministre pour recevoir des subventions de l'État. Cette liste, qui comprend quarante-sept sociétés réparties en trois catégories, savoir, huit sociétés dans la première, quatorze dans la deuxième et vingt-cinq dans la troisième, est adoptée après exposé des motifs et délibération.

M. du Sommerard lit un rapport sur les tomes V, VI et 1^{re} partie du tome VII des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, à Beauvais.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur la trente-cinquième année (1869) de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'association normande.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Albert Lenoir donne lecture de deux rapports : 1° sur divers documents relatifs à l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Sever de Rustang (ancienne province de Bigorre, département des Hautes-Pyrénées), communication de M. H. Durand, correspondant; 2° sur la description des peintures de la chapelle de Saint-Jean du Liget, près Loches (Indre-et-Loire), communication adressée au Comité, en 1865, par M. le comte Clément de Ris, avant sa nomination de membre du Comité.

M. de Montaiglon lit un rapport sur un volume publié par M. A. de Rochembeau sous ce titre : *La famille de Ronsard, recherches généalogiques, historiques et généalogiques sur P. de Ronsard, etc.*

Le même membre propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'une communication de M. Dupré, correspondant, qui offre des renseignements sur les arts, tirés des archives de Blois.

M. le baron de Guilhaemy donne lecture d'un rapport sur des communications de divers correspondants.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. H. Durand relative à deux pièces de monnaie d'argent.

Toutes les conclusions de ces divers rapports sont adoptées par la section, qui renvoie les rapports eux-mêmes à la commission de la *Revue*.

La section, selon l'usage, s'ajourne au mois de novembre.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS.

4^e et 5^e années, 1865-1866, 2 vol. in-8°.

Dans notre compte rendu des trois premiers volumes du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*¹, nous avons signalé au Comité la première partie d'une histoire de la vie d'Hildebert, par M. de Déservillers, précédée d'une introduction contenant une étude sur le XI^e siècle propre à nous rappeler les circonstances au milieu desquelles avait vécu l'illustre prélat. Dans un premier chapitre, l'auteur nous a conduits jusqu'à l'époque où Hildebert fut élu évêque du Mans, en 1097, par le suffrage du clergé et du peuple réunis, malgré l'opposition du roi d'Angleterre et du comte du Maine. Dans un second chapitre, M. de Déservillers nous retrace les orages soulevés contre l'élection d'Hildebert; la protestation des chanoines du Mans, partisans pour la plupart de son compétiteur Geoffroy; l'irritation de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et ses efforts pour annuler cette élection. Le nouvel évêque fut, malgré tout, sacré le jour de Noël de la même année par l'archevêque de Tours; et le comte du Maine Élie, qui s'était rallié au choix populaire, assista au sacre pour témoigner qu'il avait renoncé à toute opposition. A partir de ce moment, en effet, le comte devint le plus fidèle champion d'Hildebert, et se prépara à lutter énergiquement contre Guillaume le Roux, qui, profitant de cette circonstance pour revendiquer des droits de souveraineté sur le Maine, était entré dans

¹ Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. III, p. 125.

cette province à la tête d'une armée et avait ravagé les domaines de l'évêque. C'est le récit de cette lutte qui doit faire l'objet du chapitre suivant.

M. Auguste de Trémault, qui, pour concourir au but de la Société archéologique dont il fait partie, dirige particulièrement et avec raison ses efforts vers la recherche des documents relatifs au Vendômois, a fait connaître à ses confrères trois chartes du XIII^e siècle, l'une de 1277, les deux autres de 1278, et une du XVI^e siècle, concernant une ancienne maison de la ville de Vendôme, qui se rattache aux souvenirs de l'abbaye de la Virginité, sur laquelle il ne reste que très-peu de documents; les deux premières sont des actes de vente; la troisième contient des lettres d'amortissement données par Philippe de Noiers, chevalier, en faveur des religieuses de ladite abbaye, pour l'acquisition d'une maison appartenant à André Le Fièvre, et d'un four y attenant; la quatrième pièce, celle du XVI^e siècle, est un acte par lequel les religieuses de ladite abbaye donnent à bail à un sieur Jean Dulac, boulanger de Vendôme, le four qui leur appartenait. M. A. de Trémault a joint au texte de ces diverses pièces quelques observations sur les droits et usages relatifs aux contrats de vente et à la transmission de la propriété au moyen âge.

Nous trouvons plus loin, sous ce titre, *Le Vendômois à la fin du XVII^e siècle*, des documents d'un autre genre, communiqués également par M. A. de Trémault, qui intéressent spécialement cette province : ce sont des fragments d'un mémoire manuscrit sur la généralité d'Orléans dressé par l'intendant M. de Bouville en 1698. Ce mémoire fait connaître sommairement la situation, l'étendue, les bornes, le climat, les productions naturelles du sol de la généralité, qui comprend douze élections : Orléans, Gien, Clamecy, Montargis, Pithiviers, Dourdan, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Blois, Romorantin et Beaugency. Il traite ensuite des rivières, des ponts, des chaussées et du commerce. L'état du pays était, à beaucoup d'égards, assez peu satisfaisant. « Les chemins, y est-il dit, « sont presque tous mauvais et impraticables en hyver. Celui de Vandosme à Paris a été réparé et cailloté ces années dernières, depuis Vandosme jusqu'à la Ville-aux-Clercs. On a aussi travaillé dans « les plus mauvais endroits de celui de Vandosme à Blois. » Pour la partie commerciale, nous y lisons : « Un peu de tannerie, de draperie et de ganterie fait le commerce de Vandosme. Ce que la

« tannerie peut faire s'enlève pour Paris. Ce commerce, comme à Blois, a beaucoup diminué. » Si nous passons à l'état de la population, nous y voyons que, « en général, dans la campagne et dans les villes, les peuples sont diminués de la cinquième partie depuis dix ans. Quant à ceux de la religion prétendue réformée qui étoient à Gien, à Mer, à Marchenoir, à Vandosme et Orléans, il n'en reste pas le tiers, et le surplus est sorti du royaume. » M. de Bouville, dans le même mémoire, portait aussi son jugement sur le caractère, les mœurs et les aptitudes des habitants : « On ne peut dire que les hommes de cette province manquent de cœur et d'esprit. Plusieurs réussissent dans tous les états. On y trouve, dans l'église et dans la robe, des hommes savants et de belles-lettres ; dans les marchands, des négociants habiles ; il en sort de braves et vaillants soldats. On leur reproche d'être durs et grossiers, principalement sur les bords de la Loire ; toutefois ces honnêtes gens ont assez de finesse d'esprit, et ne manquent pas de politesse quand ils sont bien élevés. » Suivent d'autres renseignements sur la population des campagnes, sur l'état ecclésiastique, sur le gouvernement militaire, sur la justice et les juridictions, et enfin sur les finances.

Nous devons à M. Dupré, bibliothécaire à Blois, une série de renseignements sur la statistique religieuse, avant 1789, des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme. M. Dupré, adoptant l'ordre alphabétique des noms des paroisses, indique sommairement l'ancienne désignation latine de chaque localité, le diocèse et l'archidiaconé dont elle dépendait, les églises, chapelles, monastères, prieurés, communautés religieuses, établissements de charité ou d'instruction publique qu'elle possédait, l'origine de ces différentes institutions, avec une notice succincte de leurs titres existants et de leurs principales vicissitudes jusqu'en 1789 ; les saints, les personnages pieux ou les ecclésiastiques distingués nés dans chacune de ces villes ou paroisses. Il a laissé de côté la partie archéologique et monumentale, et s'est occupé exclusivement des institutions religieuses du pays considérées en elles-mêmes. Les sources auxquelles il a puisé pour cet important travail sont : les archives de la préfecture de Loir-et-Cher, deux registres de la bibliothèque communale de Blois, et divers ouvrages imprimés, entre autres ceux de MM. de Passac et de Pétigny sur l'histoire du Vendômois.

Dans un lot assez considérable de parchemins offerts à la Société

archéologique par M^{me} Besnard au nom de M. Derouin fils, M. Ch. Bouchet a trouvé un certain nombre de pièces qui lui ont paru avoir une importance réelle pour l'histoire locale. Il nous a donné la copie textuelle de plusieurs de ces pièces, en les accompagnant de notes et d'éclaircissements propres à en faire ressortir l'intérêt. Il fait remarquer, entre autres, une protestation des habitants de Vendôme, du 8 juin 1515, contre la nomination d'un gouverneur, Jean d'Illiers, chevalier, seigneur des Radretz, et des lettres patentes de Henri III, du 25 juillet 1578, aux trésoriers de la généralité d'Orléans, ordonnant la levée d'un impôt sur tout le duché du Vendômois, à l'effet d'amortir la rente de la maison de Chicheray, que la ville de Vendôme avait louée pour y établir un collège. La première témoigne de la fermeté des échevins de Vendôme dans le maintien des droits, franchises et libertés de leur cité; la seconde atteste que c'est à l'initiative de ses magistrats que la ville de Vendôme doit un établissement qui, dès l'origine, acquit de notables proportions, et dont elle est encore justement fière aujourd'hui.

Dans une lettre adressée à MM. les membres de la Société archéologique du Vendômois, M. le comte Achille de Rochambeau a communiqué de nouveaux renseignements sur la maison de Ronsard à Paris. M. A. de Rochambeau s'est attaché à prouver que cette maison, qui fut habitée par Colletet après Ronsard, était située non dans la rue du Mûrier, comme ont cherché à l'établir plusieurs archéologues, mais rue des Morfondus, depuis appelée rue du Puits-de-Fer, et ensuite rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont. Il est à remarquer que cette rue fut, à diverses époques, habitée par des personnages célèbres, tels que Descartes, Pascal, Rollin, M^{me} Roland, Bernardin de Saint-Pierre.

Sous le titre de *La légende de la Vierge noire de Villavard*, M. l'abbé Bourgogne a exposé simplement, en y joignant quelques indications historiques et archéologiques, la légende que les habitants de ce pays racontent sur la statue ancienne de la Vierge noire que possède leur église. Au bas du coteau de Villavard, sur la route de Vendôme à Montoire, on trouva autrefois, dans un massif de coudriers, une statue taillée grossièrement, d'un bois très-brun, et l'on construisit, dans cet endroit même, une chapelle, sous le titre de Notre-Dame de Villavard, où cette même statue est en vénération depuis des siècles sous le nom de *Vierge noire*. « L'abside et le sanctuaire de l'église actuelle de Villavard, dit M. l'abbé Bour-

« gogne, semblent, comme la statue de la Vierge, être du XI^e siècle : « c'est le sentiment de différents archéologues qui ont visité cette « église. »

Afin de compléter la nomenclature des matières contenues dans les deux volumes que nous avons eu à examiner, nous mentionnerons deux articles qui, malgré l'intérêt qu'ils présentent, peuvent être considérés comme des hors-d'œuvre dans le recueil de la Société vendômoise; ce sont : une notice de M. Hinglais sur le poète allemand Hans Sachs, et le récit d'une excursion à Palmyre, en 1844, par M. le marquis de Nadaillac.

Nous mentionnerons aussi, en terminant, quelques pièces de vers éparses dans les mêmes volumes, qu'elles ne déparent point, et dont les auteurs sont MM. Fontémoing, Gindre de Mancy, Mareschal-Duplessis, Ch. Chautard, de La Hautière, Louis Bouchet. M. Louis Bouchet, né à Vendôme en 1815, mort à Brest lieutenant de vaisseau à l'âge de trente-deux ans, a laissé un recueil de poésies manuscrites de genres très-variés. La pièce qui en a été extraite et imprimée dans le *Bulletin* de la Société vendômoise est intitulée *Ronsard à Vendôme*, et a été composée à l'occasion de la reproduction d'un buste de Ronsard par M. Yrvoÿ, pour la grande salle de la mairie de cette ville.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Tome XXXI, année 1866.

A l'exception d'un discours prononcé par M. l'abbé Auber, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, dans la séance publique du 30 décembre 1866, d'un rapport du secrétaire, M. A. Ménard, sur les travaux de cette Société pendant la même année, et d'un compte rendu, par M. de Longuemar, des résultats d'une exploration méthodique des grottes du Chaffaud exécutée sous sa direction, ce volume est occupé tout entier par le recueil de la correspondance du duc Henri de La Trémoille.

Cette correspondance est extraite d'un volume manuscrit provenant des archives du château de Thouars, qui est sorti de ces archives à l'époque de la Révolution, et dont M. Hugues Imbert membre

de la Société des antiquaires de l'Ouest, est aujourd'hui en possession. C'est un registre in-4°, de 566 pages, qui contient la copie non-seulement des lettres du duc, de sa famille et des personnages avec lesquels il était en relation, mais aussi quelques documents intéressants l'histoire générale du xvii^e siècle, tels que des lettres de l'électeur de Brandebourg, du duc de Lorraine, de Christine de Suède, du cardinal de Retz, du grand maître de Malte, du grand vizir, de Louis XIV au pape, au roi et à la reine d'Espagne. Plusieurs de ces pièces se retrouvent, il est vrai, dans d'autres recueils; mais M. Imbert, voulant donner une idée complète du registre, n'a pas cru devoir les supprimer. Il n'a toutefois publié *in extenso* que la moitié environ des pièces du recueil, choisies parmi celles qui lui ont paru les plus dignes d'attention; pour le reste, il s'est borné à des extraits ou à des analyses.

A l'aide de ce registre de correspondance, d'un autre manuscrit inédit comprenant des détails sur la vie de Henri de la Trémoille, et de la collection de D. Fonteneau, M. Imbert a fait précéder sa publication d'une intéressante notice biographique sur le duc Henri.

Fils aîné du duc Claude et de Charlotte-Brabantine de Nassau, Henri de La Trémoille naquit à Thouars le 22 décembre 1598, et y mourut le 22 janvier 1674. Il était pair de France, duc de Thouars et de Loudun, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, Villefranche, Montfort, Taillebourg, Benon, Guines et Jonvelles, vicomte de Rennes et de Rays, baron de Vitré, Didonne, Berrie et Mauléon, seigneur d'Amboise et marquis d'Épinay. Il épousa, le 19 janvier 1619, Marie de La Tour-d'Auvergne, fille du maréchal de Bouillon, prince souverain de Sedan, et sœur de Turenne.

Il fut nommé, peu de temps après, par Louis XIII, à un grade important dans la cavalerie. Il prit part, comme protestant, aux déli-
bérations de l'assemblée générale de la Rochelle, mais il refusa le commandement général de l'armée protestante, qui lui était offert par ses coreligionnaires, resta fidèle au roi, combattit contre eux au siège de la Rochelle, en 1628, et, sur les instances du cardinal de Richelieu, abjura sous les murs de la place. Il obtint, après le siège, le grade de mestre de camp général de la cavalerie, se signala, en 1620, en Italie, et fut fait, en 1633, chevalier du Saint-Esprit. Il fut aussi mêlé activement aux événements de la Fronde, pendant la minorité de Louis XIV, et prêta son concours au Parlement contre Mazarin. Il termina en 1655 sa carrière militaire, se démit de ses

titres de duc et pair de France en faveur de son fils, le prince de Tarente, et s'occupa surtout du gouvernement de sa ville et de son duché. Il continua néanmoins, lorsque l'occasion s'en présenta, de faire cause commune avec les ennemis de Mazarin, et encourut passagèrement à ce sujet la disgrâce de Louis XIV. Il s'attira aussi, dans une circonstance particulière, le mécontentement de ce prince à la suite d'un acte de violence auquel il s'était livré contre des huissiers. Dans une lettre, datée du 26 décembre 1660, le roi lui adressait de vifs reproches sur sa conduite et lui enjoignait de quitter Thouars pour se rendre dans la ville de Laval, jusqu'à nouvel ordre. Le duc, avant d'obéir à cette injonction, écrivit au roi pour se défendre; nous croyons devoir reproduire cette lettre, où la fermeté de langage s'allie d'une manière remarquable à l'expression d'une soumission respectueuse :

« Sire, tout ce qui porte le nom et le caractère de Vostre Majesté
« me doit estre si vénérable et si sacré que je n'ay peu recevoir qu'avec
« des sentiments de respect et d'obéissance la lettre et les ordres qui
« m'ont esté envoyés de sa part; mais, comme ils sont accompagnés
« de quelques marques de la disgrâce et de l'indignation de Vostre
« Majesté, je suis obligé de luy dire qu'ils m'ont causé d'autant plus
« de douleur et d'estonnement que je ne croyois pas les avoir méri-
« tées. Il est vray, Sire, que quelques sergens de vostre ville de Lou-
« dun, et entr'autres un nommé Champion, ayans par beaucoup
« d'exactions et de concussions entièrement ruiné vos sujets de ma
« baronnie de Berrie, et exécuté et emprisonné presque à ma veue
« les mestayers de ma basse-cour, je fus obligé de leur faire quelques
« remonstrances sur ce sujet, à quoy ledit Champion ayant respondeu
« en des termes que je ne peus supporter, je luy donnay quelques
« coups d'une canne que je tenois à la main. Voyla, Sire, la vérité
« de la chose. La confession que j'en fais à Vostre Majesté fait cesser
« la nécessité d'en informer, et par conséquent celle de mon esloi-
« gnement de ce lieu. Je supplie très-humblement Vostre Majesté de
« m'y laisser gouter le repos dont j'ay besoin dans les fréquentes
« incomodités que mon âge et d'autres raisons m'aportent; elles ne
« me pouroient pas permettre de faire voyage en une saison si rude
« et si fascheuse, à moins que ce fût pour donner à Vostre Majesté
« les dernières preuves de l'affection que je conserveray toute ma vie
« pour son service et pour le bien de son Estat. J'aurois de la confu-
« sion et de la honte de l'importuner sur un sujet qui mérite si peu

« son attention, si je ne m'y trouvois engagé par l'obligation que j'ay
« de lui rendre raison de mes actions toutes les fois qu'elle me tes-
« moignera le désirer. Je prie Dieu de toutes mes affections pour la
« prospérité de Vostre Majesté, et la supplie très-humblement de croire
« qu'estant obligé par naissance, par devoir et par intérêt à main-
« tenir son autorité et donner des exemples de fidélité, de respect
« et d'obéissance à tous ceux qui seroient assez malheureux pour avoir
« la pensée de s'en esloigner, je n'auray jamais de plus forte passion
« que celle de pouvoir mériter l'honneur de ses bonnes grâces et de
« sa protection. »

M. Imbert ajoute que cette affaire n'eut aucune suite, et que le roi montra bientôt sa bienveillance pour le duc de La Trémoille en le nommant président des états de Bretagne, qui devaient s'assembler à Nantes le 15 août 1662.

Le registre publié par M. Imbert n'offre pas l'intérêt d'une correspondance suivie. Ce sont des lettres isolées, sans lien entre elles, dont la plupart émanent du duc lui-même, et les autres des personnages les plus divers. Nous avons remarqué particulièrement quelques lettres d'Alexandre Morus et d'Urbain Chevreau, qui paraissent avoir été, pendant un certain temps, en relation suivie avec la famille de La Trémoille.

En général, si ces documents ne révèlent aucun fait nouveau sur les grands événements de cette époque, on peut y reconnaître çà et là des traces de l'accroissement progressif de la puissance royale au détriment de la noblesse, et du système des mesures vexatoires adoptées contre la religion réformée qui signalèrent le règne de Louis XIV et qui aboutirent à la révocation de l'édit de Nantes. On y trouve aussi certains détails de mœurs, certaines particularités qui ne sont pas sans utilité pour la partie anecdotique de l'histoire.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Volumes XL à XLIII. Reims, 1866-1867, 4 vol. in-8°.

Le Miroir de Mariage, poème d'Eustache Deschamps, qui remplit la plus grande partie du premier des volumes que nous venons

d'indiquer, ne donnera lieu qu'à une simple mention de notre part, parce que, depuis longtemps, M. Prosper Tarbé, son éditeur, en a fait l'objet d'une publication séparée.

La *Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du conton de Fismes*, par M. l'abbé Valentin, mémoire couronné par l'Académie dans le concours de 1864; l'*Histoire et la description de Saint-André de Reims*, par M. Givelet, sont plutôt du ressort de la section d'archéologie que du nôtre : la partie descriptive y prédomine, et l'histoire n'y apparaît que dans des détails d'un intérêt purement local. On peut en dire autant des courtes *Notices* de M. Suttaine *sur Claude Hébert et sur Tisserand*, peintres du XVII^e siècle; mais c'est ici le lieu de signaler la suite et la fin d'une excellente *Introduction à l'Histoire des artistes rémois*, de M. Charles Loriquet, dont nous avons déjà, dans un compte rendu antérieur, fait ressortir l'intérêt.

L'étude de M. Postansque *sur les mots historiques* nous arrêtera davantage. L'auteur, tout en rendant hommage à la critique historique qui sera l'une des gloires de notre époque, voit avec peine qu'elle fasse la guerre à des formules qui, souvent fausses par les circonstances dont on les entoure, sont presque toujours vraies par le sentiment général qu'elles expriment. « Lorsqu'une tradition, dit-il, sera venue jusqu'à nous, affirmée par la croyance commune, entourée de la vraisemblance, honorable pour l'humanité, ne nous hâtons pas, à cause de quelques contradictions ou du silence de quelques écrivains, de la proscrire absolument, sous peine, en cherchant la vérité par trop absolue, d'introduire dans le domaine de l'histoire une chose aussi barbare, pour le moins, que son nom, le réalisme. » C'est en ce sens qu'on a dit de quelques-uns des romans historiques de Walter Scott « qu'ils étaient plus vrais que l'histoire. »

Sous l'empire de cette pensée, M. Postansque énumère successivement la plupart des mots historiques auxquels l'instinct populaire s'obstine à croire, en dépit des objections que soulève contre eux le scepticisme des érudits : celui de Philippe-Auguste avant la victoire de Bouvines, celui de Philippe de Valois après la défaite de Créci, ceux que l'on attribue à Louis XII, à François I^{er}, à Henri IV; et partout, à côté des inexactitudes de détail, il montre ce qu'il y a de foncièrement vrai dans ces formules adoptées par la conscience publique. Par exemple, s'agit-il de la fameuse phrase du roi che-

valier à propos de la bataille de Pavie, M. Postansque fait remarquer que le mot était si bien celui de la situation, qu'on le retrouve sous la plume de Clément Marot :

Et, le corps pris, l'honneur lui demeura.

Voulons-nous savoir comment s'est fait le mot : *Il n'y a plus de Pyrénées!* L'auteur va nous l'apprendre. C'est d'abord l'ambassadeur d'Espagne qui prononce ces paroles : « Le voyage devient aisé, et « présentement les Pyrénées sont fondues; » puis le *Mercur de France* les traduit ainsi : « Quelle joie! il n'y a plus de Pyrénées; elles sont abimées, et nous ne sommes plus qu'un. » Vient enfin Louis XIV, qui les traduit encore mieux et les fait siennes en rattachant aux intérêts français la monarchie de Charles-Quint.

Le cri généreux du chevalier d'Assas, qui est plus qu'un mot historique, qui est un acte d'héroïsme, signalé d'abord par Voltaire, consacré par les lettres patentes de nos rois, respecté par la Convention nationale, immortalisé par des monuments publics, n'a pas, lui non plus, trouvé grâce devant ces dénicheurs de saints de l'histoire. Sur la foi de mémoires suspects ou apocryphes, on veut affaiblir l'autorité de la tradition, en ôtant à d'Assas le mot *A moi Auvergne!* pour en faire honneur à je ne sais quel sergent inconnu. Eh! qu'importe qui l'a proféré, soldat ou capitaine? C'est le cri de l'honneur français, dit avec raison M. Postansque, c'est l'expression de ce dévouement chevaleresque qui, même à une époque de décadence, revivait chez nous dans les Plélo, les Montcalm, les Bussy, les d'Anteroche et tant d'autres.

Les discours d'ouverture, comptes rendus des travaux et rapports sur les concours des années 1864 à 1866, par MM. H. Paris, Charles Loriquet, Fialon, par MM. les abbés Deglaire et Jacquemart, présentent un caractère trop local et trop rétrospectif pour que nous leur consacrons plus qu'une simple mention. D'un autre côté, l'appréciation des travaux scientifiques qui remplissent presque en totalité le XL^e volume des Mémoires de l'Académie revient naturellement à la section des sciences de notre Comité; toutefois quelques-uns d'entre eux renferment des détails historiques et anecdotiques qui nous autorisent à les signaler ici : telles sont les *Conférences sur le gaz et sur la vaccine*, par M. Coze et par M. le docteur Maldan, membres titulaires, qui prouvent que cette forme

du mouvement intellectuel, si populaire dans ces derniers temps, n'a pas trouvé moins de faveur dans les provinces qu'à Paris.

Arrivant aux travaux essentiellement historiques, nous trouvons à citer, dans les XLII^e et XLIII^e volumes, l'*Étude* de M. Goguel sur la politique d'Athènes pendant les trente années qui suivirent la bataille de Platée; deux lectures de M. l'abbé Cerf, l'une sur la violation, l'inhumation, l'exhumation des reliques de saint Remi en 1793, et vérification de ces mêmes reliques depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'autre sur le toucher des écrouelles par les rois de France, question qui se lie à l'histoire du sacre dont l'Académie de Reims a dû s'occuper à divers points de vue.

Si nous ajoutons à cette énumération le *Mémoire* de M. G.-H. Black, membre de la Société des Antiquaires de Londres, sur un ancien rouleau du livre d'Esther conservé dans la bibliothèque publique de la ville de Reims, et son rapport à la chronologie sacrée et profane, les *Notes* de M. Édouard de Barthélemy, membre correspondant, sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, et un *Essai* de M. F. Cadet sur l'enseignement de l'économie politique, où l'auteur insiste, avec plus d'à propos qu'il ne le croyait lui-même en 1867, sur l'urgence de populariser à cet égard les saines doctrines, nous aurons donné, sinon un examen approfondi, du moins une indication à peu près complète de ceux des travaux de l'Académie qui touchent de près ou de loin aux études dont la section a mission de s'occuper. Cet aperçu, trop rapide peut-être, suffit cependant pour montrer que l'Académie impériale de Reims continue à se distinguer parmi les Sociétés savantes des départements par la solidité et la variété de ses travaux, par le zèle de ses collaborateurs, par la régularité de ses publications.

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES.

2^e série, t. III à VII. Niort, 1863-1867, 5 vol. in-8°.

Des cinq volumes dont nous avons à vous rendre compte, les deux premiers sont exclusivement remplis par une publication qui a paru séparément sous forme de livre. Ce sont les *Chants et chansons popu-*

laires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud, Niort, 1865-1866, 2 vol. in-8°. Nous n'aurons donc pas à insister longuement sur un ouvrage entré depuis plusieurs années dans le domaine de la critique. Toutefois, l'attention que vous avez longtemps donnée à ce genre de documents, l'intérêt que vous n'avez pas cessé d'y prendre, autoriseront quelques observations, destinées surtout à bien mettre en relief ce que doivent faire et ce que doivent éviter ceux qui, dans nos départements, s'occuperont de recherches ou de publications semblables.

Ces provinces de l'Ouest, fortement empreintes du vieil esprit gaulois, berceau de Rabelais, terre classique des noëls et des rondes, méritaient d'avoir leur rapsode, comme elles ont eu leurs chantres populaires. On peut dire qu'elles l'ont trouvé dans M. Jérôme Bujeaud. Il a en effet apporté à cette tâche modeste, quoique plus délicate qu'on ne se le figure généralement, la plupart des qualités requises : l'amour et l'intelligence de son sujet, la connaissance des choses du pays, une érudition suffisante quand elle sait se tracer des limites, enfin un goût plutôt indulgent que dédaigneux, puisqu'il a accueilli quelques morceaux plats ou prétentieux qu'il aurait pu écarter sans inconvénient, et n'a pas même reculé à l'occasion devant certaines grossièretés ou obscénités plus ou moins crues. En somme, le choix est généralement bon; et quant à la règle que l'auteur s'est tracée à cet égard, voici comment il l'expose, sinon dans un style très-élégant, du moins avec beaucoup de bon sens : « Donc nous ne faisons « qu'affirmer que ces chants populaires dans nos provinces, sans « nous avancer à dire qu'ils y aient pris naissance, cette question « des origines ne pouvant être éclaircie que du jour où des documents tels que ceux-ci, recueillis sur les lieux et vierges d'ornements, seront enfin rassemblés dans toutes les provinces de France. »

Voilà, je le répète, des paroles fort judicieuses. Aussi M. Bujeaud, tant qu'il se renferme dans cet horizon borné qu'il connaît bien, ne mérite guère que des éloges; mais, quand il cède à la tentation d'en sortir et qu'il veut s'élever à des vues générales, il est sujet à s'égarer. Ainsi son *Introduction*, dans les parties où l'auteur traite des caractères généraux du chant populaire, de l'origine et des transformations ou migrations d'un thème donné, est ce qu'il y a de plus insuffisant, et la *Bibliographie* dont il l'a fait suivre ne sert qu'à montrer tout ce qu'il ignore sur la matière qui constitue l'objet de ses recherches.

Nous lisons, par exemple, à la page 8 de cette Introduction : « La tradition orale, que l'on serait tenté de soupçonner d'infidélité, est au contraire d'une exactitude très-grande et très-scrupuleuse. » Et, comme preuve de cette fidélité de reproduction, il raconte que souvent des paysans lui répétaient des vers et des couplets entiers qui ne présentaient aucun sens, et que, sur sa demande : Savez-vous ce que cela veut dire ? ils répondaient invariablement : « Ma foi non, Monsieur, elle est faite comme ça. »

Ceci est très-vrai, mais ce n'est que la moitié de la vérité. A côté de cette aptitude des classes illettrées à reproduire non-seulement des pièces de courte haleine, mais des chants et des poèmes entiers dont ils ne comprennent pas toujours le sens, aptitude bien connue et constatée par l'exemple des rhapsodes grecs, des montagnards écossais et de tant d'autres, il y a la tendance de l'esprit populaire au remaniement, au rajeunissement, à ce que j'appellerai la localisation d'un chant qui lui est transmis. De là une cause d'altérations dont il faut tenir grand compte. Ainsi Walter Scott, qui reconnaît et atteste ce phénomène de la reproduction orale dont nous venons de parler, a dit aussi avec un grand bonheur de pensée et d'expression : « La tradition est une sorte d'alchimie en sens inverse, qui convertit l'or en plomb. Tout ce qui est d'une poésie trop abstraite, tout ce qui dépasse la compréhension d'un simple paysan, est sujet à disparaître dans une répétition fréquente, et les lacunes qui en résultent sont remplies par le chanteur ou le narrateur à l'aide de passages empruntés à d'autres morceaux ou tirés de son propre fonds. La perte, dans les deux cas, est presque toujours irréparable. » Ajoutons que le chanteur populaire remplace toujours l'inconnu par le connu. Ainsi dans ce vers de la *Chanson de Jean Renaud* :

La mère qu'étoit sur les carneaux,

depuis longtemps on a remplacé ces *carneaux* (créneaux), qu'on ne connaissait pas, par des *carreaux*, qui forment un non-sens.

Ces observations, qui, nous le répétons, ont surtout pour but d'éclairer ceux qui se livreront à des recherches du même genre, ne nous empêchent pas de reconnaître que le travail de M. Jérôme Bujcaud constitue un bon livre, un recueil très-utile à côté de celui que M. Armand Guéraud avait en partie consacré au même sujet, mais qui est resté manuscrit, et que les *Chants et chansons populaires*

des provinces de l'Ouest font honneur à la sagacité, à l'esprit d'investigation de celui qui les a recueillis, ainsi qu'à l'initiative de la Société savante qui leur a accordé une si large place dans la collection de ses Mémoires.

Le V^e volume est rempli en grande partie par l'*Armorial des maires de Niort, suivi de la liste alphabétique des maires, échevins et pairs de cette ville de 1307 à 1789, et de celle des conseillers municipaux de 1789 à 1865*. M. Alfred Bonneau a fait précéder cette utile compilation de quelques recherches sur la mairie de Niort, dont il trouve l'origine dans la concession des privilèges de *franche-commune* accordés à cette ville, l'an 1303, par la reine Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Toutefois, le premier magistrat revêtu de ce titre dont il a pu retrouver le nom est Thomas Bachisme, maire en 1307, et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, sa nomenclature offre quelques lacunes correspondantes aux vides regrettables que le temps, les guerres de religion et un incendie arrivé en 1805 ont causés dans les archives de la ville.

Chaque année, le dernier dimanche du mois de mai, cent bourgeois notables dits *les Cent-Pairs*, élus eux-mêmes par la généralité des habitants, désignaient, à la pluralité des suffrages, un maire, douze conseillers-jurés ou échevins-conseillers et quatre pairs qui constituaient le corps et collège de la ville. En 1461, l'égalité des Cent-Pairs disparut par la concession des immunités et privilèges de noblesse héréditaire accordés par le roi Louis XI aux maires, échevins et conseillers de la ville de Niort qui voudraient vivre noblement. Ces privilèges, quoique modifiés à diverses époques, ont été confirmés par tous les rois de France en faveur de cette ville, jusqu'en 1667, époque à laquelle le roi Louis XIV les a définitivement révoqués. En 1692 la mairie de Niort fut rendue perpétuelle et vénale; mais en 1717 cette charge fut supprimée, et le roi lui rendit la liberté des élections.

Dans ce livre d'or de la municipalité niortaise, où sont inscrits le nom et les armes de maintes générations nobles ou bourgeoises, peu de notabilités historiques ont attiré notre attention. Cependant les noms d'Ayrault, de Jacques Yver, de Maboul, de Jard-Panvilliers, y représentent honorablement la science du droit, les lettres, la magistrature et l'administration.

La Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou, par M. Rondier, est empruntée à celle que Wullin, sur-

nommé Boèce, évêque ou coévêque de Poitiers, écrit en l'an 830, et que le père Labbe nous a conservée. On y voit Junien, né, au commencement du vi^e siècle, d'une famille gallo-romaine, dans le Poitou, qui venait de passer de la nomination des Wisigoths sous celle des Francs, et où les nouvelles croyances se dégageaient à peine des restes du paganisme et de l'arianisme, se vouer à Dieu dès sa première jeunesse, mener d'abord à Caunay la vie solitaire, comme saint Martin l'avait fait à Ligugé, à quelques lieues de là, fonder à Chastinlieu et à Mairé, sous la règle de saint Benoît, un de ces établissements qui tenaient à la fois du monastère et de la ferme-modèle, et qui devenaient, pour les habitants des contrées environnantes, dépravés par la superstition et l'idolâtrie, décimés par la famine et la peste, un foyer de christianisme et de civilisation; puis enfin honoré des respects du farouche Clotaire et de l'amitié de sainte Radegonde, mourir le même jour et à la même heure que celle-ci, le 13 août 587, laissant comme elle une mémoire vénérée dans tout le Poitou, et, avec l'exemple de ses vertus et la vénération de son nom chez ses frères de l'ordre de saint Benoît, le souvenir impérissable de ses bienfaits, qui devenaient facilement des miracles pour les populations croyantes au milieu desquelles il avait vécu. Cette vie, où, comme dans celle de la plupart des premiers prédicateurs de l'Évangile en Gaule et ailleurs, se mêlaient d'une façon singulière l'ascétisme de l'anachorète, l'ardeur de l'apôtre et l'activité du pionnier, offre sans doute, dans le récit de M. Rondier, l'intérêt qui s'attache à ces tableaux d'un état social renaissant; mais nous l'eussions voulue tracée avec plus de simplicité, moins de néologismes et de ces touches modernes qui laissent trop souvent apparaître l'auteur et l'homme du xix^e siècle. M. Rondier avait sous la main un modèle, dont il aurait pu s'inspirer plus heureusement, dans l'épisode que l'auteur des *Récits mérovingiens* a consacré à sainte Radegonde, la contemporaine, l'amie de saint Junien, et sa plus puissante auxiliaire dans son œuvre pieuse et civilisatrice.

Pour terminer ce qui regarde le V^e volume, bornons-nous à enregistrer les *Documents relatifs au prieuré de Saint-Martin de Niort*, communiqués par M. Babinet de Rancogne, archiviste de la Charente.

En passant au volume suivant, c'est dans un tout autre milieu que nous transporte la *Biographie*, par M. J. Richard, de Jacques de Liniers, chevalier de Malte, chef d'escadre de la marine espagnole, comte

de Buenos-Ayres, vice-roi de la Plata. Issu d'une vieille famille du Poitou dont la généalogie se trouve jointe, sous forme d'appendice, au travail qui nous occupe, Jacques de Liniers, officier à vingt et un ans dans le régiment de Piémont-royal-cavalerie, s'ennuyait des loisirs de sa garnison de Carcassonne, et, cédant au besoin d'aventures et de mouvement qui le possédait, entra dans la marine espagnole, que la guerre d'Amérique voyait bientôt combattre à nos côtés contre nos ennemis communs les Anglais. Le siège de Minorque et celui de Gibraltar furent les premières occasions où se distingua le jeune de Liniers, qui joignait aux qualités du soldat et du marin les manières élégantes et l'éducation du gentilhomme. Mais c'est surtout dans l'Amérique du sud qu'il rendit à l'Espagne des services signalés. D'abord gouverneur de la province des Missions, puis commandant militaire de la Plata, il reprit sur les Anglais, commandés par les généraux Beresford et Whitelocke, les places de Buenos-Ayres et de Montevideo, fait d'armes éclatant dont le souvenir, survivant au temps et aux vicissitudes politiques des contrées qui en furent le théâtre, était encore naguère l'objet d'une commémoration solennelle au sein même de la République Argentine, et restera attaché au nom de Liniers, non-seulement dans un titre de noblesse officiel, mais dans la reconnaissance du peuple espagnol, ainsi que dans l'admiration de la France, sa première patrie.

A la nouvelle des succès de notre compatriote, la cour de Madrid accorda à Buenos-Ayres les titres de *ville très-noble et très-fidèle*; elle promut Jacques de Liniers au grade de chef d'escadre, et le nomma spontanément vice-roi, gouverneur et capitaine général des vastes provinces du Rio-de-la-Plata, récompense d'autant plus éclatante que l'histoire d'Espagne offre peu d'exemples d'étrangers revêtus de hautes fonctions politiques.

Mais le contre-coup des affaires d'Europe, l'invasion de la péninsule par les armées de Napoléon, les premières velléités d'affranchissement dans les provinces de l'Amérique du sud devaient créer au vice-roi de la Plata des difficultés sans nombre, que sa qualité de Français aggravait encore, et que toute sa sagesse et son habileté ne vinrent pas à bout de conjurer. L'amiral Jurien de la Gravière, qui le connaissait de longue main, et qui lui a consacré dans ses *Souvenirs* une mention des plus sympathiques, a résumé ainsi les dernières pages qui assombrissent la fin de cette vie glorieuse. Après avoir raconté les honneurs dont il avait été comblé par le gouverne-

ment espagnol et l'enthousiasme des populations qui acclamaient en lui leur sauveur, il ajoute : « Deux ans plus tard, lorsque les colonies espagnoles profitaient des malheurs de la mère patrie pour proclamer leur indépendance, dont elles devaient faire un si déplorable usage, de Liniers, toujours fidèle à la cause royale, tombait sous les coups de la faction révolutionnaire, qui voyait en lui un obstacle invincible à ses projets. Sa mort fut un deuil général, car jamais homme ne fut plus populaire ni plus estimé que le vainqueur de Buenos-Ayres. Mais à quoi sert l'amour du peuple? Qui cet amour a-t-il jamais sauvé? »

De Liniers, fait prisonnier avec quatre fonctionnaires espagnols restés fidèles comme lui, fut, avec eux, fusillé le 26 août 1810, après avoir écrit à son beau-père (car il s'était marié dans le pays) une lettre empreinte des sentiments les plus nobles, et avec des circonstances douloureuses dont les réactions politiques devaient amener plus d'une fois le retour dans ces contrées aux passions sauvages, à la civilisation incomplète.

La vie de ce gentilhomme poitevin, marin intrépide, adversaire heureux des Anglais dans une colonie espagnole, vice-roi d'une moitié de l'Amérique du sud, tombé sous les balles de ces populations farouches dont il avait été quelque temps l'idole, méritait bien le souvenir pieux que lui a consacré M. J. Richard, après la *Revue militaire espagnole*, dont il a rectifié et complété le récit à l'aide de documents puisés aux sources locales ou communiqués par la famille.

La seconde partie du tome VI est remplie par le *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny*.

« En cette année 1361, dit Froissart, au chapitre cXLI du livre premier de ses *Chroniques*, passa messire Jehan Chandos, comme régent et lieutenant de par le roi d'Angleterre; et vint prendre la possession de toutes les terres dessus dites, et les fois et hommages des comtes, des vicomtes, des barons et des chevaliers, des villes et des forteresses; et mit et institua partout sénéchaux, baillifs et officiers à son ordonnance, et vint demeurer à Niort. »

« Le procès-verbal détaillé de cette prise de possession, » dit M. Baronnat en tête de la publication qu'il en a faite dans les *Mémoires de la Société des Deux-Sèvres*, « est resté jusqu'à ce jour, non pas inconnu, mais inédit et comme perdu, en Angleterre dans les nom-

«breux manuscrits du Musée britannique, en France dans la masse «énorme des documents de la mission de Bréquigny. . . . Il m'a «semblé que cette pièce renfermait sur nos provinces plusieurs dé- «tails nouveaux; qu'elle fournissait à nos échevinages, à l'époque «même de leur plus grande puissance, des listes inédites impor- «tantes et nombreuses; qu'elle méritait, en un mot, d'être publiée. «J'en ai pris copie sur la transcription même de Bréquigny, et, dans «un voyage ultérieur à Londres, j'ai pu collationner mon texte sur «la copie vidimée du Musée britannique.»

Tel est le document important, mais peu susceptible d'analyse, dont on devra la publication à M. Bardonnat. Le texte nous a paru en général reproduit avec soin; des notes biographiques et géographiques, placées avec mesure et à propos, éclaircissent les principales difficultés que présentent les nombreuses mentions relatives aux lieux et aux personnes.

Le VII^e volume de nos Mémoires renferme le *Cartulaire de l'abbaye des Chatelliers*. En l'absence de toute espèce d'introduction ou annotation quelconque autre que l'indication de provenance, qui désigne presque toujours comme source les archives de l'abbaye ou les manuscrits de D. Fonteneau, nous nous bornerons à dire que cette publication, dont l'éditeur n'est pas même nommé¹, renferme trois cent trente-huit articles, dont le premier est une bulle du pape Eugène III, du 9 mai 1145, qui met sous la protection du saint-siège l'abbaye des Chatelliers, confirme toutes ses possessions et l'exempte de toutes dîmes, et le dernier, une procuration donnée, le 23 mai 1749, au comte de Bonneval par le marquis son père, pour faire aux religieuses des Chatelliers la foi et hommage que ledit seigneur leur devait à raison de sa terre et seigneurie de la Roche-Piché.

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

¹ Nous pensons que les indications dont nous signalons ici l'absence devront figurer dans une introduction, qui, si elle a paru, ne nous a pas été transmise.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Tome II, 1867. (*Le Trésor des pièces angoumoises inédites ou rares*,
publié sous les auspices et par les soins de la Société.)

La plus grande partie de ce volume est consacrée aux *Œuvres de J. de La Péruse*, publiées par M. E. Gellibert des Seguins, président de la Société.

Cette édition, qui renferme toutes les poésies qui ont paru peu de temps après la mort de l'auteur, ne contient cependant qu'une très-faible partie de ce qu'il avait écrit.

J'ai caché dix mille vers,
Pleins de graces nompareilles,
Qui ne seront découverts
Que pour les doctes oreilles,

dit-il dans la première ode du volume; et plus loin, dans une pièce adressée à J. Boiceau, seigneur de La Borderie, il s'exprime de la sorte :

Là, ne gagnant que ducas,
A droit tu auras l'estime
Du meilleur des avocas;
Et moi, de ma basse rime,
Je tâcherai de complaire
A celle qui m'a ravi,
Celle pour qui je veux faire
Cent mille vers si ie vi.

Tout en tenant compte, ainsi qu'il convient, des exagérations des poètes, on est fondé à trouver dans ces divers passages le témoignage d'une facilité prodigieuse et d'une infatigable fécondité.

Le nouvel éditeur a cru avoir découvert l'indication plus précise d'une mine précieuse et inexplorée. « G. Bouchet, dit-il, dans sa lettre à Boiceau de La Borderie, en tête de l'édition de Poitiers de 1555, parle aussi d'un « avaricieux coffre » gardant les productions « de notre poète. »

Bien que les termes soient rapportés textuellement, cette citation, ainsi présentée, donne, à l'ensemble du passage, un sens qu'il est loin d'avoir en réalité.

« C'étoit peu, dit G. Bouchet, que nôtre Peruse eût employé son bon esprit à entreprendre beaucoup de beaux ouvrages, si, après

« son trepas trop subit, tous ses monumens fussent demeurés tumultueusement épars par ci par là, ou misérablement enclos dans un avaricieux coffre, sans que vous eussiez employé peine à ramasser en un ce qui étoit confusément épandu, et à decouvrir ce qui nous étoit caché. »

Qui ne voit que tout ceci est pris en un sens général et presque métaphorique, et que Bouchet loue tout simplement Boiceau de La Borderie d'avoir patiemment recueilli les vers que La Péruse avait adressés à ses amis et ceux qu'il avait gardés en portefeuille ?

L'introduction de M. Gellibert des Seguins manque ainsi sur plusieurs points de rigueur et de précision. En développant avec esprit et agrément les documents sur lesquels s'appuie la biographie de La Péruse, il ajoute parfois à son récit des faits nouveaux, des circonstances accessoires, très-vraisemblables, j'en conviens, mais dont il n'a pas la preuve et qu'il a le tort de ne point présenter comme de simples conjectures.

Suivant M. Gellibert des Seguins, lorsque Jodelle fit représenter pour la première fois sa *Cléopâtre*, dans laquelle La Péruse joua un « des principaux roulets, » le spectacle fut complété par la comédie d'*Eugène*.

Ce n'est point ce que Pasquier nous dit dans le passage de ses *Recherches*¹, où il nous a donné le curieux compte rendu de ces deux premières représentations; il nomme la comédie *La rencontre*; il est vrai que, suivant les frères Parfait, les deux ouvrages n'en font qu'un, qu'ils désignent sous le titre d'*Eugène ou la rencontre*; mais ce que dit Pasquier de *La rencontre* ne paraît s'appliquer en aucune façon à *Eugène*, et il paraît plus sage de s'en rapporter tout simplement au témoignage d'un témoin oculaire que de s'en écarter sans motif plausible.

Pasquier nous apprend que la représentation eut lieu « devant le roy Henry, à Paris, en l'hostel de Reims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie. »

Suivant M. Gellibert des Seguins, « le roi Henri II, accompagné de la belle Diane de Poitiers et de toute la cour, vint à l'hôtel de Reims, où le théâtre avoit été élevé. »

On a vu que, dans le récit de Pasquier, il n'est nullement question de la présence de Diane de Poitiers; il n'y est fait allusion

¹ Liv. VIII, ch. VII.

non plus, en aucune manière, dans le prologue à la louange du roi que Jodelle a placé en tête de sa *Cléopâtre*; c'est donc là une supposition, vraisemblable assurément, mais tout à fait gratuite et qui ne repose sur aucun commencement de preuve.

M. Gellibert des Seguins n'a pas oublié de rappeler que Henri II fit remettre à Jodelle « cinq cents écus de son épargne; » il aurait dû indiquer, en note, sur quelle autorité il s'appuie pour avancer ce fait. Les frères Parfait le rapportent à la suite du récit de Pasquier, mais le consciencieux Goujet remarque qu'il ne l'y a pas trouvé, sans pouvoir dire d'où il est tiré. Il faut le chercher dans les *Grands capitaines* de Brantôme, à l'article de Henri II. « Il donna « à Jodelle, pour la tragédie qu'il fit de *Cleopatra*, cinq cens escus de « son espargne, et outre lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant « que c'estoit chose nouvelle et très belle et rare ¹. »

Outre ces inexactitudes et ces omissions, à coup sûr fort excusables, j'ai à relever, dans l'*introduction* de M. Gellibert des Seguins, une distraction assez surprenante de la part d'un érudit aussi versé dans la connaissance de la littérature classique. La Péruse dit quelque part :

Encore qu'Agamemuon,
Chef de l'armée de la Grece,
Pour éterniser son nom,
Eust fait mainte grand'prouesse,
Encor que la grande Troye
Fut du grec gendarme proie,
Et qu'Achille invulnerable
Eust traîné dessus le sable
Le corps d'Hector sanglanté,
Nous n'eussions or' cognoissance
Des Grecs et de leur vaillance
Si Homère n'eust chanté.

« Je dois, dit à ce sujet M. Gellibert des Seguins, signaler la singulière concordance qu'on remarque entre ce passage et un autre « de l'épître première de Boileau à Louis XIV. C'est la même idée « rendue en termes presque identiques; on croirait à une imitation. « Il est peu probable cependant que Boileau connût La Péruse, car « il ne professait pas grande estime pour les poètes du xvi^e siècle. »

A force de chercher, M. Gellibert des Seguins finit par se rap-

¹ *Œuvres*, t. III, p. 289, édit. de M. Lalanne.

peler des vers de Ronsard où la même idée est exprimée, et il prend le parti de croire que c'est à cette source que Boileau a puisé; il se serait épargné beaucoup de peine, s'il s'était rappelé le morceau d'Horace qui a servi de point de départ à ces diverses imitations :

Vixere fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longa
Nocte, carent quia vate sacro ¹.

Une introduction d'une trentaine de pages, qui contient des rapprochements de ce genre, des morceaux d'esthétique et de critique littéraire, et une liste des diverses pièces composées sur le sujet de *Médée*, non-seulement avant La Péruse, ce qui eût été tout naturel, mais après lui et jusqu'à notre temps, sans oublier ni la *Médée* de M. Ernest Legouvé, ni la traduction italienne qu'on en a faite pour M^{me} Ristori, ne peut renfermer qu'une biographie fort incomplète du poète à qui elle est consacrée. Les documents, je le sais, ne sont pas fort nombreux, mais les *œuvres* mêmes de l'auteur n'ont peut-être pas été étudiées à ce point de vue avec un soin assez attentif et curieux.

Le texte est publié avec exactitude, mais il laisse à désirer du côté de l'orthographe. Le plan adopté par l'éditeur était cependant, sinon excellent, du moins fort acceptable : « J'ai adopté pour règle, » dit-il, pour tous les mots dont je ne constatais pas de variantes, « l'orthographe suivie par les premiers éditeurs, et, lorsque le même mot se rencontrait écrit de diverses manières, j'ai choisi celle qui se rapprochait davantage de l'étymologie. »

Par malheur il ne s'est nullement astreint aux règles qu'il s'était tracées à lui-même : au lieu d'imprimer *i'ai*, *découvers*, conformément à la première édition, comme il l'avait annoncé et comme nous l'avons fait nous-même dans les vers que nous avons cités au commencement de ce compte rendu, il a mis, d'après un système fort éloigné de celui du premier éditeur, *i'ay*, *descouvers*, et toujours il a procédé de la même manière; ainsi on trouve plus loin *naisue-ment*² et *acheués*³ avec un *é* accentué et un *z*, au lieu de *naïvement* et d'*acheués* qui se trouvent dans la première édition.

¹ Lib. IV, ode ix, ad *Lolium*.

² P. 115.

³ P. 226.

Après les *Ouvres de La Péruse*, le second volume du *Trésor des pièces angoumoises* renferme le testament de Gabriel de la Charlonye, juge-prévôt d'Angoulême, auteur de l'ouvrage intitulé *Engolismenses episcopi*. Le testateur laisse aux Pères Jésuites d'Angoulême sa bibliothèque, ses manuscrits, « entre aultres celluy qui est escript « de ma main, contenant les noms et gestes des évesques d'Angoulesme, « que je dezirois faire imprimer pour la seconde édition. » M. Babinet de Rencogne, éditeur de ce testament, a retrouvé dans la bibliothèque de la ville quelques-uns des livres de Gabriel de la Charlonye; quant à ses papiers, ils appartiennent aujourd'hui aux archives du département de la Charente, mais ses propres manuscrits ont disparu.

Nous n'avons plus à mentionner qu'un *Advertissement sur les jugemens d'astrologie*, qui contient un éloge très-fastueux de cette prétendue science. Cet ouvrage est généralement attribué à Mellin de Saint-Gelais; la Monnoye pensait qu'il n'était pas de cet auteur, mais les recherches du nouvel éditeur, M. Castaigne, bibliothécaire de la ville, ne laissent aucun doute à cet égard, car un sonnet qui figure au verso du titre de cet opuscule est réimprimé dans les *Ouvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais* avec cette mention décisive : *Sonnet mis au deuant d'un petit traité que je fis, intitulé : Advertissement sur les iugemens d'astrologie à une studieuse damoiselle.*

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

ANNALDES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Tome XXXVIII.

Ce volume commence par une *Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son Routier de la mer.*

On a fort peu de renseignements sur ce personnage; toutefois l'auteur de l'étude que nous analysons, M. Dugast-Matifeux, pense qu'on peut conclure des divers témoignages qu'il a patiemment recueillis que Garcie-Ferrande, Espagnol ou Portugais d'origine, naquit à Saint-Gilles-sur-Vie, de 1430 à 1440.

Dans le privilège octroyé par François I^{er} à Enguilbert de Marnef,

imprimeur de Poitiers, Pierre Garcie, dit Ferrande, est qualifié « l'un
« des experimentez maistres de navires qui sont au jourduy, et le plus
« congnoissant en navigaige. »

Il dédia son ouvrage à son filleul, Pierre Ymbert, pour qui il
l'avait composé, ainsi qu'il nous l'apprend en ces termes : •

« Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grans périls
« et dangiers qui sont ès undes et gouffres marins, lesqueulx, par la
« grâce de Dieu tout puissant, intercession, prière et oraison de la
« très digne et sacrée Vierge Marie, de madame sainte Catherine et
« de madame sainte Barbe, j'ay évité et fouy, et d'iceulx suis échappé
« avec grans peines et labeurs, j'ay voulu, pour toy soubvenir et aider
« à congnoistre la manière et façon comment tu pourras éviter les
« grans et misérables périlz de la mer véhémence, composer et te
« envoyer ce présent livret. »

Cette dédicace est de 1483, et la première édition connue du
livre n'est que de 1520; mais les termes mêmes du privilège, dans
lequel Enguilbert de Marnef expose que « puis nagueres il a fait es-
« cripre et collationner aux originaulx, et depuis fait imprimer et
« historier un beau livre intitulé *Le grant Routtier, pillotage et ancrage*
« *de la mer,* » prouvent qu'avant le moment de sa publication réelle
il était déjà fort apprécié et qu'il en circulait de nombreuses copies.

Cette édition de 1520 est du reste devenue tellement rare, ainsi
qu'il arrive à la plupart de ces livres techniques d'une utilité jour-
nalière, que M. Brunet n'en a su l'existence que par le témoignage
de du Verdier, et que l'exemplaire de la bibliothèque de Poitiers est
aujourd'hui le seul qu'on en connaisse. M. Dugast-Matifeux l'a décrit
avec une exactitude et un soin dont nous lui sommes d'autant plus
reconnaissant qu'il poursuit de ses sarcasmes ceux qu'il appelle,
d'une manière d'ailleurs assez peu intelligible, « les bibliophiles,
« amateurs de la rocaille gothique. »

M. Dugast-Matifeux a publié en entier, à la suite de son intéres-
sante *notice*, la partie de l'ouvrage de Garcie-Ferrande qui a pour
titre : *S'ensuit la vraye routte pour aller en la rivière très-dangereuse de*
Loyre, jusques à la noble et puissante ville de Nantes. C'est un fort cu-
rieux chapitre d'histoire locale qui, la Société académique de Nantes
l'a pensé, peut encore avoir sur certains points son utilité pratique
pour les travaux qui auraient pour objet l'amélioration si désirable
de la navigation de la Loire.

M. Dugast-Matifeux a publié ensuite, dans ce même volume, une

Continuation inédite de l'Histoire de Nantes de l'abbé Nicolas Travers, par Proust de la Géronnière, doyen de la Chambre des comptes de Bretagne. Ce ne sont que des notes prises au jour le jour, mais qui, dans leur sécheresse et leur naïveté, peignent assez bien les lentes améliorations, alors fort admirées, et les plaisirs assez médiocres dont jouissait au xviii^e siècle une ville aussi importante que Nantes.

En 1766, « les carrosses, nommés *fiacres*, s'établirent à Nantes, « à raison de 24 sols la première heure et 20 sols les autres. »

« Un particulier avait fait construire, dans un très-grand bateau, « des bains publics que le feu incendia. En 1772, un autre entreprit, « par la permission de la communauté de ville et en vertu d'arrêt du « conseil, d'autres bains sur une des piles du pont de la Belle- « Croix. »

« En 1777, la communauté de ville substitua des réverbères aux « lanternes qui éclairent les rues la nuit. En conséquence, elle fit « marché avec un particulier pour trois cents, qu'il plaça à ses frais, « les fit nettoyer et allumer tous les jours, depuis le 1^{er} novembre « jusqu'au 1^{er} avril, excepté quatre jours avant et quatre jours après « les pleines lunes. »

Ce n'est pas sans admiration que Proust mentionne, en décembre 1771, le passage à Nantes d'un éléphant qu'on faisait voir « à 24 sols « et 12 sols par place. . . . Il y avoit environ quatre-vingts ans qu'il « n'en étoit venu. »

Vers ce moment, les distractions abondent; en effet, un an environ plus tard, « en janvier 1773, il vint à Nantes un Anglois, « avec quelques chevaux de son pays. Il étoit si agile et si bien dressé, « qu'étant en selle et galoppant à l'ordinaire il ramassoit un écu, « se mettoit et tenoit debout sur son cheval, galoppoit même en cette « situation sur deux chevaux, leur faisant en même temps franchir « une barrière de quatre pieds de haut. » Celui qui donnait à la ville de Nantes un si beau spectacle le faisait payer très-cher pour le temps : « il prenoit 3 livres par personnes. »

On trouve parmi ces notes des documents d'une importance beaucoup plus réelle, par exemple le « projet de la bibliothèque publique. » Il est dit sous cette rubrique que « les Pères de l'Oratoire, qui pos- « sèdent une collection considérable de livres dans tous les genres et « un bâtiment très-propre à placer une bibliothèque publique, offrent « de concourir à l'exécution d'un dessein aussi louable, non-seulement « en cédant dès à présent (1753) à la communauté de ville l'usage

« de tous les livres et du bâtiment où ils sont placés, mais encore en « offrant de fournir un bibliothécaire. »

La communauté de ville n'était tenue de payer à ce bibliothécaire que de très-faibles appointements : « la somme de cinq cens livres, « nette et quitte de dixième, vingtième et deux sols pour livre du « dixième. » Ses fonctions du reste n'exigeaient qu'une faible partie de son temps, car la bibliothèque n'était ouverte que trois jours par semaine, « depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six en été, en « hiver jusqu'à cinq, » et les vacances duraient depuis la Nativité de la Vierge jusqu'à la Saint-Martin.

On doit encore à l'infatigable activité de M. Dugast-Matifeux la réimpression de la *Dissertation* de l'abbé Belley *sur Ratiatum*; de l'article que d'Anville a consacré au même sujet dans sa *Notice des Gaules*, et de l'*Essai* de Lagedant; la publication d'une *Lettre inédite d'Henri IV n'étant encore que roi de Navarre* (20 mars 1582); de l'*Extrait d'un journal inédit de Philippe du Bec, évêque de Nantes, puis archevêque de Reims, pendant les années 1588 à 1605*, et de divers autres petits documents qui ont leur importance et leur intérêt. Mais à côté de ces travaux nous ne rencontrons que des notices nécrologiques, des rapports, l'analyse de la *Légende rustique*, poème de M. Robinot Bertrand, dont quelques extraits permettent de reconnaître les qualités sans mettre à même de juger l'ouvrage en parfaite connaissance de cause, et des exercices littéraires qui indiquent des goûts et des occupations assurément fort estimables, mais qui n'apportent pas à la Société un concours bien efficace et ne répandent point sur elle un très-vif éclat; ajoutons à sa louange qu'elle sent parfaitement elle-même qu'elle pourrait et devrait faire plus, et terminons en appuyant notre jugement de ce témoignage de M. Goupilleau, l'un de ses présidents :

« En toute chose, le progrès est une condition d'existence. Or, il « ne faut pas se le dissimuler, en dehors de votre savante et labo- « rieuse section de médecine, à laquelle tout le monde se plaît à « rendre justice, il n'y a guère de progrès dans notre Société. »

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.

Année 1867. Senlis, 1868, 1 vol. in-8°.

Le recueil des Mémoires du Comité archéologique de Senlis pour l'année 1867 comprend un travail étendu de M. le docteur Bourgeois, ayant pour titre : *Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments*. Ce travail doit comprendre deux parties : l'une, purement historique; la seconde, archéologique. La première seule a paru dans le volume qui est sous nos yeux. Elle a été rédigée en grande partie d'après le savant et indigeste ouvrage, en trois volumes in-4°, qu'un laborieux érudit du siècle dernier, Claude Carlier, a consacré à l'*Histoire du duché de Valois depuis le tems des Gaulois jusqu'en 1703*. Complétant, après l'avoir analysée, l'œuvre de son prédécesseur, M. le docteur Bourgeois a conduit les annales de la ville de Crépy non-seulement jusqu'à la révolution française, mais jusqu'à ces dernières années. Son travail se termine par une liste des magistrats municipaux de Crépy qui remonte à l'année 1700 et qui ne s'arrête qu'en 1865. Nous n'entreprendrons pas de résumer à nouveau cette esquisse historique, qui est elle-même un résumé. Nous nous bornerons à constater qu'elle présente, sous une forme commode, avec des détails substantiels, la série des événements qui composent l'histoire du duché de Valois. Nous voudrions pouvoir garantir la parfaite exactitude des dates et du récit; mais, sans prétendre tirer de quelques erreurs que nous avons relevées une conclusion trop générale, il nous a paru que des méprises regrettables avaient échappé à l'auteur. Ainsi ce n'est pas en 1308, à la fin de juin, comme le veut M. le docteur Bourgeois, mais bien en 1301, que Charles de Valois, fils du roi de France Philippe III, épousa Catherine de Courtenay; le mariage qui eut lieu en 1308, c'est le troisième mariage de Charles de Valois, celui qu'il contracta, moins de six mois après la mort de Catherine de Courtenay, avec Mahaut, fille aînée de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. On s'explique difficilement qu'à deux pages de distance, après avoir assigné au mariage de Catherine de Courtenay la date de 1308 (p. 177), M. le docteur Bourgeois la fasse mourir en 1307 (p. 179), et qu'il marie en 1303 la fille de cette princesse, nommée Catherine comme sa mère, à Philippe de Sicile, prince de Tarente. Ce n'est pas 1303

qu'il fallait écrire, mais le 30 juillet 1313. Sur tous ces points nous ne pouvons que renvoyer l'auteur à l'*Art de vérifier les dates*, qui nous a fourni les rectifications précédentes.

Parmi les points très-nombreux que M. le docteur Bourgeois avait à toucher dans un travail qui remonte aux origines de la monarchie et qui s'étend jusqu'à nos jours, se trouvait la destinée intéressante et singulière de ce comte de Crépy, Simon, fils unique de Raoul III, contemporain du pape Grégoire VII et du roi de France Philippe I^{er}, lequel, après avoir guerroyé vaillamment contre le roi, résolut tout à coup, en 1077, de quitter le monde, et alla finir ses jours dans un cloître. Quels motifs l'avaient poussé? Carlier raconte que Grégoire VII l'avait mandé à Rome et avait mis tout en œuvre pour le décider à entrer dans un monastère, cédant moins peut-être, dans ses conseils, à un motif religieux qu'au désir de complaire au roi de France et de le débarrasser d'un vassal puissant et redouté. M. le docteur Bourgeois avait d'abord adopté la version de Carlier; mais ce passage de son récit souleva de vives protestations de la part d'une partie des membres du Comité archéologique de Senlis, qui jugeaient de telles assertions aussi contraires à la vérité qu'à l'honneur du saint-siège. Un des membres du Comité, M. Laffineur, entreprit de vérifier les textes allégués par Carlier; il les rapprocha les uns des autres, en discuta le sens et la portée, et crut pouvoir établir que Carlier, au lieu de s'y tenir fidèlement, y avait trop facilement ajouté un commentaire qui les défigurait et les altérait. Selon M. Laffineur, c'est le trouble d'une âme frappée de la pensée de la mort et profondément dégoûtée des choses du monde qui a conduit dans un cloître le comte Simon de Crépy; les conseils de Grégoire ont pu l'affermir dans cette résolution, mais elle était déjà prise dans le fond de son cœur lorsqu'il fit le voyage de Rome; et, en tout cas, aucune phrase, aucun mot des chroniqueurs contemporains n'autorise à supposer que le pape, en exhortant Simon à suivre son penchant et sa vocation, ait eu l'arrière-pensée de faire les affaires du roi de France. Telle est la thèse que M. l'abbé Laffineur défend dans un mémoire qui fait suite à celui de M. le docteur Bourgeois. Ses raisons nous ont paru très-solides. Ajoutons que M. Bourgeois s'est empressé de s'y rendre et de rectifier par une note ce qu'il y a de trop absolu et d'inexact dans les assertions de Carlier.

C'est aussi à M. l'abbé Laffineur que nous devons une très-inté-

ressante notice sur le fameux Guillaume Rose, qui fut évêque de Senlis à l'époque des troubles de la Ligue. Guillaume Rose n'est guère connu aujourd'hui que par le portrait que la *Satire Ménippée* a tracé de son fanatisme. Il est vrai que ce témoignage est confirmé par celui de Pierre Lestoile et d'autres chroniqueurs qui se montrent peu favorables à l'évêque de Senlis. Mais qui ne sait combien les passions politiques et religieuses troublent le jugement et nuisent à l'impartialité ! Ce n'était donc pas une œuvre inopportune que le travail entrepris par M. Laffineur sur un des personnages les plus compromis du parti de la Ligue. Le nouveau biographe de Guillaume Rose a-t-il réussi de tout point à réhabiliter son héros ? Nous n'oserions l'affirmer. Cette notice témoigne toutefois de recherches consciencieuses, et elle contient des aperçus nouveaux et intéressants. Elle a été lue dans la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne en avril 1868, et elle figure dans le recueil des lectures de cette année, après avoir été publiée une première fois dans les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.

Nous ne quitterons pas cette savante compagnie sans rappeler le nom d'un homme excellent qui avait contribué à sa fondation récente, qui la présidait avec autorité et prenait une part active à ses travaux, M. l'abbé Magne, mort il y a une année à peine à l'âge de quarante-huit ans. M. l'abbé Magne dirigeait à Senlis l'importante institution de Saint-Vincent ; il avait consacré sa vie au sacerdoce et à l'éducation, en sachant réserver une part de ses journées, ou plutôt de ses veilles, pour les lettres et l'archéologie. Par les éminentes qualités de son esprit et de son cœur, par les services qu'il a rendus à la jeunesse et à la science, il était digne des regrets unanimes que sa perte prématurée a excités chez tous ceux qui l'ont connu.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE D'ARRAS.

2^e série, tomes I et II. Arras, 1866 et 1867.

Les deux volumes des Mémoires de l'Académie d'Arras dont j'ai à rendre compte à la section d'histoire et de philologie ouvrent la nouvelle série du recueil des travaux de cette compagnie. Ils se

composent en grande partie de discours d'ouverture ou de réception, de rapports sur les concours ouverts par la Société et de notices nécrologiques. La mort, en effet, dans le cours des années 1866 et 1867, à frappé à coups redoublés sur l'Académie d'Arras; elle lui a enlevé successivement M. Crépel-Delisse, M. Billet, M. Broy, M. Thellier de Sars, M. Harbaville, M. Parenty, et un prélat éminent, M^{sr} Parisis. L'amitié et la reconnaissance ont payé aux membres défunts le tribut d'éloges que ceux-ci avaient mérité, les uns par l'éclat de leurs travaux et de leurs services, les autres, dans des positions plus modestes, par le goût éclairé des sciences et des lettres. Nous prenons acte de ces hommages pieux que l'usage et la justice commandent, et qui fournissent presque toujours d'utiles renseignements à la biographie; toutefois on nous pardonnera de ne pas insister sur ces notices purement individuelles: selon nous, la section d'histoire et de philologie doit réserver son attention pour les travaux qui ont une valeur indépendante des personnes et des circonstances. Les volumes que nous avons sous les yeux renferment trois mémoires ou notes de ce genre: nous allons succinctement les faire connaître, en commençant par l'*Essai* de M. Leuridan *sur les relations commerciales qui ont existé entre Roubaix et Arras*.

Les origines de la fabrique de Roubaix ne sont pas bien connues: il est certain toutefois qu'elle avait déjà une certaine importance, lorsqu'un édit du duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, du 1^{er} novembre 1469, permit aux habitants de la ville «de licitement draper et faire draps de toute laine portant un sceau ou une «marque» réglée par le prince lui-même, en vue d'assurer la sortie et le débit des marchandises. Sous l'influence de cet édit, Roubaix vit sa population s'accroître rapidement aux dépens des contrées voisines, et surtout de la province d'Artois. Ce n'était pas précisément la liberté qui régnait dans cette dernière province. Les corps de métiers et les magistrats eux-mêmes de la ville d'Arras élevaient l'étrange prétention de renfermer dans les murs de leur cité les ouvriers fabricants des faubourgs et ceux des campagnes environnantes. Ainsi une lettre patente du 20 janvier 1508 défend «de faire aucun ouvrage de sayeterie, d'acheter ou de vendre aucuns filets dans les lieux champêtres et ailleurs qu'en cette ville d'Arras.» Des prohibitions analogues furent renouvelées ou sollicitées à plusieurs reprises dans le cours du xvi^e siècle. Il n'en fallait pas plus pour engager un grand nombre d'Artésiens à chercher sur un sol plus

hospitalier la liberté et les garanties qui leur étaient refusées dans leur propre patrie. Les drapiers vinrent en général s'abriter sous le privilège de Roubaix, dont la fabrique ne tarda pas à prendre beaucoup d'extension et à produire non-seulement des draps, mais des tripes de velours, ainsi que des bouras, futaines et calmandes. Vainement la ville de Lille réclama contre ce développement d'une fabrication rivale qui mettait en péril la prospérité de son industrie : ses plaintes trouvèrent peu d'écho. Quelque chose de plus menaçant pour Roubaix, ce furent les efforts de la ville d'Arras pour raviver ses manufactures et y ramener les habiles ouvriers que la province d'Artois avait donnés quelque temps auparavant aux provinces d'alentour. Ces efforts ne furent pas sans succès, si l'on en juge par les appréhensions qu'ils causèrent dans Roubaix et par les mesures sévères ordonnées en plus d'une occasion par les magistrats de cette dernière ville contre les fabricants soupçonnés de vouloir la quitter et transporter autre part leur industrie. On trouvera sur tous ces points d'intéressants détails dans le mémoire de M. Leuridan. Après avoir rappelé l'arrêt du 7 septembre 1762, qui accordait aux habitants des campagnes, et à ceux de tous les lieux où il n'y avait point de communautés, la faculté de filer toute espèce de matières, de fabriquer toutes sortes d'étoffes et de donner à ces étoffes tous les apprêts, en se conformant aux règlements, M. Leuridan retrace l'opposition violente que cet arrêt mémorable trouva en Flandre, opposition telle que l'exécution de l'arrêt fut suspendue dans cette province de 1765 à 1776. Loin de partager l'émotion des Lillois, les habitants de Roubaix s'étaient applaudis de voir tomber les barrières qui avaient si longtemps arrêté l'essor de leur laborieuse activité. En 1771, la ville comptait 140 manufacturiers et 10,000 ouvriers; les produits de ses fabriques ne dépassaient pas 3 millions. En 1789, malgré le traité de commerce négocié en 1786 par M. de Vergenne, elle avait 300 fabricants, 60,000 ouvriers et produisait de 6 à 7 millions. Mais, comme le remarque M. Leuridan, ce n'est pas le tableau des progrès de la fabrique de Roubaix qu'il se proposait de retracer; et nous devons nous-même nous contenter d'avoir mis en lumière, par une rapide analyse, les points principaux de son intéressante communication.

Au mémoire de M. Leuridan fait suite un travail de M. Boutiot, qui a pour titre : *Louis XI et la ville d'Arras, épisode de la guerre contre Marie de Bourgogne.*

Il y a quelques années, dans un mémoire intitulé *Une vengeance de Louis XI*, M. Laroche, aujourd'hui président de l'Académie d'Arras, a raconté un des traits odieux du gouvernement de Louis XI, l'acte sauvage par lequel ce prince, voulant punir les habitants d'Arras de leur attachement pour Marie de Bourgogne, les expulsa en masse de leur ville, leur intima la défense d'y reparaitre, et essaya de les remplacer par une population nouvelle, tirée de toutes les provinces du royaume et violemment arrachée elle-même à ses propres foyers.

Troyes figurait parmi les villes qui étaient requises au nom du roi d'avoir à fournir un certain nombre d'ouvriers et gens de tous états pour peupler les habitations désertes de l'ancienne capitale de l'Artois, à laquelle, par une amère dérision, la politique de Louis XI avait imposé le nom de *Franchise*. Troyes subit, non sans tristesse ni sans résistance, cette taxe d'un nouveau genre, qui allait frapper de l'exil quelques-uns de ses enfants. C'est le tableau des diverses conditions qui lui furent faites et de la destinée malheureuse des familles transplantées en Artois, que M. Boutiot a entrepris de retracer d'après des documents inédits, extraits des archives municipales de Troyes. La ville avait à fournir au roi quarante-huit ménages de diverses professions et trois bons marchands. Ils se mirent en route au mois de juillet 1479, emmenant avec eux leurs meubles, outils et ustensiles. Le voyage dura douze jours. Comme on redoutait les Bourguignons, le convoi était accompagné de Suisses, de gens d'armes et d'archers qui se renouvelaient d'étape en étape. Lorsqu'il fut entré dans les murs d'Arras, les commissaires du roi reconnurent que quarante-cinq des ménages présentés par la ville de Troyes étaient «suffisants, puissants et industriels;» mais trois furent renvoyés comme «inexperts et inutiles.» Ceux qui avaient été acceptés eurent à supporter de cruelles épreuves dans la nouvelle patrie que le caprice royal leur avait donnée. Les secours promis ne furent pas payés; le travail manqua; beaucoup se virent réduits à vendre leurs meubles pour vivre. La misère était extrême. Tel est le triste tableau que nous présentent les documents recueillis et habilement mis en œuvre par M. Boutiot.

La ville de Troyes s'émut des souffrances de ses enfants; elle obtint une enquête, à la suite de laquelle un certain nombre furent renvoyés dans leur pays, mais elle fut obligée de les remplacer

par de nouveaux ménages « bons et suffisants » et de fournir des subsides pour l'entretien de ces derniers. Nous ne poursuivrons pas plus loin le récit des incidents qui se rattachent à cet épisode lamentable des vengeances exercées par Louis XI contre la ville d'Arras. Nous serions heureux d'avoir montré par quelques indications rapides la nouveauté et l'intérêt du travail de M. Boutiot, qui complète si utilement celui de M. Laroche.

Le dernier morceau que nous ayons à signaler dans les deux premiers volumes de la nouvelle série des Mémoires de l'Académie d'Arras est une notice sur le poète Joyel, due à la plume de M. Laroche. Le savant académicien a été mis sur la trace de ce poète, inconnu jusqu'ici, par un simple hasard, par l'acquisition dans une vente d'un ouvrage intitulé : *Le tableau tragique ou le funeste amour de Florivale et d'Orcade*, pastorale, avec plusieurs stances, odes et autres fantaisies poétiques, par le sieur Joyel, à Douai, de l'imprimerie de Martin Bogart, l'an 1633. M. Laroche a donné une rapide analyse du poème; il en a reproduit quelques fragments, complétés par quelques citations des autres poésies de Joyel.

L'impression qui nous est restée de cette lecture, c'est que de son temps Joyel a bien pu passer dans sa province pour un bel esprit, mais que, malgré quelques vers heureux, il fut un poète fort médiocre, et qu'en oubliant son nom la gloire n'a pas eu complètement tort. Ce nom toutefois devra figurer désormais dans l'histoire littéraire de l'Artois, comme dans la bibliographie douaisienne. La découverte de M. Laroche dût-elle ne pas avoir d'autre résultat, elle n'aurait pas été sans utilité.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

8^e et 9^e années, 1866-1867.

La première des deux livraisons que j'ai à analyser contient, entre autres travaux, des *Recherches sur les étymologies celtiques*, par M. le colonel Goureau. C'est une étude de soixante-deux pages d'impression. Je n'oserais, de crainte de tomber dans quelque erreur, apprécier les vues et les jugements de l'auteur sur de nombreuses

questions qu'il soulève; je ne puis donc que signaler ses recherches au Comité.

Un autre travail non moins important est une notice de M. l'abbé Henry sur la commune de Saint-Léger-de-Foucheret, patrie de Vauban, qui y vint au monde le 15 mai 1633, dans une maison couverte en chaume. Nous avons ici son extrait de baptême exactement relevé sur les registres de la paroisse. Son père, Albin Leprestre, que l'orgueilleux Saint-Simon appelle *un petit gentilhomme tout au plus*, y est qualifié du titre d'écuyer. Sa marraine, Judith d'Éhain, signa par un parafe, faute de mieux. Albin Leprestre est encore célèbre dans la contrée par les soins désintéressés qu'il donnait à la culture des jardins, et ses modestes services n'ont pas été éclipsés par la glorieuse carrière de son fils.

« La première éducation de Vauban, dit M. l'abbé Henry, fut négligée. Les absences fréquentes de son père le laissaient maître de ses actions. Il forma des liaisons avec les enfants de son âge, allant avec eux à la garde de leurs troupeaux, et partageant leur frugal repas... »

On dit que le jeune Vauban fut ensuite recueilli par le curé de la paroisse, qui lui apprit à lire, à écrire, et même un peu d'arithmétique. En retour, il prenait soin du cheval, servait la messe et se rendait utile à la cuisine. Plus tard, un de ses parents l'emmena dans un couvent, et lui donna une éducation sérieuse qui lui permit de s'engager dans le génie à l'âge de dix-sept ans. Le reste est connu, mais à peu près, car on n'a encore sur Vauban que des éloges sans détails intimes, sans précision, et sa biographie, d'après les documents originaux, est toujours à faire.

M. l'abbé Henry me permettra-t-il de lui signaler une erreur? « En 1703, dit-il, Vauban fut élevé à la dignité de maréchal de France, *malgré sa résistance*, parce qu'il craignait, dans cette position, d'être moins utile à l'armée. » Voilà ce que l'on répète depuis longtemps, d'après Saint-Simon; mais Saint-Simon, très-sympathique à Vauban, comme tous les contemporains (l'un d'eux, l'intendant Foucault, appelait l'illustre maréchal *un véritable Romain*¹), ne connaissait pas les correspondances dont nous sommes aujourd'hui en possession. Or il résulte de deux lettres, la pre-

¹ *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, édités par M. F. Baudry, p. 250. (Collection des documents inédits.)

mière de Louvois, la seconde de Vauban, que celui-ci a sollicité, 1° en 1684, le grade de lieutenant général qu'il n'obtint qu'en 1688; 2° en 1702, celui de maréchal auquel il fut promu en 1703.

Voici d'abord la lettre de Louvois, datée du 11 avril 1684 :

« ... Je ne vous réponds point au surplus de ce que vous m'écrivez, « pour ne pas vous mander quelque chose qui vous désolast. Je « vous diray seulement, par l'amitié que j'ay pour vous, qu'il faut « regarder derrière soy, et que, pour peu que vous fassiez réflexion, « vous aurez sujet d'estre content des grâces que Sa Majesté vous a « faites, et que vous devez attendre avec patience et soumission celle « que vous lui demandez¹. »

Enfin, le 2 janvier 1702, c'est Vauban lui-même qui écrit à Louis XIV : « Sire, le bruit qui court à Paris, à Versailles et dans « toutes vos troupes, d'une prochaine promotion de maréchaux de « France, m'autorise à représenter à Votre Majesté que ma qualité « de lieutenant général plus ancien que la plupart de ceux qui sont « plus à portée d'y prétendre et mes services mieux marqués que « les leurs, dont je ne veux pour témoin que Votre Majesté, me « donnent lieu d'espérer qu'elle ne me jugera pas indigne de cette « élévation.

« Après cela, Sire, comme je suis absolument dévoué à tout ce « qu'il plaira à Votre Majesté faire de moy, si elle juge qu'il con- « vienne à son service que je me borne au caractère dont il lui a « plu m'honorer, je m'y soumetts de tout mon cœur et je lui sa- « crifierai sans peine toute mon ambition; vu même qu'il semble « qu'une telle élévation doit être embarrassante pour un emploi « ambulante comme le mien, qui a tant de places à voir et à visiter « et qui se trouve dans une obligation continuelle d'être si souvent « mêlé parmi les ouvriers². Mais, au cas que Votre Majesté juge « cette situation nécessaire à son service, qu'elle ait au moins la « bonté d'en rendre un témoignage public, qui me disculpe envers « ceux qui ne me croyent pas indigne de la qualité de maréchal de « France... »

En dédommagement, et pour que le public ait la preuve qu'il

¹ Archives de la guerre. Voy. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par Jal, v° VAUBAN.

² Singulière demande que celle où le solliciteur s'étudie en quelque sorte à suggérer des objections! On se rapproche ainsi de la version accréditée par Saint-Simon.

n'a pas démerité, Vauban demande une maison que le roi va faire vendre sur le pavé de Paris¹.

Qu'advint-il de cette requête? La maison lui fut-elle donnée? Je l'ignore, et cela importe peu; ce qui est certain, c'est qu'il fut nommé maréchal, un an, jour pour jour, après sa lettre à Louis XIV.

J'ajouterai, d'après M. l'abbé Henry, que l'illustre maréchal est devenu un personnage légendaire à Saint-Léger-de-Foucheret. On comprend d'ailleurs cette espèce de culte pour un si grand homme, auquel je ne trouve, pour mon compte, qu'un défaut: c'est d'avoir été injuste à l'égard de Colbert, qu'il n'a pas nommé une seule fois dans ses nombreux mémoires concernant l'administration du royaume. Une allusion unique dans un mémoire sur le canal du Languedoc ne semble amenée que pour blâmer l'exécution de cette œuvre gigantesque, sans un mot d'éloge pour le ministre dont la volonté énergique avait triomphé de tous les obstacles.

Nous savons aujourd'hui la cause de cette injustice. Trompé par un de ses parents, intendant d'Alsace, Colbert avait un jour partagé je ne sais quels soupçons sur la probité de Vauban, alors chargé de faire construire à l'entreprise les fortifications de Brisach; plus tard, il fit tout au monde pour réparer cette erreur; ce fut peine inutile. Non-seulement Vauban ne lui pardonna jamais, mais il fit toujours cause commune contre lui avec Louvois. Rancune funeste! car le triomphe de Louvois c'était la guerre; et c'est le peuple, objet constant des préoccupations de Vauban, qui, par malheur, en faisait les frais.

La livraison du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, pour l'année 1867, contient une *Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts* de cette ville; sujet tout local. Je signalerai, comme ayant un intérêt général, la publication de quelques pièces relatives à des communications échangées pendant la Ligue entre la France, l'Espagne et la Turquie. Les adversaires de Henri IV lui ont reproché d'avoir contracté une alliance avec la Porte. Les pièces

¹ Bibliothèque Rosambo, au Mesnil près Nantes. Lettre communiquée au colonel Augoyat.

Je dois, à mon tour, communication de cette lettre à l'obligeance de M. Camille Rousset.

Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour signaler aux curieux un travail que j'ai publié dans le numéro de juillet du *Bulletin du Bibliophile*, sous le titre de *Vauban amoureux*.

dont il s'agit prouvent qu'il avait seulement été plus habile que Philippe II, qui tenta, lui aussi, mais vainement, de conclure un traité avec les Turcs. Est-il juste, se demande avec raison M. Beau-doin, à qui l'on doit cette communication, de blâmer chez le roi de France ce que le roi d'Espagne, qui a donné le plus de gages au catholicisme, avait essayé sans succès?

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

*REVUE DE GASCOGNE, publiée par le Comité d'histoire et d'archéologie
de la province ecclésiastique d'Auch.*

Tomes VIII et IX.

Le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, que nous avons vu naître il y a une dizaine d'années, et dont nous avons salué les débuts avec toute la satisfaction que le Comité des Sociétés savantes éprouve chaque fois que de nouveaux auxiliaires viennent apporter le contingent de travaux consciencieux à l'œuvre de notre histoire nationale, continue régulièrement ses publications mensuelles, qui, chaque année, forment, sous le nom de *Revue de Gascogne*, un fort volume in-8°. Je vous rendrai compte aujourd'hui du VIII^e et du IX^e volume de cette collection, publiés en 1867 et en 1868.

M. Bladé a continué l'étude sur des *pays d'états de Gascogne* qu'il avait commencée dans les précédents volumes. Après la description pittoresque, la nomenclature des circonscriptions administratives, avec les paroisses, les communautés et l'indication, pour chacune d'elles, du nombre de leurs feux. Ce sont des détails utiles, qui exigent une patiente érudition, et qui secondent ensuite puissamment les recherches de l'histoire générale. M. Bladé, qui a terminé la généralité de Bordeaux, l'intendance de Bayonne et la généralité d'Auch, se propose d'entreprendre pour les pays d'états ce qu'il vient d'achever pour les pays d'élection. Nous nous en félicitons dans l'intérêt de la géographie historique.

Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde, tel est le titre d'un travail de M. le docteur S. Despots, dont les recherches confirment pleinement les conclusions de l'intéressant travail de

M. Feillet sur *La misère pendant la Fronde*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. « Sarrant, dit l'auteur, est une « petite ville fortifiée du milieu du ^{xiii}^e siècle. . . . , groupe de « maisons vieilles et enfumées que domine une massive tour carrée, « bâtie au-dessus de la porte ogivale qui seule donnait entrée dans la « la place avant 1832. Il y a quinze ans à peine, ajoute-t-il plus loin, « Sarrant était encore la petite place forte du moyen âge. » C'était une pauvre bourgade; ce qui ne l'empêcha pas d'être cruellement rançonnée, et rançonnée par les deux partis, à l'époque de la nouvelle Fronde. Les troupes passaient, repassaient, séjournèrent, vivaient largement et emportant ce qu'elles n'avaient pu consommer. Les habitants imploraient tour à tour les puissants protecteurs qu'ils pensaient avoir dans l'un et dans l'autre camp. Pour tenir tête à l'armée de la Fronde, Saint-Luc levait des troupes dans le Midi : les consuls supplièrent Savaillan, de Lectoure, dont ils s'étaient appliqués à entretenir la bienveillance par quelques petits cadeaux, veaux gras, chapons, poulets, de détourner d'eux les racleurs, et Savaillan, en effet, écrivit à Saint-Luc. Ce fut en vain. Un des officiers de Saint-Luc, Labisan, vint s'installer avec une trentaine de cavaliers à Sarrant, et, écrivent les consuls, « nous a contraints de composer « avec lui. . . . Nous avons baillé 300 livres audit sieur de Vivien « et lui devons compter dans huit jours prochains 900 livres, ou « autrement périr, sinon qu'en cas nous pourrions dans ce délai ob- « tenir autre ordre en un autre lieu aussi pour dix jours. » — « Je suis « extrêmement mary, leur répond Savaillan, que je n'aye peu vous « rendre les servyses que j'euse bien souheté. Nous sommes dans un « très vylen temps comme vous voyés, il faut que chacun s'eyde à le « suporté. . . » Ce n'était que la première goutte du calice. A quelques mois de là, le gouverneur, pour subvenir à la détresse du trésor, rendit une ordonnance par laquelle il réclamait à la province un million de tailles arriérées. Sarrant était porté pour 1,000 livres sur le rôle. Cependant les consuls croyaient avoir largement payé leur dette, non-seulement par les extorsions dont ils avaient été victimes, mais par les paiements réguliers qu'ils avaient faits aux élus et dont ils avaient bonnes quittances. Ils se trompaient : ils avaient bien payé aux élus, agissant sur l'ordre du Parlement, la taille de 1649, telle que celui-ci l'avait réglée; mais alors, en pleine fronde parlementaire, le Parlement avait cherché à se rendre populaire en rabattant beaucoup des prétentions royales, et au-

jourd'hui la royauté, plus forte, dans le Midi tout au moins, réclamait comme son dû ce qui lui avait été retranché. Il fallut payer; et, comme on ne put trouver immédiatement l'argent nécessaire, deux compagnies d'infanterie du régiment de Guyenne furent dépêchées pour loger dans la bourgade, lesquelles «faisoient de si grandes et immenses dépenses,» qu'au bout de deux jours les habitants crurent s'en tirer à meilleur compte en persuadant, moyennant un don de 500 livres en argent, aux officiers de retirer leurs troupes.

Cet orage était à peine passé qu'on apprit à Sarrant (c'était en janvier 1653) que le lieutenant général de Tracy avait assigné la bourgade pour quartiers d'hiver à cinq demi-montres, avec ordre de fournir, en outre, 8,000 livres en écus. C'était le coup de grâce. Les consuls coururent trouver Savaillan à Lectoure, et firent tant que le logement leur fut épargné, mais à condition qu'ils payeraient la moitié de la contribution, c'est-à-dire 4,000 livres.

Ils n'échappèrent cependant pas aux brutalités de la soldatesque. Au printemps, quatre compagnies de cavalerie passèrent. «Les consuls veulent loger les officiers dans la ville et les cavaliers à la campagne dans les métairies; mais, les officiers n'ayant pas voulu se contenter des billets de logement qu'on leur a mis en main, ils se logent tous, officiers et soldats, dans les faubourgs, «où, dit le rapport, ils ont fait mille désordres et continuent toujours en faisant brusler les meubles des maisons et autres choses, ayant fait un tel degast dans les bleds que, si on ne les arrête au moyen de l'estape qu'ils demandent qu'on leur paye suivant l'ordre du roy, ils sont pour ruiner entièrement toute la campagne, ayant même envoyé à M. le duc de Candale pour nous contraindre à leur ouvrir les portes.»

Ces désordres duraient depuis deux jours; on proposa au commandant Bibrac de lui compter 100 livres s'il veut les faire cesser; «mais il ne veut y consentir qu'à la condition qu'on lui payera 300 livres, et les soldats recommencent ces désordres plus qu'auparavant, jusqu'à s'en prendre à la couverture des maisons en rompant et cassant les tuiles.»

Il est inutile de prolonger ces tristes détails. Cet épisode de l'histoire d'une bourgade éclaire d'une lueur sinistre l'histoire générale de la société française durant cette période de troubles politiques, et nous montre, par un exemple nouveau, combien de misères et de violences cachent les guerres civiles, même celles où

une passion fanatique n'irrite pas les esprits les uns contre les autres, et qui paraissent n'être, au premier abord, que des coups de tête de grands seigneurs, des aventures égayées par des jeux de mots, des chansons et des galanteries.

M. l'abbé Canéto, qui anime la Société depuis son origine par une active collaboration, a entrepris une histoire du *Prieuré de saint Orens d'Auch, étude historique et monumentale*, qu'il a conduite jusqu'en 1480; je me contente d'indiquer cette étude, qui est du ressort de l'archéologie plus encore que de l'histoire. La même raison me fait mentionner également, sans détails, le travail de M. Léonce Couture sur *Les beaux-arts à Auch au XVI^e siècle*. Je ne ferai que signaler aussi, mais pour un autre motif, l'étude de M. Paul Meyer sur les *Aventures de Guillaume de la Barre*; si j'entreprenais de l'analyser, je serais incomplet; d'en faire l'éloge, je blesserais la modestie de notre collègue.

J'aime mieux terminer en signalant la publication des lettres de l'évêque de Valence, Montluc, faite par M. Tamizey de Larroque d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale et certains documents particuliers, et en citant le passage suivant¹, qui montre que, dans les temps où les passions sont surexcitées, le rôle de la modération n'est pas le plus facile et surtout le mieux apprécié.

À CATHERINE DE MÉDICIS.

«Madame, ce n'est pas la première fois que j'ay veu aux courtz
«des princes qu'il n'y a cause si mauvaise qu'elle ne trouve son
«avocat et protecteur, et que ceulx qui ont bien et fidèlement servy
«au temps qu'ilz esperent en recevoir quelque honorable recom-
«pense sont contraintz d'entrer en defence comme s'ilz avoyent faict
«chose qui meritast quelque correction. Je suis en ces termes qui
«pense avoir tant faict pour le profit et advantaige du Roy qu'il n'y
«a homme en la court qui ne deust louer et approuver mes actions
«et les rendre plus recommandables à Voz Majestez; mais à ce que
«je voy et entendz tous les jours j'ay tout gasté et eusse tout gasté
«si j'eusse faict plus long sejour en Thoulouze, et que ses capitoulz
«sont les plus gens de bien, les plus pollitiques et les plus fidelles
«subjectz du Roy; mais, quoy qu'il en soit, je n'ay point blasmé leurs
«pensées ny leurs parolles ny leurs actions secrettes. Je n'ay rien

¹ *Revue de Gascogne*, t. IX, p. 284.

« écrit que de ce qui estoit patent et notoire aux yeulx de tout le
« monde et que j'ay tousjours comme je fais encores offert de ve-
« riffier. Si l'on appelle gaster tout bien et fidèlement servir, je con-
« fesseray avoir tout gasté. Mais si puis-je dire que j'ay autant servy
« depuis trante ans qu'homme de ce royaume de ma robbe, et que
« le plus souvent j'ay esté employé pour rabiller ce que les autres
« avoient gasté.....

« Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner en très bonne
« santé heureuse et longue vye.

« De Bourdeaux, ce dernier jour de septembre 1566.

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« MONLUC, evesque de Valence. »

E. LEVASSEUR,

Membre du Comité.

*BULLETINS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE.*

Années 1865 à 1868, 4 vol. in-8°.

Par suite d'un malentendu, les publications de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine n'étaient pas parvenues au ministère, et nous avons le droit de nous étonner du ralentissement subit qui semblait s'être manifesté au sein d'une compagnie dont le Comité avait apprécié les deux premiers volumes. Aujourd'hui j'ai sous les yeux quatre tomes in-8°, qui, imprimés de 1865 à 1868, établissent que les membres de la Société archéologique de Rennes rendent de véritables services à l'archéologie et à l'histoire de la province. Malgré la vive tentation que j'aurais de vous entretenir longuement de plusieurs mémoires remarquables, je ferai mes efforts pour être aussi concis que possible. L'examen détaillé de quatre volumes m'entraînerait peut-être trop loin : je grouperai donc les différents travaux qui sont dus au même auteur durant cette période assez longue.

Tout naturellement nous devons commencer par M. de La Borderie, qui, grâce à ses patientes recherches dans les archives, trouve le moyen de donner aux principales Sociétés savantes de la Bre-

tagne des mémoires et des dissertations dans lesquelles une sévère critique trouve rarement le prétexte de s'exercer.

M. de La Borderie a fait une très-bonne étude sur l'*Histoire des Bretons* attribuée généralement à Nennius. Il examine en quelque sorte à la loupe les différentes parties de l'ouvrage, écarte celles qui ont été ajoutées par divers copistes, fixe la date de cette compilation anonyme à l'an 822, c'est-à-dire à la quatrième année du règne de Mervin, roi de Vénédocie; il prouve clairement que, si cet ouvrage n'a pas une grande valeur au point de vue historique, il a une certaine importance littéraire. Pour lui, l'*Historia Britonum* est le plus ancien recueil de légendes populaires bretonnes, d'où procédèrent les romans de Brut, de Merlin et d'Arthur.

M. de La Borderie a publié ensuite une collection de documents inédits qui, limités entre les années 1488 et 1491, fournissent des détails sur le règne de la duchesse Anne, depuis la mort de son père jusqu'à son mariage avec Charles VIII. Cet ensemble de cinquante pièces, précédé d'une introduction historique, dans laquelle M. de La Borderie a su résumer tout ce qu'il y a d'important, offre un intérêt tout particulier. On y voit le gouvernement d'une province par une souveraine de 11 à 14 ans, ayant son tuteur révolté contre elle. Ce gouvernement, par le fait, est dirigé par le chancelier Philippe de Montauban, et s'appuyait sur la bourgeoisie et la petite noblesse. On est étonné de constater l'ordre qui régnait dans cette cour de Bretagne, menacée à la fois par la guerre civile et la guerre extérieure; la part que les trois ordres avaient aux affaires publiques; les soins que l'on prenait pour préserver autant que possible les populations rurales des tristes conséquences de la guerre et des entreprises des gens d'armes. C'est évidemment à ce gouvernement bienveillant, auquel participait toute la nation, que la duchesse Anne doit cette popularité traditionnelle qui a conservé son souvenir jusqu'à nos jours.

M. de La Borderie a publié, en outre, un document relatif à l'armement des Malouins, en 1573, pour aller reprendre Belle-Isle sur les Protestants.

M. l'abbé Guillotin de Corson aime à réunir sur une commune, sur un canton, quelquefois sur un simple fief, toutes les notes historiques et archéologiques qui permettent d'en faire revivre le passé. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et Vendée* apprécient depuis quelques années les travaux de cet ecclésiastique. Il a donné à la

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine deux notices très-complètes, l'une sur les communes qui forment le canton de Bain, l'autre sur le canton de Grand-Feugeray. M. l'abbé Guillotin de Corson fait école, car je remarque, dans le même volume qui contient la *Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Feugeray*, un mémoire analogue, dû à M. L. Maupillé, et dont le titre est : *Notice historique et archéologique sur le canton d'Antrains*. On ne peut qu'encourager ce genre de recherches, qui fait connaître une foule de détails précieux. Si chaque canton d'un département trouvait des chercheurs aussi habiles et aussi patients que MM. Guillotin de Corson et Maupillé, ou aurait, en rassemblant ces mémoires, et en les complétant par de bonnes tables, un ensemble de faits auquel tous ceux qui travaillent seraient forcés d'avoir recours. M. Maupillé a édité, en outre, l'inventaire du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes en 1666; on y trouve de nombreuses mentions d'objets curieux et précieux.

La Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine aime du reste à faire connaître des textes restés oubliés, et elle a grandement raison. C'est en agissant ainsi que les Sociétés savantes des départements sont sûres de rendre leurs publications intéressantes. Ainsi M. de Kerdrel a donné les inventaires du château de Kermarquer et de Kerberzou, au diocèse de Tréguier, à la fin du xvi^e siècle; ce document se rattache à une pièce que j'avais communiquée au Comité en 1857, et dont M. Berger de Xivrey a parlé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 18^e année, pages 346 et suivantes. Le pays de Tréguier était ligueur. M. de Kercabin, conseiller royaliste au parlement de Rennes, était propriétaire des deux gentilhomnières ci-dessus désignées, et les inventaires publiés par M. de Kerdrel furent faits lorsque M. de Kercabin voulut, en vain, mettre ce qu'il avait de plus précieux à l'abri des coups de main des bandes de partisans, puis se faire indemniser de la perte de ce mobilier, qui fut pillé malgré les précautions du propriétaire.

M. Pijon a donné l'inventaire de la Maison commune de Rennes en 1599; une lettre de Henri IV, du 19 décembre 1605, pour annoncer aux habitants de Rennes la nomination comme gouverneur du sieur de Béthune, en remplacement du sieur de Montbarot, décedé - le roi ajoutait alors au gouvernement de Rennes la lieutenance des évêchés de Saint-Malo, Dol et Vannes, vacante par la mort de M. de Coëtquen; les instructions données, le 3 novembre

1620, à M. de la Meilleraie, par le cardinal de Richelieu, sur la tenue des états de Bretagne; le détail des frais, montant à 37 livres 3 sous, d'un procès criminel à Rennes en 1573; enfin deux chartes du XIII^e siècle de l'abbaye de Bonrepos : l'une, donnée en extrait seulement par D. Morice, est la confirmation de la fondation du monastère par Jocelin de Rohan; l'autre, inédite, datée de 1235, mentionne un accord conclu entre les religieux et le prévôt de la vicomté de Rohan, dans la paroisse de Plussulien. Le premier de ces actes offre un certain intérêt historique : Jocelin de Rohan y prend en effet, en 1213, le titre de vicomte, bien qu'il fût le frère puîné d'Alain IV, qui avait laissé quatre fils, dont l'ainé, Geoffroy, prenait, en 1215, le titre de vicomte. M. Pijon pense que Jocelin ne fut vicomte que pendant la minorité de son neveu Geoffroy, et qu'ensuite il ne se qualifia plus que seigneur de Noyal et Montfort.

M. de La Bigne-Villeneuve a réuni onze documents du XIII^e siècle relatifs au couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes; j'y ai remarqué, outre l'acte de fondation en 1367, le procès-verbal de pose de première pierre par le duc Jean IV; le devis détaillé de l'église par Pierre Bouchier et Jean Bachelier, maîtres maçons.

Je termine ce rapide examen en consacrant quelques lignes au mémoire de M. E. Morin, intitulé *L'Armorique au V^e siècle*. C'est une étude sérieuse, habilement rédigée, de laquelle il résulte que la Bretagne ne date pas seulement du V^e siècle, c'est-à-dire de l'époque où les Bretons insulaires, chassés par les Pictes, les Scots, les Saxons et les Angles, vinrent s'établir par bandes sur le continent. Ces migrations n'auraient pas eu d'autre résultat que de rendre de la vie à un pays où s'était conservée la civilisation gallo-romaine. Vous savez, Messieurs, qu'aujourd'hui les savants bretons sont divisés en deux écoles : l'une soutient la persistance de l'influence romaine; l'autre rapporte tout à l'influence des Bretons insulaires, l'établissement du christianisme comme le retour à la civilisation, qui, suivant eux, aurait fui ces régions devenues désertes. Ces deux systèmes ont été soutenus jusqu'ici d'une manière trop absolue, et j'estime que le travail de M. Morin servira beaucoup à amener entre les deux écoles une transaction qui permettra d'entrevoir la vérité historique. J'admets parfaitement la persistance de l'influence romaine en Armorique, comme dans toutes les anciennes provinces gauloises; j'admets qu'avant le V^e siècle le christianisme y avait déjà pénétré; j'admets encore que l'Armorique n'était pas un désert. Mais cette

péninsule, ruinée par la centralisation administrative romaine et ravagée à chaque instant par les invasions, était singulièrement engourdie lorsque les bandes bretonnes vinrent peu à peu, en se mêlant à la population armorico-romaine, lui rendre l'énergie morale qui est encore le caractère de ce pays, et lui imposer un nouveau nom. M. Morin a soutenu la même thèse que M. le docteur Halléguen cherche à faire triompher depuis cinq ans; mais il s'acquitte de sa tâche en employant des arguments et un mode de discussion qui convaincront ses lecteurs plus sûrement et plus promptement.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

COMITÉ D'HISTOIRE DES VOSGES.

Tome I. Épinal, 1868. (*Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, rassemblés et publiés au nom du Comité, par L. Duhamel, secrétaire, etc.*)

La Société d'émulation des Vosges, dont l'activité jusqu'ici avait embrassé les sujets les plus divers, vient d'ouvrir une nouvelle voie aux études historiques, en créant et en prenant sous son patronage un comité spécial qui, sous le nom de Comité d'histoire vosgienne, a pour mission de publier tous les documents relatifs au département des Vosges.

Si cette contrée ne compte pas de villes importantes ou de grands centres de population, en revanche, dans les temps les plus reculés de notre histoire, ses vastes forêts, ses vallées sauvages, inaccessibles aux bruits du monde, offraient à de pieux anachorètes des solitudes presque impénétrables, qui peu à peu cependant se peuplèrent de monastères, importants par leurs richesses, leur influence et leurs privilèges. Tels furent l'abbaye de Senones, illustrée à son origine et à son déclin par les noms de Richer et de Dom Calmet; Moyen-Moutier, Chaumousey, dont Seher nous a laissé la chronique; Mureau, Estival, célèbre autant par les démêlés que par les écrits de l'abbé Hugo, aussi savant, mais moins heureux que D. Calmet, et auquel nous devons une histoire de l'ordre de Prémontré et des recherches importantes sur l'histoire littéraire. Tels étaient les chapitres de Remiremont, de Poussay, d'Épinal, renommés par les preuves de noblesse exigées des chanoinesses, qui ne devaient pas

compter moins de seize quartiers, et celui de Saint-Dié qui, relevant directement du Pape et de l'Empereur, possédait d'importants privilèges. Aussi ne saurait-on assez déplorer la mesure prise à une époque assez récente (1828) par un maire de Saint-Dié, qui, voulant augmenter les ressources de la ville, crut faire acte de bonne administration en vendant au poids les titres et les chartes du chapitre, dont la plus ancienne, émanée de Chilpéric, remontait à l'an 633. La vente rapporta 800 francs, somme bien inférieure à la valeur des documents qui se dispersèrent et périrent en grande partie dans cette circonstance. Ce fait, cité par Hænel dans son ouvrage intitulé *Catalogi librorum manuscriptorum*, p. 132, nous a été attesté sur les lieux mêmes, quelques années plus tard, par des habitants, qui regrettaient, trop tard, les vues ingénieuses d'un magistrat plus zélé qu'éclairé. La Révolution, en supprimant tous ces établissements, dont aucun ne s'est relevé de ses ruines, avait au moins assuré la conservation de leurs archives, et le dépôt formé à la préfecture des Vosges est riche en monuments de ce genre. Afin d'en assurer la publication et de couvrir les frais d'impression, le Comité, pour réunir un plus grand nombre de souscripteurs, a accordé un titre honorifique à tous ceux qui voulaient participer à cette œuvre si vraiment patriotique; et, grâce à ces mesures, il a, par les soins et sous la direction de M. Duhamel, ancien élève de l'École des chartes et archiviste du département, fait paraître le premier volume de la collection. Dans son ensemble, elle doit comprendre les chroniques de Richer, celles de Senones, de Moyen-Moustier, de Chaumousey, et les fragments de chroniques lorraines et messines qui intéressent les Vosges; les cartulaires des abbayes et chapitres de Senones, Remiremont, Saint-Dié, Chaumousey, Mureau, Épinal; les obituaires de Remiremont, Saint-Dié, Senones, Moyen-Moutier; les chartes de franchise et les coutumes spéciales des diverses villes et des anciens bans; les diplômes des empereurs; les chartes des ducs de Lorraine et autres pièces émanées des seigneurs, des papes, des évêques, accompagnées de traductions; les documents se rattachant aux guerres de Lorraine; les comptes de recettes et dépenses des villes; les statuts de corporations, et enfin, pour clore cette nomenclature, les pièces les plus intéressantes sur l'histoire du département pendant la Révolution.

Nous ne croyons pas nécessaire d'énumérer toutes celles que contient le premier volume; elles sont au nombre de soixante-dix-sept

et justifient amplement le programme qui avait été tracé à l'avance. Nous en signalerons seulement quelques-unes : et d'abord la plus ancienne de toutes, la charte de fondation de l'abbaye de Senones par Childéric, en 661, pièce douteuse, il est vrai, et déjà publiée, mais dont la discussion serait intéressante; la confirmation des biens de l'abbaye par l'empereur Othon en 949; la charte de fondation de l'abbaye de Poussay par le pape Léon IX, en 1051; la confirmation de l'établissement d'un marché à Épinal par l'empereur Othon, en 983, et une de Henri II, dit le *Saint*, de 1003, relative à la fondation du chapitre d'Épinal; une charte du sire de Joinville en faveur de l'abbaye de Mureau, de 1255; un diplôme de l'empereur Rodolphe, qui reçoit au nombre des princesses de l'empire l'abbesse de Remiremont, en 1290; la charte de la mairie de Bruyères, vers 1338; celle de Rambervillers, de la fin du XIV^e siècle; les droits et revenus du chapitre de Saint-Goery d'Épinal, en 1458; diverses sauvegardes données au chapitre de Remiremont par des rois de France, de Charles VII à Louis XIII, etc. On n'y trouve pas de chroniques proprement dites, car le court fragment intitulé *Extrait de la chronique de saint Symphorien de Metz*, relatif à la fondation d'Épinal, du X^e siècle, a été emprunté, par les moines de ce monastère, à la Vie de saint Adalberon, évêque de Metz, qui, publiée déjà à diverses reprises, l'a été récemment encore par Pertz, dans les *Monumenta Germaniae*¹.

Parmi les documents les plus curieux, il faut citer également les interrogatoires et les procès-verbaux de torture et d'exécution des personnes accusées de sorcellerie. On sait que c'est en Lorraine surtout qu'on a sévi avec le plus d'ardeur contre ces malheureux hallucinés; la rigueur des persécutions n'a fait qu'aggraver le mal, et a multiplié tellement le nombre des victimes que M. le docteur Maréchal, de Metz, dans son remarquable travail sur les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses de la ville de Metz et du pays messin, a cru devoir y faire figurer la sorcellerie considérée comme une sorte d'aliénation mentale. Dans une de ces pièces, on voit, avec la dernière évidence, comment, sous l'accusation d'un enfant de onze ans, une malheureuse femme, vaincue par la douleur, avouait tout ce que voulaient ses juges pendant la question, afin d'obtenir quelque relâche, et s'empressait de se ré-

¹ Tome IV, p. 662.

tracter dès que le bourreau cessait de la tourmenter. Une autre reproduit l'interrogatoire de ce même enfant, qui, sous l'influence de l'hallucination, peut-être par esprit de vengeance ou pour se donner de l'importance, avait accusé son père et d'autres habitants de la commune, immédiatement arrêtés et poursuivis; malgré son jeune âge, il est ensuite livré à l'exécuteur pour être brûlé vif, en expiation d'un crime pour lequel la justice n'avait ni ménagements ni pitié, en 1594, au moment où allait s'ouvrir cette époque brillante qu'on appelle le siècle de Louis XIV.

Les pièces publiées dans ce premier volume n'ont pas été rangées dans leur ordre chronologique, et nous n'avons pu nous rendre compte de la classification adoptée dans l'impression, car le document placé en tête est de 1246, tandis que les plus anciens occupent des places très-diverses. Pour remédier à cet inconvénient, une première table donne la série des pièces d'après leur date; elle est suivie d'un index très-complet où sont relevés tous les noms de lieux et de personnes énoncés dans les textes. Nous croyons néanmoins qu'une troisième table qui aurait présenté les pièces dans l'ordre de l'impression aurait son utilité et faciliterait ou abrégérait les recherches. La traduction intégrale des chartes ne nous semble pas une innovation heureuse; elles offrent en général une rédaction, des formules et des désignations qui ne peuvent pas se rendre ou se rendent mal en français, et cette traduction doit offrir peu d'intérêt à ceux qui ne comprennent pas l'original; elle aurait pu être avantageusement remplacée par une analyse qui relèverait les points les plus importants; en revanche, les indications géographiques et topographiques auraient demandé des développements et des explications un peu détaillés, surtout pour les localités qui n'ont pu être déterminées exactement. Nous n'ignorons pas combien ces recherches sont délicates, difficiles pour ceux mêmes qui habitent les pays qu'elles concernent, à plus forte raison pour celui qui y est étranger; mais, comme ces textes sont souvent d'un intérêt général, il est à désirer qu'ils soient publiés avec tous les éclaircissements que peut y ajouter l'érudition locale.

A la suite de ces observations, nous ne nous arrêterons pas à relever quelques inexactitudes de traduction, quelques fautes d'impression omises dans un errata qui semble avoir été fait avec quelque précipitation: nous devons, en terminant, nous attacher plutôt à louer la pensée qui a dicté cette publication, et, malgré quelques

imperfections, la manière dont elle a été exécutée. En persévérant dans cette voie, la Société d'émulation des Vosges aura bien mérité non-seulement du département dont elle fait connaître les documents les plus précieux, mais aussi de la province dont il faisait partie autrefois, et de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques, soit en France, soit à l'étranger.

MICHELANT,

Membre du Comité.

*BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, DES SCIENCES NATURELLES
ET DES ARTS INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.*

3^e série, tomes I et II.

Les neuf dixièmes de ces deux volumes échappent à la juridiction de la section d'histoire, et surtout à la compétence du rapporteur. Ils sont exclusivement du domaine de la section des sciences, sauf quelques excursions purement archéologiques.

Encore faut-il se souvenir, avant de rendre compte du dixième resté libre, que les travaux d'archéologie et les travaux d'histoire se touchent souvent jusqu'à se confondre, et que telle communication pourrait recevoir indifféremment l'un ou l'autre de ces deux titres, selon que l'on y considérerait de préférence l'un ou l'autre des deux éléments. Le doute pourrait même s'étendre quelquefois à des communications scientifiques, surtout à celles qui regardent les arts industriels, et qui confinent accidentellement à l'archéologie ou à l'histoire. De là, quelques empiétements réciproques et inévitables des sections intéressées. La proportion du compte rendu varie naturellement selon la différence des attributions.

Ceci bien entendu, je signalerai brièvement à l'attention du Comité quelques études sérieuses, entre lesquelles nous assignerons un rang d'honneur à celle d'un jeune savant, M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, qui s'est fait applaudir plusieurs fois dans les lectures de la Sorbonne.

M. Caillemer a consacré une notice substantielle d'une quinzaine de pages à l'*Histoire du papier à Athènes*. On peut dire que ce travail, fragment détaché d'une étude des antiquités athéniennes, est archéologique dans sa forme, scientifique par les détails industriels qu'il

comporte, mais très-évidemment historique dans ses applications. M. Caillemer nous fait connaître les procédés employés à Athènes pour la production du *biblos*. Il essaye d'établir, en discutant respectueusement une opinion contraire de l'éminent helléniste, M. Egger, que le papier, au siècle de Périclès, était à bon marché, et conséquemment accessible à toutes les fortunes, au profit de toutes les intelligences. Pour nous donner une idée de l'enthousiasme populaire qu'excitait un travail *si utile*, dit l'auteur, *aux lettres et aux intérêts généraux de l'humanité*, il rappelle, d'après Olympiodore, qu'un simple perfectionnement de l'*encollage* valut une statue à celui qui l'avait trouvé.

Cette industrie, depuis longtemps oubliée, mériterait, suivant M. Caillemer, d'être essayée de nouveau. Il a mis lui-même la main à l'œuvre, non sans succès, paraît-il, et il appelle de ses vœux l'acclimatation du papyrus dans une région où *l'industrie papetière*, dit-il, *se plaint, depuis plusieurs années, de l'insuffisance des matières premières que réclame sa fabrication*.

Cette communication, un peu brève peut-être, vu son importance, fait désirer un complément que nous doit et que nous promet le talent sérieux de l'auteur.

C'est encore M. Caillemer qui examine, comme légiste, une opinion émise dans le sein de la compagnie dont il est membre, sur la question, tout industrielle en apparence, mais qui a certainement son côté moral, de ce qu'on appelle le *plâtrage des vins*. Le domaine de la section d'histoire et de philologie comprenant l'étude des sciences morales, nous nous croyons autorisé à ranger dans cette catégorie une question d'hygiène publique, qui pourrait bien être en même temps une question de probité.

La Société de statistique, sur le savant rapport d'une commission spéciale, était disposée à déclarer que cette réaction chimique, largement pratiquée par les fabricants du Midi, doit être condamnée comme insalubre. Nous serions enclin à partager cette opinion; mais, la loi à la main, M. Caillemer nous arrête. Au point de vue de la législation et des variations récentes de la jurisprudence, il estime que le plâtrage ne peut être interdit *actuellement* avec une rigueur absolue. En attendant que les savants, aujourd'hui divisés, se soient mis d'accord, et que les arrêts de la science aient préparé ceux de la justice, il conseille aux consommateurs d'exiger préalablement, comme ils en ont le droit légal, que le vin qui leur sera

fourni soit un vin naturel. La violation de l'engagement pris ouvrirait à leur profit une action *pour tromperie sur la marchandise vendue*.

Une recommandation si pratique trouvera peu de contradicteurs.

Une autre étude, dont le caractère spécial n'est pas douteux, est celle de la *Méthode dans les sciences*. Elle a été abordée par M. Boistel, attaché, comme M. Caillemer, à la Faculté de droit de Grenoble. M. Boistel combat le *positivisme*, qui ne voit de certitude que dans les recherches de l'ordre matériel. Il soutient, avec raison, selon nous, et il prouve que les faits de l'ordre intellectuel et moral peuvent être affirmés avec une certitude égale; que ce sont des *réalités*, aussi bien que les faits qui tombent sous les sens. Nous estimons seulement qu'il ne convient pas d'appeler avec lui *réalisme* la méthode applicable à l'observation morale et intellectuelle. Ce mot de *réalisme* n'est guère pris aujourd'hui qu'en mauvaise part, et caractérise la préoccupation exclusive des réalités matérielles dans la littérature et dans l'art.

Nous rentrons dans l'industrie, mais aussi dans l'histoire, par la biographie, avec M. Félix Réal, qui retrace la vie d'un ouvrier célèbre du Dauphiné, Xavier Jouvin, inventeur du système de *ganterie* qui a rendu son nom populaire. Rien n'est plus attachant que la vie et les labeurs de ces hommes du peuple, Jacquard, Richard-Lenoir¹ et bien d'autres, qui, d'abord travailleurs obscurs, mais obstinés à la poursuite d'une idée, finissent par régénérer ou transformer une industrie, et sont payés rarement par la fortune, tardivement par la renommée, mais toujours par la conscience intime du bien qu'ils ont fait. Il faut pardonner quelque exagération d'enthousiasme à cette notice intéressante. C'est un Grenoblois qui parle, et, grâce aux travaux de Jouvin, la production de la ganterie à Grenoble s'est élevée, en quelques années, de 7 ou 8 millions environ au chiffre de plus de 20 millions.

Nous voudrions pouvoir mentionner avec la même faveur une communication de M. Lapaume, intitulée *Inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne*. Elle a été lue devant la docte compagnie peu après la restitution de la tête du cardinal dans la chapelle qu'il a édifiée. Ni la science ni l'esprit ne manquent à cette fantaisie épigraphique, mais nous croyons qu'une cérémonie imposante,

¹ Quoique ces deux noms soient devenus inséparables, ils désignent cependant, comme on le sait, deux personnages associés pour la même entreprise industrielle.

effaçant la trace d'une profanation scandaleuse, méritait d'être racontée avec gravité. L'auteur, qui paraît compétent en épigraphie, n'eût rien perdu de ses avantages en s'interdisant une analyse sarcastique, et en se réduisant, comme l'a fait heureusement M. de Resbecq¹, à un compte rendu simple et impartial de la solennité du 15 décembre 1866.

THÉRY,

Membre du Comité.

¹ *Les tombeaux des Richelieu à la Sorbonne*, 1867.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Nouvelle série, tome I, in-8° de 356 pages et une carte.

Ce volume renferme deux mémoires très-remarquables : l'un, de M. le docteur Gustave Lambert, sur les guerres de religion en Provence, ne nous concerne pas; l'autre, entièrement de notre compétence, est une monographie de la monnaie de Charles I^{er}, comte de Provence, par M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, travail très-improprement qualifié d'essai par son auteur, car c'est une étude très-complète et qui me semble digne d'être signalée comme un modèle.

Charles I^{er}, comte de Provence, était fils de Louis VIII, roi de France; il devint, en 1246, par son mariage avec Béatrix de Provence, comte de Provence et de Forcalquier, et, plus tard, roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem. Il mourut en 1285.

M. Blancard a partagé méthodiquement son étude. Il commence par énumérer les émissions monétaires faites en Provence par les ordres du comte Charles I^{er}, indiquant la date, les lieux de ces émissions, dénommant les espèces, le métal et les quantités émises. Il classe chronologiquement ces monnaies, décrivant les formes, types et légendes; s'occupe du poids de marc ayant servi à la taille de ces pièces, et dresse le tableau de concordance avec les poids modernes. Il détermine pour la première fois le titre de l'argent de Montpellier, dont les monnoyers de Charles I^{er} se servaient exclusivement : il dresse les tableaux de la valeur intrinsèque d'après le poids et le titre. Dans d'autres chapitres, M. Blancard examine la démonétisation et la dépréciation subies à chaque fabrication nouvelle; l'achat du métal, la fabrication au double point de vue de procédés employés au XIII^e siècle et des frais; le bénéfice du souverain et des fabricants; la valeur extrinsèque d'après le travail artistique, le change, l'arbitrage fréquemment réclamé à Marseille, par suite de l'affluence des monnaies étrangères d'or et d'argent, Charles I^{er} ne faisant frapper aucune monnaie d'or et très-peu en argent fin; l'in-

térêt, la valeur comparée des diverses monnaies d'après la connaissance du change, de l'arbitrage et de l'intérêt; le salaire, d'après la valeur de la monnaie; la mercuriale, le prix des diverses denrées sur les mêmes bases. Un tableau de la valeur comparative de la monnaie en Provence au XIII^e et au XIX^e siècle termine ce travail.

Tel est le plan de M. Blancard : le volume que nous examinons en ce moment ne contient que la première partie de cette monographie, s'arrêtant au chapitre VII, intitulé *Achat*. M. Blancard ne s'est servi que de documents originaux, ce qui donne à son œuvre une grande nouveauté et une valeur tout exceptionnelle.

Le comte Charles I^{er} fit faire onze émissions pendant son règne : la première remonte au mois d'août 1249, la dernière paraît être de 1277; elles eurent lieu à Tarascon, Marseille, Sisteron, Nice et Saint-Remy. La seconde (mai 1257) et la neuvième (1275) seules comprirent des pièces en argent et en billon; toutes les autres ne comprirent que du billon. Ces pièces se composaient : de tournois qui avaient pour type le chatel, imité des pièces françaises; de marseillais, avec le buste du comte et la représentation d'une ville forte; de forcalquérois, avec la croix pattée d'un côté et de l'autre une croix droite, cantonnée des lettres C. O. M. E.; de génois, interprétant par le dessin le nom de la ville *Janua*; de coronats, avec une tête couronnée et au revers une croix courte et pattée. C'est en 1267 que Charles abandonna le type tournois, à la suite de l'ordonnance de saint Louis de 1265, qui fit sévèrement connaître au public les imitations faites en Poitou et en Provence de ses tournois. Quant aux légendes, voici les diverses variétés recueillies par M. Blancard :

Karolus, filius regis Francorum, comes Provincie; R̄ Provincialis (tournois);

Karolus, comes Provincie; R̄ Massiliensis (grôs marseillais);

Comes Provincie; R̄ Civitas Massilie (idem);

Karolus comes; R̄ Proencie ou *Provencie* (forcalquérois);

Karolus, Dei gratia Sicilie rex, etc. R̄ Comes Provincie ou *Pvincie* (coronat).

Nous ne prolongerons pas l'examen de cet excellent travail, dont nous attendons avec un vif intérêt la suite. Nous voulons encore parler des mémoires de l'un de nos meilleurs correspondants, M. Damase Arbaud, sur le tracé de la grande voie romaine de Turin à Arles, pour la partie entre Sisteron et Apt.

Il n'y a que deux directions possibles pour relier les deux points incontestés de Sisteron et Apt : l'une, par le plan incliné que forme le versant méridional de la montagne de Lure; l'autre, par la vallée de la Durance et cette autre vallée que laissent entre elles les chaînes de Lure et du Luberon : la première aujourd'hui suivie par une route départementale, l'autre occupée par les routes impériales n^{os} 96 et 100. Celle-ci a toujours été préférée par les historiens de la Provence. D'Anville et Walckenaër ont adopté la première : la longueur du parcours étant à peu près identique des deux côtés, la précision de l'emplacement exact des stations peut seul résoudre le problème. Or toute la difficulté consiste à déterminer la position de *Alaunium*, placé par tous les itinéraires anciens à 24 milles de Segusterum (Sisteron). D'Anville nomme l'Hospitalet pour Alaunium et Calaon ou ses environs; Walckenaër, Montlaur et Oppedette. M. Arbaud démontre qu'il faut placer à Notre-Dame-des-Anges, aux bords de l'Auson, la station militaire et la villa de quelque opulent romain, à en juger par les riches débris et statues, pierres sculptées et autres objets découverts sur l'emplacement de cet ancien couvent de Récollets, et sur l'un des coteaux voisins l'oppidum gaulois d'*Alaunium*. Les preuves accumulées par M. Arbaud sont décisives; sans même adopter complètement l'authenticité d'une inscription par trop probante pour les intérêts de la cause, et qui est actuellement encastree dans un des murs de la chapelle des Anges : *...vs Tacitos Alaunio pv....* Mais les noms portés par ce monastère au moyen âge sont nettement significatifs : en 1150, cette église est appelée *ecclesia Beate Marie de Olonio*; encore en 1174, tous les baux passés par les Templiers dénomment les terres de cette contrée à *Auluen*; une bulle de 1152 mentionne simplement *ecclesiam de Olonio*. Ce nom s'est constamment conservé depuis sous diverses formes, et encore aujourd'hui l'éminence qui domine la petite plaine de Notre-Dame-des-Anges porte le nom de *Puy-d'Aulun*. Quant à *Catuiaca*, M. Arbaud n'hésite pas à le placer à Aiguebelle, près de Céreste (encore très-reconnaisable entre Notre-Dame-des-Anges et Aiguebelle, se continuant dans la vallée de l'Enchrême), où l'on reconnaît les traces d'un pont romain détruit depuis peu d'années.

M. Arbaud termine en décrivant tous les objets et les monnaies romaines ou gauloises trouvées à Notre-Dame-des-Anges; une excellente carte rend plus faciles à comprendre les explications que notre savant correspondant résume en écrivant : « J'ai promis, en com-

« mençant, d'éclaircir les doutes qui existaient sur la direction de la
« voie romaine entre Sisteron et Apt. Je crois avoir déterminé d'une
« manière certaine les points qu'occupaient *Alaunium* et *Catuiaca*, et
« d'avoir donné le tracé précis de la voie entre ces deux stations. Il
« me semble que peu de localités disparues offrent un ensemble de
« documents aussi concordants. Au lecteur de juger si je me fais
« illusion. »

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

Séances publiques des années 1867 et 1868, 2 volumes in-8° de 170 pages.

Ces deux volumes renferment quatre mémoires intéressant l'archéologie. Nous allons les faire connaître aussi brièvement que possible.

M. l'abbé Suchet s'occupe des arts et métiers dans la Séquanie jusqu'à la fondation de l'abbaye de Condat au v^e siècle. C'est un discours de réception agréablement écrit, résumant à grands traits l'état probable des populations au point de vue artistique et de la civilisation. Mais ce n'est pas un mémoire de critique historique proprement dit.

M. Guichard fixe le tracé de la voie romaine du Rhin à Lyon pour la portion comprise entre Lons-le-Saunier et Coligny. L'auteur s'éclaire des découvertes d'objets antiques, de sépultures romaines, de désignations de lieux-dits; il démontre incontestablement l'existence d'une voie antique entre les deux villes dont je viens de donner les noms. Puis il cherche à savoir s'il faut reconnaître dans cette voie le travail exécuté par les ordres d'Agrippa, d'après le témoignage de Strabon, pour réunir Lyon au Rhin. M. Guichard, fidèle à ses préférences de chercheur, repousse la voie de Lyon au Rhin par Besançon et celle par le Revermont; il se prononce pour la voie qu'il a explorée. Nous ne pouvons pas trancher la question, mais nous ne pouvons pas non plus nier l'ingéniosité des recherches de M. Guichard. Cette voie, à peine indiquée par Guichenon, n'avait jamais été décrite. M. Guichard a donc comblé une lacune et rendu un service en détaillant les antiquités si nombreuses accumulées sur ce tracé.

M. le Président Clerc continue son étude sur les enceintes fortifiées de la Franche-Comté. Il décrit aujourd'hui Saint-Amour, démantelé en 1674. Les remparts d'ailleurs étaient médiocres, si l'on en juge par ce passage d'une dépêche du capitaine Beauregard au parlement de Dole, en 1637 : « Je feray tout ce que peut homme « d'honneur et bon Bourguignon ; mais nous avons cinq cens pas de « murailles qu'il ne faut que des eschelles pour y monter et autant « qu'avec des pioches on ferait tomber. » Il décrit Arbois, qui fut assiégée en 1477, 1479, 1595, 1698, et résista toujours avec un succès éclatant ; Baume, Belvoir, dont le château subsiste encore. Des plans accompagnent chacune de ces intéressantes monographies.

M. Édouard Clerc décrit l'abbaye de Montbenoit, située au milieu des montagnes du Doubs, et dont la fondation remonte à une haute antiquité, mais ne fut définitivement régularisée qu'en 1150 par la donation des sires de Joux. Le monastère avait une grande importance matérielle, et M. Clerc en relève avec sagacité les diverses parties.

A la seconde moitié du XII^e siècle appartiennent l'église, à trois nefs, mesurant encore 26 mètres de longueur ; le cloître, carré de 20 mètres sur chaque face, ayant seize arcades à doubles colonnes courtes et basses, avec chapiteaux représentant des poissons, des feuillages variés, des animaux fantastiques. Ce cloître est d'une parfaite conservation. Au XV^e siècle, l'abbé Jacques Clerval fit restaurer le cloître sans en changer l'aspect, se contentant de refaire les voûtes, qu'il décora de nervures, et de placer aux quatre extrémités de belles portes en pierres sculptées.

Le monastère fut incendié par les Suisses peu de temps après, en 1475 ; l'abbé Simon de Cléron fit restaurer tous les bâtiments et laissa sur plus d'une pierre son blason pour perpétuer le souvenir de son utile passage. Mais la grandeur de Montbenoit date surtout des Carondelet, abbés commendataires de cette église dans la première moitié du XVI^e siècle.

Ferry Carondelet entreprit la restauration complète du monastère en conservant le cloître et ce qui restait de l'église. Un architecte italien fut chargé de la conduite des travaux, qui durèrent de 1522 à 1527, sous les yeux de l'abbé, qui les suivait avec passion. Il ne recula devant aucune dépense et fit de cette abbaye une merveille architecturale. Le chœur de l'église mérite une mention spéciale, comme les stalles capitulaires, dont la beauté est justement célèbre.

Jean Carondelet succéda à son frère en 1521 et continua son œuvre avec autant de magnificence. M. Clerc décrit toutes ces merveilles avec un grand tact artistique; il complète son travail par un appendice, dans lequel il place un grand nombre de pièces historiques importantes, et où il relève les inscriptions funéraires des divers membres de la famille Carondelet inhumés à Montbenoit, sans oublier celle d'une jeune fille, Parnette Mesnier, qui, en fuyant pour se soustraire aux obsessions d'un ouvrier, tomba du haut de la charpente du chœur et se tua, et à laquelle Ferry Carondelet fit élever un très-beau monument en marbre. D'excellents dessins accompagnent cette monographie archéologique.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

6^e année. Paris, Derache; Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865, 2 fascicules in-8°, p. 295 à 564. — 7^e année, 1866, 3 fascicules, p. 1 à 362. — 8^e année, 1867, 3 fascicules, p. 363 à 655.

Il est assez difficile de rendre compte du bulletin d'une Société savante qui publie dans un recueil spécial la collection de ses travaux. Sauf quelques notices et de courts mémoires, un *bulletin*, pour remplir son objet, ne doit contenir qu'un extrait du procès-verbal des séances particulières et publiques de la Société, la liste des dons faits à la bibliothèque ou au musée local, des rapports sur les ouvrages offerts, et parfois un dépouillement plus ou moins étendu de la correspondance : tel est le *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie, Société qui compte parmi ses membres et ses correspondants un grand nombre de savants et d'archéologues distingués. L'examen que nous allons faire rapidement des huit fascicules représentant trois années de ce *Bulletin* ne pourra donc être que très-succinct et assez ingrat. On voudra bien se reporter par la pensée aux excellents travaux d'histoire et d'archéologie que les membres de cette illustre Société ont déposés depuis plus de quarante ans dans les quatre séries de volumes qui composent ses Mémoires.

Dans le premier fascicule de 1865, nous remarquerons d'abord

une communication fort intéressante de M. Léopold Quesnault, sous-préfet de Coutances, qui s'est attaché à relever la statistique raisonnée des monuments antiques de l'arrondissement et à former en quelque sorte l'inventaire des plus récentes découvertes d'antiquités et surtout des monnaies gauloises et romaines, en indiquant avec soin l'emplacement de ces découvertes, qui sont souvent pour les localités elles-mêmes la meilleure constatation d'origine. Une statistique de cette espèce, relevée dans les livres et les journaux pour toute la France, donnerait peut-être des résultats imprévus, qui seraient parfois la justification la plus sérieuse des inductions et des suppositions de la science. M. Léopold Quesnault a pu mieux que personne établir sur les lieux avec certitude le tracé de la voie romaine qui allait de Portbail (*Grannonum*) à Saint-Cosme (*Crociatonum*).

M. l'abbé Do et M. Albert Pellerin se livrent avec la même passion à une sorte de combat étymologique, pour fixer d'une manière certaine l'endroit que saint Évremond, qui paraît avoir vécu sous le règne de Clotaire (on ne le confondra donc pas avec un autre Saint-Évremond qui vivait sous les règnes de Ninon de Lenclos et de la duchesse de Mazarin), avait choisi pour y bâtir des monastères et des églises. La légende recueillie dans les Bollandistes rapporte que le saint fut d'abord ermite dans un lieu nommé *Erams*, et qu'il transporta ensuite son ermitage sur un territoire voisin nommé *Excunicæ* ou *Excuvia* ou *Exivia*. Tout le débat est dans ces noms de lieux. M. Pellerin veut retrouver *Exivia* dans *Exivilliers*, et par conséquent il place Saint-Évremond dans le diocèse de Bayeux. M. l'abbé Do défend la cause du diocèse de Séez et traduit *Exivia* par *Écouves*. Suivant le premier, saint Évremond aurait fondé son grand monastère à Fontenay près de Caen; suivant le second, ce serait à Fontenay-le-Louvet. La querelle est vive entre les deux champions, et l'étymologie fait merveille de part et d'autre. Les juges du camp n'ont pas prononcé, et nous ferons comme eux, en nous référant à l'avis des doctes continuateurs de Bollandus et de Papebroeck.

M. l'abbé Hatat décrit les restes d'un vieux manoir situé à Fierville en Bessin et connu sous le nom de *ferme de Pompierre*. Il a découvert, d'après le témoignage des armoiries d'un ancien propriétaire, sculptées sur le manteau d'une haute cheminée, que ce propriétaire se nommait *Feydeau*. C'est le nom d'une famille parlementaire originaire de Bourbonnais, mais alliée aux premières

familles de la Normandie, et qui a produit beaucoup de personnages considérables dans l'Église comme dans la magistrature. On a donc lieu de s'étonner que M. l'abbé Hatat dise : « La tradition, « interrogée sur le nom de *Feydeau*, est restée muette. »

Le second fascicule de 1865 nous fournit un document très-curieux : c'est le *Roole des hommes d'armes et archiers* qui étaient en 1454 sous la charge et retenue de Monseigneur de Torcy, capitaine de Caen, avec la désignation des nobles, bourgeois et autres qui les ont *logeis* (logés) et *extencillés*, c'est-à-dire équipés. Sachons gré à M. A. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, d'avoir publié, dans ce fascicule, non-seulement la table des écrivains normands auxquels le Père François Martin a consacré des notices biographiques dans son célèbre ouvrage encore inédit, *Athenæ Normannorum veteres ac recentes*, mais encore la table des principales matières traitées dans cet ouvrage, qu'il serait digne de la Société de mettre au jour, soit en original, soit en traduction, pour satisfaire aux vœux de tous les curieux de l'histoire littéraire. Remercions aussi M. A. Charma de n'avoir pas reculé devant la publication de deux pièces très-importantes, relatives à la fabrication frauduleuse des hachets et ustensiles de pierre. Cette fabrication a pris d'inquiétantes proportions en France et en Angleterre, où les faussaires ne sont pas en peine de trouver des dupes qui payent bien. On peut craindre que les ateliers de silex taillé ou poli ne deviennent bientôt aussi nombreux qu'ils l'étaient à l'époque des Celtes.

Dans le premier fascicule de 1866 comme dans les suivants, nous regretterons de laisser de côté plusieurs bons mémoires historiques et généalogiques, qui n'échapperont pas à l'examen de la section d'histoire. Nous ne nous arrêtons qu'un moment sur le mémoire de M. Thomas, concernant le sigle connu sous le nom de l'*S barrée de Henri IV*. Le savant académicien, M. Adrien de Longpérier, avait dit sur ce sujet tout ce qu'on pouvait dire de plus précis, de plus logique et surtout de moins hypothétique ; il avait cité un passage de Tabourot qui ne permet plus de doute à l'égard du sens emblématique de l'*S barrée*, formant un rébus pour représenter *fermesse* ou *fermeté*. On voit par des jetons de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, que cette princesse avait adopté pour son compte le rébus inventé peut-être par le fameux seigneur des Accords. M. Thomas ne s'est pas contenté de cette explication : il est allé

chercher le serpent mythologique pour attribuer un sens mystérieux à cette *S* fermée d'une barre. On a constaté que l'*S* barrée accompagne ordinairement la signature de Henri IV; mais on aurait dû remarquer que, soit imitation, soit usage général, une foule de signatures de la même époque sont accompagnées aussi de ce même sigle, qui n'est peut-être qu'une ancienne abréviation du mot *signum* ou *signatum*.

Le second fascicule de 1866 ajoute une nouvelle dissertation à toutes celles qui existent déjà sur la formule sépulcrale de *sub ascia*. M. Gervais s'est efforcé d'établir que cette formule, commentée et interprétée déjà de tant de façons différentes, avait servi à indiquer, du moins dans l'origine, que le terrain sur lequel le tombeau était placé avait été acheté pour cette destination et consacré aux dieux mânes à perpétuité dans une cérémonie où la houe funéraire jouait un rôle religieux et légal à la fois. M. Gervais ne fait que développer l'opinion de M. Anatole de Barthélemy, qui a dit : « Il semble tout naturel de voir dans la formule *sub ascia dedicavit* une consécration par laquelle le monument et le défunt sont mis sous la protection des dieux infernaux. » Mais M. Gervais ne cite aucun texte nouveau à l'appui du système qu'il soutient, quoiqu'il compare la sépulture consentie *sub ascia* à la vente forcée *sub hasta*; il a négligé aussi, mal à propos, de s'enquérir de l'âge des monuments funèbres qui portent le signe de l'*ascia*, et il se trompe assurément lorsqu'il affirme que ces monuments sont tous antérieurs aux premiers temps du christianisme. Nous aurions voulu prouver, au contraire, avec des textes et non pas des suppositions, que toutes les sépultures dédiées *sub ascia* appartiennent sans doute à des chrétiens et datent généralement des trois premiers siècles de l'ère moderne. L'occasion se présentera bientôt de présenter des textes et des faits à l'appui de nos idées.

M. E. Queroult a tiré, en partie, d'un ouvrage archéologique inédit de M. L.-F. Lesage, qui paraît fort remarquable et dont le manuscrit est conservé dans les archives de la mairie de Caudebec, la note intéressante dans laquelle il passe en revue quelques antiquités des environs de cette ville. Il s'arrête devant un immense tumulus situé au hameau de la Corne, dans une espèce de carrefour où viennent aboutir les plus anciens chemins de la contrée. Ce tumulus, qui n'a jamais été fouillé, du moins avec suite et intelligence, paraît être une fortification en terre ayant 400 pieds de circonférence et

40 pieds d'élévation, avec plusieurs puits où l'on prétend avoir découvert l'entrée de plusieurs galeries souterraines. M. E. Queroult parcourt les hauteurs voisines de Caudebec, qui ont gardé, dit-il, l'empreinte des ères celtiques et romaines; il se croit donc autorisé à replacer au mont Calidu l'oppidum de la tribu des Calètes, que les archéologues ont fait voyager successivement de Dieppe à Évreux et d'Harfleur à Calais. Il constate qu'on a trouvé sur le sol même du mont Calidu des monnaies celtiques en or, en argent et en bronze, avec l'inscription *Kaldu*, *Kaledu* et *Caledu*. Ce territoire est, en effet, très-riche en antiquités gauloises et romaines.

M. W. Froehner est parvenu à déchiffrer l'inscription grecque, gravée sur une feuille d'argent, qui faisait partie du musée Campana et qui est conservée aujourd'hui dans les vitrines du musée Napoléon III au Louvre. Le rédacteur du catalogue italien de la collection Campana avait imaginé que cette inscription presque illisible contenait « des prières et des supplications pour obtenir la faveur des dieux de l'Olympe et leur protection contre les dieux infernaux. » Le savant Père Secchi avait publié sur cette inscription un mémoire très-remarquable dans les *Annales d'archéologie italienne*. M. W. Froehner a lu et, qui plus est, traduit l'inscription, qui n'est autre qu'une amulette accompagnée de signes cabalistiques, qu'on peut attribuer aux gnostiques d'Alexandrie et qui servait de préservatif contre toutes sortes de maladies et de mésaventures, par l'invocation du grand et saint nom du dieu vivant, Adonaï, Jao et Sabaoth.

Dans le troisième fascicule de 1866, M. Paysant envoie en quelque sorte un dernier adieu à la célèbre collection d'antiquités formée par le duc de Blacas d'Aulps et vendue au British Museum après le décès du propriétaire. Cette collection incomparable avait plus que doublé, depuis que le savant orientaliste, M. Reinaud, avait rédigé la Description des monuments musulmans qui en faisaient partie¹. Les bronzes antiques étaient d'une beauté incomparable, les séries numismatiques ne laissaient rien à désirer. M. Paysant nous rappelle quelques-uns des objets les plus précieux qui figuraient dans ce cabinet, que l'Angleterre n'a pas cru payer trop cher en achetant 1,200,000 francs. Par bonheur, le duc de Luynes avait d'avance largement compensé la perte que la France savante

¹ Paris, Imprimerie royale, 1828, 2 vol. in-8°, figures.

a faite en donnant, de son vivant, sa collection au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

M. l'abbé Cochet, l'ardent, l'infatigable explorateur des anciennes sépultures de la Normandie, nous raconte, avec son expérience et son savoir d'archéologue funéraire, les fouilles qu'il a dirigées dans le chœur de la cathédrale de Rouen et qui lui ont fait retrouver la statue et le cercueil de Henri le Jeune, dit Court Mantel, duc de Normandie et frère de Richard Cœur de Lion, ainsi que la tombe de Jean de Lancastre, duc de Bedford, frère du roi Henri V et régent de France. Une notice de M. l'abbé Cochet est toujours un précieux document.

Les fascicules de l'année 1867 ne contiennent qu'un petit nombre de mémoires d'archéologie; mais en revanche ils sont abondants en nouvelles archéologiques relatives spécialement à la Normandie, nouvelles empruntées d'ordinaire à des journaux et à des revues de la province. Dans une lettre adressée à M. A. Charma, M. Paysant nous donne le signalement d'un faussaire en antiquités, lequel s'est assez mal avisé de lui présenter, comme trouvé à Berthouville, un vase de bronze revêtu d'une belle couche d'oxyde de cuivre, riche de son, transparent et inattaquable à la pointe. Ce vase était faux. M. Paysant le décrit de manière à le faire reconnaître aux amateurs qui seraient moins défiants que lui. Il faut bien en prendre son parti: tant qu'il y aura des amateurs et des collections, il y aura aussi des faussaires et des dupes.

M. Henri Moulin a refait et allongé une notice que MM. de Ger-ville et Renault avaient publiée sur le château de Gavray dans l'*Annuaire de la Manche* de 1854. De ce château, qui fut rasé de fond en comble en 1378, après le siège qu'il avait soutenu contre le connétable Duguesclin, il ne reste plus que l'emplacement. M. H. Moulin y a retrouvé des traces de construction romaine, ce que nous admettons volontiers, puisque la plupart des châteaux forts du moyen âge, construits sur des rochers ou des monticules, avaient succédé à des postes créés et fortifiés par les Romains, qui durent choisir les meilleures positions pour tenir en bride le pays conquis. Gavray, que les textes du moyen âge nomment *Guavarium*, *Gabaregium*, *Guabreium*, etc. et que les savants modernes veulent honorer d'une origine celtique (*Gavr*, *Gabhar* et *Gavar*, chèvre), n'est nommé nulle part dans les historiens de l'antiquité. M. Henri Moulin n'a donc fait que donner carrière à son imagination en re-

traçant le rôle que Gavray a dû jouer dans les campagnes de Jules César. Cette notice peut avoir cela de bon, qu'elle dirigera et encouragera les fouilles sur l'éminence que couronnait, au *xiv^e* siècle, le château de Gavray, que les chroniqueurs qualifiaient *le plus beau chastel de Normandie*.

Nous ne ferons que mentionner, dans le dernier fascicule de 1867, un article un peu trop solennel, intitulé : *Bellême; âge anté-historique*. M. le docteur Jousset, correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, annonce à son de trompe que la province du Perche possède enfin des témoignages de l'existence antédiluvienne de ses premiers habitants. Vingt-trois haches en silex taillé ont été découvertes sur la pointe occidentale d'Apremont, canton de Bellême, « dans un mélange abondant de cailloux, dit l'auteur de « cette importante communication, accumulés évidemment en ce « lieu par l'un des courants diluviens, puis arrêtés par un soulèvement du sol. » L'heureux possesseur de ces vingt-trois haches, qu'il appelle des *produits antéhistoriques*, caractérise en ces termes les conséquences de sa découverte : « Le cercle des ères archéologiques pour Bellême est aujourd'hui complet; l'histoire politique « de cette châtellenie a été présentée plusieurs fois depuis deux siècles « et demi; avec des matériaux enlevés au sein de la terre, que nous « avons pu collectionner, nous avons tracé une autre phase de son « histoire que nous estimons non moins curieuse, non moins instructive. » Dieu nous garde de vouloir troubler les joies d'un archéologue convaincu, mais le passage suivant de son dithyrambe en l'honneur des silex nous a donné à réfléchir : « A dire vrai, tous « mes silex taillés n'ont pas la même perfection d'exécution. Le travail du façonnage en est énormément difficile. Moitié de nos silex « sont imparfaits ou manqués; étonnons-nous qu'il y en ait autant « de réussis; les plus imparfaits défileraient l'adresse de nos meilleurs « ouvriers. »

M. le docteur Jousset a probablement sous la main la collection du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie; nous l'invitons à ouvrir le *Bulletin* à la page 555 du second fascicule de l'année 1865; il y trouvera une lettre de M. Charles Collier, membre de la Société des antiquaires de Londres, qui nous apprend de quelle manière un pauvre ouvrier s'y prenait pour fabriquer en un instant les plus belles pointes de flèche en silex taillé, à l'usage des amateurs d'antiquités celtiques. Déclarons toutefois, pour ras-

surer tout le monde, que le fait s'est passé près de Winchester, en Angleterre, et non pas à Bellême, dans le Perche, non loin de la butte d'Apremont, où l'on trouve des *produits antéhistoriques* au milieu des cailloux « accumulés par les courants diluviens ».

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

JOURNAL D'AGRICULTURE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain.

Année 1867. Bourg, 1867.

Le volume dont j'ai à vous entretenir débute précisément par un article qui intéresse nos études. Il y est le seul de son espèce; car la Société d'émulation de l'Ain s'occupe plus d'agriculture que d'archéologie. Dans cet article, l'auteur, M. Sirand, rend compte à la Société des découvertes d'antiquités romaines récemment faites à Marlieux, village perdu dans la partie la plus marécageuse et la plus malsaine des Dombes.

Des ouvriers travaillant dans un champ dépendant du domaine des Platières en ont exhumé une belle statue de bronze, de travail manifestement antique, et représentant Esculape. Le dieu est barbu; il tient un vase de la main droite; son bras gauche, tendu en avant, est recouvert d'une écharpe; sa taille est entourée d'une ceinture tressée et nouée sur le devant de la poitrine. Quatre autres statuettes de bronze ont été trouvées à peu de distance de celle-là, savoir : un second Esculape, plus petit, mais de même style que le premier; une figurine, de 9 centimètres et demi de hauteur, représentant la Fortune; une femme drapée et tenant de la main droite une patère renversée, que M. Sirand pense être une prêtresse; enfin un discobole, nu et dans l'attitude d'un homme qui s'apprête à lancer le palet. De ces quatre statuettes, celle de la Fortune est la plus curieuse à étudier. La déesse, vêtue d'une longue robe tombant jusqu'à ses pieds, a la tête couverte d'un bourrelet auquel s'adapte le bandeau qui lui couvre les yeux; elle tient de la main droite un globe et de la gauche une corne d'abondance. La figurine est posée sur un petit socle de bronze auquel elle est adhérente.

D'autres objets, également trouvés dans le voisinage, complètent

le résultat des fouilles de Marlieux ; ce sont : une anse de vase, ou plutôt un manche de casserole, recouvert d'ornements en relief ; un bassin de bronze et plusieurs petits socles de même métal ; deux monnaies également en bronze et dont l'une, la seule qui soit assez bien conservée pour qu'on ait pu en reconnaître le type, est de Marc-Aurèle ; enfin, ce qu'on rencontre partout dans les fouilles de ce genre, des débris de poteries grossières et des tuiles à rebord.

De la découverte qu'il vient de décrire l'auteur de l'article tire cette conclusion bien modeste, que le territoire de Marlieux a dû être habité, au moins du temps des Antonins. J'y souscris volontiers.

JULES MARION,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

4^e série, III^e volume, 1867.

Il n'y a aucune discussion relative aux faits et gestes de César autour d'une Alesia quelconque dans ce nouveau volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Si nous sommes loin de nous en plaindre, nous devons cependant noter cette exception, afin de constater en même temps que les travaux dont nous avons à vous entretenir n'y ont perdu aucun intérêt.

M. Castan fait d'abord connaître un cachet inédit d'oculiste romain, l'un des treize qui ont été découverts à Nais-en-Barrois en 1808, dont Dulaure et Grivaux de La Vincelle ont parlé. Sept ont déjà été décrits ; ce huitième appartient au musée de Besançon, et est remarquable par un griffonnage indéchiffrable qui couvre ses plats, et dans lequel il est permis de se refuser à voir une écriture quelconque.

En étudiant les formes et dimensions des camps romains au temps de César, M. Paul Bial, chef d'escadron d'artillerie, n'est pas sorti du cercle habituel de ses études.

L'auteur, qui avait établi, d'après certains exemples, quelles dimensions devait avoir, sous la République, le camp d'un manipule, d'une cohorte ou de six cohortes, a vu ses indications vérifiées par une enceinte récemment mesurée auprès d'Ambierle (Allier).

Ces dimensions sont, à peu de chose près, celles nécessaires à

l'établissement d'une cohorte. Or des tuiles à rebords trouvées dans l'enceinte portent le sigle suivant S. X. I. J. qu'on a proposé de lire *Legionis undecimæ signum*, ce qu'il nous semble difficile d'admettre, car le cachet qui a donné cette empreinte devrait être ainsi disposé : L. I. X. 2, ce qui ferait *Legionis nonæ signum*, et encore l'S serait à l'envers, s'il faut s'en rapporter à l'espèce de *fac-simile* que publient les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. D'ailleurs, dans les marques des potiers romains que l'on possède, le mot *signum*, ou son abréviation, n'est jamais employé, puisque l'impression de cette marque implique l'existence de celle-ci. De plus, l'L ne suffirait pas pour signifier *legio*; il faudrait les trois lettres LEG, suivant les habitudes de l'épigraphie romaine.

Avant donc d'admettre que ce camp était celui de la 11^e légion, commandée par C. A. Regius, que César envoya en cantonnement dans le pays des *Ambivareti* ou *Ambluareti*, il faudrait, ce nous semble, posséder un *fac-simile* de la marque des tuiles en question, puis s'accorder, de plus, sur le vrai nom et la vraie position géographique du peuple chez qui la légion de C. A. Regius alla se reposer des fatigues du siège d'*Alesia*, qu'il faut toujours retrouver dans quelque coin des travaux de la Société d'émulation du Doubs.

Si les conclusions d'un mémoire de M. le docteur Noël sur *Les Ambluareti et le campement de la 11^e légion* sont adoptées par les savants, comme elles l'ont été par M. P. Bial, les mesures de ce dernier auront reçu confirmation à quelques mètres près; s'il y a discussion, ses mesures seront encore probables.

Après les deux notes que nous venons d'indiquer, un long travail de M. le docteur E. Delacroix sur Luxeuil nous arrêtera quelque temps.

Les Romains, ces grands amateurs de bains de toute nature, s'étaient fixés à Luxeuil et y avaient créé des établissements dont on retrouve aujourd'hui les traces. Mais avant eux les Gaulois semblent avoir occupé ce point. On trouve en effet, dans les fouilles que l'on exécute de nos jours autour des sources thermales, immédiatement au-dessus de la roche, un dépôt de terre noire contenant des cendres, des charbons, des statuettes de bois de chêne vêtues de la cuculle à capuchon et portant autour du cou la torque à bouts renflés, et enfin des poteries grossières.

Au-dessus s'étend un dépôt de sables rapportés, que M. E. Delacroix appelle du « crassin », qu'il croit destiné à cacher les anciens

ex-voto, et qui sert en tout cas de support aux fondations des constructions romaines.

Dans cette partie l'on découvre en abondance des poteries rouges, unies ou sigillées, au milieu de débris de murs en moellons et de colonnades, ainsi que de cuves rondes ou carrées, revêtues d'albâtre ou de mosaïques, qui indiquent l'existence de thermes importants.

Une inscription portant le nom de *Labienus*, dont l'authenticité a toujours semblé douteuse, et qui est universellement reconnue pour fautive aujourd'hui, avait fait remonter au lieutenant de César, lequel avait sans doute d'autres soins à prendre, la création de ces thermes. Mais, à quelque époque qu'il faille faire descendre cette fondation, une fois qu'elle fut faite, les Romains habitèrent Luxeuil en grand nombre.

On retrouve la voie de cailloutis, arrosée d'eau ferrugineuse, qui y conduisait : on a exploré le cimetière, dit *Champ noir*, qui était à proximité de la route; on a retrouvé des cippes funéraires en grand nombre du temps des Antonins, avec effigies gauloises et romaines d'hommes de professions diverses et de femmes, protégées par des niches dont l'arc aigu est particulier à la contrée des Vosges suivant M. J. Quicherat; on a mis au jour, enfin, des inscriptions votives aux divinités topiques, car il semble qu'il y en ait eu deux : l'une *Luxovium*, se rapportant aux eaux sulfureuses; l'autre, *Bricia*, aux eaux ferrugineuses. Quant aux médailles, elles sont sans nombre.

Autour des sources, les débris romains sont recouverts de vestiges d'ateliers divers que l'on attribue aux Burgondes, qui ravagèrent tout avant de se fixer dans le pays.

Cependant, lorsque saint Colomban y arriva vers l'année 590, il y aurait trouvé les ruines fortifiées des thermes encore décorés d'un grand nombre de statues et servant encore.

Les moines de l'abbaye de Luxeuil se préoccupèrent médiocrement des eaux thermales pendant le moyen âge, et noyèrent celles-ci par un barrage destiné à retenir les eaux supérieures afin de créer les étangs nécessaires à leur nourriture. Aussi la ville, qui avait essayé de s'emparer de celles-ci, eut-elle des différends avec l'abbaye dès avant le xv^e siècle, où il intervint un premier règlement. Au xviii^e siècle, la ville commença une réédification des bains que l'on poursuit encore aujourd'hui.

Les vestiges du moyen âge sont rares à Luxeuil. On cite d'abord dans l'église Saint-Sauveur une cuve baptismale octogone supportée

par quatre lions accroupis, qui date du XII^e au XIII^e siècle; puis l'ancienne église abbatiale reconstruite en 1330; une statue de saint Pierre, coiffée de la tiare papale, antérieure au XIV^e siècle; quelques parties des anciens bâtiments claustraux, qui sont du XV^e, et la maison des Jouffroy, construite vers 1440. Cette maison, située sur un point élevé, munie de guettes d'où l'on pouvait apercevoir les environs, fut acquise par la municipalité, en 1552, afin de servir d'hôtel de ville. Aujourd'hui abandonné, cet édifice pourrait recevoir, selon M. E. Delacroix, une destination qui le sauverait de la destruction en même temps que tous les vestiges que l'on trouve en remuant le sol de Luxeuil : ce serait d'en faire un musée et une bibliothèque.

Quelques autres logis, plus ou moins mutilés, une maison de la Renaissance, dont le style rappelle celui du palais Granvelle, les anciennes stalles de Saint-Étienne de Besançon dans l'église Saint-Pierre, et un buffet d'orgues de 1601, complètent la statistique monumentale de Luxeuil.

Cette histoire d'une ville que visitent tant d'étrangers, qui y séjournent quelque temps, ne peut manquer d'être accueillie favorablement par la partie intelligente de ceux-ci, qui y trouveront, en outre, tous les renseignements qui concernent les bains auxquels ils viennent demander la santé.

Nous autres qui, étant loin des lieux, ne pouvons nous intéresser à leur topographie, nous eussions peut-être désiré plus de méthode dans la distribution des matières archéologiques; nous eussions préféré leur classement par époque, plutôt que leur fractionnement suivant l'endroit où elles se rencontrent. Mais n'oublions pas que ce mémoire est sans doute destiné à devenir un guide de Luxeuil, et que, sous la forme que M. E. Delacroix lui a donnée, il sera plus utile à ceux qui le posséderont.

Nous n'avons point à parler du mémoire de M. A. Castan, sur *L'empereur Charles-Quint et sa statue*, qui a pris place dans le volume des *Lectures de la Sorbonne*. Cependant, pour être conséquent avec les précédents du Comité, nous devons présenter une observation sur un terme qui tend à s'introduire dans la numismatique en dépit de son étymologie. C'est le terme *avers*, que nous voyons dans une note sur les *Origines et variations des armoiries de la ville de Besançon*. On prétend l'opposer au vocable *revers* et le substituer à la *face*, qui parfois n'existe pas, en effet. Or le mot *droit* suffit, sans employer cette

nouvelle locution, qui signifie absolument le contraire de ce qu'on prétend lui faire dire.

Une première communication de M. A. Quiquerez sur le *chemin celtique de Pierre-Pertuis* avait suscité dans la Société d'émulation du Doubs quelques observations que nous avons relatées dans un précédent rapport¹. Ces observations étaient justifiées par l'état incomplet de l'étude présentée par M. A. Quiquerez, qui, étant retourné sur les lieux, a mieux examiné dans tous ses détails le tronçon de chemin objet du débat, et qui en a donné une vue, un plan et un profil cotés avec le plus grand soin.

Ce chemin taillé dans le roc, et déblayé par l'explorateur sur une longueur de 12 mètres, est d'une largeur moyenne de 1^m,14. Ses ornières ont 9 centimètres à l'ouverture et 6 centimètres au fond, qui est arrondi. Entre elles s'étendent des rainures transversales qui les joignent presque et qui « ont été faites au marteau à pointe, ce qu'il est facile de reconnaître à leurs extrémités, où elles ont été moins usées par les pieds des chevaux, » lesquels étaient ferrés, ainsi que les jantes des roues. Le bout des essieux a usé le roc à une hauteur moyenne de 30 centimètres. Comme il était impossible de croiser, même à pied, une voiture engagée dans une voie aussi étroite et encaissée, un trottoir de 30 centimètres de large avait été taillé en contre-haut.

Ainsi M. A. Quiquerez avait raison, et c'est à l'outil qu'a été entièrement taillée cette route, avec les rainures transversales pour les pieds des chevaux et les ornières pour l'encaissement des roues.

Un autre tronçon semblable a été découvert sur le même parcours, avec quelques fers de cheval à bords ondulés, qui sont d'origine celtique, ainsi qu'il est probable d'après les recherches de M. A. Quiquerez lui-même².

Une voie romaine a suivi plus tard la même direction, sinon le même tracé, auquel elle s'est parfois superposée cependant, suivant les explorations qu'a faites l'auteur devant sa propre maison, à Belterive.

Le volume que nous analysons a été encore enrichi d'un mémoire de M. A. Quiquerez sur *Les derniers sires d'Asnel et le mobilier de leurs résidences au XVII^e siècle*.

¹ *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VIII, p. 57.

² *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. III, p. 675.

Comme dans les documents de même époque que nous avons eu à analyser précédemment pour le Comité, la literie occupe une grande place dans ces inventaires. On y trouve même un lit à trois étages. Quant au reste du mobilier, il ne vaut guère : il consiste en quelques *chayères* à dossier, en bancs et en coffres, où une foule d'objets disparates ont été jetés pêle-mêle, vaisselle d'étain, hardes, ferrailles, armes et harnais. La moutarde jouait un grand rôle chez les sires d'Azél au *xvi^e* siècle, comme dans la cuisine au moyen âge. C'est un pilon à moutarde ici ; là c'est un grand moutardier et douze plus petits en étain ; ailleurs c'est un moulin à moutarde. Parmi la vaisselle d'étain, on trouve encore dix tranchoirs. L'art et la littérature occupent aussi leur place dans les coffres : les *Commentaires de César* avec l'*Art du fauconnier*.

M. A. Quiquerez a eu le soin d'intercaler dans son analyse quelques termes du temps, mais nous regretterons qu'il n'ait pas poussé plus loin les renseignements en transcrivant les quelques passages les plus intéressants parmi ceux qui lui ont passé sous les yeux.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Vitry-le-François, 1868, in-8° de 135 pages.

Ce volume a deux parties ; l'une contient les extraits analytiques des séances, l'autre les mémoires et notices. Nous trouvons dans la première une description faite par M. Girardin de l'église de Margerie, prieuré de l'ordre de Cluny, fondé en 1198 ; et ensuite un compte rendu de M. Pestre, architecte, sur une communication faite à la Société par M. Ch. Héquet, ayant pour titre : *La maison de Marcus Arrius Diomedes à Pompéi*. On nous permettra d'en extraire les deux alinéas suivants : « Située dans le faubourg Augustus Felix, cette maison faisait partie de la grande rue des « Tombeaux, où deux fois par an se célébraient des fêtes funéraires. « Elle se composait de deux étages, avec péristyle et portiques. Au « fond de l'atrium (cour intérieure), vis-à-vis le péristyle, se trou- « vait une grande salle close précédée d'une galerie aux extrémités « de laquelle étaient deux pièces, la bibliothèque et la chambre à

« coucher du maître. Venaient ensuite les appartements des femmes, « les bains, le triclinium d'été, etc. trouvés presque intacts. »

« Enfin à cette habitation étaient joints comme dépendances la « maison du colon, le logement des esclaves, le four et les écuries, « le tout clos par un mur ayant une sortie sur la campagne. C'est « près de cette sortie qu'ont été trouvés les deux cadavres du maître « et de l'esclave, le premier ayant à la main une clef et un anneau « d'or au doigt, le second portant 98 pièces de monnaie d'or et « d'argent. »

Dans la seconde partie du volume qui nous occupe, nous signalerons en premier lieu la *Notice sur les pierres sigillaires d'oculistes romains* de M. Jean Bertrand. C'est un compte rendu court, mais substantiel, de l'ouvrage sur cette matière du savant et regretté docteur Sichel; sujet neuf et non pas sans intérêt sous le double rapport de l'archéologie et de la science médicale; car ces cachets nous donnent, indépendamment du nom des oculistes, la désignation des maladies de l'œil dont ils s'occupaient spécialement. Parmi ces maladies, l'ophtalmie (*Lippitudo*) semble avoir été la plus fréquente, et elle l'est encore en Égypte au dire de tous les voyageurs. Il en est souvent question dans Pline, qui indique divers remèdes, et entre autres la graine de myrte. Ces cachets d'oculistes affectent la forme de petits cubes et souvent de petits parallépipèdes en pierre serpentine, en stéatite verdâtre et en schiste ardoisier. Ils portent des inscriptions, tantôt sur l'une, tantôt sur plusieurs de leurs faces, inscriptions donnant l'indication du collyre prescrit. « L'oculiste, dit M. Bertrand, faisait graver son nom et souvent « son prénom et son surnom sur le cachet dont il se servait pour « estampiller les collyres qu'il composait sans doute lui-même, et qui, « renfermés dans des boîtes en bois et de petits vases en terre cuite, « ou pétris en bâtonnets et petits pains allongés, se trouvaient ainsi à « l'abri de la contrefaçon. Après le nom de l'oculiste venaient les indications relatives au collyre en lui-même. » M. Bertrand pense que ces petits monuments peuvent appartenir aux 1^{er} et 3^{es} siècles de notre ère. Il cite la découverte curieuse, faite en 1864 près de Saint-Privat-d'Allier, du tombeau d'un chirurgien du 3^e siècle, avec son urne en terre cuite, qui renfermait, outre ses cendres, sa trousse composée d'instruments fort bien conservés, et son cachet d'oculiste portant une inscription sur chacune de ses quatre faces. Puis il ajoute, comme preuve de la difficulté d'expliquer ces ins-

criptions : « M. Herbert, sous l'influence du lieu où il se trouvait, « avait traduit les lettres *a d a s p*, qui terminent l'une des inscriptions, par *ad aspides*, c'est-à-dire contre les vipères, qui abondent « sur les bords de l'Allier; tandis que M. Sichel lisait *ad aspritudines*, contre les granulations palpébrales. » C'est là, comme on voit, une nouvelle preuve de l'utilité des spécialités pour l'explication de certains monuments. « Mais l'une des plus curieuses découvertes, « poursuit M. Bertrand, est celle faite à Reims, en 1854, par « M. Duquesnel, ancien pharmacien et antiquaire distingué, d'un « grand nombre d'instruments chirurgicaux en bronze, plus spécialement applicables aux maladies des yeux, et de deux pierres « sigillaires d'oculistés romains, accompagnées de nombreux bâtonnets carrés, ou collyres antiques, portant, redressées, ces inscriptions qui sont renversées sur les cachets. » Il termine en disant : « Vous voyez, Messieurs, que l'ouvrage de M. le docteur Sichel, pour « n'être qu'un spécimen ou pierre d'attente, est déjà d'un grand intérêt au double point de vue de l'archéologie et de la science médicale. Il y a lieu de désirer que le savant laisse un peu reposer « l'habile praticien, et se réserve le temps nécessaire pour coordonner d'importants matériaux et produire une monographie « complète de ces précieux monuments épigraphiques. » Malheureusement la mort du célèbre médecin oculiste met ce vœu à néant.

M. Pestre, que nous avons mentionné plus haut, nous donne dans ce volume une notice sur l'église de Vitry-en-Perthois et sur une chapelle de Sainte-Geneviève, qui en est voisine. Ce sont deux monuments d'une importance secondaire, et, bien qu'il nous en parle en homme compétent, au fond on sent qu'il n'y a pas beaucoup à en dire. La ville de Vitry-en-Perthois, qui tire son nom, comme le pense Baugier, de la station dans cet endroit d'une légion romaine nommée *Victrix*, ayant été brûlée par les troupes de Charles-Quint en 1544, François I^{er} fit bâtir, à une demi-lieue de distance de cette malheureuse cité, une nouvelle ville à laquelle il donna son nom et qui devint ainsi Vitry-le-François. Quant à ce qui restait de l'ancienne ville, cela ne forma plus qu'un village, Vitry-le-Brûlé¹, comme on le voit écrit sur la carte de Cassini, ou Vitry-en-Perthois,

¹ On trouve sur la même carte, et non loin de Vitry-le-Brûlé, un village appelé *Rains-la-Brûlée*. Nouveau témoignage des ravages de l'armée de Charles-Quint.

dans le *Dictionnaire des Postes*. L'église de Vitry-en-Perthois était dédiée à saint Mège, premier évêque de Châlons-sur-Marne. « Le roi « Robert, dit Baugier, fit bâtir cette église magnifiquement, dont « on peut encore juger par les restes ¹. » Toutefois il ajoute, quelques lignes plus bas, qu'elle doit sa fondation aux comtes de Champagne. Grégoire de Tours, au livre III, chapitre XIV, de son *Histoire des Francs*, parle de la révolte d'un seigneur nommé Mundericus contre Thierry, roi d'Austrasie, et dit que ce seigneur, vivement poursuivi par le roi, courut se renfermer dans un lieu qu'il nomme *Victoriacum castrum*. D. Ruinart, en s'appuyant sur l'opinion d'Adrien de Valois, pense qu'il faut y voir Vitry-en-Perthois. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à cette église de Vitry-en-Perthois, M. Pestre pense qu'elle était en construction au moment du siège de 1544, et qu'elle occupait l'emplacement de l'ancienne église, celle dont parle Baugier. Ainsi on a là une église du XVI^e siècle, remplaçant une église du X^e ou du XI^e siècle. En effet, M. Pestre nous dit : « Je crois pouvoir conclure que l'église de Vitry-en-Perthois « est gothique par la disposition architecturale, Renaissance par « la sculpture, et qu'elle date de la fin de la première moitié du « XVI^e siècle. » Quant à la chapelle Sainte-Geneviève, c'était un prieuré de Bénédictins, dont on voit encore l'emplacement marqué sur la carte de Cassini, où elle paraît sur une éminence dominant Vitry-le-Brûlé. M. Pestre place sa fondation entre les années 1220 et 1240. Il fait cas de ce petit édifice, dont au surplus il ne reste que bien peu de chose. Voici ses expressions : « Tel est, Messieurs, ce qui nous « reste de l'édifice, bien petit par l'étendue, mais bien remarquable « par les qualités. C'est assurément ce que nous possédons de « mieux dans notre arrondissement, et je ne lui connais de supérieur « dans l'ancienne province de Champagne que Saint-Urbain de « Troyes, Saint-Remi et la cathédrale de Reims. » C'est beaucoup dire, et nous avouons franchement que, après une lecture attentive du mémoire et l'inspection de la planche qui l'accompagne, nous ne nous serions jamais fait une si haute idée de cette petite chapelle. On trouve dans le volume qui nous occupe un autre mémoire de M. Pestre, intitulé *Des sources du Perthois dans l'arrondissement de Vitry-le-François*; mais, comme c'est un travail d'hydrographie, nous n'avons pas à nous en occuper. Avant de quitter

¹ *Mémoires historiques sur la province de Champagne*, t. I^{er}, p. 328.

M. Pestre, nous lui ferons un reproche, bien léger d'ailleurs; c'est sur des phrases comme celle-ci : un pont *déconstruit*, des murs *déconstruits*. On construit un pont, on construit un mur, et, quand on fait le contraire, on le démolit. Tout au plus pourrions-nous admettre le néologisme *déconstruction*, s'il s'agissait, par exemple, d'une opération telle que celle qu'on a pratiquée pour la charmante fontaine de Médicis du jardin du Luxembourg, qu'on a été obligé d'enlever de son ancienne place pour la transporter à sa nouvelle.

Des fouilles exécutées à Heiltz-l'Évêque, arrondissement de Fontenay-le-François, ont été l'objet d'un rapport présenté à la Société le 10 octobre 1867. Les découvertes se bornent presque à l'existence d'une espèce de puits revêtu en maçonnerie, n'ayant qu'une profondeur de 50 centimètres sur 3 mètres environ de circonférence. Voici ce que dit le rapporteur de l'état où il a été trouvé. « Dans la terre « noire mêlée de gravier qui le remplissait étaient superposés par « lits les vases aux offrandes et aux libations, rangés circulairement « et couchés de telle sorte que leur ouverture était dirigée vers le « centre. » Le rapport parle aussi des traces d'une habitation gallo-romaine.

Le mémoire de M. Barbat de Bignicourt sur les portes de Reims est plutôt philologique qu'archéologique, puisque, sur les cinq portes dont il nous parle, il n'y en a plus qu'une seule d'existante, la porte de Mars. Les quatre autres sont : la porte Basée, la porte aux Ferrons, la porte de Cérès et la porte Dieu-Lumière. Le nom de la porte Basée, écrit dans les anciens titres *Baseille* et *Baset*, a donné lieu à trois interprétations que discute l'auteur : l'une, que c'était une porte de Bacchus, et qu'il y avait auprès un temple de Bacchus, dont il nie l'existence; l'autre, que c'était une porte royale par où entraient les empereurs, du mot *Basileus*; ce qu'il refuse d'accepter, observant, d'ailleurs avec raison, qu'il eût été singulier d'employer un mot grec pour désigner des empereurs romains; enfin une troisième opinion veut que cette porte, qui conduisait, à ce que l'on prétend, aux principales basiliques de la ville, en ait pris le nom de *porta basilicarum*, et par corruption *porte Baseille*. Laisant de côté ces trois opinions, l'auteur adopte celle de quelques auteurs qui affirment que le nom de cette porte lui vient de ce qu'elle conduisait à une ville antique nommée *Basilia*, ville dont il ne reste aucune trace, mais qui a certainement existé, et qui se trouvait sur le chemin de Metz à Reims. La porte Basée a été démolie en 1750. Il

pense que c'était un arc de triomphe à trois arceaux, comme celui de l'ancienne porte de Mars. Quant à la porte aux Ferrons, il lui paraît certain qu'elle s'est appelée autrefois *porta Gallica*, porte conduisant vers les Gaules. Il ne veut pas que la porte Cérés tire son nom de la déesse des moissons, et fait observer qu'au ^{xii} siècle cette porte s'appelait *porta Carceris*, dont on a fait par corruption *charcer*, *chacre* et enfin *cère*. La porte Dieu-Lumière n'est pas du nombre des portes antiques de Reims. Elle prit son nom, au ^{xiv} siècle, du voisinage d'un hôpital appelé *di Limire*. « Dieu-Lumière, dit-il, serait en ce cas la corruption très-française des vieux mots *di Limire*. » Nous acceptons l'explication quant au mot *di*, et encore il vaudrait mieux dire *diex*, mais nous admettons difficilement qu'on ait pu faire *lumière* de *limire*. Ce nom au reste est assez singulier, et l'auteur du mémoire ne trouve pour l'expliquer que la situation de cette porte au plein midi. « Quant à la porte de Mars, dit M. Barbat de Bignicourt, elle devait certainement son nom à un temple du dieu de la guerre qui se trouvait entre l'arc de triomphe aujourd'hui encore existant et le mont d'Arène, non loin de l'endroit où, tout dernièrement, on a découvert une magnifique mosaïque romaine, qui semble être, en vérité, un embarras pour une ville qui peut-être, de nos jours, n'honore pas assez les arts. » Le mot *peut-être* nous paraît bien indulgent, et nous proposerions sans hésiter la variante de *certainement*. A l'appui on peut lire dans le *Bulletin de l'Institut des provinces*, année 1861, page 233, ce qui suit : « M. le président cite le triste état de la porte de Mars à Reims, dont on semble désirer et hâter la ruine complète. M. de Caumont confirme ces déplorables renseignements. » Assurément une ville aussi historique que celle de Reims ne saurait continuer à mériter de tels reproches.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Année 1867. Lyon, 1868, in-8° de 322 pages.

Parmi les pièces qui composent ce volume, quatre feront l'objet de notre examen au point de vue archéologique. Ce sont, dans l'ordre où elles se présentent : 1° un travail de M. Paul Saint-

Olive sur l'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière à Lyon ; 2° des recherches de M. Adrien Peladan sur la zoologie mystique des églises de Lyon ; 3° des observations de M. Savy sur la monographie de l'église de Brou de feu Didron ; 4° un travail sur les moulins à blé chez les anciens, chez les modernes et particulièrement dans la ville de Lyon, par M. Émile Perret de La Menue.

M. Paul Saint-Olive est un membre très-actif de la Société littéraire de Lyon. Le travail qu'il donne aujourd'hui est divisé en deux parties. Dans la première il traite du prieuré de Notre-Dame-de-la-Platière ; dans la seconde il donne la description du quartier de Lyon qui l'environnait. Une vieille tradition fait remonter à saint Pothin, premier évêque de Lyon, l'introduction du culte de la Vierge dans cette ville. Il y avait au dehors de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, une très-ancienne chapelle nommée Sainte-Marie-au-Bois, *Sancta Maria in Bosco*. On en fait remonter l'origine à la fin du v^e siècle. Ce ne fut que bien après, c'est-à-dire au xi^e siècle, que s'éleva la chapelle de Notre-Dame-de-Fourvière.

Quant à celle de Sainte-Marie-au-Bois, saint Jubin, archevêque de Lyon, y établit, l'an 1080, des chanoines de Saint-Ruf, et la dota. « Il paraîtrait, dit M. Paul Saint-Olive, que les moines de « l'Île-Barbe firent des réclamations au sujet de certaines de ces do-
« nations, et qu'entre ces deux ordres on se *calomnait* mutuelle-
« ment, *calumnia agebatur*. » M. Paul Saint-Olive s'est mépris sur le sens de ces mots, qui veulent dire seulement qu'on était en procès. Cette chapelle de Sainte-Marie-au-Bois fut rebâtie, sans doute en enlevant les arbres qui l'entouraient, sur une place, *platea*, d'où lui vint son nom de Notre-Dame-de-la-Platière. M. Paul Saint-Olive pense que ce fut au xi^e siècle. « Cette date, dit-il, coïncide avec celle « de l'église d'Ainay à la fin de ce même siècle, et qui fut consa-
« crée peu après par le pape Pascal II, en 1107. Au reste, dans le
« plan de Simon Maupin (1625), on peut voir que le clocher de la
« Platière est absolument le même que celui d'Ainay, seulement il
« est placé au-dessus du chœur, au lieu d'être élevé au-dessus du
« portail, et la similitude des formes indique nécessairement une
« époque contemporaine. » (*Bulletin*, p. 135.) L'auteur regarde avec raison l'année 1245 comme remarquable pour l'église de Notre-Dame-de-la-Platière. En effet, c'est le 17 juillet de cette année que le concile de Lyon s'y assembla pour porter son décret ordonnant la célébration annuelle de la fête de la Nativité de la

Vierge. En 1562, cette église fut pillée par les huguenots. Il y avait plusieurs confréries, entre autres celle des Mouliniers de soie, dont la chapelle était décorée d'une Assomption d'Adrien d'Acier, né en 1630. L'église a été démolie en 1790. Cependant M. Paul Saint-Olive a retrouvé un reste de l'abside qu'il décrit en juge compétent¹. Quant à la description de la paroisse, qui vient à la suite de cette première partie, tout ce que nous pouvons en dire, entièrement étranger que nous sommes à la topographie de la ville de Lyon, c'est qu'elle paraît faite avec beaucoup de soin et de recherches. On regrette seulement que l'auteur n'y ait pas joint un plan, qui est indispensable pour tous ceux qui ne sont pas de la ville. Plus qu'à tout autre il lui était facile de donner cette satisfaction au public. Son travail, fort bien fait d'ailleurs, y eût gagné. En terminant, nous lui signalerons un petit monument qui se rattache à l'objet de sa notice. C'est un fragment du sceau du prieuré de Notre-Dame-de-la-Platière; il est ogival, en cire verte, et malheureusement fort endommagé. Il représente un personnage debout, une femme, en robe et en manteau vairé, et tenant à la main droite un sceptre ou une tige de lis, nous ne saurions dire lequel de ces deux objets, attendu que le haut manque; elle tient de la main gauche un livre. C'est sans doute la Vierge, et, dans ce cas, le détail du manteau vairé est singulier et à remarquer; ce sont toujours de très-grandes dames, des reines par exemple, qui sont représentées avec cette sorte de manteau. La légende, en la restituant, porte : [SIGILLUM] BEATE MAR[IE] DE [PLAT]ERI[A]. Ce sceau est appendu à un acte daté de Lyon, du jeudi après les octaves de l'Annonciation (27 août) 1293. C'est une plainte du clergé de Lyon au roi, sur les oppressions qu'il avait à souffrir pendant l'absence de l'archevêque, alors à Rome pour l'élection du pape. La plainte est émanée de l'abbé et du couvent d'Ainay, du prieur et du couvent des Frères Prêcheurs, du gardien et du couvent des Frères Mineurs, du prieur et du couvent de Saint-Irénée, du prévôt et du chapitre de Fourvière, du prieur de Sainte-Marie-de-la-Platière, *prior Beate Marie de Plateria*, et enfin du précepteur et et des frères de l'hôpital de Saint-Georges de Lyon. Ils avaient eu recours à un puissant personnage, Pons de Monlaur, qui vainement avait réclamé en leur nom auprès du vicaire de l'archevêque.

¹ M. Paul Saint-Olive est architecte.

Et même ce dernier, de guerre lasse, avait fini par leur donner le singulier conseil de vider la ville et d'emporter avec eux les choses saintes : « Fuerimus requisiti exire cum sacratissimo corpore Christi civitatem¹. » Il est à observer que, l'année précédente, Philippe le Bel avait accordé à la ville de Lyon des lettres de sauvegarde, pour lesquelles elle s'était engagée à lui payer chaque année dix sous tournois par feu pour les riches, et douze deniers pour les pauvres². On sait combien la ville de Lyon a été agitée par les fréquentes querelles survenues entre son archevêque et ses habitants. Paradin a donné l'un des traités passés en conséquence entre Philippe le Bel et l'archevêque de Lyon, à Pontoise, au mois de septembre 1307. C'est ce qu'il appelle *la Philippine*³. Un autre traité de la même date, mais beaucoup plus étendu, se trouve au Trésor des chartes, et, chose particulière, il y est répété jusqu'à neuf fois en autant d'originaux scellés⁴.

Nous passons aux recherches de M. Adrien Peladan sur la zoologie mystique des églises de Lyon. Elles portent sur des sculptures de l'abside de l'église d'Ainay, sculptures qu'il attribue au ix^e siècle, et qui représentent deux animaux fabuleux, la licorne et l'onagre. La licorne est bien connue par sa prédilection marquée pour les vierges, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Quant à l'onagre, c'est un mari superbe et jaloux, qui avait, à ce qu'on assure, contracté l'habitude prévoyante de châtrer tous ses rivaux. L'auteur est donc tout à fait dans son droit quand il range ces deux bêtes singulières dans la zoologie mystique. Voici ce qu'il dit de la première; c'est en s'occupant de la décoration des pilastres de l'abside de l'église d'Ainay : « On y remarque une licorne et une vierge qui se tiennent embrassées : l'une et l'autre debout. La jeune fille entoure le monocéros de ses bras, et elle en est également serrée. Elle se penche affectueusement vers lui, et confond en quelque sorte sa tête avec celle du vigoureux animal, qui s'abandonne volontairement à elle, et de manière à n'appuyer sur le sol que ses deux jambes postérieures. » (P. 189.) Un peu loin vient une citation de la monographie des vitraux de Bourges. « On trouve dit le P. Cahier, vers le xv^e siècle, des représentations du mystère

¹ Archives de l'Empire, J. 262, n° 10.

² *Ibid.* J. 262, n° 11.

³ *Mémoires de l'histoire de Lyon*. Lyon, 1573, in-fol. p. 172.

⁴ Archives de l'Empire, Trésor des chartes, carton J. 263.

« de l'Incarnation sous l'allégorie d'une chasse : la licorne est lancée par deux paires de limiers accouplés, que suit un ange sonnante du cor, et se jette dans le sein de la Vierge qui l'attend assise. » L'auteur s'explique, avec une facilité que nous lui envions, cette chasse d'un genre assurément nouveau : « La licorne, dit-il, est *Jésus-Christ*, la vierge est *Marie*, le piqueur ailé est l'archange *Gabriel*, chargé de l'Annonciation, et les deux paires de chiens sont la *Miséricorde* et la *Vérité*, la *Justice* et la *Paix*. » (P. 192.) M. Peladan remarque que le blason a adopté l'emblème de la licorne, et en effet elle se trouve comme support dans les armes d'Angleterre, sans compter celles de très-petits personnages. Pline le naturaliste nous a laissé la description d'un animal dans lequel on a voulu voir la licorne. Voici ses expressions : « Le monocéros est une bête d'un aspect très-farouche, au corps de cheval, à la tête de cerf, aux pieds d'éléphant, à la queue de sanglier ; son mugissement est sourd. Elle a sur le front une corne noire longue de deux coudées. On dit qu'on ne peut la prendre vivante ¹. » Or tous ces caractères, et plus particulièrement ceux de la couleur noire de la corne et de la forme de la queue pareille à celle du sanglier, semblent s'appliquer assez bien au rhinocéros. A quoi pourtant il convient d'observer que Pline a connu ce dernier animal, et que même il en parle au chapitre précédent.

Quoi qu'il en soit, au reste, de l'animal en question, toujours est-il que la corne de licorne a été en grande estime au moyen âge, attendu qu'on lui attribuait, entre autres vertus merveilleuses, celle de pouvoir déceler le poison partout où il serait. On en faisait des salières. C'est ainsi qu'on lit dans un compte de l'an 1396 : « Mis à point une salière d'os de licorne pour le roy ². » On en plaçait dans les hanaps et dans les cuillers. « Pour douze hanaps de licorne, » dans le compte qu'on vient de citer ³. « Une cuiller d'or où il y a dedans une licorne, » dans un compte de 1463 ⁴. On s'en servait pour faire l'essai du vin et des mets, et on la désigne alors par les mots d'*épreuue* ou d'*essai*. Dans un compte d'Isabeau de

¹ « Asperrimam autem feram monocerotem, reliquo corpore equo similem, capite cervo, pedibus elephantis, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu nigro media fronte cubitorum duorum eminente. Hanc feram vivam negant capi. » (Pl. lib. VIII, cap. XXI.)

² Archives de l'Empire, KK. 25, fol. 62.

³ *Ibid.* KK. 25, fol. 56 v°.

⁴ *Ibid.* KK. 272, fol. 60.

Bavière, de l'an 1404 : « Une espreuve de licorne pour la royne¹. » Dans un compte de 1408 : « Une pièce de licorne à faire essay à ung bout d'argent². » Dans un autre, de 1455 : « Demi-pièce de licorne à servir d'espreuve à toucher sur les viandes de ladite dame (Marie d'Anjou)³. » En 1458 : « Pour une pièce de licorne. . . à une petite chesnete d'argent doré, envirolée et attachée au dedans du couvercle d'un des pots d'argent doré de l'eschançonnerie où se met le vin de bouche dudit seigneur (Charles VIII)⁴. » Ici se présente une petite difficulté touchant la couleur de cette substance. On a vu que Pline nous dit que la corne de la licorne est noire. Cela est confirmé par les comptes. Par exemple : « Une licorne noire pendant à une petite chesne d'or⁵. » Cependant tous les naturalistes qui ont eu l'occasion de parler de la licorne la regardent comme étant la dent ou plutôt la défense du narwal, défense du plus beau blanc que l'on puisse imaginer⁶. D'un autre côté, on trouve ce passage dans un compte de 1411 : « Une dent de licorne enchassée en argent, pendant à un lacs de soie⁷. » Comment supposer qu'une dent puisse être noire. Pour résoudre la difficulté, il faut admettre qu'on avait au moyen âge deux substances de nature très-différente et que l'on comprenait pourtant sous la même dénomination de licorne, l'une blanche et l'autre noire, et nous penchons à croire que par la blanche il faut entendre des dents de narwal ou bien d'hippopotame, et par la noire des cornes de rhinocéros. A l'appui de notre opinion, nous transcrivons le passage suivant de la description d'un rhinocéros faite en l'an xii par la collaboration de Lacépède et Cuvier. « Les dépouilles du rhinocéros n'ont pas une grande utilité; son cuir sert surtout à faire des manches de fouet; sa corne a quelque valeur en Orient, où l'on en fait des vases auxquels les Indiens et les Arabes attribuent la vertu de faire découvrir les poisons, si l'on y versait des liqueurs qui en continssent. Il faut que ce préjugé soit fort ancien, car Arrien

¹ Archives de l'Empire, KK. 43, fol. 77.

² *Ibid.* KK. 268, fol. 19 v°.

³ *Ibid.* KK. 55, fol. 74.

⁴ *Ibid.* KK. 51 fol. 64 v°.

⁵ Compte de 1456, KK. 272, fol. 9.

⁶ Le Muséum d'histoire naturelle conserve une très-belle canne, faite d'une défense de narwal. Elle a appartenu à Buffon.

⁷ Archives de l'Empire, K. 499.

« compte déjà, dans son Périples de la mer Rouge, les cornes de rhinocéros au nombre des objets de commerce¹. »

Ce qui concerne l'onagre est sculpté sur le cinquième pilastre de l'église d'Ainay. Voici la description de l'auteur : « Au-dessous du médaillon de la licorne est un espace rectangulaire chargé d'ornements sans signification mystique; mais ensuite se déroule une scène de complexité étrange, et où les caprices de l'art détruisent presque entièrement le caractère symbolique. De bas en haut, on remarque quatre animaux placés successivement, et dont chacun châtre avec les dents celui qui est devant lui; le quatrième animal a la tête tournée en arrière pour voir celui par lequel il se sent émasculé. En même temps il est assailli par un serpent, attaqué lui-même par un coq fantastique. » (P. 192.) Grâce à ses autorités, M. Peladan, en bon catholique, voit là le démon et les hérésiarques, « aspirant, dit-il, à être les seuls docteurs des âmes, et, comme l'onagre, de ne laisser fructifier que leurs propres œuvres. » (P. 193.)

Maintenant que vaut tout cela? Nous laissons au lecteur à en juger. Quant à nous, nous sommes prêts à nous écrier : Symbolisme, que me veux-tu? Sans doute il est quelques emblèmes très-clairs, quelques allégories très-ingénieuses; mais, si l'on veut aller au delà, et trouver à tout prix un sens à ces myriades de rêveries, enfantées, dans toute la durée du moyen âge, par tant de songe-creux, n'est-ce pas s'exposer à déraisonner à leur suite, n'est-ce pas s'embarquer sur cet océan d'incohérence où tant se sont noyés, les Hermétiques par exemple?

M. Savy, dans son examen critique de la *Monographie de l'église de Brou* de feu Didron, lui conteste, avec un goût sûr et beaucoup de courtoisie d'ailleurs, plusieurs de ses appréciations. L'auteur de la *Monographie* avait comparé cette église avec celle de Notre-Dame-de-l'Épine. L'idée était bonne, puisque ce sont deux précieux spécimens de l'architecture religieuse de la Renaissance. Nous reproduisons le passage : « Ces deux églises, de l'Épine et de Brou, à peu près de la même époque, puisque l'Épine fut achevée en 1527 et Brou neuf ans après, c'est-à-dire en 1536, offrent le plus frappant exemple du contraste dans l'analogie. Analogues de nom, de temps et de

¹ *La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, ou les animaux vivants*, par MM. Lacépède et Cuvier. Paris, s. d. in-12, t. II, p. 130.

« lieu, elles sont tranchées par une opposition de physionomie poussée
« jusqu'à l'absolu. Celle de Brou est faite pour et par des princesses ;
« celle de l'Épine, par et pour des villageoises et des marchands de
« poissons. L'église de l'Épine est une halle et celle de Brou un pa-
« lais. La vierge de Brou est une reine ; celle de l'Épine une bour-
« geoise du plus bas étage. Voilà le cachet dont la fondatrice a
« marqué Brou. Cette Notre-Dame est un portrait en pierre de la
« gouvernante des Pays-Bas, de la fille du très-haut et tout-puissant
« empereur Maximilien. » Remarquons en passant que la fondatrice
n'a pas vu son œuvre achevée, car l'église de Brou ne fut terminée
qu'en 1536, et Marguerite d'Autriche était morte à Malines le
1^{er} décembre 1530. L'église de Brou a passé par bien des mains.
Son premier architecte est Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre
de Louis XII, et que M. Savy réclame comme un architecte lyon-
nais. Il regarde aussi l'architecte flamand Louis Van Boghem comme
ayant eu, après la disgrâce de Jehan Perréal, la direction exclusive
des travaux. M. Savy, dans sa notice, ne nous décrit pas l'église de
Brou, et ce n'était pas là son objet. Seulement il apprécie en pas-
sant quelques détails de sa construction. Voici, par exemple, ce
qu'il dit de la façade : « La façade de Brou, assurément, n'est pas
« irréprochable. Elle manque d'harmonie dans ses lignes et dans
« ses masses principales, dont quelques-unes sont d'un goût équi-
« voque. » (P. 277.) Quant à l'intérieur de l'édifice, une gravure
sur bois, qui accompagne ce travail, donne jusqu'à un certain point
une idée de son caractère élégant.

Le dernier travail dont nous ayons à parler est celui de M. Per-
ret de La Menue : *Des moulins à blé chez les anciens, chez les modernes,*
et particulièrement dans la ville de Lyon. Pour remplir les promesses
de son titre, l'auteur aurait eu besoin de beaucoup plus des seize
pages qu'il a consacrées à ses recherches. Aussi s'est-il contenté,
après avoir décrit le moulin antique du Musée lapidaire de Lyon,
dont il donne un dessin, d'entrer dans quelques considérations sur
les moulins à eau, en s'étendant cependant avec plus de détails sur
ceux de sa ville. Il y a trois sortes de moulins qui se placent dans
un ordre chronologique forcé : les moulins à bras en usage dès la
plus haute antiquité, les moulins à eau connus à Rome sous Au-
guste, et les moulins à vent, peut-être aussi très-anciens dans
l'Orient, mais qui ne semblent avoir pénétré dans l'Occident qu'à
l'époque des croisades. Dès que les hommes ont eu l'idée de con-

vertir le blé en farine grossière en l'écrasant entre deux pierres, ils auront promptement imaginé un engin propre à cet objet et mû soit par la main de l'homme, soit par la force des animaux. Un progrès immense, ç'a été d'y avoir appliqué la force de l'eau, et un plus grand encore, d'y avoir utilisé la force du vent. Certes, ce serait un beau travail que l'histoire de cette machine, qui, avec la charrue, forme le point de départ de l'industrie humaine.

Le Musée lapidaire de Lyon possède plusieurs moulins à bras antiques. Celui dont M. Perret de La Menue nous donne le dessin est formé de deux pièces : un cône de pierre et un cylindre également de pierre, évidé dans son milieu avec deux appendices qui reçoivent des leviers de bois. Ce cylindre est creusé, et sa cavité présente à peu près la forme de deux cônes opposés par leurs sommets, et par conséquent l'un droit et l'autre renversé. Ce que nous appelons le cône droit s'applique sur le cône qui forme la base, et ce que nous appelons le cône renversé sert de trémie à mettre le blé, qui passe à travers un espace laissé libre au point de rencontre de ces deux cônes. En d'autres termes, le cône de la base est la meule fixe, ou, comme on l'appelle, la meule gisante, et le cylindre la meule tournante. Le travail des moulins à bras devait être très-fatigant et produire peu, à moins d'y employer beaucoup de monde.

Citons, à ce sujet, un passage de Grégoire de Tours, où il est question d'un Ursus, abbé de Cahors, lequel, arrivant un jour au monastère de Loches, y trouva les moines qui tournaient la meule; ayant compassion de leur fatigue, il leur construisit un moulin sur l'Indre. «Dum autem hæc ageret, ac fratres molam manu vertentes triticum ad victus necessaria comminuerint, pro labore fratrum visum est ei in ipso Angeris fluvii alveo molendinum statibilire¹.» On croit généralement que les moulins à eau furent inventés sous Auguste ou un peu auparavant², et M. Perret de La Menue donne le chapitre de Vitruve qui en parle. Cependant Montfaucon dit que les moulins à eau et les moulins à vent étaient encore inconnus au temps de Théodose le Grand, mort l'an 395³. Il est question de moulins dans les lois barbares, et la teneur des textes montre qu'il s'agit de moulins à eau. Ainsi on lit dans la loi salique : «Si quis ferramentum de molino alieno furaverit, etc. Si

¹ Gregor. Tur. *Vitæ Patrum*, cap. xvii, édit. de D. Ruinart, col. 1242.

² Du Cange, au mot *Aquinola*.

³ *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 490.

« quis sclusam de farinario alieno rapuerit, etc. ¹. » De même dans la loi des Visigoths : « Si quis molina violenter effregerit, etc. Eadem « de stagnis que sunt circa molina, etc. ² » Plusieurs ordonnances royales défendent aux Juifs de recevoir en gage les fers des moulins ³.

On trouve, dans l'excellent livre de M. Léopold Delisle intitulé *Études sur la condition agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, un chapitre spécial sur les moulins. Il y aborde la question difficile de l'origine des moulins à vent, et réfute l'opinion de plusieurs auteurs qui font remonter cette origine au commencement du XII^e siècle en s'appuyant sur une charte de l'an 1105, dont il démontre la fausseté. La plus ancienne mention authentique qu'il ait trouvée d'un moulin à vent est dans un acte sans date d'environ l'an 1180. Il fallait une permission du roi pour construire un moulin à vent. En 1273, un chevalier nommé Pierre de Belloy avait fait construire un moulin à vent, *molendinum ad ventum*, sur sa terre de Belloy. Le prévôt de Paris voulut le faire abattre, se fondant sur ce que personne ne pouvait construire de moulins sur le territoire de Gonesse, dont dépendait celui de Belloy, sans la permission du roi. Le chevalier s'adressa au roi, qui l'autorisa à garder son moulin. Les lettres sont datées du mois de juillet 1273 ⁴. Notre chevalier pouvait se croire paisible possesseur de son moulin, quand, deux ans plus tard, les moines de l'abbaye de Royaumont en sollicitèrent la démolition, attendu, disaient-ils, qu'il portait préjudice aux moulins qu'ils avaient à Gonesse. Mais un arrêt de la Pentecôte maintint notre chevalier dans son droit, ainsi deux fois attaqué ⁵. En 1295, Philippe le Bel permet à Guiard de Pontoise, son armurier, d'établir un moulin à vent dans la culture de Saint-Lazare, sur le chemin de Paris à Saint-Denis ⁶. Le moulin à vent était une machine plus savante que le moulin à eau. Voici l'éloge qu'en fait l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature*, tome V, page 481 : « La beauté de cette machine consiste : 1^o dans le parfait équilibre « de la masse du moulin qui se soutient et joue en l'air sur un seul

¹ Dans le *Codex Legum antiquarum* de Lindenbrog. Francfort, 1613, in-fol. p. 324.

² *Ibid.* p. 175.

³ Ord. III, 477; VI, 336 et 654.

⁴ *Archives de l'Empire*, JJ. 30, pièce 475.

⁵ Voy. les *Olim* publiés par M. le comte Beugnot, t. II, p. 62.

⁶ *Archives de l'Empire*, K. 36^e n^o 45.

« pivot; 2° dans la disposition des ailes pour recevoir le vent; 3° dans le rapport de la force mouvante avec la résistance des meules et des frottements. » Il faut distinguer deux sortes de moulins à vent : ceux dont il vient d'être question, construits en bois et pouvant tourner à tous les vents, et ceux qui étaient fixes, généralement construits en maçonnerie, en forme de tours à toit pointu. C'est l'un de ces derniers que l'on voit dessiné aux marges d'un registre du Parlement, à la date de l'année 1420¹. On trouve dans le grand recueil des *Rerum Italicarum scriptores*, de Muratori, la description d'un moulin d'un nouveau genre, qui n'était mû ni par l'eau ni par le vent, mais par des rouages et des contre-poids, et qu'un seul enfant suffisait à conduire. C'est à Milan, et dans l'année 1341, que cette invention se fit. Comme le passage est curieux, nous le reproduisons ici :

« Isto tempore, in civitate Mediolani, per dominos civitatis duæ novitates sunt inchoatæ. Prima est, quod adinvenere facere molendina, quæ non aqua aut vento circumferentur, sed per pondera contra pondera, sicut fieri solet in horologiis. Et sunt ibi rotæ multæ, et artificia subtilia multum, et non est opus nisi unius pueri, et moliant continue (*sic*, peut-être faut-il lire *cotidie*) quatuor modios tritici, molituræ optimæ nimis. Nec umquam in Italia tale opus fuit adinventum, licet per multos exquisitum. Secunda novitas, etc. ² »

On trouve encore dans ce volume un mémoire de M. Vachez, intitulé *L'ager Gofiacensis ou le canton de Mornant (Rhône) aux x^e et xi^e siècles*. Ce mémoire a paru dans les Mémoires lus à la Sorbonne en 1867, volume d'histoire.

L. DOUËT D'ARCO,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE.

2^e série, t. X, avec un atlas, in-8°, 1869.

Nous ne parlerons que pour mémoire du remarquable travail consacré, par M. Rabut, aux habitations lacustres de la Savoie. Notre

¹ Archives de l'Empire, X. 1480, fol 219.

² Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, XII, 1038.

honorable président a rendu hommage à cette œuvre importante, qui a mérité le prix au congrès de la Sorbonne en 1867; nous pourrions du moins être plus explicites pour le second travail contenu dans ce volume, dans lequel M. A. de Jussieu écrit la monographie de la Sainte-Chapelle de Chambéry, en y ajoutant une suite de nombreux et excellents dessins. Je laisserai naturellement de côté la partie historique de ce mémoire, qui mérite les plus grands éloges.

Il y eut de tout temps une chapelle dans le château de Chambéry : le cartulaire de saint Hugues de Grenoble le constate dès les premières années du XII^e siècle; des actes du milieu du XIV^e prouvent qu'il y en avait simultanément une neuve et une vieille. Amédée VIII résolut de construire un monument digne de sa maison, et il en décida l'entreprise dès le commencement de son règne; des lettres patentes du 8 mai 1408 fixèrent à 2,704 florins la somme à employer annuellement à cet effet; des notes fournies par les comptes prouvent que Jacques Magnin fut l'architecte de ce monument, dont les travaux furent conduits par Jean Prindalle, *magister imaginator*, et ensuite, à dater de 1470, par maître Vienetus Neyredi. L'église est bien changée depuis cette époque, mais son nouvel historien démontre qu'il ne faut pas regretter des ravages qui n'ont jamais existé. On a attribué à un incendie, signalé en 1532, la destruction de la partie antérieure de la nef, et il est prouvé aujourd'hui, par des fouilles soigneusement faites, que jamais la nef n'a été plus prolongée, et que, par conséquent, l'édifice n'a jamais été achevé. Le chœur seul était terminé en 1467, époque où fut créé le chapitre, qui entra immédiatement en fonctions et en possession. Les complications politiques et financières survenant, force fut de suspendre les travaux, et, en attendant mieux, on clôtura le chœur par un mur provisoire, auquel fut substitué, en 1641, la façade actuelle.

M. de Jussieu ne nie pas l'existence de l'incendie de 1532, qui eut une grande notoriété parce qu'il endommagea une relique justement célèbre, celle du saint suaire; les flammes ont bien pu dévaster l'intérieur de la Sainte-Chapelle, mais M. de Jussieu déclare formellement « qu'elles n'ont ruiné entièrement aucune partie importante de l'édifice. »

M. de Jussieu néglige trop la description archéologique de ce monument pour s'occuper longuement de l'histoire du chapitre. Il ne parle que sommairement des sculptures extérieures de la Sainte-Chapelle, « dont l'abside présente un des plus beaux et des plus cu-

«rieux accouplements de l'architecture religieuse et de l'architecture «militaire.» Un chemin de ronde est encore facile à reconnaître à l'entour; c'est sur cette galerie extérieure qu'on exposait le saint suaire le jour de la fête. On trouve dans cette chapelle de très-beaux vitraux, évidemment postérieurs à l'année 1532, car ils n'auraient pu résister à l'incendie; un bel orgue du xvii^e siècle et des boiseries de cette époque.

Plusieurs des nombreuses pièces justificatives de ce travail sont très-curieuses au point de vue archéologique; ce sont : l'inventaire des reliques, meubles et ornements de la Sainte-Chapelle, dressé le 6 juin 1483, et énumérant deux cent vingt-quatre articles, dont quelques-uns d'une rare magnificence; l'état des ornements, dressé en 1753, «bons et hors de service;» l'inventaire des reliques, rédigé probablement en même temps, divisé en trois parties : 1^o reliques de Notre-Seigneur et des saints dont il est fait mention dans le Nouveau Testament (vingt articles); 2^o reliques des saints dont il n'est pas fait mention dans le Nouveau Testament (soixante et onze articles), «plus une boîte dans laquelle il y a des reliques de plusieurs «saints non étiquetées;» 3^o pièces curieuses qui ne sont pas des reliques, parmi lesquelles : statue de la sainte Vierge en marbre blanc, donnée par Yolande de France, duchesse de Savoie; la croix pastorale, le bréviaire, le missel, le pontifical et la clochette de Félix V; l'estocq et la toque donnés par Clément XI au prince Eugène de Savoie après sa victoire sur les Turcs, en 1716. Nous citerons enfin l'inventaire de l'argenterie de la ci-devant Sainte-Chapelle, fait en 1792, contenant seulement vingt-huit articles¹.

Comme complément au grand travail de M. Rabut, l'Académie savoisienne a inséré dans ce volume une note de M. Pillet sur les trois grottes creusées dans le flanc oriental de la montagne de la Chambatte (commune de Bialle) : deux sont peu importantes et de petite dimension, mais la troisième, dite la *Grande-Balme*, mesure 100 mètres de profondeur sur 2 de largeur et 5 à 6 de hauteur. M. Pillet y a trouvé des fragments de poterie noire et rouge, très-mêlés de grains de silex blancs, des ornements et une tête de crosse en fer grossièrement travaillée, quelques dents de bœuf, de cochon peut-être, une corne de cerf; tous les os longs avaient été brisés

¹ M. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne, a consacré un travail spécial à cet inventaire; M. Darcel en a parlé précédemment au Comité, et M. Chabouillet dans son rapport lu à la Sorbonne en avril 1869.

pour en extraire la moelle. Voici la conclusion courte et intéressante de M. Pillet :

« En résumé, entre les débris de nos grottes et ceux de nos stations lacustres, la similitude est complète. Je ne crois pas cependant qu'il en faille conclure que les mêmes familles aient eu un port, un grenier et une citadelle sur les pilotis du lac, et un abri dans les grottes de la montagne. Pour la Grande-Balme, séparée des Palafittes par une montagne infranchissable, cette supposition serait au moins invraisemblable. Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre les chétifs débris laissés sur le seuil de deux ou trois cavernes et les immenses stations plantées de pieux et couvertes de monticules de débris.

« Je suis porté à croire que dans nos régions couvertes de forêts, coupées par des torrents nombreux et obstruées par les débris glaciaux des Alpes, l'homme ne sera venu que tard coloniser. La plupart des colons se sont fixés sur le bord des lacs; des explorateurs plus hardis auront pénétré sur les montagnes, et ceux-ci auront cherché un abri dans les cavernes en attendant d'avoir défriché un champ et bâti une hutte. »

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE.

2^e série, t. XI (XIX^e volume de la collection), 1867-1868.

Nous trouvons dans ce volume quelques inscriptions relatives au diocèse du Mans, recueillies à Rome par l'abbé Barbier de Montault. Ce sont celles du cardinal Fillastre (1428); du chanoine Jean d'Alredo (1428); du médecin Bodier (1517); du référendaire Le Breton (1563); de Guillaume Le Breton, recteur de l'église Saint-Louis-des-Français (1572); du cardinal Mathieu Cointrel (1574); de François Chevalier, marchand pelletier (1618); de François Cointrel, neveu du cardinal (1625); enfin de René Le Breton (1673). Nous citerons seulement l'inscription du plus important de ces personnages, Guillaume Fillastre, originaire du Mans, doyen du chapitre de Reims, auquel il donna un manuscrit de Pomponius Mela, composé par ses ordres en 1417, puis cardinal

du titre de Saint-Marc, et qui mourut à Rome. Voici son épitaphe gravée en gothique carrée sur marbre blanc, encadrée dans le pavé de l'église Saint-Chrysogone :

Sepulcrum Guillermi Hⁱ. sci.
Marci pbri cardinalis, ceno
manen. dyoc. mnt. ecce sci. Crso
goni olim decani Remen. utusqs.
juris doctoris. Heât de quam ea
vit. aiam. ej. Hêt natura quod
suu. est. Expectas resurrectionem
et utusqs. vita. etna. Optet enim
corruptibile hoc iduere incor
rupcidem. et matale. hoc idu
ere. immortalitat. Obiit ano Dni
m. ccc. xxviii. mes. noveb. die
vero sexta etatis sue anno Lxxx.

Le portrait du cardinal existe dans le vitrail de la rose de la cathédrale du Mans : il est agenouillé devant un prie-Dieu, les mains jointes, vêtu d'une chape écarlate; devant le prie-Dieu est son chapeau cardinalice; au-dessous, l'écusson d'argent au massacre de cerf de gueules à la bordure engrêlée de même.

M. de Montault décrit aussi le portrait du cardinal d'Angennes, existant dans la chapelle Saint-Louis auprès d'une inscription sur marbre (1587), rappelant les legs faits par ce prince de l'Église pour doter des jeunes filles pauvres. Charles d'Angennes avait en outre donné à la chapelle de beaux ornements, entre autres une bannière de damas blanc, brodé à fleurs de lis d'or avec l'image de Saint-Louis. Le cardinal Cointrel offrit également à la chapelle un riche mobilier, notamment « un tabernacle en bronze avec six anges pour mettre autour, » deux grands chandeliers d'argent à trois branches, avec une image de saint Louis en relief sur chaque pied pesant 40 livres, et un tableau de l'Assomption peint par le Bassano.

M. Vergnaud-Romagnesi décrit le château de l'île Bourdon, près d'Orléans, fortement endommagé par l'inondation de 1866. C'est un bâtiment en briques rouges et noires formant un carré long surmonté aux deux extrémités de sa façade de deux espèces de pavillons avec toiture pyramidale. Au centre, une tour ovale coupée carrément par un entablement aux deux tiers de son élévation; au milieu du bâtiment était un donjon dominant tout l'ensemble des

constructions. A l'intérieur, un magnifique escalier à rampe de pierre ; une petite chapelle terminait la grande salle dont les solives et moulures du plafond portaient dans des losanges des P et des H fleuronnés, monogramme, suivant M. Vergnaud, des mots *Paz huic*, devise des protestants. Ce château fut bâti vers 1530 par Jacques Groslot, seigneur de l'île Bourdon, chancelier de la reine de Navarre, huguenot zélé, qui en 1565 fut grâcié et autorisé à établir un prêche à Orléans. On raconte qu'en 1571 une rixe célèbre eut lieu dans ce château : on y célébrait des fiançailles suivant le rite réformé, et, comme l'on sortait processionnellement, des catholiques malmenèrent les protestants, notamment les jeunes filles : il y eut des morts et des blessés ; on prétend que Marie Touchet était au nombre de celles qui eurent à se plaindre des assaillants. La façade ouest du château seule subsiste aujourd'hui. Jacques Groslot avait déjà bâti un hôtel sur la place de l'Étape d'Orléans à la même époque ; c'est un bâtiment pareillement en briques rouges et noires disposées en losanges, avec des baies à chambrante sculptées en pierres d'Apremont, accompagné de deux ailes avancées en pavillon, le tout percé de larges et hautes fenêtres à meneaux très-élégants ; devant, existe un large perron à deux rampes, se terminant par deux perrons avec portes d'entrée à frontons soutenus par deux cariatides, hommes d'un côté, femmes de l'autre, si remarquables qu'on les a attribuées à Jean Goujon. Ce monument, quoique maladroitement restauré, est encore digne d'attention : il sert d'hôtel de ville à Orléans. Jacques Groslot occupait un rang considérable dans le parti protestant ; il fut assassiné dans l'antichambre de Henri IV, pendant la Saint-Barthélemy. Sa femme avait été gouvernante du duc de Beaumont, frère aîné de Henri IV, et l'avait laissé périr étouffé de chaleur ; elle répondit, suivant les anciens chroniqueurs, au reproche légitime qu'on lui adressa : « Il vaut mieux toujours suer que de trembler. »

Je relaterai une notice de M. Leguicheux sur l'église de Saint-Léonard-du-Bois, construite à la fin du XII^e siècle : dans la chapelle, à gauche et dans une niche, un groupe représente la sainte Vierge mise au tombeau par les douze apôtres. Les personnages sont autant de portraits des conseillers au parlement de Paris, et celui de saint Pierre est celui de Honorat du Bouchet, marquis de Sourches ; les figures sont en terre cuite.

M. l'abbé Voisin décrit les remparts anciens du Mans, mais nous

ne ferons que citer ce travail, non plus que celui de M. Bellée sur les anciennes communautés d'arts et métiers de cette ville. Une partie seulement de ce mémoire est contenue dans ce volume, et l'auteur s'y jette trop volontiers dans des généralités au lieu de serrer son sujet exclusivement au point de vue manœuvrier. Les documents anciens d'ailleurs semblent faire défaut, car M. Bellée ne s'occupe des corporations qu'à dater du xvii^e siècle. Je remarque cependant ce détail piquant : le dîner de réception jouait un grand rôle dans l'affaire de l'admission à la maîtrise au Mans. Établi primitivement comme un moyen d'entretenir l'union, le dîner dégénéra bientôt en abus. On lit en effet dans les statuts accordés aux tailleurs du Mans par Charles VIII : « Pour ce que ou temps passé on avoit acoustumé, quand aucun estoit reçu à tenir son ouvrouer, qu'il payoit un disner général à tous maîtres dudist métier, qui estoit trop somptueux et de peu de prouffit. » On eut beau promulguer des ordonnances répressives, le festin résista ; en 1726 il coûta 100 livres, et il monta même parfois à 40 et à 50 écus.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DU COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

17^e année, 1868, 1 vol. in-8°. Nancy.

Ce volume, comme les précédents, renferme un nombre considérable d'articles courts, mais tous très-intéressants. Nous ne répéterons pas ici les éloges que nous avons déjà donnés à cette savante compagnie, nous dirons seulement qu'elle s'en montre de plus en plus digne. L'archéologie y est représentée par les mémoires suivants : *Médailles gravées par saint Urbain*, par M. Laprevote ; *Méreau inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy*, par M. Quintard ; *Le couvent des capucins de Phalsbourg*, par M. A. Benoît ; *Inscriptions lapidaires*, recueillies par le même dans les vallées de la Seille et de la Sarre ; *Caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours*, par M. Lepage ; *Découverte d'un dépôt de monnaies à Sarrebourg*, par M. Bretagne ; *Trouvailles faites à Essey*, par M. Lang ; *Le prieuré des bénédictins de Saint-Nicolas*, par M. Chapellier ; *La chapelle de Notre-Dame du Refuge*, par M. Olry ; *Note sur deux peintres verriers*, par M. Lepage ;

La Vénus de Scarponne, par M. Louis Benoît; *La croix de sainte Marguerite*, par M. Olry; *Inscriptions de l'église abbatiale d'Étival*, par M. Fontaine; *Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malseville*, par M. Guérin.

M. Raoul Guérin a très-sérieusement étudié les tombelles antiques de la côte de Malseville (je ne puis me décider à écrire *antéhistoriques*, dénomination qui me semble manquer totalement de sens). Les monuments primitifs, qui se composent de petits tertres entièrement formés de pierres assez volumineuses, sont disposés sur deux rangs, au revers de la côte, et parallèlement l'un à l'autre, les uns ronds, les autres de forme allongée. Sur le flanc de la colline qui se relève un peu, le sol est couvert de monticules hauts de 1 à 2 mètres, au milieu desquels s'élève une tombelle de 3 mètres de haut sur 5 de diamètre, « ressemblant à un anneau largement ouvert, dont les extrémités seraient terminées par de très-forts renflements. » A quelques pas de là, on descend dans un profond ravin circulaire, au centre duquel s'élève encore un tertre considérable et entièrement isolé. M. Guérin fouilla une de ces éminences : il y trouva une enveloppe de pierres plates portant manifestement les traces d'un feu intense, une terre assez fine pour paraître tamisée, des cendres reposant sur un foyer composé de très-grandes pierres plates et beaucoup de charbons : au milieu d'eux, une hache en silex portant également les traces d'un feu excessivement violent. Au-dessus, le chercheur reconnut encore des cendres, des charbons, avec une hachette en serpentine vert foncé, et enfin le sol naturel. Nulle trace d'os ni de poterie; un peu d'argile vitrifiée, des cailloux et des oursins calcinés forment les seuls éléments étrangers. M. Guérin reconnut quelques-uns de ces monuments, et il est persuadé que les bois avoisinant le lieu dit *la Trinité* en contiennent un grand nombre; il revint à la charge dans ses investigations, et, en pratiquant des fouilles, non plus seulement au centre, mais sur le bord des monuments, il découvrit des os fendus et quelques fragments de poterie grossière. Il songea ensuite au procédé de M. l'abbé Cochet, qui fouille en dehors des tombelles, et là il trouva en très-grande quantité des os et des morceaux de poterie, dans une bande uniforme de terrain de 1^m,60 sur 0^m,70 de profondeur. Les os proviennent du bœuf, du cheval, du cerf, du sanglier, du mouton, du chien. La poterie est excessivement primitive, purement en argile, parfois avec un très-mince

mélange de sable; l'ornementation consiste en bourrelets plus ou moins grossiers et en lignes tracées en creux comme instruments dus à l'industrie de l'homme. M. Guérin n'a exhumé qu'une pointe de flèche en silex, une petite scie à os très-habilement faite, en silex également, deux grains de collier, une petite plaque de bronze. En concluant, M. Guérin émet l'avis que ces monuments sont des sépultures du genre dit *par incinération*. Quant à la date, il renonce prudemment à se prononcer. D'une part, observe-t-il avec raison, il ne suffit pas qu'une tombe contienne des objets de pierre pour appartenir à l'âge de pierre; et, de plus, dans les sépultures de Maiseville apparaît un fragment de bronze. Cela indique donc évidemment plutôt l'âge de transition.

Les deux peintres verriers retrouvés par M. Lepage dans les comptes de l'église paroissiale de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson sont : maître Michel le Maire de Bar-le-Duc, qui reçut 200 livres, en 1548, pour une verrière dans la chapelle Saint-Nicolas, et Julien Gilbert, qui reçut aussi avec le précédent 200 livres, la même année, pour une autre verrière dans la même chapelle.

Le manuscrit de la bibliothèque de Toul cité par M. Chapelier renferme les statuts de cette ville et date des dix premières années du xv^e siècle. Un calendrier commence ce volume : au bas de chacune des douze pages de ce calendrier on lit ces quatrains, inédits et réellement curieux :

JANVIER.

Les six premiers ans que vit l'homme au monde
Nous comparons à janvier droicement,
Car en ce mois vertu ni force abonde,
Non plus que quant six ans a ung enfant.

FÉVRIER.

Les six ans après ressemblent à février,
En fin du quel commence le printemps,
Car l'esprit se ouvre, prest est à enseigner,
Et doux devient l'enfant quant a douze ans.

MARS.

Mars signifie les six ans enseignans
Que le temps change en produisant verdure;
En celui aage s'adonnent les enfans
A maintz esbas sans soucy et sans cure.

AVRIL.

Six ans prochains vingt et quatre en somme
Sont figurés par avril gracieux ,
Et soub cest aage est gay et joli l'homme,
Pleasant aux dames, courtois et amoureux.

M AI.

Au mois de may où tout est en vigueur
Autres six ans comparons par droiture.
Qui trente ans a, lors l'homme est en valeur,
Et sa fleur force en beauté de nature.

JUIN.

En juin les biens commencent à mourir ;
Aussi fait l'homme quant a trente six ans.
Pour ce et tel temps doit-il femme quérir,
Si luy vivant veult pourveoir ses enfans.

JUILLET.

Saige doit estre ou ne sera jamais
L'homme quand il a quarante deux ans.
Lors la beauté décline désormais,
Comme en juillet toutes fleurs sont passans.

AOUST.

Les biens de la terre commence l'en cueillir
En aoust ; aussy quand l'an quarante huit
L'homme approche, biens il doit acquérir
Pour soutenir vielesse qui le suyt.

SEPTEMBRE.

Avoir grands biens ne faust pas que l'homme cuide
S'il ne les a à cinquante quatre ans ;
Non plus que s'il avoit sa granche voidie
En septembre, plus de l'an n'aura rien.

OCTOBRE.

Au mois d'octobre figurant soixante ans
Si l'homme est riche, cela est à bonne heure ;
Du bien qu'il a femme nourrit et enfans ;
Plus n'a besoeing qu'il travaille et labeure.

NOVEMBRE.

Quant à soixante six ans l'homme vient,
Représentez par le mois de novembre,
Vieux et caduc et maladif devient :
Lors de bien faire est temps qu'il se remembre.

DÉCEMBRE.

L'an par décembre prent fin et termine;
Aussi fait l'homme aux ans soixante douze;
Le plus souvent sa vieillesse le mine :
L'heure est venue que pour partir se houze.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

CHANTS DE CAMPAGNE, patois et français patois, recueillis dans le Lot-et-Garonne, par M. P. Lambert.

M. P. Lambert, professeur de musique à Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen, a fait remettre au Comité, par l'intermédiaire de M. de Montaiglon, notre collègue de la section d'archéologie, deux cahiers manuscrits renfermant : 1° des *chants de campagne* patois et patois-français, avec texte et traduction littérale en regard, 2° la *musique* de ces mêmes chants; le tout recueilli et noté par lui dans les environs de Port-Sainte-Marie, sur les deux rives de la Garonne.

Des circonstances indépendantes de ma volonté ont retardé mon rapport sur cette communication, et M. Lambert, par une lettre du 1^{er} novembre dernier, a réclamé ses manuscrits, pensant qu'ils avaient été oubliés ou négligés. J'espère que la présente analyse, en lui donnant satisfaction, lui prouvera qu'il n'y a eu de la part du Comité et de son rapporteur ni oubli ni méconnaissance de l'intérêt très-réel que présente sa communication.

Quelques mots d'abord sur le dialecte des poésies populaires dont elle se compose, — je devrais dire les dialectes, car on y remarque des variations assez sensibles : *Pay, Péro, Pérou, père*. — *Dans, danbé, abec*, avec. — *Bérou, poulido*, belle. — *Toucadéro, aguillado*, aiguillon, etc. — Ces différences dans des chants recueillis, comme nous l'avons vu, sur les deux rives de la Garonne, cessent d'étonner quand on se rappelle que ce fleuve, séparant l'Agenais de l'Armagnac et du Condomois, coupant en deux le Bazadais, établissait entre ces petites provinces des divisions bien plus marquées qu'aujourd'hui, et qui devaient se retrouver dans la géographie des patois.

Le premier et le plus important des morceaux dont se compose l'envoi de M. Lambert est celui qu'il appelle le *Poème de la Noce de campagne*, et qu'il divise en cinq chants, qui sont comme les cinq actes du drame domestique par lequel on solennise, dans l'Agenais, l'union de l'homme et de la femme.

On le sait en effet, aux époques et dans les populations primitives, le mariage, indépendamment des cérémonies civile et religieuse, se présente entouré de certaines pratiques qui ont pour but de lui donner plus de solennité. La séparation d'avec la famille, la conquête de la femme par l'homme, la naissance pour elle de nouveaux devoirs, parmi lesquels la procréation et le soin des enfants à venir tiennent la première place, telles sont les idées principales qui sont mises en action dans ces petits drames, ainsi que dans les chants traditionnels, leur accessoire obligé. Des formules bizarres, dont le sens symbolique est perdu ou n'apparaît que dans des analogies lointaines, y figurent à côté d'allégories significatives, quelquefois même trop transparentes pour notre prudence moderne.

Sans remonter au *Cantique des cantiques*, qui, suivant une conjecture ingénieuse de Bossuet, adoptée par MM. Réville et Renan, devait être un de ces chants de mariage usités en Orient, sans aller chercher les cérémonies nuptiales de la Grèce moderne, que Fauriel a décrites avec tant de charme, constatons que nos provinces, avec des différences qui tiennent aux diverses circonstances de race, de localité, de civilisation, ont conservé des restes de ces monuments des mœurs primitives. Ainsi la formule de la demande en mariage aux environs de Saint-Nazaire et la *Chanson des Jolées* dans le Morvan sont l'image des épreuves au prix desquelles l'amant, comme aux temps bibliques, devait acheter le consentement de la fille et celui de ses parents. En Bretagne, dans le bas Maine, en Vendée, en Poitou, dans toutes ces contrées de l'Ouest, dernier asile des vieilles mœurs et des traditions du passé, tout, dans les formules et les cérémonies du mariage, rappelle l'antique dépendance de la femme, le renoncement aux plaisirs du monde, ses devoirs envers son époux, envers ses serviteurs. En Normandie, dans le Vexin, en Beauce, dans le Perche, pays de richesse agricole et de mœurs moins sévères, les chants de noces affectent des formes plus gaies. Enfin, dans ceux de la Gascogne, de l'Agénois, la pétulance et la vivacité méridionales se donnent pleine carrière.

Déjà M. Lamarque de Plaisance, dans une brochure intitulée *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais*¹, avait esquissé le tableau d'une noce méridionale, et donné plusieurs des morceaux que M. Lambert reproduit à son tour. Mais il faut reconnaître que, dans la version de ce dernier, il y a moins de lacunes, moins de réflexions personnelles; les textes, plus complets, sont reliés entre eux par de courtes notices, suffisantes à l'intelligence des divers épisodes. Le tout, accompagné de la musique notée avec soin, se divise en *strophes* ou *récits*, qui diffèrent entre eux à peu près comme le récitatif et les airs dans le poème lyrique.

Le 1^{er} chant est intitulé *Le Porte-lit (Lou Porto-ley)*. Quelques jours avant le mariage, dit M. Lambert, les invités — *donzelles et donzelons* — se réunissent chez la nouvelle mariée pour transporter son lit dans la maison du futur. Le lit, surmonté d'une quenouille, est placé sur un chariot que traînent des bœufs aux cornes enrubanées. Le bouvier et quelques *donzelles* montent avec la mariée; le reste du cortège l'escorte en chantant pendant le trajet. Ce sont des avis au bouvier qui conduit, des conseils à la mariée et au marié, *nobiou* et *noubié* : « Cheville, marié, le bois de lit; prends garde que tombe le lit. Chevilles de bois, chevilles d'argent. Quand « seraient d'or, elles rompraient, etc. »

Dans le 2^e chant ou *Porte-couronne (Lou Portou-couronno)*, on voit les garçons et les filles, le soir qui précède le mariage, porter à la mariée la couronne de fleurs artificielles dont elle doit parer sa tête le lendemain. Une partie reste à la porte, et engage, avec ceux qui sont au dedans, un de ces dialogues où se complait la poésie populaire, et où l'on énumère successivement toutes les parties de la toilette de noces en finissant par la couronne.

Le 3^e chant, *Lou jour de la noço*, est consacré au jour de la noce proprement dit. Quand la couronne est posée sur sa tête, la mariée s'agenouille pour recevoir la bénédiction de ses parents. C'est là que se trouve cette strophe souvent citée :

Mariée, la mère te pleure,
Tant tu lui étais bonne.
A présent tu l'en vas.
Pleure, pleure, petite mariée (*Noubietto*) . . .
Tu ne peux pas!

¹ Bordeaux, 1845, in-8°.

Dans une autre version, c'est la fille elle-même qui répond tout franchement : « Je ne peux pas. »

On se rend ensuite à l'église. En chemin, on chante les louanges de la mariée, et on les relève par quelques injures contre l'époux, « ce gueux, ce bandit, » qui n'est pas digne de son bonheur. Il y a là, à côté de traits d'un réalisme un peu grossier, des strophes gracieuses, dont le poète Jasmin n'a pas dédaigné de faire son profit :

Le chemin devrait fleurir,
Tant belle mariée passe ici ;
Deviendrait fleurir et aussi grainer,
Tant belle mariée va passer.

Après la messe vient le repas de noces. Ici le drame tourne à la farce. Vers la fin d'un banquet rabelaisien, les têtes s'échauffent, et les convives échangent entre eux des interpellations qui rappellent les *Propos des buveurs* de Gargantua. M. Lambert donne des échantillons curieux de ces injures rimées et chantées; mais souvent, dit-il, l'improvisation s'en mêle, et les apostrophes se croisent en tous sens, probablement sans grand souci du chant ni de la mesure, mais pourtant en se rapprochant toujours du cadre traditionnel.

Le *Tourrin* ou soupe à l'ail, que l'on porte aux mariés dans leur chambre, donne son nom au 4^e chant. On frappe à la porte, la mariée explique assez crûment les motifs qui l'empêchent de se lever et d'ouvrir. Ceux du dehors insistent, et, dans le dialogue qui s'engage entre eux et les époux, il y a des traits singuliers, des allusions obscures, qui semblent remonter à une époque assez reculée, et s'éclairent parfois lorsqu'on les rapproche de passages analogues qui se retrouvent, plus ou moins textuellement, à l'autre extrémité de la France, dans les vieilles chansons de noces de la Normandie et du Vexin, reproduites par MM. Eugène de Beaurepaire et Armand Cassin. Il semblerait qu'il a existé jadis un fonds commun dont chaque province a conservé quelques fragments.

Le 5^e et dernier chant s'appelle le *Rénos* ou lendemain de noces. Les invités reviennent dîner, et on leur distribue des bouts de rubans dits *livrées* (*lioureyous*), qui n'étaient autres, dans l'origine, que les jarretières de la mariée détachées sous la table au moment du repas. Mais, dit M. Lambert, cet usage n'est plus pratiqué.

Viennent enfin les adieux qui terminent ce petit drame domestique, mais non sans laisser prévoir une suite dans l'avenir.

Adieu, mariée, nous nous en allons.
Au bout de neuf mois nous reviendrons ;
Au bout de neuf mois ou d'un an,
Le berceau nous l'apporterons.

C'est l'équivalent du refrain si connu : *Allez-vous-en, gens de la noce*, seul reste chez nous d'anciens chants traditionnels qui se sont perdus, de même qu'ont disparu ou ont été reléguées peu à peu dans les classes inférieures la plupart des pratiques auxquelles ils servaient d'accompagnement et dont plusieurs d'entre nous ont pu constater la disparition successive.

A la suite de la *Noce de campagne*, M. Lambert a donné un certain nombre de morceaux plus courts, choisis avec goût et accompagnés également de la musique. Ce sont des *rondeaux* ou chants dansés, particuliers à la Gascogne. Le rondeau, comme il l'explique, se danse en rond. Un couple — garçon et fille — le *mène* en tête, un autre le *sert* à la queue. Il faut ajouter que le rond n'est pas fermé, et qu'il peut se recruter indéfiniment de nouveaux couples qui *coupent* dans l'intervalle des premiers. La musique en est vive et la mesure fortement accentuée. Le refrain y joue un grand rôle ; souvent insignifiant, mais toujours pittoresque, il est quelquefois ramené avec beaucoup d'art, témoin le chant n° 35 : *Quand le meunier vient du marché*. Malheureusement ces petites pièces, parfois d'un haut comique, sont à peu près impossibles à raconter, soit parce que le sel gaulois est rehaussé par des assaisonnements fortement épicés, chers au goût méridional, soit parce que la forme patoise, l'entrain de la danse, la vivacité du rythme y sont des éléments indispensables.

Tels sont les rondeaux suivants : n° 1, *A Paris, il y a une boîteuse* ; n° 5, *Le maréchal du village* ; n° 7, *J'ai un mari qui a les fièvres* ; n° 9, *Ne vont pas à la guerre* ; n° 11, *Quand la Marion va au moulin*, qui figurait aussi dans des communications précédentes de M. Cénac-Moncaut et autres ; n° 12, *Thomas*, dont le refrain,

Oh ! Thomas, réveille, réveille,
Oh ! Thomas réveille-toi,

figure dans Rabelais ; n° 16, *Tout homme qui a bon voisin*. où l'on

voit un mari qui trouve le curé caché dans son alcôve et feint de le prendre pour un rat, comme Hamlet fait à Polonius, mais avec un dénouement moins tragique, qui se borne à une forte correction ; n° 23, *Si jamais je me marie* ; n° 27, *Le pauvre Jean*, vrai type de longanimité conjugale, qui, à chaque avanie dont on l'abreuve, répète obstinément son refrain,

Je ne veux pas me fâcher,
Je ne me fâcherai pas ;

n° 28, *Quand le pasteur va garder*, qui rappelle la chanson normande, *La fille du bourgeois et le galant*, ainsi que l'*Infantina* du romancero ; enfin la *Guillannée*, aubade, dont il existe un grand nombre de variantes ; chantée dans les fermes ou *borderies*, aux environs de Noël, le plus souvent à trois voix, elle est, ainsi que nous avons pu le constater, d'un effet poétique et musical qui n'est pas sans charme.

Quelques rondeaux, en moins grand nombre, affectent le genre pastoral ou gracieux : n° 3, *Au pré de la rose*, qui rappelle une jolie chanson contemporaine de Henri IV, et dont la scène est à Cauterets ; n° 4, *Je m'en allais promener* ; n° 29, *Qui les lui gardera* ; n° 38, *Tout en me promenant* ; n° 43, *Quand je me suis mise à la danse* ; n° 58, *La belle, faites-moi un bouquet*.

Les *Rondeaux français-patois*, les *Romances*, sont, en général, plus modernes, et offrent moins d'originalité. *Bonjour Monsieur Dudevant* retrace quelque aventure locale, qui paraît ressembler à celle de Cendrillon, arrivée à une personne de la famille du mari de George Sand, dont la propriété de Guilleri est située auprès de Nérac. *Un jour me prend envie* est une variante de *La claire fontaine*, chanson d'origine normande, qui se retrouve, comme on sait, au Canada. Quant à *La fille de Lauzun*, déjà publiée partiellement dans la brochure de M. Lamarque de Plaisance, *sur l'ancien Bazadais*, ce serait, suivant la tradition, un souvenir du passage à Lauzun du *Vert-galant*, peu de temps avant la bataille de Coutras.

La communication de M. Lambert est tout à fait digne d'être déposée aux archives.

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.
(Copie de deux chapitres des Mémoires de Jean Rogier.)

M. Édouard de Barthélemy communique au Comité, avec le désir qu'elle soit imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, une copie, sans annotation, des chapitres VIII et IX des Mémoires composés dans la première partie du XVII^e siècle par Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims, sur l'histoire de cette ville. L'étendue de ces deux chapitres dépasse celle des documents auxquels il peut être donné place dans la *Revue*; d'autre part, la copie en a été prise sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et le Comité réserve d'ordinaire la publicité de la *Revue* aux communications tirées d'archives ou de bibliothèques départementales. Je ne propose donc pas l'insertion de la communication de M. Éd. de Barthélemy dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Si nous n'avions que ces deux objections à opposer au désir de M. Éd. de Barthélemy, le devoir de votre rapporteur serait de vous demander le renvoi de son manuscrit à la commission chargée de préparer la publication d'un volume de *Mélanges*, puisque cette commission peut accueillir des documents étendus et des pièces de toute provenance; mais un autre motif m'empêche de vous proposer ce renvoi.

M. Éd. de Barthélemy a signalé avec raison l'importance des Mémoires, d'ailleurs bien connus, de Jean Rogier. Ils sont inédits dans leur ensemble; mais les chapitres VIII et IX ne sont pas entièrement inédits, comme l'a pensé notre confrère. Avant tout examen, il pouvait paraître assez peu vraisemblable qu'il n'en eût rien été publié par M. Varin, qui a si fréquemment cité le recueil de Rogier dans ses *Archives de la ville de Reims*. Aussi bien y ai-je rencontré plusieurs passages du VIII^e chapitre, qui est intitulé : « Sommaire des gestes et faits des habitants de la ville de Reims durant le règne du roi Jean. »

La partie la plus intéressante du IX^e chapitre, composé sur des pièces dont les originaux sont perdus, est celle qui est relative à Jeanne d'Arc. Ce passage du recueil de Rogier ne pouvait échapper à M. Varin ni à M. J. Quicherat, qui y ont trouvé le texte de la lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Troyes. Tous les renseignements contenus dans les Mémoires de Rogier sur Jeanne d'Arc

ont donc été publiés, par l'un dans les *Archives de la ville de Reims*, et par l'autre dans le *Procès de la Pucelle*. J'ajoute que la version qu'ils donnent est plus complète et plus intéressante que celle qui nous est communiquée par M. Éd. de Barthélemy. Il existe plusieurs copies des Mémoires, souvent remaniés, de Rogier, et celle dont notre collègue a transcrit un si long fragment me paraît l'une des premières. Cette considération seule empêcherait de faire usage de sa transcription, s'il arrivait jamais que le Comité dût trouver opportun d'éditer, en tout ou en partie, la compilation de Rogier.

Il me semble superflu, après ce qui vient d'être dit, d'examiner s'il y aurait convenance à publier un fragment de ces Mémoires, ainsi que le conseille M. Éd. de Barthélemy. Je suis d'avis de mettre son manuscrit à sa disposition.

G. SERVOIS,

Membre du Comité.

*RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS RELATIVES À L'INSTRUCTION
PUBLIQUE.*

La section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen diverses communications qui se rattachent toutes à l'instruction publique. Nous avons cru, par ce motif, pouvoir les comprendre dans un même rapport, quoiqu'elles n'aient entre elles d'autre lien que leur commune relation avec un même sujet, d'ailleurs très-vaste, et qui peut être envisagé, comme on le verra, sous les points de vue les plus divers.

M. de Lamothe, archiviste du Gard, nous a transmis, à la date du 5 juillet dernier, l'extrait d'un mémoire en latin, dressé en 1481, par les soins du chapitre de l'église d'Alais, à l'occasion d'un procès entre ledit chapitre et l'archevêque de Toulouse au sujet de la juridiction du prieuré de Caraman. La pièce fait partie des archives du Gard, série G, liasse 808. Elle se compose de deux parties : l'une, en latin, comprend une suite d'énonciations qui ont dû servir de base, autant que nous pouvons en juger en l'absence de documents plus complets, aux prétentions des ohanoines; l'autre, en français, est tirée de l'enquête qui paraît avoir été résumée dans les énonciations précédentes, dont elle est en quelque sorte la justification. Ce document inédit n'est pas dépourvu d'intérêt; il donne des détails

curieux sur la situation de la ville d'Alais à la fin du xv^e siècle, sur sa population, son commerce, ses églises, ses couvents. De tels témoignages, émanant de contemporains et ayant une date précise, sont trop rares pour que nous n'attachions pas un véritable prix à tous ceux que le zèle de nos archivistes découvre et remet en lumière. Cependant je ne voudrais pas donner une idée exagérée de la valeur des extraits que M. de Lamothe nous a transmis. Le fait le plus saillant et le plus neuf qu'ils indiquent est assurément l'existence d'une université à Alais. Mais cette indication est-elle exacte? Notre correspondant ne paraît pas en douter; nous ne saurions, quant à nous, partager sa confiance. Les universités, au moyen âge, étaient environnées d'un grand prestige; elles jouaient un grand rôle dans l'Église et dans l'État; aussi leur fondation était-elle entourée d'une certaine solennité; c'était le saint-siège ou ses légats qui leur donnaient des statuts ou qui les réformaient. Il est sans exemple que l'université d'une ville eût pu s'établir, exister, disparaître, sans que son établissement, ses progrès ni sa chute aient laissé aucune trace dans l'histoire. Or M. de Lamothe ne fait pas difficulté de reconnaître que pas un seul historien n'a parlé de l'université d'Alais; on n'en trouve de vestige nulle part; il serait impossible de dire en quel siècle elle a été fondée, combien de temps elle a duré, de quelles facultés elle était composée, par quels statuts elle était régie. Notre conclusion est qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques chanoines d'Alais, qui, de bonne foi, je le veux bien, invoquèrent à l'appui de leurs prétentions une tradition vague et non vérifiée. Au reste, les expressions du mémoire extrait par M. de Lamothe constituent elles-mêmes un témoignage bien incomplet et bien insuffisant : « Villa ipsa Alesti est « scita (*sic*) in bona et fertili patria, in fructibus habundans; in eaque, « priscis temporibus, ad causam fertilitatis, et aliter propter ejus « descenciam (*sic*), fuit fundata universitas studii generalis. » Ne nous arrêtons pas à la forme qui est barbare; mais suffira-t-il d'une assertion aussi vaguement énoncée pour suppléer au silence de tous les historiens et à l'absence de toute espèce de documents? J'ajoute que, dans le reste de l'extrait transmis par M. de Lamothe, il n'est plus question qu'une seule fois, et dans des termes plus vagues encore que les précédents, de cette *universitas studii generalis* que la ville d'Alais aurait possédée anciennement, *priscis temporibus*, à cause de la fertilité de son sol. Un des témoins entendus dans

l'enquête déclare « que ladite ville d'Allez est cituée en bon pays « et en bonne terre fertile de fruitz, et sur la rivière du Gardon; et « a veu luy qui parle et leu instrumens au consulat dudit Allez, « comme les consuls alloient loyer les docteurs pour légir en la « université dudit Allez; mais de la date n'est point recors. » Ce qui nous paraît ressortir de cette déposition, c'est que la ville d'Alais, comme bien d'autres cités, a possédé très-anciennement quelques écoles; ce n'est pas que ces écoles aient été jamais érigées en Université. J'incline d'autant plus pour cette conclusion, que dans la déposition suivante, qui se rapporte aux mêmes faits et aux mêmes documents, le nom d'*université* ne se retrouve plus : « Et a trouvé aux « archives du consulat instrumens publics comment au tems passé « les consuls de ladite ville d'Allez loyent les docteurs pour légir en « la ville d'Allez loix et décrets, comme plus à plein appert par les- « dits instrumens; mais de la date n'est recors. » Nous citerons une dernière déposition entièrement semblable : « Dit que a veu et leu « instrumens publics aux archives du consulat d'Allez, contenant « que les consuls d'Allez alloient loyer des docteurs en loix pour « venir légir à Allez; mais n'est pas recors de la date desdits ins- « trumens. »

Il nous paraissait regrettable que les témoins à qui sont dues les dépositions précédentes eussent oublié jusqu'à la date des notes authentiques qu'ils assuraient avoir eues sous les yeux, et qui jetteraient, si nous les possédions, le jour le plus utile sur l'histoire des études dans le midi de la France. Nous nous plaisions à espérer que quelque bonne fortune, juste récompense des recherches bien dirigées, les ferait découvrir un jour, soit à M. l'archiviste du département du Gard, soit à quelque autre chercheur expérimenté et persévérant. Notre espoir n'a pas été trompé. Au moment où nous terminions ce rapport, nous avons été informé par notre savant collègue et ami, M. Eugène de Rozière, qu'il avait lui-même retrouvé dans les archives municipales d'Alais trois actes qui sont bien évidemment ceux que nous voyons mentionnés dans les dépositions analysées plus haut. C'est, 1° une procuration du 6 mai 1290, et par laquelle les consuls d'Alais chargent un mandataire de traiter avec un professeur de droit canon qui s'engage à venir enseigner cette science dans la ville d'Alais; 2° un contrat du 18 juin suivant, aux termes duquel un docteur en décret prend cet engagement pour une année, moyennant une rétribution de quarante

sous coronats, payables moitié à la Saint-Michel, moitié à la mi-carême; 3° un autre contrat plus important, du 10 mars 1291, entre les consuls d'Alais et un maître ès lois de la ville d'Avignon, lequel doit venir enseigner les lois, c'est-à-dire le droit romain, non pas durant quelques mois, mais durant trois ou même quatre années. Chacun comprend l'intérêt qui s'attache à ces actes. Nous nous contenterons toutefois d'en avoir signalé l'existence, en laissant à M. de Rozière, qui les a découverts, le soin de les commenter et publier. Nous nous bornerons à une simple remarque. Ces actes renferment à plusieurs reprises le mot d'*universitas*; mais ce mot y est pris dans le sens de communauté d'habitants, et nulle part il ne désigne un corps constitué d'écoles publiques. Nous sommes ramenés, de toutes manières, à cette conclusion, que la ville d'Alais a sans doute possédé, dès le XIII^e siècle, des écoles desservies par des maîtres que louaient les magistrats municipaux, mais que jamais elle n'a eu, à proprement parler, d'université, comme une lecture superficielle du document qui nous a été transmis par M. de Lamothe tendrait à le faire croire. Nous proposons le dépôt de ce document aux archives.

De la ville d'Alais et de son université prétendue, nous passons au collège Louis-le-Grand, avec une communication de M. Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, dans le département du Var, et correspondant du ministère de l'instruction publique, lequel nous a envoyé un document intitulé : *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol depuis le 22 juillet jusqu'au 30 septembre 1691 au collège Louis-le-Grand.*

A considérer ce titre, on serait tenté de croire que le document dont il s'agit ne concerne que la vie intérieure de deux étudiants du XVII^e siècle, dans le plus célèbre des collèges de la compagnie de Jésus. Mais l'attente du lecteur est trompée dès les premières lignes.

Que lisons-nous en effet dans ce prétendu mémoire de la dépense de MM. de Bandol? « A madame, la veille de son départ, vingt écus et trois louis d'or neufs : 103^{fr} 10 s.; pour achever de payer la diligence, 95^{fr} 16 s.; un cademat (*sic*) pour mettre à la male (*sic*) de madame, 8 s.; pour faire porter le reste des bardes qu'il y avoit à l'hostel de la *Reyne Marguerite* chez M. Malherbe, 7 s.; deux pains pour madame lorsqu'elle s'en alloit, 2 s.; deux fois pour la comédie, 1^{fr} 10 s.; un flacon de cristail (*sic*) pour madame, 3^{fr} 6 s. » Et ainsi du reste.

Le document qui nous est adressé par notre correspondant renferme donc autre chose que ce qu'il promet; c'est le carnet des dépenses, non pas de deux étudiants, mais d'une mère de famille qui a ses fils en pension chez les Jésuites. Ce n'est pas qu'on n'y puisse relever çà et là quelques détails qui touchent de loin à l'instruction publique. Ainsi, parmi les dépenses du mois d'août, je remarque : « Deux Térance pour messieurs du collège, 2^{tt} 10 s. » Et au mois de septembre : « Pour un carosse pendant trois heures et demy, lorsque M. de Bandol soutint sa thèse, 3^{tt} 15 s.; une « paire de gans, 15 s.; pour la planche ou l'image, à 8^{tt} le cent, « deux cent cinquante, 20^{tt}; pour le papier, à trente sols la main, « 15 s.; pour l'impression, à cent sols le cent, 12^{tt} 10 s.; pour les « rognures, 3 livres; pour les professeurs, 80^{tt}; pour l'extrait des « inscriptions, 6^{tt}; pour les agrégés, 32^{tt}; pour la classe, 15^{tt}; au « greffier, 6^{tt}; au bedau (*sic*), 3^{tt}; aux deux portiers, 3^{tt}; pour lever « les lettres, 4^{tt} 10 s. » Les indications qui précèdent ne sont pas sans quelque intérêt; en faisant connaître ce qu'il en coûtait pour être bachelier en droit, elles peuvent, à un jour donné, fournir quelques traits à un tableau des études vers la fin du xvii^e siècle. Aussi avons-nous cru devoir les recueillir.

Le document se termine par la quittance de la somme de 258^{tt} que le procureur des pensionnaires du collège Louis-le-Grand reconnaît avoir reçue de M. de Bandol pour un quartier de la pension de ses fils et de leur précepteur, du loyer de la chambre qu'ils avaient occupée au collège, depuis le 29 avril 1691 jusqu'au 29 juillet suivant. Cette quittance est elle-même suivie d'une note dont nous transcrivons les premières lignes : « De ces documents et de plusieurs autres qui leur font suite, intéressants et curieux, non-seulement au point de vue statistique, mais encore sous l'aspect de la « conduite et des mœurs des pensionnaires de cet établissement, il « résulte que le prix de la pension de deux élèves et de leur précepteur au collège Louis-le-Grand, à la fin du xvii^e siècle, était « de 1,032^{tt}, chiffre fort élevé en comparaison du prix de la pension dans les collèges de province; car le livre de raison, folio 36, « de Jean Baptiste David, bourgeois de la Cadière, et aïeul maternel « de Portalis l'Ancien, livre que nous avons eu sous les yeux, et qui « contient tous les faits relatifs aux affaires de cette famille, ce livre « nous apprend que Jean-Marie-Étienne Portalis, mort à Paris en « 1807, ministre des cultes, ne payait en 1752 que 230^{tt}, le blan-

«chissage compris, chez messire Abeille, prêtre de la Ciotat, qui
«lui enseigna les premiers rudiments de la langue latine; et en
«1756 il payait 224^{fr} par an, non compris le blanchissage, pour
«sa pension chez les Oratoriens de Tours, où il fit ses humanités.»

M. Giraud ne nous fait pas connaître l'auteur de la note à laquelle sont empruntées les lignes qui précèdent. Quelle qu'en soit l'origine, cette note renferme des détails instructifs; toutefois la conséquence qu'elle tire de la comparaison entre les prix de pension payés par MM. de Bandol au collège Louis-le-Grand et par Étienne Portalis dans les collèges de la Ciotat et de Toulon ne me paraît pas entièrement exacte. Portalis commençait à la Ciotat et il poursuivait à Toulon le cours de ses études classiques. MM. de Bandol les avaient l'un et l'autre terminées; l'un des frères, André-Joseph, se destinait à l'état ecclésiastique; l'autre, Pierre-Jules, depuis marquis de Pennes, étudiait le droit; or il est naturel que la pension d'un étudiant en théologie et d'un étudiant en droit, tous deux accompagnés de leur précepteur, soit supérieure à celle d'un simple élève de grammaire ou d'humanités. Du reste, au xviii^e siècle, aussitôt après l'expulsion des Jésuites, les frais de pensionnat ne tardèrent pas à s'élever à Paris dans une proportion assurément plus forte que dans les collèges de province. Nous avons signalé ailleurs¹ les variations que présenta la valeur des bourses au collège Louis-le-Grand. Par lettres patentes du 19 mars 1780, elle fut fixée à 450^{fr}; les élèves non boursiers n'avaient pas à payer moins de 550^{fr}. Nous sommes loin, comme on voit, du chiffre des rétributions acquittées par MM. de Bandol. Et cependant, s'il faut en croire le président Rolland, les frais d'éducation étaient encore plus onéreux, vers 1780, dans la plupart des autres collèges de Paris. Exceptons le collège de Montaigu, où la pension descendait à 350^{fr}. Il est vrai qu'à Montaigu s'était perpétuée, en dépit de tout, l'austère tradition du régime frugal et dur que dénonçait, dès le xvi^e siècle, la mordante raillerie de Rabelais².

La dernière communication dont nous avons à entretenir le Comité est due à M. Combet, l'un de nos correspondants, qui nous

¹ *Histoire de l'Université de Paris au xviii^e et au xviii^e siècle*, p. 473.

² Depuis que ce rapport est écrit, M. Giraud a transmis au Comité, sous la date du 14 décembre 1868, la quittance de la supérieure du couvent de la Visitation de Sainte-Marie d'Aix, de la somme de 87^{fr} 10 s. pour un trimestre de la pension de la demoiselle de Boyer Bandol, du mois de juillet au mois d'octobre 1789.

fait parvenir une expédition authentique, faite en 1758, des lettres patentes de Henri IV, du 25 août 1601, autorisant la levée d'une taxe sur la ville de Brives pour l'entretien de son collège. Ce document n'a pas l'attrait de la nouveauté, car il a été publié au mois de juillet 1867 dans un numéro du journal *le Corrèzien*, que nous envoie également M. Combet. Il offre par lui-même quelque intérêt, comme tous ceux qui se rattachent à la fondation des anciens établissements d'instruction publique. Ce sera pour les futurs historiens du collège de Brives un des premiers anneaux d'une série de pièces historiques, comprenant un peu plus tard les curieuses délibérations des officiers municipaux en 1618 et en 1619 sur les dépenses des écoliers et sur la nécessité de remplacer les Jacobins, qui dirigeaient alors le collège, par les Doctrinaires. Les procès-verbaux de ces délibérations doivent se retrouver aux archives de Brives, où leur présence était signalée, il y a vingt-cinq ans, par M. Marvaud, dans un rapport inséré au tome III, première partie, p. 37, des *Mélanges historiques* publiés par M. Champollion-Figeac, sous les auspices du Comité.

Nous avons l'honneur de proposer le dépôt aux archives des documents transmis par M. Magloire Giraud et par M. Combet.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*TROIS CROQUIS ENVOYÉS PAR M. CH. COURNAULT, correspondant
du Ministère de l'instruction publique.*

M. Ch. Cournault, notre correspondant, a adressé à M. le Ministre trois croquis exécutés d'après le bras droit et la jambe gauche d'une statue de femme en bronze, qui ont été découverts, le 12 octobre dernier, auprès de l'embouchure du ruisseau de Dieulouard dans la Moselle, en face de Scarpone (Meurthe). L'absence complète de draperies sur la cuisse, d'une part, et, d'autre part, la disposition relative des doigts de la main, qui paraissent avoir tenu un objet de petite dimension, donnent à M. Cournault lieu de penser que la statue à laquelle appartenaient les deux fragments qu'il nous signale était celle d'une *Venus Victrix*. L'état de conservation de ces deux fragments est parfait, et la beauté de la forme comme la perfection du travail permettent de les attribuer sans hésitation aux meilleurs temps de la sculpture romaine. Toutes les recherches faites pour retrouver le reste de la statue sont demeurées sans résultats.

A la fin de sa lettre, M. Cournault annonce à M. le Ministre l'envoi prochain d'un travail d'ensemble sur les découvertes d'antiquités faites, dans ces derniers temps, à Scarpone et dans les environs. Ce sera pour nous une occasion de revenir, s'il y a lieu, à la statue dont il nous reste si peu de chose. Pour aujourd'hui je n'ai pas autre chose à proposer à la section que des remerciements à M. Cournault et le dépôt dans nos archives des trois croquis qu'il nous a adressés.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes. — *Mémoires*, t. V (t. XXXIII de la collection), 3^e série, année 1868. Troyes, in-8°.

Statistique générale du canton de Ramerupt, par M. Arsène Thévenot. P. 5 à 402.

Les révolutions romaines, d'après un livre de M. Belot : Histoire des chevaliers romains considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome (septembre 1866), par M. Assollant. P. 403 à 428.

La démocratie athénienne, d'après une thèse de M. Georges Perrot : Essai sur le droit public d'Athènes (Paris, 1867), par M. Assollant. P. 429 à 442.

Notice sur les seigneuries de Villemereuil et de Bierne, d'après les archives du château de Villemereuil, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 443 à 446.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). — *Bulletin*, 5^e année, 1868. Semur, 1869, in-8°.

Fouilles des tumulus de Genay, par M. Albert Bruzard. P. 38 à 48.

Notes sur les ossements humains trouvés dans les tumulus de Genay, par M. le docteur Hamy. P. 49 à 57.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 4^e année, juillet 1869, n^o 14. Valence, 1869.

Études sur le canton du Grand-Serre : Statistique, histoire et géographie, par M. A. Lacroix. (3^e article.) P. 221 à 252.

Étymologies des noms de lieux dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (4^e article.) P. 253 à 268.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (8^e article.) P. 269 à 276.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (9^e article.) P. 277 à 281.
Inscriptions de Valence et d'Aixme, lettre de M. Allmer à M. Lacroix. P. 282 à 288.

Statistique ecclésiastique : Pouillé du diocèse de Vienne, par M. l'abbé Ulysse Chevalier. (6^e article.) P. 302 à 312.

Les cathédrales du Dauphiné : Église cathédrale de Notre-Dame de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par M. F. de Saint-Andéol. P. 313 à 338.

Nécrologie : L'abbé Robin, curé de Dieulefit, par M. l'abbé Perrossier. P. 339 à 342.

Académie du Gard, à Nîmes. — *Mémoires*, novembre 1867 ; août 1868. Nîmes, 1869, in-8^o.

Compte rendu des travaux de l'année 1868, par M. l'abbé Azaïs, secrétaire adjoint. P. xvii à xxx.

Notice sur le docteur C. Fontaine, par M. Albert Puech. P. xxxi à xlix.
Appendice à cette notice. P. l à lvi.

Notice sur M. Eugène Abric, par M. Alph. Dumas. P. lvii à lxx.

Histoire. — Archéologie.

Un orateur philosophe du iv^e siècle de l'ère chrétienne, par M. Léonce Maurin. P. 1 à 44.

Note sur les dimensions d'une inscription de Nymphée de Nîmes, par M. A. Aurès. P. 45 à 56.

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions d'un bas-relief antique du musée de Bordeaux, par le même. P. 57 à 70.

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de deux inscriptions gallo-romaines du musée de Nîmes, par le même. P. 71 à 86.

Note sur trois inscriptions inédites trouvées au Moulin-Rey en décembre 1867, par M. E. Germer-Durand. P. 87 à 94.

Note sur une inscription existant à Aramon (Gard), par le même. P. 95 à 97.

Trois inscriptions recueillies dans la Vaunage, par le même. P. 99 à 104.

Trois inscriptions carlovingiennes inédites, d'Uzès, par le même. P. 105 à 112.

Note sur une mosaïque découverte à Nîmes, rue des Lombards, par le même. P. 113 et 114.

Monnaies d'or trouvées à Mazan (Ardèche), par M. Ch. Eyssette. P. 115 et 116.

Sceau du chapitre de Saint-Germain d'Auxerre, par M. Ph. Eyssette. P. 117 à 120.

La mer Morte ou lac Asphaltite, par M. Eug. Arnaud. P. 121 à 168.

Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin-lez-Uzès (1660-1780), par M. Gratien-Charvet. P. 169 à 185.

Appendice. P. 186 à 190.

Noël, étude sur les origines de cette fête chrétienne, par M. Ariste Viguié. P. 191 à 216.

Quelques considérations sur l'origine de la fête de Noël, par M. l'abbé Azaïs. P. 217 à 230.

Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre, à Rome, par le même. P. 231 à 248.

La Gynécocratie, par M. Ariste Viguié. P. 249 à 262.

Littérature. — Beaux-arts.

A propos de chien, dissertation fantaisiste, par M. Ch. Liotard. P. 263 à 318.

Sur un légendaire arlésien de M. J. Canonge, intitulé *Brune-la-Blonde*, rapport par M. Irénée Ginoux. P. 319 à 334.

Étude sur Jean Goujon, par M. Albert Meynier. P. 335 à 362.

Réflexions sur la sculpture, par le même. P. 363 à 384.

Ingres, par M. Émile Im-Thurn. P. 385 à 410.

Poésies.

Polyxène, traduction des Métamorphoses d'Ovide (chant XIII^e). par M. Émile Teulon. P. 411 à 418.

Doctrine de Pythagore (Métamorphoses d'Ovide, chant XV^e), par le même. P. 419 à 426.

L'Our et li dous Taffataire, fable imitée de La Fontaine, par M. A. Bigot. P. 427 à 434.

Odes d'Horace, traduites par M. Casimir Liquier. P. 435 à 452.

- Une visite à Pompéi, par M. Eug. Brun. P. 453 à 464.
La mort d'un chêne, par le même. P. 465 à 468.
Le monde à l'envers, satire, par M. Irénée Ginoux. P. 469 à 476.
Stances à un peintre paysagiste, par M. Ph. Eyssette. P. 497 à 478.

Sciences. — Économie politique. — Droit.

- Des gains de survie entre époux, par M. Fern. Verdier. P. 541 à 714.
Platon et les sophistes, par M. Léon Penchinat. P. 715 à 738.
-

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — Mémoires, t. IX, 4^e et 5^e livraisons. Paris et Toulouse, 1869, in-4^e.

Notice historique sur l'Académie d'équitation de Toulouse, par M. de Chanal. P. 191 à 210.

Monographie de la cathédrale d'Urgel en Catalogne, par M. l'abbé M.-B. Carrière. P. 211 à 225.

Des médailles gauloises, romaines et du moyen âge trouvées à Montaus, par M. Rossignol. P. 226 à 230.

Charte de Charles le Chauve en faveur de l'église de Saint-Étienne et Saint-Jacques et des monastères de Notre-Dame et de Saint-Sernin de Toulouse, par M. G. Caussé. (*Fac-simile* de la charte.) P. 231 à 242.

Le faubourg Saint-Cyprien et l'église Saint-Nicolas à Toulouse, par M. Louis Bunel. P. 243 à 261.

Étude sur les dolmens du département de la Lozère, par M. L. de Malafosse. P. 262 à 285.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Bulletin, t. IX, 1^{er} trimestre 1869. Nantes, 1869, in-8^e.

Corbilon : Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire, par M. le vicomte Ed. Sioch'an de Kersabiec. P. 17 à 59.

Pregent du Bidoux, chevalier de Rhodes; Pregent de Kermeno, châtelain de la Hautière et autres lieux, par M. L. Nicolazo de Barmon. P. 61 à 70.

Les seigneurs et la châtellenie de Sion (Loire-Inférieure), par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 70 à 80.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Mémoires, t. XXIII
(lettres et arts). Angers, 1868, in-8°.

Étude du grec en France pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, œuvre posthume de M. J. Dumont. P. 1 à 14.

Lettres sur Fontevault, par M. N. Planchenault. P. 14 à 70.

Causes qui ont contribué au développement de la littérature allemande sous les Hohenstauffen, et classification des productions poétiques de cette époque, par M. C. Diez. P. 71 à 85.

Erreur de Sprengel relative à l'éducation de René Descartes, par M. Armand Parrot. P. 86 à 89.

Le concile de Saint-Basle, récits du x^e siècle, par M. Ernest Mourin. P. 90 à 139.

Le Travail, poésie, par M. le docteur T. Ridard. P. 140 à 143.

Académie impériale de Reims. — Travaux, XLV^e volume,
année 1866-1867, n^{os} 1 et 2. Reims, 1869, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1866-1867, par M. Loriquet, secrétaire général. P. 9 à 35.

Rapport sur les Bulletins de la Société industrielle de Reims, par M. S. Dauphinot. P. 105 à 122.

Observations présentées par M. Cadet au sujet du compte rendu, fait par M. S. Dauphinot, du Bulletin de la Société industrielle de Reims. P. 123 à 142.

Étude sur la loi du 23 mai 1863, relative aux sociétés à responsabilité limitée, par M. Élabert. P. 143 à 160.

Considérations sur l'architecture théâtrale et application au théâtre de Reims, par M. Alphonse Gosset. P. 161 à 185.

Rapport de M. Fialon sur l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, ou la Bible sans la Bible, par M. l'abbé Gainet. P. 186 à 193.

A-t-on calomnié le P. Loriquet en lui attribuant la phrase : *Le marquis de Buonaparte, etc.*? Réponse au journal *l'Intermédiaire*, par M. Ch. Loriquet. P. 194 à 204.

Les cahiers du bailliage de Reims aux états généraux de 1789. étude par M. H. Paris. P. 217 à 333.

Académie de Stanislas, à Nancy. — Mémoires, 1868. Nancy, 1869, in-8°.

Notice sur Nicolas Remy, discours de réception par M. L. Leclerc, suivie de notes historiques et biographiques, et enrichie d'un portrait et d'un *fac-simile* d'écriture. P. xxxix à cxliii.

Éloge de M^{me} Élise Voiart, discours de réception par M. Louis Benott, suivi d'une liste détaillée des ouvrages de M^{me} Voiart. P. cxliiv à clxvii.

La légende de Kama, méditation orientale par M. L. Leupol. P. 33 à 48.

Richard Mique, architecte de Stanislas et de Marie-Antoinette, par M. P. Morey, enrichi d'un portrait et d'un plan. P. 49 à 76.

A l'Académie de Stanislas, poésie, par M. Galleau. P. 231 à 236.

L'Hercule grec, par M. Ed. Goguel. P. 237 à 299.

M^{me} Élise Voiart, par M. Gindre de Nancy. P. 306 à 334.

Monnaies au type esterlin, par M. J. Chautard. (Suite.) P. 335 à 433.

La grande Mademoiselle, par M. A. de Margerie. P. 469 à 514.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — Bulletin, 1^{er} semestre, année 1869. Vannes, 1869, in-8°.

Annales lorientaises : La fondation de Lorient (1666-1690), par M. Jégou. P. 38 à 55.

Étude historique : Arthur de Richemont, par M. Guyot-Jomard. (Suite.) P. 55 à 89.

Les murailles de Vannes depuis 1573, par M. L. Galles. (A suivre.) P. 89 à 92.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — Mémoires, X^e volume. Metz, 1868, gr. in-8°.

Un autographe du père de Bossuet, par M. Dommanget. P. 1.

Le Barrois mosellan, par M. de Saily. P. 161.

Quelques anciennes familles messines, par M. le baron de Couet de Lorry. P. 89.

Anciens ivoires sculptés de la cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel. P. 207.

Mardigny et ses seigneurs, par M. Durand de Distroff. P. 55.

- Dom Tabouillot, l'historien messin, par M. Dommaget. P. 111.
Claire Tabouillot, une des vierges de Verdun, par M. Dommaget.
P. 129.
-

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.) —
Bulletin, 11^e année, 1868.*

- Note sur des monnaies épiscopales messines trouvées près de Marsal en 1865, par M. Victor Jacob. P. 19.
Notice sur un portrait d'Eginhard, par M. Ch. Abel. P. 27.
Lettre autographe du père de Bossuet, publiée par M. Dufresne. P. 58.
Note sur un florin d'or du cardinal Lenoncourt, évêque messin, par M. Victor Jacob. P. 63.
Sur la ferrure du cheval au commencement de l'ère moderne, à propos d'un objet antique trouvé à Alise-Sainte-Reine, par M. de Sailly. P. 73.
Notice sur d'anciennes cartes à jouer, par M. Victor Jacob. P. 76.
Compte rendu des fouilles exécutées à Metz, par M. Lorrain. P. 84 ;
2^e article, p. 155.
Notice sur un hypocauste antique trouvé à Metz, par M. Prost. P. 87.
Note sur la taille d'Eginhard, par M. de Sailly. P. 92.
Lettre au président sur une série de monnaies trouvées à Mont, arrondissement de Briey, par M. Victor Jacob, et catalogue de ces monnaies, par M. Préchac. P. 99 ; 2^e article, p. 135.
Communication sur la famille Gardeur Le Brun et sur la construction du grand portail de la cathédrale, par M. Gardeur Le Brun. P. 110.
Communication sur un ancien pont découvert à Metz entre le pont des Morts et le Pontiffroy, par M. Prost. P. 115.
Note sur un *sufflamen* en fer, par M. Duplessis. P. 127.
Un général espagnol selon les biographes (Paul-Bernard de Fontaines), par M. le commandant de Sailly. P. 149.
Note sur les habitations gauloises, par le R. P. Bach. P. 169.
-

*Société d'émulation de Cambrai. — Mémoires, t. XXX, 2^e partie
(séance publique du 18 août 1868). Cambrai, 1869, in-8°.*

- Voyage humoristique au pôle sud, par M. Ladureau. P. 37 à 54.
Ruines de la Quesmada; haciendas; aguas calientes; zacatecas. par M. Fegueux. P. 55 à 82.
Essai critique sur les *chansons* et *pasquilles* lilloises de M. A. Desrousseaux, par M. A. Durieux. P. 83 à 94.

- Un village de l'ancien Cambrésis, par M. A. Durieux. P. 111 à 132.
Examen critique d'une notice de Carpentier, *Elincourt*, par M. Blin. P. 133 à 146.
La disette à Cambrai en 1789, d'après des documents inédits, par M. A. Durieux. P. 147 à 220.
Cambrai sous la domination espagnole, par M. A. Wilbert. P. 221 à 290.
Une arme à feu du xv^e siècle, par M. A. Durieux. P. 291.
Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Cambrai antérieures à 1793, par M. A. Durieux. (2^e série.) P. 297 à 400.
Addition. P. 645 et 646.
Bulletin archéologique de l'arrondissement (1868-1869), par M. A. Bruyelle. P. 401 à 416.
Biographie, fragments et extraits des manuscrits du baron Michel-Ange de Vuserden, chevalier du conseil souverain siégeant à Tournay, bailli des états de Lille, par M. C. de Ventegies. (2^e partie.) P. 437 à 644.
-

Société littéraire de Strasbourg. — Bulletin, t. IV, 2^e livraison.
Paris et Strasbourg, 1869, in-8°.

- Des idées philosophiques répandues dans les poèmes de Virgile, par M. Delcasso. P. 249 à 305.
Les prétendues maîtresses de Dante, par M. Bergmann. P. 306 à 377.
Voyage à Fougerolle, poésie, par M. Antoine Campaux. P. 378 à 381.
Les derniers Hohenstauffen, par M. Louis Spach. P. 382 à 425.
Les gladiateurs romains, par M. Ed. Goguel. P. 426 à 481.
Une lecture publique à Suze, l'an 519 avant Jésus-Christ, ou les trois gardes du corps du roi Darius, par M. Ant. Campaux. P. 482 à 504.
Omnia vincit amor, par M. A. Fée. P. 505 à 530.
Scharrach bergheim, poésie, par M. Théodore Braun. P. 531 à 541.
-

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul. — Bulletin, 3^e série, n^o 1. Vesoul, 1869, in-8°.

- Découverte d'un cimetière antique à Verreux, par M. Mourlot. P. 30 à 34.
État des revenus de la mense conventuelle de l'abbaye de Luxeuil en 1791. P. 35 à 54.
Les almanachs anciens et nouveaux. — Les foires de Franche-Comté en 1776. — Marche à cette époque des carrosses et des courriers. — Anciennes

mesures de poids et de capacité dans les départements actuels de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, par M. L. Suchaux. P. 55 à 61.

Historique des fiefs de Frétigney. P. 62 à 66.

Un fragment d'histoire locale : Reigles et status des habitans de Chassey, près Scey-sur-Saône. P. 66 à 74.

Rapport du président de la Commission d'archéologie, M. L. Suchaux, sur les antiquités de Saint-Sulpice, canton de Villersexel. (Accompagné de 47 figures.) P. 140 à 157.

Académie de Mâcon, Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Charles Pelorce, secrétaire perpétuel, t. VIII. Mâcon, 1869, in-8°.

A la mémoire de M. de La Guéronnière, poésie, par M. Saulnier. P. 41 et 42.

Un évêque de Mâcon, étude historique, par M. le comte de La Rochette. P. 43 à 54.

Introduction à l'histoire de Mâcon, par M. Michon. P. 57 à 70.

Les incarnations de Scapin, étude littéraire, par M. Saulnier. P. 71 à 87.

Casimir I^{er}, roi de Pologne, moine de Cluny au XI^e siècle, étude historique, par M. Malinowski. P. 97 à 155.

Aline, poésie, par M. Bouchard. P. 158 à 161.

Organisation intérieure sous Charlemagne, par M. de Ferry. P. 168 à 195.

Souvenirs de Bretagne, par M. Ch. Alexandre. P. 252 à 263.

Étude d'archéologie préhistorique, par M. de Ferry. P. 264 à 287.

Les gisemens archéologiques de la Saône, par le même. P. 345 à 368.

Essai sur la révolution politique et religieuse de l'Europe occidentale vers le X^e siècle, par M. Ch. Rolland. P. 371 à 385.

Les berges de la Saône, étude d'archéologie préhistorique, par M. Arcelin. P. 392 à 414.

L'âge du renne en Mâconnais, étude d'archéologie préhistorique, par MM. Arcelin et Ferry. P. 432 à 471.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*, 2^e série, t. XI (livre XII), XI^e volume de la collection (1869-1870), 1^{er} trimestre 1869, in-8°.

Les députés de la Sarthe à la Convention, par M. Henri Chardon. P. 17 à 62.

Observations sur une pierre celtique, par Dom Piolin. P. 63 à 69.

Anomalies de la prononciation française du latin, par M. Clouet. P. 70 à 76.

Étude sur la science hiéroglyphique, par M. E. Dugué. P. 77 à 91.

Les noms de lieux du Maine, par M. l'abbé Voisin. P. 92 à 98.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Documents inédits concernant la province, t. VII. Amiens, 1869, in-4°.

Contenu du volume :

Bénéfices de l'église d'Amiens, ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes, etc. par M. F.-I. Darsy. T. I^{er}.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). — Annales, 4^e année, 1866-1867. (11 planches.) Apt, 1869, in-8°.

Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quartenaire dans le sud-est de Vaucluse, par M. Émile Arnaud. (6 planches.) P. 1 à 13.

Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt, par MM. Carbonnel. (Fin.) P. 14 à 53.

Essai épigraphique sur l'arrondissement d'Apt, par M. A.-M. Garcin. (1 planche.) P. 54 à 66.

Souvenirs de Bretagne : Excursion à la Roche aux Fées, par M. V. de Baumefort. P. 67 à 85.

Notice sur l'établissement des Récollets à Bonnieux (1604-1790), par M. Jules Terris. P. 86 à 99.

Note sur une inscription votive aux Déesses-Mères, par M. Henri Christian. (1 planche.) P. 114 à 127.

Éloge de Crillon (ode couronnée), par M. Th. Pistre. P. 128 à 136.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Bulletin, 1^{er} trimestre 1869.

Notice sur l'église de Saint-Martial de Montmorillon, par M. J. Goudon de Lalande. P. 158 à 165.

Extraits d'une note sur le contenu des registres de l'état civil de la paroisse de Civaux (1731-1789). par M. l'abbé Riboulet. P. 166 à 168.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces voisines, publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest. (Documents de 1218 à 1224.) P. 1 à 8.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges. — Bulletin, t. XVIII, année 1868. Limoges, 1868, in-8°.

Monographie du canton de Nantiat, par M. l'abbé A. Lecler. P. 4 à 31.

Tombeau de Jean de Langeac, par M. l'abbé Arbellot. P. 31 à 64.

Le P. Honoré de Sainte-Marie, par le même. P. 65 à 80.

Note sur saint Martial *baro trei*, par M. l'abbé A. Lecler. P. 87 à 87.

Compte rendu des travaux de la Société archéologique et historique du Limousin depuis sa fondation (1845-1866), par M. Alfred Chapouland. P. 81 à 130.

Note sur une médaille mérovingienne inédite frappée à Compreignac (Haute-Vienne), par Maximin Deloche. P. 131 et 132.

Borne romaine à Saint-Léger-Magnazeix, par M. l'abbé A. Lecler. P. 133 et 134.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — Bulletin, XXIII^e volume, 1^{er} trimestre, année 1869. Auxerre et Paris, 1869, in-8°.

Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy, et leurs seigneurs de la maison de Bar, par M. de Smyttère. P. 5 à 82.

Un épisode de la garde bourgeoise de Sens en 1686, par M. Quantin. P. 83 à 89.

Catalogue du musée d'Auxerre : 1^{re} section, *Monuments lapidaires*, par M. A. Cherest. P. 90 à 131.

Société historique algérienne, à Alger. — Revue africaine, journal des travaux de la Société, 13^e année; n° 73, janvier; n° 74, mars, n° 75, mai; n° 76, juillet 1869. Alger, Constantine et Paris, 1869.

N° 73, janvier 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (2^e article.) P. 5 à 20.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devouix. (17^e article.) P. 21 à 35.

Exploitation des forêts de la Karasta, par M. L.-Ch. Féraud. (2^e article.) P. 36 à 47.

Cimetière sur cimetière, par M. A. Berbrugger. P. 47 à 51.

Bartas, le plus ancien nom d'Alger, par M. H. Tauxier. (2^e article.) P. 52 à 56.

Remarques de la rédaction, par M. A. Berbrugger. P. 57 à 59.

L'affaire Bakri, d'après un document inédit communiqué par M. L. Féraud, par M. A. Berbrugger. P. 60 à 63.

Le vieil Arzeu ou Saint-Leu, par M. H. de Rochemonteix. P. 64 à 69.

Remarques de la rédaction. P. 72.

N^o 74, mars 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (3^e article.) P. 81 à 99.

Oran sous les Espagnols, traduction de rapports officiels espagnols sur la prise de Mers el-Kebir en 1505, par M. A. Berbrugger. P. 100 à 115.

Lekef el-Akhdar et ses ruines, par M. Chabassier. P. 116 à 118.

Remarques de la rédaction. P. 119 à 121.

L'inscription du Tétrastyle de Potitus, à Constantine, par M. A. Cherbonneau. P. 122 à 124.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devoux. (18^e article.) P. 125 à 135.

De l'hospitalité chez les Arabes, par M. A. Berbrugger. P. 145 à 150.

Exploitation des forêts de la Karasta, par M. L.-Ch. Féraud. (3^e article.) P. 151 à 159.

N^o 75, mai 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (4^e article.) P. 161 à 178.

Code rabbinique, par MM. E. Sautayra et Charleville. P. 179 à 193.

Épitaphe de Sidi-Makhlouf, par M. C. Cherbonneau. P. 194 et 195.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoux. (19^e article.) P. 196 à 205.

Ceuta, documents historiques, par M. A. Berbrugger. P. 206 à 210.

Les chérifs kabyles et 1804 et 1809, par M. L. Ch. Féraud. P. 211 à 224.

Relation de la prise de Tébessa par l'armée arabe, an 45 de l'hégire, par M. C. Cherbonneau. P. 225 à 237.

N^o 76, juillet 1869.

Afrique ancienne, notes du chapitre des produits végétaux, par M. Frédéric Lacroix. (4^e article.) P. 241 à 262.

Note bibliographique sur El-Karafi, auteur du Zil el-Dibâdj, par M. A. Cherbonneau. P. 263 et 264.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (3^e article.) P. 265 à 278.

Des établissements d'instruction publique, par M. Gustave Dugat. P. 279 à 288.

Sour-Djouab et ses environs, par M. Chabassière. P. 315 à 318.

Nécrologie : M. Bresnier, par M. Berbrugger. P. 319 à 324.

*Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis. —
Bulletin, année 1868, in-8°.*

Notice historique sur l'île de Ceylan, par M. Alfred Grandidier. P. 10 à 34.

De l'acclimatation à l'île de la Réunion, par M. Aug. Vinson. P. 35 à 65.

Notice sur l'île de Zanzibar, par M. Alf. Grandidier. P. 67 à 100.

L'utilité des théâtres, par M. H. Lacaze. P. 167 à 177.

Essai sur l'activité intellectuelle et morale au XIX^e siècle, par M. J.-E. Bon. P. 187 à 207.

Les serments rompus, comédie, par M. Aug. Vinson. P. 209 à 232.

Du rôle de l'habitude dans la vie, par M. J.-E. Bon. P. 235 à 256.

CHRONIQUE.

Société d'archéologie de la Drôme, à Valence. — Composition
du bureau pour l'année 1869-1870.

Président : M. A. de Gallier.

Vice-Présidents : MM. Bonnet, docteur-médecin; Vallentin, juge d'instruction; Charles de Rostaing.

Trésorier : M. Poinçot.

Vice-Trésorier : M. Épailly, architecte.

Secrétaire archiviste : M. Lacroix.

Vice-Secrétaire : M. Guilleminet.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun. — Composition du bureau pour l'année 1869-1870.

Président : M. Alfred Maury, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, à Paris, rue des Francs-Bourgeois.

Vice-Président : M. Brunet de Presles, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École des langues orientales, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 61, et à Parouzeau, commune de Vimpelles (Seine-et-Marne).

Secrétaire général : M. Th. Lhuillier, à Melun.

Archiviste : M. Lemaire, à Melun.

Trésorier : M. Eymard, à Melun.

Présidents des sections d'arrondissement : MM. Anatole Dauvergne, chevalier de la Légion d'honneur, à Coulommiers; Jules David, chevalier de la Légion d'honneur, à Fontainebleau; le vicomte d'Amécourt, chevalier de la Légion d'honneur, à Meaux; Félix La Joye, à Melun; le comte Bernard d'Harcourt, à Provins.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. —
Programme des concours de 1870.

CONCOURS DE SCIENCE AGRICOLE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure « Étude géologique du département de Tarn-et-Garonne au point de vue agricole. »

Les concurrents pourront, au besoin, limiter cette étude à l'examen de la constitution physique des divers terrains arables du département, c'est-à-dire à l'indication des quantités relatives d'argiles et de matières arénacées, telles que quartz, carbonate de chaux, etc. qui divisent ces argiles; de la perméabilité du sous-sol; de l'épaisseur de la couche végétale, etc.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés, franc de port, au secrétaire général de la Société. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés ou qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra la remise des ouvrages.

La Société rappelle qu'en raison de l'importance d'un tel travail le programme de ses concours de 1869 prolongeait le délai accordé pour la remise des ouvrages jusqu'au 1^{er} janvier 1870.

CONCOURS DE POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure « Ode à la Muse moderne. »

Ce thème poétique est le complément naturel du programme proposé pour le concours de 1868. La Société demandait alors une ode à la *Muse antique* : elle promet aujourd'hui sa couronne à un poème sur la poésie des temps modernes. Non moins illustre que sa sœur, sans posséder peut-être au même degré le sentiment de la beauté plastique, la Muse moderne doit à l'inspiration chrétienne des aspirations et des accents inconnus au génie de l'antiquité. Au souvenir glorieux des artistes de la Grèce et de Rome, elle oppose ou plutôt elle associe avec orgueil les noms de Dante,

de Shakspeare, de Schiller, de Goëthe, de Corneille, de Racine. Ce sujet ouvre donc à la poésie un large champ d'inspirations, et les concurrents, la Société ose l'espérer, répondront à son appel, qui emprunte encore à la mort de notre grand poëte lyrique, à la mort de Lamartine, un caractère de douloureuse actualité.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés, franc de port, au secrétaire général de la Société, à Montauban, avant le 31 mars 1870. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés ou qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra la remise des ouvrages.

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

3^e série, tome II, ou XXII^e de la collection. Amiens, 1868, 1 volume in-8^o
de 636 pages.

Ce volume contient neuf mémoires intéressants, à différents points de vue, l'histoire ou l'archéologie. Ils sont tous dignes d'attention, quoique à des degrés divers. Devant me borner à indiquer sans analyse ceux qui concernent exclusivement l'archéologie, je donnerai d'abord la liste de l'ensemble de ces travaux, qui témoignent de nouveau du zèle et du savoir des membres de l'une des Sociétés départementales les plus laborieuses.

1. *Cimetière mérovingien de Noroy, fouilles faites par la Société; rapport de M. Bazot. (P. 1 à 74, 8 planches.)*

REV. DES SOC. SAV. 4^e série, t. X.

20

2. *Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens. — Monument de Pierre Burry*, par M. J. Garnier. (P. 75 à 115.)
3. *L'abbaye du Gard*, par M. l'abbé Delgove. (P. 117 à 316.)
4. *Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits*, par M. l'abbé J. Corblet. (P. 327 à 373.)
5. *Notice sur une découverte d'objets celtiques faite à Caix, canton de Rosières (Somme), en 1865*, par M. J. Garnier. (P. 375 à 384, 4 planches.)
6. *Inventaire des sceaux offerts à la Société des antiquaires de Picardie par M. Célestin Ratel*, dressé par M. A. Dutilleux. (P. 385 à 431, 2 planches.)
7. *Plan de la ville de Roye*, par M. Ch. Gomart. (P. 433 à 436, 1 planche.)
8. *La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste*, par M. Tailliar. (P. 437 à 560.)
9. *Deux verrières de la cathédrale d'Amiens*, par MM. Duval et Jourdain. (P. 561 à 606.)

Quatre de ces mémoires, le 1^{er}, le 5^e, le 6^e et le 9^e, sont de la compétence de la section archéologique du Comité, et je dois me borner à en signaler le sujet.

Dans son rapport sur le cimetière mérovingien de Noroy, M. Bazot a fait connaître, avec les plus grands détails, les circonstances des fouilles faites en 1863 et 1864 sur le penchant méridional d'une colline crayeuse dans un lieu dit *les Larris*, au nord de Noroy et de Lieuvillers (canton de Saint-Just-en-Chaussée, arrondissement de Clermont), où rien n'indiquait extérieurement ce lieu de sépulture. Il a soigneusement décrit les objets recueillis dans les fosses explorées, au nombre de près de trois cent cinquante. Ces objets sont, presque tous, complètement analogues à ceux déjà découverts dans un assez grand nombre d'autres cimetières de l'époque mérovingienne, par M. l'abbé Cochet, M. Baudot, M. Rigollot et d'autres antiquaires. M. Bazot a aussi exposé les événements historiques qui lui paraissent pouvoir se rattacher à ces sépultures de la période franque. C'est à nos confrères de la section d'archéologie à discuter l'attribution d'âge de ce cimetière, et à voir si les petites monnaies d'argent, découvertes au nombre de neuf dans la ceinture d'un des morts, mérovingiennes pour la plupart, et quelques-unes imitées de monnaies byzantines, n'indiquent pas plutôt, pour l'ensemble de

ces sépultures, le ^v^e siècle que l'an 300, comme le présume M. Bazot. Ces monnaies, figurées par l'auteur du mémoire, sont jusqu'ici à peu près uniques : elles étaient accompagnées d'une monnaie gauloise et d'une monnaie de Postume, qui paraissent étrangères à l'ensemble de la sépulture, dont l'origine est incontestablement germanique.

La notice de M. J. Garnier sur une découverte d'objets celtiques faite en 1865 à Caix, canton de Rosières, département de la Somme, concerne un ensemble d'instruments, d'armes et d'objets divers en bronze, paraissant se rapporter aux derniers temps de la période qu'on a désignée sous le nom d'*âge de bronze* ou à l'époque gauloise, comme on en a recueilli dans un très-grand nombre de localités. M. Garnier a soigneusement décrit ce petit atelier de fondeur.

L'inventaire que M. Dutilleux a dressé des sceaux offerts par M. C. Ratel, de Valenciennes, à la Société des antiquaires, pour le musée Napoléon, en fait connaître soixante-quatre concernant la Picardie et l'Artois, dont vingt-sept matrices en cuivre et trente-sept empreintes. La plupart sont intéressants à différents titres.

Le plus ancien est celui de Lambert, évêque d'Arras de 1093 à 1115; les plus récents se rapportent au ^{xix}^e siècle. Ils sont très-variés et concernent des personnes ou des institutions laïques et ecclésiastiques; les plus rares paraissent être ceux d'un mayeur d'Abbeville en 1188, d'un doyen rural de Péronne au ^{xiii}^e siècle et ceux de plusieurs abbayes, villes et seigneurs de Picardie. M. Ratel, qui recherche et reproduit par la galvanoplastie les sceaux appartenant au nord de la France, a déjà offert au musée de Valenciennes une précieuse collection de deux mille matrices de sceaux concernant la Flandre et le Hainaut.

Dans la description de deux verrières de la cathédrale d'Amiens, MM. Duval et Jourdain ont fait connaître d'anciens débris des beaux vitraux de cet admirable monument, qui ont été détruits en très-grande partie. L'examen des armoiries et le souvenir de plusieurs événements historiques dont Amiens a été le théâtre paraissent pouvoir en faire attribuer le don à la famille de Coucy-Boves, dont les deux saints adoptifs de cette maison, Édouard et Edmond, rois d'Angleterre, figurent sur un de ces vitraux, avec l'histoire de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Georges. Ils paraissent être de la fin du ^{xiii}^e siècle.

Après cette indication sommaire des travaux plus archéologiques qu'historiques, passons en revue les mémoires dont le but et l'objet concernent directement l'histoire sous différents aspects.

Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens. — Monument de Pierre Burry.

M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, a entrepris la description de tous les monuments funéraires de cette église. Il ne s'est pas borné à les étudier au point de vue de l'art et de l'histoire de la sculpture; il a particulièrement dirigé ses recherches sur la vie des personnages à la mémoire desquels ils sont consacrés. Cette première étude a pour sujet, non le monument le plus ancien, mais l'un des plus remarquables par la représentation, en relief, du défunt, agenouillé, les mains jointes en face du Christ couronné d'épines, ayant auprès de lui saint Pierre son patron, et par les deux anges qui supportent en relief l'épithaphe. M. Garnier discute très-longuement et très-consciencieusement les descriptions qui en ont été données avant lui; il reproduit plus fidèlement qu'on ne l'avait encore fait les six vers latins, en trois distiques, de l'inscription, expose les raisons qui le portent à attribuer ce petit monument au même artiste inconnu qui a sculpté les belles stalles et la clôture du chœur, et il a surtout pour but de faire la biographie du personnage.

Pierre Burry, aussi inconnu aujourd'hui qu'il était célèbre parmi les lettrés du xvi^e siècle, a fourni le sujet de recherches biographiques à Robert Gaguin, à Guichardin, à Valère André, à du Verdier, à la Croix-du-Maine, à Foppens, à Paquot et à la plupart des écrivains qui ont traité de l'histoire littéraire du nord de la France au xv^e et au xvi^e siècle. Né en 1430 d'une famille originaire de Picardie, à Bruges ou à Burch, dans le duché de Gueldres, Pierre Burry, *magister Petrus Burrus*, comme on le désignait de son temps, s'était distingué dans ses études à l'Université de Paris, où il fut reçu docteur. Il professa à Douai, puis revint à Paris, où il fut maître de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle; il visita l'Italie, où il passa sept années, et où il fut reçu licencié en droit-canon à l'Académie de Plaisance. Puis, à son retour, il fut chargé de l'éducation de plusieurs jeunes gens de grandes familles, et particulièrement des fils de Charles de Gaucourt (ou Gondicourt), maréchal de France, gouverneur de Paris, grand économiste et premier chambellan du roi

Charles VII. Deux de ces quatre enfants, élèves de Burry, devinrent successivement évêques d'Amiens de 1473 à 1482. Il retourna à Amiens, où il devint chanoine de la cathédrale, qu'il faisait grandement profiter de son goût pour les arts et les lettres, et où il mourut en 1504, instituant pour ses héritiers l'église d'Amiens, les veuves et les jeunes filles à marier. Ses œuvres littéraires ont été recueillies et publiées peu de temps avant et après sa mort, en 1503, en 1505 et en 1506, par le célèbre imprimeur Badius (*Jodocus Badius Ascensius*), qui les accompagna d'un commentaire philologique, historique et allégorique, dû en partie aux soins de deux des amis de Burry, Pierre Joulet et Adrien de Hénencourt.

Ces écrits, aussi rares que peu connus et depuis longtemps oubliés, furent comparés par plusieurs contemporains de l'auteur aux poésies d'Horace; s'ils sont encore recherchés aujourd'hui par quelques amateurs bibliomanes, c'est moins pour les lire que pour les posséder. Ils forment quatre recueils de poésies latines publiés sous les titres suivants :

Moralium libri 1x.

*Pœanes*¹ *quinque festorum divæ virginis Mariæ.*

Cantica de omnibus festis Domini.

Hymni et cantica de festis sanctorum.

Un autre recueil intitulé *Epistolæ et Orationes* ne paraît pas avoir été imprimé et existe très-probablement en manuscrit dans quelque bibliothèque.

Dans le premier de ces recueils (*Moralia*), on trouve des odes, des élégies, des apologues, des épigrammes, des satires, des épithalames, où l'on rencontre çà et là quelques notions historiques sur des personnages et des événements du temps. Le second recueil est entièrement consacré aux louanges de la sainte Vierge. Les vers, qui offrent les diverses combinaisons métriques de la poésie latine au moyen âge, y sont distribués en cinq groupes, suivant qu'ils ont trait aux cinq fêtes principales de la Vierge : la Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification, l'Assomption. Ce recueil paraît être le plus intéressant, à cause des allusions qu'on y trouve à des personnes ou à des événements contemporains ou à la vie de l'auteur, et aussi par la description d'un tableau de la cathédrale.

¹ *Pœon* (*παιων*); vers composé d'une longue et de trois brèves diversement combinées.

Il est très-probable que plus d'une de ces pièces de vers aura servi de modèle aux chants royaux de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy, d'Amiens, et aura figuré dans les solennités littéraires de cette compagnie à la fois littéraire et religieuse.

On jugera des soins scrupuleux apportés par M. Garnier à la biographie de ce poète de la Renaissance par l'étendue de son travail, qui ne comprend pas moins de trente-six pages; plus sans doute qu'il n'en a été écrit à la louange de Burry depuis trois siècles et demi.

L'Abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove.

Cette monographie monastique est le travail le plus considérable du dernier volume de la Société des antiquaires de Picardie, dont il remplit deux cents pages. L'abbaye du Gard, de l'ordre de Cîteaux, fut un démembrement de celle de Cherlieu, issue elle-même de l'illustre abbaye de Clairvaux. Elle fut fondée vers l'année 1131, ou définitivement en 1137-1138, par Gérard de Picquigny, près de la rive gauche de la Somme, non loin de Picquigny, dans le diocèse d'Amiens, au voisinage d'un établissement romain dont M. Delgove constate l'existence par la description d'un ancien camp et par l'interprétation, beaucoup plus douteuse, de certains noms de lieux-dits.

La série des abbés, telle qu'elle a été produite par les auteurs du *Gallia christiana*, est fort incomplète. M. Delgove est parvenu à en éclaircir quelques obscurités et à l'améliorer en plusieurs points. À l'aide du cartulaire de cette abbaye, de nombreuses chartes de donation, et de titres de possessions, les uns déjà publiés, les autres inédits, et d'autres documents plus modernes, il a exposé tout ce que l'on connaît sur la vie intérieure de cet établissement monastique pendant la durée d'environ six cents ans. Il a aussi fait connaître la vie de vingt-neuf abbés réguliers depuis 1138 jusqu'en 1515, et de treize abbés commendataires depuis 1516 jusqu'à la Révolution.

Il a même ajouté quelques renseignements sur les deux abbés trappistes qui ont administré depuis 1816 cette ancienne maison religieuse, qui reçut alors très-passagèrement une nouvelle destination, et dont la petite colonie fut, en 1842, transportée dans l'ancien monastère de Sept-Fonds, en Bourbonnais.

Le peu d'importance de cet établissement monastique ne prêtait pas à l'exposition de considérations ou à la découverte de faits d'un

intérêt bien général. Toutefois l'auteur n'a négligé aucune occasion de montrer, dans une juste mesure, la participation de l'abbaye du Gard aux événements ecclésiastiques ou civils contemporains, ainsi que ses relations avec les personnages les plus connus du pays et avec ceux qui l'enrichirent de leurs donations. On trouve, soit dans les vies des abbés, soit dans les extraits et les analyses des chartes, soit dans quelques-unes de ces chartes publiées intégralement, des renseignements nombreux sur l'agriculture, sur la pêche, sur les phénomènes naturels, aussi bien que sur les redevances féodales, sur les coutumes, sur la topographie locale, et particulièrement sur la vie intérieure de l'abbaye, sur ses revenus et ses possessions à la campagne ou à la ville, et aussi sur ses différends avec quelques autres maisons religieuses.

Les indications qu'on pourrait extraire de ces analyses de chartes et de ces biographies d'abbés ressemblent beaucoup à ce qui se rencontre dans une foule d'autres histoires monastiques; signalons-en cependant quelques-unes.

Parmi les donations du premier fondateur, on voit figurer dix huit cents anguilles à prendre sur le produit de l'écluse de Hangest.

Une autre charte, de l'année 1145, mentionne des territoires situés dans la forêt de Vicogne, que les moines devaient défricher en partie pour en chasser les loups.

Par un titre de l'an 1190, le petit-fils du fondateur fait donation de 2,000 harengs à prendre chaque année, pendant la première semaine de Carême, sur les revenus de Picquigny. Cette même charte confirme le droit de pêche avec barque dans la rivière de la Somme, seulement pour l'usage des infirmes du monastère et des étrangers qu'on y hébergeait.

Un titre de 1195 fait donation d'une terre qui puisse suffire à trois chevaux de charrue (*ad agriculturam trium equorum*).

En 1206, il est fait don à l'abbaye de 600 journaux de terre, chacun de 100 verges, mesurant 22 pieds.

En 1210, un chevalier, Hugues de Molliens, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, donne à l'abbaye un muid de blé pour subvenir à l'entretien de la lampe du sanctuaire.

Enguerrand de Picquigny, faisant ses préparatifs pour la même expédition, accorde aussi un muid du plus pur froment à prendre chaque année sur le sestelage d'Amiens pour faire les hosties du saint-sacrifice à l'usage de l'abbaye et des églises de Picquigny,

sans que l'on pût employer ce don à aucun autre usage. Le droit accordé à l'abbaye, la même année 1210, de moulins en certains points de la Somme, fait connaître un nouveau canal qui est excepté de ce privilège : *citra magnum fossatum per quod nunc transeunt navigia*.

En 1211, un chevalier abandonne à l'abbaye le droit de pêche avec barque dans toute l'étendue de l'eau de Picquigny et le droit de prendre des anguilles pendant trois nuits à toutes les écluses de l'abbaye, sous la charge de 10 sols parisis.

En 1235, Mathilde, comtesse de Boulogne, qui avait déjà fait don au Gard de 3,000 harengs à prendre sur les pêches de ce port, confirme la cession faite par l'église de Saint-Denis-de-Montmartre de 5,000 harengs, au prix annuel de 60 livres parisis, qui seraient affectés à l'achat sur place d'autres harengs d'un transport moins dispendieux.

Des chartes confirmatives des cens auxquels avait droit l'abbaye du Gard à Abbeville, chartes délivrées par le corps de ville en 1253 et 1259, font connaître un grand nombre de noms propres de rues et d'établissements industriels ou de commerce, dont le souvenir n'est point encore entièrement effacé.

Plusieurs titres du XIII^e siècle montrent qu'à cette époque on cultivait la vigne aux environs de Picquigny, comme sur beaucoup d'autres points de la Picardie et du nord de la France, et que les moines du Gard déposaient leurs vins dans de belles caves à Abbeville. En 1221, Renaud, seigneur de Baligny, fait don, pour le vin des messes, d'un tonneau de vin de trois muids à prendre chaque année sur les vignobles de cette localité.

Vers le milieu du XIV^e siècle, l'exploitation de la tourbe avait lieu en de grandes proportions dans les marais de la Somme voisins d'Abbeville. Ce fait et beaucoup d'autres, mentionnés dans les chartes des établissements ecclésiastiques et civils de la Picardie, peuvent aider à expliquer les mélanges d'objets d'époques fort différentes qu'on rencontre fréquemment dans les tourbières de la Somme et d'autres vallées du même pays.

On voit aussi dans ces recherches quelques détails intéressants sur les abbés commendataires, qui n'offraient pas plus au Gard que dans les autres établissements religieux des modèles de vertu et de vie régulière.

M. l'abbé Delgove, en recueillant tous les faits relatifs à une des abbayes de la Picardie les moins bien connues, a donc donné

un complément utile au *Gallia christiana*; il a fait encore une fois preuve de l'esprit consciencieux de recherches qu'il a montré dans plusieurs autres travaux, et particulièrement dans son *Histoire de la ville de Douens*, déjà publiée par la Société des antiquaires de Picardie.

Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, par M. l'abbé Corblet.

Un autre ecclésiastique du même diocèse, non moins honorablement connu par ses travaux historiques ou archéologiques, et plus spécialement par la publication de son intéressante *Revue de l'art chrétien*, M. l'abbé Corblet, a présenté les résultats de ses recherches sur les origines d'une corporation religieuse de femmes qui se consacrent à l'enseignement de la jeunesse. On en connaît aujourd'hui des établissements à Chauny, à Saint-Quentin, à Limoges, à Toulouse, à Paris même et dans d'autres villes. Plusieurs de ces établissements remontent à la communauté fondée à Roye en 1625. Son fondateur, Pierre Guérin, curé de Saint-Georges-lès-Roye, a joui d'une assez grande célébrité, sous le règne de Louis XIII, comme chef d'une secte d'illuminés connus sous le nom de *Guérinets*, pour que cette histoire se rattache par quelques points à l'histoire générale de l'Église de France au xvii^e siècle.

M. l'abbé Corblet a fondé ses nouvelles recherches sur un grand nombre de documents originaux et de correspondances, dont une partie était conservée dans l'établissement de Saint-Quentin.

Il étudie successivement : 1^o la maison mère de Roye, de 1625 à 1636; 2^o Guérin et les Guérinets; 3^o le séminaire de Paris et ses fondateurs; 4^o l'établissement de la maison de Roye de 1641 à 1792; 5^o les fondations picardes de la maison de Roye.

En 1622 et en 1624, un instituteur qui tenait à Roye les écoles de garçons et de filles s'attira, par une conduite scandaleuse, l'animadversion publique et disparut. Un vicaire général de l'évêque d'Amiens et plusieurs curés de la ville se concertèrent avec quelques dames pieuses de Roye pour fonder un établissement destiné à l'éducation des jeunes filles. L'évêque d'Amiens confirma cette institution; l'un des curés de Roye, Pierre Guérin, fut le directeur spirituel de l'œuvre, et, le 4 août 1625, quatre institutrices furent installées, avec une certaine solennité, dans une maison particulière fournie par une dame, veuve du greffier en chef de la ville.

Le lieutenant civil et criminel avait, dès le principe, avec plusieurs des autres autorités du bailliage et de la commune, assisté aux premières réunions; mais il paraît que l'autorisation supérieure avait d'abord fait défaut. Elle intervint en 1627; une maison fut achetée; les nouvelles élèves ne devaient payer chacune que 5 sols tournois de pension annuelle. Mais, malgré le zèle et le désintéressement de ces pieuses femmes, qu'on désigna d'abord sous le nom de *Filles dévotes*, puis de *Filles de la Croix*, et dont le règlement, sauf la clôture, ressemblait à celui des Ursulines, un orage ne tarda pas à s'élever contre elles. Leur directeur, Pierre Guérin, fut attaqué, ainsi qu'un autre curé de la ville, Claude Buquet; ils furent accusés d'hérésie et d'innovation dans la foi, dénoncés au Parlement en 1627, emprisonnés à Paris et remis entre les mains de Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la mission.

Celui-ci interrogea les accusés, les trouva irréprochables de mœurs et de doctrines, et la Cour, s'en rapportant à son jugement, ordonna leur mise en liberté.

Les *Filles de la Croix* firent rédiger un mémoire qui fut examiné par dix-sept docteurs en Sorbonne, dont le jugement leur fut aussi favorable; elles continuèrent leur œuvre, mais des événements politiques, entre autres le siège et le pillage de Roye en 1636 par les Espagnols, causèrent la dispersion de la maison, qui se réfugia à Paris, où elle ne tarda pas à s'accroître notablement.

L'accusation d'hérésie dont Pierre Guérin et Buquet avaient été l'objet consistait en ce qu'ils prétendaient que Dieu avait révélé à l'un d'eux une pratique de foi et de vie suréminente inconnue jusqu'alors, et qu'avec cette méthode on pouvait en peu de temps parvenir au même degré de perfection que les saints et la Vierge; que toute l'Église était dans les ténèbres, et que leur doctrine, consistant généralement dans la contemplation dévote, suffisait sans autres pratiques religieuses.

Ces prêtres fanatiques se seraient servi, suivant leurs accusateurs, des *Filles dévotes* ou *Filles de la Croix* pour propager cette doctrine en faisant le catéchisme à leurs jeunes élèves. Le nombre des adeptes de Guérin, qu'on surnommait les *Guérinets*, ne tarda pas à s'élever jusqu'à 60,000 en Picardie.

Telle était du moins l'analyse donnée par Bergier et par la plupart des auteurs ecclésiastiques du xvii^e et du xviii^e siècle, par Racine lui-même dans son *Histoire de Port-Royal*. Le père Joseph, ce cé-

lèbre capucin qui joua un si grand rôle dans la vie du cardinal Richelieu, fut aussi leur adversaire.

M. l'abbé Corblet cherche à démontrer, d'après l'examen des documents originaux dont il a eu connaissance, et qu'il dit être restés ignorés des historiens ecclésiastiques, que ces accusations étaient complètement erronées et fondées seulement sur l'autorité d'un historien italien, Vittorio Siri, devenu le favori de Richelieu, puis de Mazarin.

Il serait surabondant d'exposer les arguments présentés avec la plus entière conviction par M. l'abbé Corblet en faveur de l'innocence des *Guérinets*.

Nous ne pouvons non plus suivre les vicissitudes de l'œuvre des *Filles de la Croix*, ni exposer leurs nombreuses fondations et colonies, non-seulement en différentes villes de Picardie, mais dans plusieurs autres provinces, où beaucoup d'écoles gratuites, de pensionnats, d'hospices, d'asiles, de retraites, furent créés sous l'influence du séminaire de la Croix, qui était à Paris le foyer principal de la communauté.

Il suffira de rappeler, d'après l'auteur, qu'on ne trouve pas de traces de ces hérésies dans les deux principaux ouvrages du curé Guérin, la *Sainte OÉconomie de la famille de Jésus* (1633) et le *Dévoit consultant* (1641), œuvres de théologie mystique assez analogues à l'*Introduction à la vie dévote*, par saint François de Salle.

Tel fut aussi, en définitive, le jugement des autorités civile et ecclésiastique, puisque, une fois ces orages calmés, l'institution des *Filles de la Croix*, autorisée en 1686 par des lettres patentes de Louis XIV, redevint plus florissante que jamais, non-seulement en Picardie, mais surtout à Paris, sous la protection de sainte Françoise de Chantal et d'autres grandes dames du xvii^e et du xviii^e siècle.

Au nombre des pièces intéressantes publiées par M. l'abbé Corblet comme documents pour servir à l'histoire de la communauté des *Filles de la Croix* à Roye, se trouve une longue et très piquante lettre inédite de Beaumarchais adressée à M. de Lalau, official d'Amiens, sous la date du 12 octobre 1780. Cette lettre eût pu fournir à M. de Loménie, s'il l'eût connue, quelques nouveaux renseignements à ajouter à son instructive et intéressante biographie de ce spirituel et satirique écrivain. Les sœurs et les nièces de Beaumarchais avaient toutes été élevées à Roye au pensionnat des *Filles de la*

Croix, qui était très-florissant au milieu du XVIII^e siècle. En 1772, la sœur aînée de Beaumarchais, M^{me} de Salsedo, revint d'Espagne avec sa jeune sœur Marie-Louise, plus connue sous le nom de Lisette, et se retira, ainsi qu'elle, comme dames pensionnaires, au couvent de Roye. Plusieurs fois elles étaient allées au spectacle que donnaient des comédiens ambulants. La supérieure trouva que c'était un abus, et obtint de l'évêque, à l'instigation d'un jeune chanoine directeur de la communauté, l'ordre d'expulsion de ces dames. C'était, sous tous les rapports, une trop belle occasion à Beaumarchais de réclamer contre un excès de pouvoir pour qu'il n'en profitât pas. Citons seulement quelques lignes de cette curieuse lettre, conservée dans les archives de Roye :

« M^{sr} l'évêque d'Amiens ordonne (à ma sœur) de chercher
« un autre couvent, et cela, dit-on, parce qu'elle a été plusieurs
« fois à la comédie de la ville, et qu'elle a gratifié de très-pauvres
« comédiens d'un tas de chiffons inutiles à une femme qui vit dans
« un cloître, très-inutiles à toute autre espèce de pauvres, mais fort
« utiles à ces pauvres diables qui nous instruisent à nos dépens et
« gagnent leur vie en nous faisant rire ou pleurer de nos sottises.

« Depuis quand, Monsieur, une pareille compassion serait-elle
« un crime? Et que fait à la charité qui donne l'état de celui qui
« tend la main? Lorsque saint Martin donna la moitié de son vêtement
« au diable, et certe il ne pouvait gratifier un plus mauvais
« sujet, M^{sr} l'évêque de Tours, auquel il a depuis succédé, le
« chassa-t-il, pour cette œuvre perdue, de l'hospice que les moines
« d'un couvent voisin se faisaient un honneur de lui accorder tous
« les soirs.

« Lorsque le roi très-chrétien et la reine très-chrétienne de
« France vont, avec leur très-chrétienne famille, à la comédie de
« Versailles, en sortant de l'office de la chapelle, M^{sr} l'archevêque
« de Paris, duc de Saint-Cloud, a-t-il la sollicitude épiscopale de
« trembler pour le salut de la famille royale, et s'afflige-t-il de
« l'honneur d'avoir ces illustres diocésains dans son évêché, parce
« qu'ils se délassent quelquefois des affaires par le plaisir innocent
« du spectacle? . . . »

Beaumarchais formule ensuite de très-vives attaques contre le jeune directeur, auquel il attribue la demande d'expulsion de sa sœur, et qu'il traite « de damnable hypocrite, d'écervelé, de chérubin ardent, de calomniateur, etc. » On ignore l'issue

de cette petite affaire, que ne devait pas négliger l'auteur du *Marriage de Figaro*, quand même il n'y eût pas été aussi directement intéressé. La publicité donnée à cette lettre par M. l'abbé Corblet est une nouvelle preuve de son impartialité dans le choix et la mise en œuvre des documents qu'il a rassemblés pour écrire l'histoire de l'institution dite des *Filles de la Croix*.

Plan de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart.

Ce plan est la reproduction d'un dessin manuscrit de l'année 1652, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal¹ sous ce titre : *Plan manuscrit des fortifications de la ville de Roye, dans le Santerre en Picardie*. M. Gomart l'a complété par l'indication des édifices religieux et d'autres établissements omis sur ce plan du xvii^e siècle.

La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste, par M. Tailliar.

Ce mémoire, l'un des plus importants et des plus vraiment historiques du volume que nous analysons, se divise en deux parties et a pour base l'examen d'une portion de l'un des cartulaires de Philippe-Auguste, dont M. Tailliar n'indique pas la provenance, mais dont une copie lui a, dit-il, été communiquée par notre confrère M. L. Delisle, qui en a lui-même tiré un si bon parti dans son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*².

Dans une première partie, M. Tailliar expose, d'après les titres de ce cartulaire, l'histoire de la féodalité dans le comté de Vermandois depuis la création du comté sous Louis le Débonnaire, en 818, jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Il étudie sous leurs différents aspects tous les éléments féodaux de l'administration de cette province : le sol, les biens immobilisés, les impôts tenus en fief, les droits, les offices, les services, les prestations en fruits, en bétail, les personnes. Après des considérations générales, il expose l'organisation individuelle, pour ainsi dire, des fiefs du Vermandois dans tous leurs détails, et l'état de toutes les seigneuries qui le composaient à cette époque, d'après les renseignements fournis par cet ancien cartulaire. On y voit l'énumération territoriale de tous les fiefs et l'indication nominative de tous les feudataires.

¹ *Topographie de la France*, n° 438 H, in-folio.

² 1856, in-8°.

Dans une seconde partie est reproduit le texte original lui-même.

On trouve dans le mémoire de M. Tailliar de nombreux et intéressants renseignements sur l'organisation féodale de cette portion de la Picardie au commencement du XIII^e siècle; mais ils sont peu susceptibles d'analyse. Ces nouvelles recherches sont dignes d'autres excellents mémoires de l'auteur sur les institutions, l'administration provinciale, les divisions géographiques pendant les temps anciens et le moyen âge dans le nord de la France. Depuis longtemps les écrits de M. Tailliar l'ont honorablement placé au nombre des érudits qui, dans les départements, étudient les questions historiques les plus difficiles avec le savoir qu'elles exigent.

Ainsi qu'on le voit par la variété des sujets traités, par l'intérêt qu'ils présentent, par la conscience et la sagacité dont les auteurs ont fait preuve, ce volume est digne de l'estime justement acquise aux publications de la Société des antiquaires de Picardie¹.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

¹ Malgré l'impartialité que je m'efforce d'apporter dans les analyses des publications de cette Société, il paraît qu'en un point délicat j'ai commis une erreur ou tout au moins exprimé une opinion hasardée en attribuant, dans mon précédent rapport (*Revue*, t. IX, p. 55, n° de janvier 1869), une très-grande part à M. Dufour, ancien président de la Société et de la commission de construction du Musée Napoléon, si ce n'est dans la création et l'organisation par la voie de loteries (ce qui est incontestable), du moins dans la destination définitive de ce musée. En effet, M. Bazot, président actuel de la Société et de la Chambre des notaires, me fait l'honneur de m'écrire que, si en effet M. Dufour a été fort utile à cette fondation par ses efforts personnels et par son active ténacité, il a contribué depuis plusieurs années à priver la Société des antiquaires de Picardie du droit qu'elle réclame d'administrer ce musée, en aidant, au contraire, la prétention qu'aurait eue l'État d'y exercer une direction supérieure et en s'efforçant de le faire considérer comme établissement national ou départemental, et non comme établissement municipal. Toutefois, après de longues et nombreuses difficultés, le Musée Napoléon a été reconnu *Musée communal*. C'était sans doute la meilleure solution; et M. Bazot y a pris une grande part. Je ne puis qu'exprimer ici le regret, que partagera le Comité, de voir s'élever, pour une œuvre aussi utile, de pareils débats entre les honorables membres de la Société des antiquaires de Picardie. (J. D.)

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

6^e série, tomes I, II et III, 1863 à 1865¹.

A côté de l'*Académie des jeux floraux*, son aînée et très-aînée, l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, laquelle ne laisse pas de remonter à l'année 1746, continue de se distinguer par la variété et l'importance de ses travaux. Si elle laisse à l'antique compagnie des maîtres de la gaie science le soin d'animer, d'encourager par ses exemples et ses récompenses la poésie, elle n'en réserve qu'une plus grande part de son temps et de son zèle aux sciences, son premier et toujours son principal objet, et à ce qu'elle s'est en outre proposé plus tard en ajoutant à son titre primitif ces mots : *inscriptions et belles-lettres*.

C'est à une autre section du Comité qu'il appartient d'apprécier la partie scientifique, très-considérable, de ces trois volumes, publiés de 1863 à 1865. Notre section ne doit y rechercher que ce qui regarde la philosophie, la littérature et, plus particulièrement, l'histoire.

La première y est représentée² par l'analyse des observations critiques qu'a suggérées à l'habile professeur de philosophie de la Faculté des lettres, M. Gatiou Arnould, l'*Essai psychologique*, de M. Charles de Rémusat, *sur les limites de la conscience ou sur les facultés inconnues de l'esprit humain*.

Au même ordre de travaux on peut rattacher une notice³ dans laquelle M. Vaïsse a ajouté à sa galerie biographique (il a traité précédemment avec intérêt d'Armand Sorbin et d'Étienne Dolet) la figure d'un homme lui-même tristement célèbre dans les annales de l'intolérance religieuse au xvi^e et au xvii^e siècle. Il a pu, après Victor Cousin, revenir avec compétence et intérêt sur *Lucilio Vanini*, retracer sa vie, sa doctrine, sa mort (1585-1619); blâmer le philosophe, mais réclamer, au nom de la liberté de conscience, contre son abominable condamnation, son barbare supplice; expier ainsi,

¹ Voyez sur le tome précédent la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3^e série, t. II, p. 432.

² Tome I, p. 619.

³ Tome II, p. 313.

dans Toulouse même, la fâcheuse inscription de la salle des illustres qu'on en voudrait voir effacée :

GUILLELMUS CA TEL
.....
.....
VEL HOC UNO
MEMORANDUS QUOD, EO RELATORE,
OMNESQUE JUDICES SUAM IN SENTENTIAM
TRAHENTE, LUCILIUS VANINUS, INSIGNIS ATHEUS,
FLAMMIS DAMNATUS FUERIT.

M. Hamel représente toujours, à l'Académie comme à la Faculté des lettres, la littérature ancienne. Dans son *Étude sur les origines de l'histoire en Grèce*¹, il a passé en revue, sagement et judicieusement, ces fondateurs de la prose grecque, prédécesseurs d'Hérodote, qu'on appelle logographes. Aux volumes suivants doit appartenir son travail sur Aristophane, dont il a seulement commencé la lecture en 1865².

Un autre professeur de la Faculté des lettres, qui y joint à la fonction de doyen l'enseignement de la littérature française, M. Delavigne, a appelé sur *l'épopée au moyen âge, et particulièrement sur l'épopée de Renart*³, l'attention de l'Académie.

Arrivant à une époque littéraire plus voisine de nous, M. Molinier, professeur à la Faculté de droit, a traité⁴ la question suivante : *Est-il vrai, comme l'ont affirmé Voltaire, Laharpe et Sismondi, que Corneille ait pris le sujet et les principales scènes du Cid dans une pièce espagnole de Diamante, qu'il aurait imitée et traduite sans l'indiquer et en l'adaptant à la scène française?* Il l'a résolue en s'appuyant de forts bons arguments, et montrant que Diamante avait été, non pas le modèle, mais bien le copiste de Corneille. Lui-même a pris soin de rappeler que cela avait été soupçonné par d'autres, par François Génin, dans un article du *National*, 11 mai 1841; par M. Hippolyte Lucas, dans ses *Documents relatifs à l'histoire du Cid*, 1860. Il paraît n'avoir pas eu connaissance de la démonstration qu'en avait donnée en 1846, dans une autre académie, celle de Rouen, M. Viguiet⁵, démonstration très-convaincante qu'a reproduite, je

¹ Tome II, p. 358.

² Tome III, p. 493.

³ Tome I, p. 623.

⁴ Tome III, p. 410.

⁵ *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiat qui lui*

crois, dans sa savante édition du grand tragique, notre collègue M. Marty-Laveaux.

A l'histoire littéraire du XVIII^e siècle appartient un morceau intitulé : *Lefranc de Pompignan, poète et magistrat, 1709-1784*¹. M. Vaïsse y a donné une nouvelle preuve de son esprit judicieux et de son talent d'écrivain. Cette biographie présentait en outre, comme celle que l'auteur a consacrée à Vanini, un intérêt local. Lefranc de Pompignan, fondateur de l'Académie de Montauban, a été membre associé de l'Académie de Toulouse, et a beaucoup contribué à y faire admettre son ami Louis Racine. Ajoutons que la bibliothèque de Toulouse s'est enrichie de ses livres, parmi lesquels on distingue, monuments curieux et respectables, plusieurs exemplaires des tragiques grecs, annotés de la main de Racine.

Arrivons à ce qui, dans ces trois volumes, concerne spécialement l'histoire, l'histoire générale, et plus particulièrement, comme il est naturel, l'histoire locale.

Je ne puis citer qui appartienne à la première que de judicieuses considérations exposées en bon style, par M. Baudoin, archiviste du département, dans son *Introduction à l'histoire de France au XI^e siècle*².

Le professeur d'histoire de la Faculté des lettres, M. Barry, poursuit avec succès, sous une forme élégante et quelquefois d'un tour piquant, ses recherches archéologiques et épigraphiques sur quelques points curieux des antiquités de nos provinces méridionales. De là un assez grand nombre d'articles, épars dans ces volumes, où les antiquaires feront bien d'aller les chercher³.

Sur l'histoire locale, celle de Toulouse, celle du Languedoc, j'ai à signaler un assez grand nombre de mémoires que distinguent la recherche curieuse des faits et l'intérêt de l'exposition.

Une simple note fait connaître⁴ l'opinion de M. Rossignol, membre correspondant, *Sur la date de la première guerre de Henri II, roi d'Angleterre, avec Raimond V, comte de Toulouse.*

D'après une pièce trouvée dans les archives de la Haute-Garonne,

sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, et en particulier par Voltaire. Rouen, 1846, in-8°.

¹ Tome I, p. 408.

² Tome II, p. 280.

³ Tome I, p. 595, 629; t. II, p. 431, 443; t. III, p. 334.

⁴ Tome III, p. 484.

et reproduite textuellement, M. Baudoin a raconté¹ *La réception d'un licencié en décret, dans l'Université de Montpellier, en mai 1370.*

M. Fons, juge au tribunal civil, a exposé en quelques pages² sa *Conjecture*, très-vraisemblable, *sur la PARVA CURIA TOLOSÆ aux XII^e et XIII^e siècles.*

D'un manuscrit conservé aux archives du département, manuscrit dont le second volume seulement subsiste, ce qui est fort regrettable (il renfermait les statuts des différentes corporations désignées sous le titre d'offices mécaniques qui existaient à Toulouse au XVI^e siècle), de ce manuscrit M. le docteur Desbarreaux-Bernard a extrait³ de curieux détails sur les *Statuts et règlements des chirurgiens-barbiers de Toulouse.* Il a donné⁴ le texte même de ces *Statuts*, le faisant précéder d'une intéressante dissertation sur l'époque à laquelle remonte l'emploi du mot *chirurgien*, et le partage de l'art de guérir entre les médecins et les chirurgiens.

M. Caze, président à la cour impériale, a traité⁵ avec étendue, avec science et en bon style, *De l'impôt dans l'ancienne province de Languedoc.* On peut regarder comme une annexe de ce mémoire son morceau⁶ sur *Les abus de la vénalité des charges dans la province de Languedoc.* La vénalité des charges était une des ressources auxquelles avait recours, dans ses embarras financiers, le pouvoir central, et, comme le montre M. Caze, l'occasion de luttes fâcheuses avec les pouvoirs locaux que blessaient, révoltaient justement de tels procédés administratifs.

Une grande place est occupée dans ces volumes⁷ par la continuation⁸ du curieux *Essai*, de M. Astre, *sur l'histoire et les attributions de l'ancienne bourse de Toulouse.*

M. Vitry n'a pas traité avec moins de soin et de succès⁹ un autre sujet d'un intérêt local dans sa *Notice sur l'école des beaux-arts de Toulouse.*

Le mémoire de M. Théron de Montangé, intitulé *De l'assistance*

¹ Tome I, p. 83.

² Tome III, p. 128.

³ Tome II, p. 449.

⁴ Tome III, p. 1 et suiv.

⁵ Tome III, p. 35.

⁶ Tome III, p. 380.

⁷ Tome I, p. 40; t. II, p. 96; t. III, p. 157.

⁸ Voyez le commencement, t. VI, p. 71, de la 5^e série.

⁹ Tome I, p. 551.

publique dans les campagnes, étude économique sur la Haute-Garonne, n'est reproduit¹ que dans une analyse assez étendue, il est vrai, et qui en donne une favorable idée. Ce mémoire conduit jusqu'aux choses contemporaines tout cet ensemble de travaux divers inspirés par un patriotisme provincial auquel on ne saurait trop applaudir.

Le même caractère appartient aux éloges de quelques membres distingués de l'Académie, dont plusieurs, enlevés à Toulouse par Paris et par l'Institut, ont achevé leur honorable carrière sur le grand théâtre de la vie publique et de la renommée. C'est le cas, non d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, à qui un professeur distingué de la Faculté des sciences, le docteur Joly, a rendu hommage avec une chaleur éloquente, uniquement comme à son ancien maître et ami², mais de MM. Moquin-Tandon et Laferrière, célébrés à titre de compatriotes et fort bien appréciés par MM. Clos³ et Molinier⁴.

Moins brillante, renfermée dans un cercle plus restreint, mais bien honorable elle-même, a été la carrière de MM. Dumége et Frizac. Leur savoir, leurs nombreux travaux, leur dévouement constant aux plus nobles intérêts de la cité, leur ont mérité, de la part de leurs compatriotes toulousains, un profond sentiment d'estime et de reconnaissance, dont MM. Baudoin⁵ et Ducos⁶ se sont rendus les dignes interprètes.

La philologie manquerait dans cette rapide et pourtant courte revue sans une *Note*, de M. Fons⁷, sur l'origine du mot ESTACHANT. On désigne ainsi à Toulouse des cultivateurs placés, à titre de serviteurs ou de locataires, dans des masures faisant partie de propriétés rurales. Écartant certaines interprétations subtiles, M. Fons dérive le mot tout simplement du verbe roman *estar*, qui signifie *demeurer*. De là, selon lui, serait venu *estageant*, qui demeure, et par altération phonétique *estachant*, synonyme en certains endroits de *locataire*.

PATIN,

Membre du Comité.

¹ Tome III, p. 496.

² Tome I, p. 1.

³ Tome II, p. 5.

⁴ Tome I, p. 513.

⁵ Tome I, p. 264.

⁶ Tome III, p. 395.

⁷ Tome III, p. 493.

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, publiés
par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de cette ville.

Tome II, 1868.

En suivant l'ordre des matières contenues dans ce volume, nous y trouvons d'abord une notice historique sur le collège de Valenciennes, depuis sa fondation jusqu'à la révolution de 1789; par M. J. Bébin, ancien professeur au collège, chef d'institution. Les origines de cet établissement remontent aux premières années du xvi^e siècle. Un membre du clergé, Jean Standonck, exilé par Louis XII pour avoir critiqué trop vivement l'acte de répudiation de la princesse Jeanne, s'était retiré à Malines, puis à Louvain, et y avait fondé des écoles pour les enfants pauvres. Un de ses compagnons d'exil, nommé Thomas Warnet, entreprit sous sa direction la même tâche à Valenciennes, y acheta l'hôtel de Beaufort et y établit un collège, qui fut successivement appelé de *Standonck*, des *Bons-Enfants* et de *Maître Thomas*. Après la mort de Warnet, les religieux de Saint-Jean et les chanoines de Notre-Dame de la Salle-le-Comte y transportèrent leurs écoles; mais, après quelques années de prospérité, la maison tomba en décadence. En 1556, Jean Leclercq, bourgeois de la ville, secondé par quelques-uns de ses compatriotes, acheta de Beaudouin de la Salle, chevalier, seigneur de la Tour, une autre maison, avec dépendances, pour servir de collège. Les religieux de Saint-Jean s'y établirent et y demeurèrent jusqu'à l'arrivée des jésuites à Valenciennes, qui leur furent substitués en 1591. Lorsque, en 1677, Valenciennes passa sous la domination française, la constitution du collège ne fut point changée, et les pères continuèrent leur œuvre, jouissant des mêmes avantages que par le passé.

M. Bébin a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque communale un catalogue des élèves, divisés par classes avec leurs professeurs de 1591 à 1682. Cette statistique montre que la prospérité du collège suivit, pendant ces quatre-vingt-dix ans, une marche progressive. Ainsi l'on comptait, en 1591, 157 élèves; en 1641, 294, et 339 en 1681. Les jésuites avaient une maison rivale dans celle des Augustins, et les deux ordres se faisaient une concurrence si peu délicate, que le magistrat de Valenciennes dut intervenir pour faire cesser une rivalité devenue scandaleuse. Les donations et legs en faveur des jésuites se multipliaient. Un mémoire adressé au ma-

gistrat en 1767 renferme des détails curieux sur l'état de leur fortune, sur ce qu'ils possédaient en maisons, en terres labourables, en prés, en bois, en revenus de diverses natures. L'administration de biens si considérables n'était pas exempte de difficultés : les testaments faits en faveur des pères étaient souvent attaqués, et l'exercice de certains droits entravé. De là, une multitude de procès, dont l'énumération forme dans les archives un assez gros dossier.

Ces revenus servaient à l'entretien du personnel et du matériel du collège. Le personnel se composait de vingt-deux fonctionnaires ou employés, dont les trois principaux étaient : un recteur, ayant l'autorité supérieure de l'inspection générale tant pour le spirituel que pour le temporel; un ministre préposé au maintien de l'ordre et de la discipline et à l'arrangement de la table; un procureur chargé de la recette et de la dépense, de la garde des archives, du maniement des affaires et de la conservation des biens, meubles et immeubles. Les pères étaient au nombre de six pour les classes. Quant au matériel, il résulte des documents qu'il était régi avec la plus stricte économie : nourriture très-peu délicate, vêtements grossiers, mobilier des plus simples.

Le désastre financier du P. Lavallette vint compromettre, en 1762, la fortune du collège de Valenciennes comme celle des autres collèges de l'ordre. Une partie des biens des révérends pères dut être saisie. Peu de temps après, en 1764, l'édit de bannissement leur fut signifié; mais un arrêt du parlement de Flandre ordonna que ceux des membres de la Société qui étaient actuellement employés dans l'enseignement seraient tenus de continuer leurs cours jusqu'au 1^{er} avril 1765. A cette époque fut constitué un bureau d'administration, dont le premier soin fut de nommer un principal, un sous-principal, un préfet des classes et cinq régents, et d'organiser provisoirement l'enseignement. En 1767, le collège de Valenciennes ayant été confirmé par lettres patentes du roi, on procéda à l'organisation définitive des études, dont le plan était celui qui fut envoyé par l'Université de Douai à tous les collèges du ressort du parlement de Flandre. Nous ne pouvons examiner ici, même sommairement, comme l'a fait M. Bébin, ce plan, qui permet d'apprécier comment nos ancêtres entendaient l'enseignement et la discipline, et quelles modifications la marche du temps a apportées dans l'éducation de la jeunesse. Nous nous bornerons à remarquer qu'on s'y est inspiré souvent des idées et des conseils de l'excellent Rollin,

que tout y est réglé de la manière la plus minutieuse, et qu'on s'y plaint déjà, comme de nos jours, du profit insuffisant que les élèves tirent de leurs études pour la connaissance de leur langue maternelle. « Combien ne voit-on pas de jeunes gens, y est-il dit, qui, à la fin de leurs classes, quelque bons écoliers qu'ils aient été, ne sont pas en état de composer sur le moindre sujet trois ou quatre phrases sans faire des fautes de grammaire? Il est honteux d'ignorer la langue de son pays, à plus forte raison une langue aussi riche en excellents écrivains et dont la connaissance fait partie de l'éducation publique chez presque toutes les nations de l'Europe. » Il est aussi à noter qu'il n'y est fait aucune mention des sciences, ni de mathématiques, ni de chimie ou de physique, ni d'histoire naturelle; que la philosophie n'y figure pas, et que l'histoire et la géographie y occupent un rang très-secondaire.

M. Bébin passe en revue les principaux actes du bureau d'administration du collège depuis sa création jusqu'en 1782, époque après laquelle les archives n'offrent plus aucun document sur ce sujet. Une particularité digne de remarque, c'est que le dernier acte inscrit sur les registres, à la date de 1782, est la résolution par le bureau de prendre un abonnement à la *nouvelle encyclopédie*. Le collège de Valenciennes fut englouti, comme la plupart des anciennes institutions, dans la tempête révolutionnaire. Ses professeurs furent dispersés; ses biens furent pris et vendus, et ses bâtiments servirent de magasins à fourrage. Valenciennes resta sans enseignement pendant plusieurs années. Le collège était destiné à être démoli, lorsque, le 19 germinal an VI, M. Lecaze demanda et obtint d'y établir une institution privée. Son établissement réussit. Enfin, en 1810, l'enseignement public fut réorganisé à Valenciennes. Le grand maître de l'Université nomma un principal et des régents.

« Le collège, dit en terminant M. Bébin, protégé d'abord, puis vivement attaqué sous la restauration, raffermi ensuite sous le règne de Louis-Philippe, eut à traverser de mauvais jours et à passer par bien des péripéties avant d'arriver à cet état de prospérité où l'a porté la munificence persévérante d'une administration libérale, qui ne compte pas ses sacrifices quand il s'agit d'élever par l'instruction l'esprit et l'intelligence des jeunes générations. »

La notice de M. Bébin est suivie d'un article de M. E. Grar sur *la famille des seigneurs de Trith, pairs de Valenciennes du XII^e au XIV^e siècle*.

A l'époque où il y avait à Valenciennes un comte et un châtelain, il y avait aussi des pairs de Valenciennes. Ils étaient au nombre de six et avaient leurs pairies dans la circonscription du comté, leurs maisons dans l'enceinte même du vieux château. Trith était l'une des six pairies du comté de Valenciennes. Les sires de Trith, suivant quelques écrivains, étaient les plus puissants seigneurs du pays. M. Grar, qui s'est fait le biographe de toutes les célébrités de Valenciennes, nous fait connaître tous les renseignements qu'il a pu recueillir dans les chroniques et les histoires sur les membres de cette famille, de l'année 1100 à l'année 1300 environ. La tâche n'était pas facile; car les documents n'abondent point. M. Grar a su néanmoins, en comparant entre eux les différents auteurs et à l'aide de quelques documents nouveaux, rectifier quelques erreurs et rétablir la vérité sur certains faits.

Dans un *Essai sur l'introduction du christianisme dans le Hainaut*, M. Gustave Lejeal a exposé les recherches auxquelles il s'est livré sur ce sujet obscur et difficile. Il a divisé son travail en trois chapitres. Remontant, dans le premier, aux origines chrétiennes de l'Irlande, qui se rattachent intimement, selon lui, à celles de l'histoire du christianisme dans le Hainaut, il montre que l'église d'Irlande était d'abord pélagienne; qu'elle avait adopté surtout la forme cénobitique mixte, c'est-à-dire renfermant les deux sexes, forme probablement empruntée au druidisme. Dans le chapitre suivant, il cherche à établir que le nord de l'Austrasie, surtout dans la partie qui prit plus tard le nom de *pays Wallon*, reçut le christianisme, soit des missions venant successivement d'Irlande, soit d'émigrations provoquées par les querelles religieuses de ce pays; que ces missions étaient attachées à la doctrine de Pélage, et que les monastères qui s'élevèrent pendant les VII^e et VIII^e siècles étaient organisés selon le rite irlandais. Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, M. Gustave Lejeal s'attache à tirer des *annales du Hainaut* la preuve de la lutte qui ne cessa d'exister jusqu'à la fin du XI^e siècle entre cette église irlandaise du continent et l'église latine. « A cette époque, dit-il, et c'est là qu'il s'arrête, le mouvement de l'église romaine est complet dans le Hainaut; partout y règnent la doctrine catholique et la règle de saint Benoît. »

Tous les documents anciens qui se rapportent à l'histoire et à l'affranchissement des communes au moyen âge se recommandent à notre attention. C'est à ce titre que M. L. Cellier a cru devoir pu-

blier dans ce volume la copie de deux chartes valenciennes, qu'il attribue aux XI^e et XII^e siècles, dont la première, complètement inédite, est intitulée *Charte des ordonnances de la frairie de la halle aux draps*, 1067, l'autre connue sous le nom de *Charte de la paix de Valenciennes*, 1114. En publiant cette dernière, à la suite de l'autre, M. L. Cellier a eu principalement en vue de faire ressortir l'analogie ainsi que les différences qui existent entre ces règlements, ayant l'un et l'autre pour but la protection du commerce et de l'industrie et la défense de la propriété, mais dont le second généralise, en l'étendant à toute la ville, ce que le premier avait restreint à une société de négociants.

Nous mentionnerons, en passant, un court article de M. Ernest Bouton sur les *vignobles de Valenciennes*, ainsi que *trois autographes historiques* que la Société doit à la générosité de M. Dubrunfaut et qui se rapportent au siège de Valenciennes en 1793, et à la reprise de la ville par l'armée française l'année suivante; une *lettre de Henri IV* aux Valenciennes, datée du 17 janvier 1591, par laquelle il leur annonce qu'il a déclaré la guerre au roi d'Espagne. C'est la copie, extraite d'un manuscrit de la bibliothèque publique, d'une circulaire adressée aux villes de Flandre, qui étaient alors sous la domination espagnole.

Nous signalerons plus particulièrement une étude de M. Caffiaux sur les *Commencements de la régence d'Aubert de Bavière dans le Hainaut pendant la folie de Guillaume le Furieux*. M. Caffiaux, frappé des incertitudes, des omissions et des désaccords des chroniqueurs et des historiens sur les faits relatifs à cette époque, s'est efforcé, par un examen attentif de documents nouveaux, puisés soit dans les registres des comptes, soit dans des manuscrits encore inexplorés, de rétablir des dates et de mettre en lumière des particularités qui avaient échappé jusqu'à présent à ses prédécesseurs.

Le volume se termine par une nouvelle série de biographies valenciennes, dues aux recherches persévérantes de M. E. Grar. Ce ne sont pas toujours, à proprement parler, des biographies : ce sont parfois de simples mentions, accompagnées de quelques dates ou de quelques faits, un résumé sommaire de souvenirs épars recueillis à diverses sources, se rattachant à tel ou tel personnage dont le nom était resté enseveli dans la poussière des archives et dans l'oubli; d'autres fois ce sont des récits plus détaillés se rapportant à des noms moins connus et complétant, par des renseignements nou-

veaux, ce qu'on en savait déjà. La galerie de M. Grar est déjà nombreuse; mais nous ne doutons pas que, grâce aux laborieuses investigations qu'il ne cesse de poursuivre, il ne parvienne encore à l'enrichir.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE TARN-ET-GARONNE.

Montauban, 1868.

L'origine de cette Société remonte à Lefranc de Pompignan, l'auteur de *Didon* et des *Poésies sacrées*; c'est lui qui, jeune et plein d'ardeur, établit à Montauban, vers le milieu du siècle dernier, des assemblées particulières où l'on s'occupait de littérature. Ces assemblées devinrent bientôt une Société littéraire; et, en 1764, des lettres patentes, données par Louis XV, lui conférèrent le titre d'*Académie des belles-lettres*. Emportée, comme tant d'autres, par la tourmente révolutionnaire, cette académie se reconstitua, en 1796, sous le titre de *Société des sciences et arts de Montauban*. Ce titre fut encore modifié en 1809; espérons que celui qu'elle porte aujourd'hui sera définitif.

Toutes ces transformations sont indiquées dans le discours du président, M. de Broca, qui ouvre le volume dont vous m'avez confié l'examen. L'auteur s'y montre un peu indulgent dans ses appréciations et n'épargne pas à ses devanciers des éloges que la postérité ne ratifie pas complètement; mais son travail, bien écrit et très-clair, abonde en renseignements biographiques et bibliographiques, utiles à consulter. Il nous apprend aussi que, le 21 germinal an ix, la *Société* admit dans son sein le général Bonaparte. Le procès-verbal de la séance porte textuellement : « L'assemblée, considérant que la plus glorieuse distinction pour le général Bonaparte est de n'en recevoir aucune au moment de l'élection, va aux voix par scrutin et, recensement fait, délibère ce qui suit : Le général Bonaparte, Premier Consul de la République, membre de l'Institut national, est nommé associé-correspondant, section des sciences. »

On doit croire qu'en s'exprimant ainsi, la *Société* entendait se montrer gracieuse pour le Premier Consul et pour elle-même; mais

la formule employée par son secrétaire atteignait-elle bien le but qu'elle se proposait? En prenant les mots dans un sens qui semble tout naturel, si la plus glorieuse distinction pour le Premier Consul était de *n'en recevoir aucune au moment de l'élection*, on serait fatalement amené à conclure que la distinction qu'elle voulait lui accorder, en l'admettant au nombre de ses associés-correspondants, n'avait pas une bien grande valeur.

Quoi qu'il en soit, voilà le Premier Consul élu membre de la *Société montalbanaise*, et peut-être est-il permis de penser qu'il n'avait pas entièrement oublié cette élection, lorsque, plus tard, devenu empereur des Français, il érigea en chef-lieu de département la ville de Montauban, qui, jusques-là, n'avait été qu'une simple sous-préfecture du département du Lot.

Sous ce titre, *La mission des Sociétés savantes de province*, M. de Félice a publié un mémoire dans lequel il se demande ce qu'on peut attendre des corps scientifiques et littéraires de province, dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de deux cent vingt, et quels services ils ont déjà rendus.

Il croit que ces Sociétés savantes, excellentes pour mettre en lumière des travaux qui, sans elles, resteraient ignorés, facilitent par cela même les études historiques, littéraires, scientifiques, qu'elles peuvent retenir sur le sol natal des hommes érudits, laborieux, mais modestes, et devenir ainsi un puissant moyen de décentralisation; il loue l'institution des réunions annuelles de la Sorbonne, et montre le bien qu'elles ont produit, celui plus grand encore qu'elles peuvent produire, à mesure qu'elles recevront la consécration du temps.

Le mémoire de M. Léon de Maleville, intitulé *De l'abus des lectures publiques*, semble inspiré par un sentiment tout opposé.

« La liberté des lectures publiques, dit l'auteur, a suivi de près la liberté des spectacles, et Paris compte déjà autant de bureaux littéraires que de théâtres, d'alcâzars et de cafés chantants... Je ne crois pas au sérieux de l'institution nouvelle, et moins encore à son avenir... on ne lisait pas publiquement du temps de Térence, d'Horace et de Virgile : on travaillait en silence. »

Mais avec les lectures publiques arrive l'époque de la décadence des lettres.

« Lucain, Stace, Martial, Silius Italicus, Valerius Flaccus, grands lecteurs de leurs temps, et qui semblent n'avoir écrit que pour réciter, sont autant de témoins de cette déplorable influence... »

« Je prévois une objection . . . on invoque le souvenir de trois autres célèbres, on prononce les noms de Guizot, de Cousin, de Villemain . . . ma réponse est facile : si vous avez des lecteurs de cette taille à nous produire, je m'incline et j'attends; mais, en attendant, je ne rétracte rien. »

Des citations que je viens de faire et de l'ensemble du mémoire, il résulte que M. Léon de Maleville a entendu critiquer l'établissement des conférences littéraires en général, et en particulier des conférences de la Sorbonne. Pour rendre sa thèse plus facile, il lui a convenu d'appeler ces conférences des *lectures publiques*, d'assimiler ceux qui les font aux lecteurs de l'ancienne Rome, et de comparer MM. Guizot, Cousin et Villemain à ces déclamateurs qui venaient réciter en public quelques fragments de leurs ouvrages.

C'est là une erreur manifeste, et l'auteur confond deux choses parfaitement distinctes. Les conférences de nos jours ne ressemblent pas aux lectures de l'antiquité : MM. Guizot, Cousin et Villemain n'étaient pas des lecteurs; c'étaient des professeurs éminents qui faisaient des cours et non des lectures, et les raisonnements, un peu fantaisistes, de M. Léon de Maleville sont loin de satisfaire la raison.

Ingres est né à Montauban : il ne faut donc pas s'étonner si les Montalbanais ont célébré leur illustre compatriote en prose et en vers. M. Jules Lacroix en a fait le sujet de tout un *poème*, et M. Prosper Debia lui a consacré, sous le titre de *Souvenirs intimes*, une notice qui n'apprend rien de bien neuf sur son compte, mais qui confirme ce qu'on savait déjà de sa lenteur à produire, de sa soif de l'éloge, de son extrême susceptibilité à l'égard de la critique, mais aussi de son ardent amour de l'art, de sa foi dans ses principes et de cette confiance inébranlable qui fait les grands artistes et les belles œuvres.

La notice renferme aussi quelques lettres qui ne brillent pas par un grand mérite de style, mais qui ne sont pas sans intérêt; voici un fragment de celle écrite à M. Debia le 5 février 1830 :

« . . . Vous savez que je suis professeur de l'école avec cent louis. C'est là que se bornent toutes mes ambitions de bien-être, mais non pas celle de devenir toujours meilleur dans mon art. Aussi je n'épargne aucun soin; mais je vais peu vite, il est vrai, parce que je reconnais tous les jours, par expérience, que ce que je fais vite est toujours rempli de fautes . . . »

« Ceci n'est point raison de paresseux ; car je ne le suis pas, mais
« bonne raison : pesez-la bien. Mon jeune Saint (il s'agit du saint
« Symphorien) devrait être déjà terminé ; beaucoup de ceci et de cela
« ne l'ont pas voulu ; mais il le sera bientôt, j'espère, et peut-être
« d'une manière assez remarquable. Savez-vous que c'est un ouvrage
« bien considérable ? Au reste, le peu de gens éclairés qui l'ont vu
« en ont été sensiblement frappés, ce qui me donne beaucoup de
« cœur à poursuivre . . .

« . . . J'ai jugé à propos, dans votre intérêt, d'exposer tour à tour
« vos deux tableaux au musée Colbert, rue Vivienne, en compagnie
« de mon Œdipe, qui y figure par la seule volonté de son proprié-
« taire, car il y a monstrueuse anomalie, vu que c'est un repaire ro-
« mantique encore plus extravagant que jamais. Cependant mon ou-
« vrage fait un cruel procès à tout ce ramas, et attire, j'ose le dire,
« toutes les nobles admirations. »

M. Victor Brun, directeur du musée d'histoire naturelle de Montauban, a rendu compte des fouilles par lui faites dans les abris et cavernes à gisements ossifères qui existent en grand nombre aux environs de Bruniquel.

Son mémoire est bien plutôt descriptif que scientifique, M. Brun laissant à d'autres le soin de tirer de ses découvertes, et notamment de l'exhumation de deux squelettes humains, les conséquences qui doivent en découler.

C'est aussi au genre descriptif qu'il faut rapporter les *impressions d'un voyage en Algérie*, par M. Stéphane d'Amade. M. d'Amade est allé de France à Alger, et d'Alger à Bône. Cette petite excursion ne pouvait amener de bien grandes découvertes, et l'auteur se borne à raconter, en style convenable, ce qu'il a vu, et à faire part à ses lecteurs de ce qu'il a éprouvé.

Le seul travail franchement historique qui se trouve dans le Recueil de la Société est une *Étude sur l'organisation municipale à Montauban*. M. Devals aîné y passe rapidement en revue les divers modes successivement adoptés pour la formation du conseil municipal et la nomination des magistrats, qui, sous le nom de *prud'hommes*, de *capitouls* ou de *consuls*, avaient en mains le pouvoir exécutif : il raconte les désordres quelquefois sanglants que fit naître l'antagonisme de la bourgeoisie et du prolétariat, antagonisme qui ne cessa que lorsque, sous la monarchie absolue de Louis XIV, divers arrêts du conseil réglèrent définitivement le nombre des consuls, le

nombre des conseillers et les catégories de citoyens dans lesquelles devaient être choisis les officiers municipaux.

A côté des mémoires que je viens d'analyser se placent des dissertations sur l'agriculture, sur la physique, sur la médecine; mais leur examen ne rentre pas dans mes attributions, et je dois les renvoyer à nos collègues de la section des sciences.

LASCoux,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

Tome I, 1868.

Outre ses Mémoires, qui forment, chaque année, un volume in-8°, la Société archéologique de Touraine a décidé qu'elle publierait un bulletin trimestriel; et j'ai été chargé d'examiner les fascicules récemment envoyés au ministère de l'instruction publique, et comprenant les quatre trimestres de 1868 et ceux des années 1866 et 1867.

Si ce bulletin ne renfermait que les procès-verbaux des séances de la Société et se bornait à enregistrer les objets offerts, la correspondance, etc. je n'aurais pas à vous en entretenir et à vous rendre compte d'un compte rendu; mais, à côté de ces détails d'administration intérieure, on trouve diverses communications faites par des sociétaires.

Ainsi M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, a donné diverses chartes et une liste de documents relatifs à l'histoire de la Touraine, qui existent aux archives départementales de Loir-et-Cher; ainsi M. Malardier a publié deux notices, l'une sur la Celle-Draon et ses seigneurs, l'autre sur la peste qui, en 1632 et 1634, ravagea Barron et le Grand-Pressigny. Les faits suivants peuvent donner une idée de la terreur et de l'égoïsme que ce fléau inspirait aux populations.

Au mois d'octobre 1632, les symptômes de la peste se déclarèrent à Barron, dans la famille Delétang, composée du mari, de la femme et de six enfants. Aussitôt des mesures furent prises pour isoler ces malheureux, et on les reléqua loin du village, sans secours et manquant de tout, dans une hutte bâtie à la hâte. Le 19 octobre, Delé-

tang et trois des enfants moururent; la femme Delétang fut obligée de transporter les quatre cadavres hors de l'habitation et de les enterrer dans une fosse qu'elle-même avait creusée. Le lendemain, cette femme et deux autres des enfants furent frappés à leur tour. On crut que toute la famille avait succombé, et l'on s'empressa de mettre le feu à la hutte; mais, après l'incendie, on trouva le plus jeune des enfants, âgé de deux ans, couché sur le sein de sa mère et respirant encore : il mourut douze jours après.

M. Paul Nobilleau a transcrit un *inventaire des chasses et reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches en 1663*.

Le mémoire le plus étendu et aussi le plus intéressant contenu dans le Bulletin est la notice de M. Grandmaison sur *les anciennes chasses de Saint-Martin-de-Tours*, à partir de celle faite par saint Éloi jusqu'au reliquaire fabriqué en 1639 par Philippe Debonnaire, orfèvre à Paris.

Ces publications-annexes n'ont sans doute pas l'importance du *Recueil des mémoires de la Société archéologique de Touraine*; mais elles attestent du moins les efforts faits par cette compagnie pour se maintenir dans le rang honorable que le Comité lui a assigné parmi les Sociétés savantes de province.

LASCoux,

Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE.

Tome XVI, 1867, in-8°.

Le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, de l'année 1867, contient trois mémoires et deux rapports dont nous avons à vous entretenir.

I. Mémoire de M. Humbert *Sur les douanes chez les Romains*. (P. 67-133.)

La matière des impôts chez les Romains a fait, à toutes les époques, l'objet de recherches intéressantes; mais jamais cette matière n'a été explorée avec plus de soin que de nos jours, ainsi qu'en témoignent les travaux, notamment, de Savigny, Baudy de Vesme, Marquardt, Dureau de La Malle, Charles Giraud, Walter, etc.

Toutefois ces auteurs se sont particulièrement attachés à ce qui concerne l'impôt direct. M. Humbert s'est livré seulement à l'examen d'une branche de l'impôt indirect, le *portorium*.

« L'expression *portorium*, qui vient sans doute de *portus*, désignait « dans un sens strict un droit de port payé par les marchandises, « et, dans un sens plus général, tout droit d'entrée ou de sortie; « en un mot, ce que nous appelons les douanes et l'octroi. . . . « Tous les *portoria* étaient de véritables impôts indirects, car on les « percevait à l'aide d'un tarif et sans rôle nominatif, et les impôts de « ce genre se nommaient *vectigalia*¹, par opposition au *tributum ex censu*, au *tributum soli* et au *tributum capitis*, perçus au moyen d'un « rôle nominatif. Le recouvrement des *vectigalia* demeurait, en général, « confié par voie d'adjudication à des fermiers généraux, *publicani*. » (P. 72.)

Dégageant son sujet des obscurités qui l'enveloppent, en se fondant surtout sur l'autorité de l'histoire et des lois, M. Humbert traite, avec une grande lucidité, de la nature et de l'assiette des *portoria*, de leur mode de perception à l'époque antérieure à l'empire et sous l'empire.

S. 1. Époque antérieure à l'empire.

(A) *Nature et assiette de l'impôt des douanes.* — L'impôt des douanes consistait « dans des taxes perçues en argent, d'après un « tarif et à l'occasion de certains faits de circulation de marchan- « dises. Le taux de ce tarif était fixé par les consuls jurés, puis par « les censeurs, et approuvé par le sénat; il indiquait les denrées « soumises à la taxe et le droit afférent à chacune d'elles. C'étaient « surtout les marchandises étrangères, *res venales*. Les taxes étaient « payables à l'entrée ou à la sortie de certains ports et frontières, « comme aussi aux portes de plusieurs cités. » (P. 74.)

L'impôt des douanes n'avait qu'un but fiscal; les Romains n'y

¹ Le mot *vectigal*, pris dans un sens général, signifiait d'abord, comme notre mot *impôt*, toutes les contributions; mais, dès Auguste, il commença à ne désigner que les impôts indirects. (Voir Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, in-8°, Paris, 1840, t. II, p. 459.) Cependant le jurisconsulte Paul nomme *vectigal* la redevance annuelle des *agri publici* affermés par le *curator rei publicæ*. « Vectigales « dicuntur, dit la loi au *Digeste*, *l*, *1*, *Si ager vectig.* VI, 31, qui in perpetuum lo- « cantur, etc. » (P. 580.)

attachèrent jamais une idée de protection pouvant servir au développement de l'industrie nationale.

Le droit de douane était, en général, assis sur la valeur vénale des marchandises portées au tarif.

(B) *Mode de perception.* — Le *portorium* s'adjugeait aux enchères publiques, au plus offrant. Ordinairement le bail était concédé pour cinq ans, la durée d'un lustre. On nommait *Societas publicanorum* ou *vectigalis* la société de spéculateurs, le plus souvent de l'ordre équestre, qui prenait à ferme le recouvrement des impôts, et notamment des douanes; et l'on nommait *portitores* les sous-fermiers de l'exploitation du *portorium*. (P. 85.)

Les voyageurs ou voituriers devaient déclarer les marchandises sujettes à la taxe; on visitait leurs navires, voitures, bagages, même les personnes, et jusqu'à leurs papiers et leurs lettres. (P. 85.)

(C) *Octroi.* — L'octroi proprement dit était inconnu sous la république à Rome, dont les dépenses municipales se confondaient alors avec celles de l'État. Mais plusieurs villes d'Italie et d'autres villes libres ou alliées avaient des droits d'entrée perçus, en partie du moins, au profit de l'*ærarium municipale*. (P. 86.)

§ 2. Empire romain.

M. Humbert examine, pour l'époque de l'empire, depuis Auguste jusqu'à Justinien, les règles relatives à l'assiette de l'impôt des douanes et le mode de recouvrement.

(A) *Nature et assiette de l'impôt des douanes.* — Cet impôt atteignait, en principe, toutes les marchandises, tous les produits étrangers destinés à être vendus, *res venales*, au nombre desquels étaient les eunuques et les esclaves. Il y avait exception pour les choses destinées à l'usage personnel du voyageur, pour celles appartenant au fisc et pour les objets employés à la culture des immeubles. (P. 98-101.)

En règle générale, tous les voyageurs étaient assujettis à l'impôt des douanes et à la visite des employés aux provinces frontières.

La plupart des auteurs modernes soutiennent que l'impôt des douanes, pendant la première partie de l'empire jusqu'au règne de Gratien, qui prit fin l'an 379 de Jésus-Christ, consista dans la *Quadragesima*, c'est-à-dire dans le quarantième de la valeur des objets sujets au droit. Ainsi Dureau de La Malle, dans son ouvrage

sur l'*Économie politique des Romains*¹; Marquardt, dans sa continuation des *Antiquités romaines*² de Becker; de Boissieu, dans ses *Inscriptions antiques de Lyon*³; Serrigny, dans son livre sur *Le droit public romain*⁴, etc.

Contrairement à l'opinion de ces auteurs, et adoptant celle de Pothier⁵, suivie par Walter⁶, M. Humbert nous paraît avoir très-bien démontré que, sous l'empire, sauf pendant la suppression momentanée qui fut faite par Pertinax, en l'an 193 de Jésus-Christ, l'impôt des douanes était du huitième de la valeur vénale des marchandises, *octavarum vectigal*; et que cet impôt, qu'on peut attribuer à Auguste, s'est toujours maintenu sous l'empire. (P. 89.)

En effet, les compilations d'Auguste⁷ mentionnent plusieurs fois l'*octavarum vectigal*. Nous voyons de plus, par le code Justinien⁸, qu'au temps d'Alexandre Sévère le taux du *portorium* était du huitième, taux qu'on voit reproduit comme traditionnel, *more solito*, par un rescrit de Valens, Valentinien et Gratien, adressé l'an 369 à Archelaüs, comte d'Orient. (P. 94.)

Justinien, ayant conservé l'*octavarum vectigal*, a publié ce rescrit dans son code⁹.

M. Humbert donne à l'impôt du quarantième, *quadragesima*, une application que nous ne croyons pas fondée, pas plus que l'application faite par les auteurs qui prétendent le substituer à l'*octavarum vectigal*.

Suivant lui, le quarantième, souvent mentionné par Suétone¹⁰, par Quintilien¹¹, par Symmaque¹², dans les inscriptions latines¹³, etc. ne peut être que la *quadragesima litium*, ou le quarantième de la va-

¹ Tome II, p. 459.

² Tome III, p. 206.

³ Page 243.

⁴ Tome II, page 205.

⁵ *Pandect. Justin. XXXIX, 4, De public.*

⁶ *Gesch. n° 327.*

⁷ Voir c. 7, 8, Code Justin. *De vectig.* IV, 61; c. 7, Code, *De locat.* IV, 5.

⁸ C. 7, *De locato et conduct.* IV, 65.

⁹ Tome IV, LXI, 7, et LXV, 7.

¹⁰ *Vespas. c. 1.*

¹¹ *Déclam.* 359.

¹² *Épist.* V, 62 et 65.

¹³ Voir de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 274. — Réveillout, *Mémoire sur le Quarantième des Gaules.* — Maffei, *M. Ver.* p. 472, 2. — Orelli, n° 459. — Reines. IX, 36, p. 563. — Spon, *Miscel.* p. 217. — Muratori, 1011, 3; 893, 8.

leur de tout procès intenté dans l'empire, imaginé par Caligula au profit de l'*ærarium populi*, lequel fut aboli par Galba, dont les médailles portent R. XXXX. *remissa quadraginta*, « mais bientôt remis en vigueur, ajoute M. Humbert, et probablement par Vespasien. » (P. 91, 92, 100.)

Il nous semble bien plus exact de dire, avec M. Revillout, que l'impôt du quarantième était un droit de circulation et d'entrée dans une province, et constituait une sorte de douane intérieure¹.

C'est ce qui paraît résulter soit des inscriptions citées par M. Revillout, dont quelques-unes nous montrent le quarantième affermé à des publicains², soit des stations ou bureaux de douanes destinés à la perception de cet impôt.

« On voit, dit M. Humbert lui-même, indiqué dans une inscription un fermier du *portorium* d'Illyrie, *conductor portorii Illyrici*. M. Marquardt cite, d'après le savant ouvrage d'Hagevisch, des *procuratores quadragessimæ*, des *tabularii stationes*, *actores et servi quadragessimæ Galliarum*. » (P. 100.)

M. Humbert prétend qu'il peut être question ici de l'impôt de la *quadragesima litium*, créé par Caligula. C'est sa thèse, mais il ne la justifie pas.

« Il existait, pour certains objets, des monopoles et des prohibitions. Ainsi la pourpre ne pouvait être importée ni vendue par des particuliers. Il en fut de même au Bas-Empire pour la soie, que le comitè de commerce avait seul le droit d'acheter. Enfin on interdit de transporter chez les Barbares du vin, de l'huile, des armes et de l'or, en général, sous peine de confiscation et de mort. » (P. 102.)

(B) *Mode de perception et contentieux du portorium sous l'empire.* — L'impôt des douanes continua d'être soumis jusqu'au Bas-Empire au système des adjudications à des fermiers généraux qu'on nommait *conductores publicorum*, *publicani*.

L'adjudication avait lieu tous les cinq ans, et plus tard tous les trois ans. (P. 109.)

¹ Voir *Mémoire sur le Quarantième des Gaules*. (Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 31, année 1866. — *Revue des Sociétés savantes*, année 1868, 2^e semestre, p. 238.)

² De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 256. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXVIII, p. 45.)

Certaines conditions étaient exigées de ceux qui se présentaient comme enchérisseurs. (P. 110.)

Le fisc accordait une prime aux délateurs. (P. 119.)

Le défaut de déclaration des objets sujets aux droits, fût-il dû à l'ignorance du débiteur, constituait la contravention. (P. 120.)

L'effet ordinaire de toute contravention était d'attribuer de plein droit au fisc la propriété des objets non déclarés. (P. 120.)

Les réclamations pour *commissum* ou pour omission de déclaration survenue par erreur étaient régies par le droit administratif. (P. 126.)

Sous l'empire comme sous la république, les employés des douanes visitaient les navires, les voitures, les personnes, et allaient jusqu'à décacheter les lettres. (P. 116.)

(C) *Octroi*. — Il existait un octroi à Rome et dans plusieurs villes municipales. Dès l'époque de l'empire, Rome, cessant de s'identifier avec l'État romain, eut, comme capitale de cet État, son trésor municipal, distinct de l'*ærarium populi Romani* et du *fiscus*. Vopiscus, dans la *Vie d'Aurélien*¹, nous apprend que cette caisse était alors administrée par le sénat, faisant ainsi fonction de conseil municipal; elle comptait, en première ligne, parmi ses ressources les produits d'un octroi sur certaines marchandises. (P. 103.)

Un grand nombre de municipes paraissent avoir affermé, sous l'empire, la perception de leurs revenus indirects (*vectigalia*) de toute nature, et notamment de leurs octrois. Gaius, dans son commentaire sur l'*Edictum provinciale*, rapporte que l'édit qui accordait une action au double contre les publicains était applicable à l'entrepreneur du *vectigal* d'une cité, *vectigal conductum a republicæ cujusdam municipio*. Elles avaient donc leurs fermiers *vectigalium publicorum*, et leurs *portitores* locaux. (P. 113.)

On trouve, dans une constitution de Théodose et Valentinien, qu'une ancienne décision, *prisca institutio*, a attribué au trésor les deux tiers des *vectigalia* des municipes; mais ces empereurs affirment l'intention de conserver le dernier tiers aux communes. (P. 118.)

Notre législation, comme le dit M. Serrigny (n° 89), avait établi une association analogue entre les communes et l'État, qui prélevait

¹ C. 200 et 45.

le dixième du produit net des octrois, prélèvement qui a été supprimé par l'article 25 du décret du 17 mars 1852.

Sous le Bas-Empire, on vit insensiblement disparaître la sécurité et la liberté des transactions et des personnes elles-mêmes. Alors l'impôt des douanes ne subsistait plus que comme un vestige gênant de l'ancienne prospérité commerciale, et l'octroi des communes ne devint plus qu'un prétexte et un moyen de spoliation.

Les frontières étaient incessamment envahies par les Barbares, jusqu'à ce qu'ils fissent irruption dans l'empire; l'accroissement des impôts et les exactions des administrateurs tarissaient les sources de la richesse publique, ruinaient les *possessores*, anéantissaient l'indépendance des municipes.

« La plupart des cultivateurs, dit Salvien, n'abandonnent leurs tentes et leurs biens que pour se soustraire aux exactions. . . .
« Ils n'ont plus de propriétés, les taxes restent toujours. » Et l'empereur Majorien de s'écrier lui-même dans une loi célèbre : « Personne n'ignore que les *curiales* sont les esclaves de la république. . . .
« Par l'iniquité des juges et la coupable vénalité des exacteurs, plusieurs ont été réduits à désertir leur patrie. »

« Si, — comme l'exprime très-bien et avec autorité M. Humbert, — la plus haute et la plus incontestable mission du pouvoir social consiste à maintenir la justice, en assurant à chacun le libre développement de ses facultés et le respect de sa propriété, l'État qui manque à ce devoir subit les conséquences fatalement attachées à cet oubli de sa fonction providentielle. Il est condamné à voir s'éteindre misérablement la richesse et la vie au sein des peuples, et avec elles les ressources indispensables à l'existence même du gouvernement; en semant la tyrannie, il recueille la ruine. »
(P. 132.)

II. Mémoire de M. Astre sur le Traité de Caseneuve intitulé : *Le franc-alleu de la province de Languedoc*. (P. 134-198.)

Il n'est pas moins instructif qu'intéressant d'étudier avec quelle habileté et quelle persistance la royauté capétienne travailla à absorber la féodalité à son profit, par la reconstitution de l'unité politique, du droit de ressort et d'appel en faveur de la justice royale, par une protection puissante accordée au développement des communes, donnant naissance à l'indépendance des assemblées nationales; en un mot, par tout ce qui pouvait étendre et fortifier le

pouvoir royal, en imprimant à la royauté un caractère de protection et de progrès social.

Mais, cette œuvre à peine accomplie, l'on ne tarda pas à voir la royauté cherchant à refouler les libertés dont elle avait elle-même favorisé l'expansion, amoindrissant les communes et les états provinciaux, annihilant les états généraux, se précipitant enfin dans un absolutisme non moins fatal aux dynasties qu'aux peuples qu'il opprime.

Par une étrange aberration, l'on vit au xvii^e siècle les rois de France chercher à porter atteinte au principe de l'alleu ou terres libres, qui s'était maintenu avec avantage dans plusieurs pays, particulièrement dans les provinces méridionales, où, sous la féodalité absolue, le fief ne s'introduisit que par exception. Ainsi, en 1629, Louis XIII se prétendit le seigneur universel de toutes les terres qui étaient dans son royaume; et Louis XIV, allant plus loin par son ordonnance de 1692, considéra les terres de ses sujets comme les biens propres de sa couronne, dont ils ne jouissaient que par tolérance¹.

La province du Languedoc, l'une de celles qui ont été le plus attaquées à raison du franc-alleu, n'a maintenu une partie de ses libertés et de ses privilèges qu'à force de luttres contre les prétentions soit des officiers de la couronne, soit des traitants, en s'appuyant constamment sur ce principe, que, chez elle et pour elle, pays de droit écrit, les terres étaient tenues en franc-alleu et en retenaient les avantages. D'où cet axiome : « Nul seigneur sans titre, » en opposition à cette maxime du droit coutumier : « Nulle terre sans seigneur. »

L'une des plus vives agressions lui vint, au xvii^e siècle, d'un ouvrage intitulé *Du franc-alleu et origine des droits seigneuriaux*, publié sous le voile de l'anonyme, dont l'auteur était Galland, membre du conseil d'État, qui avait été chargé des fonctions de rapporteur, précisément pour des affaires où le syndic de la province de Languedoc invoquait la franchise des terres allodiales.

Caseneuve, savant et modeste ecclésiastique, fut choisi par l'archevêque de Toulouse pour réfuter Galland, ce qu'il fit par le livre *Le franc-alleu de la province de Languedoc, etc.* publié en 1641 et imprimé aux frais des états.

¹ Voir d'Espinay, *La Féodalité*, in-8°, Saumur, 1862, p. 164.

C'est de ce livre dont le mémoire de M. Astre contient une analyse substantielle, pleine de remarques judicieuses, dans laquelle il nous montre Caseneuve « établissant ses grandes lignes de défense, en invoquant successivement le droit romain, les coutumes du midi de la France, garanties lors de la réunion du pays à la couronne, les décisions royales elles-mêmes et la jurisprudence constante des parlements. Cette méthode semble laisser dans l'oubli le droit naturel, mais la conscience de Caseneuve en avait reconnu les principes au sein des lois romaines elles-mêmes ¹. »

Avec ses documents et sa critique, le lucide mémoire de M. Astre sur l'ouvrage de Caseneuve présente une étude des plus utiles à consulter au double point de vue de l'histoire juridique et de l'histoire politique du Languedoc dans les temps féodaux.

III. Rapport de M. Astre sur un mémoire intitulé *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne*, par M. Brives-Cazes. (P. 268-274.)

M. Brives-Cazes a découvert, à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, un manuscrit du xvi^e siècle, formant les registres du conseil et des audiences de la chambre de justice de Guyenne qui a siégé, par assises extraordinaires, à Bordeaux, du 26 janvier au 22 août 1582.

Après avoir dépouillé ces registres, M. Brives-Cazes a fait une monographie dans laquelle il expose :

1° Quelles furent les origines et les causes de la création de cette justice temporaire ;

2° Comment elle fut créée, organisée et composée ;

3° Quels ont été les incidents de sa courte existence de sept mois ;

4° Quels furent ses règlements intérieurs, la tenue de ses audiences, la direction imprimée au personnel divers dont elle était entourée et assistée; enfin ses décisions et ses arrêts au civil et au criminel pour les affaires qu'elle expédia avec autant de rapidité que de vigueur.

La composition de cette chambre, telle qu'elle est d'abord donnée par l'édit de 1580, est remarquable; ses membres étaient tous catholiques et tous conseillers appartenant au parlement de Paris.

¹ Humbert, p. 598.

Parmi eux se trouvaient des personnages dont les noms sont devenus historiques : Séguier, Fleury, L'Hospital, de Thou, et, comme avocat et procureur du roi, Loysel et Pierre Pithou.

IV. Rapport de M. Poubelle sur *La condition privée de la femme*, par M. Gide. (P. 425-491.)

Le rapport de M. Poubelle n'est pas un simple compte rendu, c'est un mémoire sur *La condition privée de la femme aux diverses époques et dans les divers pays*. En d'autres termes, ainsi qu'il l'exprime lui-même sous la forme plus rapide du discours, il a voulu présenter la substance d'une étude riche en documents instructifs et variés, afin de donner à tous le désir d'étudier l'œuvre de M. Gide dans son développement complet et harmonieux.

Le livre de M. Gide et le mémoire de M. Poubelle rendent saisissante cette vérité historique, que les progrès de l'humanité et de la civilisation sont surtout marqués par le développement des droits et de la dignité de la femme dans la marche sociale.

Bougainville et Lapeyrouse, dit M. Poubelle, concordent avec Hérodote et Strabon pour attester que le mariage n'existait point à l'origine des sociétés humaines.

A l'état sauvage succéda la période patriarcale, dans laquelle on vit s'établir, avec la famille, le culte des ancêtres. Dans cette situation nouvelle, la femme est vendue par son père, achetée par son mari, et partout correspondent la polygamie et le divorce sans contrôle et sans limites.

C'est ce que l'on peut discerner à travers l'obscurité des temps antéhistoriques. Dès que l'histoire commence, elle éclaire les détails et accuse des divergences. Chaque peuple qui se forme suit son génie, se fait sa loi, et par son individualité distincte provoque un examen séparé. (P. 428.)

§ 1. Orient.

En Europe, la configuration du sol et l'esprit de la race tendirent à circonscrire, à morceler et à exclure la tyrannie. En Orient, des dispositions contraires en favorisèrent l'extension.

Le pouvoir domestique fut la souche et le type du pouvoir politique, auquel il communique son caractère absolu. Le pouvoir du père, législateur, juge et pontife, passa au monarque, investi d'un

despotisme monstrueux, que la divinité seule tient en échec. (P. 429.)

Au despotisme dans l'État répond la polygamie dans la famille. Une remarquable solidarité unit partout ces deux formes de l'abaissement humain. (P. 431.)

§ 2. Grèce.

La Grèce, voisine de l'Asie, présente avec elle de saisissantes analogies et de notables contrastes. Ici encore l'État a absorbé la famille; mais, en Grèce, ce n'est plus un despote absolu qui personnifie l'État. Il réside dans le peuple souverain, à la fois législateur et juge. Ce double aspect de la démocratie grecque se reflète sur la condition de la femme. (P. 432.)

Reléguée dans le gynécée pendant que son mari passe sa vie sur la place publique, elle ne peut sortir de sa maison et ne se laissera voir au dehors que dans des cas rares et déterminés par la loi.

Ces trois éléments essentiels constituent la condition de la femme : tutelle, monogamie et dot.

Toute sa vie la femme est en tutelle. (P. 434.)

La bigamie est interdite. Le concubinage peut coexister avec le mariage; mais, à la différence de l'Orient, où les enfants de la concubine entrent dans la famille, à Athènes ils n'y entrent que par la légitimation volontaire du père. Le principe monogamique est posé; il implique une égalité entre les époux, une association dont le mari est le chef.

Ce qui est nouveau et constitue la personnalité de la femme, c'est la dot, que le mari est tenu de conserver et de rendre. Les deux époux doivent, comme associés, contribuer aux dépenses communes; mais ils ont leur patrimoine séparé, en sorte que le faible n'est pas absorbé par le fort. (P. 436.)

§ 3. Rome.

M. Poubelle, examinant d'abord quelle était la condition juridique de la femme romaine pendant les quatre premiers siècles de Rome, la montre, hors du mariage, sous la puissance de son père ou sous celle d'un tuteur. (P. 438.)

Le mariage ne changeait pas la condition pécuniaire de la femme.

Les tuteurs conservaient leurs droits sur son patrimoine et y succédaient, à l'exclusion complète de ses enfants eux-mêmes.

De sa personne la femme tombait sous la puissance de son mari, qui pouvait la punir de mort. Ainsi, à la famille les biens, au mari la personne. (P. 440.)

Le tribunal domestique s'offrait alors comme complétant l'organisation de la famille romaine.

A côté du mariage pur et simple était le mariage de la *manus*, qui plaçait la femme dans la famille du mari, *loco filiae*.

L'empire altéra le système constitutif de la famille romaine.

Le père fut tenu de marier et de doter sa fille.

La juridiction domestique fut abrogée; son exercice passa dans les pouvoirs de l'État. (P. 443.)

La *manus* fut surtout dénaturée par la dot, qui amena l'émancipation de la femme, et insensiblement son association à l'exercice du pouvoir domestique. Les édits de Claude et d'Adrien donnèrent à la mère des droits presque égaux à ceux du père. (P. 444.)

Mais, au moment où la femme semble entrer dans le droit commun, certaines incapacités la saisissent, fondées, non plus sur l'intérêt de la famille, mais sur la prétendue faiblesse de son sexe. Elle ne peut déposer en justice : *Cum ea opera virilis sit*.

A cet ordre d'idées se rattache le sénatus-consulte velléien qui généralise un édit d'Auguste défendant aux femmes de s'obliger sans leur mari. (P. 445.)

Enfin l'idée de l'incapacité du sexe disparut pour faire place à celle de l'incapacité de la femme mariée. Elle ne pourra ni aliéner directement le fonds dotal, ni indirectement en perdant son privilège dotal, en s'obligeant comme caution envers les créanciers de son mari. C'est cette nouvelle loi velléienne, protectrice des intérêts de la famille reconstituée avec le principe chrétien, qui va se répandre aux extrémités de l'Europe et se perpétuer jusqu'à nos jours. (P. 447.)

Après ces données historiques, largement développées par M. Poubelle sur le plan de M. Gide, et dont nous ne donnons que des fragments épars et décousus, M. Poubelle entre dans l'examen de la condition privée de la femme chez les nations étrangères et en France.

§ 4. Nations étrangères.

M. Poubelle s'attache à montrer que le velléen ne se montre point chez les peuples qui se sont moins préoccupés de défendre la femme contre son mari que d'associer les intérêts de l'un et de l'autre. Ainsi en Allemagne, en Norwége, en Danemark. Suivant lui, le velléen a perdu son autorité en Europe et tend à disparaître. (P. 451.)

§ 5. France.

Deux grandes traditions sont venues se confondre dans l'unité du code Napoléon : la tradition germanique et la tradition romaine.

Après avoir parcouru les origines germaniques et les origines romaines et les diverses phases de la condition privée de la femme en France, dans les pays de droit coutumier et dans les pays de droit écrit, M. Poubelle présente, dans un résumé rapide et lumineux, le système du code Napoléon sur le régime de la communauté et sur le régime dotal. Puis, examinant les inconvénients qu'il croit trouver dans le régime dotal, il conclut à la suppression radicale de cette institution, qui enlève à la femme mariée la plénitude de sa capacité civile, et enchaîne son patrimoine, au lieu de le faire servir au développement des ressources de la famille. (P. 486.)

Quant à M. Gide, ayant égard aux habitudes dotalistes enracinées dans plusieurs de nos provinces, il se contente de proposer deux amendements au système actuel de notre législation, qu'il formule ainsi :

1° « L'aliénation des immeubles et des meubles corporels dotaux est toujours possible, moyennant un remploi en immeubles ou en valeurs mobilières de premier ordre (rentes sur l'État, actions de la Banque de France, etc.).

2° « En vertu de l'autorisation de justice, la condition de remploi peut toujours être levée, la dot engagée, l'hypothèque légale abandonnée ou cédée. » (P. 488.)

L'article 1405 du nouveau code italien permet l'aliénation de la dot, en vertu d'autorisation de justice, dans des cas légalement déterminés.

M. Poubelle repousse ce contrôle des magistrats, dont l'effet serait, dit-il, de constituer chaque tribunal en une sorte de conseil

d'administration des biens dotaux; ce qui semble peu conciliable avec la mission de justice.

De l'ensemble du travail de M. Poubelle il résulte cet enseignement, que, si la civilisation a progressé avec l'affranchissement de la femme, successivement dégagée des liens qui l'enchaînaient sous l'autorité et la tutelle tantôt de l'État, tantôt de la famille et tantôt du mari, la raison et le progrès aujourd'hui consistent à la dégager des entraves qui la paralysent encore dans la plénitude de sa liberté d'action.

V. Mémoire de M. Labatut relatif au *Curator rei publicæ* et au *Dispunctor* sous l'empire romain. (P. 554-590.)

On a longtemps cru qu'il fallait rechercher dans Rome et expliquer par elle la constitution des municipes de la république romaine ou de l'empire. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée avec raison. Rome, qui sut s'assimiler ses ennemis vaincus au lieu de les anéantir, s'agréger les nations qui l'entouraient, s'empara du régime établi dans les villes voisines et copia leur organisation. A l'une elle prit ses lois, à l'autre sa religion, à celle-ci ses magistrats.

« Si donc, comme le dit M. Labatut, nous retrouvons d'ordinaire dans les municipes l'organisation romaine, il faut voir, dans cette analogie, non une transformation postérieure à la conquête, mais l'origine même du système adopté par Rome.

« Le municipe avait ses lois, son administration, son culte, son autonomie, tout en dépendant de Rome par des liens politiques fortement serrés. . . .

« En matière politique, une seule pensée, celle de Rome, préside à tous les actes; en matière administrative, au contraire, on laisse à chacun la gestion de ses propres affaires. Unies par la centralisation politique, les cités conservèrent leur indépendance et leur caractère par l'absence de centralisation administrative ¹.

« Ainsi fut réalisé ce grand fait qui développa si activement la puissance et les ressources de Rome : l'unité et l'autonomie dans un même empire. » (P. 562.)

M. Labatut partage l'histoire des municipes en trois périodes : la première, des origines à l'an 415 de Rome, pendant laquelle domina l'esprit exclusif et égoïste des Romains; la seconde, s'étendant

¹ Tel est de nos jours le système de l'Angleterre et des États-Unis.

de l'an 415, date de la fin de la guerre latine à l'an 664 de Rome (90 avant Jésus-Christ), époque de la promulgation de la *lex Julia municipalis*; enfin la troisième période, s'étendant après l'an 90 avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du 1^{er} siècle de notre ère. C'est pendant cette dernière période que se sont développés les municipes, formant l'un des éléments les plus précieux de la puissance romaine; et ce fut à la fin du 1^{er} siècle que l'indépendance municipale commença à recevoir une grave atteinte par l'institution du *curator rei publicæ*. (P. 563.)

Orelli¹ prenait les *curatores rei publicæ* pour une administration du domaine de l'État. Marquardt² et quelques auteurs confondaient leurs fonctions avec celles des *quinquennales* ou censeurs municipaux. M. Labatut a démontré d'une manière péremptoire l'erreur des uns et des autres, en établissant par les inscriptions et par les textes du *Digeste* et du Code que les attributions des *curatores rei publicæ* consistaient à diriger et surveiller l'administration des domaines de la commune et non de l'État.

Les recherches de M. Labatut l'ont amené à la même conclusion que M. Léon Renier³, à savoir que le plus ancien *curator rei publicæ* dont les inscriptions fassent mention appartient au règne de Trajan, et il place l'origine de cette institution, qui inaugura le système de centralisation administrative dans l'empire, à partir des premières années du principat de cet empereur, de l'an 98 à l'an 108 de Jésus-Christ. (P. 365.)

On trouve des *curatores rei publicæ* jusqu'en 322⁴. Cette magistrature se confondit avec les dignités de flamine et de *defensor civitatis*. (P. 368.)

Les inscriptions nous apprennent que les *curatores rei publicæ*, délégués du pouvoir central, étaient envoyés dans les municipes par les empereurs qui les nommaient⁵. Mais, à partir de Constantin, leur nomination fut surtout réservée aux gouverneurs des provinces. (P. 369.)

Le mot latin *curator* était synonyme du mot grec *logista* (*λογιστής*),

¹ Inscript. 502.

² Tome I, page 945.

³ *Mélanges d'épigr.* p. 42. Le premier curateur connu est un citoyen de Brixia. (Voir Gruter, 392, 7.)

⁴ Gruter, 364, 1.

⁵ Gruter, 392, 7. — Orelli, 3264, 3899. — *Revue arch.* 1847, p. 273.

souvent exprimé dans les inscriptions grecques¹. Dans une constitution de l'empereur Gordien, de l'an 239, on lit : *Curator rei publicæ, qui græco vocabulo nuncupatur, etc.*²

Il n'y avait qu'un *curator* pour une seule ville³. On pouvait l'être de plusieurs cités⁴ et même de toutes les cités d'une province⁵, sans incompatibilité avec d'autres fonctions civiles, militaires ou religieuses. (P. 375.)

Les attributions des *curatores rei publicæ* sont parfaitement déterminées par divers textes du *Digeste* ou du Code et par les inscriptions.

De même que les autres magistrats, ils avaient un conseil, *consilium curatorum rei publicæ*⁶; des assesseurs, qui pouvaient être pris parmi les habitants de la cité dont ils avaient l'administration⁶.

Ils affermaient les biens de la cité, en exigeant des cautions suffisantes⁷.

Ils revendiquaient les biens fonds appartenant à la cité⁸.

Après avoir poursuivi les débiteurs du trésor et procédé aux aliénations des biens, ils devaient exiger l'argent destiné aux approvisionnements de la ville⁹; avoir soin que les deniers de la cité ne fussent pas prêtés sans sûretés suffisantes¹⁰.

Si le curateur constatait la mauvaise administration d'un magistrat municipal et ne prévenait pas le mal, pouvant l'empêcher, il était obligé pour lui, en cas d'insolvabilité¹¹. Si la ville s'était endettée, il était également tenu, à moins qu'il ne pût établir qu'avant son entrée en fonctions elle était dans l'impossibilité de payer ses dettes¹².

En ce qui concerne les travaux publics, le *curator rei publicæ* était chargé de ce qui regardait les entreprises de bains¹³; de fixer l'emplacement destiné à recevoir des statues¹⁴; d'exécuter les répara-

¹ Gruter, 389, 2. — Orelli, 798. — Bœckh, 2349, 2987, 3747, etc.

² Code, l. 3, *De mod. malet.* 1, 54.

³ Orelli, 3787. — Léon Renier, *Mélanges d'épigr.* p. 40.

⁴ Gruter, 45, 2. — Orelli, 3108.

⁵ Henzen, 6505.

⁶ Ulpien, 4, 6, *De off. assess.* 4, 54.

⁷ *Digeste*, l. 93, § 1, *De adm. res.* l. 8.

⁸ *Digeste*, l. 9, § 2, *Cod.*

⁹ *Digeste*, l. 9, 55, 5, *De adm. res.* 4, 8.

¹⁰ *Digeste*, l. 33, § 1, *De usur.* XXII, 1.

¹¹ *Digeste*, l. 9, § 1, *Pr. de admin. res.* l. 8.

¹² *Loc. cit.* l. 9, § 9.

¹³ Muratori, 354, 1; 468, 6.

¹⁴ Orelli, 3767.

tions des cirques, comme on le fit dans le cirque de Lugdunum par les ordres de Fulvius Amilianus, curateur de cette ville¹. Sur une inscription fort curieuse, on voit que Curiatius Cosanus, curateur de Carès, autorisa les magistrats et les décurions de ce municiple à construire une salle pour la réunion des *augustales* ².

« Après avoir traité avec les entrepreneurs, accordé les concessions, les *curatores rei publicæ* surveillaient et dirigeaient les travaux³, payaient les ouvriers⁴, exigeaient des cautions suffisantes et se faisaient rendre compte. Ils avaient soin que les propriétaires rétablissent et reconstruisissent leurs maisons, lorsqu'elles tombaient en ruines; s'ils s'y refusaient, on les réédifiait aux frais du trésor, et, lorsque le propriétaire ne voulait pas rembourser les dépenses à la ville, le curateur faisait vendre la maison⁵. » (P. 583.)

La magistrature du *curator rei publicæ* a joué un grand rôle dans le régime municipal. Mais, comme le fait très-bien observer M. Labatut, cette institution a varié suivant les temps. « Née, dit-il, sous Trajan, de la nécessité de modérer l'ardeur exagérée des villes de province, qui voulaient rivaliser avec Rome (égaler ses splendeurs), et aussi des besoins d'un gouvernement qui tendait, de jour en jour, vers une centralisation de plus en plus intense, de tutélaire qu'elle était à son origine, cette magistrature devint bientôt oppressive; elle grandit aux dépens des libertés locales... Le régime de la centralisation administrative fut le terme de la propriété communale et la mort des municipes. En supprimant leur autonomie, Rome leur enleva tous les éléments de vitalité et de grandeur. » (P. 385.)

Par l'effet de la centralisation administrative, le pouvoir impérial substituant sa volonté arbitraire et souvent usurpatrice à l'énergie et à l'initiative des municipes, l'on ne tarda pas à voir décliner le principe de force que les provinces puisaient en elles-mêmes, et à voir en même temps décliner la puissance que l'empire recevait des provinces; en sorte que marchèrent ensemble, et d'un même pas, la décadence des municipes et celle de l'empire.

¹ L. Rénier, *Mélanges épist.* p. 10.

² Orelli, 3787.

³ *Digeste*, l. 1, *De oper. publ.* l. 10.

⁴ *Cod.* l. 1, *De rat. oper. pub.* VIII, 13.

⁵ *Digeste*, l. 46, *De damn. infect.* XLIX, 2.

Du mémoire de M. Labatut il ressort cette leçon de l'histoire, qu'autant la centralisation politique est indispensable à l'action d'ordre et de puissance d'un État, autant la centralisation administrative est fatalement dissolvante pour cet État, lorsque, au lieu de se renfermer dans sa mission de tutelle et de protection, il absorbe le municipale en lui enlevant sa puissance d'autonomie.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

VII^e volume, 1^{re} et 2^e livraisons, 1865-1868.

I. La 1^{re} livraison du VII^e volume des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* renferme, outre un rapport sur les travaux entrepris à l'église de Notre-Dame de Dijon, 1^o le compte rendu des travaux de 1865, par M. Mignard, secrétaire de la Commission; 2^o un mémoire sur une inscription portant le nom de TETRICUS.

(A) *Compte rendu des travaux de 1865.* — Nous y voyons qu'après de nombreuses entraves, des oppositions, remises et ajournements sans fin, la Commission des antiquités de la Côte-d'Or est enfin parvenue à fonder un musée lapidaire à Dijon. M. Mignard présente une énumération succincte des principaux objets que composent ce musée, entre lesquels se remarquent surtout les riches trouvailles des sources de la Seine et les *ex voto* extraits des ruines du temple qui avait été élevé vers ces sources.

(B) *Inscription portant le nom de TETRICUS.* — La pierre milliaire sur laquelle existe cette inscription a été découverte au mois de février 1866, près de Dijon, à peu de distance au nord de la Maladière; elle est ainsi conçue :

GAIO·ESVVIO
TETRICO·PIO
FELICI INVICTO
AVG·P·M·TR·P·P·P
ANDM
LXXV.

Nous n'avons pas à nous préoccuper des questions archéologiques

que soulève l'inscription ci-dessus, l'examen en appartient à la section d'archéologie; nous nous bornerons simplement à faire connaître les inductions historiques que tire M. d'Arbaumont du nom de *Tetricus* officiellement inscrit sur une pierre milliaire trouvée presque aux portes du *castrum Divionense*, rapprochée des nombreuses monnaies frappées à l'effigie de ce tyran qu'on rencontre en grand nombre dans le pays éduen.

Suivant lui, Tetricus a régné dans la contrée éduenne; il y a sans doute fait sa résidence, et usé du pouvoir que lui donnait son titre plus ou moins légitime d'empereur, pour agrandir peut-être le centre de population du *castrum Divionense*, pour réparer certainement les voies qui y aboutissaient. (P. 45.)

On sait que Tetricus, sénateur romain et président d'Aquitaine, prit la pourpre à Bordeaux, en l'an 268 de notre ère. Vainqueur des Éduens, qui ne voulaient pas reconnaître sa domination, après avoir combattu les peuples du Nord, lassé des fatigues et des périls d'un pouvoir mal assuré entre ses mains, il abandonna, en 274, comme on l'apprend de Vopiscus, presque sans combat, les légions qui suivaient son parti, cédant ainsi à l'ascendant d'Aurélien.

M. d'Arbaumont nous paraît s'être livré à une hypothèse singulièrement hasardée, lorsqu'il prétend que Tetricus aurait commencé de construire ou de reconstruire l'enceinte du *castrum Divionense*. On ne sait vraiment sur l'origine de ce *castrum* que ce qu'en rapporte Grégoire de Tours, le premier annaliste qui en ait parlé. *Veteres ferunt ab Aureliano imperatore hoc fuisse ædificatum*, dit cet historien. En dehors de ce témoignage et en l'absence de tout autre document, il n'y a vraiment que des conjectures touchant l'origine de la construction du *castrum Divionense*.

II. La 2^e livraison du VII^e volume contient : 1^o un *Compte rendu des travaux de la Commission de 1867 à 1868*, dont nous ne devons pas vous entretenir, parce qu'il est entièrement consacré à l'archéologie; 2^o une *Notice sur la chapelle et l'hôpital aux Riches*, par M. Jules d'Arbaumont.

L'hôpital aux Riches a été fondé, dans les derniers temps du XI^e siècle, par Dominique le Riche, qui voulut doter Dijon, sa ville natale, d'une *Maison-Dieu*, dont il fixa l'emplacement à quelques pas de la Portelle, dans un quartier populeux et fréquenté des voyageurs. (P. 69.)

Dominique le Riche compléta sa fondation par l'établissement d'une chapelle et d'un cimetière. (P. 70.)

La *Maison-Dieu* de Dominique le Riche ne tarda pas à essuyer de rudes attaques de la part de l'abbaye de Saint-Bénigne, si bien que le fondateur en fit don à l'évêque de Langres, qui, lui-même, transmit à cette abbaye tout le droit qu'il pouvait avoir sur le nouvel hôpital, lequel devint ainsi l'humble satellite du grand monastère dijonnais. (P. 75.) C'est ainsi qu'en passant sous la juridiction de Saint-Bénigne, l'hôpital aux Riches perdit son caractère primitif de fondation séculière pour entrer dans la classe des maisons de refuge qui étaient ordinairement annexées aux monastères.

Comme annexe à l'aumônerie de Saint-Bénigne, l'hôpital aux Riches fut tenu en bénéfice par un religieux de ce monastère; il se développa jusque vers le milieu du *xiv^e* siècle, où il commença à déchoir sous l'administration de recteurs sans zèle et de frères hospitaliers sans esprit de dévouement et de sacrifice. (P. 90.)

Vers la fin du *xv^e* siècle, les frères convers avaient quitté l'hôpital; les converses le quittèrent peu après. Au *xvi^e* siècle, il n'y avait plus pour soigner les pauvres passants qu'une vieille servante à laquelle on donnait 30 livres de gages. (P. 92.)

L'hôpital aux Riches ayant cessé d'avoir une existence propre, Bernard Lenet, qui en fut le dernier recteur, transporta, par transaction du 14 novembre 1656, aux religieux de Saint-Bénigne, moyennant une pension viagère de 500 livres, l'office claustral de recteur, qui fut immédiatement réuni à la manse conventuelle. (P. 105.)

Après le récit très-clair et plein d'un véritable intérêt de toutes les phases relatives à la fondation et à l'existence de l'hôpital aux Riches, M. d'Arbaumont présente l'histoire du chapitre de la chapelle aux Riches, depuis son établissement au *xii^e* siècle jusqu'à sa suppression, en 1789.

Ce chapitre, qui était composé de sept chanoines à son origine, de huit à la fin du *xiv^e* siècle, en eut neuf et un doyen depuis le commencement du *xvi^e* siècle jusqu'à la Révolution. (P. 117.)

Les chanoines étaient, de même que leur doyen, à la nomination de l'abbé de Saint-Bénigne; ils ne reconnaissaient d'autre juridiction que celle de cet abbé, ce qu'ils considéraient comme le *palladium* de leurs libertés. (P. 123.)

M. d'Arbaumont est parvenu à exhumer le nom de tous les

doyens, en glanant patiemment dans une série considérable de titres divers et dans les registres capitulaires qui commencent à la fin du xvi^e siècle.

Ce qui fait la sûreté et le mérite de son travail, c'est qu'il marche toujours avec des documents authentiques émanés du chapitre lui-même, imprimés à la suite de sa Notice et dont chacun peut ainsi apprécier la portée et les conséquences.

Ces documents, comme le dit avec raison M. d'Arbaumont, permettent de pénétrer dans l'intérieur de la chapelle aux Riches, de se rendre compte des rapports des chanoines entre eux ou avec leurs supérieurs, de les suivre au cloître, au chœur, au chapitre et jusque dans leurs maisons canoniales. Alors, dans la réalité, il ne s'agit plus seulement d'une église obscure, mais bien de l'histoire générale, des institutions et des mœurs ecclésiastiques étudiées au sein même d'un collège de chanoines séculiers.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE
(Savoie).

II^e volume, 4^e bulletin, janvier 1869.

Le 4^e bulletin du II^e volume des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, que vous avez renvoyé à notre examen, ne contient qu'un *Essai historique*, par M. Truchet, sur *l'aumône du Carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne* (p. 265-356), outre un *Tableau*, dont nous n'avons pas à vous entretenir, *du maximum des salaires, gages et mains-d'œuvre, arrêté en 1794 par le conseil communal de Saint-Jean*.

L'aumône du Carême que devaient faire obligatoirement les évêques de Maurienne, dans leur ville épiscopale de Saint-Jean, consistait en un lopin de pain d'orge bluté ou criblé¹ que l'on distribuait au peuple, chaque jour du carême, à la porte du palais

¹ On faisait des pains de six livres que l'on coupait en six morceaux; chaque morceau était un lopin, c'est-à-dire 500 grammes environ. (P. 270.) — Dans les Remontrances faites en 1575 par le procureur fiscal de l'évêché, on lit que *le lopin de pain peut valoir au plus hault prix un liard et demy*. (P. 294.)

de l'évêché, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

On ignore l'origine de cette aumône; le plus ancien document qui en fasse mention est un compte de l'évêché, sur parchemin, de l'an 1343. La distribution devait se faire à *tous venantz*, porte une convention de mars 1567, *nonobstant l'arrest publié par lequel est deffendu aux riches prendre ladite aumône* (p. 276); ensorte que, « *par friandise d'argent. . . . soit riches, soit pauvres, y venoient indistinctement prendre part, voire qu'il semble à ceux qui n'en ont aucun besoin qu'on soit plus obligé de la leur donner qu'aux pauvres* » (p. 292). Les nobles eux-mêmes ne dédaignaient pas d'accourir à cette espèce d'agape. (P. 275.)

De tous les pays environnants, on arrivait à Saint-Jean-de-Maurienne : de la Tarantaise, du Génevois, du Monestier, de Briançon, de la vallée de Myollan, de celle de Grésivaudan et de tout le Dauphiné. (P. 293.) Au xvi^e siècle, l'affluence des personnes n'était pas moins de trois à quatre mille, chiffre supérieur à celui de la ville. Plusieurs fois il arriva que ces gens, qui stationnaient dans les cours du palais de l'évêque et sur les grandes herbes du cimetière, brisèrent les portes et les fenêtres de l'évêché et firent main basse sur le pain qu'on tardait trop à leur distribuer. (P. 271.)

Dans cette occurrence, les évêques de Maurienne mirent tout en œuvre pour faire cesser l'aumône du Carême, ou tout au moins pour faire régler son mode de distribution.

Dès que Pierre de Lambert fut monté sur le siège épiscopal de Maurienne, il s'occupa de réformer les abus de cette aumône; il proposa, en 1575, aux syndics de Saint-Jean¹ de n'en faire la distribution qu'aux pauvres et nécessiteux seulement des terres de l'évêché, dans leurs villages respectifs, non en pain, mais en blé, et nullement « à un tastz de ruffiens (p. 287). . . . à des chambrières « qui vendent ledit pain pour en achepter des affiquetz (p. 292). . . .

¹ Les syndics n'étaient pas, comme le sont aujourd'hui les maires, de nomination souveraine; le tiers état et la bourgeoisie élisaient annuellement deux syndics de leur choix, qu'ils avaient soin de prendre parmi ceux des leurs qu'ils estimaient les plus capables de les représenter et de soutenir leurs intérêts. Ces deux syndics jouissaient temporairement de la qualité de noble et portaient l'épée comme insigne de leur noblesse et de leur charge syndicale. Le corps de la noblesse en élisait aussi un. Le nombre des conseillers municipaux s'éleva jusqu'à quarante-huit, parmi lesquels devaient toujours figurer deux ou plusieurs avocats. (P. 281.)

« ou la coiffe verte au moys de may (p. 294), non plus qu'à ceux
« qui ont bien de quoy se nourrir et aux estrangiers qui n'apportent
« que villenie et infection » (p. 300).

Les remontrances faites aux syndics par l'évêque de Maurienne et par son procureur fiscal sur les abus de l'aumône de Carême, mises au jour par M. Truchet, présentent un grand intérêt et révélaient en Pierre de Lambert un esprit éclairé et singulièrement plus avancé que les municipaux de Saint-Jean sur le véritable esprit des institutions de charité et sur la nécessité de fonder des moyens d'instruction pour le peuple.

Voici en quels termes énergiques s'explique le procureur fiscal de l'évêque dans l'un des mémoires intitulé *Incommodités et absurdités de tels abus* :

« Ce que rend affectionnez quelques uns de la cité Saint-Jean à
« soustenir que tel abus doit estre continué ainsi qu'il est à la dis-
« tribution de l'aumosne, c'est qu'ilz disent qu'ilz ont meilleur mar-
« ché des ouvriers pour leurs vignes et qu'ils tirent quelque peu
« d'argent de louaige de certaines granges et estables où ils logent
« telles bellistrailles de gens; mais, quand ilz regarderont bien les
« pertes et incommodités, elles surpassent le prouffit.

« Premièrement, pour ce qu'apporte un florin ou deux qu'un ci-
« toyen tirera de louage d'un estable où il mettra cinq ou six per-
« sonnes qui y font du feu sans cheminée, il mest en danger de
« brusler sa maison, comme on a vu que telz accidentz en sont
« survenuz et encore n'y a pas long temps en la rue de l'Horme.

« *Item*, telles bellistrailles des gens ne cessent de courir jour
« et nuit par les possessions et desrobent le boys des clostures et
« haies, les paysseaulx des vignes, branches d'arbre pour fere du
« feu, et, s'ils treuvent quelque chose à l'avantage, le prennent et
« desrobent. Voyré qu'à tel qui tirera de louage d'une estable cinq à
« six solz, ceuls memes qu'il a logés luy feront du mal en sa possession
« à plus d'un escu.

« *Item*, telle assemblée de bellistrailles et gueux apportent une
« grande villenie et infection à la cité, tellement que, quant vient
« puy sur les challeurs, il se peut demourer contagion de peste,
« comme l'on a veu advenir en plusieurs lieux et semblables occa-
« sions, qu'est chose principalement considérable.

« *Item*, l'autre villenie et infection pour le corps et pour l'âme,
« c'est que l'on peut dire en ce temps là de Caresme, qui est prin-

« cipalement dédié pour le service de Dieu, que soubz le prétexte
« de telle aumosne abusive de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne
« est le plus infame et abominable bordeau (soyt dict avec révérence)
« qu'il y en ayt point en l'Heurope, car il y vient de partout une
« infinité de femmes et filles lubriques et abandonnées, et tous les
« goulleourdeurs des ressortz y viennent passer leurs fureurs vene-
« riennes et deshonestes, etc. » (P. 296.)

Caressant, dès 1575, l'idée qu'il réalisa plus tard de l'établisse-
ment d'un collège à Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre de Lambert
faisait proposer aux syndics « d'appliquer quelque quantité et partie
« des grains. . . . à faire une fondation pour la nourriture et entre-
« tènement de quelques pauvres enfans de bon esprit et de nombre
« tel que serayt advisé, qui avec le tems pourroient devenir gens
« de bien et d'honneur et doctes, honoreront et serviroient la cité,
« tout le public, soit en profession séculière ou ecclésiastique, là
« où, à faute de moyens, ilz demeurent endormiz dans la pauvreté. »
(P. 300.)

On aime à reproduire de tels sentiments et de telles paroles.

Les habitants et les syndics de Saint-Jean-de-Maurienne n'ayant
pas adhéré aux propositions de Pierre de Lambert, celui-ci s'adressa
au sénat de Savoie, qui rendit, le 25 janvier 1575, un arrêt par
lequel il fit « expresses inhibitions et defences à toutz gentizhommes,
« marchans, bourgeois et roturiers ayant en biens ou par art et
« industrie moyen d'entretenir leur famille, de n'aller prendre eulx
« ny aucungz de leur famille l'aulmosne; » mais en même temps
avec exhortation à l'évêque de faire l'aumône selon la manière
accoutumée, et plutôt par augmentation que diminution. (P. 304.)

Il paraît que l'arrêt du sénat fut fidèlement exécuté jusqu'en 1620,
époque où, Charles Bobba étant évêque, les syndics firent dresser,
par le notaire Sambuis, une protestation de ce que l'aumône ne se
faisait plus aux heures accoutumées. (P. 311.)

En 1629, les choses devinrent bien plus graves. Le 10 avril de
cette année, quatre jours avant Pâques, le même évêque Bobba fit
cesser tout à coup la distribution du pain, par ce motif qu'il n'y
avait plus de blé, ceux qui n'en avaient nul besoin ayant épuisé la
provision. (P. 316.)

Les conseillers municipaux et les syndics se rendent au palais
épiscopal pour supplier l'évêque et protester contre la discontinuation
de l'aumône. L'évêque resta sourd. Le peuple, instruit de son refus,

s'introduisit violemment dans le palais épiscopal, dont il brisa les portes et les fenêtres.

Charles Bobba ayant dénoncé le fait au prince Thomas de Savoie, les deux syndics des bourgeois et tiers état furent arrêtés le 7 juin et détenus jusqu'au 13 septembre de la même année 1529, et condamnés en grosses amendes et dépenses. (P. 326.)

Le syndic de la noblesse ne fut point poursuivi, quoiqu'il eût prit part à la protestation comme les deux syndics du tiers état. (P. 326.)

Les deux syndics du tiers état furent indemnisés en partie du préjudice qu'ils éprouvèrent par la municipalité de Saint-Jean, qui leur accorda 1,250 florins. (P. 231.)

Rien n'indique comment l'aumône du Carême fut distribuée jusqu'en 1699; mais on voit par les rôles des personnes qui furent maltraitées que cette année, sous l'épiscopat de Valperga de Mazin, la distribution ne se faisait plus comme jadis à la porte extérieure de l'évêché; que ceux qui se présentaient pour y participer étaient enfermés dans une cour intérieure du palais épiscopal, et là soumis à un triage fait par les domestiques de l'évêque, qui parfois se livraient à des voies de fait envers ceux qu'ils croyaient devoir éliminer. (P. 342.) Ainsi, un nommé Martin Charvinat dépose que, « le 1^{er} avril s'estant présenté humblement comme les autres pauvres aux lieu et heure ordinayres de la distribution pour la recepvoir, « le nommé Dénarié (domestique de l'évêque) luy fit plusieurs interrogatz, puy le saisit aux cheveux, et le tira et secoua et luy « donna enfin un grand coup de poingt derrière la tête, etc. » (P. 343.)

En 1768, fatigué de l'embarras que lui causait son diocèse au point de vue temporel et de l'exaction difficile de ses droits seigneuriaux, M^{sr} de Martiniana, qui avait succédé à M^{sr} de Mazin, vendit au roi de Sardaigne tous les droits qu'il pouvait avoir, pour une pension annuelle de 2,000 livres et l'inféodation de la ville d'Aiguebelle, qui fut érigée à cet effet en principauté. (P. 347.)

On ne possède aucun renseignement sur ce que devint alors l'aumône de Carême, qui probablement, dit M. Truchet, aura disparu dans le gouffre révolutionnaire, comme tant d'autres institutions du moyen âge.

Dans l'ordre des institutions de la charité publique, le travail de M. Truchet et les documents inédits qui l'accompagnent présentent,

d'une manière saisissante, cet enseignement, que l'aumône réclamée comme droit, même dans l'étroite sphère d'une petite localité, pousse les populations à la fainéantise, excite leur convoitise, abaisse et dégrade jusqu'aux riches et aux nobles accourant pour réclamer leur part dans l'agape du pauvre, produit enfin des désordres de tous genres. S'il y a un principe justifié en matière de bienfaisance publique, c'est qu'autant il est utile, indispensable de l'exercer comme *devoir*, non-seulement à titre d'humanité, mais encore comme nécessité et besoin incessant d'ordre social, autant, exigée comme *droit*, elle énerve l'activité individuelle, engendre la paresse, et avec la paresse amène tous les maux qui en sont l'inévitable suite.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES,
ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA LOIRE.

Année 1867.

Il n'y a absolument rien dans le volume de cette Société qui m'a été renvoyé de relatif aux travaux de la section d'histoire et de philologie. Les quatre fascicules dont il se compose ont uniquement rapport à l'industrie, à l'agriculture, et concernent exclusivement la section des sciences. Je n'aurai à signaler qu'une allocution prononcée dans la séance générale annuelle par M. Michalowski, qui la présidait. Si courte que soit cette allocution, quelques observations ingénieuses s'y font remarquer. Les extraits suivants le prouveront :

« Quand la quenouille filera toute seule, l'esclavage disparaîtra,
« dit Aristote. Se doutait-il qu'un jour, le nôtre, la quenouille file-
« rait seule? Mais si nos bras, grâce à la puissance des machines,
« se reposent en effet plus souvent, nos têtes, nos pauvres têtes cas-
« sées s'épuisent jour et nuit sans venir à bout de rien. Tout change,
« tout fuit, tout finit, mais rien ne paraît définitif; il faut sans
« cesse recommencer.

« L'esclavage extirpé, le prolétariat nous est venu, plaie sociale
« un peu moins aiguë, mais plus vaste encore. . .

« En somme, la quenouille a beau filer, l'âge d'or n'est point ve-

« nu, et nous sommes, plus que jamais, troublés, souffreteux, mé-
« contents. Que faire?...

« Il faut, avant tout, scruter notre moral...

« Si notre corps est sujet à vieillir, l'esprit est toujours jeune, et
« ne cesse pas de grandir, pourvu qu'il soit toujours actif. . .

« Il y a des choses qu'on ne remarque pas assez : le cerveau, l'or-
« gane si parfait de la sensibilité, est insensible lui-même; on peut
« en couper une tranche sans que le patient sente rien. De même
« l'intelligence, cette lumière divine qui éclaire et voit tout, se voit
« fort mal elle-même. . . »

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer le talent humoristique,
original, de M. Michałowski. Par malheur, il ne conclut pas. Mais,
en ces graves matières, celui-là serait la Providence même qui au-
rait le don de conclure.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

8^e année, 1866.

Dans le présent bulletin, deux mémoires seulement intéressent l'archéologie en quelques endroits : c'est la Notice de M. l'abbé Henri sur Saint-Léger-de-Fourcheret, et celle de M. l'abbé Michel Gally sur *Les actes et le culte de sainte Magnance*.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la légende de sainte Magnance, une des vierges italiennes venues dans cette contrée à la suite du convoi de saint Germain d'Auxerre, mais seulement à résumer la description que l'auteur du mémoire a donnée de la châsse de la sainte.

Cette châsse, placée dans la chapelle à droite du grand autel de l'église de Sainte-Magnance, près Rouvray, diocèse d'Autun, daterait du commencement du XII^e siècle, suivant M. l'abbé Gally. Elle est en pierre d'un grain assez fin et a la forme d'un édicule porté sur quatre colonnes, dont les pieds reposent sur une sorte de pierre tumulaire.

Toutes les faces de la châsse, hormis celle du pignon postérieur refait à neuf, présentent des bas-reliefs. Les bords sont encadrés de dessins dont le style semble accuser la belle période de l'architecture romane en ce pays; même observation pour les proportions et les chapiteaux des colonnettes.

Le premier bas-relief qui se présente à la vue dans la position actuelle du monument est une statuette d'environ 70 centimètres, et qui seule occupe le pignon antérieur. C'est sainte Magnance avec sa pannetière suivant à pied le convoi de saint Germain. La main droite et tout l'avant-bras gauche ont été mutilés.

Au côté gauche est le bas-relief le plus important. Un personnage est couché sur un lit de parade; autour de lui quatre femmes d'attitude affligée et portant le même costume que sainte Magnance au précédent bas-relief. Ce personnage sur son lit de mort

est-il saint Germain l'Auxerrois, ou bien sainte Magnance elle-même? c'est ce que l'état actuel du monument ne permet pas de distinguer au juste; il ne semble pourtant pas qu'il s'agisse d'un évêque.

Le bas-relief qui fait pendant sur le côté droit de la châsse représente la révélation des reliques de la sainte : un voyageur endormi sur une pierre, la tête appuyée sur un squelette de cheval, et debout à ses côtés deux femmes qui ne peuvent être que sainte Magnance et sainte Palaie. Il serait trop long de rappeler ici la légende à laquelle le bas-relief fait allusion.

Les deux versants qui forment la partie supérieure de la châsse semblent avoir porté l'un et l'autre un ange tenant un encensoir, mais ces bas-reliefs sont très-mutilés. La longueur totale du monument est de 1^m,83, et sa hauteur de 2 mètres et demi y compris les colonnes et le soubassement. On sait par les auteurs du xvii^e siècle que la châsse était autrefois placée sur le grand autel et contenait le corps de la sainte.

Nous passons maintenant à la notice historique sur Saint-Léger de-Fourcheret. Ce que M. l'abbé Henri nous dit de l'état actuel de l'église de Saint-Léger donne l'idée d'un édifice en très-grande partie refait : la partie la plus ancienne serait le chœur, dont les quatre fenêtres à meneaux et les faisceaux de nervures partant des angles et dessinant au-dessous de la voûte des cœurs et des rosaces se réfèrent par le style au dernier gothique. Une boiserie tirée de la basilique de Vézelay au xvii^e siècle couvre tout le fond de l'église et lui fait une splendide décoration. On voit sur les côtés les statues de saint Léger et de sainte Geneviève, placées chacune entre deux colonnes corinthiennes cannelées et dorées; le fronton s'élève jusqu'à la voûte. L'autel, le tabernacle et jusqu'aux gradins sont autant de décors de ce retable orné au centre d'un tableau de la Résurrection.

Voilà tout ce que nous offre en deux cent vingt-deux pages le 8^e annuaire de cette Société d'arrondissement, modeste et laborieuse académie comme nous voudrions en voir établir dans tous les centres de moyenne importance. Que ces petits centres d'études se rattachent à de grandes associations provinciales, et que tout cet immense travail local soit appelé ensuite à converger dans l'unité d'ensemble des travaux historiques de la France, tout sera pour le mieux; mais d'abord il nous semble que rien ne saurait contribuer

plus que ces Sociétés d'arrondissement au recensement rapide et complet de nos richesses et de nos curiosités archéologiques.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

*REVUE DE GASCOGNE, publiée par le Comité d'histoire et d'archéologie
de la province ecclésiastique d'Auch.*

Tome IX, 1868.

Chacun des volumes de la *Revue de Gascogne* contient un grand nombre de mémoires, de rapports ou de documents originaux sur l'histoire locale, sur l'archéologie, sur l'état des arts dans la province ecclésiastique d'Auch. Une table méthodique nous a servi de fil conducteur; elle permet de retrouver facilement la part des diverses sections du Comité.

Archéologie antéhistorique. — Un couteau en silex inachevé, découvert dans un jardin de la commune de Castelnaud d'Auzan, a été décrit avec soin par MM. les abbés Trouette et Canéto. Une planche représente cet objet qui se recommande par des dimensions exceptionnelles.

Archéologie gallo-romaine. — M. l'abbé Lartigau, curé de Bellocq-sur-Salies, revendique pour le territoire de sa paroisse l'honneur de posséder l'emplacement de l'ancienne ville de *Beneharnum*, capitale du pays de Béarn et siège de ses premiers évêques, disparue dans le cours du ix^e siècle. Les auteurs qui ont écrit jusqu'à présent sur les antiquités béarnaises ont été divisés d'opinion sur ce point; ils ont cru retrouver l'emplacement de *Beneharnum* soit à Morlaas, soit à Orthez, soit à Lescar. M. l'abbé Lartigau les combat à l'aide des itinéraires; il invoque aussi à l'appui de sa thèse les ruines encore visibles d'anciennes constructions. Pour prononcer en connaissance de cause, il faudrait être plus familiarisé que nous ne le sommes avec la topographie du pays. Nous ne savons que trop qu'on fait dire aux chiffres à peu près ce qu'on veut, et qu'on découvre à peu près partout des ruines ou des terrassements. Nous nous bornerons seulement à critiquer comme inadmissible l'interprétation que donne

M. le curé de Bellocq d'une sculpture du portail occidental de son église, et qu'il produit comme un argument d'une certaine importance. Dans une tige à quatre rangs de feuilles surmontées d'un lis épanoui, à la suite duquel neuf autres lis se déploient en des groupes distincts, il a cru voir l'emblème de la généalogie mérovingienne des ducs de Gascogne et des vicomtes de Béarn. M. le curé peut être bien certain que ce n'est là qu'un de ces fleurons d'un usage si fréquent dans l'ornementation romane ou gothique.

Les ruines et les mosaïques découvertes à Saint-Cricq, dans le département des Landes, ont fait l'objet de communications importantes adressées au Comité; elles ne sont rappelées dans le volume qui nous occupe que par des notes qui n'apportent aucun renseignement nouveau.

Archéologie du moyen âge. — M. l'abbé Canéto poursuit le cours de son vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, dont nous avons eu à parler dans plusieurs rapports précédents. Cette fois, l'auteur a conduit son travail du mot *fanal* au mot *gargouille*. Ce travail, nous l'avons déjà dit, est fait avec soin, et fera certainement pénétrer de saines notions archéologiques dans le jeune clergé de la province d'Auch; nous voudrions le voir promptement terminé et publié sous forme d'un manuel à bon marché. M. Canéto s'est occupé spécialement des calices dans le tome IX de la *Revue*. Il décrit avec un soin minutieux un élégant calice du xviii^e siècle, qui appartient, ainsi que d'autres pièces d'orfèvrerie du même temps, à la petite église de Malabat (Gers). La comparaison de ce vase sacré avec ceux des époques antérieures a donné lieu à un certain nombre d'observations et de rapprochements dignes d'intérêt.

M. le docteur Sorbets a recueilli sur les inscriptions du département des Landes quelques notes qui se recommandaient par leur titre seul à notre attention. Nous espérions y trouver des renseignements sur l'épigraphie de cette région peu connue; mais l'auteur s'est plutôt proposé d'indiquer les modifications successives des caractères employés aux diverses époques du moyen âge. Ses notes ne nous ont fourni que trois inscriptions complètes : l'une, en latin, rappelant la dédicace de la chapelle des Augustins de Geaune (1490); les deux autres, en patois, constatant des reconstructions opérées dans les églises de Geaune et de Cadillac (1427, 1452).

M. Sorbets émet le vœu, auquel nous nous associons complètement, de voir recueillir et publier tous les monuments épigraphiques des quatre départements de la province ecclésiastique d'Auch, Landes, Gers, Hautes et Basses-Pyrénées.

Le musée d'Auch est en bonnes mains. Le conservateur de cette collection, M. Prosper Lafforgue, a publié récemment un volume de *Recherches sur les arts et les artistes en Gascogne au xvr^e siècle*. L'analyse que présente de ce travail M. Léonce Couture est faite pour en donner l'idée la plus favorable. Ainsi M. Couture en extrait, pour la placer sous nos yeux, une liste de vingt-six noms d'architectes, sculpteurs, peintres et verriers, la plupart auscitains, agenois, condomois ou lectourois. Comme complément à ces précieux détails, l'archiviste du département des Basses-Pyrénées, M. Raimond, annonce qu'il vient de trouver la preuve que le peintre-verrier de la cathédrale d'Auch, Arnaud de Moles, dont le lieu de naissance était contesté, est né à Saint-Sever. M. Raymond promet aussi un travail sur les artistes dont les éléments lui sont fournis par les archives départementales des Landes et des Basses-Pyrénées.

Le tome IX de la *Revue de Gascogne* contient encore un mémoire tout à fait digne d'être signalé au Comité sur les travaux d'utilité publique exécutés à Bordeaux et à Bayonne par le célèbre ingénieur Louis de Foix pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, et sur la tour de Cordouan construite par le même personnage. M. Tamizey de Larroque a enrichi sa curieuse notice de documents originaux qui lui donnent une valeur considérable.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE LA VILLE DE RENNES, par M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, etc.

Rennes, 1868, 1 volume in-8°.

On ne saurait trop encourager les auteurs de catalogues de musées; après les manuels, rien n'est plus utile que ces ouvrages de modestes prétentions. Lorsque nous posséderons les catalogues de tous les musées de France et de bons manuels des diverses branches

de l'archéologie, cette science réalisera en quelques années plus de progrès qu'elle n'en a faits depuis un siècle. Les esprits qu'effrayent encore son nom se familiariseront avec ses principes et sa terminologie; les archéologues dignes de ce nom se multiplieront, et l'on ne verra plus paraître aussi souvent de ces travaux, comme il y en a trop, où l'on ne peut louer sérieusement que la bonne volonté. Ce n'est pas dans cette catégorie que doit être placé le livre dont je suis chargé de rendre compte. Disposé avec méthode, écrit simplement, le catalogue du musée de Rennes sera utilement consulté; je le propose comme un modèle à ceux qui voudront doter leur ville d'un guide aussi nécessaire. Toutefois, comme les observations critiques sont plus utiles que des éloges, j'en adresserai quelques-unes au savant magistrat. Et d'abord je lui demanderai s'il ne s'est pas laissé entraîner hors des bornes dans les commentaires de certains articles de son catalogue. Dans la deuxième partie, par exemple, le numéro 713 a fourni à M. André l'occasion d'un traité de la mythologie de l'Inde, qui ne remplit pas moins de seize pages de petit texte. N'est-ce pas trop à propos d'un album qui, à la vérité, renferme une sorte de panthéon hindou que l'on croit avoir été exécuté à Patna, chef-lieu du gouvernement de Bahar sur le Gange? Il n'y aurait qu'à remercier l'auteur, si, en cette occasion, il avait pris la peine de mettre le lecteur au courant des matières traitées dans chacun des chapitres du catalogue. Ces courtes introductions, indépendamment de l'instruction qu'elles mettent à la portée de tous, ont encore le grand avantage de permettre la brièveté au rédacteur du catalogue dans ses descriptions, mais *est modus in rebus*, et, dans son zèle, M. André a peut-être un peu oublié cette sage maxime. Après cette observation, qui porte sur la conception du travail, j'en ferai aussi sur son exécution. Les citations n'ont pas toujours la précision nécessaire. A l'occasion d'une pierre gnostique (n° 43) sur laquelle on lit $\text{IA}\Omega$, M. André cite le célèbre passage où Diodore de Sicile nomme $\text{IA}\Omega$ le Dieu de Moïse; mais, au lieu d'indiquer le livre I^{er}, chapitre xciv, § 2, il renvoie au livre III. Les erreurs de ce genre, rares chez M. André, mais trop fréquentes dans les ouvrages publiés dans les départements, sont fâcheuses à tous égards, et ont pour première conséquence d'ébranler la confiance du lecteur, qui, lorsqu'il en remarque plusieurs et qu'il constate l'absence de précision en pareille matière, craint d'avoir affaire à de l'érudition de seconde main. Tel n'est point le cas pour M. André,

qui n'ignore pas les vraies sources de la science; cependant, s'il réimprime son livre, il fera bien de vérifier de nouveau les citations. Je sais trop bien, par expérience personnelle, qu'il est presque impossible d'échapper soit à des erreurs formelles, soit à des fautes d'inadvertance dans l'élaboration d'un catalogue considérable, pour faire une grosse affaire à M. André de quelques *lapsus calami*¹; il ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, de l'avertir qu'on peut toujours améliorer les ouvrages de ce genre. Me permettra-t-il aussi de lui rappeler qu'on ne cite plus le P. Hardouin qu'en cas de nécessité absolue?

Je viens de faire la guerre à M. André pour avoir, parfois, donné trop d'étendue à ses commentaires. Je ne me contredirai pas en lui faisant remarquer qu'il est des articles où il a péché par trop de brièveté. Sous le numéro 531 est mentionnée une matrice de sceau en cuivre doré de l'abbaye de Saint-George de Rennes, que l'on a pu voir à l'Exposition universelle de 1867; or la légende de ce monument pourrait embarrasser quelques-uns des lecteurs de M. André. On y lit :

HOC SIGNVM SCI PPENDAS ESSE GEORGII.

C'est un vers léonin qui signifie : *Pense que ce sceau est celui de Saint-George.* (PPENDAS est là pour *perpendas*).

L'histoire du musée de Rennes est exposée dans une excellente préface, modestement intitulée *Avis préliminaire*. On lira cette préface avec intérêt. Le fonds principal de cet établissement est le cabinet du président de Robien, dont le nom n'est pas connu seulement en Bretagne, bien que la plupart de ses écrits soient restés manuscrits.

Le joyau des collections du président de Robien était une statuette antique d'or, trouvée vers 1749 à la pointe nord-est de Lokmariaker et qui est décrite sous le numéro 322 *bis* du catalogue de Rennes. Ce précieux petit monument a été volé en 1809 par un forçat échappé du bagne de Brest, qui fit aussi main basse sur les armoires qui contenaient les médailles d'or et d'argent, ainsi que les bagues et autres objets de prix. Le prédécesseur des trop célèbres Fossard et Brouillet, qui, en 1831, volèrent le Cabinet de France,

¹ On en trouverait d'infinitement petits, comme, par exemple, page 54 : sous les n^{os} 110, 111, 112, l'auteur décrit trois pierres, qui sont sans doute en creux; mais il a oublié de le dire.

expia comme ceux-ci son crime en retournant mourir au baigne; mais on ne retrouva pas la figurine. Heureusement que M. de Robien l'avait fait graver et que Caylus l'a reproduite dans son *Recueil d'antiquités*¹.

C'est une divinité *panthée*, qu'on pourrait nommer *Eros Harpocrate*, et M. André l'a fort bien décrite; mais ce monument a inspiré à Caylus des réflexions que je ne puis m'empêcher de citer. Ce sera comme un étiage qui nous servira à mesurer le niveau de la critique dans un temps, où un savant comme Caylus, qui, en outre, était homme d'esprit, pouvait écrire la phrase que voici :

« Je ne sçais rien de si incommode à rencontrer que les figures
« Panthées. Cet objet de superstition, dont le principe est peut-être
« autant l'avarice que la réunion de plusieurs cultes, dans le dessein
« de les porter avec une plus grande facilité; cet objet, dis-je, pré-
« sente un tissu d'allégories impossibles à deviner, puisqu'il est, en
« effet, le produit de plusieurs foiblesses particulières, présentées
« par des attributs divisés et réunis selon la plus simple volonté. »

Le catalogue du musée de Rennes a été publié aux frais de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, et a paru d'abord dans les tomes IV et VI des Mémoires de cette compagnie. On a eu depuis l'excellente idée de réunir ces deux parties en un volume, qui porte la date de 1868. On ne saurait trop féliciter la Société d'avoir fait un aussi bon emploi de ses deniers, et surtout d'avoir trouvé dans son sein un savant aussi distingué que celui qui a bien voulu consacrer ses rares loisirs à l'œuvre si difficile et si méritante que je n'ai pas assez louée dans ce rapport.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

*BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE.*

Tome IV. Rennes, 1866, in-8° de 326 pages.

La plupart des Sociétés savantes de province sont entrées dans l'excellente voie de travailler à se former des musées spéciaux d'ar-

¹ Voy. t. VI, p. 378, pl. 119, etc.

chéologie ; et plusieurs même d'entre elles en ont déjà publié les catalogues. Rien de plus utile que des publications de ce genre, qui, lorsqu'elles seront complétées, puis rassemblées, permettront au public d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des monuments du passé de notre pays que ces mêmes Sociétés recueillent avec une louable émulation. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine suivre un si bon exemple, en nous donnant aujourd'hui le catalogue de son musée¹. Ce catalogue, qui remplit la majeure partie du volume dont nous avons à nous occuper, est dû à l'un des membres de cette Société, M. André. Sous le titre modeste d'avis préliminaire se trouve une curieuse notice sur l'origine de ce musée, formé en grande partie du cabinet de M. de Robien, président au parlement de Bretagne, né à Rennes le 4 novembre 1698, et mort le 5 juin 1756. Ce cabinet passa à son fils, comme lui président à mortier. Mais, à l'époque de la Révolution, les riches collections qui le formaient furent confisquées. Le département, à qui en revenait la propriété d'après la loi du 8 pluviôse an 11, n'en voulut pas, et la commune de Rennes, de son côté, fit mille difficultés pour l'accepter. Les collections de Robien, devenues municipales, étaient placées dans les bâtiments de l'évêché lorsqu'elles furent l'objet d'un vol audacieux, que M. André nous raconte en ces termes :

« Le 24 avril 1809, un nommé Jursellez, forçat évadé du bagne de Brest, après avoir examiné les locaux comme visiteur lors de l'ouverture publique de l'établissement, s'y introduisit pendant la nuit à l'aide d'escalade et d'effraction, brisa les armoires et fit main basse sur les médailles d'or et d'argent, les bagues et objets de prix qui y étaient renfermés. Trois jours après, arrêté par la gendarmerie comme suspect et fouillé, on trouva sur lui plusieurs bagues, produit du vol. D'après ses aveux, l'on déterra, enfoui dans le Jardin des Plantes, un sac contenant un grand nombre des objets de prix par lui soustraits. » (P. 8.) Tout ne fut pas recouvert, et ce qui doit causer les plus vifs regrets, c'est la perte

¹ Le tirage à part du Catalogue de M. André fait l'objet du rapport qui précède. On laisse néanmoins subsister la partie du rapport de M. Douët d'Arçq sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, où il est encore parlé de ce travail, attendu qu'il y est envisagé à un autre point de vue, bien que le rapporteur s'accorde avec M. Chabouillet pour le recommander à l'attention des lecteurs. (Note de la commission de rédaction.)

irréparable d'une statuette antique de Cupidon en or massif, trouvée à Lokmariaker, « figurine-patère du travail le plus curieux, » suivant l'auteur du catalogue, qui rapproche ce vol de celui qui fut commis à la bibliothèque du Roi, le 6 novembre 1831; rapprochement d'autant plus naturel que, parmi les objets compris dans ce dernier vol, se trouvait un antique de la plus haute valeur et qui provenait de la ville de Rennes : nous voulons parler de la célèbre patère en or massif, découverte à Rennes en 1774 et donnée à Louis XV par le duc de Penthièvre, alors gouverneur de Bretagne. Plus heureuse que le Cupidon, la patère d'or fut retrouvée dans la Seine et rendue au Cabinet des médailles.

Le musée de la ville de Rennes est partagé en deux divisions, l'une pour l'Archéologie et l'autre pour l'Ethnographie. Le catalogue de cette seconde partie est annoncé comme devant paraître dans le prochain volume de la Société. Quant au musée archéologique, il est formé, 1° du fonds du président de Robien; 2° du résultat de fouilles faites dans le lit de la Vilaine pendant les années 1841 à 1845; 3° de la collection particulière de la Société archéologique; 4° des dons faits à l'établissement. Pour donner d'abord une sorte d'aperçu général de cet intéressant musée, nous placerons ici le tableau méthodique du catalogue, qui est divisé en deux sections : l'une affectée aux objets d'art de l'antiquité; l'autre réservée au moyen âge, à la Renaissance et aux temps modernes.

PREMIÈRE SECTION.

I. Antiquités égyptiennes.....	64 articles.
II. Antiquités persanes.....	4
III. Antiquités celtiques.....	39
IV. Antiquités grecques.....	58
V. Antiquités étrusques.....	32
VI. Antiquités romaines et gallo-romaines....	256
TOTAL.....	453

SECONDE SECTION.

I. Glyptique.....	63 articles.
II. Gravure.....	2
III. Numismatique.....	17
IV. Sphragistique.....	11
A reporter.....	93

	Report.	93 articles.
V.	Épigraphie.	3
VI.	Orfèvrerie; bijouterie.	8
VII.	Bronzes.	27
VIII.	Horlogerie.	1
IX.	Poids et mesures.	3
X.	Armes.	31
XI.	Ferronnerie; serrurerie.	8
XII.	Marbres.	34
XIII.	Cire.	1
XIV.	Ivoire.	4
XV.	Bois.	5
XVI.	Émaux.	6
XVII.	Céramique.	21
XVIII.	Verrerie.	4
XIX.	Tissus; ornements d'église.	1
XX.	Antiquités arabes.	10
	TOTAL.	160

Ce tableau montre que le plan de la classification de ce musée est bien conçu, et que la répartition des objets y est méthodique. Chaque article du catalogue contient, indépendamment de la description du monument, sa matière, ses dimensions, sa provenance et sa bibliographie, c'est-à-dire l'indication des ouvrages où il se trouve décrit ou figuré, et enfin, lorsque le cas l'exige, des notes historiques et archéologiques plus ou moins étendues. Nous citerons parmi les plus importantes de ces notes, celles qui accompagnent ces petits monuments si obscurs et si curieux qui appartiennent aux gnostiques et qui sont connus sous le nom d'*abraxas*. (P. 27 et suiv.) On sent bien que nous ne pourrions donner ici l'analyse, même restreinte, des nombreux articles de ce catalogue qui méritent de fixer l'attention. Nous sommes donc forcé de passer sous silence toute la partie ancienne, qui nous a paru d'ailleurs bien traitée, et plus particulièrement en ce qui concerne les antiquités égyptiennes, et nous nous contenterons de signaler quelques articles de la seconde section.

Sous les n^{os} 476 et 477 sont décrits deux camées de la Renaissance qui représentent, le premier, Horatius Coclès défendant le pont Sublicius, et le second, Marcus Curtius se précipitant dans le gouffre. « Ces deux pierres, dit le catalogue, peut-être de la même main et tout à fait analogues, ont été réunies en un bijou de prix.

« Déjà fort remarquables par la beauté de la gravure en relief, elles ne le sont pas moins pour le luxe de la monture. On les a fait encastrer, pour servir d'agrafes de ceinture ou de bracelet, dans un cercle de vermeil enrichi d'un entourage d'émeraudes, de rubis et de saphirs, sertis en plein autour de chaque camée. »

Indépendamment d'un assez bon nombre d'originaux, le musée de Rennes possède une collection nombreuse d'empreintes d'entailles et de camées qui, pour l'étude, peuvent remplacer suffisamment les originaux.

La numismatique tient un rang respectable dans le musée de Rennes.

« Cette importante collection, dit le catalogue, se divise en deux sections. La première, qui se compose de médailles antiques, grecques, romaines, coloniales, etc. se monte à 2,200 pièces. La deuxième, dont il y a plus particulièrement lieu de s'occuper en cet endroit, se compose de 360 monnaies et médailles françaises et 450 étrangères. Dans la suite française, on remarque des *triens* mérovingiens en or, des deniers carlovingiens, des monnaies royales et baronales, une série ducale de la Bretagne, des mereaux et jetons, de grandes et belles médailles. Dans la suite étrangère, des monnaies anglaises, hollandaises, allemandes, etc.; une série curieuse de médailles satiriques frappées par les orangistes contre les jacobites et contre Louis XIV, des monnaies italiennes et espagnoles, des monnaies arabes et orientales, etc. »

La sphragistique nous donne, sous le n° 531, la matrice en cuivre doré du sceau de l'abbaye de Bénédictines de Saint-Georges, fondée à Rennes vers l'an 1032 par Alain III, duc de Bretagne, pour sa sœur Adèle, qui en fut la première abbesse. Ce sceau représente saint Georges à cheval, en costume de chevalier, avec ce vers léonin pour légende : *Hoc signum sancti perpendas esse Georgii*. Si, comme le pense l'auteur du catalogue, il est du XI^e siècle, c'est là le plus ancien sceau d'abbaye connu.

Nous signalerons à l'auteur une expression dont on pourrait contester la propriété. C'est à l'article 95. « Glaive ou épée courte et à double tranchant (*gladius*). » Il est bien vrai qu'en latin *gladius* signifie épée ou glaive. De son côté, l'Académie définit le mot *glaive* coutelas, épée tranchante; mais, dans notre vieille langue, *glaive* ne signifie pas une épée, mais bien une lance ou un javelot. Il suffi-

rait pour le prouver de citer le glossaire de D. Carpentier, imprimé à la suite de celui de Du Cange, qui dit expressément : « Glaive, « lance, demi-pique; d'où glaive, homme d'armes armé de lance. « *Gl. glavea, glaiuus.* » Nous serions en mesure d'en fournir bien d'autres exemples. Nous ne donnerons que les plus probants. On trouve ces mots dans une lettre de rémission de l'an 1375 : « Prist un baston « ferré d'un fer de glaive¹. » Dans une autre, de 1381, « s'esforça de « férir ledit savetier d'un glayve ou autre baston ferré qu'il tenoit². » Voici encore quelque chose de plus décisif. Dans une lettre de 1385, « il preist un glaive an une main et à l'autre main traisist (*tira*) son « espée³. » Dans une autre lettre de rémission de 1391, « donna « audit du Ponchel, du demi-glaive ou lance, environ la mamelle⁴. » Voici un passage qui, par une mauvaise lecture, aurait pu faire confondre les mots glaive et épée : « Et ce fait ala remectre ledit « demi-glaive ou espie où il l'avoit pris⁵. » (Lettre de 1386.) En lisant *espée* au lieu d'*espie* (épieu), la confusion, comme on le voit, pourrait avoir lieu. Quant à la signification du mot *glaiue* pris dans le sens d'un homme d'armes, sans compter Froissart et Philippe de Commines qui s'en sont servis, en voici un exemple tiré d'une lettre de rémission de l'an 1369 : « Plusieurs gens d'armes jusques à quarante « glaives ou environ⁶. » Et ce sont bien des lances, puisqu'il est question dans un passage de Froissart de couper ces glaives de manière qu'ils n'aient plus que cinq pieds de long⁷. Il est donc constaté qu'un glaive est une lance, et qu'à la rigueur il ne faudrait plus dire le glaive de la loi, de même qu'il faudrait rejeter l'expression *ourdir une trame*, puisque ourdir se dit de la chaîne d'une étoffe et non de sa trame. Toutefois nous ne réclamerons pas la restitution du vrai sens de ces mots, admettant la prescription, et qu'il y aurait mauvaise grâce à dire la lance de la loi et ourdir la chaîne d'un complot. Nous avons voulu prouver seulement qu'il est bon de se mettre en garde, au moins pour l'avenir.

¹ *Arch. de l'Emp.* JJ. 108, n° 237.

² *Ibid.* JJ. 120, n° 158.

³ *Ibid.* JJ. 128, n° 28.

⁴ *Ibid.* JJ. 140, n° 271.

⁵ *Ibid.* JJ. 130, n° 228.

⁶ *Ibid.* JJ. 100, n° 349.

⁷ . . . et retailer chacun son glaive au volume de cinq pieds. (Froiss. éd. Buchon. t. III, p. 388.)

Un travail comme celui dont nous avons entretenu le lecteur exige, on le sait, de la part de son auteur une sûreté de coup d'œil et une variété de connaissances qui n'ont pas fait défaut, loin de là, à M. André. Aussi pensons-nous que le public lettré verra avec plaisir et accueillera avec reconnaissance son excellent *Catalogue raisonné du musée archéologique de la ville de Rennes*.

Nous trouvons encore, dans le volume qui nous occupe, un document que nous ne devons pas passer sous silence, car il a quelque intérêt au point de vue archéologique, quoique bien récent. Il est intitulé : *Inventaire des meubles appartenans à M. le comte de la Haye de Saint-Hilaire, gouverneur des ville et chasteau de Fougère, et trouvez audit chasteau après son décès en 1688*. Les Sociétés savantes ne doivent pas craindre de publier tous les documents de ce genre qui leur tomberaient sous la main. Si modernes qu'ils soient, il y a toujours quelque chose à en tirer d'utile, soit pour la terminologie, soit pour les provenances des arts relatifs à l'habillement et à l'ameublement. Nous trouvons dans celui-ci par exemple les mots *orillon* pour oreiller, *cheares* pour chaires ou chaizes, *chiennets* pour chenets, *orseuls* pour bénitiers, *éguerres* pour aiguières, *tirette* pour tiroir, etc. Il s'y trouve aussi quelques provenances à relever. Un cabinet d'Allemagne, des tapisseries d'Auvergne et de Bergame, de la dentelle ou point d'Angleterre, etc. On y rencontre, comme dans tous les comptes et inventaires possibles, bien des mots difficiles à entendre et qui ont besoin d'explications. Par exemple, à la page 287, on lit : « Un grand miroir sur une carrée de bois de violette garny aux quatre coings de placques d'argent de vermeil doré. » La *carrée* c'est le cadre. Mais qu'est-ce que du bois de violette ? Assurément on n'avait pas encore au xvii^e siècle le secret de teindre le bois. Nous avons bien pensé à l'ébène verte ; mais peut-on supposer que celui qui a dressé l'inventaire ait pu se tromper du vert au violet ? Viennent ensuite deux articles de tapis, et puis celui-ci : « Autre bahut de cuir noir, fermant à deux serrures. » Savary, dans son *Dictionnaire de commerce*, définit le bahut : un coffre couvert de cuir dont le couvert est arrondi. Or cette définition s'adapte difficilement à la signification du mot dans les anciens textes, où le bahut apparaît presque toujours, non pas comme un objet à part, mais bien comme l'accompagnement obligé des coffres, des malles, des bouges et des paniers. Nous n'entrerons pas ici dans des explications qui exigeraient une sorte de dissertation. Nous remarquerons seulement que le mot

est fort ancien, puisque nous l'avons trouvé dans un texte du commencement du XIII^e siècle : « *Pro duobus bahus xxvii s.* » dans un compte de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1229, parmi des dépenses d'écurie¹.

Voici une riche garniture de foyer. « Deux grands chiennets d'argent garnis de leurs estuits, avec des pinces (*pinçettes*), des molettes, une palle (pelle) garni d'argent avec le feu (le devant-de-feu) garny de pommetes et grenades d'argent. » C'est à la page 289. A la page suivante, on trouve « deux porte-assieptes ciselés, deux porte-assieptes faits en réchaux, » ce qu'on entend facilement. Mais qu'est-ce, à la même page, qu'un « soleil garny de mouchettes avec une chaîne, » lequel se trouve placé entre un sucrier et deux vinaigriers? Qu'est-ce encore que des « bouteilles de choc, » à la page 193. Les deux « cathelottes, l'une blanche, l'autre verte, » de la page 294, sont des couvertures de laine fabriquées en Catalogne, ou bien françaises, mais ayant gardé le nom de leur provenance première. Cet inventaire mentionne beaucoup de vases de porcelaine, orthographiée *porceline*. Voilà encore un mot qui demanderait de longues explications, dans lesquelles nous ne pouvons entrer quant à présent. Nous dirons seulement que la première mention que nous ayons rencontrée personnellement de la porcelaine, c'est dans un texte du XIV^e siècle, le magnifique inventaire de Charles V de la Bibliothèque impériale, qui est de l'année 1379. On y lit à l'article 2312 : « Ung tableau de pourcelaine où sont deux ymages armez, en estant (c'est-à-dire debout, *stans*), deux escuz de saint Georges et deux glayves; où sont en la bordure xiii perles, iv saphirs et iv ballaiz. » En 1410, le pape Jean XXIII envoya à Jean, duc de Berri, qui, comme on le sait, était ce que nous appellerions aujourd'hui un amateur des arts, une aiguière de porcelaine ainsi décrite : « Une aiguière de pourcelaine ouvrée, les piés, couvercle et biberon de laquelle sont d'argent doré. Et l'envoia nostre Saint Père pape Jehan XXIII^e à Monseigneur (le duc de Berri) par l'évesque d'Alby, ou mois de novembre l'an mil cccc et x². » Voilà bien la porcelaine telle que nous la connaissons. Mais qu'est-ce qu'une *Pierre de porcelaine*, dans cet article d'un inventaire des joyaux de la couronne de l'an 1418? « Une petite pierre de pource-

¹ *Arch. de l'Emp.* LL. 1240, fol. 2 B.

² *Ibid.* KK, 258, fol. 124 v^o.

« laine, entaillée à six petit ymages, garnie d'or¹. » Ce passage semblerait indiquer qu'au xv^e siècle on donnait, dans certains cas, le nom de porcelaine à une pierre qui nous est inconnue; car on ne peut pas tailler une image sur de la porcelaine. Répétons en finissant que les comptes offrent une foule de mots difficiles, et que l'on ne peut raisonnablement espérer d'arriver à leur explication qu'à la condition que les textes de ce genre seront mieux connus au moyen de publications multipliées. C'est surtout aux Sociétés savantes qu'il incombe de se mettre avec ardeur à une tâche si utile.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE.

Tomes V et VI. Rennes, 1867 et 1868, in-8°.

Le tome V de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine s'ouvre par un mémoire de M. Duplessis, intitulé *Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval*. C'est un travail étendu² et consciencieux sur une question d'antiquité qui, comme on sait, est fort controversée, les uns voulant que l'art de ferrer les chevaux ait été pratiqué par les Grecs et les Romains, les autres pensant, au contraire, que c'est là un art du moyen âge. Nous n'avons pas la prétention de juger le procès; nous en mettrons seulement les pièces sous les yeux du public, d'après le savant mémoire d'un écrivain que sa spécialité mettait mieux à même que tout autre d'en bien juger³. M. Duplessis commence son mémoire par l'examen critique des textes grecs et latins. L'expression d'Homère parlant

¹ *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publication de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 355, art. 528.

² Il ne comprend pas moins de 156 pages in-8°. M. Duplessis a lu, aux séances de la Sorbonne du mois d'avril 1866, un résumé de son mémoire qui ne contient que 14 pages. Ce résumé est imprimé dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, Archéologie, p. 189 à 202, et le secrétaire de la section d'archéologie l'a analysé dans le compte rendu des lectures, publié dans le tome III de la *Revue des Sociétés Savantes*, 4^e série, p. 544.

³ M. Duplessis, membre correspondant de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, est vétérinaire au 1^{er} régiment d'artillerie, à Metz.

des chevaux aux pieds d'airain et à la crinière d'or ne l'arrête pas. Il n'y voit, avec raison, qu'une métaphore. Xénophon, Aristote, Diodore de Sicile, ne lui donnent aucun passage qui parle clairement de la ferrure des chevaux. Il en est de même de fragments de certains auteurs byzantins parvenus jusqu'à nous, et qui, remarquons-le, étaient vétérinaires. Même silence chez les auteurs latins.

Nous citerons pour preuve le passage suivant du mémoire :

« Après les citations grecques et latines qui précèdent, résumons-nous donc et demandons s'il est possible d'affirmer que la ferrure à clous, telle qu'on la pratique actuellement en Europe, existait chez les Grecs et chez les Romains pendant toute la durée de l'empire d'Occident ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons, au contraire, que c'est à tort que quelques historiens contemporains prétendent qu'il faut prendre à la lettre le *χαλκόποδος* d'Homère, le *ferream ut soleam* de Catulle, le *soleas ex auro* de Pline ou le *soleis ex argenteis* de Suétone, lorsque Xénophon, qui vivait sept ou huit siècles après Homère, lorsque les vétérinaires grecs Apsyrté et Théomneste, les agriculteurs Columelle et Varron, ainsi que les deux Végèce, ne nous laissent pas supposer un instant l'existence de cet art, et nous dépeignent si clairement l'usage fréquent de la corne chez les chevaux, les accidents qui en sont la conséquence, ainsi que les moyens de les prévenir et de les guérir. Nous repousserons donc cette donnée historique jusqu'à ce que de nouvelles preuves viennent modifier notre manière de voir. » (P. 17.)

De l'examen des textes, M. Duplessis passe à celui des monuments subsistants. Ils ne sont pas nombreux, et, qui pis est, tous ne sont pas susceptibles d'être ramenés à une date certaine. Vient en premier lieu le fer trouvé dans le tombeau de Childéric. Celui-là, à la vérité, avait bien sa date, mais ce n'était qu'un faible fragment, tellement oxydé qu'il tomba en poussière en l'examinant. Il n'en reste qu'un dessin, donné par Chifflet dans son *Anastasis* et reproduit par M. l'abbé Cochet dans son curieux travail d'archéologie mérovingienne intitulé *Le Tombeau de Childéric I^{er}*. (P. 150.) Sur ce dessin se voient deux trous de clous. Au reste, le savant abbé a des doutes sur cet objet, et, après les avoir émis, il ajoute : « Nous possédons beaucoup de fers, disons mieux, beaucoup de sabots en fer pour chevaux et mulets, appartenant à ces deux périodes an-

«tiques que nous désignons communément sous le nom de franque et de romaine. Eh bien, pas un jusqu'ici n'a été trouvé ressemblant à celui-là.» (P. 151.)

Le fer à cheval qui se présente ensuite, car nous ne tenons pas compte ici des sabots de fer ou hipposandales, c'est celui qui a été trouvé par M. Troyon, en 1854, à Chavannes-sur-le-Veyron, au canton de Vaud. Celui-ci, dont M. l'abbé Cochet, dans l'ouvrage cité ci-dessus, donne aussi le dessin, est bien un fer à cheval comme les nôtres. Il est percé de six trous, trois de chaque côté. Quant à l'âge de ce monument, voici ce qu'il en dit : «Maintenant, à quelle époque de l'histoire M. Troyon fait-il remonter sa colline de Chavannes et les antiquités qu'elle renferme ? C'est ce qu'il n'a pas encore déterminé d'une manière précise. Toutefois il incline à le considérer comme le résultat d'une invasion de Vendes ou de Slaves, qui aurait eu lieu du v^e au vi^e siècle de notre ère. Cependant il n'exclut pas de ses conjectures les excursions des Hongrois et des Sarrasins, qui eurent lieu jusqu'au x^e siècle.» (P. 156.)

En nous décidant pour l'époque la plus récente, ce qui est souvent le meilleur parti à prendre en fait de questions d'origine, nous aurions là un fer à cheval du x^e siècle seulement. Paul-Louis Courrier niait formellement que les anciens eussent connu l'art de ferrer les chevaux, et M. Dureau de La Malle ne faisait remonter cet usage qu'au ix^e siècle. On conserve au Musée de Troyes deux fers à cheval : l'un de ces objets est à bords ondulés et a trois trous de chaque côté ; l'autre s'écarte sensiblement de la forme ordinaire, puisqu'il forme une sorte de cercle traversé dans son milieu par une bande perpendiculaire. Le catalogue porte seulement ces mots : «Fers de chevaux anciens, de formes variées, trouvés en creusant le canal,» ce qui ne précise rien. Pas plus de détermination fixe pour les neuf fers de chevaux «à bords ondulés» du Musée archéologique de Nantes. Celui d'Abbeville possède un petit fer à six trous, propre à un mulet, et qui ressemble à celui de Chavannes. Sur quoi M. l'abbé Cochet remarque que «M. Traullé, antiquaire d'Abbeville, mort vers 1828, rapporte que de son temps il a vu extraire un grand nombre de fers de mulets du champ de bataille de Saucourt, où Louis III défit les Normands, en 881 ou en 882¹.» (P. 160.)

¹ M. de Cessac, dans ses curieuses fouilles de la tour de Saint-Austrille, canton

M. Duplessis expose savamment dans son mémoire toutes les opinions, tous les faits, tous les monuments qui se rapportent à son objet. Chemin faisant, il rencontre la question d'Alise, qu'il aborde résolument. Il tient pour Alise contre Alaise, et se trouve par là appelé à combattre le sentiment de notre collègue M. Quicherat, ce qu'il fait au reste avec courtoisie et en toute révérence. Seulement il confond M. Jules Quicherat, professeur de l'École impériale des chartes, avec son frère M. Louis Quicherat, membre de l'Académie des inscriptions. C'est une erreur bien naturelle et assurément très-justifiable. En résumé, le mémoire de M. Duplessis, plein de recherches consciencieuses, d'aperçus curieux et d'utiles détails techniques, nous paraît destiné à avancer la question autant qu'elle peut l'être quant à présent. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage, qu'on nous permettra de rapporter en entier :

« Disons donc en terminant qu'il est certain, indubitable, que
« la ferrure à clous n'était connue ni des Grecs, ni des Romains, ni
« des Gaulois, ni des Gallo-Romains, si l'on en juge par les textes
« et les monuments gravés ou sculptés qui nous restent; mais qu'à
« partir de César les Romains, et plus tard les Grecs, se sont servis
« en quelques occasions d'une chaussure à courroies appelée *hippo-*
« *pedes* et *spartion* chez les Grecs, *solea* et *spartia* chez les Romains;
« et que c'est à peine si nous possédons actuellement un ou deux
« spécimens en fer ou en bronze pouvant nous faire connaître ou
« comprendre ce qu'étaient ces chaussures à courroies; et que, quant
« à ces lourdes et informes machines désignées par beaucoup d'ar-
« chéologues modernes comme des hipposandales antiques, nous
« les repoussons entièrement et ne pouvons les accepter que comme
« des sabots en fer employés pour arrêter les roues dans les des-
« centes des chars; et qu'enfin l'usage des hipposandales ne pouvait
« être ni continu, ni journalier, mais bien exceptionnel, car l'expé-
« rience nous a démontré et démontre encore chaque jour combien
« une courroie quelconque, entourant les paturons des jambes des
« chevaux, est gênante et dangereuse; danger fort bien annoncé et
« décrit par les vétérinaires grecs et les agriculteurs latins, et qui
« devait, surtout pour les chevaux de guerre, être cent fois plus dé-
« sastreux que l'usure par trop rapide de l'ongle des pieds, ainsi

de Chénérailles (Creuse), a trouvé, parmi beaucoup d'autres objets antiques, un fer à cheval; mais il n'en précise pas l'époque.

« que nous sommes à même de l'expérimenter au xix^e siècle dans
« nos grands camps d'instruction, où les nombreuses blessures du
« paturon, par suite du mode d'attache, rendent chaque jour tant
« de chevaux indisponibles. Que serait-ce donc s'ils devaient voyager
« avec des courroies aux pieds ?

« L'hipposandale était une exception, et nous ne le considérons
« que comme tel dans l'histoire de la ferrure; et si, suivant quelques
« auteurs, qui du reste ne s'appuient que sur des données fort lé-
« gères, il existait encore au commencement du moyen âge, ce ne
« devait être encore qu'à l'état d'exception, et non comme un usage
« généralement reçu. » (P. 43.)

M. Pol Nicard a traité la même question dans une dissertation qui a paru dans le tome IX de la 3^e série des Mémoires de la Société des antiquaires. Elle est intitulée : *Les anciens ont-ils connu la ferrure à clous?* C'est un travail bien fait. Il se prononce pour la négative.

A la suite du mémoire de M. Duplessis vient un important travail historique de M. Morin, portant pour titre : *L'Armorique au v^e siècle*. Mais nous devons laisser à nos collègues de la section d'histoire le soin de l'apprécier.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne dans ce volume une *Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray* (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine). Il divise son travail en trois parties : 1^o temps primitifs ; 2^o époque romaine ; 3^o moyen âge et temps modernes. Cette statistique est faite avec soin et fournit d'utiles renseignements tant sur les localités de ce canton que sur les familles qui les ont habitées. Les monuments religieux n'y présentent qu'un intérêt secondaire. L'auteur en convient lui-même lorsqu'il dit, en parlant de l'église de Fougeray : « L'église paroissiale de Fougeray, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, offre
« peu d'intérêt; quelques parties remontent à l'époque romane, c'est
« le portail cintré ouvrant sur la tour, la grande nef et l'arc triom-
« phal qui la termine. Au bas et au nord de cette nef est une cha-
« pelle du xv^e siècle appelée *la Chapelle-Neuve*; on y voit deux co-
« lonnes assez curieusement sculptées. Cette église possède une cloche
« de 1477, qui provient des anciens Cordeliers de Nantes. Au sortir
« est une croix de cimetière qui peut remonter au xiii^e siècle; elle
« est en pierre, son pied très-élançé est octogone, et quatre pattes
« en feuilles d'acanthé le reliait à sa base; la croisée se compose

« presque entière d'un quart-feuille contenant au centre le Christ sur une croix à double croisillon, la Vierge et saint Jean debout de chaque côté. » (P. 308.)

Quant aux châteaux, qui paraissent avoir été nombreux dans ce canton, il n'en reste plus d'anciens. Un seul, celui de Launay-Bazouin, est signalé par l'auteur comme un charmant spécimen des châteaux du xv^e siècle.

Nous passons au tome VI. On y trouve la seconde partie du *Catalogue du Musée*, dont la première, consacrée à l'archéologie, a paru dans le tome IV¹.

Un travail d'archéologie digne d'attention est celui de M. de La Bigne-Villeneuve, intitulé *Promenades archéologiques dans l'ancien Rennes*. Mais, pour suivre l'auteur avec fruit dans son étude topographique, il faudrait avoir sous les yeux un bon plan de la ville de Rennes. A défaut de ce secours indispensable, nous ne pouvons faire autre chose que d'extraire de son travail les passages qui nous ont paru les plus instructifs. Rennes, le *Condate Redonum* de Ptolémée et de la Table de Peutinger, a été une des villes les plus importantes de l'Armorique. C'était là que les anciens ducs de Bretagne se faisaient couronner². On ne sait rien sur la première église de Rennes, qui était dédiée à saint Pierre. Mais on sait qu'en 1180 on en rebâtit une seconde, qui ne fut achevée qu'en 1359. Il fallut la reconstruire en 1541, et ce dernier bâtiment fut abattu au siècle dernier. « En 1754, dit M. de La Bigne, la démolition de la vieille cathédrale ogivale fut décidée : on ne conserva que les tours de la façade. Notre époque a vu s'achever le temple grec auquel ces tours servent aujourd'hui de frontispice. » (P. 112.) L'auteur parle d'une première enceinte de Rennes remontant au III^e siècle, enceinte qu'il fallut reconstruire au IX^e siècle, lors de l'invasion de Noménoé, puis au XII^e, après un incendie arrivé l'an 1128.

Voici, d'après lui, l'état de la ville au xv^e siècle :

« Antérieurement à 1421, la cité close de Rennes était donc renfermée dans une sorte d'hexagone irrégulier s'appuyant à la rive droite de la Vilaine, du côté du midi, s'étendant vers le nord jusqu'à la place actuelle des *Lices*. De l'ouest à l'est, sa largeur ne dépassait pas l'espace compris entre la rue Nantaise, d'une part, et les rues de l'Horloge et de Rohan de l'autre. La su-

¹ Voir plus haut, p. 368 et suiv.

² *Gall. chr.* XIV, 739.

« perficie ainsi circonscrite pouvait atteindre huit à neuf hectares
« tout au plus.

« L'angle le plus avancé vers le nord de cette ligne fortifiée était
« occupé par le château, le *Chastel de Rennes*, comme on disait aux
« XIII^e et XIV^e siècles; la *Tour de Rennes*, comme l'appellent les char-
« tres et les chroniqueurs du XII^e siècle, *Turris Redonensis*. C'était,
« suivant la tradition, un ensemble de courtines reliées par six
« grosses tours, avec un donjon. Là les comtes de Rennes avaient établi
« leur demeure, à partir de l'époque des luttes contre les envahis-
« seurs normands. Depuis Gurwand jusqu'à Jean V, cette vieille
« forteresse porta noblement sur ses créneaux la bannière de Bre-
« tagne. » (P. 104.)

Rennes avait quatre portes : la porte Jacquet, la porte Baudraère,
la porte Esvière, traduction française de *porta Aquariae*, et la porte
Mordelaise, la plus célèbre et la seule qui subsiste. C'était par cette
dernière que passaient le duc et l'évêque de Rennes à leur joyeuse
entrée dans la ville. Dans un des remaniements que les travaux
de défense firent subir à cette porte, un maçon trouva sous sa
main une inscription portant une dédicace du sénat des *Redones*
(*ordo Redonensis*) à l'empereur Gordien le Pieux. Il l'employa dans
son travail de réparation, « sans s'inquiéter d'ajuster la pierre dans
« le sens où l'on pourrait plus facilement déchiffrer l'inscription. »
(P. 109.) La voici telle que la donne M. de La Bigne : IMP ·
CÆS · M · ANTONIO · GORDIANO · PIO · FEL · AVG · P · M ·
TR · P · COS · O · R · Puis il ajoute : « Cette pierre, provenant des
« démolitions de quelque édifice de la cité gallo-romaine, est le
« seul monument aujourd'hui existant à Rennes, qui constate l'or-
« ganisation de l'ancienne curie avec son sénat et ses magistrats
« municipaux. La destination que lui a donnée un ouvrier ignorant
« l'a peut-être sauvée d'une destruction totale, et nous a conservé
« du moins un des titres les plus curieux de l'histoire de notre ville.
« Il serait à désirer que l'on prit quelques mesures pour sauver
« d'une complète oblitération ce curieux monument épigraphique. »
(P. 110.) Rennes renfermait dans son enceinte deux abbayes im-
portantes. L'une était celle des Bénédictines de Saint-Georges, fondée
en 1032 par le duc Alain III, et dont sa sœur Adèle fut la première
abbesse. « Il reste de Saint-Georges, dit M. de La Bigne, un vaste et
« majestueux bâtiment converti en caserne, dont les grandes arcades
« claustrales rappellent l'ancienne destination monastique. » (P. 121.)

Saint-Melaine de Rennes était aussi une abbaye de Bénédictins. Voici ce qu'en dit le mémoire qui nous occupe : « L'abbaye de Saint-Melaine, avec le quartier qui l'entoure, n'était pas certes une de ses moindres annexes (de Rennes). Au point de vue archéologique, l'ancienne église abbatiale, où se dresse aujourd'hui la paroisse de Notre-Dame, n'est pas indigne de l'attention des amis de l'art monumental. C'est la seule église de Rennes qui présente des fragments de l'architecture romane du xi^e siècle, associés à des spécimens du style ogival depuis le xiii^e siècle jusqu'au xv^e. Le xvii^e siècle a même laissé son empreinte sur la façade de la tour. » (P. 125.) Nous pourrions pousser plus loin nos citations, mais il faut se borner. Signalons pourtant encore cette cloche donnée en 1468 au beffroi de la ville par le duc François II, qui ordonne qu'elle soit faite de telle façon « qu'il en soit bruit et renom. » Nous voyons aussi qu'une rue de Rennes, appelée la rue Saint-Denis jusqu'au xv^e siècle, changea alors son nom en celui de la rue des Dames, parce que, lors du passage à Rennes de la duchesse Anne, d'un renom presque légendaire parmi les Bretons, elle avait été habitée par les dames de sa suite.

Cette étude sur l'ancien Rennes de M. de La Bigne-Villeneuve est un travail bien fait et qui se lira avec profit par tous ceux qui voudront bien connaître l'ancienne capitale de la Bretagne.

Nous avons parlé, en nous occupant du tome V, d'une statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, arrondissement de Redon, par M. l'abbé Guillotin de Corson; nous trouvons ici un travail analogue, mais plus étendu et plus important; il est intitulé *Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton d'Antrain*¹, et est dû à M. L. Maupillé, ancien membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine. L'auteur y étudie avec soin chacune des paroisses de ce canton, tant sous le rapport historique et statistique que sous le rapport archéologique. Nous allons signaler rapidement dans ce travail, paroisse par paroisse, ce qui a plus particulièrement trait à l'archéologie.

Antrain. — « Les commencements de la ville d'Antrain, dit M. Maupillé, peuvent être reportés jusqu'aux premières années du xi^e siècle; mais son accroissement ne date que des premières

¹ Arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

« années du xv^e. » (P. 151.) Il y avait une forteresse dont il a vainement cherché l'emplacement dans la ville. « Mais, ajoute-t-il, je crois, du reste, avoir trouvé son emplacement à environ 1,500 mètres au-dessous, en aval et sur les bords du Coesnon, à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le village de la Motte. » (P. 152.) Il donne ensuite une description détaillée de l'église, qu'il place à la fin du xii^e siècle.

Bazouges-la-Pérouse. — L'église, du titre de Saint-Pierre et Saint-Paul, a été reconstruite il y a une vingtaine d'années. « Dans la reconstruction, dit M. Maupillé, on a conservé seulement la partie orientale de la première nef, du côté du sud, et la façade, dans laquelle se trouve la grande porte, sur la principale rue de la ville. La partie la plus remarquable est sans contredit la travée, au-dessous de la tour, dans laquelle sont placés aujourd'hui les fonds baptismaux. Elle est surmontée d'une voûte à nervure dont les retombées viennent s'appuyer sur quatre énormes piliers que leur structure et l'ornementation de leurs chapiteaux semblent rattacher à l'architecture de la fin du xii^e siècle. Les restes des trois contre-forts romans qui soutiennent le mur oriental viennent encore appuyer cette conjecture. » (P. 184.)

Chauigné. — L'église, sous l'invocation de la Vierge, est de la fin du xvi^e siècle, avec quelques traces d'une construction beaucoup plus ancienne et peut-être romane.

La Fontenelle. — L'église, sous l'invocation de saint Sanson, évêque de Dol, paraît être du xvi^e siècle. « Sa forme, dit M. Maupillé, est celle d'une croix latine; elle se compose d'une nef et deux transepts. » (P. 200.) Expression inexacte, car on dit les deux bras du transept d'un église, et non pas les deux transepts, à moins que l'église dont on parle n'ait effectivement un double transept, cas extrêmement rare.

Marcillé-Raoul. — L'église, du titre de Saint-Pierre. Moderne avec des traces de construction romane.

Noyal-sous-Bazouges. — L'église, du titre de Saint-Martin. « Elle a été construite dans ces dernières années à la place d'une ancienne

«église qui tombait en ruines et qui présentait les caractères d'une
«église romane restaurée au xvii^e siècle.» (P. 208.)

Rimou. — L'église, sous l'invocation de la Vierge. D'une recons-
truction moderne et dont le chevet, qui seul a été conservé, annonce
le xv^e siècle.

Saint-Ouen-de-la-Rouerie. — L'église actuelle, construite en 1661
sur l'emplacement d'une église ancienne dont on n'a conservé que
le côté du nord. «Trois baies romanes sans aucune ornementation,
«qui se dessinent dans le plein de la muraille, témoignent de sa
«haute antiquité.» (P. 213.) Un retable en bois du xvi^e siècle et
un calice de la même époque.

Saint-Rémy-du-Plain. — «La partie la plus ancienne de l'église
«est le pignon du chevet. On y voit deux fenêtres murées dont les
«ogives semblent accuser le xiii^e siècle. Le reste de l'église, a été
«refait en 1693. Cette église possède un calice en vermeil assez
«remarquable et une croix processionnelle du xvi^e siècle. On voit
«près de Saint-Rémy, dans le bois de la Cordonnais, les restes d'un
«camp romain.» (P. 217.)

Tremblay. — M. Maupillé regarde cette église, qui est du titre
de Saint-Martin, comme l'une des plus anciennes de la contrée.
Elle a été construite au xvi^e siècle, mais on y reconnaît facilement
beaucoup de parties anciennes. Il signale encore dans le bourg de
Tremblay l'existence de plusieurs maisons remarquables. L'une
d'elles porte l'inscription suivante : *L'an 1578 J. Coupe fist faire ce
logis.* (P. 233.)

Romazy. — L'église, du titre de Saint-Pierre, n'a rien de remar-
quable. Il en est question au xi^e siècle dans le cartulaire de saint
Florent. *Ecclesia quæ vocatur Romesiliz.*

Des travaux du genre de ceux de M. l'abbé Corson et de M. Mau-
pillé, moins brillants qu'utiles, et sous notre plume cette expression
est loin d'entraîner un blâme, n'en méritent pas moins d'être signalés,
car, sans compter leur valeur présente, ils fourniront à l'avenir d'ex-
cellents matériaux pour cette grande entreprise d'un répertoire gé-

néral archéologique de la France, qui, grâce à l'impulsion puissante donnée par M. le Ministre de l'instruction publique, est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. Travail immense, qui marche peut-être un peu lentement au gré des amis impatientes de la science, mais qui a pourtant déjà donné d'importants et précieux résultats. C'est aux Sociétés savantes, aussi zélées que celle d'Ille-et-Vilaine, de se faire une belle part dans l'achèvement d'un tel monument, si utilement élevé au passé de la France. Elles ne manqueront pas à l'appel.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde l'archéologie dans le volume qui fait l'objet de cet examen, nous y signalerons, en finissant, un petit *Compte des obsèques d'Isabeau de Bretagne*, de l'an 1490, qui se trouve aux pages 312 et 313. Nous n'avons rien à y remarquer, si ce n'est la mention de *sargecte noire d'Arras*. Les sarges, comme on disait au xiv^e siècle, ou les serges, comme on a dit à partir du xv^e, étaient des étoffes de laine, unies et rases, dont l'usage le plus habituel était affecté à ce qu'on appelle, dans les anciens textes, des chambres, c'est-à-dire les couvertures des lits et les tentures des murailles. Sans compter la provenance d'Arras, dont il est ici question, on trouve dans d'autres comptes des xiv^e et xv^e siècles des serges de Caen, des serges de Bretagne, d'Orléans, de Florence, d'Angleterre et même d'Irlande. Celles de Caen sont de beaucoup les plus fréquemment mentionnées. Il y en avait de noires, de rouges, de perses, c'est-à-dire d'un bleu couleur de mer; les unes à deux raies, d'autres à quatre, d'autres à cinq. Quelquefois, mais rarement, ces raies étaient d'or. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans un compte de l'argenterie d'Étienne de la Fontaine, de l'an 1351. « Pour III pièces de sarges rayées d'or . . . pour faire « les courtines de ladite chambre (de la reine de Navarre), III^{xx} escuz¹. » Les prix aussi variaient beaucoup. Et c'est précisément à cause de cette grande variété, tant des prix que des qualités, qu'on ne saurait trop conseiller de publier tous les textes de ce genre qu'on rencontre, surtout quand ils sont originaux.

L. DOUËT D'ARCO,

Membre du Comité.

¹ Arch. de l'Emp. KK. 8, fol. 27.

Dans le volume précédent, MM. Midoux et Matton ont publié un travail très-neuf et très-complet sur les filigranes des papiers employés dans le nord de la France au xv^e siècle, travail dont notre savant collègue, M. Douët d'Arcq, a rendu compte avec un incontestable talent dans une de nos séances de l'année dernière.

MM. Midoux et Matton complètent aujourd'hui leur œuvre en donnant un tableau détaillé de tous les filigranes relevés par eux dans la circonscription susdite, tableau fournissant quatre cent vingt-neuf variétés, depuis 1477 jusqu'en 1508, et indiquant dans quelles archives de l'Aisne on trouve ces marques.

Un autre tableau relate quatre-vingt-quatre variétés relevées dans des papiers employés durant la même période dans le midi de la France; enfin ces cinq cent treize variétés sont fidèlement fac-similées dans une série de planches très-bien exécutées.

Ce travail a mérité le prix d'archéologie au concours de la Sorbonne, et nous ne pouvons qu'engager son auteur à poursuivre cette curieuse étude sur le xvi^e siècle. La science des filigranes, en effet, est intimement liée à l'histoire de l'industrie et de la typographie, et elle se fera comme se sont faits l'art héraldique, la numismatique et l'épigraphie.

A Aumont, ferme de la commune de Courcy-la-Ville, M. Marchand, instituteur primaire, a découvert un cimetière qu'il croit mérovingien : les corps étaient ensevelis, les uns dans des cercueils en pierre, les autres dans des trous creusés dans le tuf. Il y a trouvé quelques fibules, des armes, puis des vases de terre, des grains de verre; tous les corps y étaient uniformément orientés, les pieds tournés au sud-est.

M. Matton rend compte d'une trouvaille plus importante faite par lui à Chalandry.

La montagne de Saint-Aubin forme deux monticules isolés défendant le passage de la Sèvre au sud, et dut être le champ de fréquents combats au m^e siècle de notre ère, d'après les nombreux objets qui y sont sans cesse découverts, surtout des monnaies des empereurs gallo-romains. L'année dernière, le hasard

y a fait exhumer un certain nombre d'objets très-curieux provenant évidemment d'un autel à Vénus et à Latone : on y remarque deux cuillers à parfum argentées d'un élégant travail; deux poteries argentées; des couteaux et hachettes de sacrificateurs; un ressort de serrure en fer; un mors de cheval et ses accessoires destinés à un char, parfaitement conservés; une statuette de Vénus accroupie, de 10 centimètres de hauteur, les yeux en argent soudé; plus deux cents monnaies en bronze aux types de Tetricus et de Postume.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD.

Congrès celtique international tenu à Saint-Brieuc en octobre 1867.
Séances, mémoires, annexes aux comptes rendus.

Nous sommes bien en retard avec le Congrès celtique de Saint-Brieuc, et nous en sommes d'autant plus fâché que les publications qui s'y rattachent, et qu'on nous a fait l'honneur de confier à notre examen, offrent un vif intérêt à bien des points de vue divers. Cette fête, à la fois scientifique et populaire, historique et poétique, avait surtout pour but de rapprocher les deux familles celtiques de la Bretagne proprement dite et de cette contrée de la Grande-Bretagne qui, jusqu'ici, est restée toute celtique de mœurs et de langage, l'ancienne Cambrie, le pays de Galles.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici toutes les belles choses que cette fraternité des deux Armoriques a inspirées aux bardes anglais, MM. James Kenwarth et Samuel Ferguson, ainsi qu'aux orateurs et poètes bretons.

La musique était naturellement de la fête; nous avons sous les yeux la brillante cantate de M. Gaultier du Mottay, de l'abbé Bourdellès et de M. Charles Collin; une autre avait été composée par MM. Ropartz, Le Jan et Thielmans. Elles n'intéressent l'archéologie que par quelques vieux airs bretons qui s'y trouvaient habilement encadrés. Bien plus curieux et plus réellement breton était, il faut en convenir, l'apport musical de la députation britannique.

Le plus illustre des bardes gallois, celui-là même qui vient d'être

nommé premier *telynhor* du prince de Galles, le vieux et aveugle Gryffidd, était venu avec sa grande harpe à trois rangs de cordes, instrument bien connu des érudits français et souvent décrit, mais toujours bien précieux et sacré pour l'archéologue, puisqu'il est indubitable qu'il est fait à l'image des vieilles *telyn* de l'époque celtique et contemporain des mélodies immémoriales qu'il accompagne, des plus anciennes et authentiques *barzas breis* réunies par notre éminent collègue M. de La Villemarqué. Le *telynhor* anglais accompagnait de sa harpe antique les mélodies chantées par une jeune fille, miss Susannah, mélodies fort étranges, nous dit-on sans plus de détail, et qu'on aurait bien dû chercher à fixer et à nous faire connaître en raison de leur étrangeté même et de leur antiquité probable.

Les derniers jours du congrès eurent la surprise d'un divertissement populaire, qui fut autrefois commun à toute la France, à toute l'Europe, et qui n'a probablement plus d'autre asile familier que certains villages perdus de la basse Bretagne : il s'agissait d'un mystère joué en toute sincérité par des paysans. C'était ce vieux *Mystère de Sainte-Tryphine*, dont le texte fort ancien a été recueilli, traduit et publié avec commentaires par M. Luzel, professeur au lycée de Dinan, puis à celui de Lorient, et l'un des premiers dans la pléiade des bardes bretons d'aujourd'hui. C'était lui aussi qui s'était constitué le régisseur et répétiteur de la représentation. La mise en scène et les costumes laissaient, paraît-il, à désirer; mais l'accent convaincu des acteurs, religieusement scandé et chanté comme la mélodie antique, força l'attention et obtint l'intérêt le plus sympathique.

Tel fut le côté populaire et musical de ces assises curieuses de la tradition celtique. Un volume d'*Annexes* contient les poésies bretonnes, anglaises et galloises qui furent récitées aux cinq journées, et un autre volume plus considérable nous donne, avec les procès-verbaux des séances, le récit d'excursions archéologiques offertes aux hôtes du congrès, le catalogue détaillé d'un musée improvisé d'antiquités celtiques, ainsi que les principaux mémoires lus en séance. On comprend que notre compte rendu soit particulièrement discret sur ces mémoires, si intéressants et bien faits qu'ils soient en eux-mêmes : il ne s'agissait plus de trouvailles nouvelles ou de discussions inattendues en cette occasion; nos archéologues de Bretagne n'avaient à se préoccuper que de faire à leurs hôtes les

honneurs de leurs monuments déjà connus, et de résumer les données acquises de l'histoire et de la critique. Il nous suffira donc d'attester d'une manière générale, en ce qui nous concerne, la haute valeur des mémoires de MM. Henri Martin, Closmadeuc, de La Villemarqué, sur l'*Origine des monuments mégalithiques*, sur le *Mode de sépulture et les ossements dans les dolmens du Morbihan*, sur les *Pierres et les textes celtiques*.

Mais nous avons à cœur de relever certaines dissonances qui nous ont frappé dans le compte rendu de la fête celtique internationale. Cette accolade fraternelle aux Bretons d'Angleterre aurait-elle donc manqué de douceur si l'on n'y eût mêlé quelques mots désobligeants contre « l'oppression » française ? Ne peut-on réveiller les accords de la harpe de Rumengol sans lancer l'anathème aux « bâtards et aux traîtres (je cite textuellement) qui consentent à « apprendre l'idiome français ? » Enfin ne peut-on professer le culte poétique des dolmens et des menhirs sans les poser en bornes-frontières contre « les mauvaises choses qui viennent du pays de « France ? » Tout cela est formel et revient fréquemment çà et là, et c'est en vain qu'on chercherait à l'entour quelques réserves en faveur de la patrie commune. Est-il donc vrai que, pour certains archéologues et bardes bretons, les Français soient toujours *l'étranger* ?

Ce sont là des expressions qu'on ne s'étonne pas de rencontrer dans le recueil des *barzas breis* ; elles avaient un sens à leurs dates reculées, et nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la belle et éloquente préface de M. de La Villemarqué tous ces bardes si dévots à la vieille Armorique et si étrangement hérétiques envers la France ; ils y apprendront à concilier le culte du passé et le vrai patriotisme.

C'est précisément ici quelque chose d'analogue aux tendances que notre excellent secrétaire, M. Chabouillet, relevait il y a quelque temps, avec une vivacité toute cordiale, dans les travaux de la *Société des Flamands de France*. Et peut-être conviendrait-il d'y insister un peu, puisque ce genre d'hérésie semble vouloir se propager. Coup sur coup nous avons vu les félibres de Provence, assistés de leurs amis les joueurs de flûtet et les tambourinaires, fraterniser solennellement avec les Catalans, en affectant de tourner le dos à ce qu'ils nomment les Français ; et, d'autre part, nos Flamands se qualifier de race conquise, tandis qu'il devrait leur sembler

plus naturel de se trouver rapatriés. A la même heure, enfin, voici que les Bretons, du pied de leurs monuments mégalithiques, sur l'air et dans le rythme de leurs vieux *gwers*, renouvellent tous les anathèmes du moyen âge contre la domination française et les renégats qui consentent à s'y prêter. Il n'y a pas de raison pour que ce genre de sentimentalité provinciale ne fasse pas, de clocher en clocher, le tour de la France, car il est bien peu de provinces qui n'aient eu leur heure d'autonomie féodale, bien peu qui soient entrées de bonne grâce dans le concert de la nationalité commune.

De tous ceux à qui ces observations s'adressent, il n'en est pas un qui, interpellé directement, ne s'empresse de protester qu'il est aussi bon patriote que nous et qu'il n'en parle que par métaphore. Qu'on se relise pourtant, et l'on conviendra tout au moins qu'il y a là une manie irréfléchie, une pente mauvaise.

C'est à notre Comité que revenait le délicat devoir de signaler ces tendances, puisque le plus souvent l'archéologie en fournit le prétexte.

Il nous appartient surtout de dénoncer ici autre chose et bien pis qu'une erreur sentimentale : il y a formellement contresens, et c'est prendre notre histoire nationale au rebours de sa vraie signification et de son vrai génie. On pourrait dire, en modifiant un adage fameux, qu'un peu d'archéologie contrarie l'idée de notre unité nationale, et que beaucoup d'archéologie y ramène. Vous ne sauriez trop vous passionner pour le passé, dirons-nous à ces savants et à ces poètes de province, et vous ne sauriez surtout y regarder trop loin. Mais n'allez pas vous arrêter exclusivement à ces époques troublées et intermédiaires où la nation en était, pour ainsi dire, à se chercher à tâtons, à travers les collisions plus ou moins héroïques de diverses races, indigènes ou adventices, mal amalgamées encore. Portez le regard au delà de l'époque féodale, au delà du chaos des invasions, et vous apercevrez la vieille unité celtique. Or, s'il est une logique dans notre histoire, elle consiste sans nul doute en cette force invincible, permanente et longtemps inconsciente d'elle-même, qui, à travers tant de siècles et tant d'événements, entrechoquant tous les éléments nouveaux et anciens pour les faire se mieux pénétrer les uns les autres, a travaillé et réussi à reforger l'unité première.

Est-ce à dire que les petites nationalités partielles dont elle se

composait dans le passé doivent tout à fait se fondre et se perdre? Nullement, ces variétés provinciales sont une richesse imprescriptible; elles fournissent des types et des éléments très-divers, mais également précieux dans l'ensemble; elles ont le droit et le devoir de se maintenir et de se complaire jusqu'à un certain point en elles-mêmes. Notre Comité est précisément institué pour les entretenir dans le culte de leurs traditions et sauver les reliques du passé de l'indifférence souvent brutale de la civilisation moderne. Et si, parallèlement à ces travaux d'histoire et d'archéologie, la muse locale veut reprendre ses ébats d'autrefois, quoi de plus innocent en soi? Tandis que la langue officielle s'introduit légitimement et s'impose partout dans l'intérêt de la civilisation et avec l'assentiment de tous les hommes de génie (Chateaubriand et Lamennais nous en sont encore témoins en dépit des bardes contemporains), nous comprenons que les patois restent le langage familier du peuple et soient, de la part de quelques lettrés, l'objet d'un dilettantisme charmant.

Donc, que la langue d'oc continue à se parler, que les Bretons bretonnent à plaisir de l'île d'Oleron au Mont-Saint-Michel, que nos Flamands flaminguent, que notre versant oriental des Vosges ne se dépouille jamais trop de son essence particulière, enfin que toutes les provincialités dont la France a le bonheur d'être faite réservent leur avenir et adorent leur passé, tout cela est à merveille, pourvu qu'elles subordonnent le sentiment local au sentiment de la patrie commune, et se dévouent sans réserve à cette unité si expressément indiquée par la géographie et si invinciblement vérifiée par les faits à deux mille ans d'intervalle.

Et comment les Bretons, qui sont les aînés de la grande famille, ayant seuls de nous tous conservé purement la tradition celtique, comment les Bretons peuvent-ils oublier, même un instant et sous forme poétique, ces instincts de nature et cette logique de l'histoire?

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT
LA CÔTE-D'OR.

Tome VII, 2^e livraison, années 1866-1868.

Cette nouvelle livraison débute, comme les précédentes, par un rapport détaillé du secrétaire sur les découvertes d'antiquités faites dans le département durant le cours des quatre dernières années, et sur les diverses communications archéologiques adressées à la Commission par ses correspondants. De cette collection de renseignements, aussi nombreux que variés, j'extraierai, pour les signaler à votre attention, ceux qui me paraissent les plus intéressants.

On a découvert à Volnay un dolmen enfoui dans un tumulus. La table monolithe qui lui sert de couverture ne mesure pas moins de 5 mètres de long sur 3 de large, avec une épaisseur moyenne de 60 centimètres. Dans la cavité pratiquée sous le dolmen, on a recueilli cinq silex travaillés, un couteau en os et de petits fragments d'une poterie grossière faite à la main. Il faut ajouter que le tumulus qui a fourni ce précieux monument celtique a pour voisin, à 150 mètres plus loin, un second tumulus non encore fouillé. La sollicitude toujours en éveil du zélé conservateur du Musée de Beaune nous est un sûr garant que ce dernier tumulus ne tardera pas longtemps à nous livrer ses secrets.

Des sépultures antiques, qui ne sont pas sans intérêt, ont été mises au jour, à Dijon, sous le sol d'une des promenades de la ville. Les squelettes, ayant tous la tête tournée vers l'orient, étaient entourés de fragments de poteries et d'une grande quantité de clous indiquant que l'ensevelissement avait eu lieu dans des cercueils de bois. Du milieu de ces débris on a retiré une stèle, sur laquelle est représenté un personnage vêtu d'une robe collante et tenant dans la main droite un raisin, et un tronçon de cippe qui porte, gravé en belles capitales romaines, le fragment d'inscription suivant, disposé sur trois lignes :

BALAT
VILA
MATV

La lettre S isolée à la quatrième ligne indique que l'inscription ne devait pas s'arrêter là. D'autres sépultures, présentant le même caractère que celles-là et réunies en plus grand nombre, ont été

aussi exhumées dans d'autres quartiers de Dijon et sur le territoire d'Izier, petit village du canton de Genlis.

Le rapport signale plus loin la découverte de substructions romaines considérables, exhumées à Til-Châtel, localité très-ancienne, figurant sur la Table de Peutinger sous le nom de *Tilena*, et dont le *castrum* a toujours passé pour contemporain du *castrum Divionense*. Ces substructions ont été relevées le long de la voie romaine et sur deux points assez éloignés l'un de l'autre. Sur le premier de ces points, la construction mise au jour consiste en un petit édicule carré, mesurant 3 mètres de longueur sur chaque face, dans lequel on pénétrait par une porte percée à l'ouest. Les murailles épaisses d'un demi-mètre avaient 60 centimètres de hauteur. Trois marches d'un escalier encore en place indiquent une construction en contre-bas du sol. Le mur du fond était percé d'une ouverture carrée, qui conduisait, par un canal creusé dans le roc, à une citerne située à 4 mètres de là. Plusieurs squelettes humains, mêlés à des restes d'animaux et à de nombreux débris de vases en terre et en verre, ont été déterrés dans le voisinage de l'édicule. L'édifice découvert à l'autre extrémité des fouilles paraît avoir été beaucoup plus vaste que le premier. Il se compose, dans son état actuel, de trois salles d'inégale grandeur, séparées par des murs épais. On y a trouvé une cuirasse et un casque d'airain, des vases de cuivre en forme de casseroles, des faucilles, une faux, une masse d'armes en fer, enfin plusieurs médailles romaines, dont la série s'arrête à Constantin. Des substructions analogues à celles que je viens de décrire ont été également reconnues sur les territoires de Busserolles, de Varois, de Mirebeau, de Meuilley et de Talmay.

Parmi les objets d'une époque moins reculée, dont le secrétaire de la Commission mentionne, soit la découverte, soit quelque nouvelle interprétation, je citerai des armes et des ornements en bronze ou en fer, trouvés dans le parc du château de Vesvrotte et qui ont été reconnus pour appartenir sûrement aux temps mérovingiens; un très-beau chapiteau roman historié, provenant de la crypte de Saint-Bénigne; enfin les nombreuses et intéressantes dalles tumulaires de la belle église romane de Til-Châtel, dont M. Clément Janin vient de publier la description avec le texte et l'explication des inscriptions qui y sont gravées.

A la suite du rapport, dont je viens de résumer les articles principaux, le secrétaire, M. d'Arbaumont, a publié une intéressante

notice sur la chapelle et l'hôpital aux Riches de Dijon, qui complète à elle seule la deuxième livraison du septième volume des Mémoires. Ce travail, exclusivement historique, revient tout naturellement à l'examen de nos collègues de la section d'histoire.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1^{er} AOÛT 1868 AU 1^{er} AOÛT 1869.

Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, antérieures à 1790, publié, par ordre de Son Exc. le Ministre de l'intérieur, par M. Édouard Quesnet, archiviste du département. — *Compte rendu*, extrait du *Journal d'Ille-et-Vilaine* (octobre 1868), par M. André. Rennes, 1868, in-8°, 12 pages.

Antiquités arabes de la Normandie. — Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux, par M. André. Rennes, 1869, gr. in-8°, 11 pages. (Extrait du tome VII des *Mémoires de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine*.)

Notice sur le P. Honoré de Sainte-Marie (Blaise Vauzelle, né à Limoges), par M. l'abbé Arbellot. Paris, 1869, gr. in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XVIII.)

Notice sur le tombeau de Jean de Langeac (cathédrale de Limoges), par M. l'abbé Arbellot. Paris, 1869, gr. in-8°, 23 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XVIII.)

Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quaternaire dans le sud-est de Vaucluse, par M. Émile Arnaud. Paris, 1869, in-8°, 13 pages, avec 6 planches. (Extrait du IV^e volume des *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.*)

Sanctuaire de Notre-Dame de la Romenguière à Villepinte, par M. l'abbé Astre. Carcassonne, 1868, in-12, III et 95 pages.

Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune en 1868, par M. Ch. Aubertin. Dijon, 1869, in-8°, 10 pages. (Extrait de la revue *La Bourgogne*, livraison de février 1865.)

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de trois inscriptions antiques, par M. Aurès. Nîmes, 1868, in-4°, 32 pages, avec 6 planches.

Concordance des vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes, et comparaison de ces textes avec l'itinéraire d'Antonin et avec la Table Théodosienne, par M. A. Aurès. Nîmes, 1868, gr. in-8°, 134 pages, avec 4 tableaux. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*.)

De la langue néerlandaise et des premiers monuments littéraires écrits en néerlandais, leçon d'ouverture du cours de littérature néerlandaise fait à Paris dans la salle Gerson, annexe de la Sorbonne, par M. Louis de Backer. Paris, 1868, gr. in-8°, 18 pages. (Extrait du journal *La Revue de Paris*.)

De l'origine du langage d'après la Genèse, par M. Louis de Backer. Paris, 1869, gr. in-8°, 51 pages.

Crosse abbatiale de Luçon, trouvée par M. Léon Ballereau. Napoléon, s. d., in-8°, 11 pages, avec 1 planche.

Inscriptions françaises recueillies à Rome, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. — *Diocèse du Mans*. Le Mans, juillet 1868, in-8°, 16 pages.

Spécimen de la collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines, texte latin, titres, sommaires et tables des matières en français, édition revue, classée et considérablement augmentée, 12 vol. in-12. — *Decreta authentica congregationis sacrorum Rituum*. Paris, in-12, 24 pages.

Collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines, réunie et publiée par M. X. Barbier de Montault. — *Sacrée congrégation des Rites*, t. I^{er}. Paris, 1869, in-12, viii et 454 pages.

Notice sur les confessionnaux, par M. l'abbé Barraud. Caen, 1868, in-8°, 82 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1868, gr. in-8°, 46 pages. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

Rapport sur les ix^e et x^e puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard, et sur deux autres petites fosses sépulcrales, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Napoléon, s. d., in-8°, 19 pages, avec 4 planches.

La société d'émulation de la Vendée, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Niort, 1869, gr. in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*.)

Simple notes sur quelques pèlerinages, pieuses pratiques, usages, etc. dans le diocèse de Poitiers, par M. H. Beauchet-Filleau. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 39 pages.

Un procès de presse au XVIII^e siècle. — Voltaire contre Travenol, par M. Henri Beaune. Paris, 1869, gr. in-8°, 52 pages. (Extrait du *Correspondant*.)

Collégiale de Saint-Quentin. — Renseignements pour servir à l'histoire de cette église, comprenant : 1° Une recherche sur la patrie et les travaux de Vilard d'Honnecourt; 2° Un mémoire sur les découvertes archéologiques faites dans le sous-sol du chœur; 3° Un rapport à M. le maire de la ville de Saint-Quentin sur les conditions actuelles de stabilité de ce monument, par M. Pierre Bénard. Paris, 1867, in-8°, 44 pages, avec 2 planches et gravures sur bois dans le texte.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges, 4^e trimestre 1868. Bourges, in-8°, 20 pages, avec 3 planches. (Offert par M. Berry comme renfermant un rapport de lui sur la découverte d'une villa gallo-romaine commune de Fussy, près Bourges.)

Some recollections of the late Antoine Pierre Berryer, a paper read before the New-York historical Society, etc. by John Bigelow, 1869, gr. in-8°, 36 pages.

Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. L. Boivin-Champeaux. Évreux, Caen, Rouen, 1868, gr. in-8°, vii et 600 pages.

Étude sur les manuscrits du X^e au XI^e siècle. — Notice sur le livre des évangiles appartenant à l'église Sainte-Croix de Gannat, par M. J.-H. Bonneton. Moulins, 1868, gr. in-8°, 25 pages, avec 2 planches.

Grand almanach universel et perpétuel. — Prophéties, années bonnes et mauvaises (1521-2024), jours heureux et infortunés, inondations, orages, tempêtes, paix, guerre, etc. — Extrait d'un ancien manuscrit, par M. Charles Bougouin. Nantes, 1868, gr. in-8°, 26 pages.

Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Tou-

raîne du vi^e au xi^e siècle, texte par M. l'abbé J.-J. Bourassé et M. l'abbé C. Chevalier, dessins photo-lithographiques par M. de Lafolloye. Tours, 1869, in-4°, 136 pages et 45 planches photo-lithographiées.

L'homme tertiaire. — Étude sur des silex travaillés, par M. l'abbé Bourgeois. Paris, 1867, in-8°, 8 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait des *Comptes rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, session de Paris.)

Découverte d'une grotte à la Pointe-Pescade, près Alger, à la carrière de calcaire bleu. — Résultat des recherches, par M. le docteur Bourjot. Alger, 1868, in-8°, 13 pages. (*Société de climatologie d'Alger.*)

Histoire de l'homme préhistorique, anté et postdiluvien, par M. J. Bourlot. Paris, in-8°, 228 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.*)

Un maître d'école picard au xviii^e siècle, ou Éloge historique de MARTIN CAMUS, maître d'école de Hallu-en-Santerre, au diocèse d'Amiens. — Reproduction plus correcte d'un ancien opuscule disparu, par M. l'abbé Paul de Cagny. Amiens, in-8°, 13 pages. (Extrait de la *Picardie*, 1868.)

Observations sur quelques chartes concernant l'église de Lyon, par M. Marcel Canat de Chizy. Lyon, 1868. in-8°. 15 pages. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, juin 1868.)

Topographie des cours d'eau du département de Saône-et-Loire, par M. Marcel Canat. Chalon-sur-Saône, mars 1869, in-8°, 15 pages. (N° 3 de la 1^{re} année des *Matériaux d'archéologie et d'histoire*, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes, etc.)

Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne ordinairement dans les œuvres d'art chrétien, à propos d'une sculpture des boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Canéto. Auch, 1864, in-4°, 27 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.*)

Les deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers en 1865 et 1868, par M. l'abbé F. Canéto, vicaire général d'Auch. Auch, 1869, gr. in-8°, 7 pages, avec 2 planches. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

Le trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne et de la Brie. — Documents pour servir à l'histoire de la Champagne, recueillis et publiés par

J. Carnandet. Chaumont, in-8°. 2 volumes : t. I^{er}, 1863, iv et 380 pages ; t. II, 1866, vi et 370 pages.

Mémoire sur la découverte d'un oppidum avec muraille et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, commune de Cras, département du Lot, adressé à M. de Pebeyre, préfet du Lot, par M. Castagné, agent voyer d'arrondissement. Cahors, 1868, in-folio, 16 pages, avec 8 planches. (Offert par M. de Pebeyre.)

Dictionnaire universel de droit maritime au point de vue commercial, administratif et pénal, ou Répertoire méthodique et alphabétique de législation, doctrine et jurisprudence nautiques, avec de nombreuses tables spéciales et une table finale, générale et raisonnée de toutes les matières. Nouvelle édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, publiée sous le patronage de Son Exc. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, par M. Aldrick Caumont. Paris, Bruxelles, 1867, gr. in-8°, 896 pages dont xvi pour la préface.

Le mur de Landunum (Côte-d'Or) comparé aux murs de l'oppidum découvert à Mursens (Lot) et au mur découvert cette année au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire), par M. de Caumont. Caen, 1868, in-8°, 14 pages, avec 1 planche et gravure sur bois dans le texte. (Extrait du Bulletin monumental.)

Institut des provinces de France. — Assises scientifiques de Limoges. Limoges, 1867, in-8°, 220 pages. (Offert par M. P. de Cessac.)

Les forts vitrifiés dans la Creuse, lettre adressée à M. de Caumont par M. le comte P. de Cessac. Caen, 1868, in-8°, 8 pages. (Extrait du Bulletin monumental.)

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, année 1869. — Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. Chabouillet. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 34 pages. (Extrait de la Revue des Sociétés savantes, 4^e série, t. IX.)

Histoire de Laferté-Bernard (Sarthe), par M. Léopold Charles. Mamers, 1869, in-8°, 64 pages, avec planches.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1867, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E.-F. Maurice. Saint-Étienne, 1867, in-8°, 21 pages. (Extrait des Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XI, année 1867.)

État statistique des irrigations et des usines du département de la Loire, par M. Graeff, ingénieur en chef. — Compte rendu, par M. Aug. Chaverondier. Saint-Étienne, 1867, in-8°, 7 pages. (Extrait des Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XI, année 1867.)

Excursion dans les ruines de Mila, Sufevar, Sila et Sigus pendant l'été de 1863, par M. Cherbonneau. Constantine, Alger, Paris, 1868, in-8°, 64 pages, avec 3 planches. (Extrait du Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.)

Documents inédits des IX^e, X^e et XI^e siècles relatifs à l'église de Lyon, publiés et annotés par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Lyon, 1867, gr. in-8°, 31 pages.

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110), suivie du texte inédit d'une hymne à la sainte Vierge, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. C.-U.-J. Chevalier, prêtre. Versailles, 1867, gr. in-8°, 24 pages.

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110), par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, 2^e édition augmentée. Paris, 1868, in-8°, 20 pages.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, par M. Giraud. — Compte rendu, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, in-8°, 20 pages. (Extrait du Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.)

Notice sur le nécrologe du prieuré de Saint-Robert de Cornillon au diocèse de Grenoble, publié sous les auspices de l'Académie delphinale, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1867, in-8°, 20 pages. (Extrait du tome II des Documents inédits relatifs au Dauphiné.)

Notice sur un cartulaire des dauphins de Viennois, en partie inédit, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1867, in-8°, 11 pages. (Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale.)

Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu au diocèse de Grenoble, publiée et annotée par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 11 pages. (Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale.)

Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble, par M. l'abbé

C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 19 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*.)

Catalogue des évêques de Grenoble, par M^r le cardinal Le Camus, publié et annoté par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*.)

Bibliographie. — Gallia christiana, etc. condidit BARTHOLOMÆUS HAUREAU, etc. — Metropolis Viennensis, etc. — Compte rendu, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, 1868, in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*.)

Notice sur les cartulaires de l'église et de la ville de Die, publiés sous les auspices de l'Académie delphinale, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 47 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du tome II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*.)

Histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey. — Compte rendu, par M. Ulysse Chevalier. Nogent, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait de la *Revue critique*, du 28 novembre 1868.)

La chapelle de Saint-Michel de Romans, par M. Ulysse Chevalier. Grenoble, 1869, in-8°, 16 pages. (Extrait du journal *Le Dauphiné*.)

Une nouvelle édition des œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne, par M. l'abbé Chevalier, de Romans. Vienne, 1869, in-8°, 7 pages. (Extrait du *Journal de Vienne et de l'Isère*, du 17 janvier 1869.)

Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277, publié d'après l'original avec table alphabétique et pièces inédites, par M. C.-U.-J. Chevalier, prêtre. Paris, Lyon, 1869, in-8°, 48 pages. (*Documents historiques inédits sur le Dauphiné*.) — Tiré à 350 exemplaires.

L'église et l'état en France au 1^x siècle. — Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits, par M. l'abbé P. Chevillard, approuvé par Son Ém. le cardinal archevêque de Lyon. Lyon, 1869, in-8°, xxxi et 444 pages.

Gérard de Roussillon, récit du 1^x siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, avec des plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier, par M. Ed. Clerc. Paris, Besançon, 1869, in-8°, 80 pages.

Chirurgie et barberie en Bretagne avant la Révolution, par M. le docteur

G. de Closmadeuc. Vannes, 1869, gr. in-8°, 64 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2^e semestre 1868.)

Vallée de Baume (Jura). — Rapport sur les fouilles que la Société d'émulation y a fait exécuter pendant l'été de 1865, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1865, in-8°, 16 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*.)

Vallée de Baume (Jura). — Second rapport sur les fouilles que la Société d'émulation du Jura y a fait exécuter pendant l'année 1866, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1867, in-8°, 15 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires*, etc.)

Troisième rapport sur les fouilles scientifiques de la vallée de Baume, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1869, in-8°, 19 pages, avec un plan et 4 planches. (Extrait des *Mémoires*, etc.)

Notice sur des antiquités mérovingiennes découvertes en 1866, à Avesnes, près Gournay-en-Bray, par M. l'abbé Cochet. Évreux, 1868, in-8°, 24 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Fouilles archéologiques faites à Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet. Rouen, 1868, in-8°, 11 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait de la *Revue de la Normandie*.)

Hagiographie du diocèse d'Amiens, ou Histoire des saints qui appartiennent à cette église par leur naissance, leur qualification, leur séjour prolongé ou leur mort, par M. l'abbé Jules Corblet. — *Introduction*. — Paris, Amiens, 1868, in-8°, 36 pages.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, t. I^{er}. Paris, Amiens, 1868, in-8°, LXXII et 612 pages.

Origines royennes de l'institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits, par M. l'abbé Jules Corblet. Paris, Amiens, 1869, gr. in-8°, 45 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Cyprien d'Espourrin, ou Erreurs de M. Charles Dupouey, son dernier biographe, par M. F. Couaraze de Laà. Auch, 1868, in-8°, 22 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.)

Le mausolée élevé à Nice à la mémoire du grand-duc Nicolas de Russie, par M. V. de Courmaceul. Nice, 1869, in-18, 3 pages.

Notre-Dame de Nice, par M. V. de Courmaceul. Nice, 1869, in-18, 7 pages.

Uxellodunum à Mursceint. — Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par M. l'abbé Cuquel. Cahors, 1865, in-8°, 16 pages.

Observations sur un mémoire adressé par M. Castagné à M. de Pebeyre, ancien préfet du Lot, touchant les ruines de Mursceint, par M. l'abbé Cuquel. Cahors, 1868, in-8°, 14 pages.

Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719. — Étude biographique, bibliographique. — Appendice. — Avec portrait photographié, par M. l'abbé Dassy. Marseille, 1869, in-8°, 90 pages.

Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits (1742-1757), par M. Decorde. Rouen, in-8°, 57 pages. (Extrait du *Précis des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1867-1868.)

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 11504-14231 du fonds latin, par M. Léopold Delisle. Paris, 1868, gr. in-8°, 132 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, t. I^{er}, III et IV.)

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 14232-15175 du fonds latin, par M. Léopold Delisle. Paris, 1869, gr. in-8°, 79 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, t. V.)

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu communiqués à la Société d'émulation d'Abbeville, par M. Arthur Demarsy. Abbeville, in-8°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.)

Note sur Marc Lescarbot, avocat vervinois, par M. Arthur Demarsy. Vervins, 1868, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Journal de Vervins* du 5 juillet 1868.)

Les abbesses de Maubuisson, par M. A. Demarsy. Paris, 1868, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, 1868.)

Essai de bibliographie tunisienne, ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la régence de Tunis, par M. A. Demarsy. Paris, 1869, in-8°, 44 pages.

Projet de bibliographie compiégnoise, communication faite à la Société historique de Compiègne, etc. par M. A. Demarsy. Arras, 1869, gr. in-8°, 5 pages.

Supplément aux jetons d'Artois, par M. L. Deschamps de Pas. Bruxelles, in-8°, 14 pages, avec 3 planches. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. VI.)

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1868, par M. J. Desnoyers. Paris, 1868, in-4°, 37 pages.

Revue de l'exposition rétrospective qui a eu lieu dans l'hôtel de la mairie d'Orléans en mai 1868, par M. Desnoyers. Orléans, 1868, in-8°, 40 pages.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. — Département du Nord. — Archiviste : M. Desplanques. T. II, 2^e livraison. Lille, 1867, gr. in-4°, pages 81 à 192.

Vigie nationale. — Instruction populaire en Europe (1867). — Dollfus-Ausset. Mulhouse, 1868, in-18, 24 pages.

La fête de sainte Barbe, souvenirs, par M. Théophile Doucet. Lyon, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

Des secours à domicile, par M. D. Dubois. Paris, 1868, in-18, 51 pages.

La Sabaudia dès les temps les plus reculés jusqu'au XIII^e siècle de notre ère, par M. l'abbé Ducis. In-8°, feuilles 4, 5, 6 (pages 53 à 100), faisant suite à un premier envoi.

Rapport sur les fouilles faites à Sawille, sous la direction de M. L. Duhamel. Épinal, in-8°, 4 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIII.)

Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France (1266-1662), par M. L. Duhamel. Paris, 1868, gr. in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

Discours prononcé à la séance publique de la Société d'émulation des Vosges du 26 novembre 1868, par M. L. Duhamel. Épinal, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIV.)

Recherches sur l'ancien collège de Blois, par M. A. Dupré. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 39 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VI, 1867.)

Notice sur quelques peintres blésois, par M. A. Dupré. Paris, 1868, gr. in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Gazette des beaux-arts*, livraison du 1^{er} septembre 1868.)

Souvenirs historiques de Saint-Dié-sur-Loire, par M. A. Dupré. Blois, in-12, 6 pages. (Extrait du *Journal de Loir-et-Cher* du 20 septembre 1868.)

Notice historique et archéologique sur Amfreville-la-Mivoie, par M. André Durand. Rouen, in-8°, 12 pages.

Mémoires militaires de Vauban et des ingénieurs Hue de Caligny, précédés d'un avant-propos, par M. Favé, chef d'escadron d'artillerie, 2^e partie. Paris, 1854, in-8°, xvi et 243 pages.

Colbert intendant de Mazarin. — Documents inédits du XVII^e siècle, lettres, instructions et mémoires de Colbert publiés sur la proposition du Ministre des finances, par M. Pierre Clément — *Compte rendu*, par M. Alph. Feillet. Paris, 1863, in-8°, 27 pages. (Extrait du journal *l'Économiste français*.)

Les antécédents historiques du congrès, par M. Alph. Feillet. Paris, 1864, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue nationale*.)

Relation véritable de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris le 26 août 1648, par M. Alphonse Feillet. Paris, Imprimerie impériale, 1866, in-8°, 15 pages.

Le premier maréchal de France plébéien. — Notes inédites sur Abraham Fabert, par M. Alph. Feillet. Paris, Mézières, gr. in-8°, 38 pages. (Extrait de la *Revue historique des Ardennes*, et tiré à 150 exemplaires.)

Le premier consul au conseil d'État, étude sur son action en matière législative, par M. Émile Feitu. Saint-Brieuc, in-8°, 1869, 58 pages. (Conférences de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*.)

Kitab el-Adouani, ou le Sahara de Constantine et de Tunis, par M. L. Féraud. Constantine, Alger, Paris, in-8°, 1868, 208 pages. (Extrait du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*.)

Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poi-

tièrs, par M. Paul de Fleury. Poitiers, 1868, gr. in-8°, 98 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.)

Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chivy, dessins de M. Midoux, texte par M. Ed. Fleury. Laon, 1868, in-8°, 24 pages, avec 18 planches. (Extrait du tome XVIII du *Bulletin de la Société académique de Laon*.)

Annuaire du commerce et de l'industrie, almanach historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par MM. Florentin et C. Bonnabelle, accompagné d'un plan de la ville de Bar-le-Duc dressé par M. A. Vériot, 9^e année, 1869. Bar-le-Duc, in-12, 1^{re} partie, 276 pages. — *Indicateur Barrisien*, 108 pages. — 2^e partie, *Documents historiques et statistiques*, 132 pages.

Notice archéologique sur le camp de Chassey (Saône-et-Loire), par M. Édouard Flouest. Chalon-sur-Saône, 1869, in-4°, 101 pages, avec 9 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*.)

Guide historique, archéologique et descriptif à la cité de Carcassonne, par M. P. Foncin, avec un plan d'ensemble et un plan de l'église, dressés par M. G. Cals. Carcassonne, 1866, in-18, 380 pages et 2 plans.

Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne, par M. le docteur E. Galy. Périgueux, 1862, gr. in-8°, xvi et 130 pages.

Montaigne chez lui. — Visite de deux amis à son château. — Lettre à M. le docteur J.-F. Payen (MM. E. Galy et L. Lapeyre). Périgueux, 1861, gr. in-8°, 69 pages, avec 1 plan. (Tiré à 150 exemplaires.)

Le fauteuil de Montaigne, suite à Montaigne chez lui, par M. le docteur E. Galy. Périgueux, 1865, gr. in-8°, 19 pages, avec 1 planche. (Tiré à 200 exemplaires.)

Inauguration du buste de M. Félix de Verneilh au musée de Périgueux, le 20 novembre 1866, compte rendu par le journal *le Périgord* (envoi de M. le docteur E. Galy). Périgueux, 1867, in-8°, 26 et viii pages, avec 1 portrait.

Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné, publiée par E. Gariel; t. I^{er}, GUY ALLARD, œuvres diverses; 1^{re} partie, Réimpressions; 2^e partie, *Mélanges inédits*. Grenoble, 1864, gr. in-8°, 489 pages.

Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits.

cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. Joseph Garnier. Dijon, 1869, in-8°, 287 pages. (Extrait de l'*Annuaire départemental*, années 1860, 1861 et 1862.)

Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, qu'elle renferme, par M. J.-B. Gergerès. Paris, Bordeaux, 1864, in-8°, 276 pages. (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28^e session, t. V.)

Les Fosses-Mariennes et le canal de Saint-Louis, par M. J. Gilles. Marseille, 1869, in-8°, 48 pages, avec 1 carte.

Les Tarsias de marbre du baron Henry de Triqueti. — Décoration de la chapelle Wolsey, à Windsor, par M. le baron de Girardot. Nantes, 1868, in-8°, 15 pages, avec 1 plan.

Plan de la ville de Roye (Somme) avec ses monuments et ses fortifications de 1652, d'après le plan manuscrit de la bibliothèque de l' Arsenal, n° 438 H, publié en 1867, par M. Ch. Gomart, avec le concours de la ville de Roye. Péronne, 1 feuille lithographiée.

Plan de la ville de Ribemont avec ses fortifications et son château, tracés sur le plan du cadastre de 1825 et publié en 1868, par M. Ch. Gomart. Péronne, 1 feuille lithographiée.

Discours de M. le marquis de La Grange à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne (séance du 18 avril 1868). Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 34 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VII.)

Almanach de Provence, revue annuelle, historique, biographique et littéraire, fondé et dirigé par M. Alexandre Gueidon, 14^e année, 1869. Paris, in-8°, 56 pages.

Ethnologie armoricaine, par M. le docteur Guibert, octobre 1867. Saint-Brieuc, 1868, in-8°, 28 pages, 5 tableaux et 1 carte. (Extrait des *Mémoires du Congrès celtique international*.)

Monuments celtiques des environs de Luzarches (Seine-et-Oise), par M. Alexandre Hahn. Paris, 1867, in-8°, 11 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire de 1865*.)

Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches, avec l'indi-

cation des usages locaux, et précédée d'une introduction, par M. Alexandre Hahn, accompagnée d'une carte coloriée à l'échelle de 82,500, etc. Versailles, 1868, in-12, 45 pages. (Extrait de l'*Annuaire de Seine-et-Oise*.)

Notice statistique sur la commune de Soings, département de Loir-et-Cher, par M. E. Hardy. Blois, in-12, 31 pages.

Notice sur A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut, ancien élève de l'École normale, lue à la séance annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École normale, le 10 janvier 1869, par M. Ernest Havet. Paris, 1869, gr. in-8°, 8 pages.

Essai biographique. — Le sire de Joinville (1223-1318), par M. Charles Hequet. Châlons-sur-Marne, 1869, in-8°, 45 pages.

Notice sur l'église de Béthune, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Arras, 1868, in-4°, 8 pages, avec 2 planches.

La conquête de Jérusalem, faisant suite à la chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIII^e siècle, publiée par M. C. Hippeau. (*Collection des poètes français du moyen âge.*) Paris, 1868, in-8°, XLVIII et 366 pages. (Tiré à 250 exemplaires.)

Rapport sur le concours de 1867, lu dans la séance publique du 18 avril 1868, etc. à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Hippeau. Paris. Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 18 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VII, 1868.)

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Année 1869. — Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 43 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. IX.)

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existant dans ce musée à la date du 1^{er} janvier 1869, par M. E. Hucher. Le Mans, Paris, 1869, gr. in-8°, 104 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Notice sur M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, etc. par M. J.-L.-A. Huillard-Bréholles. Paris, 1868, gr. in-8°, 160 pages.

Rapport, de M. Huillard-Bréholles, sur divers documents communiqués par M. Aug. Chaverondier. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VIII.)

Du sort des aliénés dans la basse Normandie avant 1790, d'après des documents inédits, par M. A. Joly. Caen, 1868, in-8°, 58 pages.

Bellême. — Son étymologie, par M. le docteur Jousset. Mortagne, janvier 1867, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne.*)

Bellême. — Une lettre inédite de Catherine de Médicis, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 11 pages.

Bellême. — Un détail de la vie de Henri IV, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 14 pages.

Bellême. — Le désordre de l'année 1590, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 8 pages.

Le gouverneur de Bellême au siège de la Ferté-Bernard (1590), par M. le docteur Jousset. Mortagne, in-8°, 10 pages.

Bellême. — Le prieuré de Saint-Martin. — Une lettre royale inédite et autres, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 11 pages.

Les silex taillés primitifs, par M. le docteur Jousset. Mortagne, février 1868, in-8°, 8 pages.

Bellême. — Age antéhistorique, par M. le docteur Jousset. Caen, 1868, in-8°, 10 pages.

Le vieux Bellême. — Une page de son histoire religieuse, par M. le docteur Jousset. Nogent-le-Rotrou, 1868, in-8°, 97 pages.

Pierre de La Reinière, gouverneur de Bellême, par M. le docteur Jousset. Nogent-le-Rotrou, 1868, in-8°, 27 pages.

Le vieux Bellême. — Sa géographie, par M. le docteur Jousset. Mortagne, décembre 1868, in-8°, 20 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne.*)

Prieuré de Chêne-Galon, par M. le docteur Jousset. Alençon, 1868, in-8°, 24 pages.

Archéologie percheronne, par M. le docteur Jousset. Mortagne, janvier 1869, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne.*)

Le Saint-Pierre de Bellême. — Sa dernière existence, par M. le docteur Jousset. Alençon, in-8°, 39 pages.

Bourdon et ses anciens vicomtes de Domart, par M. l'abbé Ed. Jumel, de Corbie, etc. (dédié à la famille Blin de Bourdon). Amiens, 1868, in-8°, 80 pages.

La Sainte-Chapelle du château de Chambéry, par M. A. de Jussieu. Chambéry, 1868, gr. in-8°, 260 pages, avec planches.

Étude historique et biographique sur Jean de Basmaison, avocat à la sénéchaussée d'Auvergne, député aux états de Blois, par M. Chirol de Labrousse. Riom, 1867, in-8°, 67 pages.

Notice historique sur Saint-Paul-les-Romans, par M. A. Lacroix. Valence, 1868, in-8°, 68 pages, avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*.)

Le château de Choisy. — La ville de Choisy-le-Roi. — Thiais. — Orly. — Villeneuve. — Ivry et Vitry. — Études historiques et monumentales, par P. de Lacroix. Paris, 1867, in-12, 76 pages.

Histoire monumentale, pittoresque et anecdotique de la Chartreuse de Paris, suivie d'une description nouvelle du Luxembourg et de ses jardins, par M. P. de Lacroix. Paris, 1867, in-12, 100 pages.

Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, par M. l'abbé Lacurie. Saintes, 1851, in-8°, 52 pages, avec 1 carte.

Sidoine Apollinaire. — Un patricien romain. — Un évêque au v^e siècle, conférence lue à la Faculté des lettres de Clermont, par M. J.-M. Lagier. Saint-Germain, 1868, gr. in-8°, 42 pages. (Extrait de la *Revue de Paris*.)

Notice historique, physico-chimique et médicale sur les eaux thermales chlorurées de Salins, près Moûtiers-Tarantaise (Savoie), par M. le docteur Camille Laissus. Paris, 1869, in-8°, 127 pages.

Notice sur la grotte de Pouzet, commune de Terrasson (Dordogne), par M. Ph. Lalande. Montauban, 1868, gr. in-8°, 12 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Moniteur de l'archéologue*.)

Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, commenté par M. Jules Lamare. Saint-Brieuc, 1868, in-8°, 40 pages. (Extrait des *Annales des procès-verbaux du Conseil général*.)

Les sièges de Soissons en 1814, ou Dissertation sur le récit de la campagne de France en ce qui concerne la ville de Soissons, publié en 1860 dans le

tome XVII de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, par M. Maxime Laurendeau. Soissons, Paris, 1868, in-8°, 162 pages. (Complément du tome I^{er} de la 2^e série du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*.)

Catalogue des collections de tableaux, statues, antiquités, armes, poteries, médailles et monnaies, matrices de sceaux et meubles anciens du musée départemental des Vosges, par M. Jules Laurent, directeur. Épinal, 1868, in-8°, 116 pages.

Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. — Discours d'ouverture de la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, du 5 janvier 1868, par M. Lecoindre-Dupont. Poitiers, 1868, in-8°, 16 pages.

Ambassadeurs et diplomates cambrésiens. — Excursion à travers trois siècles de l'histoire de Cambrai, lecture faite, le 1^{er} mars 1866, par M. J.-Paul Faber (Lefebvre). 1866, in-8°, 44 pages. (Extrait de l'*Histoire populaire du Cambrésis*, publiée sous le patronage de la Société d'émulation.)

La bibliothèque communale de Cambrai, par M. C.-A. Lefebvre dit Faber. Cambrai, 1868, in-8°, 32 pages.

Études sur l'histoire et la généalogie de quelques-unes des principales maisons souveraines de l'Europe, et spécialement sur la généalogie paternelle et maternelle de leurs chefs actuels, par M. Ernest Lehr, avec 7 planches photographiées. Paris, Strasbourg, 1866, in-4°, xv et 350 pages. (Tiré à 300 exemplaires.)

Notice sur la famille de Rosen, par M. Ernest Lehr, avec 3 dessins de M. le baron P.-R. de Schauenburg. Strasbourg, 1865, gr. in-8°, 23 pages et 3 planches.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs. — Étude historique et généalogique, par M. Ernest Lehr, avec une carte, un double tableau généalogique et un *fac-simile* de sceau. Strasbourg, 1869, gr. in-8°, 39 pages.

Des prétendues origines scandinaves du patois normand, par M. Auguste Le Jolis. Rouen, gr. in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue de la Normandie*, février 1869.)

De la situation économique des laboureurs au XVIII^e siècle, en France et

principalement dans le Cotentin (le département de la Manche), conférence publique faite à Coutances, par M. Richard Leloup. Coutances, 1869, in-8°, 50 pages. — 2^e conférence, 36 pages.

Note sur une pierre à polir les haches en silex, trouvée à Marcilly-le-Hayer (Aube), en 1866, par M. François Lenoir. Troyes, 1868, in-8°, 19 pages et 12 planches. (Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XXXI, 1867.)

Recherches sur la corporation des maîtres-pêcheurs de Melun, par M. G. Leroy. Melun, 1868, in-8°, 20 pages.

Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV (1664-1688), suivis de quelques recherches sur les jardins de Versailles, par M. J.-A. Le Roi. Versailles, 1865, in-8°, 43 pages.

Récit des journées des 5 et 6 octobre à Versailles, suivi de Louis XVI et le serrurier Gamain, par M. J.-A. Le Roi. Versailles, 1867, in-8°, 124 pages, avec 3 planches.

Notice sur les redevances roturières du Nivernais appelées Bordelages, par M. René de Lespinasse. Paris, 1868, in-8°, 20 pages. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de Lespinasse. Nevers, 1868, in-8°, 84 pages.

Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer, par M. Ch. de Linas. Arras, in-8°, 4 pages, avec 1 planche.

Armures des hommes du Nord. — Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-Monts (Normandie), par M. Charles de Linas. Arras, Paris, 1869, gr. in-8°, 104 pages, avec carte, planches et gravures sur bois dans le texte. (Tiré à 100 exemplaires.)

Mazarin et le duc de Guise. — La politique de la France dans la révolution de Naples de 1647, d'après des documents inédits, par M. Jules Loiseleur. Paris, 1866, in-8°, 292 pages. (Extrait de la Revue contemporaine des 31 mai et 15 juin 1866. — Tirage à part à 60 exemplaires.)

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseleur; dessins de M. Charles Pensée. Orléans, 1869, gr. in-8°, 53 pages et 4 planches lithographiées.

Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant

le siège de 1428, précédé d'études sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de soldé des troupes à cette époque, par M. Jules Loiseleur. Orléans, 1869, gr. in-8°, 212 pages. (Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. — Tirage à part à 80 exemplaires.)

Les grands architectes, par M. Charles Lucas. Paris, 1868, in-18, 36 pages. (Tiré à 550 exemplaires.)

Biographie universelle des architectes célèbres, par feu Alexandre du Bois et M. Charles Lucas, 1^{er} fascicule ABA-ABB, livraisons 2, 4 et 5. Paris, 1868, gr. in-8°, 32 pages, avec 1 planche.

Note sur le monument des sources de la Seine, lue à la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, par M. Charles Lucas. Paris, 1869, gr. in-8°, 36 pages, avec 5 planches.

Catalogue des livres rares, curieux et singuliers en tous genres, bien conditionnés, et des manuscrits anciens composant la bibliothèque, de M. Victor Luzarche, 2^e et 3^e parties, t. II. Paris, 1869, in-8°, VIII et 386 pages, avec *fac-simile*.

Documents pour servir à l'étude de l'histoire et de la langue bretonnes. — Gwerziou Breiz-Izel. — Chants populaires de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel. — *Gwerziou*, 1^{er} volume. Lorient, 1868, in-8°, VI et 559 pages.

La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand (novembre 1588, janvier 1591), par M. Adolphe Magen. Paris, 1865, in-8°, 50 pages.

Rapport adressé à MM. les membres de la Société du musée de Riom, etc. par M. Francisque Mandet. Riom, 1868, in-8°, 54 pages.

Annuaire officiel des Hautes-Alpes pour l'année 1869, publié sous les auspices de M. E. Boyer, préfet, et du Conseil général, etc. par MM. Mangarel et Escallier. Gap, in-8°, 358 pages.

Notice biographique sur Joachim du Bellay, par M. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1867, in-8°, 41 pages. (Extrait du 1^{er} volume de la *Pléiade française*.)

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1868, in-8°, 100 pages. (Destinée à être placée en tête des *Ouvres de Pierre Corneille* publiées par MM. L. Hachette.)

Répertoire archéologique du département de la Charente, par M. F. Marvaud. Angoulême, 1863, in-8°, 148 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. — Tirage à 50 exemplaires.)

Une excursion au centre de la Double, à l'occasion de la fête annuelle du Comice central agricole de la Double, etc. par M. Eugène Massoubre. Périgueux, 1868, in-8°, 62 pages. (Tirage à 300 exemplaires.)

Les gouvernements français du XVII^e au XIX^e siècle (1643-1815), leçon d'ouverture du cours d'histoire à l'École d'enseignement supérieur d'Angers (année 1866-1867), par M. H. Maze. Angers, 1866, in-8°, 23 pages.

Histoire de Villers-Cotterets, la ville, le château, la forêt et les environs, par M. Alexandre Michaux, illustrée par M. Charles Montpellier. Soissons, Villers-Cotterets, 1868, in-4°, 192 pages, avec plusieurs planches lithographiées.

Essai sur les affinités de la civilisation chez les Annamites et chez les Chinois, par M. Abel des Michels. Paris, 1869, in-8°, 22 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'ethnographie*.)

Observations sur deux inscriptions runiques et sur le système de l'âge des métaux, par M. Mignard. Dijon, in-8°, 12 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1866.)

Résumé des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, particulièrement pendant les années où ont eu lieu les débats concernant Alise, et ceux qui ont eu pour objet la crypte de Saint-Bénigne, et tant les projets que l'exécution des réparations de Notre-Dame de Dijon (9 années, 1^{er} juillet 1858 au 1^{er} juillet 1867, réunies en 1 volume), par M. Mignard. Dijon, 1867, in-4°, 233 pages, avec planches.

Rapport sur les travaux de l'année 1867-1868, présenté à l'Académie des bibliophiles dans sa séance générale du 12 mai 1868, par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1868, in-8°. 8 pages.

De l'industrie fromagère dans le département du Calvados, par M. J. Morière, 2^e édition. Caen, 1866, in-8°, 49 pages.

De l'industrie beurrière dans le département du Calvados. — Son importance en 1866, par M. J. Morière. Caen, 1867, in-8°, 31 pages.

Résumé des conférences agricoles sur la culture du pommier, la préparation

et la conservation du cidre, et la fabrication de l'eau-de-vie, par M. J. Morière, 15^e édition revue et augmentée. Caen, Paris, 1868, in-8°, 69 pages.

Esquisse comparative des dialectes néoceltiques, par M. Eugène Morin. — 1^{re} partie, *Dialectes britanniques*. Rennes, 1868, in-8°, 79 pages.

Les lois pénales de la France, en toutes matières et devant toutes les juridictions, exposées dans leur ordre naturel avec leurs motifs, par M. Eugène Mouton. Paris, 1868, gr. in-8°. 2 volumes : t. I^{er}, xi et 906 pages; t. II, 738 pages.

Armorial des évêques de Nantes, par M. Stéphane de La Nicollière. Nantes, 1868, gr. in-8°, 116 pages, avec 4 planches et gravures sur bois dans le texte.

Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, collationnées sur les manuscrits, précédées de sa biographie, suivies de notes critiques et historiques, par M. A. Olleris. Clermont-Ferrand, Paris, 1867, in-4°, ccv et 607 pages.

La chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes, par M. J. Oppert. Paris, 1868, in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

L'hypocauste de Champlieu, près de Pierrefont, par M. le docteur Peigné-Delacourt. Beauvais, 1867, in-8°, 39 pages, avec planches.

Société impériale archéologique du midi de la France. — Séance du 21 juillet 1868. — Erreurs contenues dans le rapport fait à la Commission municipale de Toulouse, par la sous-commission des grands travaux, dans la séance du 26 juin 1868, et inséré dans le journal le Messager de Toulouse du 16 juillet suivant. (Question du projet de reconstruction du Capitole.) Toulouse, in-4°, 7 pages. (Envoi de M. le baron du Périer, président de la Société archéologique.)

Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénéral (909-1157), par J.-Henri Pignot. Autun, Paris, 1868, in-8°, 3 volumes : t. I^{er}, lxxxiii et 543 pages; t. II, 579 pages; t. III, 620 pages. (Publication de la Société éduenne.)

Le monde gallo-romain. — Le roi des cent rois, récits du temps de Jules César, par M. Arthur Ponroy. Paris, Poitiers, 1868, in-8°, xxxii et 382 pages.

Documents pour servir à l'histoire des ville et château de Cherbourg, recueillis et annotés par M. de Pontaumont. Cherbourg, 1867, in-8°, 24 pages.

Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire antérieures à 1799, par M. C. Port. 1^{re} livraison, 1868, in-8°. 24 pages. (Extrait de l'Annuaire.)

Bibliothèque angevine. — Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par M. Péan de La Tuillerie, prêtre de Château-Gontier, nouvelle édition augmentée de notes critiques et de recherches historiques, etc. par M. Célestin Port. Angers, 1868, in-12, 607 pages, avec 1 plan.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port, 1^{re} livraison. Angers, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

Notice sur Rambures, par M. E. Prarond. Paris, 1859, in-8°, 50 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Saint-Vulfran d'Abbeville, par M. E. Prarond. Abbeville, 1860, in-8°, 128 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*.)

Les châteaux de l'arrondissement d'Abbeville, par M. E. Prarond. Paris, 1860, in-8°, 55 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Jacques Malbrancq, ou quelques remarques sur la confiance que l'on doit accorder à cet historien, par M. E. Prarond. Amiens, 1861, in-8°, 10 pages.

De quelques assertions de M. F. Lefils. — Rectifications, par M. E. Prarond. Abbeville, 1861, in-8°. 85 pages.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, par M. Ernest Prarond. Paris, Abbeville, pet. in-8°. — 1^{re} partie : *Abbeville (communes rurales des deux cantons) et Hallencourt*. 1861, xvii et 423 pages. — 2^e partie : *Le canton de Rue*. 1862, 502 pages. — 3^e partie : *Saint-Valery et les cantons voisins*. 1863, t. I^{er}, iii et 474 pages; t. II, 492 pages. — 4^e partie : *Saint-Riquier et les cantons voisins*. 1867, t. I^{er}. 740 pages; 1868, t. II, iv et 660 pages.

Quelques faits de l'histoire d'Abbeville, tirés des registres de l'Échevinage, suivant des notes de la main de M. Traullé, mises en ordre, complétées et publiées par M. E. Prarond. Paris, 1867, in-12, 199 pages.

Les garde-scel, auditeurs et notaires d'Abbeville (1333-1867), d'après le manuscrit de M. Traullé, annoté et complété par M. E. Prarond. Amiens, 1867, in-8°, 48 pages. (Extrait de la *Picardie*.)

De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville, par M. E. Prarond. Paris, 1868, 42 pages. (Extrait de la *Picardie*.)

Biographie de M. François-César Louandre, par M. E. Prarond. Amiens, s. d., in-8°, 31 pages.

Wzory sztuki sredniowiecznej i z epoki Odrodzenia po koniec wieku XVII w dawnej Polsce (Monuments du moyen âge et de la renaissance dans l'ancienne Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVII^e siècle), publiés par MM. Alexandre Przewdziecki et Édouard Rastawiecki. Varsovie, Paris (à Paris, chez Auguste Fontaine), in-4°, avec des peintures miniatures en chromo-lithographies. Livraisons envoyées comme spécimens : 2^e série, livraisons 21 et 22 (1858); 3^e série, livraisons 3 et 4 (1861).

Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais sur les côtes de l'océan Atlantique, de la Méditerranée, de la mer du Nord, de la Manche, de la Baltique, et en particulier sur celles de la Bretagne et de la Normandie. — Moyen de se garantir contre les empiétements de la mer, par M. L. Quenault. Couances, 1869, in-8°, 67 pages, avec 2 cartes.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. — Département d'Ille-et-Vilaine, archiviste, M. E. Quesnet, 6^e livraison. Rennes, 1868, gr. in-4°, 32 pages (p. 129 à 160).

Histoire de Meulan, par M. Émile Reaux. Meulan. 1868, in-18. 501 pages.

L'église du monastère épiscopal de Kurtea d'Argis, en Valachie, traduit de l'allemand de Louis Reissenberger, avec 4 planches et 25 gravures sur bois. Vienne, 1867, gr. in-4°, 48 pages. (Extrait du IV^e volume de l'*Annuaire de la Commission centrale autrichienne des monuments historiques*.)

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Vincent, membre de l'Institut, etc. par M. le comte de Fontaine de Resbecq. Lille, 1869, in-8°, 13 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et arts de Lille*, année 1868, 3^e série, VI^e volume.)

Les tombeaux des Richelieu à la Sorbonne, par un membre de la Société

d'archéologie de Seine-et-Marne, etc. (M. le comte Eugène de Fontaine de Resbecq). Paris, 1867, in-8°, 38 pages.

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en terre sainte au temps des croisades, par M. le comte Riant. (Tables.) Paris, 1869, in-8°, LXXVI pages.

Histoire du sonnet, sa grandeur et sa décadence, entretien littéraire, par M. Richaud. Cahors, février 1867, in-8°, 32 pages.

Chartes en langue vulgaire de 1219 à 1250, par M. Louis de Richemond. Paris, 1863, in-8°, vi et 10 pages, avec planches et *fac-simile*. (Archives hospitalières. — Tiré à 200 exemplaires.)

L'église sous la croix. — Les protestants rochelais, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'au concordat (1685-1802), par M. L. de Richemond. Saintes, 1865, in-8°, 25 pages. (Extrait du *Témoin de la Vérité*.)

La Rochelle et ses environs, avec un précis historique de M. A. de Quatrefoye, membre de l'Institut, et un nouveau plan de la ville, par M. Louis de Richemond. La Rochelle, 1866, in-12, 393 pages.

Archives des notaires du département de la Charente-Inférieure. — Indication des lieux de dépôts. — Tableaux fournis par les chambres des notaires et réunis aux archives départementales conformément aux instructions ministérielles prescrivant les mesures à prendre pour la conservation des anciennes minutes des notaires, collationné par M. L. de Richemond. La Rochelle, 1867, in-8°, 68 pages.

Coup d'œil sur quelques historiens de la Rochelle, à propos des études sur les historiens de la Rochelle, etc. de M. L. Delayant, par M. L. de Richemond. La Rochelle, gr. in-8°, 16 pages.

Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à la Rochelle, précède d'une notice sur Philippe Vincent, publié à l'occasion du troisième jubilé séculaire de l'église réformée de France. Paris, Genève, la Rochelle, Nîmes mai 1859, in-12, 48 pages, avec 1 planche.

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beurepaire. Rouen, 1869, in-8°, 128 pages.

Une polémique bretonne sur les émigrés du vi^e siècle, par M. Félix Robiou. Paris, 1868, gr. in-8°, 21 pages. (Extrait du *Correspondant*.)

La famille de Ronsart. — Recherches généalogiques historiques et littéraires

sur P. de Ronsard (sic) et sa famille, par M. A. de Rochambeau. Paris, 1868, in-16, 358 pages, avec un fac-simile d'une lettre de Ronsard, et accompagné d'un album, gr. in-8°, contenant 19 planches.

Galerie des hommes illustres du Vendômois, publiée avec portraits authentiques par la Société archéologique du Vendômois. — Maillé de Bénehart, par M. A. Lacroix de Rochambeau. Vendôme, 1862, gr. in-8°, 20 pages, avec 1 planche.

Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre par classes de monuments et par époques successives, par M. Ch. Rœssler, ouvrage orné de 4 planches. Paris, Rouen, Havre, 1869, gr. in-8°, 115 pages, avec planches.

Exploration des sépultures gallo-romaines du Mesnil-sous-Lillebonne, en mai, juillet et octobre 1867, par M. Ch. Rœssler. Paris, Rouen, Caen, Havre, 1868, in-8°, 22 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Jean Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse (1581-1645), par M. Roschach. Troyes, 1868, in-8°, 50 pages, avec planche. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XXXI, 1867.)

Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville, par M. Rosenzweig. — *Monuments du moyen âge.* Vannes, 1861, in-8°, 71 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1860.*)

Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes, par M. Rosenzweig. — *Monuments du moyen âge.* Vannes, 1862, in-8°, 68 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1861.*)

Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach. — *Étude historique sur la réunion de l'Alsace à la France,* par M. Sabourin de Nanton. Colmar, 1868, in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Les fortifications d'Huningue, par M. Sabourin de Nanton. Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 7 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Note sur la Ségambie, par M. le baron P.-R. de Schauenburg. Strasbourg, 1868, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.*)

Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, par

M. J. Simonnet, accompagné d'une carte archéologique dressée par M. Liénard. Dijon, 1868, gr. in-4°, XLVIII pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.*)

Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy (en Auxerrois), et leurs seigneurs de la maison de Bar (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles), par M. le docteur P.-J.-E. de Smyttere (de Cassel). Auxerre, 1869, in-8°, 80 pages, avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2^e série, t. III.)

L'île et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach. Strasbourg, 1868, gr. in-8°, 35 pages, avec une vue de Reichenau. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach. Strasbourg, 1868, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Cola Rienzi et l'unité de l'Italie, par M. L. Spach. Strasbourg, in-8°, 34 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.*)

Le château et la famille de Landsberg, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin de Société historique d'Alsace.*)

Charte émise par l'empereur Henri IV, en 1065, contenant une donation de deux villages d'Alsace et de la forêt sainte de Haguenau à un comte Eberhard, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 3 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Le péage de Seltz, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Bibliographie. — Charles-Frédéric de Bade, par feu Nebenius. — Ouvrage édité par M. F. de Weech, par M. L. Spach. Strasbourg, in-8°, 22 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace*, mai 1869.)

Dictionnaire biographique d'Alsace. — Liste préparatoire. — Notices biographiques fournies à titre de spécimens, par MM. Auguste Stœber, X. Mossmann, Rodolphe Reuss, H. Wilhelm et G. Stoffel. Mulhouse, 1869, in-4°, 111 pages. (Envoi de M. Stoffel.)

Essai sur l'histoire des institutions, par M. Tailliar. Douai, in-8°, 32 pages.

Statistique agricole de l'arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne), par M. Louis Taupiac. Paris, Montauban, 1868, in-8°, 336 pages.

Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon, en 1854, par M. Octave Teissier. Paris, 1868, in-8°, 19 pages.

Histoire de Toulon au moyen âge, précédée d'une notice topographique, par M. Octave Teissier. Paris, 1869, in-8°, xi, xxix, 252 et 175 (Preuves), avec un plan dressé d'après les cadastres de 1442 et 1515. (Publication de la Société académique du Var, 1869.)

Notices archéologiques sur des monuments historiques du 1^r au xvii^e siècle, trouvés dans le sol de Rouen. — Ces monuments font partie du musée spécial et unique des antiquités de Rotomagus, créé dans l'hôtel des Sociétés savantes, par M. J.-M. Thaurin, etc. Rouen, 1865, in-8°, 32 pages.

Rapport de la Commission d'archéologie nommée par le congrès scientifique de France dans l'une de ses séances, tenues à Rouen au mois d'août 1865, sur le musée spécial des antiquités de Rouen, créé par M. J.-M. Thaurin, etc. avec une introduction et des notes finales par le propriétaire-fondateur de ce musée. Rouen, 1866, in-8°, 24 pages.

Un neveu de Fontenelle, par M. Théry. Paris, 1869, in-8°, 22 pages.

Annuaire administratif, commercial et maritime de la ville de Cette pour l'année 1868, contenant in extenso le tableau du commerce et de la ville d'Agde, ainsi que le commerce de la ville de Méze, par M. Édouard Thomas, 8^e année. Cette, 1868, gr. in-8°, 91 pages.

Le séminaire de Montpellier (1657-1808), par M. Eugène Thomas. Montpellier, 1867, in-4°, 124 pages.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault pour l'année 1869, par M. Eugène Thomas, 52^e année. Montpellier, 1869, in-16, 523 pages.

La pitié sous la terreur, par M. Julien Travers. Caen, 1869, gr. in-8°, xvii et 130 pages, avec musique gravée.

Dislocation du pays des Diablintes. — Les seigneurs bretons à Mayenne.

— *Étude sur Bourg-Nouvel*, par M. Trouillard. Le Mans, 1867-1868, in-8°, 35 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.)

Étienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise, recherches et documents sur l'institution de la manufacture des étoffes de soie (1466-1536). — *Notice historique, accompagnée d'une généalogie de la famille Turquet*, par M. Vital de Valous. Lyon, 1868, in-8°, 72 pages.

Discours prononcés dans la séance de clôture de l'exposition des beaux-arts de la ville d'Arras, 1868, par M. le général de Bellecourt et M. le chanoine Van Drival. Arras, 1869, in-8°, 20 pages.

Des formes de la poésie chez les peuples anciens, par M. l'abbé E. Van Drival. Paris, 1869, in-8°, 108 pages.

Supplément à la numismatique lilloise (partie monétaire), par M. Édouard Van Hende. Lille, in-8°, 28 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1868, 3^e série, VI^e volume.)

François Guinet, jurisconsulte lorrain (1604-1681), par M. A. Veaugeois. (*Discours de réception à l'académie de Stanislas*.) Nancy, 1869, in-8°, 64 pages, avec *fac-simile*. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1867.)

M. Vincent, par M. H. Wallon. Paris, 1869, gr. in-8°, 8 pages. (Extrait du *Correspondant*.)

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes. — *Notices et dessins*, colligés par MM. J. G. et L. L. (Numéro spécimen d'une *Revue*.) Chalon-sur-Saône, janvier 1869, in-8°, 16 pages avec planches.

Travaux scientifiques de M. A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut, etc. Paris, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES AUTEURS DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ
DU 1^{er} AOÛT 1868 AU 1^{er} AOÛT 1869.

	Pages.		Pages
A			
André	396	Canat	399
Arbellot	396	Canéto	399
Arnaud	396	Carnadet	400
Astre	396	Castagné	400
Aubertin	396	Caumont	400
Aurès	397	Caumont (De)	400
		Cessac (De)	400
B			
Backer (De)	397	Chabouillet	400
Ballereau	397	Charles (L.)	400
Barbier de Montault	397	Chaverondier	400, 401
Barraud	397	Cherbonneau	400
Barthélemy (A. de)	397	Chevalier (C.)	399
Baudry	397, 398	Chevalier (C.-U.-J.)	401, 402
Beauchet-Filleau	398	Chevallard	402
Beaune	398	Chirol. <i>Voir</i> Labrousse.	
Beaurepaire (De)	419	Clerc	402
Bellecourt (De)	423	Closmadeuc (De)	403
Bénard	398	Cloz	403
Berry	398	Cochet	403
Bigelow	398	Corblet	403
Bois (A. du)	414	Couaraze de Laà	403
Boivin-Champeaux	398	Courmaceul (De)	403, 404
Bonnabelle	407	Cuquel	404
Bonneton	398	D	
Bougouin	398	Dassy	404
Bourassé	399	Decorde	404
Bourgeois	399	Delisle	404
Bourjot	399	Demarsy	404, 405
Bourlot	399	Deschamps de Pas	405
		Desnoyers	405
C			
Cagny (De)	399	Desnoyers (Jules)	405
Cals	407	Desplanques	405
		Dollfus-Ausset	405
		Doucet	450
		Dubois	405
		Ducis	405

	Pages.		Pages.
Duhamel	405	Jumel.....	411
Dupré	406	Jussieu (De).....	411
Durand (A.).....	406		
E			
Escallier.....	414	L	
F			
Faber. <i>Voir</i> Lefebvre.		Labrousse (Chirol de).....	411
Favé	406	Lacroix (A.).....	411
Feillet	406	Lacroix (P. de).....	411
Feitu	406	Lacroix. <i>Voir</i> Rochambeau (De).	
Féraud.....	406	Lacurie.....	411
Fleury.....	407	Lafolnye.....	399
Fleury (De).....	407	Lagier.....	411
Florentin.....	407	Laissus.....	411
Flouest.....	407	Lalande.....	411
Foncin.....	407	Lamare.....	411
Fontaine. <i>Voir</i> Resbecq (De).		Lapeyre.....	407
G			
Galy.....	407	Laurendeau.....	412
Gariel.....	407	Laurent.....	412
Garnier.....	408	Leconte-Dupont.....	412
Gergerès.....	408	Lefebvre dit <i>Faber</i>	412
Gilles.....	408	Lehr.....	412
Girardot (De).....	408	Le Jolis.....	412
Gomart.....	408	Leloup.....	413
Grange (De La).....	408	Lenoir.....	413
Gueidon.....	408	Leroy.....	413
Guibert.....	408	Le Roi.....	413
H			
Hahn.....	408, 409	Lespinnasse (De).....	413
Hardy.....	409	Liénard.....	421
Havet.....	409	Linas (De).....	413
Hequet.....	409	Loiseleur.....	413, 414
Héricourt (D').....	409	Lucas.....	414
Hippeau.....	409	Luzarche.....	414
Hucher.....	409	Luzel.....	414
Huillard-Bréholles.....	409	M	
J			
Joly.....	410	Magen.....	414
Jousset.....	410	Mandet.....	414
		Mangarel.....	414
		Marty-Laveaux.....	414
		Marvaud.....	415
		Massoubre.....	415
		Maurice.....	400
		Vaze.....	415
		Michaux.....	415
		Michels (A. des).....	415
		Midoux.....	407
		Mignard.....	415

	Pages.		Pages.
Montaiglon (De)	415	Reuss	421
Montpellier	415	Riant	419
Morière	415, 416	Richaud	419
Morin	416	Richemond (De)	419
Mossmann	421	Robillard. <i>Voir</i> Beaurepaire (De).	
Mouton	416	Robiou	419
N		Rochambeau (De)	420
Nanton (Sabourin de)	420	Rössler	420
Nicollière (De La)	416	Roschach	420
O		Rosenzweig	420
Olleris	416	S	
Oppert	416	Sabourin de Nanton. <i>Voir</i> Nanton.	
P		Schauenburg	420
Pebeyre (De)	400	Simonnet	421
Peigné-Delacourt	416	Smyttere (De)	421
Pensée	413	Spach	421
Périer (Du)	416	Stöber	421
Pignot	416	Stoffel	421
Ponroy	416	T	
Pontaultmont (De)	417	Tailliar	422
Port	417	Taupiac	422
Prarond	417, 418	Thaurin	422
Prezdziecki	418	Théry	422
Q		Thomas	422
Quatrefages (De)	419	Travers	422
Quenault	418	Trouillard	423
Quesnet	418	V	
R		Van Drival	423
Rastawiecki	418	Van Hende	423
Reaux	418	Veaugois	423
Reissenburger	418	Vital de Valous	423
Resbecq (Eug. de Fontaine de)	418, 419	W	
		Wallon	423
		Wilhelm	421

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). — Annales, année 1868. Château-Thierry, 1869, in-8°.

Notice sur une planche de cuivre gravée représentant le portrait d'Armand de La Meilleraie, duc de Mazarin, par M. Mayeux. P. 25 à 28.

Notice sur Étampes, par le même. (1^{re} partie.) P. 29 à 37.

Notice sur une boucle gauloise trouvée aux Chesneaux, par M. Barbey. P. 38 à 46.

Analyse de la notice archéologique sur l'église de Treloup, présentée par M. Boucher, par M. Moulin. P. 45 à 48.

Note sur un landier ou chenet du xv^e siècle, par M. Barbey. P. 29 à 50.

Note sur la télégraphie du moyen âge dans le département de l'Aisne, par M. A. de Vertus. P. 51 et 52.

Résumé des travaux de la Société pendant l'année 1868, par M. Hachette. P. 53 à 60.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — Mémoires, années 1868-1869. Marseille, 1869, in-8°.

Souvenirs marseillais, par M. A. Laforêt. P. 125 à 154.

La Ceinture, monographie, par M. Henri Guys. P. 155 à 186.

De l'utilité de l'enseignement, par M. Clapier. P. 187 à 202.

Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719, par M. l'abbé Dassy. P. 203 à 290.

Nouvelles observations sur un débat de priorité entre M. Gilbert et M. l'abbé Aoust, par M. l'abbé Aoust. P. 291 à 317.

Lettre de M. Gilbert à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. P. 318 à 322.

- Réponse de M. l'abbé Aoust à la lettre de M. Gilbert. P. 323 à 330.
Marseille, us et coutumes, par M. A. Laforêt. P. 331 à 344.
Discours de réception prononcé par M. Lespès : l'instinct et l'intelligence des animaux. P. 411 à 422.
Saint Louis rendant la justice (tableau de M. Magaud), par M. A. Laforêt. P. 427 à 432.
Éloge historique du père Milley, par M. Paul Autran. P. 433 à 454.
-

*Société d'émulation du Doubs, à Besançon. — Mémoires, 4^e série,
IV^e volume, 1868. Besançon, 1869, in-8^o.*

- La Société d'émulation du Doubs en 1868 et le problème de la vie à bon marché, par M. Faucompré. P. 1 à 14.
Les sciences des arts, traité d'architectonique, par M. A. Delacroix. (3 planches.) P. 15 à 200.
Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain, par M. A. Castan (3 planches.) P. 201 à 236.
Essai sur l'organisation de l'Austrasie et la création de l'Allemagne, par M. L. Drapeyron. P. 237 à 282.
De quelques coutumes, proverbes et locutions du pays de Salins, par M. Ch. Toubin. P. 283 à 298.
Notice sur Jacques Prévost, peintre, graveur et sculpteur du xvi^e siècle, par M. Lancrenon. (3 bois gravés.) P. 299 à 308.
Les artistes de Franche-Comté au salon universel de 1867, par M. A. Castan. P. 308 à 315.
Le siège et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, étudiés dans les textes et sur le terrain, par M. Castan. P. 329 à 420.
La ville antique de Dittation, par M. A. Delacroix. P. 421 à 432.
Des cartes géographiques, par M. Ad. Mandriot. P. 433 à 440.
Premier aperçu du monde souterrain, par M. Émile Delacroix. P. 441 à 451.
Le sanctuaire celtique de Ballancourt, par M. Henri Martin. (6 planches.) P. 452 à 456.
Deux traditions celtiques relatives aux épousailles dans la ville de Besançon, par M. A. Castan. P. 457 à 462.
Notice sur Charles Weiss, par le même. P. 463 à 470.
-

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Mémoires, seconde série, t. XII, n^{os} 1 et 2 (4^e série des travaux de la Société, XLIII^e volume de la collection), 1869, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres, gr. in-8^o.

De la mobilité des goûts littéraires, par M. Baguenault de Viéville. P. 19 à 34.

Rapport sur cette étude, par M. Loiseur. P. 35 à 70.

Poésies, par M. Ludovic de Vauzelles. P. 71 à 78.

Notes historiques sur l'ancien prieuré de Flotin, par M. René de Maulde. P. 79 à 150.

Rapport sur ce mémoire, par M. de Monvel. P. 151 à 163.

Notice sur les mattres en chirurgie de la ville d'Orléans jusqu'en 1789, par M. le docteur Charpignon. P. 251.

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseur. P. 177.

La surveillance de la haute police de l'état, de sa suppression et des moyens d'y remédier, par M. Frémont. P. 290 à 331.

CHRONIQUE.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Programme des concours, arrêté par la Société dans les séances générales des 24 juillet, 7 août et 9 octobre 1868, pour 1871.

AGRICULTURE.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui aura été présenté sur le sujet suivant :

« Faire l'analyse, par la culture, des engrais ordinairement employés dans l'arrondissement de Douai. — Déterminer leur valeur en phosphate et en azote. »

SCIENCES HISTORIQUES.

1° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Apprécier le caractère et le règne de Charles le Chauve d'après les documents originaux. »

2° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Rechercher, d'après les documents historiques, quelles sont les causes qui, à tous les points de vue, ont concouru à rapprocher la Flandre wallonne de la France. »

BEAUX-ARTS.

1° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 300 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur « Catalogue raisonné des plans, cartes, vues, etc. relatifs à la Flandre wallonne (Lille, Douai et Orchies). »

2° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 300 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Recherches biographiques sur le graveur Martin Baës, et sur les autres

« graveurs de Douai, ses contemporains. — Catalogue descriptif de leurs œuvres. »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres Sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société.

Toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société, rue d'Arras, 8 bis, au Jardin des Plantes, avant le 15 juillet 1871.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants, les membres associés non résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées à la séance publique de novembre 1871.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Composition du bureau pour l'année 1870.

Président : M. E. Morin.

Vice-Président : M. Ropartz.

Secrétaire : M. Philippe La Vallée.

Trésorier : M. de La Bigne-Villeneuve.

Archiviste : M. Quesnet.

CORRECTIONS.

Tome IX de la 4^e série (Juin 1869), page 451, note 2. — Au lieu de *Le Petit Thalamus de Montpellier*, chronique romane, publiée au tome I de la Société archéologique de Montpellier, in-4°, 1840, lisez : *Le Petit Thalamus de Montpellier* (chronique romane), publié séparément par la Société archéologique de cette ville. In-4°, 1840.

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

DÉCEMBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Tome V, 2^e partie; tome VI; tome VII, 1^{re} partie.

« Le 19 du mois de mars 1470, dit M. Barraud dans une notice
« sur l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix, érigé dans la cathédrale de
« Beauvais, notice dont les principaux éléments sont extraits des
« registres du chapitre de Saint-Pierre, le roi Louis XI était en cette
« ville, et il allait à la cathédrale pour demander à Dieu et à la
« sainte Vierge de vaincre ses ennemis et de conclure avec eux une
« paix glorieuse et durable. Il lui vint alors à la pensée de faire
« ériger dans l'église qu'il visitait un autel où la Vierge serait hono-
« rée sous le titre de *Notre-Dame-de-la-Paix*, et il donna pour cela

« une somme d'argent assez considérable à l'évêque de Beauvais. « Les intentions du prince furent remplies ; l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix s'éleva contre un des piliers du sanctuaire, à côté du « maître-autel. La statue de la Vierge se dressait au-dessus, et elle « était elle-même surmontée d'un pinacle, qu'ornaient d'élégantes « sculptures.

« Louis XI vint encore à Beauvais en 1475 ; il alla prier devant « l'image de Marie, et dans cette circonstance il fit vœu de faire à « la cathédrale de nouvelles largesses en faveur de Notre-Dame-de- « la-Paix. » Le 19 octobre de cette même année le chapitre de la cathédrale recevait une lettre de lui, adressée aux *très-chers et bien amés les doien et chapitre de Notre-Dame-de-la-Paix, à Beauvais* ; lettre retrouvée par M. Barraud dans les registres du chapitre de Saint-Pierre, et par laquelle le roi annonçait le vœu fait par lui en cette église, « en l'honneur et révérence de Notre-Dame-de-la-Paix, qui « y est présente, de trois mille livres tournois, pour y être employées « en rente et héritage, ladite somme devant être remise en dépôt « ès mains de l'amé et féal conseiller et chambelland Guiot Pot, « bailli de Vermandois. »

L'argent donné par le roi, ajoute M. Barraud, fut employé à l'acquisition de la terre de Rotangi, que Jean d'Avesnes, chanoine de la cathédrale, vendit au chapitre pour 800 écus d'or, c'est-à-dire pour une somme très-inférieure à la valeur de la terre ; acte de générosité qui fit mettre Jean d'Avesnes au rang de bienfaiteur de l'église.

Au mois d'avril 1475, et il y a lieu de remarquer ici que M. Barraud a cru avec raison devoir conserver les dates indiquées dans les registres du chapitre, mais en signalant ce fait que les années y commencent à Pâques et non au mois de janvier, une image de la mère de la Vierge, due à un sculpteur de Rouen dont le nom semble ignoré, fut placée vis-à-vis de l'autel de la Paix, de l'autre côté du maître-autel, et peu de temps après, dans les derniers jours de juillet de la même année, on institua l'office de Sainte-Anne, à la requête du roi.

Les détails extraits des registres du chapitre par M. Barraud sur le culte rendu à Notre-Dame-de-la-Paix sont intéressants à reproduire ; ainsi, dès le milieu de l'année 1474, nous trouvons dans sa notice que le chapitre de Saint-Pierre avait ordonné que chaque dimanche, en terminant la procession qui se faisait le matin devant

le crucifix, le célébrant se rendrait au sanctuaire devant l'image de Notre-Dame-de-la-Paix, que l'on chanterait alors une antienne en son honneur et que l'on prierait également pour le roi et pour la paix. Afin que personne ne manquât à ces prières, on arrêta que les membres du clergé de la cathédrale qui n'y assisteraient pas seraient privés des distributions accoutumées, quels que fussent d'ailleurs leur rang et leur dignité.

Cet état de choses dura jusqu'en 1490, époque à laquelle une nouvelle statue de la Vierge en argent doré fut offerte au chapitre par le chanoine Reginaldi, de concert avec le chancelier de l'église, nommé Dubois. Les chanoines décidèrent alors, dit M. Barraud, que, conformément aux instructions des donateurs, la nouvelle statue serait placée au milieu du grand autel, sous le crucifix doré qui s'y trouvait depuis longtemps, et que désormais on ferait devant cette image la station qui, jusqu'alors, s'était faite devant Notre-Dame-de-la-Paix.

Au xviii^e siècle, l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix disparut et fut remplacé par un monument en marbre élevé derrière le maître-autel. Une statue de la sainte Vierge, exécutée par Nicolas-Sébastien Adam, fut placée au fond de l'abside, et une inscription latine à la date de 1757 rappelle la fondation du roi Louis XI et le culte rendu à Notre-Dame-de-la-Paix.

La statue existe encore aujourd'hui, mais elle est sévèrement jugée par M. Barraud, qui, tout en reconnaissant de la dignité et de la grâce dans la figure de la Vierge et dans celle de l'enfant Jésus qui écrase le serpent infernal, s'élève contre la prétention des poses et contre l'oubli de tout caractère religieux. Aussi, ajoute l'auteur de la notice, a-t-on pu sans peine, pendant la révolution de 1793, transformer Marie en déesse de la Raison, et voir dans l'enfant Dieu, qu'on affubla d'un bonnet rouge, le peuple français écrasant le monstre de la tyrannie.

Sous le titre de *Quelques mots sur l'abbaye de Gomerfontaine*, M. Barraud retrace successivement dans le même volume des Mémoires de la Société académique de l'Oise, l'histoire de la fondation et de la prospérité de cet ancien couvent de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1207 par Hugues, comte de Chaumont, et Pétronille, son épouse. Nous ne saurions reproduire ici la description des bâtiments abbatiaux, dont il ne reste plus debout que des logements dont la physionomie primitive a été complètement altérée;

mais la notice de M. Barraud relève, d'après les pièces authentiques, les ruines de l'ancienne abbaye royale, et son travail est aussi intéressant au point de vue de l'archéologie qu'à celui de l'histoire. Nous y trouvons, entre autres documents, la liste des abbesses qui gouvernèrent le monastère depuis l'année 1226 jusqu'à la révolution française. Cette liste, rédigée d'après le *Gallia christiana*, porte trente-trois noms, dont le dernier est celui de Marie-Élisabeth de Sarcus, qui prit l'abbaye de Gomerfontaine en 1782, pour ne la quitter que lors de la suppression des couvents par décision de l'Assemblée nationale.

Anne-Jeanne de Poujet de Nadaillac l'avait précédée dans le gouvernement de l'abbaye en 1751, et c'est près d'elle que Jean-Jacques Rousseau, pendant le séjour qu'il fit au château de Trie, où le prince de Bourbon-Conti lui avait donné un logement en 1767, trouva un sympathique accueil, qu'il était loin de rencontrer dans la population du pays, à en juger par les termes d'une lettre qu'il écrivait le 12 août 1767 au marquis de Mirabeau, lettre dont M. Barraud publie un fragment, et dans laquelle le philosophe se plaint amèrement de la manière dont il est traité par les habitants; traitement, ajoute-t-il, qu'il ne peut imputer qu'à un esprit de vertige et dont il ne veut même pas rechercher la cause.

Nous avons signalé dans un rapport précédent quelques extraits du catalogue du musée de Beauvais; le tome V des Mémoires de la Société académique de l'Oise indique un certain nombre d'additions à ce catalogue, additions importantes et dont la plupart présentent un intérêt local qui ne saurait être mis en doute. Telles sont, par exemple, les antiquités recueillies depuis plusieurs années dans le Beauvaisis et classées à Nogent-les-Vierges par M. Houbigant, qui, au moment de sa mort, a voulu qu'elles fussent réunies au musée de Beauvais. Tels sont encore les fragments d'architecture et de sculpture retrouvés sur la route de Tillé, dans le faubourg Saint-Jean à Beauvais, à l'ancienne prison du palais de justice, sur la place de l'hôtel de ville; les tableaux représentant la ville de Beauvais aux diverses époques de son histoire, et enfin quelques peintures historiques et une collection de portraits des maires de Beauvais et des personnages dont l'illustration se rattache à l'histoire du pays.

Nous avons à signaler dans le même volume une notice sur l'existence d'un cimetière franc et sur des objets mérovingiens découverts

à Guignières, près Saint-Just-en-Chaussée, notice due à M. Léon Plessier ; quelques notes sur la paroisse et l'église Sainte-Madeleine de Beauvais, de M. Barraud, et enfin une description du portail de l'église de Formerie, décoré en 1841 avec une partie des sculptures provenant de la démolition du château de Larches et signée par M. Mathon.

Le tome VI des Mémoires de la même Société est plus spécialement consacré, du moins dans ses deuxième et troisième parties, qui ont été l'objet de notre examen, à des travaux qui se rattachent d'une manière directe à la section de l'Histoire et à celle des Sciences ; nous en excepterons cependant une description du mausolée du cardinal de Janson à la cathédrale de Beauvais, due à M. Barraud, et une notice sur diverses découvertes archéologiques dans le canton de Mouy et les territoires voisins, découvertes que M. Baudon a divisées en plusieurs périodes, qu'il distingue sous les titres d'âge de pierre, âge de bronze, ères gallo-romaine et gallo-franque, et à l'appui desquelles il a joint plusieurs planches d'une excellente exécution et qui offrent la représentation de ces ustensiles variés en silex et en métal, ainsi que de ces poteries simples ou historiées que nous retrouvons dans la plupart des fouilles analogues.

Le mémoire de M. Peigné-Delacourt sur l'hypocauste de Champieu se trouve également reproduit dans le même volume ; ce mémoire a été publié par son auteur il y a deux ans ; il a déjà, à plusieurs reprises, été mis sous les yeux du Comité ; nous n'avons donc pas à en rendre compte aujourd'hui, et nous appellerons l'attention de la section d'archéologie sur un travail de M. l'abbé Eug. Muller, intitulé : *Trois évêques de Senlis*. Ce mémoire est plutôt du domaine de la section d'Histoire, mais il est suivi de pièces justificatives qui présentent un véritable intérêt archéologique. Ce sont : l'inventaire des biens laissés par monseigneur Symon Bonnet, évêque de Senlis, fait en cette ville « le jeudi vingt-sixième jour du mois de « may mil quatre cent quatre-vingt-seize ; » puis l'extrait d'un compte présenté le 19 janvier 1506, en exécution du testament du même évêque.

La première de ces deux pièces a été dressée « à la requeste des « vénérables et discrètes personnes maître Nicule Narin, Jehan « Coquet, Jehan Huart, prestres chanoines de l'église Notre-Dame « de Senlis, et maître Laurent Thibault, licencié en loix, eux di-

« sant exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté
« d'icelluy deffunct évesque. »

Elle consiste dans l'inventaire le plus détaillé, le plus complet, du mobilier, des effets et ustensiles de toute sorte garnissant un hôtel seigneurial de la fin du xv^e siècle.

Cet inventaire est dressé chambre par chambre ; il comprend tous les meubles proprement dits : « buffets à un ou deux guychets, coffres en noyer, tables, coffrets, chaslits de bois blanc, lits et traversiers, couchettes de menuiserie fermées tout à l'entour, bancs de chesne à dossiers à troys coffres, chaises de chesne à dos taillé en lequel a deux escus, l'un des armes du roy, l'autre de la royne ; chaires à dos à ouvraige de menuiserie à escu de France, dedans lesquelles chaires y avoit un oriller ; pots d'airain à laver les mains, bassins à laver, bassins à barbier, sallières en étain, tables de chêne enconées aux deux bouts, tapis à mettre sur table, tapis riollés et piollés¹. »

« Les jacquettes de drap blanc fourrées de regnards, les robes de drap noyr fourrées de lièvre par le bas et par le hault d'agneaux blancs, les manteaux de drap noyr fourrés de panne sortent des buffets de la chambre du deffunct, » dans lesquels nous trouvons aussi « une gibecière de velloux rouge fleuretée dessus de broderie sur laquelle y a un G et une M et en laquelle a été trouvé deux saluz d'or avec trente-neuf livres tournois ainsi qu'un sac de toile auquel y avoit en lyards la somme de dix-neuf livres dix-sept soulz six deniers tournois. » Le même buffet contenait encore « une gibecière de cuir que portoit le révérend père en Dieu et qui contenoit plusieurs écus et demi-écus, dix-huit grands blancs de douze tournois pièce avec deux lyards, neuf doubles tournois et deux petits tournois, et un petit tuyeau d'argent servant à mettre ung ongle de butor. » Il renfermait encore « un autre sac de toile dans lequel on a trouvé vingt livres tournois et nombre de pièces de monnoie, une demye gibecière de cuir blanc pleine d'espèces d'argent, des boictes de bois blanc renfermant les clefs des coffres et buffets, d'autres dans lesquelles se trouvoient les quatre anneaux du deffunct : sa-

¹ *Riolé* vient de *regulatus* (MÉNAGE) ; *Rieulé* pour *régulier*, *Rieule* pour *règle* dans MONSTRELET.

Piolé vient de *picolatus*, *piqueté* ; un *carquois piolé d'esmail* (RONSARD).

Riolé et *piolé* comme la *chandelle de rois* se dit de ceux qui ont des habits ou des garnitures de plusieurs couleurs différentes et mal assorties (FURETIÈRES).

phir, rubis, camaieu, dyament; le seel du secret de l'évêché, et enfin un estuy de cuir bouilli dedans lequel ont été trouvées douze cuilliers d'argent, chacune desquelles a la façon d'une fraise au bout du manche. »

Sur le buffet principal est un tableau « auquel est peint un crucifix; » puis vient l'énumération des ustensiles : « les chenets de fer à crosses, les angins de fer à faire tenir les escrans, les pallectes et tisonniers, la vaisselle d'argent commune consistant en onze petites tasses prisées ensemble onze marcs d'argent; les pots et gobelets d'argent martelé, les cuilliers d'argent semblables à celles de l'estuy en cuir, dont au bout il y a à chacune une fraise d'argent doré; les cousteaux argentés par le manche, » etc. etc.

L'inventaire embrasse tout l'hôtel seigneurial et permet de le parcourir chambre par chambre et d'en suivre le mobilier pièce à pièce, en y comprenant la cuisine « avec ses vingt et une écuelles d'estaing à larges bords, ses vingt-deux saulcières d'estaing prisant chacune une livre, ses escuelles d'estaing profondes à petits bords, toute la série des plats en même métal, des pots à porter vin et eau, des pots de tierchain tenant chacun cinq chopines, des sallières, des moustartiers, des poysles d'airain à manche de fer, des rechauffours, des chauderons, des léchefrays, des grils en fer, des seillez de bois, des broches, des mortiers, » etc.

De la cuisine nous allons à la despense, à la chambre du cuisinier, puis aux caves et celliers, qui renfermaient encore « troys muictz et une demi-queue (cuve) de vin vermeil, une autre de verjustz, et y a été trouvé en un grand cuvât quatorze pourceaulx salles. »

L'inventaire passe « en l'estable dudit houstel, où a été trouvé « un grant cheval de poil grison, borgne, avec sa selle et bride; un « autre cheval de poil bay, aussi avec sa selle et bride; quatre chevaux à harnois enharnachez de toutes choses, servant au chariot « et au hocteril avec le chariot garny de quatre roues et le hocteril « garny de deux roues, deux des dits chevaux grisons et deux autres « de poil bay, l'un d'iceulx aveugle. »

De l'estable nous gagnons le « logeys du portier de l'houstel, » puis « les graniers grands et petits, les chambres de dessus le jardin, » et dans chacune de ces dépendances rien n'échappe à l'examen de Jehan Remy, greffier juré de la prévôté, et de Symon de Gazengarbe, sergent à cheval du roy en icelle, assistés pour la prisée par Ennoulet Noudard, priseur juré du bailliage de Senlis; linge, vête-

ments, étoffes, meubles et ustensiles à tous les usages, tout est relevé, décrit, apprécié et coté article par article, et nous voudrions pouvoir citer ici tout au long quelques-unes des descriptions de maître Rémy, en les faisant suivre des estimations du priseur juré du bailliage de Senlis. L'espace nous manque, et force nous est de renvoyer à l'excellente publication de M. l'abbé Muller; mais ne quittons pas l'hôtel de monseigneur Bonnet, évêque de Senlis, sans jeter un coup d'œil sur la chapelle, à l'entrée de laquelle nous trouvons un grand coffre en chêne fermant à clef et long de quatre pieds.

C'est là que sont « les aubes, les admictz de toile de lin, les dalmatiques en toile blanche, les nappes de lin à ouvraige de Paris, les chasubles doublées de toile perse, trois nappés de toillettes, les unes de chanvre, l'autre de toile de chanvre à ouvraige de Paris; les calices, les buyretes servant à bailler vin et eau au prestre, les assensouers de cuivre, chandeliers, benoistiers, deux carreaux de cuir blanc, et enfin les livres en parchemin appelés pontificatz et escripts de diverses escriptures. »

La pièce publiée par M. l'abbé Muller a un véritable charme pour le lecteur qui veut bien la suivre avec soin. C'est une promenade complète à travers le mobilier d'une autre époque, et bien des désignations portent le cachet d'une originalité qu'on retrouve rarement. La publication de pareils inventaires est d'un véritable et sérieux intérêt pour l'étude des mœurs et des usages des siècles passés; ces documents sont précieux à tous les points de vue, et c'est à ce titre que nous avons cru devoir les présenter avec quelques détails, bien sommaires du reste, à l'attention du Comité.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise est reconnue comme établissement d'utilité publique en vertu d'un récent décret impérial, qui ouvre le septième volume de ses Mémoires; l'article premier de ses statuts déclare qu'elle est instituée dans le but de propager l'étude de l'archéologie, de l'histoire des monuments et des souvenirs nationaux, des beaux-arts, des sciences naturelles et des sciences exactes, en appliquant particulièrement ses travaux et ses recherches au département.

Elle regarde, en outre, comme un des objets les plus essentiels de sa mission l'entretien, l'accroissement et l'amélioration sous tous les rapports du musée qu'elle a fondé à Beauvais; c'est là un double

et noble but pour lequel les encouragements ne sauraient lui manquer, et la liste de ses membres fondateurs serait le plus sûr garant des heureux résultats qu'elle obtiendra si les travaux de son passé ne suffisaient pas largement à répondre de son avenir.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE,
publié par l'Association normande.

35^e année, 1869.

En rendant compte des trois précédents volumes de l'*Annuaire de la Normandie*¹, nous avons dit que de l'Association normande étaient nés la Société française d'archéologie et ce que l'on appelle l'*Institut des Provinces*. M. de Caumont, prenant au pied de la lettre notre énonciation, s'est un peu moqué, dans le *Bulletin monumental*, de la façon dont on écrivait l'histoire des sociétés provinciales au nom du Comité. Nous lui avons répondu que, dans notre assertion, nous avons eu égard aux faits de l'ordre moral plutôt qu'aux faits de l'ordre physique, que nous n'avions jamais prétendu dire qu'à un jour donné, l'Association normande s'était réunie pour décider que la Société française d'archéologie serait fondée, puis l'Institut des Provinces; mais que, à considérer l'ordre des dates et la présence de M. de Caumont à la tête des trois institutions, l'on pouvait avancer comme un fait que les deux secondes étaient comme une émanation de la première.

Notre réclamation sera publiée dans le *Bulletin monumental*; mais nous avons cru devoir la noter ici avant que de commencer l'étude du nouveau volume publié par l'Association normande.

Ce volume, qui rend compte du 36^e congrès tenu à Falaise en juillet 1868, renferme des mémoires agricoles qui doivent être d'un grand intérêt d'après la nature des matières qui y sont traitées; mais les sujets archéologiques y sont rares.

Une excursion à l'abbaye de Belle-Étoile, dans la commune de Cérisy, par M. G. Bouet, est accompagnée de deux gravures d'après ce

¹ *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. IX, p. 170 et passim.

dessinateur habile, qui nous montrent quatre arcades de la nef de l'église, aujourd'hui à l'état de ruine, une vue du cloître qui s'y greffait, et la vue d'un bâtiment rural. Les formes de ces constructions sont celles du commencement du XIII^e siècle, où fut fondée cette abbaye, de 1218 à 1238. Cependant une poutre du bâtiment, grange ou pressoir, porte l'inscription :

L'AN MIL QUATRE CENT SOIXANTE.

Une courte notice sur la *Rosace de Saint-Pierre-sur-Dives*, par M. S. Pepin, ne nous apprend rien de nouveau sur ce remarquable pavage de terre cuite incrustée et vernie, dont les *Annales archéologiques* ont donné jadis une gravure fort belle.

M. Gustave Lamirault, dans une note intitulée *Le vandalisme va son train*, s'élève avec énergie et avec raison contre la manie de gratter les monuments sous prétexte de restauration, et de les dépouiller de tout ce qui ne leur est pas contemporain sous prétexte d'unité de style.

Il prend la défense des beaux autels avec retable que le XVII^e et le XVIII^e siècle ont eu le tort de construire dans les églises, en bouchant trop souvent la maîtresse vitre, et trouve que l'autel gothique que l'on rétablira à leur place et que les verrières que l'on replacera dans la fenêtre ne vaudront jamais ce que l'on aura enlevé.

M. G. Lamirault cite, à propos de vandalisme, ce fait, raconté par M. Félix de Verneilh, d'un curé de la Dordogne qui, pour empêcher ses paroissiens de gratter le corps d'un Christ faisant partie d'un fort bel Ensevelissement du XVI^e siècle, et de le boire afin de se guérir de certaines maladies, ne trouva rien de mieux à faire que de briser toute l'œuvre et d'en paver son église.

Un léger crayon des *Choses à examiner entre Bayeux et Isigny*, par M. de Caumont, n'est autre chose qu'un fragment de répertoire archéologique. Le fondateur de l'Association normande y a résumé une partie de sa *Statistique monumentale du Calvados*.

Nous signalerons, dans l'église de Cottun, une de ces inscriptions que l'on regrette de ne rencontrer que trop rarement dans nos églises, car elle indique la date de sa construction. On lit en effet sur la clef de l'une des voûtes :

L[AN] M CCC XLVIII FIST MAISTRE HELIE LE LOU CL[OR] CESTE VOUTE.

Outre la description des églises et des châteaux qu'il rencontre

sur sa route, M. de Caumont écrit leur histoire, quand ces monuments ont le malheur d'en avoir une; car elles se résument presque toujours en guerres et en pillages.

Ce volume, en résumé, nous semble contenir moins de matières archéologiques que les trois précédents, et encore celles qu'il renferme ne sont-elles, pour la plus grande partie, que des résumés d'ouvrages complets sur le département où l'Association normande a dû tenir le congrès de cette année-ci.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. LE BARON DE GIRARDOT relative à la copie d'un acte concernant les obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre sur ses domaines.

Les droits dont il s'agit sont mentionnés dans des aveux rendus pendant les années 1672, 1683 et 1764 aux seigneurs de la terre de Villeneuve, qui dépendait de la châtellenie des Clos, située dans la paroisse de Tramain, canton de Jugon, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), ancien évêché de Saint-Brieuc. La terre à poterie, sujette aux redevances taxées par ces titres, était exploitée dans des landes situées sur les domaines du propriétaire de cette châtellenie, dans les paroisses de Tramain et de Plénée, dont les habitants avaient toujours usé de ladite terre, par permission dudit seigneur et de ses devanciers, même du genêt et de la bruyère pour cuire lesdits pots.

Quoique de date récente, ces aveux s'appliquent donc évidemment à une coutume plus ancienne; et cette coutume, l'un des droits féodaux les plus innocents, a un caractère assez particulier pour mériter d'être remarquée au milieu de tant d'autres usages, plus bizarres et moins gracieux. Voici en quoi elle consistait, d'après les termes mêmes des aveux reproduits par M. de Girardot. « A cause « de la quelle permission et lissance des seigneurs propriétaires de « la maison et seigneurie de la Villeneuve, les dits potiers ont « reconnu les dits seigneurs et reconnoissent encore à présent pour « leur seigneur terrier le dit seigneur des Clos, et se sont obligés « de s'assembler le dimanche de devant le jour de Saint-Jean-

« Baptiste de chaque année, et d'accompagner et assister le dernier marié d'entr'eux qui doit avoir un vase de terre garny de fleurs, avecq les armes du dit seigneur des Clos, et chacun des dits potiers doit avoir une fleur en main, ayant sonneur (probablement sonneur de bignou) et joueurs d'instruments. Et tous de compagnie doivent entrer dans l'église paroissiale du bourg de Plené, en la chapelle du dit seigneur, estant dans son banc, luy présenter ledit vase ou à autres de sa maison, ou à ses officiers pendant son absence, à peine au dit nouveau marié de soixante sols monnoie d'amende, en cas de deffaut, et chacun des dits potiers qui deffendra (*sic*) d'y assister, quinze sols. Et outre, chacun d'yceux potiers est tenu, le premier jour de chaque année, d'aller trouver le dit seigneur des Clos, en sa dite maison de la Villeneuve, et pour estrenne et commencement d'année, lui présenter chacun un chef-d'œuvre de leur main et de leur mestier, à peine aux dits deffailants de pareille amande de quinze sols monnoie. Doivent tous les dits potiers, sur tous les vazes qu'ils font excédant le prix de trois sols, mettre les armes du dit seigneur des Clos, à peine de pareille amende de quinze sols monnoie. »

Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire des anciennes fabrications de faïences qui ont été, durant ces dernières années, le sujet de tant de recherches curieuses, piquantes et même érudites, sur les différents foyers de cette industrie dans nos provinces, et sur les différentes marques d'origine, il n'est pas, dis-je, sans intérêt de retrouver une des sources des faïences armorisées qui ornaient les dressoirs des manoirs et châteaux de Bretagne, et la mention de ces *chefs-d'œuvre* d'une industrie tant prisée qui figurent dans nos musées modernes et dont les amateurs se disputent à si haut prix la possession. A ce point de vue, la communication de M. de Girardot, malgré son peu d'étendue, justifie l'attention qu'il a eue de la faire au Comité historique.

Ce document intéressant, dont M. le baron de Girardot n'indique pas la provenance, a déjà été publié, d'après une copie différente, par M. Anatole de Barthélemy, dans un mémoire sur les redevances féodales bizarres, qu'il a inséré en 1864 dans le tome V, 2^e série, p. 395, de la *Revue de Bretagne et Vendée*¹. Cette même année, notre confrère l'avait fait connaître à M. B. Fillon, qui en a donné un

¹ Nantes, in-8°.

extrait dans son bel ouvrage intitulé *L'art de terre chez les Poitevins*¹, où est figuré un fragment de pot avec les armes des Argenton, qui paraît être analogue aux vases décrits dans l'Aveu des potiers de Tramain.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES DOCUMENTS COMMUNIQUÉS PAR M. SOUCAILLE, professeur de seconde au collège de Béziers, correspondant du Ministère.

Ces deux documents sont relatifs, 1° à des privilèges de la commune de Thesan, près Béziers, au xvi^e siècle, et 2° au voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, en 1777.

1° Le premier des envois de M. Soucaille comprend la copie de quatre lettres patentes des rois François I^{er}, en 1523; Henri II, en 1548; Charles IX, en 1560; Heuri IV, en 1594.

Ces quatre documents, conservés en original sur parchemin avec leurs sceaux dans les archives municipales de Béziers, concernent un seul et même sujet : la confirmation des droits, privilèges, usages, exemptions, franchises et libertés dont prétendaient avoir joui de temps immémorial les habitants du lieu de Thesan (ou Thezan), en Languedoc. Ce lieu, qui forme aujourd'hui une commune d'un millier d'habitants environ, est situé dans le canton de Murviel, à 10 kilomètres de Béziers (Hérault). Les droits, confirmés par ces titres sollicités à l'avènement à la couronne de chacun des quatre souverains mentionnés ci-dessus, ne sont indiqués qu'en partie et seulement dans le document le plus récent, les lettres de Henri IV datées de 1594. Il est dit dans les trois autres que les prédécesseurs de chacun des rois desquels émanent ces lettres patentes ont octroyé à ladite commune de Thesan « plusieurs beaulx et grands droits, privilèges, usages, franchises et libertez, par « exprès instruments et contracts, qu'ils feront apparoir en temps et « lieu, quant besoin sera; desquels privilèges eulx et leurs prédéces- « seurs ont, de tout temps et ancienneté, jouy et usé, comme ils en « jouissent et usent encore du présent. » Il est dit dans le titre de

¹ Niort, 1864, in-4^o, p. 50.

1560 : « La coppie d'iceux privilèges est cy sous notre contrescel « attachée. » Mais il paraît que cette copie ne s'est point retrouvée dans les archives, car il n'en est pas fait mention dans l'envoi de M. Soucaille, non plus que des « instruments et contracts » cités dans le titre de 1523.

On lit seulement dans les lettres patentes de Henri IV : « Parce « qu'entre autres de leurs dits privilèges, le feu roi Louys douzième « aurait, dès le mois de novembre mil cinq cens et neuf, créé et « estably au dict lieu de Thezan deux jours de foire par chascun an, « assavoir les quatrième et cinquième du mois d'octobre, et ung « marché au jour de mardy de chascune sepmaine, lesquelles foires « et marchés y ont esté toujours teneus et continuez, sinon depuis « quelque temps qu'elles ont été discontinuez à cause des troubles « ou autrement. »

Henri IV confirma l'établissement de ces foires et marchés, autorisés par les lettres patentes du feu roi Louis (XI), dont le *vidimus* et copie « de leurs dicts privilèges sont, dit-il, cy attachez sous « notre contrescel, pourveu que ez dicts jours n'y ait, à quatre lieues « à la ronde du dict Thezan, autres foyres ne marchez auxquelles « ces presentes puissent nuire ne prejudicier; voulons, à cette fin, « qu'ils puissent faire construire et edifier au dict lieu halles, bans, « estaulx et autres choses nécessaires, et y vendre, achapter ou « eschanger toutes denrées et marchandises licites et non prohibées. » L'exécution de ces privilèges est confiée au parlement de Toulouse, au sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant, au viguier et au juge de Béziers ou leurs lieutenants.

Ainsi qu'on le voit par cette analyse complète des quatre pièces, dont la copie, qui paraît exacte, a été envoyée par M. Soucaille, leur rédaction est conforme à toutes les formules habituelles de confirmation de plus anciens titres; les privilèges dont il s'agit, fort ambitionnés par une foule de communes oubliées aujourd'hui, ne sont pas assez complètement indiqués, et d'ailleurs ils sont d'un trop médiocre intérêt pour qu'il soit utile de les reproduire textuellement.

2° L'autre document envoyé par le même correspondant est beaucoup plus étendu; il ne comprend pas moins de vingt pages, il est copié avec le même soin, mais il est d'un intérêt trop local pour, mériter, comme le précédent, une publication intégrale ailleurs que

dans quelque recueil du pays qu'il concerne. On y trouve cependant certains détails assez piquants concernant des coutumes locales et que je vais indiquer. Il est intitulé : *Relation de tout ce qui s'est passé lors de la visite en la ville de Béziers de Monsieur, frère de S. M. Louis XVI, roi de France, les 26 et 27 juin 1777.*

Ce voyage de Monsieur, comte de Provence, qui a régné sous le nom de Louis XVIII, ainsi que celui de son frère le comte d'Artois, depuis Charles X, dans les provinces de France peu d'années après que Louis XVI fut monté sur le trône, ont été plusieurs fois mentionnés dans les feuilles périodiques du temps, en particulier dans le *Mercur*. Le voyage du comte de Provence dans le Midi a été raconté dans plusieurs histoires du Languedoc et de la Provence; un extrait succinct de la réception qui lui fut faite à Béziers a été publié par M. Sabatier dans son *Histoire de la ville de Béziers*¹. Mais le récit original et très-détaillé dont M. Soucaille a envoyé la copie, extraite des registres des délibérations des conseils de la communauté de Béziers, paraît être inédit pour la plus grande partie². On y voit que rien ne fut négligé par les administrateurs de la ville pour donner à cette réception tout l'éclat possible; le récit paraît être la copie très-fidèle de tant d'autres solennités analogues plus modernes ou plus anciennes : les rues sablées et tapissées, les boutiques fermées, sauf celles des boulangers, bouchers, hôtels et cafés; les provisions de bouche concédées à tous les fournisseurs de vivres, y compris les mazoniers (ou regrattiers), les jardinières et les poisardes; l'ordre d'illuminer les établissements publics, religieux et civils, et les maisons bourgeoises; l'invitation de sonner les cloches transmise à toutes les paroisses et communautés au signal de la cloche de l'hôtel de ville, etc. Plusieurs jours avant l'arrivée du prince, s'était formée une compagnie de jeunes gens choisis au nombre de quatre-vingts, tous à l'uniforme du régiment de dragons de Monsieur : habit vert, doublure, parement et revers écarlate; elle devait s'unir pour la solennité au régiment de Vermandois, en garnison dans la ville, et au régiment de Bourbon, qui était en garnison à Perpignan. Ils se rendirent, en effet, à la montagne percée appelée *Malpas* ou *Grotte*.

¹ In-8°, 1854, p. 401.

² D'autres villes du midi de la France, que M. le comte d'Artois visita à la même époque, ont aussi rédigé le récit des fêtes données au prince à cette occasion. Ces récits se trouvent dans plusieurs registres des communautés de ces villes.

« Le corps des marchands, au nombre de soixante-dix, au bruit
« des trompettes de la ville qu'il a habillées superbement, au bruit
« encore des cors de chasse, tambours et clarinettes, chacun du dit
« corps portant un habit ventre-de-biche, doublure, parement et re-
« vers taffetas bleu, collet ponceau, le tout galonné en argent, riche-
« ment décoré, se transporta à cheval au-dessus des neuf écluses. Ces
« deux compagnies, l'une de cavalerie, l'autre de dragons, pénétrées
« d'une douce émotion, ont voulu à leurs dépens voler sur le passage
« de Monsieur et depozer dans son cœur les sentiments qui animent
« les habitants de cette cité.

« Le corps de ville s'est rendu à la porte de Tourventouse à cinq
« heures du soir, le 26, précédé de la famille consulaire, de tous les
« prévôts des corps d'arts et métiers, portant leurs drapeaux et pré-
« cédés encore de la brillante troupe champêtre appelée *Treilles*.

« C'étaient trente jeunes gens et autant de jeunes filles habillés
« élégamment en bergers, ornés de rubans de toute couleur, portant
« des souliers blancs et de petits chapeaux. Cette jeunesse tenoit de
« chaque main un cerceau décoré de lauriers, de rubans et de fleurs.
« Les *Treilles*, dont les chefs nommés par MM. les maires et consuls
« et dont les membres qui les formaient ont été au choix des dits
« sieurs maires et consuls et commissaires, ont été imaginées par
« nos anciens dans les âges les plus reculés, sans trouver leur origine.
« Elles expriment un peuple gay par caractère; elles exécutent une
« danse unique en manière de ballet; elles sont le signal de l'allé-
« gresse et de la joye publique et le premier hommage d'une ville
« qui, mieux que toute autre, à cause de son inviolable fidélité au
« droit de la couronne, avait à se féliciter d'être à même d'admirer
« dans son sein tant de vertus dans la personne de Monsieur. »

Cette naïve description des *Treilles* de Béziers n'est pas sans inté-
rêt; elle rappelle les nombreuses corporations joyeuses et les fêtes
populaires de la Provence et du Languedoc, telles que les *Roumani*,
la *Caritachs*, l'Ascension, la fête de *Mai*, la Fête-Dieu, les Ven-
danges, fêtes dont les unes remontent à la plus haute antiquité
et dont quelques autres paraissent avoir été rajeunies ou imaginées
par le bon roi René¹. C'est un trait de physionomie qu'on est

¹ Voir entre autres, dans Millin, *Voyages dans le midi de la France*, 5 vol. in-8°
avec atlas, 1807-1811, pl. 47 et 48. — M. H. Julien, dans son *Histoire de Béziers*,
in-8°, 1845, p. 556, a donné une description intéressante de la fête populaire de la
Charitachs, qui avait lieu tous les ans le jour de l'Ascension, et dans laquelle figu-

sûr de ne pas retrouver dans les solennités actuelles plus ou moins analogues à l'entrée du comte de Provence à Béziers. Continuons-en le récit :

« ... Parvenus dans l'ordre marqué à la porte de Tourventouze, « où le dais de la ville avait été placé, les prévôts des corps d'arts « et métiers étaient en demi-cercle du côté opposé. A l'égard des « *Treilles*, elles ont été envoyées, en exécutant leur danse particu- « lière, aux neuf écluzes où Monsieur devoit débarquer. »

Le narrateur retrace ensuite la description des illuminations si artistement préparées par le corps de ville et le directeur du canal. Malgré tout le luxe de lampions disposés en fleurs de lys à côté de toutes les portes des neuf écluzes, et quoique M. Geoffroy « se fût « distingué par ses talents supérieurs, le bon goût et l'effet merveil- « leux et admirable de cette illumination, malgré les nombreux pots « à feu placés sur les remparts aux dépens de la ville, malgré les « lanternes suspendues, aux dépens de la communauté, sur des po- « teaux de bois, et qui formaient un cordon très-curieux à voir, « malgré la décoration des portes de la ville, illuminées jusqu'au « sommet, où étaient figurées dans le centre les armes de Monsieur « supportées par deux anges, avec cette devise *Vive*, et par-dessus un « soleil et des cordons de lumière en lampions, » et quoique le prince, « en débarquant, parût être saisi et frappé de cette illumination ma- « jestueuse et de ce coup d'œil très-beau et très-agréable, » on peut, sans faire tort au goût, au dévouement et à l'enthousiasme du conseil de ville de Béziers, présumer que l'admiration du comte de Provence constata plus tard, quand il monta sur le trône, après tant d'épreuves, quelques progrès dans l'art des illuminations publiques, et qu'il en eût trouvé de plus grands encore dans les fêtes modernes de la cité parisienne.

L'évêque de Béziers, M^{sr} de Nicolai, rivalisa avec le conseil de ville et la direction du canal de luxe et d'élégance dans l'illumination et autres décorations de son palais, où Monsieur reçut l'hospitalité.

Le narrateur n'omet aucune des belles décorations dont furent éclairés les autres édifices publics et particuliers, et afin qu'aucun accident ne vint troubler cette ville, on avait eu soin, par ordre de

raït un chameau, avec des groupes de bergers et de bergères dansant comme dans les *Treilles*. Il existe une description de cette fête dite le *Triomphe de Béziers*, publiée en 1628.

l'intendant de la province, d'enlever les pierres aux fusils, afin d'ôter à ceux qui les portaient l'envie de tirer.

« Quand Monsieur s'est débarqué, escorté de compagnies de dragons et de cavaliers, la jeunesse qui formait les *Treilles* a fait tous ses efforts pour lui plaire, pour lui exprimer la joye publique que sa présence procurait et combien il est juste que l'association bitéroise qui aime le plus ses maîtres et qui leur a été constamment fidelle ait aussy plus de droit de les approcher avec cette gayeté et cette naïveté qui lui est naturelle.

« La danse des *Treilles* à su plaire à Monsieur. Il a daigné passer sous les cerceaux, et la perspective de la ville par son illumination et son amphithéâtre a paru le surprendre agréablement. A cette surprise s'est jointe celle des acclamations unanimes : *Vive le Roy ! Vive Monsieur ! Vive la famille royalle !* Ce qui a donné lieu à la bonté du prince et des seigneurs de sa suite de répondre : *Vive les Treilles !* »

M. le comte de Caraman, qui était à la suite de Monsieur, a fait ensuite jouer les eaux de toutes les écluses du canal, à la lueur des illuminations, spectacle vraiment grandiose et original.

« Les *Treilles*, continuant de danser, se sont placées devant le carrosse de M^{sr} l'évêque, que ce prélat avait envoyé pour y prendre Monsieur. »

Suit le récit de la marche du cortége, de l'offrande des clefs de la ville entrelacées dans un grand ruban blû (bleu) et placées dans un bassin d'argent, de la harangue du consul, lieutenant de marine, harangue si touchante que l'âme bienfaisante de Monsieur en a été attendrie. »

« Il a répondu avec bonté que c'étoit très-bien. Il l'a répété et il a remercié le corps de ville.

« Le cortége s'est rendu à l'évêché. Après le souper, Monsieur s'est couché, son lit ayant été préallablement vérifié par son valet de chambre, les capitaines des gardes et ensuite par M. Houstalo, son chirurgien. . . Le lendemain, à son lever, Monsieur s'est transporté à pied à l'église de Saint-Nazaire, suivi par le corps de ville. Étant entré dans l'église, M^{sr} l'évêque, en rochet et en camail, assisté du chapitre en surplis, lui a présenté le goupillon et lui a prononcé, en le traitant de Monseigneur, un discours élégant et pathétique qui a été généralement applaudi. Monsieur lui a répondu avec cette bienfaisance qui lui est naturelle. L'émotion est

« devenue bientôt générale, et tous les cœurs ont été saisis à la fois
« du même sentiment.

« Il a été célébré une messe basse, accompagnée de grande mu-
« sique et à laquelle s'étaient joints les amateurs de la ville; au
« commencement de la messe, Monsieur a remis sa canne et son
« chapeau à M^{sr} l'évêque, placé debout au côté droit et à quelque
« distance. Après le récit de l'évangile, le missel a été porté par un
« des prêtres célébrant à M^{sr} l'évêque, qui l'a présenté à baiser à
« Monsieur. La messe célébrée et entendue par Monsieur très-dévo-
« tement et avec l'édification publique, M^{sr} l'évêque lui a présenté
« le corporal qu'il a baizé; après quoi M^{sr} l'évêque lui a rendu son
« chapeau et sa canne.

« Le cortège se dirigea ensuite avec la même pompe vers le canal
« où Monsieur s'embarqua; mais, durant le trajet, il est encore une-
« fois descendu de carrosse pour se placer sous les *Treilles* et dans un
« cabinet de verdure dressé sur le bord du canal par les soins de
« M. de Caraman; Monsieur reçut le bouquet que les deux chefs de la
« jeunesse des *Treilles* lui présentèrent ainsi qu'à chacun des sei-
« gneurs; Monsieur, ayant détaché de son bouquet le ruban en or
« qui y était entrelacé, le donna à la nommée Magdeleine Samson,
« qui était à la tête des bergères; puis il a comblé de bienfaits les
« gens qui faisaient les *Treilles*, et qui n'ont cessé de l'accompagner
« de leurs danses le mieux qu'ils ont pu, et qui l'accompagnèrent,
« autant que les forces de danser le leur permirent, le long du
« canal.

« Dans la dernière allocution qui fut adressée au prince, le corps
« municipal pria Monsieur, comme un des plus fermes appuis du
« trône, de vouloir annoncer au meilleur des rois combien il est
« cher à son peuple et digne de son amour.»

L'auteur du récit ajoute ensuite de longs développements sur
l'enthousiasme des habitants, des troupes, des fonctionnaires, puis il
termine en faisant mention du passage incognito, par cette même
ville, quelques jours plus tard (le 30 juin), de l'empereur Joseph,
frère de la reine Marie-Antoinette.

Ainsi qu'on le voit, ce document ne manque pas d'intérêt; mais
il est tellement prolix et si minutieusement détaillé, que sa publica-
tion en serait mieux placée dans le Bulletin de la Société historique de
Béziers que dans la *Revue des Sociétés savantes*. On n'en doit pas moins
des remerciements à M. Soucaille, pour le soin et l'exactitude qu'il

apporte dans la transcription des documents communiqués par lui au Comité.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN PROJET DE PUBLICATION DE M. GASTON PÂRIS.

Une commission, composée de MM. Guessard, Marty-Laveaux, de Mas-Latrie et moi, a été chargée par vous de donner son opinion sur la proposition qui vous a été soumise par M. Gaston Pâris, dans votre séance du 7 décembre dernier, à l'effet d'être autorisé à publier dans le recueil des *Documents inédits* une série de *glossaires latins-français et français-latins* dont il a donné la liste, en exprimant l'espoir qu'elle pourrait s'accroître de quelque découverte nouvelle. Sauf cette éventualité, il estime que sa publication ne dépasserait pas cent feuilles d'impression, et qu'elle en comprendrait au moins soixante.

La commission ne peut que s'associer pleinement aux raisons données par M. G. Pâris pour prouver l'utilité d'une semblable publication, dont les analogues existent en Allemagne et en Angleterre. Le principe une fois admis, elle ne croit pouvoir mieux faire que d'adopter également le plan auquel s'est arrêté l'auteur de la proposition, et qui consiste à donner d'abord *in extenso*, dans une première section, les divers glossaires tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits, puis à fondre dans la seconde, et en une seule série alphabétique, tous les mots contenus dans la première partie, avec une explication et un commentaire critiques sur chacun d'eux.

Un membre de la commission a rappelé qu'il avait soumis, il y a longtemps déjà, à la section de philologie, avant sa réunion à la section d'histoire, un projet identique pour le fond à celui qui vous est aujourd'hui proposé. Mais ses idées sur le mode d'exécution étaient différentes. Ainsi il ne lui paraissait pas nécessaire de publier isolément chaque glossaire, et l'on aurait pu, selon lui, se contenter de prendre pour base de la publication le manuscrit le plus ancien, en le complétant par les autres, au moyen d'intercalations ou d'additions.

Du reste, cette simple observation n'a pas empêché son auteur de se rallier au plan de M. Gaston Pâris, ce qui a dispensé la commis-

sion d'examiner si l'autre n'offrait pas d'assez grandes difficultés matérielles d'exécution. Elle a retenu seulement, de l'observation que nous venons d'exposer, cette pensée, sur laquelle elle nous a chargé d'insister, à savoir, que le commentaire qui accompagnera l'index général dans la publication dont il s'agit devra, conformément à la règle fondamentale adoptée par le Comité et proclamée en tête de son règlement du 21 septembre 1863, se renfermer dans ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte, et ne jamais affecter la forme ni prendre les proportions d'un travail personnel. Certes, personne ne serait plus capable que l'éditeur même du recueil proposé d'en tirer parti pour le progrès des études philologiques; mais c'était une raison de plus, aux yeux de la commission, pour prémunir contre un entraînement possible le jeune et savant auteur de la proposition.

Sous la réserve de ces observations, la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu de recommander au Ministre l'adoption de la proposition de M. Gaston Paris, en date du 3 décembre 1868.

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

*RAPPORT SUR LA PUBLICATION, PROPOSÉE PAR M. COMBES, DE LA CORRESPONDANCE DE JEAN DE WITT*¹.

M. Combes a consigné, dans un rapport du 20 octobre 1857, les principaux résultats d'une mission que lui avait confié M. le Ministre de l'instruction publique et qu'il avait remplie aux mois d'août et de septembre de la même année. Ce rapport renferme des indications utiles sur divers documents manuscrits et imprimés que l'auteur a rencontrés dans les dépôts publics de la Hollande; mais, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, son but principal était « d'étudier les papiers d'état de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, et spécialement ceux qu'il trouverait écrits en français et qu'il présumait devoir intéresser de plus près l'histoire de France. »

Le résultat de sa mission a été, je ne dirai pas la découverte,

¹ Ce rapport est fait au nom d'une commission composée de MM. Levasseur, Huillard-Bréholles et Rathery.

mot dont on abuse singulièrement, mais enfin le choix, la comparaison avec les recueils imprimés, la transcription, l'analyse avec notes et éclaircissements, de cent quatre-vingt-quatorze lettres ou mémoires inédits écrits par Jean de Witt, de 1653 à 1671 inclusivement, et tirés des archives royales de la Haye.

Il a, dans son rapport, présenté l'analyse de toutes ces pièces, en les classant, non point par ordre chronologique, comme dans les originaux, mais selon les correspondants et les pays. Ainsi sept séries comprennent les lettres adressées à des hommes d'état ou seigneurs français, anglais, espagnols, portugais, allemands, italiens et néerlandais. Sous la huitième division se range un mémoire circulaire de Jean de Witt à divers ambassadeurs des Provinces-Unies en 1663, mémoire que M. Combes qualifie, non sans raison, de très-curieux, et qui a pour objet le plan à suivre dans le cas où le roi et l'infant d'Espagne viendraient à mourir, et où Louis XIV ferait valoir ses droits sur les Pays-Bas espagnols. Dans chaque série, le correspondant, la date et l'objet de la lettre sont indiqués et analysés avec beaucoup de soin, de sorte qu'il est presque toujours facile de se former une idée de l'importance du document. Du reste je ne m'en suis pas tenu aux sommaires renfermés dans le rapport, et, grâce à la communication que M. Combes a bien voulu me faire de ses copies, j'ai pu recourir aux documents eux-mêmes, toutes les fois que cela m'a paru nécessaire.

Quelques mots d'abord sur le classement par correspondants et par nationalité, adopté par M. Combes dans son rapport. Il a l'inconvénient de fractionner des pièces qui se rapportent à un même ordre de faits. Ainsi, par exemple, les réponses de Jean de Witt aux compliments de condoléance sur la mort de sa femme se trouvent disséminées dans trois séries différentes, suivant qu'elles sont adressées à MM. de Lionne et d'Estrades, au chevalier Temple, à M. de Pölnitz, etc.

Je trouve dans la copie communiquée par l'auteur un autre classement qui me paraît plus satisfaisant, et que je suivrais de préférence, c'est celui qui s'attache non pas à la circonstance du pays auquel appartient le correspondant, mais au sujet lui-même : 1° affaires de France; 2° rapports de Jean de Witt avec la maison d'Orange; 3° lettres à divers sur divers sujets.

« Telle est, dit M. Combes en terminant son rapport, la collection précieuse que j'ai tirée des archives royales de la Haye, et qui

« peut-être trouverait sa place parmi les *Documents inédits sur l'histoire de France*; car les sept Provinces-Unies étaient alors tellement mêlées à la politique générale, que leurs actes intéressent toujours la France en dehors même de ceux qui la concernent spécialement. Ces lettres d'ailleurs nous font entrer dans presque tous les détails publics et privés de la vie de Jean de Witt, comme citoyen et comme homme d'état, et elles nous aident à mieux connaître un personnage qui, pendant la longue durée d'une administration remplie d'éclat, se tint en garde, à sa manière et au nom de l'équitable européen, contre l'ambition de la France, autant que put le faire jamais la maison d'Orange, mais ne sut pas assez, dans les circonstances impérieuses, imposer silence à ses convictions politiques devant le grand intérêt de l'indépendance du pays. Jean de Witt, en effet, fut un républicain obstiné jusqu'à la catastrophe terrible qui signala si cruellement sa fin. Toute sa vie, il opposa aux intrigues de la maison ou du prince d'Orange ses démarches parfois ostensibles, plus souvent secrètes, mais toujours actives. »

Dans un premier rapport du 10 janvier 1859, tout en concluant à l'admission, dans le recueil des *Documents inédits*, de la correspondance de Jean de Witt, recueillie par M. Combes, je me bornais, après une analyse dont je viens de reproduire les principaux passages, à poser la question de savoir s'il y avait lieu de lui consacrer un volume spécial ou de lui donner place dans la publication des *Mélanges*.

Alors je parlais en mon nom seul; aujourd'hui je suis l'organe d'une commission. J'avais à émettre une opinion en principe sur l'intérêt d'une publication possible; nous devons, aujourd'hui, mes collègues et moi, faire une proposition formelle sur la destination définitive à donner aux documents depuis longtemps déposés par M. Combes.

Vous ne vous étonnez donc pas si, tout en persistant à proclamer l'intérêt réel d'une partie des pièces dont il s'agit, la majorité de la commission, plus frappée des objections que je présentais dès lors sur l'admission d'un certain nombre de documents, propose de les écarter définitivement, et, par une conséquence nécessaire, de restreindre le cadre de la publication.

A la principale de ces objections, consistant à dire que l'intérêt de la correspondance de Jean de Witt est plutôt hollandais que français, M. Combes répond, non sans raison, qu'il faudrait dans

tous les cas y voir un monument de notre langue à l'étranger, que d'ailleurs la France figure au premier rang parmi les puissances dont les intérêts sont en jeu dans la période dont il s'agit. Reste toujours l'inconvénient de donner une trop large place, parmi les *Documents inédits sur l'histoire de France*, à des pièces officielles ou privées émanées de puissances ou d'individualités étrangères, et les précédents que l'on pourrait invoquer comme exemples de dérogation à cette règle ne seraient peut-être pas de nature à dissiper complètement les scrupules du Comité à cet égard.

Ainsi il y a lieu de retrancher un certain nombre de dépêches diplomatiques qui roulent sur des faits absolument étrangers à la France ou ne la touchent que très-indirectement, et, même parmi les missives qui s'adressent à des personnages connus, ou qui se rattachent à un ordre de faits intéressant fortement la politique française, on en trouverait encore qui n'offrent par elles-mêmes qu'un intérêt secondaire, ou qui, ne figurant qu'à titre de partie d'un tout et de lien entre ce qui précède et ce qui suit, pourraient encore disparaître dans une élimination rigoureuse.

Quant aux correspondances trop nombreuses qui ne renferment que des compliments ou des allusions à des affaires privées, surtout lorsqu'elles concernent des personnages ou des faits plus ou moins inconnus en France, il faut les rejeter sans hésitation.

Nous avouons cependant que nous regretterions, parmi les documents de cette catégorie, certaines lettres qui sont de nature à faire connaître, dans celui dont elles émanent, l'homme public et l'homme privé : telles sont, par exemple, la lettre du 27 février 1657, où le grand pensionnaire refuse, avec une noble simplicité, un cadeau qu'on avait cru pouvoir lui offrir; les lettres des 19, 26 et 27 juillet 1668, où il répond aux regrets qui lui sont exprimés au sujet de la perte de sa femme, celle qu'il écrit lui-même au prince de Tarente, le 10 juin 1665, sur la mort de sa mère, empreintes d'une résignation toute chrétienne; une autre au duc de Toscane, où l'on s'étonne de trouver un côté gracieux dans cette austère physionomie calviniste; quelques-unes enfin relatives à ses études scientifiques, où l'on voit l'intérêt qu'il prenait aux travaux de Huygens, de Descartes, etc.

D'après ces données, et en tenant compte de ces réserves, nous allons indiquer ce que nous proposons de retenir pour la publication parmi les documents que renferme le manuscrit déposé par

M. Combes, et dans l'ordre même où ils s'y présentent, c'est-à-dire en suivant la série chronologique des années.

1654. — Lettre du 3 janvier au ministre Calvius sur les manuscrits et lettres de Descartes.

1659. — A Chrétien Huygens sur un ouvrage de géométrie.

1660, 1661 et 1662. — Il y aura à faire un choix parmi ces lettres, se rapportant à la restauration de Charles II et à son passage en Hollande; à l'éducation du prince d'Orange et à la proposition de le nommer capitaine général; à l'Acte de séclusion imposé par Cromwell en 1654; au traité avec le Portugal; à l'alliance entre l'Angleterre et la Hollande, etc.

1663. — Mémoire circulaire de Jean de Witt à divers ambassadeurs des Provinces-Unies, mémoire dont nous avons déjà, d'accord avec M. Combes, indiqué la nature et constaté l'intérêt. On pourrait y joindre, pour cette année, la lettre du 17 avril à de Lionne sur sa nomination comme secrétaire d'état, celle du 17 mai à Clarendon au sujet de l'éducation du jeune prince d'Orange, enfin un choix parmi les pièces du cahier supplémentaire renfermant la correspondance de Jean de Witt avec le comte d'Estrades, ambassadeur extraordinaire du roi de France à la Haye, touchant l'exécution des traités de commerce et de navigation.

1664. — Lettre à Chrétien Huygens sur ses horloges marines.

1665. — Faire un choix parmi les lettres de cette année, relatives surtout à la médiation de la France entre l'Angleterre et la Hollande au sujet du traité de commerce.

1666. — 1^{re} partie : lettres à d'Estrades des 4 et 9 juin, lettres relatives à la conspiration orangiste du capitaine Buat; 2^e partie : bonne à publier en entier.

1667. — Sur la guerre avec l'Angleterre; retranchements à opérer, surtout dans la 2^e partie.

1668. — Correspondance avec lord Arlington, le chevalier Temple et autres, sur la conclusion de la Triple-Alliance; importante.

1669. — Les deux premières lettres seulement à de Lionne et

à Van Beunigen, le reste ne roulant que sur des compliments ou des affaires de détail.

1670. — Triple-Alliance; retranchements portant sur les détails accessoires de la négociation.

1671. — Lettres du 14 juillet au chevalier Temple et du 25 septembre à M. de Pompone.

Pièces complémentaires renfermant des lettres adressées à Jean de Witt.
— Il y en aura quelques-unes à conserver, soit pour les insérer à leur date dans la correspondance de Jean de Witt, soit pour en tirer des notes ou éclaircissements.

Il va sans dire que cette énumération est indicative et non limitative. Nous n'avons voulu que poser des bases pour ceux qui présideront à la publication dont il s'agit. Si ces bases sont adoptées, on peut dès à présent en déterminer l'étendue, au moins d'une manière approximative, et dire qu'il n'y a pas lieu de lui consacrer un volume des *Documents inédits*, mais qu'elle devra former une partie importante d'un des volumes de *Mélanges* que le Comité se propose de publier et pour lesquels il a déjà recueilli des matériaux.

E.-J.-B. RATHERY,

Membre du Comité.

LETTRES DE M^{re} PÉLISSIER, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François I^{er} à Venise, à Rabelais¹.

Communication de M. l'abbé V. Verlaque.

I.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 23 juillet 1540.

Je ne vous escripvis point dernièrement tant pour la presse que j'avois que aussi pour ce que ne avois receu aucune lettre de vous ne scaurois argument meritant vous faire entendre. Ce neammoin, pour m'entretenir toujours que puissions avoir nouvelles l'un de l'autre, n'ay point voulu discontinuer de vous escrire, et pour n'avoir a presant meilleure matiere vous

¹ Ces lettres, communiquées par M. l'abbé Verlaque, ont été l'objet d'un rapport de M. Marty-Laveaux dans la séance du 1^{er} mars 1869.

ay bien voulu advertir de ce que nous avons icy touchant certaine consultation qui me semble appartenir pour vostre profession et suffyence a vous. C'est que mons. Philippus Saccus president de Milan a mandé icy et a Boulogne a consulter aux colleges des docteurs si une fille que luy est née est sienne, et est pour vivre et si doit estre tenue pour légitime; et ce d'autant que du 1539 le xx6 d'octobre a quatre heures de nuit avant la pleine lune se assembla la premiere fois avecque elle; or du 1540 le xiii d'avril sa dicte femme luy a fait une picta piche, se disputa si cest enfantement est de sept mois et s'il est pour vivre et est légitime. Tous les docteurs se travaillent, mais en somme quasi la plus grande partie si incline a l'opinion qu'elle ne soit point de sept mois. Par quoy ne pourroit survivre, et advenant d'avanture quelle survesquit ne l'estimeroit point légitime ne de sept mois ains de neuf a la barbe del signor presidente à Boulogne. Sont encores ceux qui attendent la resolution du dict college, ce neanmoins certains icy treuvent, tant pour la raison d'Hipocrates comme des anciens et de Pline, que cest enfantement peut arriver au semestre et par consequent estre vital et légitime, et tous leurs fondemens sont que les anciens, non seulement Hebreux mais Arabes et Caldeens, content leurs mois selon le cours et peregrination de la lune et selon icelle considerent le temps de l'enfant, de sorte que toutes et quantesfois que a ung enfantement se trouvoient sept lunes ils le tenoient pour semestre, comme se peut voir par ce que Pline en escript en son livre septiesme au chapitre 5, et en Hipocrates au livre de semestre parle nonobstant que le dict livre soit corrompu en ce lieu la et par ainsi mal traduit par mons Labro de Vavena. Je aurois bien a plaisir que vous m'en mandissiez vostre avis, d'autant que la chose de soy mesmes est digne d'estre examinée, et le sieur merite bien que tous les serviteurs du Roy luy disent le proficiat tout ainsi qu'il a merité et est affectionné de sa maiesté.

PÉLISSIER, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François I^{er} à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 142.)

Pour copie conforme :

V. VERLAQUE.

II.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 17 octobre 1540.

Pour n'avoir point receu lettres de vous depuis que vous ay escript, et aussi a vous dire la verité, pour la presse et occupation que ie eue faisant

la dernière despesche a Thurin, n'eus bonnement loisir de vous escrire. Si est ce toutefois que si i'eusse eu chose digne de vous faire scavoir n'eusse demeuré pour rien du monde a vous le faire entendre, et a present mandant le porteur de cestes mon maistres d'hostel iusques au pays pour mes affaires, ne l'ay voulu laisser passer sans vous presenter mes bonnes et affectueuses recommandations et faire offre que n'espargnés aucunement tout ce que cognoistrés estres commode en ma maison tant pour monsieur de Langey que pour vous, car en donnant charge il a commission de moy de l'accomplir, et pareillement de vous dire de ma part quelques propos touchant le gentilhomme M^r Antonio Terzo, duquel depuis la bonne esperance qu'il vous pleut m'en donner laquelle luy fis entendre, m'a sollicité grandement de luy en donner la totale resolution, et de fait, ainsi que i'ay entendu d'autres que de luy, il a delaiissé depuis de beaux partis ausquels n'a voulu entendre iusques a ce qu'il ayt eu response de monseigneur de Langey et de vous; laquelle ie vous prie me faire scavoir le plustost qu'il vous sera possible, et m'esbahis bien que nous sommes si longuement sans avoir aucunes nouvelles de vous, dont ie suis entré en doubte que n'ayés quelque indisposition que Dieu ne veuille. Derrechef ie vous recommande cest affaire, car ce me sera, entre les autres obligations que j'ay a monsieur de Langey et a vous, l'une des plus grandes, ainsi que vous dira led. porteur. Quand aux nouvelles de Deca, il n'y a autre sinon que Martin et moy avecques quatre autres collateurs sommes tous les soirs apres a recouvrer livres grecs et mesmement des œuvres de Galien, les meilleures comme vous ferai entendre, mais que les ayans parachevés suivant ce que monsieur de Thulles m'a dernièrement escript par commandement de Sa Majesté, et pour ce faire a ordonné qu'il sera baillé quelque provision, ie ne scay quelle sera, mais si est il que avecques la despence qu'il faut faire pour faire transcrire livres, se montent a peu pres autant que ma despense ordinoire. Si ne suis ie encores pour quitter le ieu, quelque avancement que ie y face, tant que ie trouveray moien par moy et mes amys que ie n'aye avancé plus; ie attends vostre response et prie le Créateur.

PÉLISSIER, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François I^{er} à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 142.)

Pour copie conforme :

V. VERLAQUE.

AUTRE LETTRE DE M^r PÉLISSIER, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François I^r à Venise, à Rabelais.

Communication de M. l'abbé V. Verlaque.

Nous avons déjà eu l'honneur de proposer au Comité la publication de deux lettres du même personnage, adressées aussi à Rabelais, et recueillies également par M. l'abbé Verlaque.

Celle-ci présente moins d'intérêt que les précédentes, mais, comme elle est forte courte, nous pensons qu'il serait bon de la joindre aux deux autres après une nouvelle et sérieuse collation; toutefois il faudrait avant tout que M. l'abbé Verlaque voulût bien s'assurer que les lettres de Péliissier ne renferment plus rien qui concerne Rabelais, et qu'il transmitt au Comité une analyse du manuscrit.

Nous nous sommes confirmé dans cette opinion, que nous avons déjà émise, en faisant à la Bibliothèque impériale le rapide examen d'un manuscrit des lettres de Péliissier dont nous devons la communication à notre savant confrère, M. Delisle.

Ce manuscrit, qui fait partie des *Mélanges de Clairembault*, où il porte le n^o 230, paraît fort différent, quant à son contenu, du recueil dont M. l'abbé Verlaque a tiré les pièces qu'il a adressées au Comité.

Celui que nous avons eu sous les yeux s'étend du mois de juillet 1540 au mois d'août 1542, et ne renferme que des lettres d'un caractère purement officiel. On n'y trouve pas celles que M. l'abbé Verlaque a transcrites, mais, en marge de deux dépêches adressées à M. de Langey le 10 et le 23 septembre 1540, il est fait mention de lettres écrites « à M^r Rabellais, » et le sujet principal de la première de ces deux lettres nous est même indiqué d'une manière fort explicite.

« Monsieur, dit Péliissier à Monsieur de Langey, i'ay esté adverty par Monsieur de Rabellays de l'amiable et gratuite responce que luy avés faicte touchant ung personnage, duquel luy avois escript pour estre employé au service du Roy sous vostre charge. . . et pour ce que i'escris plus amplement de ses qualités et affaires à M^r Rabellais, de peur de vous ennuyer trop, ne vous en diray autre. »

M. l'abbé Verlaque a-t-il dans le manuscrit d'Aix les lettres dont

nous ne trouvons ici que la simple indication? C'est ce qu'on se demande tout d'abord.

Une seconde question se présente encore fort naturellement : le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte la mention de deuxième volume, celui de la Bibliothèque d'Aix ne serait-il pas le premier du recueil?... Les deux volumes, à la vérité, se rapportent à la même époque, mais celui de Paris ne renferme que les dépêches officielles, tandis que celui d'Aix paraît consacré principalement aux lettres familières.

Ce ne sont là, du reste, que des inductions et des hypothèses, et les faits ne pourront être suffisamment éclaircis que lorsque M. l'abbé Verlaque aura transmis au Comité la notice analytique que nous réclamons, et qui seule nous fixera sur l'importance réelle de ses découvertes.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 30 mars 1541.

Monsieur, ie pense que aurés veu le livre d'une bonne partie des oraisons de Cicero que Messire Paulo Mannucio a corrigées fort diligemment, lequel, comme aurés peu voir par mes lettres et aussi par icelluy livre en décoration et exaltation de Monseigneur de Langey, lui a désiré et envoyé, sur quoy le dict sieur m'a faict réponse l'en remerciant fort affectionnement et que bientost auroit de ses nouvelles plus amplement, et aussy qu'il enverroyt au sieur Asilanus la charette et les iumens que luy avoit promises, ausquels ay faict entendre le tout est monsté ses lettres, dont depuis se sont enquis de moy plusieurs fois s'en avois rien entendu autre chose; ie n'ay seu que leur respondre, si non que ay excusé que l'indisposition que a eue mon dict sieur de Langey et grands affaires qu'il a ordinairement ont esté cause que mon advis n'a eu loisir de le foire, mais que i'esperois bien que ie ne pourrois guieres tarder que ne eussions de ses nouvelles quand a cest affoire : par quoy ie vous prie que, quand vous viendra a propos, afin qu'ils ne pensent plus que on les ayt mis en oubly ou autrement laissés en arriere, d'en recorder Monsieur de Langey et vous souvenir de m'envoyer les plantes qu'il m'a donné esperance que me debrés envoyer avecque la dite charette du dict sieur Asilanus et de mon comte; ie ne faudroy aussy a vous envoyer des nouveautés de deça quand il m'en viendra entre mains, comme dernièrement je fis de l'amouiron et de l'origano

*heracleatico de Candia*¹. Je suis toujours après à faire transcrire livres grecs, et continueray pendant que j'en trouveray qui en soit dignes, de sorte que j'espere en foire une aussi bonne provision que nul de mes predecesseurs quy ait esté icy parlez devant le Createur, lequel, après m'estre recommandé à vostre bonne grace, prieray vous donner en santé bonne et longue vie.

PÉLISSIER, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François I^{er} à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 142.)

Pour copie conforme :

V. VERLAQUE.

CHARTRE DE BÉRENGÈRE CONCERNANT DES JUIFS.

Communication de M. E. Hucher, correspondant.

On connaît les démêlés de Bérengère, veuve du célèbre Richard Cœur de Lion, avec Jean sans Terre, son beau-frère, au sujet de son douaire, et plus tard la transaction par laquelle Philippe-Auguste, respectant les droits de cette malheureuse veuve, ouverts par la mort de la vieille Éléonore de Guyenne, arrivée à Fontevrault le 31 mars 1204, lui assigna, pour son douaire en France, les *revenus de la ville du Mans et de sa banlieue (sesquintes)*, en échange des revenus à percevoir dans les villes et châteaux de Falaise, Domfront et Bonneville-sur-Touques, qui étaient primitivement compris dans son douaire.

Bérengère devint donc dame du Mans et non comtesse du Maine, comme l'a établi si clairement M. Chaudon dans un très-intéressant travail inséré, en 1866, dans le tome X du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*. Les actes dans lesquels elle intervient ne sont pas très-communs, et quelques-uns méritent d'être conservés, soit parce qu'ils servent à caractériser le pouvoir de Bérengère dans le Maine, pouvoir essentiellement limité à la ville du Maine et à ses quintes, soit parce qu'ils donnent, comme le suivant, des détails curieux sur un côté de la société d'alors, je veux

¹ Plantes employées en médecine.

dire la présence des juifs dans les villes de l'ouest de la France, d'où ils ont complètement disparu.

B., Dei gratia humilis regina Anglorum, domina Cenomani, universis fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, salutem in actore salutis. Notum sit omnibus presentem cartulam inspecturis, quod Patrius et uxor ejus Johanna, de judaismo ad christianitatem conversi, qui ante conversionem suam, ille Judeus, Dexlebeneie Cornutus, et illa, Leota, publice vocabantur, herbergamentum suum de Barilleria, situm in feodo Poolini Boter, quod de proprio catallo suo comparaverant, Gaufrido clerico quatuor libris et dimidio cenomanensibus vendiderunt, concedentibus filiis suis Willelmo, Simone, Michaele, Jameto, et filia sua Agnete, qui, cum essent Judei, his nominibus vocabantur : Vinardus, Vaslinus, Salemius, Mordahai, Joion; qui quinque solidos cenomanenses habuerunt pro concedenda venditione predicta; de qua siquidem venditione per rectum defendenda, Poolinus Boter, dominus feodi, se in plegium obligavit. Huic rei interfuerunt : Adam, abbas Persenie, et Galterius de Tyron, subprior; Guillelmus, abbas Sancti Vincentii, et Engibaldus, subcellerarius; Raimondus de Bello Monte, Martinus de Suar, Simon Lancelin, Gervasius Mulot, milites; Gervasius de Pistrino, Willelmus de Rouchis, coquus Sancti Vincentii, et multi alii. Quod ad majorem firmitatem presenti cartula exaratum, sigillo nostro duximus roborandum. Actum Cenomani, anno Dominice incarnationis millesimo ducesimo septimo, die mercurii xxvi^a die septembris.

(Le sceau manque.)

Les juifs étaient assez nombreux au Mans au commencement du xii^e siècle, et les efforts de Bérengère durent tendre à les convertir; cependant rien ne nous dit que la conversion de Dexlebeneie le Cornu et de sa famille ne remontât pas à une époque antérieure à l'année 1204; on sait que les dominicains, qui s'appliquaient particulièrement à convertir les juifs, ne s'établirent au Mans, près la cour de la Juiverie, que vers l'année 1230¹.

Quoi qu'il en soit, s'il résulte de l'acte ci-dessus mentionné que les juifs convertis changeaient de noms, on ne voit pas que ceux que portaient les enfants d'Israël avant leur conversion eussent une physionomie orientale bien caractérisée, si ce n'est peut-être Salem et Mordahai. *Dexlebeneie*² (*Dieu le bénit*) est un nom qui eût

¹ *Les Cenomans anciens et modernes*, par l'abbé Voisin, p. 261. Le Mans, 1862, in-8°.

² Dexlebeneie offre une consonnance identique à celle des noms modernes *Pe-*

pu convenir à un bourgeois chrétien; *Leota* est un doux nom de femme, dans le genre d'Amiota, porté par une chrétienne au XII^e siècle; enfin *Vinard*, *Vallin* et *Joion* n'ont rien qui puisse effrayer les oreilles les plus difficiles; par contre on voit au Mans, au X^e siècle, un archidiacre se nommer *Ysaac*, et, au XI^e, un charpentier s'appeler *Judicaël*¹.

En 1281, les juifs possédaient encore dans le fief de la Couture, au Mans, un cimetière pour lequel trois membres de la communauté rendent hommage au religieux de cette abbaye.

Par cet acte, daté du mercredi après la Saint-Julien 1281, « Haquin le juhéf, Abraham le juhéf et Joucet le juhéf, du Mans, reconnoissent qu'ils tiennent des religieux de la Couture la place et « le sonz ou est lor cemetière², que l'on apele le cemetière au juéf en lor

net, *Benezet*; c'est la traduction en langue vulgaire des noms *Benedictus* et *Benedictus sit*.

Voici un sceau qui confirme entièrement cette induction : ce sceau, d'un bourgeois ou d'un paysan appelé *Benet*, sans doute plutôt que *Benoist*, porte dans le champ, en grandes capitales gothiques, *Beneditus* (*sic*).

BÈ · R
È · DI · 7
VS

Il appartient, par ces caractères, au XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e.
A l'entour on lit fort bien :

BENAI7 SAI7 LE DO IHES CRI7 ·

Béni soit le doux Jésus-Christ.

Les mots *Benait sait* donnent une assonance qui se retrouve dans le nom *Benezet*, et qui explique la terminaison du nom *Dexlebensie*.

¹ *Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854.

² Le droit accordé aux juifs de posséder des cimetières en France est rappelé dans une lettre de saint Louis de l'année 1249, citée par Du Cange : « Volentes tamen ut.... reddant Judæis ipsis necnon et cimeteria eorumdem. » Et il est probable que, dans nos provinces de l'ouest soumises aux Plantagenets, ce droit remontait au moins à l'année 1177, dans laquelle le roi Henri II permit aux juifs d'Angleterre d'avoir un cimetière dans toutes les villes de son royaume. « Eodem anno dominus rex pater dedit licentiam Judæis terræ suæ habendi cœmeterium « in unaquaque civitate Angliæ extra muros civitatum. » (Vide Du Cange, verbo *Judeus*.)

Au Mans, ce cimetière était aussi situé hors de la ville, car l'aveu précité le place dans le fief de l'abbaye de la Couture, qui était à 700 mètres environ des murs

« nom et ou nom a toz les juif dou Maine, à enfoir et enterrer les juief et « juieves de tot le Maine, pour 5 sols tournois ou de monnaie courante, « de cens annuel et perpétuel, payables chaque année à la Tous- « saint¹. »

Huit ans plus tard, les juifs étaient expulsés du Maine et de l'Anjou par un acte du comte Charles II : « Licet per ampla emolu- « menta a prædictis Judæis temporalia habeamus. » (Monteil.)

On sait qu'au moyen âge un juif était matière à gros revenu, et il perce dans cette phrase un regret que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

La rue de la Barillerie, où était situé l'hébergement de Patrice et de sa femme, existe encore de nos jours; elle était presque immédiatement située au-dessous des murs de la ville; son nom indique assez l'espèce d'industrie qui y était exploitée; la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de *rue de la Juiverie* y aboutit; près du puits de la Barillerie existait le *carrefour aux Juifs* (1547, cens. de S. P.); enfin la tradition signale encore, non loin de ce lieu, la *cour de la Juiverie*.

A l'occasion d'une charte de Bérengère, veuve de Richard, roi d'Angleterre, dame du Mans, j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention du Comité sur la constitution de quelques noms juifs du moyen âge, et notamment de celui *Dexlebeneie*.

M. Marchegay a publié il y a quelques années plusieurs chartes concernant l'Aunis et la Rochelle, dans lesquelles il a relevé les deux noms juifs *Beneeit le juif* et *Dexais*, qu'il est impossible de ne pas rapprocher du précédent, car ces deux noms sont précisément formés des mêmes éléments.

Le mot *Dexlebeneie* semble un mot hébreu traduit en français; en effet, les noms juifs dans lesquels entre le mot *Dieu*, אֱלֹהִים (*Eli*), sont très-nombreux; il suffira de citer ceux-ci : *Ehiacim*, *Elias*, *Eliezer*, *Elisa*, *Elisabeth*, *Elisée*, et un grand nombre d'autres moins connus,

d'enceinte de la cité; il est probable que ce cimetière était dans la paroisse de Sainte-Croix, au clos de Sainte-Croix, où Guillaume Cresson, juif *nouvellement converti*, possédait des vignes et moitié d'un pressoir qu'il vend aux religieux de la Couture (an 1212), dans le fief desquels ces immeubles étaient situés. (*Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854, in-8°.)

¹ Extrait d'un acte en français des *Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854.

parmi lesquels *Elmethan*, אֵלֶמֶתָן, qui répond au nom *Deus dedit*, et *Elphaal*, אֵלְפָעַל, ou *Dei opus*.

Ces deux derniers noms se retrouvent dans *Dieudonné* et *Dieula-fait*, noms assez communs encore de nos jours.

Maintenant, si nous nous reportons à la matrice du sceau décrit ci-dessus¹, nous serons frappé d'une chose, c'est que, par la légende de ce sceau, son possesseur semble vouloir donner à son nom, *Benait* ou *Beneit*, en quelque sorte le baptême chrétien, d'où peut naître la pensée que ce sceau était celui d'un juif converti, jaloux de témoigner ostensiblement de son zèle de néophyte.

Il est certain que la physionomie de ce sceau est tout à fait anormale dans notre France du XIII^e siècle, et que cette surcharge d'inscription rappelle le goût oriental.

On peut se demander de plus si le nom juif *Beneit* est un nom réellement français, donnant la traduction du mot *Benedictus*, comme on le voit clairement dans la légende *Benait sait le do Jhes Crit*, ou si ce ne serait pas un vrai nom hébreu ayant en composition le mot *Ben*, בֵּן (*filius*); ainsi le mot *Beni*, בְּנִי (*filius meus*), et une grande quantité d'autres.

Il ne m'appartient pas de pousser plus loin cette question de philologie orientale, j'aime mieux circonscrire l'examen des faits dans un milieu plus accessible à mes faibles lumières.

J'ai prouvé que le nom *Dexlebeneie* appartenait à une grande famille de noms juifs formée des mêmes éléments empruntés sans doute à la langue vulgaire, mais reflétant un caractère hébraïque irrécusable, et j'ai donné sur le caractère de mon sceau matrice des indications qui me semblent neuves et vraisemblables.

E. HUCHER,

Correspondant au Mans.

¹ Page 465, note 2.

RAPPORT SUR LES CHARTES DE COMMUNES ET D'AFFRANCHISSEMENTS
EN BOURGOGNE, publiées par M. J. Garnier.

Tome I^{er}, 1 vol. in-4° de 588 pages.

L'étude des institutions communales en France est toute récente. Augustin Thierry l'a fondée avec une sûreté de science, de vues et de méthode qui aurait à elle seule suffi pour illustrer son nom. Il a, le premier, montré et fait comprendre au public quelle place importante les manifestations de la vie municipale doivent occuper dans la série des faits dont se composent l'histoire de la nation française et l'histoire même de la civilisation; il a, le premier, tracé la théorie des origines et des développements de la classe d'affranchis qui s'est appelée le *tiers état*, et il a établi la topographie des institutions communales, en marquant les formes qu'elles ont reçues sur les différents points du territoire, les modifications que leur ont fait subir la nature des lieux, le caractère des races et le jeu des événements; enfin, entrant lui-même dans la voie qu'il avait indiquée, il a offert, par la publication des documents municipaux d'Amiens et de l'Amiénois, un excellent modèle des recueils auxquels peut donner naissance, dans nos provinces, l'étude de la formation et du fonctionnement du régime municipal.

L'appel fait par Augustin Thierry a été entendu; son exemple a été suivi sur plusieurs points de notre pays. Il fallait qu'une initiative puissante vint exciter les esprits et mettre en mouvement les amours-propres patriotiques des gens de province. Mais, le mot une fois lancé, il était naturel que nos villes se fissent un devoir et un honneur de recueillir les éléments caractéristiques de leur ancienne individualité, de rechercher et de faire connaître les traces de leurs premières libertés, les preuves éclatantes de leur activité politique. Quelques-unes d'entre elles seulement se sont trouvées mêlées aux grands événements de l'histoire générale; toutes ont eu une vie propre qui les distingue et parfois les glorifie, la vie municipale. La liste des publications qui, depuis une trentaine d'années, ont été entreprises pour l'illustration des anciennes communes, serait considérable, et elle est destinée à s'augmenter encore de jour en jour. J'ai seulement à vous entretenir à présent, Messieurs, d'une des plus récentes et des plus importantes de ces publications, qui porte le titre de *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*. Le recueil

dont il s'agit paraît avec les encouragements du conseil général du département de la Côte-d'Or et sous les auspices de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; il est dû aux soins intelligents de M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, correspondant du Comité, qui s'est fait connaître avantageusement par plusieurs bonnes publications historiques.

Le premier volume seulement de la collection bourguignonne entreprise par M. Garnier, volume imprimé en 1867, a été soumis à mon examen. Il s'ouvre par le texte même des documents, sans préface ou avertissement, et sans cette introduction, d'ordinaire recherchée du lecteur, où l'on espère trouver les fruits scientifiques recueillis par l'éditeur en accomplissant son travail. L'introduction est annoncée pour le second volume. La partie que j'ai sous les yeux contient les chartes communales rangées par ordre chronologique des localités suivantes :

Dijon, 123 pièces (1183-1781) ;
Avallon, notice, sans documents ;
Juilly, notice, sans documents ;
Beaune, 44 pièces (1203-1716) ;
Buxy, notice, sans documents ;
Nuits, 9 pièces (1212-1521) ;
Châtillon-sur-Seine, 38 pièces (1178-1667) ;
Rouvres, 5 pièces (1215-1547) ;
Talent, 13 pièces (1216-1647) ;
Bèze, 23 pièces (1209-1519) ;
Salives, 2 pièces (1221-1437) ;
Mont-Saint-Jean, 1 pièce (1301) ;
Mirebeau, 3 pièces (1223-1637).

En tout, 265 documents, dont chacun est précédé d'un titre explicatif, et qu'accompagnent au besoin des notes historiques et topographiques.

C'est déjà, vous le voyez, Messieurs, une masse considérable de textes, et, si l'on suppose un nombre de pièces à peu près égal pour le second volume, on reconnaîtra que l'ouvrage de M. Garnier a une très-sérieuse importance. Sans doute, toutes les pièces contenues dans ce recueil ne sont point inédites ; il y en a beaucoup que différents éditeurs, et, en particulier, le recommandable Pérard, avaient mises au jour. Mais à M. Garnier appartient l'honneur d'avoir ajouté aux documents connus avant lui des textes intéressants pour

l'histoire des libertés municipales de la Bourgogne, et d'avoir, en formant un ensemble bien ordonné de monuments communaux, facilité l'élucidation d'une des questions les plus attrayantes de notre histoire nationale.

Je me félicite, Messieurs, de pouvoir louer à la fois le zèle actif et persévérant, l'esprit de recherche et les connaissances dont M. Garnier a fait preuve en cette circonstance. Son livre tiendra une bonne place dans la collection encore incomplète qu'on pourrait appeler *la Bibliothèque des communes*. Quels précieux résultats la science obtiendrait si, comme lui, les archivistes départementaux donnaient tous au public, pour chacune de leurs provinces, des séries de documents municipaux ! Quels rapprochements utiles la réunion de ces documents permettrait de faire ! Quels sûrs éléments elle fournirait pour l'explication du grand événement qui a transformé le moyen âge, et qui a préparé, par l'effort de nos ancêtres, le bienfait des libertés modernes !

Il me reste quelques observations critiques à faire. Examiné avec une attention minutieuse, vu en quelque sorte à la loupe, il est impossible qu'un livre, même excellent, ne présente pas quelques imperfections, et mon devoir est de vous signaler, dans l'ouvrage de M. Garnier, celles que j'ai pu remarquer.

Et d'abord, l'éditeur des chartes bourguignonnes ne me semble pas s'être fait une règle suffisamment précise pour le choix des documents qu'il a fait entrer dans son livre. Le livre est, comme on l'a vu, intitulé : *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* ; mais M. Garnier n'est-il pas souvent sorti des limites que ce titre lui trace ? Ne trouve-t-on pas dans son recueil, à côté des chartes de communes et d'affranchissements proprement dites, un assez grand nombre d'actes qui se rapportent à la mise en pratique du régime communal, au jeu des institutions, à l'exécution des lois constitutives de la cité ? Les actes de saisie et de mainlevée de l'échevinage, qui paraissent fréquemment, ne sont ni des chartes de commune, ni des actes d'affranchissement. Les coutumes (il y en a plusieurs) forment une classe à part, qui ne rentre pas, selon moi, dans le cadre de l'ouvrage, et l'on pourrait multiplier les exemples à cet égard. Mon intention n'est pas, au reste, de reprocher à M. Garnier d'avoir donné plus qu'il n'avait promis ; son tort est de n'avoir pas pris un titre plus exact, plus conforme aux conditions mêmes de son sujet. Je suis si éloigné de blâmer l'introduction dans

son recueil des pièces qui ne sont pas proprement des chartes de commune et d'affranchissement, que je regrette qu'il ne soit pas allé plus loin encore, et qu'il n'ait pas suivi la trace marquée par Augustin Thierry dans ses volumes sur l'*Histoire municipale d'Amiens*. Les statuts de métiers ont été exclus du volume que j'examine. Eh bien, ce genre de pièces me semble avoir une place nécessaire dans les recueils de documents relatifs à l'histoire municipale des villes du moyen âge. Ce sont les règlements officiels d'après lesquels travaille et agit une classe de la population qui prend part aux droits politiques de la cité; c'est l'œuvre, dans la plupart des cas, de l'autorité municipale, qui émane de la volonté populaire et qui la représente. Nos idées, aujourd'hui, ont agrandi le domaine de l'histoire; ce que nous cherchons, dans le passé des villes du moyen âge, ce n'est pas seulement leur constitution, leur loi organique; nous voulons y voir le fonctionnement de leurs institutions, l'exercice du pouvoir par les citoyens, la vie de l'ancienne société en ce qu'elle a d'activité politique, en ce qu'elle offre de rapports et de différences avec la société moderne.

Encore quelques mots, Messieurs. Dans l'ouvrage de M. Garnier, la lecture des textes n'est pas toujours irréprochable, et je pourrais citer bien des incorrections qu'avec plus d'attention l'éditeur aurait évitées. La ponctuation laisse aussi à désirer; elle est souvent incomplète et irrégulière. Les dates des actes auraient dû être et n'ont pas été ramenées à notre style usuel. Les notes se recommandent presque toujours par l'utilité des renseignements qu'elles fournissent; mais certaines indications topographiques manquent de précision.

J'ai dit en commençant que l'ouvrage de M. Garnier avait été entrepris avec les encouragements du conseil général de la Côte-d'Or. C'est là une circonstance sur laquelle je tiens à revenir. Les conseils généraux, quand ils rendent possibles, au moyen des fonds publics, des travaux utiles, comme celui de M. Garnier, ont droit aux éloges de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN DOCUMENT MANUSCRIT envoyé par M. J. Garnier,
archiviste de la Côte-d'Or.

Messieurs,

Je me suis chargé de vous rendre compte d'un envoi fait à M. le Ministre par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, notre zélé correspondant. Il s'agit d'un passe-port donné le 14 juin 1467, par le doge de Venise, Christophe Moro, à un commis (*nuncius*) de la maison Cornaro, transportant des marchandises aux foires de Lyon (*certas ballas specierum et aliarum mercationum*). Le parchemin sur lequel il est écrit servait de couverture à un compte de la châtellenie de Montdidier, en Bresse, de l'an 1476, et c'est par un heureux hasard que M. Garnier l'a découvert et a pu le copier.

Le passe-port de 1467 n'est pas dépourvu d'intérêt. Il offre un spécimen des instruments de ce genre dans la seconde moitié du xv^e siècle; il ajoute un document à ceux que nous possédons sur la police commerciale de cette époque; il constate les relations de commerce existant alors entre la république de Venise et la ville de Lyon, dont les foires, favorisées par les rois de France (privilèges de 1443), avaient pris une grande extension; il signale, comme voie de transport, la route du Pô, tant par terre que par eau; enfin il met en scène deux grandes familles politiques et commerciales de Venise, les Moro et les Cornaro. Cristoforo Moro, dont il est ici question, et dont l'administration ducale fut tristement signalée par la perte de l'île d'Eubée ou de Négrepont, resta au pouvoir de 1462 à 1471.

La famille Cornaro a donné des doges à la république de Venise, un pape au saint-siège, des cardinaux, etc. Quant au chef de maison en faveur duquel est donné le passe-port de 1467, et qui est désigné dans cette pièce sous le nom de *Marco Cornaro*, on peut croire que c'est le petit-fils de Marc Cornaro, doge au xiv^e siècle, et le père de la célèbre Catherine Cornaro, qui fut reine de Chypre. Le passe-port est valable pour six mois; le doge l'adresse à ses amis fidèles et sujets. Cornaro y est appelé *nobilis civis noster dilectus Marcus Cornarius*.

La copie qui nous a été transmise me semble entachée de quelques inexactitudes. Je signalerai *quemlibet* pour *quelibet*, *tamen* pour *tantum*, *mercantiis* pour *mercantiis*; *pallatas* doit être probablement rein-

placé par *passatas*. J'ai l'honneur de proposer à la section le dépôt de cette pièce dans les archives du ministère.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION MANUSCRITE DE M. LEFEBVRE dit FABER,
correspondant du Comité.

« Il paraît inutile, écrit M. Lefebvre en tête de la communication
« qu'il adresse au Comité, d'insister sur l'importance de la pièce
« ci-après transcrite. Elle jette un jour nouveau, selon nous, sur un
« des points les plus controversés de l'histoire des troubles de la
« France durant la démence de Charles VI. Si l'on s'en rapportait,
« en effet, à cette circulaire, — tel est bien le nom qui convient à
« ce document, — le dauphin n'aurait pas subi, comme on le croit
« généralement, la pression, encore moins l'oppression du prévôt
« des marchands et des échevins et bourgeois de la ville de Paris. Au
« moins trouvera-t-on qu'il proteste avec une singulière énergie
« contre des assertions de ce genre. »

La pièce dont parle ainsi M. Lefebvre est intéressante, mais je ne vois pas qu'elle éclaire d'une lumière nouvelle un point controversé. Au mois de juin 1413, Louis, duc de Guyenne et dauphin, écrit aux bourgeois de Cambrai, et sans doute à beaucoup d'autres, qu'il n'est pas exact, quoi que l'on ait pu dire, qu'il ait appelé à son secours les princes de sa famille, et qu'il se soit plaint auprès d'eux de violences exercées contre lui par les habitants de Paris : s'il a pu sembler que quelque atteinte ait été portée à sa liberté le 28 avril ou l'une des journées suivantes, il n'en est pas moins très-satisfait de tout ce qui s'est passé à Paris. La déclaration est curieuse, mais elle ne change rien ni à l'histoire bien connue des journées du 28 avril, du 10 et du 20 mai, ni à ce que l'on sait des sentiments qu'inspiraient au duc de Guyenne les mouvements populaires de cette époque. L'arrestation de ses officiers, entraînés sous ses yeux hors de l'hôtel Saint-Pol violemment envahi, le massacre de quelques-uns d'entre eux, l'emprisonnement de membres de sa famille et de dames de sa maison, les discours peu révérencieux qu'il avait dû entendre avec une feinte patience,

toutes les scènes révolutionnaires dont les chroniques nous retracent les détails, avaient profondément irrité le jeune dauphin, et il ne les oublia jamais. Cette lettre même où il se dit libre est un témoignage de l'oppression qu'il nie. Il avait envoyé au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au duc d'Anjou et au comte d'Alençon des lettres signées de sa main, pour leur demander de venir le délivrer; mais le secret de cette correspondance avait été trahi, et les cabochiens, craignant que le dauphin ne s'échappât de Paris, faisaient bonne garde autour de lui. Il eut sans doute l'espoir de faire cesser leur surveillance importune s'il consentait à désavouer sa correspondance, et c'est ce qu'il fit dans la lettre que nous avons sous les yeux.

Le quantième de la date ne peut se lire dans le document, très-mal conservé, que M. Lefebvre a transcrit. Nous ne savons donc de combien de jours il est postérieur aux lettres du 26 mai, par lesquelles Charles VI approuvait les arrestations illégales de l'hôtel Saint-Pol, et à la promulgation de la célèbre ordonnance de 1413. Il appartient plus vraisemblablement à la fin du mois de juin qu'au commencement, car ce fut, dit-on, au moment où le mariage de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, avec Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu, réunissait les princes du parti d'Orléans, c'est-à-dire vers le 20 juin, que le duc de Guyenne entretenait des intelligences avec eux.

Quelques jours plus tard, le 6 juillet, si l'on en croit Monstrelet, le roi signait des lettres où il déclarait, lui aussi, que la liberté du dauphin n'avait jamais été menacée : « Notre fils le duc du Guyenne, » y disait-il, n'est pas plus tourmenté que dans le sein de sa mère. » Un émissaire des cabochiens était chargé de lire et de commenter dans les villes de Picardie cette mensongère déclaration, que l'on avait frauduleusement fait signer par le roi, dit Monstrelet, lequel ignorait qu'une attestation pareille eût été obtenue du dauphin. Peut-être retrouvera-t-on un jour le texte des lettres signées par le roi, et découvrira-t-on un lien commun entre les deux pièces, si toutefois il y en eut deux. Il ne semble pas jusqu'à présent qu'elles se rattachent à la même intrigue. Celle que signa le dauphin et que nous révèle la communication de M. Lefebvre est du mois de juin, et celle que signa le roi, si l'on s'en rapporte au témoignage de Monstrelet, devait porter la date du 6 juillet.

Il est peu vraisemblable que les archives seules de Cambrai aient

conservé un exemplaire de la lettre du dauphin. Nous souhaitons qu'il s'en trouve d'autres ailleurs. On pourrait y gagner un meilleur texte et la date précise du document.

Sans attendre cette découverte, je propose l'impression de la communication de M. Lefebvre.

G. SERVOIS,

Membre du Comité.

*Lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin, aux habitants de Cambrai*¹.

Loys, ainsné fils du roy de France, duc de Guienne, daulphin de Viennois, à nos bien amez les prevost, eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville et cité de Cambray, salut et dilection. Il est venu à nostre cognoissance que en plusieurs [lieux (?) de] ce royaume ont été semées par aucuns mal instruits de la verité d'aucunes choses avenues le venredy après Pasques² derreniement [pass]ées et aucunes autres journées ensuivans, que nous avons fait savoir par nos lettres à aucuns des seigneurs du sang et lignage de monseigneur³ et du nostre, et autres, que nos chiers et bien amez les prevost des marchans, eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris nous tenoient en oppress[ion en] icelle ville et nous faisoient plusieurs autres outrages, violences et desplaisirs. . . . [q]ue par icelles lettres [n]ous les avons requis et requerions de [nous] venir oster et mettre hors des violences que. . . . ce que dit est. Et combien que plusieurs puevent avoir cuidié que des choses dessus dites nous avons eu aucun. . . ., toutesvoies considerans qu'elles ont esté faites pour le bien de

¹ On peut se demander pourquoi ce prince a adressé cette lettre au magistrat de Cambrai, ville impériale et gouvernée depuis le XI^e siècle par des évêques feudataires de l'empire, ainsi que Liège, Munster, Paderborn, etc. C'est que l'antique cité cambrésienne ne tenait pas seulement à la France, ainsi qu'on l'a écrit, par des liens d'affection, mais beaucoup aussi par ceux du commerce. La châtellenie de Cambrai, mouvante de l'évêque, cause incessante de troubles tant qu'elle avait été possédée par diverses familles du pays, était passée à la France. Philippe de Valois l'avait achetée en 1350 de la veuve de Jean de Flandres, tué dans un combat en 1325 contre ceux de Tournay. Il avait acquis en même temps la ville de Crèveœur et les villages d'Arleux, Saint-Souplet et Rumilly.

A titre de châtelain, le dauphin percevait dans la ville, sur diverses denrées qui y entraient, des droits d'une certaine importance, qui, d'abord assez vaguement indiqués, furent réglés définitivement au mois de mai 1401, dans un accord dont le texte a été imprimé. (Voir les pièces justificatives du mémoire de M. de Choiseul.)

— *Note de M. Lefebvre.*

² Pâques tomba cette année le 23 avril.

³ Le roi Charles VI.

mondit seigneur, de nous. de justice et de la chose publique de ce royaume, comme [nous s]ommes bien informés. . . . , et que chacun puet appercevoir par les choses qui s'en sont ensuies, nous en avons esté et sommes t[rès] con[tens : pour] quoy nous voulans et desirans la verité desdites choses estre sceue et notifiée à un chascun, vous signifions et faisons savoir [que ne de l]a matière dessus dicte ne de ses dependances oncques ne rescriveimes ne feismes rescrire à personne quelconque du [sang et lignage] de mondit seigneur ne du nostre, ou autres; et se aucunes lettres en avoient esté escriptes ou envoyées, nous vous certifions [qu'elles ne] procederent oncques de nostre conscience, sceu, volenté ou consentement; mais, au contraire, vous affirmons que [les prevost des marchans, eschevins, bourgeois, manans et habitans] de la ville de Paris avons en nostre très bonne grace et especial recommandation, tant pour ce que dit est comme [pour autres] grans et especiaux services par eulx fais et qu'ils font à mondit seigneur et à nous, et pour la grant et bone volenté. de jour en jour apercevons que ils f[ont] à mon dit seigneur et à nous et à la chose publique de ce royaume. jour de juing, l'an de grace mil quatre cens et treze.

[Par] monseigneur le duc et daulphin en son conseil. ducs de Berr[y] et de Bourg[ongne]. l'evesque.

(Débris d'un grand sceau de cire rouge, où se lit très-distinctement le mot *daulphin*.)

Pour copie conforme :

CH.-A. LEFEBVRE dit *FABER*,

Archiviste bibliothécaire de la ville de Cambrai, correspondant
du Ministère de l'instruction publique.

*RAPPORT SUR UN FRAGMENT DE LA CHANSON D'ALEXANDRE, communiqué
par M. Deschamp de Pas.*

M. Deschamps de Pas adresse au Ministre et laisse à sa disposition une feuille de parchemin détachée d'un livre dont elle formait la couverture. Ce fragment, dont l'écriture peut être rapportée au milieu du *xiv*^e siècle environ, a fait partie d'un exemplaire de l'*Alexandre* de Lambert le Tort et d'Alexandre de Bernay, ouvrage qui a été, comme on sait, publié en 1846 par notre collègue M. Michelant. Les vers sont écrits sur deux colonnes, contenant chacune

trente-cinq vers, sauf deux qui en contiennent trente-sept. En tout, cette feuille, qui a huit colonnes, renferme deux cent quatre-vingt-quatre vers, qui correspondent aux pages 243, v. 16, à 251, v. 31, de l'édition. Le texte se suit sans interruption, ce qui montre que le feuillet retrouvé par M. Deschamps de Pas occupait le centre d'un cahier.

Comme il existe du même poème un assez grand nombre de manuscrits, ce fragment n'offre pas assez d'intérêt pour être publié en entier; toutefois j'en transcrirai les premiers vers, pour qu'on puisse en apprécier la leçon :

As espées trenchans vont departir le tas,
Tholomé fiert Lyon et Dan Clin Gaudinas,
Licanor Occident et Lyoines Lypas,
Perdicas Bosien et Philote Glinas,
Aristes Passien et Caulus Sathanas,
Aristes Sapetus, Antigonus Orlas;
Et Anthiocus fiert et Gaugis et Brias;
Emenidus d'Arcada (*sic*) joustà à Corinbias,
A terre les abatent des chevaus qui sont cras;
Là ot escu trenchié et maint bon cheval cras;
Des hiaumes, des espées y oissiez grant glas.

Durement se combattent et Grejois et Persant.
.....

Le Comité saura gré à M. Deschamps de Pas d'une sollicitude qui peut assurer la conservation de fragments uniques. Je propose le dépôt de ce feuillet dans les archives du Comité.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. L. BLANCARD,
* *correspondant du Ministère.*

M. L. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône et correspondant du Ministère, a adressé au Ministre deux documents intéressants à divers point de vue, et dont il fait ressortir la valeur dans les notices qu'il y a jointes.

Le premier est le serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde, fille de Guillaume Bertrand II, comte de la haute Provence, par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon. Cet acte, dont M. Blancard place la rédaction entre les années 1101 et 1110, est important en ce qu'il vient heureusement augmenter le nombre très-restreint des documents diplomatiques que l'on possède sur l'histoire de la haute Provence avant l'année 1125, époque à laquelle, par un acte demeuré célèbre, Raymond Bérenger, comte de Provence et de Barcelone, et Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, se partagèrent la Provence. Il contribue à modifier l'idée qu'on serait conduit à se former du gouvernement de la Provence, si l'on s'en tenait au seul acte de partage.

En effet, tandis qu'on voit dans le traité les deux contractants s'adjuger les terres de la haute Provence sans tenir aucun compte de la branche comtale qui en avait la suzeraineté, l'hommage de la vicomtesse d'Avignon et un petit nombre d'autres pièces soigneusement examinées par M. Blancard prouvent l'existence indépendante de la haute Provence et du comté de Forcalquier, aussi bien avant l'acte de partage qu'après, puisqu'en réalité ce ne fut qu'en 1209 que la souveraineté de la haute et de la basse Provence se trouva réunie sur une seule tête.

Comme l'a justement remarqué M. Blancard, un document aussi ancien ne peut manquer de présenter un certain intérêt comme texte de langue.

A cet égard il y a lieu à quelques remarques.

Comme tous les actes du même genre, ce serment est mélangé de latin et de langue vulgaire. On peut se demander comment, entre tant de documents diplomatiques de genres divers, les serments sont les seuls où la langue vulgaire se montre dans le xi^e siècle, dès le x^e même.

S'il m'est permis de hasarder une hypothèse en réponse à cette question, je dirai que ces actes ne sont pas autre chose que le procès-verbal de la prestation de serment. Dans cette hypothèse, on conçoit que le rédacteur de l'acte se soit efforcé de reproduire aussi fidèlement que possible les paroles prononcées, qu'il ait été ainsi amené, contre l'usage de son temps, à écrire sous leur forme vulgaire les expressions les plus essentielles du serment. De là vient que, dans ceux de ces actes où le latin domine le plus, le rédacteur a toujours conservé en langue vulgaire les mots par lesquels le

vassal marque de la façon la plus précise l'engagement qu'il jure de tenir¹.

Le document communiqué par M. Blancard contient fort peu de latin et acquiert, par conséquent, une valeur linguistique d'autant plus grande. Le nombre des mots latins qui s'y trouve serait même, selon toute probabilité moindre encore, si un scribe de cette époque, plus habitué à écrire en latin qu'en langue vulgaire, n'avait pas dû se sentir porté naturellement à donner une forme latine aux mots vulgaires restés très-près de leur origine. Ainsi, sans parler de *filia* 1, de *mulier* 1, qui sont aussi bien provençaux que français, les mots *dies* 12, *erit* 10, 14, 18, *inganno* 7, 16, *nomen* 9, 12, 16, 20, *partes* 5, *quarto* 12, 16, 20, *sagramentis* 22, *Durencia* 5, *Provincia* 4, noyés pour ainsi dire dans des phrases presque entièrement provençales, n'ont de latin que l'apparence. Prononcés, non à la française, mais comme on fait partout ailleurs que chez nous, en faisant sentir l'accent, ils sont provençaux presque aussi bien que latins. Il y a une différence capitale, il est vrai, si l'on prend en considération le provençal que nous connaissons par les manuscrits du XIII^e siècle et même du XII^e siècle : c'est que dans ces mots la voyelle qui suit l'accent n'est pas encore tombée, mais il n'y aurait peut-être pas trop de hardiesse à supposer qu'au commencement du XII^e siècle encore on entendait quelque chose de l'*i* de *Provincia*, *Durencia*², et de la dernière

¹ Par exemple, un serment placé par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (II, 170, preuves), vers 1015, est tout en latin, sauf les mots « nol vos tolrei ni vos en tolrei, nol vos vedarei ni vos en vedarei. . . . *finem aut societatem* non aucrei. . . . *et per quantas vices* tu m'en commonras. . . . *sic vobis* o tenrai e o atendrei. » — On trouvera un grand nombre d'exemples du même fait parmi les serments rapportés par Raynouard, *Choix des Poésies orig. des Trouv.* II, 40 et suiv. — Je citerai encore un serment prêté, vers 1013, à Borel, évêque de Vic-d'Osona, par Pierre, évêque de Gironne : « *Juro ego Petrus episcopus, filius qui sum de Adalizo (?) comitissa, ut de ista hora in antea non dezebre te Borello episcopo, filius qui fuisti de Ingirrada femina, de tua vita nec de tuis membris, neque de tuum episcopatum, neque de alios feos, neque de tuos alodes. . . . ne t'en dezebre ne t'en tolre ne t'en otolre. . . . si com in isto pergameno est scriptum* o tenre et o atendre *ego Petrus* a te Borello, fors quant m'en solveras sine forcia. » (Jaime de Vilanueva, *Viage literario a las iglesias de España*, VI, 288-9.)

² Dans *Boèce* : *lucencia* 19; *sapiencia* 30, 39, 78, 93; *justicia* 86, 248; *avaricia* 220; *tristicia* 221; *luxuria* 223; *superbia* 224; dans tous ces mots, *ia*, qui se trouve venir après la quatrième syllabe, à l'hémistiche, ne compte pas plus que l'e féminin français; mais la constance avec laquelle, pour le latin *cia* ou *tia*, le copiste écrit, non pas *za* comme on fit plus tard, mais *cia*, indique assez clairement que le son de l'*i* ne s'était pas encore entièrement obscurci.

voyelle des autres mots. — On trouvera dans cette pièce (l. 2) un exemple de neutre à joindre à ceux qui ont déjà été recueillis tant en langue d'oc qu'en langue d'oïl¹ : « Non ti decebrai de ta vida ne de ta membra. » On sait que *membra* est l'un des rares pluriels neutres qui existent encore en italien².

Le second document communiqué par M. Blancard est d'une nature tout autre.

En 1302, Jean Nicolas, de Pignans, petite ville du département du Var, composa en provençal une chanson satirique contre Roger, clerc du même lieu. Cette pièce, dont le texte est rapporté dans le document communiqué par M. Blancard, ne contient que des accusations assez vagues, mais qui sans doute étaient claires pour ceux qui l'entendaient ou la chantaient. Elle n'est pas, du reste, l'œuvre d'un bien habile homme, mais elle est pour nous plus intéressante que ne serait un pastiche habile de la poésie des troubadours, car elle nous présente un spécimen précieux de la poésie populaire de ce temps³. Quoi qu'il en soit, le clerc de Pignans poursuivit le diffamateur devant le juge royal de Draguignan, et ob-

¹ Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VI, p. 427. Depuis, M. Mussafia (*Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VIII, 127-8) et M. de Wailly (*Bibl. de l'École des chartes*, 6, IV, 369-70) ont recueilli quelques exemples bien clairs du pluriel neutre en français.

² Voy. Diez, *Grammatik der rom. Sprachen*, 2^e édit. II, 4.

³ Il faut toutefois la dégager des incorrections qu'y a introduites le greffier qui en a inséré le texte dans la teneur de la sentence. L'une de ces erreurs se reproduit trois fois, et chaque fois fausse le vers. Elle consiste dans l'emploi de la 2^e personne du pluriel au lieu du singulier. Il faut corriger *c'as fatz* aux vers 2 et 11, et *deus* (tu dois) au vers 14. De la sorte, ces vers reprennent leur mesure régulière, qui comporte sept syllabes. Restent encore deux vers trop longs, le troisième et le dixième. Le vers 3 non-seulement est trop long, mais encore n'offre pas un sens bien net; il faudrait un régime indirect à *perdoni*, comme au vers 15; je propose : *Am tal qu'om los ti perdoni*. Au vers 10, je suppose qu'il y avait dans l'original *iiij perbestatz* (ou *prebostatz*), et que le copiste aura lu *iiiiij*. Je propose donc *tres* à la place de *quatre*. Avec ces corrections tout est régulier, sauf les rimes pourtant; car *fatz* et *clar* (vers 4 et 5) ne présentent qu'une assonance; mais, dans une poésie de ce genre, cette négligence n'a rien de surprenant. On pourrait du reste retrouver la rime en corrigeant : *tot clar anatz*. Ce qui est plus digne de remarque, c'est que chaque troisième vers (3, 6, 9, 12, 15) se termine par une finale féminine et demeure sans rime. Ce fait, qu'il ne faut point chercher à expliquer par une série de fautes du greffier, doit être rapproché de l'usage bien constaté d'un grand nombre de poésies populaires françaises, provençales, catalanes, italiennes, où les vers à terminaison masculine sont seuls pourvus de rimes.

tint gain de cause. Appel de la part du prévôt de Pignans qui évoque la cause : le juge des premiers appels, à Aix, confirme la sentence. Nouvel appel, cette fois devant le juge mage, qui confirme les deux sentences précédentes. C'est l'arrêt du juge mage que M. Blancard nous envoie. Ce document, qui nous fait connaître toute la suite de l'affaire, y compris les sentences des premiers juges et la chanson incriminée, peut servir utilement à l'histoire de la procédure en Provence. La question, telle qu'elle se posait en première instance et avant tout conflit de juridiction, est également intéressante. Il est certain que la chanson, comme moyen de diffamation, a dû être au moyen âge, et plus peut-être au midi de la France qu'au nord, de l'usage le plus fréquent. Sans remonter aux lettres à peu près rythmiques de l'évêque Frodebert et d'Importunus, dont le caractère véritable n'a été reconnu que depuis peu¹, on rencontre parmi les poésies des troubadours quelques pièces pleines des attaques personnelles les plus violentes. Leur admission dans les chansonniers provençaux, qui ne sont que des anthologies et ont surtout recueilli les pièces amoureuses, donne à croire qu'elles avaient obtenu du succès et circulaient assez librement. Il y a bien dans la plupart des coutumes du midi un article qui punit les injures à la requête de la personne injuriée; mais aucun témoignage ne nous apprend qu'aucun de ces *sirventes* ait été judiciairement poursuivi. Il est probable qu'on ne les poursuivait pas. Une disposition fréquente des coutumes admettait l'inculpé à fournir la preuve des faits diffamatoires allégués par lui². Ce n'est qu'à une époque déjà très-réglée que l'idée a pu venir de répondre à une diffamation par un arrêt.

Je propose la publication dans la *Revue* des documents envoyés par M. Blancard et des commentaires qu'il y a joints.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

¹ Voy. Boucherie, *Cinq formules rythmées et assonancées du VIII^e siècle* (Paris, Franck, 1867), et cf. *Revue critique*, 1867, art. 106.

² La pénalité est toujours précédée de la clause « nisi ea probare poterit » (Montpellier, art. 22, dans TEULET, *Trésor des chartes*, I, 257; édit. de la Société de Montpellier, art. XIII; cf. la cout. de Carcassonne, art. 20, dans TEULET, I, 274); « e proar no o pot » (Labessière, dans ROSSIGNOL, *Monographies communales du Tarn*, I, 342), etc.

I.

*Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde,
vicomtesse d'Avignon.*

A la mort du roi Hugues, en 948, le roi de Provence, Conrad le Pacifique, confia successivement le gouvernement de ce pays à deux comtes d'origine différente, qui ont fait souche. Le premier fut Boson, fils de Rotbold. Les chartes le mentionnent avant l'année 950. De sa femme Constance, Boson, fils de Rotbold, eut deux fils; l'un, Guillaume, mari d'Arsinde, mourut sans postérité; l'autre, Rothold, mari d'Hermengarde, eut deux enfants, Guillaume II, mari de Lucie, et Emma, épouse de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

Guillaume II ne laissa point d'enfants, et à sa mort (1036) toute la succession de Boson, fils de Rotbold, échut aux comtes de Toulouse.

Le deuxième comte, à qui Conrad donna la Provence à gouverner, fut Guillaume, fils de Boson et de Folcoare. Guillaume était déjà comte en 968. Ses victoires sur les Sarrasins du Frainet ont fait de ce prince un personnage historique et lui ont valu le surnom de *Grand*.

Guillaume le Grand, fils de Boson et de Folcoare, eut de sa femme Adélaïde un fils, Guillaume le Jeune, qui épousa Gerberge de Bourgogne, dont il eut trois fils. L'un d'eux, Foulques, mourut sans enfants; les deux autres, Bertrand I^{er} et Geoffroi, se partagèrent l'administration de la Provence. Geoffroi gouverna la basse Provence et siégea à Arles. Sa femme Étiennelette lui donna deux enfants, Bertrand le Pieux, mari de Mathilde, mort sans postérité légitime, et sa sœur Gerberge. Bertrand le Pieux fit hommage du comté de la basse Provence à Grégoire VII, et le légat de ce pape, Richard de Milhau, abbé de Saint-Victor, profita de cette dépendance morale du comte de Provence vis-à-vis du saint-siège pour marier Gerberge, sœur et héritière naturelle du comte Bertrand, à son propre neveu, Gilbert de Milhau. Mais le comté de la basse Provence, nommé aussi comté de Provence, ne resta pas dans la maison de Milhau, et les vues ambitieuses du légat furent déjouées par les événements. Gilbert de Milhau et Gerberge n'eurent que deux filles : l'une, Étiennelette, reçut quelques châteaux en dot et fut

mariée à Raymond des Baux ; l'autre, Doulice, apporta la basse Provence à son mari Raymond Bérenger de Barcelone¹ (1112).

Tandis que Geoffroi fondait la branche des comtes de la basse Provence, siégeant à Arles, Bertrand fondait celle des comtes de la haute Provence, appelés plus tard comtes de Forcalquier. D'Heudiarde Évèze, sa femme, Bertrand eut deux fils : Guillaume-Bertrand et Geoffroy. Ce dernier s'éteignit sans lignée. Guillaume-Bertrand eut d'Adélaïde une fille qui reçut le nom de sa mère. Adélaïde II perdit, dans les dernières années du XI^e siècle, son mari, Ermen-gaud d'Urgel, et elle gouverna la haute Provence pendant la minorité de son fils Guillaume le Libéral. C'est à cette époque que cette princesse reçut le serment de fidélité d'Ermessinde, vicomtesse d'Avignon, qui est l'objet de la présente communication.

Avignon appartenait alors en grande partie aux comtes de la haute Provence, et pour un quart aux comtes de Toulouse. Il en était de même des châteaux de Manes et de Forcalquier. C'est ce que prouve l'acte dont nous donnons ci-après le texte.

Adélaïde, en résignant le gouvernement de la haute Provence entre les mains de son fils Guillaume le Libéral (1110), se contenta du titre de comtesse de Forcalquier, tandis que son fils s'intitulait marquis de Provence.

A la mort de Guillaume le Libéral, en 1129, Adélaïde reprit de nouveau le pouvoir ; mais elle s'en dessaisit dans le cours de la même année, en faveur de ses deux petits-fils, Bertrand II et Guigues, et dans l'acte de cession elle se qualifia de comtesse d'Avignon et de Forcalquier. Les successeurs d'Adélaïde, à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle, prirent, sur leurs sceaux, tantôt le titre de comte de Provence et tantôt celui de comte de Forcalquier.

Raymond Bérenger V, fils d'Ildefonse II, comte de Provence, et de Garsende, héritière du comté de Forcalquier, réunit ces deux comtés en 1209 et s'intitula comte de Provence et de Forcalquier.

Les chartes relatives au comté de la haute Provence ou comté de Forcalquier sont très-nombreuses pour le commencement du XIII^e et la fin du XII^e siècle. L'une de celles-ci (1195) nous fait même exactement connaître les limites de ce comté, qui, borné à l'est et au

¹ La basse Provence, ou Provence proprement dite, avait pour limites, à la fin du XI^e et au commencement du XII^e siècle, la Durance, les Alpes, le Rhône et la mer.

sud par les Alpes et la Durance, était alors, à l'ouest, séparé du marquisat de Provence par une ligne politique partant du mont de Vergues, au sud-est d'Avignon, et allant vers le nord-est jusqu'au col de Cabre, d'où elle fléchissait vers l'est et gagnait le mont Genève, en passant un peu au-dessus de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

En remontant le XII^e siècle, les documents *forcalquérois* deviennent de plus en plus rares, et enfin il serait presque inutile de les rechercher au delà de 1125, si l'on pouvait en croire une charte fameuse, un traité de partage de toutes les terres provençales fait entre le comte de Toulouse et le comte d'Arles ou de la basse Provence.

Dans cet acte, conservé en original aux archives des Bouches-du-Rhône, transcrit plus de cent fois au XIII^e siècle et dans les temps postérieurs, et souvent édité comme une pièce fondamentale et véridique, il n'est pas fait une seule fois mention des comtes de la haute Provence et de Forcalquier. Leurs terres sont en partie adjudgées à Hedefonse de Saint-Gilles, et en partie à Raymond Bérenger; mais de Guillaume le Libéral, alors régnant, et d'Adélaïde, sa mère, pas un mot. On comprend donc combien il importe de rechercher et de réunir, pour les opposer à cet acte, toutes les preuves de l'existence indépendante du comté de la haute Provence ou de Forcalquier avant 1125.

L'excommunication lancée contre Guillaume le Libéral, à la requête des moines de Montmajour, et l'absolution du pape Calixte II en 1120¹; une restitution de château faite en 1110² à l'église de Sisteron par Guillaume le Libéral, marquis de Provence, et sa mère Adélaïde, comtesse de Forcalquier; une confirmation de biens à la même église par Adélaïde qui se qualifie en cette charte de comtesse de Provence (1102)³; telles étaient les trois seules pièces connues constituant les archives actuelles du comté de Forcalquier pour le premier quart du XII^e siècle.

J'apporte un nouveau document à ce dossier, et, certes, ce n'est pas le moins important des quatre, tant au point de vue de l'intérêt historique qu'à celui de la langue.

La suzeraineté de la comtesse de la haute Provence sur les villes

¹ Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 109, et correction du t. II, p. 6.

² Columbi, *De reb. gestis episcop. Sistaricens.* l. II, § 41.

³ Peiresc cité par Rulli le jeune, *Dissertation sur l'origine des comtes de Forcalquier*, p. 70.

d'Avignon, de Forcalquier et de Manes y est attestée d'une façon irrécusable. Sa vassale, Ermessinde, femme de Rostan Bérenger, fils et neveu des vicomtes de Sisteron, s'engage dans ce curieux document non-seulement à être fidèle à la comtesse Adélaïde, sa souveraine, mais en outre à lui rendre, à toute réquisition régulière, les trois châteaux dont la garde lui est confiée. Ce document est antérieur à 1110 et postérieur à 1101¹.

LOUIS BLANCARD.

Aus² tu Adalax *conmitissa*, *filia* Adalax *conmitissa*. Eu Ermensenz, *mulier Rostagno Berenguerio*³ non ti decebrai de ta vida ne de ta membra que a *tuo corpore juncta sunt*, ne *homo nec femina* per *meum consilium* ne per *meum* consintiment, ne non ti decebrai dels castels ne las *civitates* de Provincia
5 des Durencia en za, de las tres *partes* non las ti tolrai ne tolre las ti farai, ne *homo nec femina* ab *meum consilium* ne ab *meum* consintiment. E si *homo* t'o *tulia*, o *femina*, o tolre t'o *volia*, aïtories t'en siria *sine inganno* per celas vez que tu m'en comnonrias o comnonre m'en farias per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sagrament.

10 El castel de Fornchalcherii que i es o *ad in antea factus* i erit per *nomen* de castel, redrai lo ti per celas vez que m'en comnonras o comnonre m'en faras per *nomen* de sagrament, en fra . xv . *dies*, *sine inganno*, exez lo *quarto* de *Raimundo*⁴ quel dividiras o a *Bertranno*⁵ cui lo coms o guirpi.

15 El castel de Manoa⁶ que i es o *ad in antea factus* i erit per *nomen* de castel, redrai lo ti *infra* . xv . dias que m'en comnonras o comnonre m'en faras

¹ Ermessinde n'acquit la tenure des châteaux d'Avignon, de Manes et de Forcalquier que par la mort de son mari qui les avait eus en héritage, et ce baron vivait encore en 1101, comme le prouve la note 3 ci-dessous. Le serment d'Ermessinde est donc postérieur à 1101. D'un autre côté, il est antérieur à 1110, puisqu'en cette année l'administration du comté de la haute Provence n'appartenait plus à Adélaïde, mais à Guillaume, son fils.

² *Audi*.

³ Ermessinde et Rostan Bérenger paraissent tous les deux dans un acte de juin 1101, inséré au *Gallia christiana* (t. I, preuves, n° 7, p. 83). « Ego *Rostagnus Berengarii* et uxor mea *Hermessendis* et filii mei Forojuliensis episcopus Berengarius et vicecomes Gaufredus et Bertrannus et Raymundus et Petrus Berengarii, nos omnes « donamus Deo... et fratribus canonicis in majori ecclesia urbis Avenice, etc. Facta « in urbe Avenica, mense junio, anno... m° c° 1°.

⁴ Raimond de Saint-Gilles.

⁵ Bertrand, fils et héritier de Raimond de Saint-Gilles.

⁶ *Manoa*, Manes (Basses-Alpes). Ce pourrait être aussi une contraction ou une abréviation de *Manoasca*, Manosque. Manes, Manosque et Forcalquier sont trois villes voisines, qui font toutes les trois partie du département des Basses-Alpes.

per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sacrament, *sine inganno*, exez lo *quarto* de *Raimundo* quel dividiras o a *Bertranno* cui lo coms o guirpi.

El castel de *Avinione* que i es o *in antea factus i erit* per *nomen* de castel, redrai lo ti *sine inganno infra* . xv. dias que tu m'en conmonras o conmonre m'en faras per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sacrament, exez lo *quarto* 20 de *Raimundo* quel dividiras o a *Bertranno* cui lo coms o guirpi.

El comenedor que de aquestz *sagramentis* m'inconmonrau, regard nou i aurau¹ per mi ne per los meus ne per las mias, per zo que dans² lur en vengia; ne per aquestz conmostz *nunquam* me vedarai ne *meum* corps non trasladarai³; exi o tenrai et o [a]tendrai *sine inganno* ves ti, contissa *Adalax*, 25 si *Deus* m'ajud e scanz⁴.

(Archives des Bouches-du-Rhône, série B, n° 277-1.)

Pour copie conforme :

LOUIS BLANCARD,

Correspondant à Marseille.

II.

Procès en diffamation. — Chanson satirique. — Condamnation du diffamateur en première instance. — Demande en nullité pour cause d'incompétence formée par le seigneur du condamné contre la sentence du premier juge. — Arrêts confirmatifs de cette sentence prononcés par la cour des premiers appels et par le Juge Mage ou des deuxième appels.

En 1302, un certain Jean Nicolas s'avisait de chansonnier un clerc de l'église de Pignans⁵, du nom de Roger.

« Roger, lui disait-il, tu serais bien inspiré si tu réparais les torts que tu as faits; à cette condition tu serais pardonné; car, si tu ne le fais, tu iras sûrement en enfer à la male aventure. Tu as appauvri Pignans, tu l'as réduit à l'aumône, et tu as mis si peu de mesure dans tes maltôtes, que, si tu avais quatre prévôtés, tu ne réparerais les torts que tu as faits, tant ils sont excessifs. Si tu ne

¹ Sic, mais le sens exige *aurai*. Le copiste a répété par inadvertance la finale de *inconmonrau* qui précède.

² *Dammum*.

³ Cf. cette phrase d'un serment tout latin que renferme le cartulaire de Saint-Victor (n° 709) : « et si tu aut successores tui commonere me volueris vel voluerint, ego pro hoc non me *translatabo* neque *estabo*. »

⁴ Le texte porte *scâz*; mais ces mots paraissent fautifs; il faudrait *e si sant*; le serment cité à la note précédente se termine ainsi : « Si *Deus* me adjuvet et *sancti sui*. »

⁵ Arrondissement de Brignoles (Var).

« veux réparer tes torts, il faut que tu t'adresses à Dieu et lui cries « merci : lui seul peut te pardonner. »

La chanson faite, le poète fut lui-même la chanter pendant la promenade, sur la place publique et en divers endroits de Pignans.

L'accusation était-elle fondée? nous l'ignorons; toujours est-il que Roger porta plainte, non pas, comme on pouvait s'y attendre, devant la justice seigneuriale de Pignans, mais devant la juridiction royale, qui, par système, ne se déclarait jamais incompétente. Il porta donc plainte devant la cour royale du Luc, lieu voisin de Pignans.

Au Luc¹, il n'y avait point de juge; mais, une fois par an, cette ville recevait la visite du juge royal de Draguignan, qui y tenait ses assises pendant le temps nécessaire à l'examen et à la terminaison de toutes les causes du bailliage. Le juge de Draguignan, Jean de Quinson², écouta favorablement la plainte de Roger, le clerc, prit connaissance de la cantilène, se déclara compétent et condamna Jean Nicolas, comme diffamateur, à 10 livres d'amende, somme qui équivaldrait, selon moi, à plus de 1,500 francs de monnaie actuelle.

La sentence ayant été notifiée à Jean Nicolas, le prévôt de Pignans en eut connaissance et se sentit blessé dans son droit et dans ses intérêts. Il se hâta d'en demander la nullité au juge des premiers appels de la cour royale d'Aix. Celui-ci, Alfieri d'Isernia³, confirma purement et simplement la sentence du premier juge. Mais le prévôt ne se tint pas pour battu; il porta la cause devant la cour des deuxièmes appels de Provence, présidée par le juge mage, et, protestant contre le prétendu abus de pouvoir commis par le juge ordinaire de Draguignan, il réclama de nouveau la nullité ou au moins la réformation du jugement rendu par ce magistrat. Il invoquait à l'appui de sa requête, les statuts de Fréjus de Raymond Bérenger V.

Jean Cabassole, juge mage, considérant qu'aux termes de ces statuts même, la juridiction comtale devait s'étendre, sur tous les sujets du roi en tous lieux du comté, et qu'elle atteignait et cou-

¹ Le Luc, chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan (Var).

² Quinson, arrondissement de Riez (Basses-Alpes).

³ Isernia, ville du royaume d'Italie, préfecture de Samio ou de Molise (ancien royaume de Naples).

vrait par conséquent Roger, qui, quoique habitant de Pignans, y était étranger d'origine et sujet royal, le juge mage, dis-je, confirma la sentence du juge ordinaire et l'arrêt de la première cour d'appel, et maintint la condamnation pécuniaire de 10 livres d'amende.

Le document ci-après est donc intéressant à un double point de vue, à savoir :

1° A celui de la philologie — je n'ose dire de la littérature provençale — au commencement du XIV^e siècle.

2° A celui de la procédure et de l'organisation judiciaire en Provence à la même époque.

LOUIS BLANCARD.

In nomine Domini, [anno] millesimo trecentesimo tercio, scilicet xxiii^a mensis aprilis, prime indictionis, notum sit omnibus quod, cum ratione eujusdam inquisicionis facte per curiam regiam de Luco¹ contra Johannem Nicholay de Piniaco, idem Johanes per dominum Johannem de Quinsiaco, Draguignani judicem, in certa quantitate pecunie extiterit condemnatus, ut in sententia dicti domini Johannis de Quinsiaco seriusus continetur, ab eadem quare sententia appellatum extiterit pro parte domini Piniacensis prepositi et Piniacensis ecclesie ad discretum virum dominum Alferium de Isernia, primarum appellationum judicem in comitatibus Provincie et Forchalquerii; ipse quare dominus Alferius suam super premissis sententiam protulit forme et continencie subsequenti (*sic*) :

Die xxi mensis januarii, prime (*sic*) indictione, Aquis. Nos Alferius de Ysernia, primarum appellationum in comitatibus Provincie et Forchalquerii judex, presenti scripto sentencie, declaramus quod, cum a quadam sententia lata per judicem Draguignani contra Johannem Nicholay de Piniaco, pro parte syndici et procuratoris ecclesie Piniacensis et capituli ejusdem, ad nostram extiterit audienciam appellatum, cujus quidem sentencie condemnatorie tenor talis est ut ecce :

« Item, quare constat dicto judici quod Johannes Nicholaus de Piniaco, ausu suo temerario, in vituperacionem et injuriam Rogerii clerici de Piniacensis ecclesie (*sic*) et infamiam ejusdem, ex certa scientia seu ex proposito, quemdam libellum famosum seu quamdam cancionem inferius

¹ La cour royale du Luc avait pour seuls officiers un bailli et un clavaire ou trésorier; elle était du ressort de la cour royale de Draguignan, qui se composait d'un viguier, président (alors Guillaume Féraud), d'un sous-viguier, d'un clavaire, d'un sous-clavaire, d'un notaire et d'un juge. Celui-ci rendait la justice en transportant ses assises dans les diverses villes de la viguerie.

«denotatam fecit et composuit contra dictum Rogerium clericum, cujus
«libelli famosi seu cancionis tenor dignoscitur esse talis :

Rogier, bona foras natz
Si rendias los tortz c'aves fatz
3 Am tal que cascum los perdoni ;

Car si aco vos non fatz
En enfern anas tot clar,
6 Lains a mal' aventura.

Pinzans as escaitivat,
As almornas l'as gitat.
9 Tant n'as fag de desmesuras l

Si n'avias quatre perbestatz
Non rendras los tortz qu'aves fatz
12 Per sobras de desmesuras.

Si los tortz non vols desfar,
A Dieu merce debes clamar.
15 Com aquel los ti perdoni.

«Dictum libellum famosum seu cancionem publice in platea et in aliis
«locis de Piniaco cantavit et publicavit, dum plures persone dicti loci balla-
«rent; et talia sint mali exempli et digna correccione. Idcirco, ego dictus
«judex, ut, pena docente, alii terreantur, dictum Johannem Nicholaum
«condempno in decem libras¹.»

Dominus Bonifacius de Gonfarono, canonicus Piniacensis, syndicus, actor
et procurator venerabilis viri domini Jordani de Vidalbano, prepositi Pi-
niacensis ecclesie et capituli ejusdem, de cujus procuracione et syndicatu
nobis legitime constitit coram nobis pro tribunali sedentibus, libellum obtulit
in hunc modum :

«Constitutus dominus Bonifacius de Gonfarono, canonicus Piniacensis,
«syndicus, actor et procurator venerabilis viri domini Jordani de Vidal-
«bano, prepositi Piniacensis ecclesie et capituli ejusdem, in presentia
«nobilis et discreti viri domini Alferii de Ysernia, judicis primarum appel-
«lationum in comitatibus Provincie et Forchalquerii, dixit, nominibus

¹ Il s'agit ici de livres provençales, de réforçats couronnés. Le denier réforçat couronné fut fabriqué en 1301-1302, au poids du 212^{me} du marc provençal et au titre de 2 onces et 11 grains moins 1/3. Sa valeur intrinsèque est très-approximative-ment de 0 livre 5 sols; celle du sou, de 0 livre 60 sols, et celle de la livre, de 12 livres. Les 10 livres représentent, à ce compte, 120 livres de valeur intrinsèque. c'est-à-dire au moins 1,500 livres de valeur relative.

« quibus supra : quod discretus vir dominus Johannes de Quinsiaco, judex
« Draguignani, de facto, cum de jure non posset, in prejudicium dicti do-
« mini prepositi¹ et ecclesie predictae, condempnavit Johannem Nicholaum,
« hominem ecclesie predictae, in decem libras (si condempnatio de jure dici
« potest), occasione cujusdam cantinelle per ipsum cantate in villa Pini-
« censi, plura hec et quam plura alia, ex forma condempnationis, mani-
« feste apparent, que condempnatio dicta fuit ipso jure nulla, pro parte
« dicti domini prepositi et capituli predicti, tanquam a non competenti ju-
« dice lata, et si qua erat, quod non credit, ab ea extitit legitime, appel-
« latum; quatenus cum idem dominus Johannes condempnaverit de facto
« dictum Johannem Nicholaum de re et causa ad suam jurisdictionem non
« pertinente, in prejudicium dicte domini prepositi et ecclesie predictae;
« petit et requirit idem dominus Bonifacius, nominibus quibus supra et
« modo et forma meliori quibus potest, per vos cognosci et declarari pre-
« dictam condempnationem, in quantum de facto processit, ipso jure nullam
« fuisse et esse tanquam a non suo et non competenti iudice latam; si vero
« aliqua est, quod non credit, petit eam pronunciari iniquam et injustam
« et remedio appellationis extinctam, et bene fuisse appellatam et male judi-
« catam. »

Quo libello oblato, dominus P. Gomberti, regis procurator et advocatus, litem contestando et eidem respondendo libello, negavit narrata prout narrabant ibidem; demum fuit predicto domino Bonifacio datus terminus ad probandum; et post plura accitata inter partes easdem, fuit per utramque partem per nos ferri sententiam postalatum; ad quam sententiam ferendam certam et peremptoriam utrique parti prefiximus terminum usque in diem et horam presentes. Quo die et hora advenientibus, nos prefatus judex, viso libello predicto, litis contestatione ad ipsum facta, necnon visis et cum diligentia conspectis instrumentis, privilegiis et cautelis omnibus productis pro parte dicti domini prepositi Piniacensis ecclesie et capituli ejusdem, ac omnibus aliis que dicte partes, in appellationis iudicio coram nobis, dicere seu proponere voluerunt, non declinantes ad dexteram vel sinistram, sed equo libramine justicie procedentes, sacrosanctis Dei evangelii coram nobis prepositis, etiam Ipsius nomine invocato, more majorum pro tribunali sedentes, presentibus domino Jacobo Arduyno procuratore regio et advocato, ac Petro Stephani notario, procuratore substituto a Bertrando Ricardo procuratore, actore, yconomio seu defensore dicti prepositi Piniacensis

¹ Le prévôt de Pignans était seigneur de ce lieu. En 1298, le prévôt, Jourdan de Vidauban, vint en cette qualité à Marseille prêter serment de fidélité et hommage au roi Charles II. Quoique enclavé dans la viguerie de Draguignan, Pignans n'était donc pas soumis à la juridiction royale. C'est ce qui explique pourquoi le prévôt considéra comme un abus de pouvoir l'intervention du juge royal de Draguignan dans un procès intenté à un homme de la seigneurie prévôtale.

ecclesie et capituli ejusdem, ferri per nos in premissis sententiam postulantibus, nostram, in modum qui sequitur, sententiam promulgamus; videlicet :

« Quare de injuria potest agi extra ordinem et civiliter, quamvis una aliam tollat, judex Draguignani predictus, qui de famoso libello de clerico facto cognovit, delinquentem extra ordinem condempnavit, [condempnationis] loco corporalis pecuniariam infligendo; quare, representati privilegii ecclesie de Piniaco tenore in aliquo non obstante, pronunciamus per ipsum judicem bene judicatum et per appellantem ipsum male appellatum fuisse; declarantes dictam sententiam fore *aliquam* et non *nullam*, dicentes predicti criminis correctionem et punitionem ad curiam regiam pertinere nostram; in hiis scriptis sententiam proferentes. »

Et ab ipsa sententia dicti domini Alferii per magistrum P. Stephani procuratorem substitutum a magistro Bertrando Regordo (*sic*) procuratore, yconomio, syndico et actore venerabilis viri domini Piniacensis prepositi et capituli ecclesie Piniacensis, ad nos Johannem Cabassoli¹, jure civilis professorem, comitatum Provincie et Forchalquerii majorem² et secundarum appellationum judicem, extiterit appellatum, et tam per ipsum quam per nobilem virum dominum P. Gumberff, procuratorem et advocatum regium in comitatibus supradictis, ex eisdem actis requisitum extiterit per nos sententiam promulgari. Tandem, nos Johannes Cabassola, predictis visis instrumentis et munimentis omnibus et singulis que dictus magister Petrus, nomine quo supra, et dictus dominus Petrus Gomberti, procurator et advocatus regius predictus, comparentes coram nobis, producere voluerunt. et omnibus aliis que, prenomminatis nominibus quibus supra, coram nobis

¹ Jean Cabassole, chevalier, professeur de droit civil, juge mage des comtés de Provence et de Forcalquier et lieutenant du sénéchal des mêmes comtés, fut l'auteur et le promulgateur de statuts relatifs aux notaires, aux usuriers et aux juifs. Ces statuts sont de l'année 1306 et ont été publiés par M. Giraud, *Essai*, t. II, p. 61-70.

² Sous Charles I^{er} et sous Charles II, les causes criminelles et correctionnelles étaient jugées en dernier ressort par le juge mage de Provence.

Nous avons la preuve de ce fait dans les pièces du procès des conspirateurs marseillais de 1364. Le juge mage de Provence présida à l'instruction de l'affaire, et, assisté du juge mage de Marseille et du viguier de cette ville, il condamna les conspirateurs à mort.

Sous Robert, l'appel des procès correctionnels continua de s'arrêter en dernier ressort au juge mage de Provence; mais, dans les procès criminels, le jugement définitif et suprême appartient au sénéchal.

Voici le statut du roi Robert qui introduisit cette innovation :

« *Item pro subditorum compendio volumus quod in questionibus de rebus mobilibus et condemnationibus pecuniariis per curiam faciendis, semel tantum possit ad majorem judicem appellari; in criminalibus vero, puta de morte, membrique mutilatione et questionibus, de terris, castris baronum et bonis stabilibus aliis et jurisdictionibus, possint ad senescallum secundo appellare.* »

dicere voluerunt, visisque dictis processibus dicti domini Johannis de Quin-
siaco et dicti domini Alferii, atque nostra consideratione sollicita et matura,
presentibus coram nobis ipso domino procuratore et advocatione regio supra-
dicto et dicto magistro Petro, nomine procuratorio supradicto, de cujus
procuracione ex predictis actis nobis plenissime constat, et sententiam pos-
tulantibus per nos ferri, presenti die et termino per nos perhemptorie assi-
gnatis ad sententiam audiendam, sedendo more majorum, sacrosanctis Dei
evangeliiis propositis coram nobis, nostram super premissis proferimus
sententiam, in hunc modum videlicet :

« Quare sententiando declaramus sententias predictas, videlicet dicti do-
mini Alferii et judicis Draguignani, fore aliquas, tanquam a suis et compe-
tentibus iudicibus promulgatas, cum, secundum verba, seriem atque
mentem statutorum Forojuliensium¹ pro parte dicti domini prepositi pro-
ductorum, liqueat evidenter cognitionem et punitionem dicti criminis seu
delicti ad curiam regiam pertinere cum non fuerit inter homines Pini-
censes perpetratum, cum ipse Rogerius non sit de Piniaco, nec hoc sit
positum nec probatum, sententiam dicti domini Alferii justam fore nichil-
ominus decernentes, et per dictum procuratorem male et perperam ap-
pellatum; nostram in hiis scriptis sententiam preferentes. »

¹ Les statuts de Fréjus furent octroyés en 1235, et le 7 octobre, par Raymond
Bérenger V, aux habitants du diocèse de Fréjus.

L'article de ces statuts auquel fait allusion la sentence du juge mage, et qui paraît
avoir été invoqué par le procureur de l'église de Pignans à l'appui de ses préten-
tions, est ainsi conçu dans la charte originale (*Archives des Bouches-du-Rhône*,
B. 326) :

« In primis statuimus ut homicidia ubicumque facta et rapinas factas in stratis pu-
blicis et insidiatores viarum publicarum et violatores ecclesiarum et domorum reli-
giosarum et omnes qui eis maleficient, dominus Comes punire possit, sive jure ordi-
nario, sive ex officio, in bonis damuatorum que ad dominum Comitem pertinerent
ex supra dictis causis. Omnes vero alias justicias criminales hominum
suorum procedentes ex causis vel injuriis factis inter homines suos, in his jus
reddat, et hoc intelligimus sive homines predicti domini sint in eodem castro, sive
in diversis. »

En l'état, ce texte, original et authentique, n'a rien de favorable aux prétentions
de l'église de Pignans, car il spécifie non pas les droits des autres seigneurs, mais
ceux du comte. — Il paraît que de très-anciennes interpolations ont singulièrement
modifié le sens primitif de ce statut, et il serait possible que la copie possédée par
l'église de Pignans présentât ces interpolations, que l'on trouve notamment dans le
texte édité par M. Giraud, d'après un manuscrit du XIV^e siècle. — Voici comment la
partie essentielle de ce statut a été modifiée au préjudice du comte de Provence et au
profit des seigneurs :

« Omnes vero alias justicias criminales hominum suorum procedentes ex causis
vel injuriis factis inter homines suos, dominus predictorum hominum habeat et inter
homines suos jus reddat, et hoc intelligimus sive, etc. » (Giraud, *Essai sur l'his-
toire du droit français*, t. II, p. 6.)

Actum, lectum et recitatum Aquis, in hospicio in quo perhabitat dictus dominus major et secundarum appellationum judex, in bardato¹ juxta pratam.

Testes : dominus Petrus Gamelli, jurisperitus ; Guillelmus de Volmillo et Raymundus Amelii, notarii de Avinione, et ego Guillelmus Guiberti, publicus notarius illustrissimi domini Karoli secundi, Jerusalem et Sicilie regis ac comitis Provincie et Forchalquerii, qui omnibus presens fui, et ad requisitionem predicti domini P. Gumberti, procuratoris et advocati regis, qui dictam sententiam nomine curie regie approbavit, hanc cartam publicam scripsi et signo meo signavi.

Pour copie conforme :

LOUIS BLANGARD,

Correspondant à Marseille.

COMMUNICATIONS DE MM. H. BEAUNE, MOSSMANN, PROSPER DUPRÉ
ET AMÉ, correspondants.

M. Henri Beaune a transmis la copie faite par lui, sur le document original, d'une monstre d'armes faite à Rome en présence du vicomte de Thouars, en 1494. Il s'agissait de passer la revue de la compagnie de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, Sagonne, Meillan et Charenton, qui, après avoir été gouverneur de Paris, puis du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes, devint maréchal, amiral et grand maître de France.

Cette revue fut passée pendant le séjour du roi Charles VIII à Rome, où il était entré le 31 décembre 1494, et où il séjourna jusqu'au 28 janvier de l'année suivante. Le vicomte de Thouars était alors Louis II de la Trémouille, qui devint aussi amiral de France et figura parmi les principaux hommes de guerre des règnes de Charles VIII et Louis XII. Un peu avant la date du document qui nous occupe, il avait été chargé, avec le président de Ganay, d'une mission auprès du pape Alexandre VI, pour le disposer à favoriser le passage du roi en Italie.

La compagnie de Charles d'Amboise se composait de trente lances et de soixante archers ; lorsque le roi revint en France, laissant der-

¹ *Bardat*, en provençal ; terme encore usité pour désigner une terrasse pavée de dalles.

rière lui une armée d'occupation, les compagnies de Charles d'Amboise et de Louis de la Trémouille l'accompagnèrent.

Le document communiqué par M. Beaune figurerait utilement dans un recueil où l'on réunirait des pièces contemporaines analogues : ces listes n'ont pas seulement un intérêt personnel pour les familles, elles fournissent aussi des indications précieuses sur les noms de personnages mentionnés dans les historiens et qui sont très-souvent altérés.

M. Morellet, correspondant à Colmar, a transmis les copies de plusieurs documents soigneusement transcrits par M. Mossmann, le savant archiviste de la ville de Colmar. Je vais vous en donner l'analyse.

Le premier est un document, en allemand, du 2 juin 1431, samedi après la Fête-Dieu, par lequel Nicolas Westeman, dit du Palmier, bourgeois de Colmar, s'engage par contre-lettre, envers le maître et le conseil de cette ville, à rester, sa vie durant, leur serviteur et maître artilleur, moyennant un salaire annuel de douze bons florins, payables par quartiers, six aunes de drap et six foudres de bois qu'il devra faire couper et voiturer à ses frais. Lorsqu'il fabriquera de la poudre, la ville payera, par quintal, deux livres deniers, monnaie de Colmar; si l'on entreprend une expédition où il y ait besoin de canon, le maître artilleur y prendra part aux frais de la ville et touchera une haute paye convenable.

Vient ensuite, aussi en allemand, un traité conclu le 18 juin 1532, le mardi après Saint-Vit, entre le maître et le conseil de Colmar et George de Gruntheim, maître artilleur à Strasbourg, pour la fourniture de douze canons, montés sur roues, savoir : deux de 20 quintaux, deux de 15 quintaux, deux de 10 quintaux et six de 6 quintaux. Le prix convenu est de 11 florins, monnaie de Strasbourg, et 63 kreutzer pour chaque quintal livré. La ville devait retenir sur le marché 1,200 florins, à charge de servir à George de Gruntheim et à sa femme une rente viagère de 100 florins. Tout ce qui dépasserait ces 1,200 florins devait être acquitté comptant lors de la livraison des canons. Je propose de renvoyer ces deux pièces à M. le général Favé, qui a réuni, sur l'histoire de l'artillerie, de nombreux documents, parmi lesquels plusieurs lui ont été déjà transmis par la section.

La troisième copie est une supplique adressée le mardi, lende-

main de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 15 septembre 1444, à Louis, dauphin de France, par le bourgmestre et le conseil de Colmar. Voici dans quelles circonstances fut écrite cette lettre, qui a été transcrite par M. Mossmann dans le *liber missivarum* : elle est rédigée en allemand.

L'archiduc Sigismond, voyant les Suisses révoltés contre lui, pria Charles VII de joindre ses troupes aux siennes. Le Dauphin, qui régna ensuite sous le nom de Louis XI, fut chargé de cette expédition et marcha vers l'Alsace, défit les Suisses en deux rencontres, et conclut avec eux un traité à Ensisheim. Mais pendant l'occupation française, qui dura jusqu'au mois d'avril 1445, l'Alsace eut à souffrir de toutes les calamités qu'une armée indisciplinée peut faire peser sur un pays : des Anglais qui s'étaient joints aux Français n'étaient pas moins pillards, et des gentilshommes du pays profitaient de la bonne volonté des bandes pour satisfaire leurs vengeances particulières. Le bourgmestre de Colmar écrit donc au dauphin, pour le supplier de faire cesser les excès commis par ses troupes sur le territoire de la ville : il fait remarquer qu'elles sont venues comme alliées de la maison d'Autriche; que néanmoins il ne se passe de jour que les soldats français en mettent à mort, blessent, dépouillent ou rançonnent des bourgeois de Colmar, n'exercent d'odieuses violences sur les femmes, les filles et les enfants : les habitants n'osaient plus sortir de la ville pour cultiver leurs terres. Le bourgmestre fait encore valoir que Colmar, toujours fidèle à la maison d'Autriche, n'a jamais fait de traité avec ses ennemis; qu'elle est sous la protection du comte palatin du Rhin, qui lui a garanti formellement sa sécurité; que l'armée d'un prince éminemment chrétien ne peut continuer à laisser molester un membre du Saint-Empire qui n'a jamais rien eu à démêler avec la couronne de France. La supplique se termine par l'assurance que la ville tiendra compte au dauphin de la bienveillance qu'il leur témoignera dans cette circonstance. Il est probable que les archives municipales feraient connaître si le bourgmestre obtint ce qu'il demandait, et surtout à quel prix, car à cette époque la bienveillance coûtait cher. On ne connaissait pas alors le désintéressement, qui, en pareille occurrence, est, dit-on, dans nos mœurs modernes.

Dans votre séance du 8 juillet 1867, vous avez exprimé le vœu d'avoir la copie de la lettre de Grotius adressée au magistrat et sénat de Colmar. M. Mossmann a fait cette copie, et M. Morellet vous l'a

transmise. Cette lettre, entièrement autographe, cachetée en cire rouge aux armes de Grotius, est rédigée en latin et datée de Paris, le 4 août 1685. Après la défaite des Suédois à Nordlingen, la ville de Colmar n'ayant pas obtenu de la France la ratification du traité particulier consenti en sa faveur par le résidant Melchior de l'Isle, le 9 octobre 1634, elle envoya à Paris son syndic Jean-Henri Mogg, pour tâcher de faire revenir Richelieu sur sa première détermination. Mogg s'aboucha avec le chancelier de Suède Axel Oxenstjerna, alors à Paris, pour régler les conditions d'un traité entre la France et la Suède contre l'empereur. En partant, le chancelier recommanda l'envoyé de Colmar à Hugue Grotius, ou Groot, chargé d'affaires de son gouvernement auprès de la cour de France, qui obtint de Richelieu que, par un traité signé à Ruel le 1^{er} août 1635, Colmar fût reconnue sous la protection de la France. Trois jours après, Grotius écrivait la lettre, dont l'original est à Colmar, dans laquelle il félicite les magnifiques et très-honorés seigneurs les consuls et sénateurs de la cité de Colmar de l'heureuse issue de la négociation à laquelle il s'intéressait, et se tenait, pour l'avenir, à leur disposition.

Le dernier document communiqué par M. Morellet est antérieur de quelques semaines à la lettre de Grotius : il est de juin 1635.

Lors de la campagne de 1635, pendant laquelle le maréchal duc de la Force tint tête aux Lorrains qui ravageaient l'Alsace, la ville de Colmar, défendue par une faible garnison française, sous les ordres d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, demande des secours au maréchal ainsi qu'au cardinal de Lavalette. Par deux billets datés de Porrentruy, le 14 juin, ces deux personnages promirent de se porter en Alsace pour obliger le duc de Lorraine à repasser le Rhin : peu après, par une lettre sans date, le maréchal prévenait le magistrat de Colmar qu'il était forcé de changer son ordre de marche; cette lettre, dans ses détails, concorde parfaitement avec ce qui est rapporté dans les *Mémoires du duc de la Force*¹, édités par notre collègue M. le marquis de La Grange. Au moment où le maréchal se disposait à entrer en Lorraine par Rambervillers et Saint-Dié, il apprenait que Galaz et les impériaux avaient passé le Rhin à Philippsbourg, après avoir repoussé le duc Bernard de Weimar, et que le duc de Lorraine, enhardi par ce succès, péné-

¹ Tome IV, p. 140.

trait aussi par Brisach en Alsace. Il lui fallait concentrer ses forces et demander du renfort pour continuer la lutte.

M. Dupré, correspondant à Blois, a envoyé une description détaillée d'un manuscrit donné par M. de La Saussaye à la bibliothèque de cette ville : c'est un manuscrit sur vélin, in-4°, de la première moitié du xii^e siècle, sauf quelques additions postérieures, orné de quelques miniatures contenant un martyrologe, quelques homélies sur les évangiles, la règle de saint Benoît, l'obituaire de l'abbaye de Pontlevoy, le catalogue des abbayes avec lesquelles elle était en association de prières, et la copie de quelques chartes qui ne se trouvent que dans ce document.

M. Dupré transcrit un acte que je crois utile de reproduire ici : c'est l'association d'un relieur aux prières :

« Johanni Italo, Majoris Monasterii monacho, concessum est per
« omnia viventi et defuncto sicut nostre congregationis monacho.
« Ipse enim maximum librorum nostrorum, quod *bibliotheca* dici-
« tur, et quosdam alios tam specialiter quam decenter conjungens li-
« gavit, et arte ligatoria speciosos codices effecit. »

Cette mention est du xiii^e siècle, par conséquent postérieure à la rédaction du manuscrit. Il est à souhaiter que la *Société des sciences et des lettres* de Blois publie ce manuscrit précieux pour l'histoire de la province.

M. Émile Amé, correspondant à Aurillac, a extrait d'un manuscrit qui lui appartient deux documents relatifs à Henri IV. L'un est la relation de l'entrée du roi à Dijon, le 28 mai 1595 ; l'autre est la relation de la procession de la Sainte-Hostie, à laquelle assista Henri IV, en la même ville, en juillet 1595. Ces deux documents ne sont pas absolument inédits : les faits sur lesquels ils donnent des détails sont longuement racontés dans les registres de la ville, et nous en trouvons la reproduction dans le *Journal de Gabriel Breunot*, conseiller au parlement de Bourgogne, édité par notre correspondant M. Joseph Garnier, *Analecta Divionensia*¹. M. Amé nous mande avoir relevé les deux copies qu'il nous a adressées dans un recueil fait au commencement du xvii^e siècle, sous la dictée d'un conseiller au Parlement, et dont le titre est : *Mémoires*

¹ Tome II, p. 549, et t. III, p. 5.

et observations des choses les plus mémorables et arrêts de la Cour du Parlement de Dijon, faicts à la vérité et selon l'ordre du temps, pour servir selon la nécessité et occurrence. Il serait utile, je crois, d'examiner si ce recueil ne pourrait pas fournir des notes aux savants qui ont entrepris la publication des *Analecta Divionensia* : il y aurait probablement un *registre de souvenirs* à ajouter aux neuf que signale M. Garnier dans une introduction au journal de G. Breunot.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT SUR DIVERS ENVOIS DE MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES ET D'AUTRES DOCUMENTS.

M. Advielle, bibliothécaire à Pont-Audemer. Copie d'une inscription latine sur marbre blanc, dont les fragments ont été découverts dans la cathédrale d'Évreux, en 1867 ; ces débris ont été déposés au palais épiscopal. Le monument paraît du v^e siècle. Il rappelle qu'Ursinus vécut vingt ans avec son épouse Leontia, et quarante-huit dans le siècle. Une note de M. Advielle nous apprend que plusieurs lacunes, qui existent aujourd'hui sur le marbre, ont été remplies à l'aide d'un ancien document. Quel est ce document ? Quelle confiance peut-il inspirer ? Fournit-il quelques détails sur une première découverte du même monument ? Il serait d'autant plus nécessaire d'obtenir de nouveaux renseignements que, d'après une note lue à la Société des antiquaires de France, par M. Le Blant, l'inscription d'Ursinus proviendrait des catacombes de Rome, et serait ainsi étrangère au diocèse d'Évreux.

M. le chanoine Barbier de Montault. Dans ses fréquents voyages, M. de Montault recueille, au profit du Comité, ce qu'il trouve sur son chemin. Nous avons reçu de lui, cette fois, un assez grand nombre d'inscriptions qui ne forment point d'ensemble, mais que nous avons eu soin de classer chacune à son ordre et qui seront utilisées plus tard. Dans les ruines de l'abbaye de Cluny, notre correspondant a lu cet hexamètre autour d'une sculpture du xii^e siècle représentant un agneau :

In celo magnvs hic parvvo scvlpor vt agnvs.

Sur les parois de l'escalier de l'ancien château des évêques de Poitiers, à Dissais, M. l'abbé Barbier a copié une chanson à boire, et une autre de bergère, datée de 1671, toutes deux tracées avec une pointe de fer.

La seconde commence ainsi :

Non, non,
Je n'irai plus au bois seulette,
Sans ma houlette,
Ni sans, ni sans mon chien carlon.

M. l'abbé Canéto. Simple indication d'une dalle funéraire portant le nom d'un personnage inconnu décédé en 1635.

M. Dumoutet. Quelques fragments d'inscriptions présumées carlovingiennes, extraits des ruines des églises de Saint-Baudille et de Saint-Austrégésile du château, à Bourges. On a aussi recueilli, dans la démolition de l'ancienne église de Saint-Hippolyte, plusieurs débris d'inscriptions des xv^e et xvi^e siècles, et la plus grande partie de l'épithaphe latine de Jean Mercier, célèbre professeur en droit, mort en 1648. Cette dernière épithaphe n'est qu'une suite de jeux de mots du goût le plus bizarre.

M. Dumoutet a joint à ses envois d'estampages une notice intéressante sur l'église de Saint-Hippolyte, dont l'origine remontait jusqu'au premier évêque de Bourges, saint Ursin, et qui fut mise, en 1622, à la disposition des Pères de l'Oratoire. Cet édifice vient de disparaître. La porte, qui date de la fin du xi^e siècle, a été généreusement achetée par l'archevêque de Bourges. Elle est destinée à prendre place, avec d'autres fragments précieux, dans le musée diocésain fondé par l'illustre prélat dans son propre palais.

M. Dupré. Inscriptions grecques et italiennes tracées sur la cheminée monumentale de l'ancien hôtel d'Alluye, à Blois. Ce sont des maximes sur le respect dû à la Divinité, sur la modération dans la fortune, sur la récompense des services rendus, que le célèbre Florimond Robertet s'est plu à faire peindre dans sa somptueuse demeure, avec divers emblèmes qui font certainement allusion à ses fonctions de ministre de trois rois.

M. Dusevel. Une notice curieuse sur l'église paroissiale de Notre-Dame de Doullens, démolie en 1807. On a conservé une inscription française qui constate que la reconstruction du chœur avait été commencée, en 1719, par les soins du sieur Picot, ingénieur en chef pour le roi des ville et citadelle de Doullens.

M. Dusevel signale aussi des statues du xvi^e siècle, représentant

sainte Barbe, saint Quentin et un saint évêque, dans l'église d'Halloy-lez-Pernois.

M. Godard-Faultrier. C'est une bonne fortune assez rare de recevoir à la fois d'un même correspondant deux monuments épigraphiques de l'époque carlovingienne. Ceux dont M. Godard-Faultrier nous adresse les copies ont été mis à découvert par les fouilles récemment exécutées à Angers, sur la place du Ralliement, dont le prochain volume des Lectures de la Sorbonne contiendra le procès-verbal détaillé. La plus importante des deux inscriptions est celle de l'abbé *Ato*, mort le vi des ides de septembre, l'an du seigneur 835, et le 22^e du règne de l'empereur Louis. Elle fait maintenant partie du musée d'Angers et se trouve publiée dans le dernier catalogue imprimé de cette collection. L'autre relate seulement le nom d'une femme appelée *Ermenberge*; elle est bien gravée et d'une parfaite conservation.

M. Godard nous transmet aussi la copie d'un décalogue gravé, au xv^e ou xvi^e siècle, sur un petit caillou, qui pourrait avoir servi d'amulette, et une inscription latine, remarquable, rappelant la pose, en 1593, de la première pierre du bastion, dit *de Lorraine*, au château de Nantes. La cérémonie de cette pose fut accomplie par la duchesse de Mercœur; *la France étant gouvernée par les princes lorrains, race immortelle de Charlemagne*. Un mot grec, qui ne se trouve dans aucun lexique, *πρωτόλιθος*, a été composé par l'auteur de l'inscription pour exprimer le terme de *première pierre*. Par un singulier hasard, la plaque de cuivre, qui porte le texte, s'est retrouvée loin de Nantes, dans les environs du Louroux-Béconnais, département de Maine-et-Loire.

M. Jacquemin. Notes biographiques sur Pierre de Quiqueran, né en Provence d'une illustre famille, évêque de Sénez, mort en 1550, à l'âge de vingt-quatre ans, et inhumé à Paris, dans l'église des Grands-Augustins. Un monument considérable lui fut érigé; il a disparu. Pierre de Quiqueran a laissé un poëme latin : *De laudibus Provinciæ*, qui a été publié en 1551, et traduit deux fois, en 1613 et en 1614.

M. Jacquemin complète les renseignements qu'il a envoyés précédemment sur l'obélisque d'Arles. Il reproduit les inscriptions, latines et françaises, à la gloire de Louis XIV, composées par Pellisson pour

le piédestal du monument. Le style en est d'une emphase qui nous semble aujourd'hui presque ridicule.

M. Leclercq de La Prairie. Dix-sept inscriptions de cloches du département de l'Aisne, des **xvi^e**, **xvii^e** et **xviii^e** siècles. On y trouve les noms de neuf fondeurs.

Copie de l'épithaphe de Gautier Bardins, mort en 1305, inhumé dans l'église de Pierrefonds. Il ne reste que la moitié de la dalle funéraire, dont le travail est très-remarquable, et qui présentait deux effigies. M. de La Prairie pense qu'on y avait figuré Gautier Bardins et sa femme. On m'assure que les effigies étaient celles de deux frères, l'un en armure de chevalier, l'autre en costume civil. Le dernier personnage serait le seul conservé aujourd'hui. C'est une vérification facile à faire.

M. de La Prairie nous propose d'autres inscriptions; il peut être certain qu'on les recevra avec reconnaissance.

M. le comte de Mellet. Onze inscriptions, la plupart funéraires, des trois derniers siècles, recueillies dans diverses églises du département de la Marne. La plus intéressante relate les bienfaits dont demoiselle Jeanne Dupuy combla la paroisse de Damery, dans les dernières années du **xvii^e** siècle. Peu à peu, M. de Mellet complètera l'épigraphie des diocèses de Reims et de Châlons. Il a joint à son envoi une notice sur l'église d'Ay, vaisseau élégant du **xv^e** siècle, pourvue d'un clocher roman et d'un portail orné de sculptures. Les habitants d'Ay se sont imposé de grands sacrifices pour la restauration de ce monument, dont M. de Mellet rend bon témoignage.

M. Nozot. Dix-sept notices sur des communes du département des Ardennes, les Grandes-Armoises, Autrecourt, Brioules, Chooz, Cons-la-Granville, Floing, la Croix-aux-Bois, Launois, Lumes, Neufménil, Neuvizy, Saint-Pierremont, Sapogne, Stonne, Terron, Tourne et Warcq. Ces notices nous ont fourni quelques inscriptions d'importance secondaire que nous avons classées à leurs dates. Espérons qu'un jour M. Nozot aura le loisir de reprendre les diverses parties de son travail, et qu'il en fera sortir un bon répertoire archéologique des Ardennes. N'oublions pas de signaler, d'après ses indications, la maison du village de Saint-Pierremont où Jean-Baptiste Mabillon naquit, le 23 novembre 1632.

M. Révoil, membre non résidant. Chargé d'exécuter quelques travaux de restauration à l'ancienne cathédrale et au cloître de Vaison, M. Révoil a pu voir de près et faire estamper l'inscription vraiment monumentale, si connue des archéologues et si difficile à interpréter, qui décrit une ligne d'une prodigieuse longueur sur le côté septentrional de l'église, au-dessus d'une des galeries du cloître. On est à peu près d'accord pour en reporter l'origine au x^e siècle. Les caractères ont une hauteur de 20 centimètres. Le P. Anselme Boyer, qui a publié une histoire de l'église de Vaison en 1731, et, de nos jours, M. Deloye, le savant conservateur du musée d'Avignon, sans parler de bien d'autres essais, ont tenté de déchiffrer, de traduire et de commenter cette énigme. Le mémoire de M. Deloye me paraît avoir tranché la difficulté. Le texte qu'il a donné se trouve d'accord avec celui que M. Révoil vient de restituer, sauf deux mots sans importance dans le deuxième hémistiche du second vers. Pour saisir la pensée obscure de l'auteur, il faut se rappeler que l'inscription regarde le nord, qu'une des galeries du cloître est tournée vers le midi, qu'il y avait autrefois douze chanoines et douze cellules, que le sens est à la fois réel et mystique, littéral et anagogique. Voici le texte, qu'on peut considérer maintenant comme parfaitement authentique :

Obsecro vos fratres aqvilonis vincite partes
Sectantes clavstrum qvia sic venietis ad avstrvm
Trifida quadrifidvm memoret succendere nidvm
Ignea bisseis lapidvm sit vt addita venis
Pax hvic domvi.

Le Comité joindra ses instances aux nôtres pour prier M. Révoil de replacer les pierres de cette rare inscription sans y faire la plus légère retouche. Nous devons la transmettre intacte à nos successeurs.

Saint-Trophime d'Arles possède une inscription du même temps, et non moins énigmatique, gravée à l'intérieur du transept. M. Révoil annonce qu'il nous en fera parvenir très-prochainement l'estampage.

Avant de quitter M. Révoil, je dois rectifier ici une erreur qui s'est glissée dans un précédent rapport. Une inscription constatant la construction d'une crypte, en 1218, par un certain Guiran, est indiquée comme provenant de la cathédrale d'Aix; elle appartient au cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Paul-du-Mausolée, au faubourg de la ville de Saint-Remy.

M. Verly. Trois volumineux cahiers de copies d'inscriptions d'après des épitaphiers conservés à Lille. Nous regrettons que M. Verly n'ait pas distingué avec plus de précision celles qui existent de celles qui ne se retrouvent plus. Parmi tant d'épithaphes de comtes de Flandres, de princes et de grands seigneurs, nous avons remarqué celle de Guillaume Morlot, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise, auteur de plusieurs ouvrages intéressants sur les antiquités rémoises, mort en 1667. Les religieux firent placer une inscription sur sa tombe, dans l'église de son prieuré de Fives-lez-Lille.

Le rapport qui précède était terminé lorsque j'ai reçu communication d'une inscription adressée au Comité par M. Martin-Daussigny. Il s'agit de l'épithaphe latine de Nicolas Chermette qui, après avoir embrassé la vie religieuse, était rentré dans le monde pour de graves motifs, demeurant toujours uni de cœur à ses anciens confrères, et qui leur légua sa bibliothèque en témoignage de son affection. Il fonda aussi plusieurs messes et décéda en 1683. Le marbre qui porte l'inscription a été retrouvé dans le cours des démolitions exécutées pour l'ouverture de la rue de l'Impératrice. Il provient probablement de l'ancienne église des Jacobins, autrefois située dans cette partie de la ville de Lyon.

J'ai encore un complément à inscrire à la suite de mon rapport. M. Soucaille, professeur au collège de Béziers, nous a récemment communiqué une des inscriptions les plus intéressantes que le Comité ait reçues depuis longtemps. Elle se compose de soixante-huit vers en langue romane, relatant les malversations et la déposition, en 1408, de Jaumes Laures, un des consuls de la ville. Le texte est gravé, en trois colonnes, sur une plaque de marbre blanc, haute de 0^m,38 et large de 0^m,62, sur une épaisseur de 0^m,05. Ce monument a été retrouvé, à 5^m,25 de profondeur, dans la cave d'une maison voisine de l'ancien couvent des Carmes. Je ne suis pas assez familiarisé avec la langue romane du xv^e siècle pour essayer une traduction; je propose d'en demander une mot pour mot à M. Soucaille.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'ÉPIGRAPHIE.

Notre confrère, M. Chabouillet, a déposé dans les archives du Comité l'estampage d'une inscription du commencement du XI^e siècle, qui se trouve aujourd'hui dans la cathédrale de Sens, où elle fut placée au siècle dernier, et qui provient d'un ancien oratoire situé hors des murs de la ville. Ce texte, composé de trois distiques, servait d'épithaphe à un jeune clerc nommé Ragulfe, dont il vante la patience, l'humilité, la douceur, la chasteté et la beauté. M. Lance¹ a complété cette communication, en mettant à la disposition du Comité l'inscription moderne qui constate la découverte et la translation de la première.

M. Révoil. Le Comité a eu plus d'une fois l'occasion de se féliciter d'avoir un représentant plein de zèle et d'instruction comme M. Révoil, dans une contrée aussi riche que la Provence en monuments de haute antiquité. Son dernier envoi offre un intérêt majeur. Des fouilles, exécutées récemment aux abords de la vieille église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul-des-Aliscamps, ont amené la découverte de plusieurs inscriptions des premiers âges chrétiens. La plus importante, grossièrement gravée, irrégulière de disposition, incorrecte de style, est ainsi conçue :

HIC IN PACE RE
QUIESCIT BONE
MEMORIAE PE
TRVS FILIVS CON
DĀ ASCLIPĪ QVI
FONDABET HANC
BASELICA SANC
TI PETRI ET PAV
LI QVI VIXIT PLVS
MENVB ANNVS
XLIII ET OBIT SVB
DIE XIII KĀL
FEBROARIAS IN
DICTIONE VIII POS CŌL
DECITI IVNIORIS
V·C·

La date indiquée par l'indiction et par le consulat de Decius

¹ Architecte diocésain de Sens et membre résidant du Comité.

junior (Cæcina Decius Basilius junior) correspond à l'an 530 de notre ère. M. Révoil fait justement remarquer que l'origine de l'église de Saint-Pierre se trouve ainsi reculée de plusieurs années. D'après les auteurs du *Gallia christiana*¹, cette église monastique aurait été construite en 548 par saint Aurélien, vingt et unième archevêque d'Arles (546-553), avec le secours des libéralités du roi Childebert I^{er}, et saint Florent y aurait été institué pour premier abbé. L'inscription nouvellement sortie de terre nous apporte le nom du fondateur véritable, dont elle ne fait d'ailleurs pas connaître la profession. S'il eût été prêtre ou religieux, elle l'aurait probablement mentionné. Nous pouvons donc penser qu'il appartenait à la société laïque. Il était contemporain de saint Césaire, qui gouverna l'église d'Arles de 501 à 542. Son père, Asclepius, ne nous est pas plus connu que le fondateur lui-même.

Six autres inscriptions, malheureusement mutilées, trouvées au même lieu, paraissent à peu près du même siècle que celle qui vient d'être reproduite. On y lit les noms de Cypriana, de Julia, de Neglicta. Un personnage, dont le nom a disparu en partie, est désigné par la qualité de *n* (*notarius*?) *Sancti Cæsarii*, peut-être notaire de l'église ou du monastère de Saint-Césaire.

Chargé par la commission des monuments historiques d'une étude sur la remarquable église du bourg Saint-Andéol, M. Révoil a profité de cette circonstance pour adresser au Comité les estampages de seize inscriptions des XII^e et XIII^e siècles, encastrées dans les murs et dans les piliers du cloître annexé à l'église. Les caractères sont d'un excellent style. Les détails donnés sur quelques fondations d'anniversaires ne sont pas sans valeur. Ainsi nous lisons sur un de ces marbres que Bertrand de Montclar, damoiseau, mort en 1261, légua 12 livres et 10 sous, pour lesquels il hypothéqua (*obligavit*) son champ de la Saussaie (*de Savsea*). M. l'abbé Paradis a publié un bon mémoire sur l'épigraphie de Saint-Andéol, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*².

Nous devons encore à l'obligeance de M. Révoil deux inscriptions funéraires de la cathédrale de Vaison, l'une du XII^e siècle environ, l'autre datée de 1281, que nous enregistrons, sans nous y arrêter davantage. Il nous transmet, enfin, le dessin d'un bas-relief en

¹ Tome I, col. 599.

² 3^e série, t. IV, p. 592.

marbre trouvé à Saint-Raphaël (Var), portant l'effigie de l'archange protecteur du lieu et celle de Bertrand de Saint-Martin, évêque de Fréjus, qui fit faire cette sculpture en 1261. Le travail est grossier; quelques mots manquent à la fin de l'inscription gravée sur l'encadrement. Le presbytère de la même commune de Saint-Raphaël possède une statue de la Vierge, en marbre, dont le style accuse le commencement du xiv^e siècle; elle a été photographiée par les soins de M. Révoil, et un exemplaire en pourra être conservé dans les archives du Comité.

Nous manquerions à la justice si nous ne réclamions des remerciements pour l'empressement avec lequel MM. Véran et Robolly, le premier architecte, le second archiviste, de la ville d'Arles, ont estampé, copié et annoté l'inscription de fondation de Saint-Pierres-Aliscamps, à peu près en même temps que M. Révoil, pour nous faire profiter de cette découverte.

M. le chanoine Barbier de Montault. Les voyages de notre correspondant, dirigés surtout vers l'Italie, nous fournissent périodiquement une série d'inscriptions qui intéressent notre histoire. Nous citerons, cette fois, celles qu'il a recueillies sur les marbres qui portent les noms de Blanche de Brienne, fille d'un roi de Jérusalem (1226), du célèbre maréchal Jean-Jacques Trivulce, de Gaston de Foix, mort vainqueur à Ravenne, du duc de Boufflers, le libérateur de Gènes.

M. l'abbé Canéto. Le déblayement de l'enceinte de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Orens-d'Auch a rendu à la lumière quatre épitaphes, datées de 1277, 1298, 1307 et 1333. De tant de découvertes partielles il se formera quelque jour un ensemble d'une importance incontestable. Nous prions donc M. l'abbé Canéto de poursuivre ses recherches et de nous informer de leurs résultats. Il voudra bien nous permettre de ne pas répondre à deux énigmes qu'il nous propose et dont il pourrait bien avoir la solution entre les mains. S'il tient à connaître notre avis, nous lui demanderons des estampages moins défectueux et les renseignements accessoires qui sont nécessaires dans un travail de ce genre. M. l'abbé Canéto a eu sous les yeux ces deux inscriptions, d'une lecture très-difficile, au sujet desquelles il nous interroge; il sait d'où elles viennent, dans quelles circonstances elles se sont retrouvées; peut-être même

possède-t-il d'autres détails que nous ignorons. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter le débat.

M. l'abbé Cochet. Le Comité sait déjà comment on a reconnu à Rouen, sur le revers de la table de marbre d'un guéridon, l'inscription, en français, qui fut placée, dans une chapelle de l'église de Saint-Eustache, à Paris, sur la sépulture des entrailles de la duchesse d'Orléans, morte en 1759, aïeule du roi Louis-Philippe. Un estampage sur plâtre a été adressé par M. l'abbé Cochet, au nom du propriétaire de ce monument.

M. Leclercq de La Prairie. Neuf inscriptions relevées sur des cloches du département de l'Aisne, xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. Elles nous donnent les noms de quatre fondeurs : P. Deschamps, 1552 ; Philippe Cavalier, 1634 ; Villotte, 1773 ; Regnaud, 1773 et 1793.

M. le comte de Mellet. Après avoir décrit l'élégante église d'Avenay, M. de Mellet en produit l'épigraphie, qui consiste en quatre inscriptions des deux derniers siècles, relatant diverses fondations, entre autres celle d'un prêtre chargé d'enseigner les enfants et de catéchiser la jeunesse (1661). Trois autres épitaphes, dont une de 1585, en mémoire de Pierre le Caussonnier, homme d'armes de la compagnie du duc de Bouillon, proviennent des églises de Bury et d'Étoges.

M. Nozot. Les dernières notices envoyées par M. Nozot sur plusieurs communes du département des Ardennes sont remplies de détails curieux, dont nous ne pouvons faire ici qu'une mention sommaire.

La part de l'épigraphie se compose de quinze inscriptions, parmi lesquelles nous citerons celles qui suivent :

Église de Charbogne. Sur les murs intérieurs du chœur, en gothique : *Lan m^{re} et un fut fonde ce piller par M. J. Derumelle. Lan^{re} et uns fut fait ce dit* (un cœur figuré) *p̄ J. de Courtray et son filz.*

Église de Vandy. Épitaphe de Philippe Gilquin, peintre, mort en 1672. On lui attribue la chaire à prêcher, sculptée en bois et en pierre, ornée de bas-reliefs et d'une cariatide, au pied de laquelle il est inhumé.

Église de Rethel. Épitaphe rimée, en français, de Jean Bovet,

maître ès-arts, mort en 1470, tenant l'auditoire scolastique en ce territoire.

Hôtel de ville de Rethel. Inscription rapportant que Louis de Gonzague, duc de Nivernois et Rethelois, a, de sa seule invention, projeté, dessiné et lui-même tracé pour la défense et sûreté de la ville, l'ancien ouvrage, aujourd'hui détruit, connu sous le nom d'avant-poste de Saint-Nicolas.

M. Nozot nous apprend qu'on a retrouvé, il y a quelques années, sur la tombe d'Isabelle d'Écry, veuve de Manassès, comte de Rethel, remariée à Nicolas de Charbogne, morte vers 1300, inhumée à l'abbaye d'Élan, une inscription rédigée en ces termes :

ISABELLE LA COMTESSE GIST SOVS CETTE LAME
VOLONTIERS OYOIT MESSE DIEV AIT MERCY DE LAME
DE CEVX DECRY PVT NEE MOVLT ESTOIT BONNE DAME
JESVS-CHRIST COVRONNE LAME AIT EN SON ROYAUME

Nous demanderons à notre correspondant s'il ne pourrait pas nous procurer quelques détails sur la sépulture d'Isabelle d'Écry et une empreinte de son épitaphe.

M. Parrod. Une inscription portant la date de l'an 910 et le nom d'un personnage inconnu appelé Ulric. Ce monument a été trouvé, comme plusieurs autres que nous avons mentionnés précédemment, dans les fouilles de la place du Ralliement à Angers. Les inscriptions de l'époque carolingienne sont rares. Le musée municipal d'Angers en possède maintenant une suite importante.

M. Verly. Les copies, au nombre de cinquante et une, que nous transmet M. Verly, d'après des épitaphiers conservés dans les bibliothèques de Lille, formeront, dans les archives du Comité, avec celles que notre correspondant nous a déjà transmises, une collection qui pourra être un jour consultée avec utilité. Les épitaphiers de Lille ne sont pas plus corrects que ceux de Paris; on y trouve cependant des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. M. Verly a pris la peine de joindre à la plupart de ses copies les armoiries des personnages, dessinées avec beaucoup de soin.

Au moment de terminer ce rapport, nous recevons de M. le comte de Mellet les copies de deux épitaphes relevées dans l'église de

Saint-Martin-de-Pont-à-Mousson. L'une, en caractères gothiques, fait mémoire d'une fondation d'anniversaire par « discrète personne, messire Claude Wuy, tabellion juré, » mort en 1535. L'autre, accompagnée de nombreuses armoiries, est placée au-dessus de la sépulture d'Esther d'Apremont, décédée en 1592, dont le mari, Jean de Porcellet, fut maréchal des troupes du duc de Lorraine, Charles III, gouverneur de Toul, et bailli de l'évêché de Metz sous le cardinal Charles de Lorraine. M. de Mellet nous apprend qu'il existe dans la même église quelques autres inscriptions tellement engagées sous des boiseries qu'il n'est pas possible d'en prendre copie.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

SUR UNE COMMUNICATION DE SCEAUX, faite par M. Hucher (du Mans).

Un des correspondants les plus zélés du Comité, M. Hucher, du Mans, vient de lui adresser les quatre sceaux suivants : 1° un sceau de l'officialité de Cluny ; 2° un sceau de Mathilde, dame de Château-fort ; 3° un sceau de la châteltenie de Lucé ; 4° un sceau de l'hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers. Le premier seul est en original, les trois autres sont des empreintes en cire à cacheter.

1° Le sceau de l'officialité de l'abbaye de Cluny est détaché de son acte. C'est un sceau ogival, de 55 millimètres de hauteur. Il a pour type une crosse entre une clef et une épée, la pointe en haut. La légende porte : † *Sigillum curie Cluniacensis*¹. M. Hucher l'attribue au XIII^e siècle, et en effet la forme des lettres permet cette attribution. Pourtant il y a ici une petite difficulté. Ce sceau n'est pas un sceau plaqué, comme le dit M. Hucher, mais bien un sceau pendent ; seulement l'empreinte n'en a pas été prise sur la cire immédiatement, mais sur une feuille de papier dont on l'avait préalablement recouverte. Or cette manière de prendre l'empreinte, que nous

¹ C'est la forme ordinaire des légendes de sceaux d'officialités. Cependant on rencontre dans les bas temps le mot *officialatus* remplaçant celui de *curie*. Par exemple, un sceau de l'officialité de Nantes, de l'an 1486, a pour légende : *S. officialatus Nannetensis* (*Collection des Archives de l'Empire*, n° 6995).

proposerions d'appeler par estampage, ne se rencontre pas avant le xvi^e siècle¹. Si l'on se demande comment un sceau du xiii^e siècle peut présenter les apparences d'un sceau du xvi^e, la réponse est facile. L'abbaye de Cluny aura scellé un acte du xvi^e siècle avec son sceau du xiii^e siècle qu'elle avait conservé. Pour le dire en passant, cet usage du scellé *par estampage*, qui avait pour but la conservation de l'empreinte, lui a au contraire ôté, comme on le pense bien, beaucoup de sa finesse et produit par là des résultats plus nuisibles qu'utiles, au moins au point de vue de l'art². Les officialités étaient les tribunaux des juridictions ecclésiastiques. Il y en avait de trois sortes : l'officialité de l'évêque ou officialité diocésaine, l'officialité des archidiacres et l'officialité des abbayes. Les sceaux de cette dernière catégorie sont rares, ce qui ajoute à l'intérêt de la communication³.

2° Le sceau de Constance, dame de Châteaufort, est une matrice en cuivre appartenant à M. Hucher. Il en a envoyé une empreinte en cire à cacheter. C'est un sceau rond de 58 millimètres de diamètre; il a pour type une femme assise à cheval, vue de face et tenant un faucon sur le poing gauche; dans le champ, deux fleurs de lys. Pour légende : † *Sigill. Constantie dne Castri fortis*. Constance était une grande dame, et voilà pourquoi elle est représentée à cheval. Elle était fille de Pierre I^{er}, seigneur de Courtenay, le septième des enfants de Louis le Gros. Elle avait épousé en premières noces un seigneur de Châteaufort, près Paris⁴. M. Hucher cite un autre sceau de cette Constance de Châteaufort, qui a été publié dans le Cartulaire de Vaux de Cernay⁵. Ce second sceau, qui se trouve aux archives de Seine-et-Oise, est appendu à une charte de l'an 1212, dans laquelle elle se qualifie de femme de Guillaume de la Ferté, sire de Villepreux, qui fut son second mari. Le type est le même qu'au premier sceau, moins les deux fleurs de lys; mais la gravure est ici infiniment meilleure, ou, pour parler plus correcte-

¹ Un chanoine de Châlons-sur-Marne scelle ainsi en 1515 (*Archives de l'Empire*, S 2238, n° 2).

² Les légendes de ces sortes de sceaux sont, le plus souvent, très-difficiles à lire.

³ La collection des Archives n'en possède que six.

⁴ Entre Versailles et Chevreuse.

⁵ Cette belle publication, due à la munificence du duc de Luynes, a été faite par MM. Moutié et Merlet en 1857.

ment, moins mauvaise. Les légendes sont semblables. Ce sceau de 1212 a pour contre-sceau une fleur de lys, avec la légende: † *Ama Deum et time*. Nous aurions donc là deux sceaux de Constance de Châteaufort. Mais M. Hucher est-il bien sûr que sa matrice ait servi comme sceau? Un passage de la notice qu'il lui consacre nous donne des doutes bien forts; car, si nous entendons bien ses expressions, cette matrice serait gravée des deux côtés, ce dont on n'a pas d'exemple, le contre-sceau ou revers formant toujours une matrice à part. Voici le passage en question: «Notre matrice présente au revers un singulier mélange d'essais de caractères et de motifs d'ornementation tracés par la main d'un graveur du XIII^e siècle; on y distingue un grand nombre d'S de formes variées, un mot composé des lettres BRIS, dans lequel l'I paraît chargé de signes d'abréviation¹, une fleur de lys avec son arrachure², enfin un petit édifice gothique à trois pinacles; il semble que cette matrice ait été le sous-main d'un graveur de sceau du XIII^e siècle.» Y a-t-il deux matrices ou une seule? Toute la question est là. S'il y en a deux, nous pouvons accepter la première comme étant le sceau de Constance. S'il n'y en a qu'une, il n'y a plus là pour nous de sceau, mais seulement un essai.

3° Le sceau de la châtellenie de Lucé est rond, de 43 millimètres de diamètre³. Le type offre, au centre d'un encadrement gothique, un écu au lion rampant couronné; l'écu est accosté de deux autres beaucoup plus petits et dont les armes sont semblables. C'est un plein sous un chef. La légende porte: † *Le scel des côtras de la châtellerie de Luce*. Il peut être de la seconde moitié du XIV^e siècle. Il y a dans le département de la Sarthe deux bourgades du nom de Lucé: Lucé-le-Grand et Lucé-sous-Baillon. M. Hucher se prononce pour la première de ces deux localités, et cela en s'appuyant sur les blasons du type. De 1392 à 1572 on trouve, dit-il, une suite d'aveux pour la terre de Lucé-le-Grand, émanés de divers membres de la famille de Coësmes, laquelle portait: *d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules*. Nous avons là le lion rampant du sceau. Quant au plein sous un chef, M. Hucher a trouvé dans un ancien recueil manuscrit de blasons que l'ancienne famille de Lucé portait: *de*

¹ Nous y verrions plutôt BI. FS. *Beati Francisci*?

² M. Hucher désigne par ce mot les trois pointes du bas de la fleur de lys.

³ C'est une matrice en cuivre, de la collection de M. Hucher.

gueules au chef d'or. L'attribution du sceau à la châteltenie de Lucé-le-Grand est ainsi parfaitement justifiée.

4° Le sceau de l'hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers est ogival, de 53 millimètres de hauteur¹. On y voit, sous une arcade gothique, saint Jean-Baptiste debout, de face, et tenant à la main gauche un *Agnus Dei*² qu'il indique de la main droite. Un détail singulier, c'est qu'on distingue, à la hauteur des jambes, une tête d'animal, vue de face, et qui ne ressemble pas mal à une tête de chat. M. Hucher veut y voir la tête de l'animal dont la peau formait le vêtement du saint. Mais ce vêtement n'a rien ici qui puisse le faire considérer comme formé par une peau de bête. Il n'en est pas de même de certains sceaux où l'on distingue fort bien les poils d'un animal. La légende porte : *S. f. Johois. Barbu hostelarii major. mon.* (Sigillum fratris Johannis Barbu, hostelarii Majoris Monasterii), où M. Hucher a fort bien remarqué que le mot abrégé *Johois* eût dû être gravé *Johis*. Au reste, ces erreurs de lettres se rencontrent assez fréquemment, surtout sur les sceaux mal gravés, comme est celui-ci. Quant à l'âge de ce sceau, bien que sa légende montre encore des **M** onciales, par son style et principalement parce que la croix initiale des légendes y est remplacée par une étoile, nous n'hésitons pas à le placer au xv^e siècle. M. Hucher fait remarquer que les sceaux de cette catégorie sont très-rares, et que la collection des Archives n'en possède qu'un, celui de l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Denis. Il est de l'an 1407³.

Des notices bien faites, qui accompagnent chacun de ces sceaux, ajoutent au prix de cette communication.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

¹ C'est un surmoulage.

² L'*Agnus Dei* était si bien l'emblème de saint Jean-Baptiste, qu'il forme à lui seul toute la représentation du sceau de l'abbaye de Saint-Jean-du-Gard, en l'an 1224. (*Collection des Archives*, n° 8246.)

³ On y voit, dans un encadrement gothique, un clou (de la Passion) et une demi-fleur de lys accolée à une clef, emblèmes que l'on retrouve sur les divers ordres de sceaux de cette abbaye.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE SAINTE-CÉCILE, adressé par M. Croze, membre correspondant, à Albi.

M. Croze, correspondant, a publié, à différentes époques, des monographies de la cathédrale d'Albi, s'attachant à faire connaître, à chaque publication nouvelle, les détails relatifs à cet édifice remarquable, puis les projets et travaux de restauration entrepris pour son achèvement. L'auteur y a joint successivement tout ce qui intéresse l'histoire et la description de l'église; aujourd'hui que la restauration de l'édifice se poursuit avec activité et même approche de sa fin, M. Croze adresse un rapport détaillé, dans lequel il résume toutes les études et les considérations diverses qui conduisirent l'architecte, M. César Daly, chargé de ce travail important, à proposer et à exécuter les restaurations. M. Croze reproduit d'abord dans toute son étendue le rapport que fit devant le Sénat l'un de ses membres, M. Hubert-Delisle, à propos d'une pétition adressée par des contradicteurs du projet de restauration des parties supérieures de la cathédrale d'Albi, en voie d'exécution en 1866. Le rapporteur fait connaître que des dispositions particulières avaient été prises, vers l'origine de la construction de l'église, pour en faire une sorte de citadelle, mais que plus tard il arriva un moment où les travaux subirent des modifications que l'histoire locale explique et qui firent renoncer à ces dispositions premières pour viser à un effet plus agréable que celui que présentait la solidité et la force de constructions militaires. C'est ce système d'achèvement qui a été adopté par l'administration; il résulte d'un examen long et attentif du monument.

La restauration du magnifique baldaquin qui précède la porte principale de l'église est ensuite examinée par M. Croze. Il fait connaître les nombreuses dégradations qu'il eut à subir du temps et des hommes, les divers partis qu'il y avait à prendre pour le rétablir, les rares témoins qui restaient encore de sa riche ornementation détruite, les fragments épars dans un faubourg de la ville de deux des clefs de la voûte, débris précieux qui ont permis d'entreprendre avec certitude cette importante restitution.

Un travail non moins nécessaire à l'achèvement de la cathédrale est la restauration qu'on entreprend d'une grande baie à claire-voie qui rendra du jour aux précieux détails du jubé de l'église, l'un de ses plus riches ornements.

Enfin M. Croze arrive à l'examen de l'importante question des abords du monument. Au pied du grand degré se trouve un portail en forme d'arc isolé, surmonté de créneaux et appuyé contre une tour militaire. Ce portail, remarquable par ses détails d'un goût exquis, dépendait des fortifications qui régnaient autour de la cathédrale; il vient d'être restauré avec tout le soin que réclamait ce chef-d'œuvre de l'art du moyen âge. De nombreuses études ont été faites, à diverses époques, pour relier à ce fragment des anciennes fortifications des débouchés convenables, des rues, une place facilitant les abords de l'église Sainte-Cécile. Les divers projets proposés, les rapports du conseil des bâtiments civils, celui de M. Vitet et les décisions du conseil municipal de la ville ont enfin amené les heureux résultats qu'on devait attendre pour le dégagement et pour la bonne disposition de l'entourage de la cathédrale. M. Croze en fait connaître tous les détails, ainsi que les difficultés de l'exécution. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir recueilli ces nombreux documents, qui formeront une partie nouvelle et importante à joindre à l'histoire de la célèbre église d'Albi, déjà étudiée avec tant de soin et de persévérance par l'auteur du rapport.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

*LANTERNE DES MORTS à CULHAT (Puy-de-Dôme), par M. Mallay,
correspondant.*

M. A. Mallay, correspondant à Clermont, a adressé au Comité deux dessins et une notice sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat, village du département du Puy-de-Dôme. Le premier dessin présente l'état actuel du monument, qui s'élève sur un massif de pierre; c'est une colonne creuse, dont la porte est pratiquée à 2 mètres au-dessus du sol; plus haut, à 3^m,60, s'ouvrent six petites fenêtres cintrées, par lesquelles se répandait la lumière de la lampe suspendue à l'intérieur du fanal; le sommet de ce petit édifice a été modifié par un enduit qui lui a donné une forme ovoïde. Le second dessin de M. Mallay est une restauration de la lanterne; un autel soutenu par deux colonnes s'élève à la base pour faire les prières des morts; une croix en pierre est rétablie en haut du mo-

nument sur un couronnement à gradins et de forme conique dont on voit des restes.

Les fanaux de cimetières sont devenus très-rares; on a attribué leur construction à la croyance, généralement répandue au moyen âge, que les morts quittaient leurs tombes la nuit et qu'ils avaient besoin d'être éclairés pour les retrouver; on a pensé aussi que la lumière des fanaux éloignait les mauvais esprits. Un ancien curé de Montferrand avait laissé par testament une rente pour entretenir, pendant la nuit, la lumière de la lanterne du cimetière, « afin que les morts pussent reposer en paix à l'abri des attaques des mauvais esprits. » M. Mallay suppose que cette lumière avait pour but d'inviter ceux qui la voyaient à prier pour les trépassés.

L'usage s'est conservé à Culhat de faire quatre fois par an des prières auprès du fanal, et d'en rapprocher, autant que possible, les tombes des habitants du village.

Culhat paraît avoir eu autrefois une grande importance; on y a trouvé un grand nombre de sépultures anciennes et des vestiges romains; dans la plaine voisine, on rencontre en quantité des cubes noirs, blancs et rouges, provenant de mosaïques; après les récoltes, des traces de murailles se voient sur le sol; une pièce d'or romaine y a été recueillie il y a deux ans.

M. Mallay pense que des fouilles dirigées avec soin dans cette localité amèneraient des découvertes intéressantes.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES TITRES, MEUBLES ET EFFETS DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE FEU FRANÇOIS DE GAING, seigneur d'Oradour-sur-Glane, dressé le 21 juillet 1565.

Communication de M. H. Beauchet-Filleau, correspondant, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Le document envoyé par notre correspondant se compose de deux parties : un inventaire et un partage du mobilier qui aurait dû être mentionné sur cet inventaire. Nous trouvons, en effet, dans l'acte de partage une grande quantité d'objets qui ne figurent point dans la nomenclature de ce que l'on aurait trouvé dans les différentes

pièces du château d'Oradour, immédiatement après la mort de messire de Gaing, seigneur de ce lieu, survenue le 21 juillet 1565.

Cet inventaire est donc fort inexact et, de plus, ne nous semble pas mériter d'être publié *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Beauchet-Filleau, qui paraît avoir été de notre avis, a fait précéder la transcription qu'il nous envoie d'une trop courte introduction, où il note ce qu'il a trouvé de remarquable ou de singulier dans ces documents. Mais comme, d'un autre côté, il pensait que ceux-ci seraient peut-être publiés, il n'a pas relevé dans son introduction tout ce qui nous semble mériter une mention.

Nous avons complété ses observations, et nous demanderons la publication des quelques pages qui vont suivre, où nous avons réuni les siennes et les nôtres.

Le haut et puissant seigneur d'Oradour-sur-Glane possédait beaucoup de linge de maison, mais fort peu de linge de corps : en tout deux chemises, et une garde-robe fort pauvre; nuls bijoux et sept pièces d'argenterie seulement. Sa batterie de cuisine était bien fournie, ainsi que sa vaisselle d'étain et son arsenal d'épées, d'arquebuses, de pistolets et d'arbalètes. Mais ce qui l'emporte sur le tout, c'est la quantité des lits, chaque chambre possédant sa couchette, outre le lit garni.

De plus, certaines chambres ont leurs murs revêtus de tentures, de tapisseries et même de broderies armoriées, aux armes du seigneur sans doute, souvenir encore persistant du luxe du moyen âge dont nous avons relevé une preuve singulière dans les *Comptes de l'hôtel* de Charles VI publiés par notre collègue M. Douët d'Arcq : c'est que plus de 30,000 crochets furent achetés en 1380 pour poser les tentures dans les différents logis que le roi occupa pendant le voyage du sacre.

La garde-robe du gentilhomme campagnard, qui mourut en 1565 dans son château du Limousin, se composait uniquement, d'après l'inventaire, des hardes suivantes :

Un pourpoint de satin noir découpé.

Cinq robes; deux de damas bandées de trois bandes de velours; la première est fourrée, avec parements de martres, la seconde étant ornée de trente-trois « egulhètes d'or esmalhez; » la troisième est de taffetas également bandé de trois bandes de velours; la quatrième de serge de Florence, passémentée de passéments « sargetés; » la dernière de velours, « passémentée de soye. »

Une paire de chausses « le haut de veloux, » garnies de taffetas à l'intérieur.

Deux bonnets de velours, dont l'un est fort frippé, et deux chapeaux, un d'Allemagne à poil ras (picqué de leyne, dit l'acte de partage), et l'autre « doublé de veloux avec ung cordon d'or et ung « passement d'or autour. » Les deux héritiers se les partagent religieusement, ainsi que deux collets, l'un de velours découpé avec douze aiguillettes d'or, l'autre de maroquin avec dix boutons d'or.

Une paire de bottes de maroquin blanc et trois paires de souliers ou escarpins de velours noir, rouge et blanc.

Deux chemises, l'une de « toyle d'Olande ouvrée de noir, » l'autre « froncée, » qui, venant après les robes bandées de velours et les chapeaux passémentés d'or, nous font songer au baron de Fœnestre et au « paroître » qui est sa principale affaire.

Il nous reste, il est vrai, une paire de manches en toile de Hollande et un pourpoint de toile.

Une ceinture de velours et un « reistre¹ de drapt noir, » dont nous ne trouvons ni la mention ni l'explication dans l'acte de partage, complètement la garde-robe inventoriée. Cet acte mentionne encore parmi les hardes « ung trebuchet garny, » qui doit être une petite balance destinée aux monnaies.

Les pièces d'argenterie consistent en un potet d'argent, deux tasses d'argent, dont une « surdorée » avec couvercle, deux salières et une cuiller.

Mais on est tout étonné de trouver au milieu de ces pauvretés trois miroirs, dont un grand et les deux autres couverts de velours cramoiis garni d'argent, et enfin des liètes, dont l'une est en « satin « cramoiis fait en broderye de filet d'or, » qui renferment chacune « ung pignoir de toyle ouvrée de soye noire. » Les « pignes, » qui rendaient ces « pignoirs » nécessaires, étaient d'ivoire et renfermés dans un étui à côté d'un « espinguiier » de velours.

Enfin chaque héritier emporte « deux peaux de mouton rayées et figurées, » que l'inventaire, de son côté, qualifie plus noblement de peaux de chamois. Qu'est-ce ceci ? Le sire d'Oradour avait-il fait peindre ses armoiries sur des peaux ? comme il est très-présomable que c'était la coutume, surtout à la Renaissance, d'après

¹ Le reitre est une cape à l'allemande, d'après Antonin Oudin, tandis qu'Agrippa d'Aubigné emploie l'expression « vestement à la reistre ou à l'espagnole, » ce qui se conçoit pour une époque où l'Allemagne et l'Espagne avaient le même souverain.

la forme que l'on voit aux cartouches qui entourent les écus d'armoiries, cartouches dans lesquels on retrouve tous les appendices d'une peau d'animal : la tête, les quatre membres et la queue.

Les armes consistent en trois épées : l'une noire pour l'usage ordinaire, avec fourreau de cuir; l'autre dorée, accompagnée de sa dague, avec fourreau et ceinturon de velours, pour les jours d'apparat; une dernière ainsi mentionnée : « un cercllet avec une espée « d'armes. »

François de Gaing semblait avoir fait partie d'une compagnie, comme l'indiquerait l'article suivant : « Une ache d'armes de cent-« gentilshommes. » L'épée d'armes avec le cercllet est-elle une pièce de l'armement de cette compagnie, avec la masse d'armes et la chemise de mailles que nous trouvons aussi mentionnées, et « le reitre de drap noir » que nous avons noté plus haut? Toujours est-il que le cercllet avec l'épée, la masse d'armes et la chemise de mailles, avec « un arnoys de cuir blant « sans selle, » sont attribués au même héritier.

Sept arbalètes avec leurs bandages, vestiges de l'ancien armement, trois arquebuses et quatre pistolets témoins du nouveau, avec leurs flasques ou poires à poudre et une paire d'éperons dorés, complètent l'arsenal.

La batterie de cuisine consiste surtout en poêlons et en poêles, au milieu desquels nous trouvons deux rôtissoires de fer. Parmi les choses d'airain sont mentionnés une « bassinoyre » et deux bassins à cracher, et même un « bassin pour la chambre. »

La vaisselle est d'étain et se compose d'écuelles, d'assiettes, de saucières, de salières, de pots de toute espèce, flacons, pintes, chopines, « roquilles » et aiguières, plus un grand bassin à laver et un autre petit à cracher. Quatre crachoirs sont à noter en un temps où les grands seigneurs luttaient à qui cracherait le plus haut contre les lambris du Louvre ou de Fontainebleau.

Avec cela il n'y a ni cuillers, — sauf quatre de fer qui semblent affectées au service de la cuisine, — ni fourchettes, à peine en usage dans « l'isle des Hermaphrodites, » c'est-à-dire à la cour du roi, ni couteaux.

Le linge, ce luxe de la ménagère campagnarde, est abondant au château d'Oradour; mais celui-ci est plus ou moins usé et rompu, ce qui indiquerait que le logis depuis longtemps était sans femme.

Ce linge consiste en nappes et en serviettes ouvrées, de lin, et

communes, en buffets, dont deux sont « ouvrés à fleurs de lys. » Les deux héritiers se les partagent pour en couvrir le dessus de leurs. . . buffets, ainsi que le pense M. Beauchet-Filleau et ainsi que cela nous semble probable, d'après ce qu'on trouve dans les *Comptes de l'Hôtel*. En effet, les clerks de l'échançonnerie et de la sauserie relatent la dépense de « nappes pour faire dressouers. »

Nous n'osons conclure par analogie et dire que les serviettes pleines ou ouvrées « à banqueter, » qui d'ailleurs se trouvent en très-petit nombre, devaient servir à couvrir les bancs ou banquettes.

Les draps ou « linceux » de toile de Hollande ou de Bourgogne sont en grand nombre et nous amènent à parler de la literie.

Il n'y a pas de chambre qui n'ait son grand lit et au moins sa couchette, laquelle est parfois comme lui garni de ciel et de rideaux.

Voici quelle est la désignation la plus ordinaire : « Le grand lict « garny de veloux noir et incarnat, trois pantes et le daussier, le fond « et rideaux de sarge rouge et noire, garni de cussin, et couverte de « Cathalongne rouge.

« La couchete de la dite chambre, le ciel de veloux noir et satin « blant pour rideaux avec le fond de sarge sans rideaux, garny de « coycte, cussin et une couverte de tapisserie. »

Les étoffes employées pour le fond, les pantes et le dossier qui composent les ciels de lit sont tantôt de « veloux jaune et satin cramoisy « fait en borderye de toyle d'or » ou de « toyle d'argent, » ou de « toyle d'or faux, » tantôt de « satin blanc et bleu de Bruges en « Flandres, » ou bien de velours noir et incarnat, encore de « veloux « violet et taffetas changeant, » de « veloux blant et damas violé, » et enfin « de sarge bluye, blanche et incarnat, » étoffe de peu de valeur ; toutes indications qui nous semblent se rapporter à des étoffes disposées par bandes de couleurs très-contrastées.

Quelquefois le fond du ciel et le dossier ne sont pas de même nature ; ils sont soit d'ostade ou de demi-ostade, qui était une étoffe de laine, ainsi que les rideaux, qui sont souvent de serge.

Quant à la garniture du lit, elle se compose de « coyctes » ou oreillers, de coussins ou matelas, dont nous ne trouvons le nom mentionné qu'une seule fois sous la forme « materat », et de couvertes soit de « Cathalongne » blanche ou rouge, soit de tapisseries, soit de « contre-poinctes. »

Notons enfin « un lict de can garny de coycte, cussin, couverte

« blanche de Cathalongne, avec le pavillon de sarge verte », qui accompagne un grand lit et une couchette dans la même chambre.

S'il est intéressant de connaître le mobilier qui garnissait les demeures de nos pères, il est également utile de savoir comment celui-ci était distribué dans les différentes pièces.

Or nous voyons, d'après l'inventaire du château d'Oradour, qu'une seule pièce, dite *la salle basse*, ne servait pas de chambre. C'était sans doute la salle à manger et le salon. Une tenture de tapisserie, dite *la chasse au cerf*, couvrait ses murs, et une cheminée, dont on inventorie la paire de landiers, la chauffait. Son mobilier se composait de quatre chaises, dont une de menuiserie, celle du maître, et de dix tabourets, d'une table carrée double, recouverte d'un tapis vert, d'une autre table sur tréteaux et d'un buffet pour la desserte.

Les chambres sont quelquefois tapissées; leur ameublement se compose du grand lit et de la couchette, d'une ou deux tables couvertes de tapis verts, d'un buffet plus ou moins antique, « à deux armoires et deux tiretes, » et de grands coffres. On y voit aussi, comme dans la chambre neuve, « une grande cheyne garnye de cuir, » et dans la garde-robe une chaise percez. » Il y a même ailleurs « un eschaufe-lict, » en compagnie d'une « perche d'oyseaux, » perchoir à faucons probablement.

L'inventaire et l'acte de partage que nous venons d'analyser, en les complétant l'un par l'autre, sont suivis, dans la communication de M. H. Beauchet-Filleau, d'une note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gain. Comme le prix de certaines étoffes est indiqué dans cette note, nous en proposons la publication à la suite de ce rapport.

Bien que nous n'ayons point été d'avis qu'il fût utile de mettre au jour toutes les pièces envoyées par notre correspondant, celui-ci verra, dans le soin avec lequel nous avons étudié sa communication, tout l'intérêt que le Comité attache à de pareils envois. Les inventaires, de quelque époque qu'ils soient et à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, complètent les chroniques et les mémoires, et nous permettent de connaître avec quelque précision les sociétés disparues.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gaing¹.

Depuis que les habitz nuptiaux de Renée de Blon mariée à Boslinard ont esté payez, son mari ou elle ont receu depuis l'an v^e m^{me} quatre une robe de camellot de Turquye qui coustoit vingt escuz.

Ils ont receu aussy trois peaux de buffetin que l'on a donné à son mandement au nommé Filloux son serviteur et domesticq, qui coustoit la somme de six escuz, et pour cinq escuz de passemans pour estoffer l'abbit.

Ils ont aussy receu six aulnes de satten vert fassonnée, qui coustoit sept livres l'aulne, qui est en tout XLII livres.

Ils ont aussy receu une robe de moucayard qui coustoit huit escuz.

Ils ont aussy receu deux aulnes de taffetas qui coustoit huit livres pour estoffer ladite robe.

Ils ont aussy receu une piece destamine qui coustoit treize livres.

Ils ont aussy receu trois aulnes de drap tané pour faire ung manteau et ung devant de manteau, qui coustoit les dites trois aulnes sept escuz.

Ils ont aussy receu deux onces de petits passements d'argent, qui coustoit quatre livres l'once, pour garner et estoffer ledit manteau et devant de manteau, viii livres.

Ils ont aussy receu une autre pièce d'estamine qui coustoit treyze livres.

Ils ont aussy receu quatre aulnes de drap de Paris pour faire ung manteau, qui coustoit dix escuz deux tiers.

Ils ont aussy heu ung jeune cheval dont ils sont convenu du prix à vingt escuz.

Ils ont aussy receu une jeune jumant de laquelle ils sont aussy convenus à dix escuz.

Ils ont aussy receu et accepté sans acquictz dix escuz.

Ils ont aussy receu par les mains de Madam^{me} de Beaupuis estant à Entrefin la somme de vingt escuz.

Ils ont aussy receu grande quantité de bled par plusieurs et diverses fois, tant par les mains de laditte de Gaing que dudit sieur de Beaupuy.

Ils ont aussy receu grand nombre de linge et des ciels de lictz de plusieurs et diverses fassons de grand prix et valeur², et plusieurs meubles et

¹ Cette note ne porte aucune date; mais, comme Renée de Blom, fille de Melchior de Blom et de Marguerite de Gaing, épousa Pierre de Boislinards, écuyer seigneur de Boislinards, par contrat du 17 novembre 1583, on peut sans crainte d'erreur la dater de la fin du xvi^e siècle.

² Ces lits de plusieurs façons et de grand prix et valeur provenaient peut-être de la succession de François de Gaing, aïeul de M^{me} de Boislinards.

ustancilles qu'ils ont encore de presant en leur maison, ce que l'on offre de vérifier.

Somme tout se monte XVI^mil VI^{cent} LIX livres XXIII sous.

Pour copie conforme :

H. BRAUCHET-FILLEAU,

Correspondant.

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE DISCUSSION DE L'OPINION QUI PLACE L'ALEZIA DE CÉSAR EN SAVOIE.

M. le Ministre ayant, à la demande du Comité, invité M. Fivel, architecte de l'arrondissement de Chambéry, à lui adresser un rapport détaillé sur les découvertes d'antiquités qui ont été faites jusqu'à ce jour aux environs de Novalaise (Savoie), M. Fivel a répondu qu'il lui était impossible d'envoyer ce rapport tant que je n'aurais pas exposé les raisons pour lesquelles je me refuse à admettre que Novalaise, ou un lieu voisin de Novalaise, ait été l'Alesia de César. J'ai nié effectivement la possibilité d'une pareille assimilation dans la séance où fut délibérée notre demande de renseignements.

La condition posée par M. Fivel a lieu de me surprendre. Ce savant n'ignore pas que c'est moi qui ai mis à l'ordre du jour la question d'Alesia; que, l'ayant trouvée traitée d'une façon tout à fait neuve et conforme, selon moi, aux données des textes dans un mémoire de M. Delacroix, de Besançon, j'appelai les suffrages du public sur les conclusions de ce mémoire; que ma recommandation, loin d'avoir le succès que j'avais espéré, souleva une résistance presque universelle; que je fus amené par là à prendre en main la cause de l'Alesia séquanaise; que je l'ai défendue pendant sept ans dans une infinité d'écrits où j'ai discuté sous toutes les formes les témoignages des auteurs et les monuments susceptibles d'apporter quelque lumière; qu'enfin, si j'ai laissé tomber le débat, ç'a été sans reculer d'une semelle, et en gardant ma conviction, que j'exprime toutes les fois que l'occasion s'en présente. M. Fivel sait tout cela, et il me semble qu'il aurait dû se dire que les raisons pour lesquelles je suis convaincu qu'Alesia est Alaise sont celles qui me portent à nier qu'Alesia soit Novalaise. J'ai fait la preuve indirecte aussi bien qu'il était en moi de la faire. M. Fivel ne la trouve pas bonne; soit.

A cela je n'ai rien à lui répliquer, sinon que, n'ayant jamais discuté mon système, il lui est difficile d'exiger que je discute le sien. Cependant, comme il m'a pris à partie devant l'autorité de qui je relève sur le ton de quelqu'un qui se croit victime d'un déni de justice, et comme ma réserve pourrait donner lieu de dire que, par mauvaise volonté, j'ai privé le Comité d'une communication à laquelle j'attachais moi-même du prix, je me livrerai à l'examen qu'on demande, en tâchant que ce soit pour l'utilité de tout le monde.

Une question préjudicielle, qui est la pierre d'angle du système de M. Fivel, peut amener quelques remarques intéressantes. C'est celle-là seulement que je traiterai.

Il s'agit de savoir si les Allobroges prirent part au soulèvement général de la Gaule, qui fut l'ouvrage de Vercingétorix. Il le faut absolument pour que le site de Novalaise réponde à celui d'Alesia, car la Savoie, où est Novalaise, faisait partie du pays des Allobroges, et Vercingétorix, à moins d'avoir les Allobroges pour lui, n'aurait pas été chercher dans leur pays le dernier refuge de la nationalité gauloise. Aussi M. Fivel s'est-il particulièrement appliqué à convaincre d'erreur les historiens modernes, parce que tous sans exception ont considéré les Allobroges comme alliés des Romains pendant toutes les campagnes de César dans la Gaule.

Les preuves invoquées pour établir ce point sont :

- 1° Des suppositions sur le sens des Commentaires de César;
- 2° Un passage du discours de Cicéron *De provinciis consularibus*;
- 3° Un fragment d'Appien;
- 4° Trois inscriptions latines recueillies tant en Italie qu'en France, et depuis longtemps publiées.

Je vais examiner la valeur de ces moyens en les discutant l'un après l'autre dans l'ordre où je les ai énumérés, sauf toutefois les conjectures sur le récit de César, auxquelles je ne viendrai qu'en dernier, parce que, n'étant possibles qu'autant que les autres témoignages prouveraient la défection des Allobroges, elles tombent d'elles-mêmes si je démontre que la défection n'a pas eu lieu.

I. Voici le passage de Cicéron :

« C. Pomptinus, fortissimus vir, ortum repente bellum Allobrogum atque hac scelerata conjuratione excitatum, præliis fregit,

« eosque domuit qui lacesierant, et ea victoria contentus, republica
« metu liberata, quievit. C. Cæsaris longe aliam video fuisse ratio-
« nem. Non enim sibi solum cum iis, quos jam armatos contra po-
« pulum Romanum videbat, bellandum esse duxit, sed totam Galliam
« in nostram ditionem esse redigendam. »

Aucun traducteur n'a hésité sur le sens.

« En étouffant dans une suite de combats la guerre des Allobroges
« qui s'était élevée inopinément par l'effet de cette criminelle conju-
« ration (celle de Catilina), C. Pomptinus, homme de grande ré-
« solution, dompta des gens qui nous avaient attaqués, et content
« de sa victoire, lorsque la république fut hors de crainte, il se re-
« posa. Bien différente est la manière d'agir que je vois chez César;
« car il s'est imposé le devoir, non-seulement de combattre ceux qui
« avaient pris les armes contre le peuple romain, mais encore de ré-
« duire en notre puissance la totalité de la Gaule. »

M. Fivel cite le texte de manière à détruire l'opposition établie par l'orateur entre *eos domuit qui lacesierant* et *iis quos jam armatos contra pop. Rom. videbat*. Il réduit le commencement de la période à ces seuls mots : *C. Pontinius* (sic) *ortum repente bellum Allobrogum* (interprété sans doute comme s'il y avait *orto repente bello*), *eos domuit, et ea victoria contentus, etc.* Puis, quand il arrive à la phrase, *non solum sibi cum iis*, il ajoute entre parenthèses *Allobrogibus*¹; c'est-à-dire que, selon lui, Cicéron a exprimé que César avait eu à combattre les Allobroges soulevés contre le peuple romain.

Eh bien, cette interprétation n'est pas plus légitime que l'omission au moyen de laquelle elle a été amenée. *Cum iis* ne se rapporte pas à *Allobrogibus*, qui en est séparé par quatre membres de phrase. C'est un pronom qui n'est déterminé que par le relatif dont il est suivi. Je n'entrerai pas à ce sujet dans une discussion grammaticale, qui serait superflue. J'aime mieux opposer à M. Fivel un argument historique que je tirerai du fond même de sa doctrine.

A quel moment place-t-il la guerre que César aurait faite aux Allobroges? A la fin de la septième campagne dans les Gaules, car il reconnaît que jusque-là les Allobroges étaient restés soumis aux Romains. Or la septième campagne dans les Gaules eut lieu l'an 702 de Rome. Et le discours sur les provinces consulaires, à quelle date fut-il prononcé? L'an 697 de Rome. Est-ce que Cicé-

¹ *L'Alenia de César en Savoie*, p. 150.

ron aurait fait allusion, en 697, à des événements qui ne se passèrent qu'en 702 ?

II. Passons au témoignage d'Appien; M. Fivel le cite à deux reprises.

Une première fois en grec : Ἐκράτησε δὲ καὶ Ἀλλοβρίγων ὁ Καῖσαρ; et sa traduction est que les Allobroges furent écrasés par César, car, selon lui, «*ék* augmente la force de *ράϊω*, détruire; » ce qui est se tromper trop gratuitement sur l'aoriste si régulier du verbe *κρατεῖν*¹.

La seconde citation est en latin, d'après la traduction d'Alexandre Schæffer². «*Après avoir raconté la guerre contre Arioviste et contre les Belges, dit en propres termes M. Fivel, Appien ajoute : Vixit porro et Allobroges Cæsar*³. » Dans l'ouvrage que je cite, la phrase est imprimée en grandes capitales, et avec la faute que j'ai conservée.

Il y a bien de la négligence dans toute cette érudition; mais je ne m'arrête pas à cela. L'important est de rendre à sa juste valeur le texte qui renverserait toutes nos idées sur la conduite des Allobroges à l'égard des Romains.

D'abord le passage d'où est tirée la phrase qu'on vient de lire n'est pas d'Appien. C'est un sommaire fait par un abrégiateur de l'un des chapitres du livre perdu qu'Appien avait consacré au récit des guerres des Romains avec les Gaulois. Ce sommaire est ainsi conçu :

«*Ensuite César, ayant attaqué ceux qu'il appelle les Belges au passage d'une rivière, en fit périr un si grand nombre, que la rivière put être passée sur les cadavres comme sur un pont. Les Nerviens, à leur tour, le battirent en l'attaquant à l'improviste pendant une marche qu'il interrompit pour mettre son armée en bataille; ils tuèrent quantité d'hommes, voire même tous les tribuns et centurions. César fut cerné sur un monticule où il s'était réfugié avec les valets de troupe. Mais, la dixième légion ayant pris à dos les ennemis, ils furent détruits au nombre de soixante mille. Ils étaient les descendants des Cimbres et des Teutons. César vainquit aussi les Allobroges (en grec, les Allobriges). Quatre cent mille Usipètes et Tenchtères, les uns armés, les autres sans armes,*

¹ *L'Alesia de César en Savoie*, p. 21.

² Mayence, 1529.

³ *L'Alesia de César en Savoie*, p. 150.

« furent taillés en pièces. Les Sucambres, avec cinq cents cavaliers, « mirent en fuite cinq mille hommes de la cavalerie de César, qu'ils « avaient attaqués à l'improviste : ce dont ils furent punis, ayant eu « ensuite le dessous ¹. »

Tout le monde reconnaîtra dans ce morceau la charpente d'un récit qui contenait une partie des événements racontés dans le deuxième et le quatrième livre des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. Appien, pour plus de méthode, avait groupé ensemble les expéditions du proconsul dans la Gaule septentrionale. Par conséquent, les peuples mis en scène ne doivent pas être cherchés hors des bassins de la Sambre, de la Meuse et du Rhin, et la présence des Allobroges de la Savoie en pareille compagnie devient ce qu'il y a de moins vraisemblable.

Lorsqu'on possède sur une époque les renseignements les plus positifs, et qu'un mot de rencontre dans un texte qui n'est pas des plus autorisés semble renverser tout l'édifice des autres témoignages, il ne faut pas procéder si vite à la démolition de l'histoire. La saine critique exige qu'en pareille occasion on commence par chercher toutes les raisons qui pourraient faire que l'instrument dont on est en possession n'a pas la portée qu'on lui attribue.

Eh bien, au sujet des *Allobriges* vaincus par César, il y a deux suppositions plus naturelles que celle à laquelle M. Fivel a donné sa préférence.

La première est de supposer une fausse leçon; et l'on y est parfaitement autorisé, si l'on veut bien faire attention que l'une des puissances ennemies auxquelles César eut affaire dans les campagnes du nord n'est pas nommée ici. C'est le peuple des Atuatuques. La présence des Atuatuques, dans le récit d'Appien, était d'autant plus nécessaire, que la descendance des Cimbres et des Teutons se rapporte à eux ², et non pas aux Nerviens, comme cela résulterait de l'abréviateur, si nous en étions réduits à son témoignage. Il y aurait donc à corriger d'abord Ἀλλοβρίγων par Ἀτουατούκων, et à transposer le membre de phrase qui explique l'origine des Atuatuques.

L'autre parti à prendre est de supposer l'existence d'un peuple septentrional qui n'a pas été nommé par César, et dont Appien aurait eu connaissance par un autre document que les Commentaires.

¹ *Fragmenta libri IV, De rebus Gallicis, c. 4.*

² « Ipsi (Atuatuci) erant ex Cimbris Teutonisque prognati. » (*De bello Gallico*, l. II, c. 29.)

Dans ce cas, on supposerait purement et simplement l'omission du nom des Atuatuques par l'abréviateur, omission qui se placerait avant la phrase où est énoncée la descendance tirée des Cimbres et des Teutons. De plus, on remarquerait que la leçon primitive du texte grec n'est pas Ἀλλοβρίγων, mais bien Ἀλλοβρίγγων, Ἀλλοβρίγγων étant une correction des éditeurs modernes¹. Enfin, à l'aide de plusieurs textes qui n'ont jamais été discutés, on verrait se dégager d'une manière encore plus nette des Allobriges ou Allobringes qui habitèrent les confins de la Germanie et de la Gaule. C'est un point que je toucherai ailleurs. Je m'en abstiens ici pour ne pas perdre de vue mon objet. Je n'ajoute qu'un mot relativement à la date des événements résumés dans le passage que j'ai transcrit ci-dessus. Ils appartiennent aux années de Rome 697 et 699; de sorte que, quand bien même M. Fivel ne voudrait pas abandonner son idée d'une guerre de César contre les Allobroges, il serait obligé de convenir que cette guerre, par laquelle il explique le siège d'Alesia, fut conduite et achevée à l'avantage des Romains quatre ans avant le siège d'Alesia.

III. Les inscriptions maintenant. Elles sont ainsi conçues :

C·IVLIO·CÆSARI·C·F·
DE·GALLIS·ET·ALLOBROGIBVS
TRIVMPHATORI
HAST·PATRONO
PIO·INVICTO·DIVO
HAST·CIV·
LÆTITIAE·ET·GRATI·ANIMI·ERGO
P·L·D·D·D.

—
C·IVL·CÆSAR·C·F·
DE·GALLEIS·
ET·ALLOBROGIB·...
.....PHAVIT.

—
C·IVL·CAESAR·
DE·GALLIS·ET·
ALLOBROGIBVS·
ET·ARECOMICIS·
TRIVMPHAVIT.

La première a été tirée par M. Fivel d'une histoire d'Asti, pu-

¹ Schweighæuser, *Appiani Alexandrini Romanarum historiarum quæ supersunt*, t. I, p. 76.

blée en 1817 par Serafino Grassi. Il a trouvé la seconde dans le recueil de Gruter, et la troisième dans l'histoire du Languedoc par D. Vaissète.

Sur ces textes, je n'ai qu'à prononcer un jugement qui n'est pas le mien, mais celui de M. Léon Renier, c'est-à-dire du savant qui a le plus d'autorité en cette matière.

L'inscription d'Asti est un monstrueux assemblage d'expressions empruntées à toutes les époques du style épigraphique et de formules de fantaisie. Les deux autres sont de prétendues commémorations de triomphe, auxquelles manquent, et la date, élément indispensable des actes triomphaux, et la convenance des lieux où elles auraient été consignées. Ce sont donc trois inscriptions fausses, trois textes forgés pour consacrer un mensonge historique en dépit du témoignage de tant d'auteurs grecs et latins qui tous, sans excepter Appien ¹, nous apprennent que César, pour ses nombreuses victoires sur les peuples de race celtique et germanique, se contenta d'un seul triomphe, lequel eut pour titre *de Gallis*.

Ainsi s'évanouissent les preuves cherchées hors des Commentaires de César pour établir que les Allobroges se soulevèrent contre les Romains à la voix de Vercingétorix.

Et il est temps à présent d'en venir à ce que César nous apprend sur ce sujet.

Au début de la campagne d'Alesia, le premier acte de Vercingétorix est la formation d'un corps d'armée qu'il envoie guerroyer les Allobroges. Il impose en effet aux Éduens et Séguisaves réunis une levée de 10,000 hommes d'infanterie, détache de l'armée qu'il commandait lui-même 800 cavaliers, confie le commandement de cette force à Éporédorix, *bellumque inferre Allobrogibus jubet*. Néanmoins, ajoute César, il députe des émissaires secrets pour pratiquer ces mêmes Allobroges, dans l'espoir qu'ils nourrissaient encore le ressentiment de la guerre antérieure, *quorum mentes nondum a superiore bello resedisse sperabat*; et par cette guerre antérieure on ne peut pas entendre autre chose que la campagne décisive de Pomptinus, qui eut lieu l'an de Rome 693, et dont le triomphe fut autorisé seulement en 699.

Voilà ce qui est dit dans le 64^e chapitre du livre VII de la Guerre des Gaules, et le chapitre 65 nous apprend à quoi ont abouti les

¹ *De bellis civilibus*, l. III, c. 101.

tentatives de Vercingétorix. « Les Allobroges, en disposant des postes nombreux le long du Rhône, défendent leur pays avec une vigilance et une activité extrêmes : *Allobroges, crebris ad Rhodanum dispositis præsiidiis, magna cum cura et diligentia suos fines tuentur.* » Puis, au chapitre 66, lorsque César se met en marche, c'est afin de porter secours à la province romaine, *quo facilius subsidium provinciæ ferri posset*, c'est-à-dire aux Allobroges, ce que Dion Cassius exprime en propres termes : Βοηθήσω Ἀλλόβροξι; de sorte que la raison de la campagne est dans la fidélité des Allobroges. César cherche à les rejoindre; Vercingétorix se met en travers pour l'en empêcher. Il faut, on en conviendra, bien de la bonne volonté pour trouver dans ces témoignages un aveu indirect que les Allobroges se sont soulevés contre les Romains.

Ajoutons que César, dans ses Commentaires sur la Guerre civile, a rendu hommage à la conduite que tinrent à son égard, pendant toute la durée de la guerre des Gaules, les chefs qui étaient alors à la tête du peuple allobroge. Je livre aux méditations de M. Fivel ce passage qu'il n'a pas connu :

« Erant apud Cæsarem, ex equitum numero, Allobroges duo fratres, Roscillus et Ægus, Abducilli filii, qui principatum in civitate multis annis obtinuerant, singulari virtute homines, quorum opera Cæsar, omnibus Gallicis bellis, optima fortissimaque erat usus ¹. »

Donc une phrase de Cicéron mal interprétée, un témoignage issu d'Appien qui n'a pas le sens qu'on lui attribue, des inscriptions que rejette la critique, et le texte de César cruellement torturé, telles sont les preuves pour établir la défection des Allobroges. Ma conclusion est qu'il vaut mieux leur laisser le rôle que l'histoire leur a assigné jusqu'ici.

Maintenant que je me suis acquitté de l'obligation qui m'était imposée, je tiens à déclarer de nouveau que je regarde comme très-importante la découverte de M. Fivel. Il a reconnu sur le territoire de plusieurs communes voisines de Novalaise d'immenses travaux militaires, des terre-pleins, des fossés qui se présentent avec les mesures que César donne aux siens et qui forment des lignes d'investissement. Il y a là un ensemble qui demande à être exploré avec le plus grand soin, et qui peut-être aurait produit déjà des résultats inattendus, sans la précipitation avec laquelle a été cher-

¹ *De bello civili*, l. III, c. 59.

chée l'application de ces choses à un fait qu'elles ne concernent pas ; car on ne voit que d'une manière imparfaite ce que l'on regarde d'un œil prévenu. M. Fivel est de la race des observateurs ; il possède à un degré éminent les connaissances nécessaires pour diriger des recherches sur le sol. Il n'a qu'à laisser là les textes et à suivre tout bonnement la piste sur laquelle l'a conduit sa perspicacité, pour arriver bientôt les mains pleines de faits incontestables autant que profitables à la science. C'est dans la pensée qu'un homme intelligent comme lui finirait par tirer ce parti d'une heureuse découverte, que je me suis associé au vœu du Comité qui l'encourageait à se mettre en rapport avec nous.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

*RAPPORT SUR PLUSIEURS DOCUMENTS INÉDITS DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES,
communiqués par M. Célestin Port, correspondant.*

M. Célestin Port, correspondant, a envoyé, l'année dernière, à M. le Ministre les copies d'une série de documents inédits empruntés aux archives de Maine-et-Loire, dont il est conservateur. Les plus anciens de ces documents, datés de mars et de décembre 1592, consistent en trois marchés passés par-devant notaire par le gouverneur d'Angers, Pierre de Donadieu, et relatifs aux travaux de démolition et de reconstruction à opérer dans le vieux et célèbre château-fort de la ville.

Par le premier marché, daté du 11 mars, les ouvriers « perriers » avec lesquels traite le gouverneur s'engagent à « abatre et raser le donjon du chasteau du costé de la ville en la forme cy après déclarée, savoir les deux tours rondes et les pignons, lucanes à vitral, cheminées, parpains et doublaiges, et toute autre maçonnerie, qui se trouveront esdictes tours, comme aussi la tour quarré, depuis le plus hault jusques au plancher de dessoubz, là où est présent la cloche, du costé de dedans ledict chasteau. » Le prix convenu est de « six cens livres vallent deux cens escuz ».

Les deux autres marchés, passés par le gouverneur avec Dagobert Guillot, maître architecte, et datés des 26 mars et 21 décembre, ont plus d'importance que le premier. Ils énumèrent avec le plus grand détail les travaux de nouvelle fortification à exécuter au chà-

teau, et les renseignements qu'ils nous fournissent, très-intéressants pour l'histoire de la fortification en France à cette époque de transition, m'engagent à prier la section d'archéologie d'en autoriser l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, en y joignant la brève notice historique placée en tête et nécessaire à l'intelligence des documents.

A ces trois actes notariés intéressant l'histoire de la ville d'Angers, M. Port a joint les copies de trois autres documents de nature toute différente, mais d'un égal intérêt. Ce sont :

« Le mémoire des meubles de l'inventaire de la feue royne Marie
« de Médicis;

« L'inventaire des meubles et relicquaires qui se sont trouvez dans
« l'oratoire du Roy;

« L'inventaire des hardes tirées de l'oratoire de la Royne le 16°
« aoust 1645. »

Ces trois pièces, remplies de renseignements curieux, mais impossibles-à analyser, me paraissent également dignes d'être imprimées dans la *Revue des Sociétés savantes*, à la suite des documents concernant le château d'Angers.

JULES MARION,

Membre du Comité.

Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers.

Le château d'Angers, reconstruit au XIII^e siècle le long des contours d'un roc escarpé d'ardoise qui surplombe le cours de la Maine, est encore aujourd'hui un des monuments les plus saisissants d'aspect qui se puissent rencontrer. D'immenses et hautes courtines de pierre noire entremêlée de blancs cordons de tuffeau plongent dans de larges fossés taillés en plein rocher, et sur cinq faces inégales s'élevaient à dix-sept tours énormes, dont l'alignement, cinq fois brisé, se déroule avec un appareil de puissance qui semble encore en imposer. Prise, reprise, toujours par embûche, pendant les guerres de religion, cette forteresse était devenue la terreur de la ville et des bourgeois, qui en avaient demandé et obtenu du roi la démolition. Les travaux en furent adjugés, commencés même en septembre 1589, mais furent arrêtés avant que toutes les tours, « couvertes autrefois « d'une belle charpente de bois de châtaignier et d'ardoises, » fussent réduites, comme nous les voyons, à la hauteur des courtines. Une

d'elles reste encore dans sa hauteur primitive, sur la face inabordable qui domine à pic la rivière et le nouveau quai; et l'on avait eu regret à entamer jusqu'à la dernière heure cet élégant « donjon, » séjour aimé de la régente Louise de Savoie, dont la cité était si fière. « En haut y avoit, dit Louvet dans son *Journal* publié par l'ancienne *Revue d'Anjou*, une belle charpente et oratoire avec un beau vitral enrichy d'architecture, qui avoit son aspect du costé de la cyté, avec grande quantité de beaux logis et chambres haultes, escalliers en bel air, qui avoient la veue sur toute la ville et sur les prairies, où les roys et roynes alloient pour veoir la ville et pour leur récréer; lequel portal ou donjon estoit fort riche, beau et bien basty, qui décoroit bien la place et enrichissoit la ville, qu'il faisoit beau voir par l'antiquité et structure dont il estoit basty. »

Ainsi s'exprime notre Angevin, au moment même où le gouverneur pour le roi, Donadieu de Puicharic, y fait mettre le pic et la pioche, non pas cette fois pour raser la place, mais pour la débayer résolument de toute bâtisse inutile et suppléer aux enjolivures par des canonniers et force créneaux. C'est ce dont font foi les trois marchés que j'ai retrouvés dans les minutes d'un notaire. La tour carrée du donjon et les deux tours qui l'encadrent, abattues au ras de la courtine, sont converties en logements de soldats, percées de meurtrières et de canonniers, protégées par des parapets, reliées dans la cour intérieure à la défense générale par une muraille en terrasse. Près de la chapelle, une plate-forme, embrassant la tour Breton et les deux tours voisines, flanquée de canonniers, devait se rattacher à une casemate avec double canonnier à deux étages. Ces derniers travaux, exécutés trop précipitamment sur la fondation d'un vieux mur, s'éroulaient d'eux-mêmes avant même d'être achevés, et le dernier marché, passé à quelques mois à peine des deux premiers, en presse la reprise dans des conditions qui défient la ruine sur le roc entaillé. Un des « trophées » qui paraient l'œuvre intérieure subsiste encore sur les bâtiments voisins de la chapelle, et sous ses lances entremêlées de canons porte la date de 1596, qui attesterait qu'il fallut y revenir au moins à deux fois. Pendant ce temps d'ailleurs, la ville tout entière renouvelait ou fortifiait son enceinte, et l'on se battait à Rochefort, à Villevêque, à Mornannes, aux Ponts-de-Cé, aux portes même de la ville et tout à l'entour.

Ces pièces font aujourd'hui partie des archives de Maine-et-Loire, où elles sont entrées avec partie des minutes du notaire Grudé.

CÉLESTIN PORT.

I.

Marché de la plate-forme du donjon de la ville et de la plate-forme de la Tour-Breton, passé entre Pierre Donadiéu, sieur de Pucharic, gouverneur de la ville et du château d'Angers, et Dagobert Guillot, maître architecte. (26 mars 1592.)

Le vingt sixiesme jour de mars mil cinq cens quatre vingtz douze, avant midy, en la court du Roy nostre sire, Angers, en droict, par devant nous Mathurin Grudé, notaire d'icelle, personnellement establyz, messire Pierre de Donadiéu, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers et commandant pour le Roy au pays et duché d'Anjou en l'absence de Monsieur le comte de La Rochepot, d'une part, et honneste homme Dagobert Guillot, maistre architecte, demeurant en ceste ville d'Angers, paroisse de Saint Pierre, soubzmettantz lesdictes partyes respectivement, confessent avoir faict et par ces présentes font le marché et convention qui s'ensuict pour les fortifications qu'il convient faire audict chasteau, suivant l'advis des experts, qui ont veu et remarqué, en présence dudict Guillot, ce qui estoit nécessaire affaire pour la desfence d'icelluy : c'est assavoir que ledict Guillot a promis, est et demeure tenu continuer faire et parfaire bien et deument les œuvres et besoignes de son estat et autres par luy encommancée pour la fortification dudict chasteau, et ce faisant parachever de razer le donjon dudict chasteau du costé de la ville et l'abaisser au raz de la courtine dudict chasteau, afin de le réduire en plateforme comme sont les autres tours dudict chasteau fors qu'il sera plus hault enlevé de douze piedz ou environ, conservant en sa possibilité l'ardoise et cherpante et autres matières, et y faire cinq voultres de pierre de mazereau à chau et à sable en forme de pandantis caré; lesquelles voultres seront pavées de piere d'antablement d'ardoise ou pavé de rue maczonnée de chau et ciment, et faire en chacunes desdictes voultres ung effumover de haulteur de ladicte plateforme qui sera sur ledict donjon, et monter la cheminée du corps de garde aussy de pareille haulteur; troyz desquelles voultres auront quatre toises de diametre en œuvre, et les deux autres voultres des tours rondes auront chacune troyz toises en diametre, le tout de troyz piedz d'épessseur, et y faire des pilliers de pierre pour supporter lesdictes voultres et ès endroictz les plus fèbles; soubz lesquelles voultres sera faict et construict quatre chambres aux deux costés du donjon pour servir à loger les soldatz, de largeur et longueur qui se trouvera en la rondeur des tours, et au quaré d'iceluy fera ledict Guillot fermer de maczonnerye les ouvertures dudict donjon qui sont en forme d'arbalestrières. Item ung arc

en saillie entre les deux tours dudict donjon de huit piedz de saillie, et sur icelluy ériger des murs pour la conservation des meurtrières de la porte de fer, et faire les parapets de cinq à six piedz de hauteur et de deux piedz d'épessour au tour dudict donjon avecques la faczon de la corniche qui sera par dessus de pareille faczon qu'elles sont ès autres tours; et outre faire une couverture et canonnieres entre les deux fenestres grillées dudict donjon pour la deffence du pont dudict chasteau et remplir les deux autres endroictz desdictes fenestres, et faire une pareille ouverture et canonniere en l'autre tour dudict donjon qui croisera en deffance le flanc cy dessus et batera du costé de la riviere et sur le jardin de la chambre des comptes. Item faire une terrasse en la court dudict chasteau près la plateforme qui est à l'endroit où y avoit anciennement des maisons faictes en appetiz portant sur la sein-ture de la muraille, et revestir de muraille toute ladicte terrasse de rempart en sa hauteur et longueur, et continuer ledict rempart jusques au donjon de la mesme haulteur et largeur que ledict rempart est commancé et le remplir de terre et facine, et faire ladicte muraille à chau et à sable, et ériger en icelle des chaisnes et pilliers de pierre dure, qui seront espacez de huit piedz, pour supporter une terasse, et par bas une assiette de pierre dure; et pour le soustenement dudict rempard et le joindre audict donjon et chambres qui y seront édifiées seront faictes deux équerrres de muraille garnies d'encogneures et chaisnes de pierre de taille pour suporter les terres de quatre piedz d'épessour à chau et à sable. Et davantaige a ledict Guillot promis et demeure tenu faire ou faire faire audict chasteau, à l'endroit de la chapelle saint Lau, pour la deffence du costé des champs, une plateforme qui comprendra troys tours, scavoir la tour Breton et les autres tours qui sont proces d'icelles; laquelle plateforme aura vingt quatre piedz hors œuvre, et de largeur au bout devers ladicte tour neuf toisses et au bout devers les boullangeryes cinq toisses hors œuvre, et en son mitan huit toises, et de haulteur de sept toisses et demies par son mitan, et faire les longères de muraille et voultres pour porter et tenir les terres de ladicte plateforme, et y faire èsdictz flancz canonnères et fenestres en parapel ès endroictz requis et y faire ung cul de lampe pour faire dessus une garite, qui contiendra sept toises de haulteur; en laquelle haulteur seront comprins troys estaiges, et à costé d'icelle garite sera praticquée dedans la plateforme deux voultres en l'espace de la longueur de la muraille à prendre depuis la tour Breton jusques au coing de l'angle pour servir lesdictes voultres de deux chambres èsquelles y aura deux chemi-nées; et seront lesdictes voultres pavées d'antablement ou pavé de rue à chau et cimant. et y sera faict des affumouers et mis des grilles. Item de faire joignant ladicte muraille une petite voulte contenant troys toises de long ou environ et de quatre piedz de large, pour aller des greniers ès salles basses et au buscher à la tour Breton; laquelle voulte aura quatre piedz de pan droict et deux piedz en fondation. Item faire deux autres

voutes pour entrer dedans les cazemattes, contenant chacune voulte troys toises de largeur et de haulteur de quinze piedz ou environ, et y faire des affumouers pour donner air ausdictes casemates. Item de faire des arcz et doubleaux à la voulte du grand buscher, et revolter par dessus les vieilles voutes et les fermer ès endroitz qui sont ouvers et rompuz; laquelle voulte aura quatre toises de largeur et cinq piedz de long dans œuvre. Item d'abatre le vieil escallier qui dessent en ladicte chapelle saint Lau à haulteur de deux estaiges, et y faire une voulte qui s'accompagnera avec ung deport qui joint avecque ledict escallier; laquelle voulte sera portée sur quatre pans de murs; faire réparer les ruines dudict escallier en l'estaige qui demeure pour dessendre èsdictes voutes. Item de faire deux arcz doubleaux et réparer une petite voulte qui est en voulte d'arest faicte en pendants de tuffeau près ladicte chapelle. Item faire et construire une cazematte qui sera assise joignant ladicte chapelle, et faire une muraille de sept piedz d'épessour en fondation et de sept toisses et demye en haulteur et de longueur de quatre toises et demyes, et y faire une porte et deux canonnières à deux estaiges qui seront faictes de pierre dure à chau et à sable, et le long de laquelle muraille seront dressés des chaisnes par endroitz, d'espaces de huit piedz l'un de l'autre, faictes de gros quartiers de pierre dure, et faire ung pan de mur à main gauche entrant en ladicte cazematte qui aura cinq toises et demyes de longueur et troys piedz d'espessour et de haulteur cinq toises et demyes; joignant ladicte chapelle faire une autre muraille servant de pignon qui aura vingt ung pied de longueur et troys piedz d'espessour et trente piedz de haulteur. Item faire une longère de muraille à prendre depuis le bout de la plateforme du costé d'aval vers la rivière, à ung endroit qui fait ung angle venant à mont vers le jardin, laquelle longère contiendra toute la longueur de la plateforme et se levera jusques à la haulteur de la courtine de la muraille dudict chasteau. Item faire une autre petite voulte pour entrer de ladicte chapelle en la court proche d'icelle qui aura douze piedz de long et quatre piedz de large et six piedz de haulteur soubz voulte; laquelle plateforme ledict Guillot fera remplir de terre et facine jusques au haut et au ras de la courtine dudict chasteau, et, au cas que ledict remply porte préjudice à la voulte et pilliers de ladicte chapelle saint Lau et que les murailles d'icelle chapelle ne soient suffisantes pour porter ledict remply, ledict Guillot fera faire au travers de ladicte chapelle une muraille de treze piedz d'espessour qui aura six toises de large et troys toises de haulteur pour suporter le fais de ladicte plateforme. Fera aussi ledict Guillot ung degré en forme d'escallier pour monter le canon sur ladicte plateforme à prendre à l'endroict du puy qui est en la court dudict chasteau près la grande salle; et outre s'est chargé de faire faire à ses despens la cherpante nécessaire pour la construction des chambres qui seront faictes audict donjon de la ville et en ladicte plateforme, et rendre lesdictes chambres en estat de s'en pouvoir servir de l'estat de maczon et

celuy de charpentier et serrurier, et de réparer les garderobbes dudict chasteau qui seront démollyes, faisant lesdictes plateformes pour la proximité d'icelles; et, parce qu'il conviendra prendre de la terre en la court des puis et autour du jardrin et ès autres endroitz pour remplir ladicte plateforme, ledict Guillot sera tenu faire aux entrées des portes de la salle, cuizine, jardrin et ès autres lieux nécessaires des degrez de pierre dure pour y monter de pareille haulteur que la place où sont lesdictes entrées aura esté baissée, y prenant de la terre pour ledict remply. Fera aussy ledict Guillot en la face de la muraille de la plateforme de la tour du coing ung grand timbre ou carré auquel seront taillées les armes du Roy, enrichies de triomphes et abondances d'armes, le tout de pierre de taille enlevé de relief, ayant de grandeur neuf piedz de large et trèze de hauteur, estoffées d'or et azure et esmaillés de bronze, et de faire toutes et chacunes les autres choses requises et nécessaires pour lesdictes fortifications dudict chasteau, tant audict donjon de la ville que plateforme de la chapelle saint Lau et choses susdictes, tant en maczonnerye que facines remplys de terre et charpente; le tout suivant ces présentes et le procès-verbal qui en a esté fait par Monsieur de La Noe, conseiller du Roy, thrésorier général de ses finances au bureau de Tours, le vingt et troysiesme jour de présent moys, la coppie duquel a esté à ceste fin baillée et délivrée audict Guillot, et à tout faire et fournir par ledict Guillot, compris les cintres et chafaudaiges qu'il convendra faire et rendre place nette; et lequel Guillot ce pourra servir de ce qu'il trouvera de pierre sur le lieu et des vieilles matières procédant de la démolition dudict donjon, avecques congé de tirer aux fossés de la pierre et ce qu'il sera nécessaire, et pareillement avecques congé aux ouvriers d'y travailler et rendre le tout fait et parfait dedans le jour et feste de Nouel prochainement venant. Et est fait le présent marché pour en poyer et bailler par ledict seigneur de Puichairic, scavoir pour le regard dudict donjon du costé de la ville et rempart et ce qu'il y convient faire, comme est contenu cy dessus et qu'il est plus amplement spécifié et divisé par ledict procès verbal, la somme de quatre mil neuf escuz deux tiers, et, pour le regard de ladicte plateforme saint Lau et ce qui en deppend et ce qui sera requis et nécessaire y faire tant de maczonnerye, remply de terre, facine, charpente, réparations des garderobbes et armez du Roy estant en ladicte plateforme du coing, la somme de six mil quatre cens soixante et neuf escuz ung tiers, revenant les dictes deux sommes à la somme de dix mil quatre cens soixante et dix huit escuz deux tiers; quelle somme ledict seigneur de Puchairic a promis faire payer audict Guillot par M^e Hector Billonnet, commis à la recepte du subside d'ung escu par pipe de vin sortant de ceste ville, suivant le tradatz et mandementz qu'il en baillera à ceste fin, qu'il a promis garentir; et, à faulte de ce faire, payer ladicte somme de ses propres deniers, scavoir la moitié dedans la feste de saint Jehan Baptiste prochainement venant par advance, et l'autre moitié, ladicte besoingne

faicte et parfaicte; ce que dessus stipullé et accepté par lesdictes partyes, auquel marché et tout ce que dessus est dict tenu, *etc.*

Faict et passé audict Angers ès présences de Jean Nicolle et René Serezin, demeurant audict lieu tesmoins.

[Signé] PUCHAIRC.
SEREZIN. — GUILLOT. — NICOLE.
M. GRUDÉ.

(Archives de Maine-et-Loire, série E. Minutes du notaire Grudé.)

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

II.

Marché passé par Pierre Donadieu de Puicharic pour la reprise et l'achèvement de la fortification du château. (21 décembre 1592.)

Le vingt et ungesme jour de décembre mil cinq cent quatre vingts et douze, avant midy, en la court du Roy nostre sire, Angers, en droict, par davant nous Mathurin Grudé, notaire d'icelle, personnellement establyz, messire Pierre de Donadieu, chevalier, seigneur de Puicharic, gouverneur de la ville et chasteau et lieutenant au gouvernement d'Anjou en l'absence de Monsieur de La Rochepot, d'une part, et honnestes hommes Guillaume Briffault et Robert Chalémel¹, maîtres maczons, demourant en ceste ville d'Angers, paroisse de Saint-Pierre, d'autre, soubmectantz respectivement, confessent avoir faict et par ces présentes font les marchez, accordz et conventions qui s'ensuivent touschant les fortifications nécessaires à faire audict chasteau; c'est assavoir que les dictz Briffault et Chalemel² ont promis et sont et demeurent tenuz faire et faire faire bien et deuement ung rempart de terre et facine qui sera planté et assis au dedans du jardrin d'icelluy chasteau, le long de la courtine de la muraille, à prendre depuis la tour du donjon des champs plus proche dudict jardrin et continuer jusques à la tour qui est au dessoubz dudict jardrin au davant des garderobes, lequel rempart aura cinquante et quatre toises de long, vingt et cinq piedz de large par bas et de (*sic*) dix huit piedz par le hault portant talut, et sera faict et remply de terre et facine et entremellé de fumier pour retenir et

¹ Ces deux noms remplacent en interligne le nom de Dagobert Guillot, maître architecte, qui a été effacé sur la minute.

² De même ici.

lier la terre avec la facine, et chacune couche de terre batue avec des mas et de ung pied d'épessueur, chacune couche pour y aplacer la facine de pied en pied; pourquoy faire fourniront les dictz Briffault et Chalemel¹ de fumier, terre et facine, sçavoir de la facine jusques au nombre de six milliers et douze cens toises de terre macive et du fumier tant qu'il en suffira pour faire le remply; et, parce que à l'endroit dudict rempart y a quatre tours en la courtine de la dicte muraille, les dictz Briffault et Chalemel, pour conserver l'entrée des dictes tours, seront tenuz faire quatre voulttes de murailles à chau et sable et les entrées décentes et degrés d'icelles voulttes de pierre de taille enrichyes par endroitz des armes du Roy, chacune voulte de [cinq²] toises de longueur et de treize piedz de pied droict [soubz] voulte à l'endroit des entrées des dictes voulttes et à l'endroit des entrées des tours, de dix piedz de haulteur et de troys piedz et demy de large dans œuvre et de deux piedz d'épessueur, revenant pour chacune voulte au nombre de vingt cinq toisses de muraille, et pour toutes les quatres ensemble à cent toises. Et, de tant que depuis la construction de la plateforme faite entre la chapelle Saint-Lau et la tour Breton la muraille de la dicte plateforme qui estoit du costé de la rivière a failly par le pied pour avoir esté la dicte muraille fondée sur ung vieil mur, qui n'estoit que de quatre piedz d'épessueur et non suffisant pour porter la force des terriers de ladicte plateforme, les dictz Briffault et Chalemel se sont aussy chargez de refaire ladicte muraille et la fonder sur le roch, et à ceste fin tailler et escarper le roch pour le rendre uny et y assoir les fondementz, et feront ladicte muraille de soixante et sept piedz de haulteur et de soixante piedz de long, et d'épessueur de douze piedz par les fondementz, revenant à six piedz par le hault; et feront sur ladicte muraille ung parapel de troys piedz d'épessueur, auquel seront faictz des embrasures pour faire jouer le canon avecques des fenestres et canonnères, où besoin sera, qui seront de pierre de taille, le tout à chau et sable; et à l'endroit de la cazemate anciennement appelé le grand buscher, feront en ladicte muraille des flanz et canonnères pour balre sur la rivière au nombre qu'il sera requis, faictes et taillées bien et deuement de pierre dure, revenant toute ladicte muraille à six cens toisses de muraille. Et outre lesdictz Briffault et Chalemel se sont chargez de baisser le donjon de la ville et le réduire à la mesme haulteur de rampard qui est entre ledict donjon et la tour du coing, et, ce faisant, abaisser les tours dudict donjon de sept piedz de haulteur et refermer les canonnères qui y sont à présent, et remplir les tours de terre sur les voulttes et faire les plateformes par dessus les dictes voulttes de pierre de mazereau taillés et possés à bon mortier de chau et ciment, et faire ung degré de pierre de mazereau pour descendre des dictes plateformes au rateaux, et y faire ung

¹ Comme dessus.

² Le mot est à peu près enlevé.

arc de pierre de taille entre les deux tours dudict donjon, pour servir de machecoulye pour la deffence de la porte; refaire les parapelz garniz de flancz et canonners ès endroictz necessaires, et faire une cheminée¹ en la chambre des Souyses près ledict donjon, et ung degré pour monter ès chambres hautes qui ont esté nouvellement faictes près ledict donjon, de douze piedz de haulteur ou environ et de quatre piedz de large, le tout fait de pierre de mazereau. Et rendront les dictz Briffault et Chalemel tout l'ouvrage ci dessus respectivement bien et deuement fait en leurs despens, fournissant de toutes matières, fors qu'il se serviront de ce qu'ilz en trouveront sur le lieu; et leur fera ledict seigneur de Puchairie donner paciance de prendre de la terre au davant du portal Toussaintz² pour le remply de ladicte terrasse ou rempard, sans qu'ilz en soient aucunement empeschez, et s'aideront des pontz et angins qui ont esté cy davant faictz audict chasteau, et leur fera permettre l'entrée en icelluy pour leurs gens, ouvieriers et charoye à toutes heures deues, tant du costé de la ville que des champs. Et est fait le présent marché pour les prix et somme qui s'ensuient, scavoit pour ledict rempard ou teresse, qui se fera le long du jardin, la somme de quatre mil six cens escuz qui est pour la facine la somme de [. . . .³] cens escuz à raison de cinq solz la pièce; pour les quatre vaultes, contenant cent toisses, à raison de cinq escuz la toisse, revenant à cinq cens escuz, et pour les douze cens toises de terre, comprins le fumier et le salaire des ouvieriers et conducteurs, la somme de troys mil six cens escuz, à raison de troys escuz la toisse; pour ladicte longère de muraille, qui se fera à la plateforme qui est du costé de la rivière, la somme de deux mil quatre cens escuz, qui est à raison de quatre escuz pour chacune toisse des dictes six cens toises que contiendra ladicte muraille, et pour le bassement dudict donjon de la ville et tours d'icelluy, réfection des parapelz, canonners et plateformes, et pour les deux degrez et chenez qu'il convient faire de nouveau, la somme de mil escuz sol; revenant toutes les dictes sommes ensemble à la somme de huit mil escuz sol, que ledict seigneur de Pucharic a promyz faire payer aux dictz Briffault et Chalemel par troys divers payements, scavoit la tierce partye en commenczant la besongne de chacun desdictz ouvraiges, l'autre tiers la besongne demye faicte, et le surplus ladicte besongne faicte et parfaicte, et ce par les mains de M^r Hector Billonnet ou autre commins à la recepte du subside qui se lève pour les dictes fortifications sur le vin sortant de ceste ville, par les mandementz dudict seigneur de Puchairic, qu'il sera tenu garentir et faire effectuer; et, à faute de ce faire, poyra en son privé nom, sans autre délay, parce qu'il a chargé les dictz Briffault et Chalemel de faire travailler en toute dilligence aux forti-

¹ Il y a écrit : *une chenne*.

² C'est la porte de la ville qui débouchait sur le flanc oriental du château.

³ Le mot est enlevé.

fications cy dessus, pour la nécessité d'icelles, et y employer le plus grand nombre d'ouvriers et manœuvriers qu'ilz pourront recouvrer pour avancer les dictes fortifications et les rendre bien et deurement faites, comme ilz ont promis, dedans le moys de may prochainement venant; ce que dessus stipulé et accepté par les parties, etc. — Faict et passé audict Angers, maison dudict seigneur de Puchairic, ès présences de honneste homme René Flanceau, sieur de La Viollète, et René Serezin, demeurant [à] Angers. Ledict Chalemel a déclaré ne scavoir signer.

PUCHAIRIC. BRIFFAULT.
SEREZIN. — FLANCEAU.
M. GRUDÉ.

(Archives de Maine-et-Loire, série E. Minutes du notaire Grudé.)

Pour copie conforme :

• CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

*Mémoire des meubles de l'inventaire de la feue Reyne Marie de Médicis,
lesquelz ont esté baillez pour le Roy.*

Premièrement,

Une petite cuvette d'or sans couvercle avecq deux cornalines, garnie de son estuy de maroquin rouge, estimé à LX livres.

Item, un chariot représentant une orloge, tiré par deux leopars, sur lequel est une figure, le tout d'argent sur de l'ébeyne, avecq son estuy de cuir noir, prisé à CL livres.

Item, deux couronnes d'or, l'une pesant deux mars troys onces quatre gros d'or, enrichie de 24 diamans en table et un diamant en pointe au hault de la fleur de lis, 28 diamants à facettes tous de moyene grandeur et 1,939 petits diamans, la plus part en table et aucuns à facette, prisée à xvii^m livres.

L'autre couronne d'or estant plus petite, pesant 9 onces, enrichie de 1,412 diamans dont 84 de moyene grandeur et le surplus fortz petits aussy, prisée par lesdis experts à 4,500 livres.

Item, deux chiens d'argent pesant un marc cinq onces et demy, prisez ensemble à 37 livres.

Un ours d'argent vermeil doré, pesant 9 onces, estimé à la somme de 30 livres, cy. xxx livres.

Item, une cassette de velours noir dans laquelle il y a un instrument de

musique en forme d'orloge, contre laquelle il y a une planche de cuivre, où est gravé une ange, prisé..... LX livres.

Item, un navire posé sur quatre roues d'argent doré, prisé à... III^{tes} livres.

Une chasuble avecq son estolle et fanon d'estofe de la Chine, bordé d'un gallon d'or, une croix au milieu d'estoffe de la Chine à fons d'or doublé de tafetas de la Chine incarnat et blanc, estimé à..... XXXIII livres.

Item, une image Nostre Dame teinte en bleu et jaulne sur un pied d'esbeyne, estimé à..... XL sous.

Item, unse tableaux sur thuille, où sont représentés villes, maisons, jardinages et paysages, estimez à..... II^e livres.

Inventaire des meubles et reliquaires qui ce sont trouvez dans l'oratoire du Roy.

Premièrement,

Un Prie-Dieu d'esbenne marqueté, qui estoit à la Reyne-mère, garny de deux coussins de velours vert.

Une petite chaire de velours vert.

Un escran de damars vert.

Deux placques d'argent, servant de chandeliers, ausquelles y a deux enluminures.

Un grand benestié d'argent de mesme façon que celles cy-dessus.

Un bougoir d'argent façon de rouet.

Un S^t Jean d'argent d'environ un demy pied de hault.

Un S^t Louis d'or esmaillé, au pied duquel y a de la relicque de S^t Louis.

Un grand reliquaire de la crèche de Nostre Seigneur, laquelle est d'argent, soutenu par deux anges aussy d'argent, sur un pied de lapis et jaspe marbré, dans son étuy de velours rouge passement d'or.

Une Vierge d'argent tenant son petit Jésus, sur un pied d'esbenne servant à mettre des reliques, dans son estuy de cuir noir.

Un grand reliquaire d'esbenne garny d'argent, au dessus duquel y a un tableau de l'Adoration des Trois Rois, et de l'autre costé l'ange qui aparoist aux pasteurs, dans le pied duquel y a des reliques de S^t Ypolite, S^{te} Marie, S^t Adry et autres, dans son estuy de cuir rouge semé de rozes dorées.

Un grand reliquaire en forme d'une croix faicte en fleur de lis, où est la figure de S' Roch, au bas et au melieu de la croix, la relique, le tout d'argent doré, où sont les armes de la Reyne mère, dans son estuy de velours rouge passementé d'or.

Un tableau d'une teste de Crist couronné, faict de soye, dans sa bordure d'esbenne.

Un reliquaire de cuivre doré façon de pinacle, avecq un cristal rond, dans lequel sont les reliques du corps de S' Raymond de Penafort et du menteau sur lequel il passa la mer, donné au Roy par les Cattalans en Rousillon, avec son estuy de cuir rouge.

Une châsse d'esbenne garnie d'argent et de petits pots à bouquets sur le couvercle, où il y a des reliques de S' Jean Baptiste et quantité d'autres reliques, dont elle est pleine par tout, suivant un inventaire qui est en icelle.

Une autre châsse de pareille grandeur et façon, dans laquelle il y a de S^e Aurélie, S' Bernard et autres... les dites châsses données par M. le cardinal Mazarin.

[Suit le détail d'autres châsses de cristal contenant des reliques de S^t Germain de Paris, de S' Bertault, de S' Fiacre, de S^e Batilde, de S' Gontran, roi de France, de S' Anselme, de S' Main, de S' Sigismond, de S^e Colette, de S' Ludoine, de S' Senier, de S^e Romaine, de S' Chillain, de S' Lucien, de S' Denis, de S' Savinien, de S' Théodulfe, de S' Thierry, de S' Ebrégesile, de S' Pol, de S' Maur, de S^e Mastidie, de S' François de Paule, de S' Peregrin, de S' Victor, de S' Julien, de S^e Hélène, de S^e Colombe, de S^e Rosalie, de S' Léonard, de S' Vincent Ferrier, de S' Loup, de S^e Anne, de S' Maurice, de S' Grégoire, de S' Xavier, de S' Ignace et de S' Germain.]

Un S' Michel d'ivoire.

... Un tableau d'esbenne, qui s'ouvre à deux costés, dans le melieu duquel est un crucifix, un S' Jean et une Vierge, le tout esmaillé sur une plaque d'or, et des deux costez deux figures qui prient, esmaillées sur fonds d'or, le tout enrichy de quatre chattons de diamants foibles, cinq rubis et trois esmeraudes et un petit pot d'or au dessus dudit tableau.

Un coffre de velours incarnat garny de dentelle d'or et argent, dans lequel il y a une boiste de velours rouge, de forme ronde, dans laquelle est un reliquaire de cristal où est une sainte espine de la couronne de Nostre Seigneur; une autre boiste de velours dans laquelle y a un reliquaire de cristal garny d'or esmaillé, dans lequel est une oreille de S' Roch; une bource de cuir musqué où est un reliquaire de cristal en forme ovale garny d'or, esmaillé de noir et blanc, dans lequel est une croix de la vray croix. Ces trois susdites pièces viennent de la feue Reyne mère. Outre ce, dans le mesme coffre est une couronne d'or esmaillé de vert.

Un reliquaire de cuivre en forme de montre, qui s'ouvre en quatre,

dans lequel y a plusieurs reliques, où est painct Nostre Seigneur et la Vierge.

Un relicvaire d'escaille de tortue, garny d'argent.

Une boitte ronde, couverte de toille d'argent, dans laquelle il y a des reliques de S' Marcoul avec leurs certificats.

...Un petit coffre façon de tombeau, dans lequel il y a plusieurs reliques avecq leurs inscriptions, dans une bource de satin blanc en broderie d'or et argent.

Un petit tabernacle où est un petit Jésus et un S' Jehan de ronde bosse.

Une Nostre Dame de bois de Montagu dans un estuy de velours rouge passémenté d'or et argent; au pied de la Vierge y a quelques perles et au petit monde quelques petits diamants [*en marge* : La Nostre Dame de bois de Montagu a esté mise ès mains de la Reyne].

...Un petit tabernacle de cuivre dans lequel est une Nostre Dame de Boulongne sur un navire d'argent.

...Huict petits tableaux; l'un un S' Dominique d'argent, un S' Louis d'enluminaire, une S^e Agnes, un Christ, une Vierge, deux autres testes faictes à plaisir, un autre S' Louis plus grand.

...Ung tableau d'une Nostre Dame de Moncerrat paint sur cuivre.

...Un livre en cattalan couvert d'esmail.

...Plus deux petites pièces d'or esmaillées de vert.

Autre inventaire des hardes trouvées en l'oratoire de la Reyne.

Une grande croix de cristaux de roche garnie d'or et d'argent doré, en laquelle il y a quantité de reliques.

...Une petite assumption de la Vierge, de bois, sur un pied aussi de bois, lequel est garny de diamant, et quatre colonnes de bois, sur lesquelles il y a des branches d'or esmaillées de vert et quantité de petites pendelocques de diamants.

Une autre assumption de la Vierge, auss de bois... sans diamants.

Une sainte Genevieve de boys sur un pied d'or esmaillé, autour duquel y a plusieurs petits rubis et diamants, et au dessus de la teste de la figure plusieurs petits diamants et quelques petits rubis sur l'arbre.

Une Vierge de bois tenant son petit Jésus, monseigneur le Dauphin auprès d'elle et une ange à costé d'iceluy, le tout sur un pied de boys, dans lequel y a des reliques de S' Louis et de S^e Anne.

Une figure de bois représentant S' Joseph, tenant M^{re} le Dauphin pour le petit Jésus, dans le pied duquel il y a des reliques de S' Joseph.

Un^e S^e Genevieve de boys sur un pied de boys.

.....

Autres hardes que Sa Majesté a faict tirer du cabinet du Roy à Paris.

Ung vaisseau de cristal, façon d'aigle, avecq son couvercle dans son estuy.

... Une coupe d'agate garnie d'or dans son estuy.

Une grosse paire d'œures escrite à la Gothicque.

Inventaire des hardes tirées de l'oratoire de la Reyne le 16^e aoust 1645.

Premièrement,

Une croix et deux chandeliers, tous d'or émaillé, ladict croix remplie de relicques, et deux grandz vases de cristal garnis d'or esmaillé.

... Douze apostres d'or enrichis de diamans et deux autres de plus font quatorze.

Deux niches de bois, à chacune desquelles il y a une assumption et sont garnies de diamans, et à l'une d'icelles il y a plusieurs petites pendeloques de diamans.

Une S^{te} Geneviefve de bois garnie d'or avec quelques petits diamans et petits rubis.

Deux tableaux : l'un tout d'or et diamans avec sa bordure aussy d'or garnie de diamans, et au melieu une Vierge peinte sur or, enrichie de diamans; l'autre, la bordure est de fons d'esbène garnie d'or et enrichie de diamans, et le melieu est de lapis paint d'une Vierge garnie de petits diamans.

Deux relicquaires d'or et cristal, sur chacun leurs pieds de cristal aussy garnis d'or, à l'un desquels il y a un doigt de S^{te} Ysidore, à l'autre un doigt de S^{te} Anne.

... Deux soleils d'or enrichis de diamans portez chacuns par deux anges d'or sur deux terraces d'or esmaillé; à l'un des dits soleils il y a de la vraye croix et à l'autre de la S^{te} Espinne.

Un grand relicquaire d'une Vierge; le dict relicquaire est d'esbène enrichi d'or, avec quatre colonnes plattes de lapis; la Vierge est de bois garnie de quelques diamans et enrichie de plusieurs relicques.

... Un autre relicquaire d'esbène garny d'argent avec une adoration des Trois Roys au melieu sizelée d'argent.

Ce qui s'est trouvé au bas de l'autel.

Une crèche d'argent sur laquelle il y a un petit Jésus d'or, le pied de laquelle est de lapis et jasper garny d'argent doré.

Une flagellation de Nostre Seigneur, la figure duquel et les deux bourreaux sont d'argent.

Deux châsses d'esbenne...

Deux petites quesses d'esbenne...

Deux Vierges d'argent sur leurs piedz d'esbenne; la plus petite le pied est garny d'argent. et à l'autre de lapis.

... Un relicuaire en forme de dragoir de cristal, garny d'or, dans lequel il y a la vray croix de la Reyne, qui pendoit à la grand croix.

Un petit tableau d'une assumption de la Vierge sur une agatte entourré d'esbenne, garny d'or et quelques petites perles plattes.

Deux potz d'argent estampez.

Deux chandeliers de pareille façon aussy d'argent.

Deux potz de feuilles d'argent moulez.

Deux chandeliers de pareille façon d'argent.

.. Un petit tableau d'esbenne. garny d'or, esmaillé de rouge et autres couleurs à l'antique.

La chaise de la Reyne et le carreau de mesme estoffe.

.....

Bibl. d'Angers, mss. 822, t. III. — Pièces provenant du chartrier de Milly-le-Meugon, habitation du maréchal de Maillé-Brezé, plus tard domaine du prince de Condé. — Collection incomparable de documents, dispersée et en grande partie détruite par les héritiers. — Le manuscrit de la bibliothèque, qui comprend 3 volumes, a été formé avec des débris recueillis du chartrier de Milly. Quelques pièces curieuses sont entrées aux archives départementales.

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin,
t. XX, 1866.

Compte rendu, par M. de La Prairie, des travaux de l'année 1866. P. 7
à 12.

Note sur un style trouvé à Quincy, par M. Prioux. P. 13 à 15.

Notice sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, par M. de
La Prairie. 1^{er} article, p. 1 à 37; 2^e article, p. 226 à 230.

Petite étude sur la vie intime de province aux XVII^e et XVIII^e siècles, par
M. de Villermont. P. 37 à 44.

Comptes communaux de Vailly au XIII^e siècle, par M. Choron. P. 45
à 63.

Rapport sur une lettre de Henri IV, par le même. P. 64 à 73.

Note sur les silex taillés de la vallée de l'Aisne, par M. Watelet. P. 74
et 75.

Le cimetière mérovingien de Saconin, par M. Callaud. P. 76 à 100.

Un mot sur une tranchée ouverte à Saint-Médard, par M. l'abbé Dela-
place. P. 105 à 108.

Trois jours à la campagne, notes par M. de La Prairie. P. 109 à 115.

Rapport sur les tombes de la Chapelle ou du Champ-Mentard et de la
fontaine Saint-Bandry. P. 116 à 125.

Note de M. Laurendeau au sujet du travail de M. Delaplace sur une
tranchée ouverte à Saint-Médard. P. 130 à 143.

Rapport sur l'excursion archéologique de M. l'abbé Poquet. P. 144
à 161.

Rapport sur les travaux de réparations exécutées à Saint-Jean-des-Vignes,
par M. Macé. P. 162 à 164.

Actes concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. P. 165 à 176.

Extrait du testament du sieur de Liancourt, mari de Gabrielle d'Estrées, et notes par M. Vuaffart. P. 177 à 181.

Notice sur les propriétés territoriales de l'ordre de Malte dans le Soissonnais, par M. Vuaffart. P. 182 à 197.

Pièce concernant des frais remboursés à des députés aux états généraux de 1614. P. 198.

Papier terrier de la terre et seigneurie de Bonnes. P. 199 à 204.

Notice sur l'église de Pargnan, par M. l'abbé Poquet. P. 205 à 219.

Compte rendu, par M. de La Prairie, de l'Étude de M. l'abbé Devic sur la seconde campagne de César dans le pays des Bellovaques. P. 220 à 225.

Notice sur M. Stanislas Prioux, par M. l'abbé Pécheur. P. 231 à 240.

Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, par M. Choron. P. 241 à 248.

Cahiers et procès-verbaux du bailliage de Soissons pour les états généraux de 1789. P. 249 à 449.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. (Suite.) —
2^e série, t. I^{er}, 1867, in-8°.

Charte de 1295 énumérant les droits d'amortissement payés au roi par le chapitre pendant les quarante dernières années. P. 7 à 10.

Notice sur des antiquités trouvées au mont d'Origny, par M. l'abbé Delaplace. P. 11 et 12.

Rapport, de M. Waddington, sur le projet de publication des archives hospitalières de Soissons, par M. Matton. P. 13 à 17.

Note sur l'étoile représentée dans les églises le jour de Noël, par M. Matton. P. 18 à 20.

Rapport, de M. l'abbé Poquet, sur les travaux de M. Laurendeau concernant la topographie de la ville de Soissons. P. 21 à 38.

Inscription de la cloche de Berry-au-Bac. P. 39 à 42.

Notice sur les foires de Soissons, par M. Vuaffart. P. 43 à 53.

Discussion sur des modifications à apporter au règlement. P. 54 à 59.

Note sur deux pièces de monnaies carlovingiennes, par M. l'abbé Pécheur. P. 60 à 63.

Extrait des comptes de la ville de Laon concernant le programme du cérémonial de l'entrée du roi Louis XV à Soissons. P. 64 à 70.

Éloge de M. Lecat, docteur en médecine, né à Blérancourt, par M. Bal-lière-Delansmant. P. 71 à 103.

Notice sur deux inscriptions trouvées à Leury, par M. de La Prairie. P. 104 à 111.

Discussion sur une opinion émise par M. Matton dans son Dictionnaire topographique du département de l'Aisne. P. 112 à 114.

Rapport, de M. Pécheur, sur des renseignements concernant la commune de Fleury, envoyés par M. Berton. P. 115 à 119.

Rapport, de M. de La Prairie, sur les recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne, de M. Perin. P. 120 à 127.

Troisième rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, par M. de La Prairie. P. 203 à 208.

Rapport sur l'excursion du deuxième jeudi de juin 1867 (Coincy, Charmes et Latilly), par M. Pécheur. P. 209 à 217.

Notice sur Pierre de Latilly, chancelier de France et évêque de Châlons, par M. Pécheur. P. 218 à 229.

Notice sur Le Louën, historien de Saint-Jean-des-Vignes, par le même. P. 230 et 231.

Dépouillement d'un dossier concernant Mirabeau, par le même. P. 232 à 243.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris. — Mémoires, 3^e série, VI^e volume (XVI^e volume de la collection), 2^e partie. Paris, novembre 1869, in-4^o.

Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen, par M. Ch. Robillard de Beaurepaire. (2^e partie.) P. 383 à 605.

Tradition et monument d'une paroisse de la plaine de Caen, par M. Gaston Le Hardy. P. 606 à 612.

Philologie des noms propres; ethnologie et familiarité, par M. Le Hérier. P. 613 à 717.

Recherches sur le lieu où s'est livré le combat de la Dive en 945, par M. le docteur F. Dunot de Saint-Maclou. P. 718 à 734.

Un gentilhomme normand au XI^e siècle, par M. Gaston Le Hardy. P. 735 à 746.

Étude sur la sainte Basille de l'hôtel-Dieu de Bayeux et la sainte Basille de Couvert, par M. J. Laffetay. P. 747 à 770.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris. (Suite.) — Mémoires, 3^e série, VII^e volume (XXVII^e volume de la collection), 1^{re} partie.

Fons philosophie, poème inédit du XII^e siècle, publié et annoté par M. A. Charma. P. 1 à 50.

Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine en France au moyen âge, par M. A. Joly. P. 51 à 597.

Société académique de Brest. — Bulletin, t. V, seconde et dernière partie, année 1868-1869. Brest, 1869, in-8°.

Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville, par M. P. Levot. P. 1 à 70.

Fin du VIII^e et dernier chapitre de Tristan le voyageur, ou la France au XIX^e siècle, par Marchangy, par le même. (Paris, 1825-1826, 6 vol. in-8°.) P. 71 à 101.

La légende d'Is, par M. Le Guyader. P. 115 à 127.

Portzmoguer, poème lyrique, par M. Mauriès. P. 128 à 132.

Idylle sur la plage bretonne, par M. Gaston Romieu. P. 133 à 157.

L'amiral Duperré, poème historique, par M. Héliès. P. 158 à 173.

Inscription latine d'une fontaine à Saint-Pierre-Quilbignon, par M. Mauriès. P. 174 à 181.

Notice nécrologique sur M. Bizet, ancien maire de Brest, par M. P. Levot. P. 193 à 204.

Notice nécrologique sur M. Berdelo, ancien chirurgien-major de la marine, par M. P. Levot. P. 205 à 207.

Un voyage aux Pyrénées; Histoire d'une fleur, par M. H. Le Monnier. P. 208 à 220.

Définition de l'administration, par M. A. Guichon de Grandpont. P. 221.

Moktar, épisode de l'histoire du Sénégal (1832), par le même. P. 222 à 264.

Qui s'y frotte s'y pique, proverbe de M. Cherbonnier. P. 285 à 320.

Notice biographique sur M. S.-C. Morel, par M. Mauriès. P. 337 à 346.

Révolte à bord du sloop anglais *le Bounty*, par M. P. Levot. P. 347 à 384.

Héloïse et Abeilard en Bretagne, par M. G. Milin. P. 385 à 394.

Le corps sans âme, sommaire d'un conte breton, par M. G. Milin. P. 395 à 403.

Histoire : Mémoire sur un document inédit intitulé *Journal de ce qui s'est passé à Brest en 1778*, suivi de la relation du combat soutenu par le vaisseau *le Triton*, par M. Mauriès. P. 404 à 461.

Étude sur saint Augustin, par M. Eug. Pol. P. 462 à 466.

Les ruines d'un cloître, légende, par M. A. Joubert. P. 467 à 471.

Le baromètre, fantaisie, par M. A. Joubert. P. 472 à 474.

Notice nécrologique sur sir Anthony Perrier, consul de S. M. Britannique à Brest, par M. P. Levot. P. 475 à 493.

Velléda, par M^{me} Auguste Penquer, étude critique, par M. Frédéric Bouyer. P. 494 à 529.

Communication à la Société académique de Brest, par M. Leguen : Notes sur l'existence de ruines près de Landerneau, par M. Flagelle. P. 520 à 532.

Poésies, par M. H. Le Monnier. P. 533 à 540.

Poésies, par M. P.-C.-P. Duval. P. 561 à 577.

Stances humoristiques, par M. E. de Bermingham. P. 578 à 581.

Rira bien qui rira le dernier, par M. A. Cherbonnier. P. 587 à 613.

Blanche Neige et Rose Rouge, par le même. P. 614 à 626.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— *Mémoires*, 7^e série, t. I^{er}. Toulouse, 1869, in-8^o.

Rapport sur le livre de M. Faugère intitulé *Défense de Pascal et accessoirement de Newton, Galilée, etc.* par M. Despeyrous. P. 343 à 351.

Notice biographique et bibliographique sur Jacques Ferrand, par M. Desbarreaux-Bernard. P. 216.

Nouvelle étude sur Toulouse, cité latine, par M. Humbert. P. 1.

L'Université de Toulouse devant le Parlement de Paris, en 1406, par M. Astre. P. 109.

Analyse critique de l'Ion de Platon, par M. Hamel. P. 159.

A quelle cause faut-il attribuer l'établissement du consulat dans le midi de la France? par M. Rossignol. P. 197 et 350.

Fondation de Gaillac-Toulza par les moines de Calers et le comte de Toulouse, par M. Victor Fons. P. 245.

Le réfectoire du couvent des Augustins et le musée de Toulouse, par M. Esquié. P. 253.

Notice historique sur le peintre champenois Jean Chalette, par M. Roschah. P. 341.

Note sur la numismatique de la Gaule méridionale, antérieurement à la conquête romaine, par M. Barry. P. 348.

Sur l'excommunication pour dettes, par M. Baudouin. P. 351.

Sur l'éducation et l'enseignement professionnel au point de vue de l'agriculture, par M. Théron de Montaugé. P. 356.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Louis Bautain, par M. Gation-Arnoult. P. 359.

Sur les sources de l'histoire de la vallée d'Andorre, par M. Bladé. P. 361.

Note sur deux points d'histoire assez obscurs, par M. Barry. P. 364.

Etude sur le panslavisme, d'après les travaux de M. Duchinski, de Kiew, par M. Humbert. P. 368.

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, t. XVII, 1868.
Paris et Toulouse, 1868, in-8°.

Rapport, de M. Astre, sur un ouvrage de M. Rossignol relatif aux droits de justice et d'appel au moyen âge. P. 7 à 11.

Mémoire de M. Rossignol sur cette matière, avec pièces justificatives. P. 12 à 34.

Mémoire de M. Massol sur les projets de réforme relatifs à la séparation de corps. P. 51 à 68.

Mémoire de M. Molinier sur la répression du vol d'après les lois anciennes et la jurisprudence du parlement de Toulouse. P. 69 à 126.

Mémoire de M. Auzies sur la surveillance de la haute police. P. 127 à 169.

Rapport, de M. Huc, sur un ouvrage de M. Kerchove relatif à la responsabilité des ministres d'après le droit belge. P. 170 à 180.

Rapport, de M. Astre, sur un mémoire de M. Lagrèze-Fossat concernant la ville, la vicomté et la coutume d'Auvillars. P. 181 à 222.

Mémoire de M. Rozy sur les brevets d'invention, à propos d'un ouvrage de M. Tillière sur cette matière. P. 223 à 259.

Rapport, de M. Poubelle, sur le code civil d'Italie, de M. Huc, traduit en italien par M. Cavagnari. P. 260.

Mémoire de M. Caillemer sur le contrat de louage à Athènes. P. 261 à 293.

Rapport, de M. Rozy, sur un ouvrage de M. Lapierre intitulé *Le Parlement de Toulouse, son ressort, ses attributions et ses archives*. P. 294 à 304.

Rapport, de M. Grimal, sur les travaux de M. H. Beaune. P. 305 à 323.

Mémoire de M. Rodière sur le préteur pérégrin et sur l'existence plus ou moins latente d'une autorité analogue à la sienne chez tous les peuples. P. 324 à 365.

Rapport, de M. Rodière, sur le concours relatif au prix de M. le Ministre de l'instruction publique. P. 366 à 383.

Mémoire de M. Humbert sur la condition des ouvriers libres chez les Romains. P. 382 à 458.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). — *Mémoires*, nouvelle période, t. XI, 1868, nos 3 et 4. Angers, 1868, in-8°.

Étude de législations comparées : Le droit payen et le droit chrétien, par MM. Charles Carpentier et E. Affichard. P. 1 à 31.

Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, par M. L. de Farcy. P. 32 à 35.

Archéologie : Note sur l'inscription du grand autel de l'église du Louroux-Béconnais, incendiée vers 1797; note sur les deniers trouvés au Louroux-Béconnais, par M. H. Sauvage. P. 36 à 39.

M. de Pontmartin et M. Victor Hugo, par M. P. Bellevre. P. 105 à 139.

Saint-Bernard, poème historique, par M. Henri Jouin. P. 140 à 160.

L'église Saint-Serge à Angers, par M. l'abbé Choyer. P. 173 à 184.

Sur une étude offerte à la Société, par M. J. Sorin, par M. El. Lachèse. P. 197 à 212.

Peinture murale de l'aumônerie Saint-Jean à Angers, par M. Joly-Leterme. P. 263 à 269.

Les vrais intérêts des pauvres et de la Doutre, à Angers, par M. l'abbé Choyer. P. 277 à 329.

L'église Saint-Pierre d'Angers et le curé Robin. P. 373 à 396.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Commission archéologique de Maine-et-Loire). — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1867¹. Angers, 1867, in-8°.

Ulger, évêque d'Angers, d'après l'Histoire littéraire de la France au XII^e siècle. P. 5 à 19.

Les armes de Saumur, par M. Paul Ratouis. P. 20 à 22.

La tour Saint-Aubin à Angers, par M. Godard-Faultrier. P. 22 à 30.

Protestation de la Société d'agriculture et consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement des statues de Fontevault. P. 31 à 76.

Nécrologie : Eugène Appert, peintre angevin. P. 77 à 85.

Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers. 1^{er} article, p. 89 à 120; 2^e article, p. 137 à 168; 3^e article, p. 201 à 248; 4^e article, p. 261 à 324.

¹ La bibliographie de l'année 1868 a été donnée antérieurement.

François d'Orignai, alias d'Orignac, abbé de Saint-Serge, par M. Godard-Faultrier. P. 124 à 129.

Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage, par M. Godard-Faultrier. P. 169 à 189.

M. Bordillon, ancien préfet de Maine-et-Loire, notice nécrologique. P. 191 à 197.

Note sur un retranchement (supposé romain) situé commune de la Breille, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), par M. Albert Bruas. (Avec 1 plan.) P. 249 à 252.

Observations sur le même sujet, par M. Godard-Faultrier. P. 253 et 254.

Notice historique sur la commune de Faveraye, par M. Louis Raimbault. P. 325 à 333.

Note sur le couvent des Carmes d'Angers, par M. L. de Farcy. (Avec 1 plan.) P. 334 à 343.

Translation du cœur de M^{re} Claude Maure d'Aubigné, par M. l'abbé Vion. P. 344 à 347.

Inscription (latine du xvi^e siècle) découverte en la commune du Louroux-Béconnais, par M. V. Godard-Faultrier. P. 348 à 355.

Peintures murales trouvées dans l'ancien hôpital Saint-Jean à Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 356 à 360.

Inscription du xv^e siècle à la Trinité d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 361 à 365.

Greniers et caves de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers (documents relatifs à la conservation du monument). P. 366 à 369.

Lettre à M. Godard-Faultrier sur ses observations relatives au retranchement dit *le Bois-de-la-Girard*, commune de la Breille, par M. Paul Rattou. P. 374 et 375.

*Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne,
à Châlons-sur-Marne. — Mémoires, année 1868, in-8°.*

Notice biographique sur E. Millon, par M. H. Faure. P. 63 à 93.

Notice nécrologique sur Claude-Nicolas Gayot, par M. Ch. Remy. P. 103 à 116.

Essai biographique : Le sire Jean de Joinville, par M. Ch. Héquet. P. 147 à 188.

La Société littéraire et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne (1750-1792), par M. H. Mence. P. 189 à 292.

Académie impériale de Metz. — Mémoires, 49^e année, 1867-1868;
2^e série, 16^e année, 1^{re} partie, lettres, sciences, arts et agricul-
ture. Metz, 1868, in-8°.

Coup d'œil sur la topographie et sur les formes du terrain, lecture faite
par M. Goulier. P. 1 à 24.

Maître Pierre, par M. Achille Millien. P. 51 à 54.

La légende de Grain-de-Blé, par le même. P. 55 à 60.

Les Sirènes, par le même. P. 61 et 62.

Est-elle heureuse?... Est-il content? par M^{lle} Adolphine Bonnet. P. 64
à 66.

Notice sur Eugène Gandar, par M. Aug. Prost. P. 97 à 152.

Notice sur M. Champouillon, par M. F. Blanc. P. 153 à 160.

Notice sur L.-S. Bardin, par M. Émile Bouchotte. P. 161 à 186.

Le baron Voysin de Gartempe, par M. Dommanget. P. 187 à 206.

L'enseignement supérieur, par le même. P. 215 à 240.

Documents biographiques concernant l'ancienne Société royale des
sciences et des arts de Metz, par le même. P. 241 à 258.

Metz, par M. le baron Cara de Vaux. P. 259 à 262.

Un mot sur l'origine de l'homme, par M. le docteur Haro. P. 263
à 272.

Unité de l'espèce humaine, par le même. P. 273 à 290.

Introduction à l'histoire de la météorologie, par M. E. Grellois. P. 291
à 407.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Mémoires, t. XXXIII,
année 1868. Poitiers, 1869, in-8°.

Étude sur les voies romaines, par M. de Longuemar. P. 33 à 46.

Histoire de Saint-Martin-de-Vertou, par M. l'abbé Auber. (Pl. I, II
et III.) P. 47 à 194.

M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de la mar-
quise de La Rochejaquelin, par M^{sr} Pie, évêque de Poitiers. P. 195
à 224.

Rapport sur les manuscrits cités dans ces mémoires, par M. Audinet.
P. 225 à 276.

Étude historique sur la coutume du Poitou, par M. de Gennes. P. 277
à 296.

Notice sur le prieuré de l'église de Villesalem, par M. de Lalande.
(Pl. VI.) P. 397 à 423.

Société historique algérienne, à Alger. — Revue africaine, journal des travaux de la Société, 13^e année, n^o 77, septembre 1869.

Afrique ancienne : Notes du chapitre des produits végétaux, par M. Frédéric Lacroix. (6^e article.) P. 331 à 354.

Notice sur les Almoravides et les Almohades d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (4^e article.) P. 355 à 370.

L'Odysée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys. (6^e article.) P. 371 à 383.

La marine de la régence d'Alger, par M. A. Devoulx. P. 384 à 420.

CHRONIQUE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours pour l'année 1870.

Dans la séance solennelle de 1870, la Société dunkerquoise décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur les sujets suivants :

SCIENCES.

« Étude sur la faune de la Flandre maritime. »

La médaille d'or aura une valeur de 200 francs.

L'auteur peut, à son choix, traiter de la faune ornithologique ou de la faune entomologique, ou de la description conchyliologique. Les parties non traitées restent au concours pour les années suivantes.

Un mémoire présenté en 1867, n'ayant pu recevoir de récompense, parce qu'il ne s'attachait pas suffisamment à traiter de la faune particulière de la Flandre maritime, la Société prie les auteurs de vouloir bien ne pas perdre de vue ce caractère spécial de l'étude en question.

On entend par Flandre maritime la région composant l'arrondissement de Dunkerque et celui d'Hazebrouck.

LETTRES.

Histoire.

« Une histoire de Dunkerque pouvant servir de livre de lecture dans les écoles primaires et les cours d'adultes. »

La médaille d'or aura une valeur de 300 francs maximum. Le lauréat aura le choix entre la médaille et la somme.

Un anonyme a fait don d'une somme de 100 francs, qui sera ajoutée à la médaille d'or décernée par la Société.

ARTS.

Musique.

« Marche triomphale pour orchestre symphonique. »

La médaille d'or aura une valeur de 200 francs.

Les envois seront adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise, avant le 1^{er} juillet 1870.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, les prénoms, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.*

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

Les travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille¹. Dans ce cas, une mention honorable inscrite sur une médaille d'argent pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne. Le lauréat qui, pour l'un des sujets mis au concours, obtiendrait plusieurs récompenses, n'aurait droit qu'à la médaille supérieure.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux inédits qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseignements, au secrétaire perpétuel de la Société.

Société havraise d'études diverses. — Composition du bureau
pour l'année 1870.

Président : M. Collard, officier de la Légion d'honneur, adjoint au maire.

Vice-Président : M. Lecadre, chevalier de la Légion d'honneur, médecin des épidémies, vice-président du conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Secrétaire général : M. Bailliard, bibliothécaire de la ville.

¹ Cette disposition ne concerne pas les concurrents pour les questions scientifiques.

Secrétaires des séances : MM. Rössler, membre de la Société archéologique de Londres; Léchant, vice-président de la Société d'instruction mutuelle.

Trésorier : M. Pornin, professeur de belles-lettres.

Archivistes : MM. Millet-Saint-Pierre, ex-courtier; Duboc, propriétaire.

Bibliothécaire : M. l'abbé Herval, membre de plusieurs Sociétés savantes.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE X^e VOLUME.

A

- ABBAYE de Beaulieu. — Charte de fondation, p. 28.
ABBAYE de Beaulieu-les-Loches. — Châsses et reliques, p. 334.
ABBAYE de Belle-Étoile de Cérisy. — Excursion, par M. G. Bouet, p. 441.
ABBAYE de Châtelliers. — Cartulaire, p. 195.
ABBAYE de Cluny (Note sur une dalle provenant de l'), p. 53.
ABBAYE du Gard (L'), par M. Delgove, p. 310.
ABBAYE de Gomerfontaine (Quelques mots sur l'), par M. Barraud, p. 435.
ABBAYE de Marcheroux de l'ordre de Prémontré, par M. l'abbé Auguste Sabathier, p. 99.
ABBAYE de Montbenoit (Description de l'), par M. Édouard Clerc, p. 234.
ABBAYE de Nizor (Montesquieu à l'), par M. Fr. Sacase, p. 54.
ABBAYE de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Reliques et joyaux, p. 169.
ABBAYE de Saint-Ricquier. — Découverte d'un fût de colonne, p. 161.
ABBAYE bénédictine de Saint-Sever-de-Rustang (Hautes-Pyrénées), p. 177.
ABEL. — Concours de musique de l'Académie de Metz, p. 60.
Concession du pallium et du titre d'archevêque à plusieurs prélats de Metz, p. 116.
ACADÉMIE des Jeux floraux. — Note, par M. Patin, p. 49.
ACTE de la chancellerie française à Alger passé en 1820, p. 157.
ADVIELLE. — Copie d'une inscription latine trouvée dans la cathédrale d'Évreux, p. 500.
ÂGE antéhistorique de la région formant le département de Tarn-et-Garonne, p. 175.
AGER Gofiacensis, ou le canton de Mornant (Rhône) aux x^e et xi^e siècles, p. 263.
ALBANNE (Ernest d'). — Publication des extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 37.
ALBÉRIC (de Besançon). — Fragment de son poème d'Alexandre, p. 67.
ALESIA. — Discussion de l'opinion qui place en Savoie l'*Alesia* de César, p. 524.
ALEXANDRE (de Bernay) et ALBÉRIC (de Besançon), p. 67.
ALEXANDRE. — Poème, par le moine Lamprecht, p. 67.
ALGER (Chancellerie française à), p. 150.

- ALGÉRIE (Impressions d'un voyage en), p. 332.
- ALLMER. — Inscriptions romaines à Aixme-en-Tarantaise, p. 163.
Notice sur une épigraphe au village de Genay, p. 112.
- ALPHABET CARRÉ (L'), mentionné, p. 19.
- AMADE (Stéphane d'). — Impressions d'un voyage en Algérie, p. 332.
- AMBLUARETI (Les) et le campement de la 11^e légion, par M. le docteur Noël, p. 244.
- AMÉ (Emile). — Entrée de Henri IV à Dijon, p. 7.
Copies d'inscriptions relevées sur des cloches, p. 14.
Inscription du monument funèbre de Philippe de Montauban, p. 19.
Note sur une sépulture romaine à Ydes (Cantal), p. 162.
Médaille de Charles de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 167.
Documents relatifs à Henri IV, p. 498.
- ANDRÉ (Abbé). — Note sur le cardinal Sadolet, p. 2.
Pouillé du diocèse de Carpentras, p. 154.
Inventaire de la sacristie des Cordeliers à Avignon, p. 167.
Catalogue raisonné du musée archéologique de Rennes, p. 364.
- ANGLRY (Abbé). — Histoire de la Maurienne, ouvrage cité, p. 35.
- ANNE (de Bretagne). — Documents sur son règne, par M. de La Borderie, p. 219.
- ANTIQUITÉS celtiques et romaines de Tarn-et-Garonne, par M. Devals atné, p. 162.
- ANTIQUITÉS recueillies à Nogent-les-Vierges, par M. Houbigant, p. 436.
- ANTIQUITÉS romaines à Merlieux, p. 242.
- ARBALÉTRIERS de Beaucaire. — Leurs statuts en 1445, p. 149.
- ARBAUMONT (J. d'). — Notice sur la chapelle et l'hôpital aux riches, p. 352.
Mémoire sur l'inscription portant le nom de *Tetricus*, p. 351.
- ARCHIVES du Comité. Voyez DÉPÔTS aux archives.
- ARCHIVES de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. — Inventaire dressé en 1756, p. 37.
- ARÈNES de Senlis. — Découverte d'un cachet d'oculiste romain, p. 162.
- ARMORIAL des maires de Niort, par M. A. Bonneau, p. 191.
- ARMORIQUE au 7^e siècle (L'), par M. E. Morin, p. 221, 380.
- ARNOULT (Gatien). — Observations sur l'Essai psychologique de Ch. de Rémusat, p. 319.
- ARRÊTS des règnes de Louis XIV et de Louis XV relatifs au Port-de-Marly, p. 10.
- ARTISTES rémois (Les), par M. Loriguet, p. 107.
- ASNEL (Les sires d') et le mobilier de leurs résidences au 16^e siècle, par M. A. Quiquerez, p. 247.
- ASSIER. — Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre, p. 34.
- ASSISTANCE publique dans les campagnes. — Etude économique sur la Haute-Garonne, par M. Théron de Montangé, p. 323.
- ASTRE. — Histoire et attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, p. 322.
Mémoire sur le franc-alleu de la province de Languedoc, p. 340.
- AUBERGE de la Belle-Image à Moret, par M. Sollier, p. 78.
- AUBERT (de Bavière). — Sa régence pendant la folie de Guillaume le Furieux, p. 328.

- AUBERTIN. — Copie de lettres de Louis XIV relatives à l'établissement d'une foire, p. 9.
AUMÔNE du carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 354.
AURÈS. — Lettre relative à ses travaux sur la métrologie gauloise, p. 162, 168.
AUTEL de Notre-Dame-de-la-Paix, à Beauvais, p. 433.
AUTOGRAPHES relatifs au siège de Valenciennes en 1793, p. 328.
AVERTISSEMENT sur les jugements d'astrologie, par Mellin de Saint-Gelais, p. 200.

B

- BABINET DE RANCOGNE. — Publication du testament de Gabriel de Charlonye, p. 200
Documents relatifs au prieuré de Saint-Martin de Niort, p. 192.
BAPTISTÈRE de Lémenc, par M. de Saint-Andéol, p. 100.
BARBAT DE BIGNICOURT. — Mémoire sur les portes de Reims, p. 252.
BARBEY. — Les croix des cimetières, calvaires et croix d'églises de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 110.
BARRIERE DE MONTAULT. — Note sur une dalle funéraire de l'abbaye de Cluny, p. 13.
Hommage du 1^r volume de son livre sur les décrets de la sacrée congrégation des rites, p. 14.
Communication de pièces originales avec sceaux, p. 155.
Envoi de diverses inscriptions, p. 500, 508.
BARBOT. — Éloge de Jules de Rességuier, p. 52.
BARDONNET. — Procès-verbal des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, p. 195.
BARIL et VINET. — Notice sur la commune de Migré, p. 97.
BARONS normands décapités à Paris en 1343. — Note de M. Caillemer, p. 154.
BARRANGER (Abbé). — Découverte du squelette d'un Franc, p. 164.
BARBAUD. — Notice sur l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix à Beauvais, p. 433.
Quelques mots sur l'abbaye de Gomerfontaine, p. 435.
Description du mausolée du cardinal Janson, p. 437.
BARTHÉLEMY (Anatole DE). — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 149.
Rapport sur diverses communications de MM. H. Beaune, Morellet, Mossmann, Dupré et Amé, p. 6, 494.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 218.
BARTHÉLEMY (Édouard DE). — Copies de lettres de P. Daniel Papebrook à Du Gange, p. 1.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 100, 263.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 102.
Lettres du conseil de la ville de Troyes au conseil de Châlons-sur-Marne, p. 157.
Note sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, p. 188.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 230.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 233.

- Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 266.
- Rapport sur le Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, p. 269.
- Communication de deux chapitres de Jean Rogier, p. 280.
- Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 387.
- BARRY (E.). — Note sur une inscription tumulaire antique d'une chienne, p. 108.
- Recherches archéologiques et épigraphiques sur les provinces méridionales, p. 321.
- BAUDOIN. — Notice historique sur M. Dumége, p. 323.
- Réception d'un licencié en décrets, à Montpellier, en 1370, p. 322.
- BAUDOT. — Note sur un récipient établi dans le sol, découvert à Tolmay (Côte-d'Or), p. 171.
- BAUDRY (Abbé). — Demande d'allocation pour les fouilles de Trousepoil, p. 18.
- BAZOT. — Fouilles au cimetière mérovingien de Noroy, p. 305.
- BEAUCHET-FILLEAU. — Épigraphe de la ville de Thouars, p. 164.
- Découverte d'une villa dans la commune de Loubillé (Deux-Sèvres), p. 168.
- Inventaire des titres, meubles et effets dépendant de la succession d'un seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 517.
- BEAUDOIN. — Lettres échangées, au temps de la Ligue, entre la France, l'Espagne et la Turquie, p. 214.
- BEAUNE (Henri). — Monstre d'armes passée par Louis de La Trémoille en 1494, p. 6, 494.
- Compte à l'occasion de l'exécution d'un porc en 1421, p. 148.
- BEAUREPAIRE (DE). — Copies de lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, p. 2.
- BEAUFAYS (Le véritable nom des habitants de), par M. Danjou, p. 99.
- BÉBIN (J.). — Notice historique sur le collège de Valenciennes, p. 324.
- BELLAGUET. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 149.
- Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 55.
- Rapport sur les publications de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, p. 93.
- Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, p. 178.
- Rapport sur une prophétie relative à Charles VI, p. 152.
- Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 182.
- Rapport sur les Mémoires historiques de Valenciennes, p. 324.
- BENOIST (Louis). — La Vénus de Scarpone, p. 270.
- BENOIT (A.). — Le couvent des capucins de Phalsbourg, p. 269.
- BERRY. — Monographie de la villa romaine découverte à Feularde, p. 166.
- BERTRAND (Gustave). — Rapport sur une communication relative aux dépenses des cordeliers d'Uzès pour la construction de leurs orgues, p. 17.
- Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 110.
- Rapport sur le Congrès celtique international de Saint-Brieuc, p. 171.
- Rapport sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 261.
- Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 388.

Observations sur l'unité nationale au milieu des diversités provençales, à propos du Congrès celtique, p. 390.

BERTRAND (Jean). — Notice sur des pierres sigillaires d'oculistes romains, p. 249.

BIAL (Paul), chef d'escadron d'artillerie. — Formes et dimensions des camps romains au temps de César, p. 243.

BIBLIOGRAPHIE des Sociétés savantes, p. 128, 289, 396, 427, 548.

BIBLIOGRAPHIE tunisienne (Essai sur la), par M. Demarsy, p. 151.

BIGNE-VILLENEUVE (DE LA). — Documents relatifs au couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes, p. 221.

Promenade archéologique dans l'ancien Rennes, p. 381.

BIOGRAPHIES :

Henri Bougenier, peintre et photographe, par M. E. Grar, p. 93.

Jean Chalette, peintre de Troyes, par M. Roschach, p. 104.

Joseph Desbassyns, par M. E. Pajot, p. 64.

Dumége, par M. Beaudoin, p. 323.

Le comte Emmery, par M. Thilloy, p. 61.

Friezac, par M. Ducos, p. 323.

Pierre Garcia-Ferrande, maître de navire, p. 200.

Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, par M. le docteur Joly, p. 323.

Hans Sachs, poète allemand, par M. Hinglais, p. 162.

Jouneau, député à l'Assemblée législative, par M. Brillouin, p. 96

Xavier Jouvin, fabricant de gants, p. 228.

Joyel, poète, par M. Laroche, p. 210.

La Ferrière, par M. Molinier, p. 323.

Lamoignon de Malesherbes, par M. Dommanget, p. 60.

La Saulce, directeur de l'École normale de la Moselle, p. 60.

Le Franc de Pompignan, poète et magistrat, par M. Vaisse, p. 321.

Charles de Liniers, chevalier de Malte, p. 192.

Lislet-Geoffroy, par M. Vinson, p. 64.

Le chevalier Lyenars de Helesmes, par M. E. Grar, p. 93.

Jean Marot, par M. A. Joly, p. 55.

Mignard, sa jeunesse, par M. Le Brun-Dalbanne, p. 103.

Moquin-Tandon, par M. Clos, p. 323.

Octavie, sœur d'Auguste, par M. L. Maurin, p. 92.

Philibert, par M. A. Legras, p. 64.

Pierre de Quiqueran, par M. Jacquemin, p. 502.

Auguste Rain, par M. A. Fée, p. 72.

Cola Rienzi, par M. L. Spach, p. 68.

Saint-Junien, Poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou, p. 191.

Euloge Schneider, par M. Spach, p. 68.

Trébutien, professeur de droit à Caen, par M. J. Cauvet, p. 59.

Lucilio Vanini, par M. Vaisse, p. 319.

BIOGRAPHIES valenciennes (Nouvelles), par M. E. Grar, p. 328.

BLACK. — Mémoire sur un ancien rouleau du livre d'Esther, conservé dans la bibliothèque de Reims, p. 188.

BLADÉ. — Étude sur des pays d'états de Gascogne, p. 214.

BLANCARD (Louis). — Serment de fidélité à la comtesse Adélaïde, p. 6, 483.

Envoi d'une chanson satirique, p. 6.

- Découverte d'une monnaie d'argent à Auriol, p. 117.
Textes de cinq contrats commerciaux du XIII^e siècle, p. 145.
Document relatif au domaine royal de Gardanne, p. 158.
Monographie de Charles I^{er}, comte de Provence, p. 230.
Commentaire sur un procès en diffamation, p. 487.
- BOISTEL.** — De la méthode dans les sciences, p. 228.
- BONNEAU** (Alfred). — Armorial des maires de Niort, p. 191.
- BORDERIE (DE LA).** — Étude sur l'Histoire de Bretagne attribuée à Nennius, p. 219.
Documents sur le règne d'Anne de Bretagne, p. 219.
- BOSSUET** (Quelques notes sur), par M. Victor Plessier, p. 75.
- BOUCHET** (Ch.). — Documents relatifs à l'histoire du Vendômois, p. 181.
- BOUCHET** (Louis). — Ses poésies manuscrites, p. 182.
- BOUET** (G.). — Excursions à l'abbaye de Belle-Étoile, p. 441.
- BOUGENIER** (Henri). — Notice, par M. E. Grar, p. 93.
- BOURRON** (Françoise DE). — Diverses ordonnances, p. 149.
- BOURGOIS** (Docteur). — Histoire de Crépy et de ses dépendances, p. 204.
- BOURGOGNE** (Abbé). — Note sur la légende de la Vierge noire de Villavard, p. 181.
- BOURQUELOT** (F.). — Organisation de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 72.
Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées par M. J. Garnier, p. 469.
Rapport sur un document de M. J. Garnier relatif à un passe-port donné par un doge de Venise à un marchand de Lyon, p. 473.
- BOUTARIC.** — Chargé de l'examen de documents, p. 146.
Proposition au sujet du pouillé de Cahors, p. 153.
- BOUTEILLIER** (DE). — Note sur la commune de Châtel-Saint-Germain, p. 115.
- BOUTIOT.** — Louis XI et la ville d'Arras (ouvrage cité), p. 208.
- BOUTON** (E.). — Les vignobles de Valenciennes, p. 328.
- BRETAGNE.** — Dépôt de monnaies à Sarrebourg, p. 269.
- BRILLOUIN.** — Notice sur Jouneau, député à l'Assemblée législative, p. 96.
- BROCA.** — Détails sur la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 329.
- BRUN** (Victor). — Compte rendu des fouilles exécutées à Bruniquel, p. 332.
- BUJEAUD.** — Chansons populaires des provinces de l'Ouest, p. 188.
- BULLE** de rémission du pape Paul III en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, p. 159.

C

- CACHET** d'un oculiste romain trouvé dans les arènes de Senlis, p. 162.
- CACHET** inédit d'oculiste romain appartenant au musée de Besançon, p. 243.
- CADET.** — Essai sur l'enseignement de l'économie politique, p. 188.
- CAFFIAUX.** — Régence d'Aubert de Bavière dans le Hainaut, p. 328.
- CAHIERS** du tiers état de la sénéchaussée de Lannes aux états généraux de 1614, p. 15.
- CAILLEMER.** — Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, p. 58.
Les barons normands décapités à Paris en 1343, p. 155.
Histoire du papier à Athènes, p. 226.

- CAMPAUX (A.). — Le ménage d'Isomachos, p. 72.
- CAMPS romains au temps de César, par M. Bial, p. 243.
- CANÉTO (Abbé). — Estampages d'une inscription du presbytère de Lectoure, p. 14.
Explications au sujet de l'*alphabet carré*, p. 19.
Étude historique et monumentale sur le prieur de Saint-Orens d'Auch,
p. 217.
Vocabulaire des termes usités dans l'étude des monuments chrétiens, p. 364,
Épithèses du prieuré de l'Orens, p. 508.
Indication d'une dalle funéraire, p. 501.
- CANGE (Du). — Expressions signalées comme manquant dans son glossaire, p. 167.
- CAPUCINS de Phalsbourg (Couvent des), par M. A. Bueoit, p. 269.
- CARMES de Rennes (Couvent des). — Leur fondation, p. 149.
- CARNANDET. — Copie des statuts d'une confrérie de Chaumont, p. 2.
Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie, p. 2.
- CARRÈRE (Abbé). — Description des tombeaux de Sicard de Miramont et de sa
femme, p. 114.
- CARRONDELET (Les). — Abbés commendataires de l'abbaye de Montbenoit, p. 234.
- CARTULAIRE de la ville de Grenoble. — Notice, par M. l'abbé Chevalier, p. 28.
- CARTULAIRE des Dauphins viennois, par M. l'abbé Chevalier, p. 28.
- CARTULAIRE de la Chartreuse de Montrieux. — Proposition de dépôt à la Bibliothèque
impériale, p. 154.
- CARTULAIRE de Lérins. — Proposition de dépôt à la Bibliothèque impériale, p. 154.
- CARTULAIRE de l'abbaye des Châtelliers, p. 195.
- CARTULAIRE des actes de Philippe-Auguste, par M. Taillor, p. 317.
- CASENEUVE. — Traité sur le franc-alleu de la province de Languedoc, p. 340.
- CASQUES de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts, par M. Ch. de Linas, p. 161.
- CASTAGNÉ. — Mémoire sur l'oppidum gaulois de Mursens, p. 162.
- CASTAIGNE. — Publication de l'advertissement sur les jugements d'astrologie,
p. 200.
- CASTAN (A.). — Mémoire sur l'empereur Charles-Quint et sa statue, p. 246.
Note sur un cachet d'oculiste romain au musée de Besançon, p. 243.
- CATHÉDRALE et cloître de Vaison. — Inscriptions, p. 503.
- CATHERINE DE MÉDICIS. — Publication de sa correspondance, p. 1.
Lettres signalées, p. 146.
- CAUDÉRAN (H.). — Dictionnaire ou petit vocabulaire cantalou, p. 4.
- CAUMONT LA FORCE (Maréchal DE). — Lettre aux préteur et sénat de Colmar, p. 7.
- CAUMONT (A. DE). — Choses à examiner entre Bayeux et Isigny, p. 442.
- CAUVET (Jules). — Sur le goût désintéressé des études littéraires, p. 56.
Notice sur M. Eugène Trébutien, p. 59.
- CAZE (Président). — De l'impôt dans l'ancienne province de Languedoc, p. 322.
- CELLIER. — Watteau et ses contemporains, p. 93.
Deux chartes valenciennoises, p. 328.
- CÉRÉMONIE singulière célébrée dans l'église de Lagny, p. 154.
- CERF (Abbé). — Lecture sur la violation et l'exhumation des reliques de saint Remy
en 1793, p. 106, 188.
- CÉSAR (J.). — Sa vie, par Napoléon III, p. 66.
- CHABERT. — Notice sur M. Lasaulce, directeur de l'École normale de la Moselle,
p. 60.

- CHABOUILLET. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 13, 18, 161, 167, 173.
Chargé de l'examen de documents, p. 162, 176.
Proposition relative à la publication des répertoires archéologiques, p. 16.
Opinion sur l'offre de monnaies faite par M. Herbert, p. 165.
Rapport sur une note de M. E. Amé relative à une médaille de Charles de Saint-Nectaire, p. 167.
Rapport sur la découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, p. 117.
Rapport sur le catalogue du musée d'archéologie de Rennes, p. 365.
- CHALETTE (J.), de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse, p. 40.
Notice, par M. Roschiach, p. 104.
- CHANCELLERIE de France à Alger. — Acte transmis par M. Devoux, p. 160.
- CHANSON d'Alexandre. — Fragment communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 477.
- CHANSON satirique de Jean-Nicolas de Pignans. — Communication de M. Blancard, p. 6.
- CHANSONS populaires recueillies dans le Morbihan, p. 3.
- CHANTS de campagne, patois et français-patois, recueillis dans le Lot-et-Garonne par M. P. Lambert, p. 274.
- CHAPELLE de Notre-Dame-du-Refuge, par M. Olry, p. 269.
- CHAPELLE et hôpital aux riches, par M. J. d'Arbaumont, p. 352.
- CHAPELLE de Saint-Jean-du-Liget (Indre-et-Loire). — Ses peintures, par le comte Clément de Ris, p. 177.
- CHAPELLE de Saint-Michel de Romans, par M. l'abbé U. Chevallier, p. 152.
- CHAPELLIER. — Le prieuré des bénédictins de Saint-Nicolas, p. 269.
- CHARANÇON (Le) ou le Parasite, de Plaute, traduit par M. Delcasso, p. 70.
- CHARIVARI historique (Un), par M. Volsy-Focard, p. 64.
- CHARLES VI (Documents relatifs à), par M. Lefebvre dit *Faber*, p. 473.
- CHARLES VII. — Lettre aux consuls bourgeois et habitants de Narbonne, p. 152.
- CHARLES LE TÊMÉRAIRE. — Édit au sujet des fabriques de Roubaix, p. 207.
- CHARLES VIII. — Lettre communiquée par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.
- CHARLES-QUINT. — L'empereur et sa statue, mémoire de M. A. Castan, p. 246.
- CHARLONNE (Gabriel DE). — Publication de son testament, p. 200.
- CHARMA (A.). — Rôle des hommes d'armes et des archers de M^{sr} de Torcy, p. 237.
Table des écrivains qui figurent dans l'*Athenæ Normannorum* du Père Martin, p. 237.
- CHARTRE de fondation d'anniversaire dans l'église de Seus, par Isabeau de Bavière, p. 155.
- CHARTRE en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame, p. 155.
- CHARTRE tirée du cartulaire de Bourgueil, par M. Barbier de Montault, p. 155.
- CHARTRE de Béragère concernant les juifs, p. 464.
- CHARTRE de Rictulde à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, p. 154.
- CHARTRE de Henri 1^{er}, comte de Champagne, communiquée par M. Quantin, p. 155.
- CHARTES et documents relatifs à l'histoire de Touraine, p. 333.
- CHARTES de communes et d'affranchissement, publiées par M. J. Garnier, p. 469.
- CHARTES valenciennoises, publiées par M. Cellier, p. 328.
- CHARTES concernant une ancienne maison à Vendôme, p. 179.
- CHÂSSES et reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Lodons en 1663, p. 334.

- CHÂTEAU de Gavray. — Notice, par M. H. Moulin, p. 240.
- CHÂTEAU du Hallier, par M. Loiseleur, p. 51.
- CHÂTEAU de l'île Bourdon, près d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési, p. 267.
- CHÂTEAU de Taillebourg (Notice sur le), par M. S. Lacour, p. 95.
- CHATEL (Eug.). — Communication d'un nouveau texte français de la coutume de Vernon, p. 153.
- CHAUVET. — La Psychologie de Galien, p. 58.
- CHEMIN celtique de Pierre-Perthuis, par M. A. Quiquerez, p. 247.
- CHERBORNEAU. — *Fac-simile* d'inscriptions romaines, p. 174.
- Envoi de dessins relatifs aux monuments recueillis à Morsot, cercle de Tebessa, p. 13.
- CHÉRUEL. — Commissaire responsable pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, p. 1.
- Mémoire sur Fouquet (ouvrage cité), p. 75.
- Avis de la mort de M. Schultz, instituteur à Kersfeld, p. 173.
- CHEVALIER (Abbé). — Cartulaire des dauphins viennois; charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu; Notice sur un cartulaire inédit de Grenoble; Catalogue des évêques de Grenoble, p. 28.
- Nouvelle édition des œuvres complètes de Saint-Avit, p. 152.
- Compte rendu de l'histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey, p. 151.
- Chapelle de Saint-Michel de Romans, p. 152.
- Testament de Jean I^{er}, dauphin de Viennois, p. 144.
- CHEVRIER (J.). — Description d'un couteau-poignard trouvé dans la Scille, p. 18.
- CHIFFLET (Jules), abbé de Balerne. — Ses mémoires, p. 97.
- CHIRURGIENS-BARBIERS de Toulouse. — Leurs statuts, par M. Desbarreaux-Bernard, p. 322.
- CHORIER (Nicolas). — Mémoires traduits, par M. F. Crozet, p. 28.
- CHRONIQUE des Sociétés savantes, p. 133, 302, 430, 555.
- CHRONIQUES relatives à l'histoire des Vosges, publiées par M. Duhamel, p. 223.
- CLÉMENT V, pape (Pièce attribuée à). — Communication de M. Barbier de Montault, p. 155.
- CLÉMENT (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 158.
- Histoire de Colbert (ouvrage cité), p. 75.
- Rapport sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 90.
- Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 92.
- Rapport sur le Bulletin de la Société des études d'Arras, p. 210.
- Rapport sur les Annales de la Société impériale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 359.
- CLÉMENT DE RIS (Comte). — Description des peintures de la chapelle de Saint-Jean-du-Liget (Indre-et-Loire), p. 177.
- CLER. — Gérard de Roussillon, récit du IX^e siècle, p. 151.
- CLERC. — Étude sur les enceintes fortifiées de la Franche-Comté, p. 234.
- CLERC (Édouard). — Description de l'abbaye de Montbenoit, p. 234.
- CLOCHE de Ville-Dieu [Dordogne] (Note sur une ancienne), p. 14.
- CLOCHE du département de la Somme (Notice sur une), p. 15.
- CLOS. — Notice sur Moquin-Tandon, p. 323.

- CLOSMADREC (DE). — Mode de sépulture et ossements dans les dolmens du Morbihan , p. 390.
- CLOZ. — Documents sur les fouilles de la grotte de la vallée de Baume, p. 13.
- COCHERIS. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 5, 10, 149.
- COCHET (Abbé). — Étude sur les *mardelles* en Normandie, p. 161.
Fouilles exécutées dans la cathédrale de Rouen, p. 240.
Inscription relative à la sépulture de la duchesse d'Orléans en 1759, p. 509.
- COFFRE en pierre calcaire découvert à Constantine, p. 162.
- COLLECTION d'antiquités du duc de Blacas, p. 289.
- COLLECTION de monnaies, pour la plupart génoises, offerte par M. Herbert, p. 164.
- COLLECTION sigillographique des Archives de l'Empire. — Envoi d'empreintes de sceaux, par M. Barbier de Montault, p. 155.
- COLLÈGE de Béziers. — Documents relatifs à sa fondation, par Henri IV, p. 147.
- COLLÈGE de Brives. — Taxe levée pour son entretien, p. 287.
- COLLÈGE de Louis-le-Grand. — Mémoire de la dépense de MM. de Bandol, p. 284.
- COLLÈGE de Valenciennes. — Notice, par M. J. Bébin, p. 324.
- COLLIGNON. — Rapport sur le concours de poésie de l'Académie de Metz, p. 60.
- COMBES. — Correspondance du grand pensionnaire Jean de Witt, p. 6, 146, 454.
- COMBET. — Lettres patentes de Henri IV autorisant une levée sur la ville de Brives pour l'entretien de son collège, p. 287.
- COMMERCE et industrie à Melun avant 1789, par M. G. Leroy, p. 73.
- COMMISSION de la carte des Gaules. — Renvoi d'une communication de M. E. Amé, p. 14.
- COMMISSION chargée de préparer la liste des Sociétés savantes proposées pour recevoir des subventions, p. 152, 170.
- COMMISSION pour l'examen d'une proposition de M. Francisque Michel, p. 8.
- COMMISSION des Mélanges. — Renvoi du pouillé du diocèse de Cahors, par M. Dufour, p. 153.
Proposition de M. Combes, p. 6, 146, 454.
Renvoi d'une charte d'Isabeau de Bavière, p. 155.
Renvoi de la vie de saint Bertin, en vers, p. 154.
Oeuvre de la vie et de l'office de Saint-Dié, par M. Dupré, p. 155.
Lettre des publications proposées pour le I^{er} volume, p. 158.
- COMMUNAUTÉ des marchands fréquentant la rivière de Loire, par M. Mantellier, p. 79.
- COMMUNAUTÉS d'arts et métiers du Mans, par M. Bellée, p. 269.
- COMMUNE d'Aumagne. — Notice, par M. Guillaud, p. 97.
- COMMUNE de la Bénate. — Notice, par M. Micheau, p. 97.
- COMMUNE de Castelnau d'Auzan (Couteau en silex trouvé dans la), p. 363.
- COMMUNE de la Chapelle, canton de la Chambre, p. 34.
- COMMUNE de Migré (Notice sur la), p. 97.
- COMMUNE de Remilly-sur-Meuse, p. 15.
- COMMUNE de Riez (Legs fait à la), p. 148.
- COMMUNE de Sancy, par M. Preschac, p. 115.
- COMMUNE de Thesan, près Béziers, p. 446.
- COMMUNES de Marly et Perthes (Ardennes), p. 169.
- COMMUNES du département des Ardennes (Notices sur dix-sept), par M. Nozot, p. 503.

- COMPTE des dépenses du trésorier de l'épargne du Dauphin, depuis Henri II, p. 147.
- COMPTE des frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc, p. 148.
- COMPTE des obsèques d'Isabeau de Bretagne, p. 386.
- COMPTES RENDUS des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippéau, p. 1, 145.
- COMPTES RENDUS des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 13, 161.
- CONCOURS. Voyez PRIX proposés.
- CONDITION agricole et état de l'agriculture en Normandie au moyen âge, par M. L. Delisle (ouvrage cité), p. 252.
- CONDITION privée de la femme, par M. Gide. — Rapport de M. Poubelle, p. 343.
- CONFRÉRIE de Chaumont (Statuts de la), p. 2.
- CONGRÈS celtique tenu à Saint-Brieuc, p. 388.
- CONSOLATIONS philosophiques (Les), par M. L. Jolly, p. 48.
- CONSTANTINOPLÉ (Fragment d'un journal de voyage à), par M. F. Bourquelot, p. 73.
- CONTRAT entre les consuls et un argentier d'Arles relatif au retable de l'église de Notre-Dame de Beaucour, p. 18.
- CONTRAT pour la construction du retable de l'église de Notre-Dame de Pommiers, p. 172.
- CONTRATS commerciaux du XIII^e siècle, par M. L. Blancard, p. 45.
- CONTRATS passés par la ville de Colmar avec deux artilleurs, p. 146.
- CORBLET (Jules). — Origines royennes de l'institut des Filles-de-la-Croix, p. 313.
- CORDELIERS d'Uzès. — Note sur la construction de leurs orgues, par M. de Lamothe, p. 17.
- CORNEILLE a-t-il emprunté le *Cid* à Diamante? par M. Molinier, p. 320.
- COSTEPLANE (DE). — Copies de dix-neuf lettres du duc de Rohan, p. 5.
- COTTARD. — Legs fait à la commune de Riez, p. 148.
- COUANAZE DE LAÛ. — Copie d'une lettre de Henri III, p. 149.
Documents relatifs à un duel à quatre en 1658, p. 156.
- COURNAULT (Ch.). — Dessins d'objets provenant de fouilles dans le lit de la Moselle, p. 18.
Croquis d'une statue trouvée près de Scarpone (Meurthe), p. 288.
- COUSIN (Épître à Victor), par M. Delcasso, p. 69.
- COUTEAU en silex inachevé trouvé dans la commune de Castelnaud d'Auzan, p. 363.
- COUTEAU-POIGNARD trouvé dans la Seille, affluent de la Saône, p. 18.
- COUTUME de Vernon. — Nouveau texte français, communiqué par M. E. Chatel, p. 154.
- CROIX de cimetières, calvaires et croix d'églises dans l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Barbey, p. 110.
- CROZE. — Rapport sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, p. 515.
- CROZET (F.). — Mémoires de Nicolas Chorier, sur sa vie et ses affaires, p. 28.
- CURATOR *rei publicæ* et *Dispunctor*. — Mémoire de M. Labatut, p. 347.

D

- DALLE funéraire provenant de l'abbaye de Cluny, p. 13.
DALLE funéraire indiquée par M. l'abbé Canéto, p. 501.
DAMASE ARBAUD. — Mémoire sur le tracé de la grande voie romaine de Turin à Arles, p. 231.
DANJOU. — Recherches sur le véritable nom des habitants de Beauvais, p. 99.
DARCEL (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, p. 14, 18, 169.
Rapport sur le Bulletin trimestriel de la Société Ramond, p. 108.
Note sur l'expression *avers* opposée à *revers*, p. 246.
Rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, p. 172.
Rapport sur une communication de M. Houdoy, p. 172.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 243.
Rapport sur l'Annuaire des cinq départements de la Normandie, p. 441.
Rapport sur un inventaire de titres, meubles et effets, p. 517.
Communication de cinq pyxides d'ivoire appartenant à M. le professeur Aus'm Werth de Cologne, p. 22.
DASSY (Abbé). — Malaval, avenue de Marseille, p. 151.
DAUPHINS viennois (Cartulaire des), p. 28.
DEBIA (Prosper). — Souvenirs intimes sur Ingres, p. 331.
DÉCALOGUE gravé sur un caillou, communiqué par M. Godard-Faultrier, p. 502.
DÉCOUVERTES :
Antiquités romaines à Marlieux, p. 242.
Cachet d'oculiste romain trouvé dans les fouilles des arènes de Senlis, p. 162.
Coffre avec plaque de cuivre sur laquelle est figurée une Vénus et plusieurs amours, à Constantine, p. 162.
Couteau-poignard dans la Seille, affluent de la Saône, p. 18.
Couteau en silex inachevé dans la commune de Castelnau d'Auzan, p. 363.
Épitaphe moitié grecque et moitié latine d'un marchand syrien au village de Genay, p. 112.
Épitaphes *sub ascia* trouvées dans le Rhône, p. 113.
Florin d'or considéré comme appartenant à l'époque de Robert de Bar, p. 176.
Fût de colonne auprès de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, p. 161.
Inscription tumulaire antique d'une chienne près d'Auch, p. 108.
Inscription romaine à Aixme en Tarantaise, p. 163.
Inscription et statue en marbre à Constantine, p. 163.
Inscription latine près de Bordj-bou-Areridj, p. 163.
Lyre antique en bronze dans les roches du pont de Nemours, à Lyon, p. 113.
Maison sur l'emplacement du jardin Farnèse, p. 165.
Monnaie d'argent à Auriol, p. 117.
Objets provenant des fouilles exécutées dans le lit de la Moselle en 1868, p. 18.
Sépulture romaine à Ydes (Cantal), p. 162.
Six stèles dans les fouilles de la rue Impériale, à Marseille, p. 22.
DELAGROY (Docteur E.). — Mémoire sur Luxeuil, p. 244.

- DELAUNE.** — Charte en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame, p. 155.
Lettre de Guy XIV, sire de Laval, p. 4, 147.
- DELAUVIGNE.** — L'épopée au moyen âge, et particulièrement l'épopée de Renart, p. 320.
- DELCASSO.** — Souvenirs de l'École normale en 1816-1818, p. 69.
Traduction en vers du *Parasite* de Plaute, p. 70.
- DELGOVE (Abbé).** — L'abbaye du Gard, p. 310.
- DELISLE (L.).** — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 146.
Communication relative à un manuscrit contenant des lettres de Henri IV, p. 149.
- DEMARSY (Arthur).** — Terrier de Clermont et possessions ecclésiastique de ce comté en 1378, p. 99.
Essai de bibliographie tunisienne, p. 151.
- DÉMOLITIONS des remparts de Narbonne,** p. 163.
- DÉPÔTS AUX ARCHIVES DU COMITÉ :**
- Charte de Henri I^{er}, comte de Champagne (1188), p. 155.
 - Charte en faveur des religieux du Lien-Notre-Dame, p. 155.
 - Compte des frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc qui avait tué un enfant, p. 148.
 - Trois croquis envoyés par M. Ch. Cournault, p. 288.
 - Découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Beaune, par M. Aubertin, p. 13.
 - Défaite d'une bande de pillards de l'armée du duc de Savoie en 1700, p. 155.
 - Documents relatifs à la chasse de saint Maurille, p. 172.
 - Leçons chantées autrefois dans la cathédrale de Grasse, p. 154.
 - Legs fait à la commune de Riez en faveur de l'enseignement, p. 149.
 - Lettre de Charles VII aux consuls, bourgeois, etc. de Narbonne, p. 152.
 - Lettre du bourgmestre et conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, p. 7.
 - Lettres patentes de Henri IV autorisant une levée de taxes pour l'entretien du collège de Brives, p. 287.
 - Lettre de Grotius aux consuls et sénateurs de Colmar, p. 7.
 - Cinq lettres de Charles VIII communiquées par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.
 - Quatre lettres de l'aïeule et du père de Colbert, p. 156.
 - Lettres de Louis XIV relatives à l'établissement d'une foire, p. 10.
 - Mémoire latin relatif à un procès entre le chapitre de l'église d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.
 - Mémoire pour la dépense de MM. de Bandol au collège de Louis-le-Grand, p. 284.
 - Monstre d'armes passée à Rome, en 1494, par Louis de La Trémoille, et contrats passés par la ville de Colmar avec des artilleurs, p. 6, 7.
 - Notice sur le camp de Chassey, oppidum du pays éduen, par M. Éd. Flouest, p. 176.
 - Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, p. 7.
 - Prophétie relative à Charles VI, p. 152.
 - Récit de l'entrevue de François I^{er} et de Charles-Quint à Aigues-Mortes, p. 153.
 - Registre des prises maritimes des corsaires algériens, p. 159.

- Relation de l'entrée de Henri IV à Dijon, p. 7.
Relation du voyage d'un provincial à Versailles, p. 153.
Testament de Jean de Charmolue, communiqué par M. Longuemar, p. 173.
Visite à l'Exposition universelle de 1867, par M. Thaurin, p. 167.

DÉPÔTS À LA BIBLIOTHÈQUE DU COMITÉ :

- Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire; Irrigations et usines du même département, par M. Chaverondier, p. 4.
Le château du Hallier, par M. Loiseleur, p. 151.
Château et famille de Landsberg; Charte de l'empereur Henri IV; Péage de Selz; Origine des villes et châteaux du sud-ouest de l'Allemagne; Charles-Frédéric de Bade, p. 151.
Compte rendu de l'histoire de la réunion du Dauphiné à la France, de M. J.-J. Guiffrey, par M. l'abbé U. Chevalier, p. 151.
Le premier consul au Conseil d'État, par M. Feitu, p. 4.
Décrets de la sacrée congrégation des Rites, par M. Barbier de Montault, p. 14.
Dictionnaire universel du droit maritime au point de vue commercial et administratif, p. 150.
Dictionnaire biographique de l'Alsace, par M. Stoffel, p. 151.
Essai de bibliographie tunisienne, par M. Demarsy, p. 151.
Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne, p. 14.
Un neveu de Fontenelle, par M. Théry, p. 11.
Girard de Roussillon, par M. Cler, p. 151.
Histoire de Toulon au moyen âge, par M. O. Teissier, p. 157.
Histoire de Villers-Cotterets, par M. Alex. Michaux, p. 165.
Maleval, aveugle de Marseille, par M. l'abbé Dassay, p. 151.
Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, etc. de la Côte-d'Or, par M. Garnier, p. 157.
Notice sur M. le duc de Blacas, par M. Huillard-Bréholles, p. 4.
Notice archéologique sur des monuments du XI^e au XVII^e siècle trouvés dans le sol de Rouen, p. 16.
Un procès de presse au XVIII^e siècle, par M. H. Beaune, p. 145.
Rapport de M. Desnoyers sur le concours de 1868 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 5.
Rapport sur le Musée des antiquités de Rouen, par M. Thaurin, p. 16.
Rapport sur des fouilles exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, par M. Cournault, p. 171.
La famille de Ronsard, recherches généalogiques par M. A. de Rochambeau, p. 177.
Travaux hydrauliques sous Louis XIV; Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789, par M. Le Roy, p. 10.
Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie, p. 2.
- DESBARREUX (Bernard).** — Mémoire sur l'imprimerie à Toulouse, p. 114.
Statuts et règlements des chirurgiens-barbiers de Toulouse, p. 322.
- DESBASSYNS (Baron Joseph).** — Notice, par M. Élie Pajot, p. 64.
- DESCHAMPS DE PAS.** — Communication d'un fragment de la chanson d'Alexandre, p. 477.

- DESCHAMPS (Eustache).** — Publication de son *Miroir de mariage*, p. 185.
- DESERVILLIERS.** — Continuation de la vie d'Hildebert, p. 178.
- DESNAYERS (J.).** — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 4.
Hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1868), p. 5.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 38.
Rapport sur une communication de M. le baron de Girardot, p. 444.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 306.
- DESSPORTS (Docteur L.).** — Un village de Gascogne pendant la Fronde, p. 214.
- DEVALS aîné.** — Étude sur l'organisation municipale de Montauban, p. 332.
Mémoire sur l'âge antéhistorique de la région formant le département de Tarn-et-Garonne, p. 175.
Notes sur les antiquités celtiques et romaines dans le département de Tarn-et-Garonne, p. 162.
- DEVOULX (A.).** — Copie d'un acte de la chancellerie de France à Alger, p. 150, 157.
Traduction d'un registre des pièces maritimes algériennes, p. 159.
- D'HUGUES (Gustave).** — Discours de rentrée à l'Académie des Jeux floraux, p. 52.
- DICTIONNAIRE universel du droit maritime**, p. 150.
- DICTIONNAIRE biographique d'Alsace**, par M. Stoffel, p. 151.
- DICTIONNAIRE cantalou**, par M. H. Cauderon, p. 4.
- DICTONS populaires du département du Doubs**, p. 150.
- DO (Abbé).** — Emplacement du monastère de Saint-Évremond, p. 236.
- DOCUMENTS IMPRIMÉS DANS LA REVUE :**
Charte de Bérançère concernant les juifs, avec des annotations de M. Hucher, p. 464.
Lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin, aux habitants de Cambrai, p. 476.
Lettres de M^{sr} Pélissier, évêque de Maguelonne, à Rabelais, p. 459.
Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers, p. 533.
Mémoire des meubles de l'inventaire de la reine Marie de Médicis, p. 542.
Note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gaing, p. 523.
Procès en diffamation intenté par un clerc contre l'auteur d'une chanson satirique, p. 487.
Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermesinde, vicomtesse d'Avignon, p. 483.
- DOCUMENTS relatifs à l'histoire du Vendômois**, réunis par M. Ch. Bouchet, p. 181.
- DOCUMENTS relatifs à la ville de Colmar**, p. 495.
- DOCUMENTS tirés des archives de Venise.** — Proposition relative à leur publication, par M. Paul de Musset, p. 8.
- DOLMEN** enfoui dans un tumulus découvert à Volnay, p. 393.
- DOMAINE royal de Gardanne (Bouches-du-Rhône).** — Document communiqué par M. Blancard, p. 158.
- DOMINICAINS de Bonne-Nouvelle de Rennes.** — Documents du XIII^e siècle, p. 221.
- DOMMANGET.** — Notice biographique sur Lamoignon de Malesherbes, p. 60.
- DOUANES (Les) chez les Romains**, par M. Humbert, p. 334.

- DOUËT D'ARCO.** — Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 248.
Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, p. 253.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de l'Ille-et-Vilaine, p. 368, 376.
Rapport sur plusieurs sceaux communiqués par M. Hucher, p. 511.
- DROITS seigneuriaux** (Documents relatifs aux), p. 150.
- DUBOIS (Les)**, peintres du roi à Fontainebleau, par M. Th. Lhuillier, p. 74.
- DUBRUNFAUT.** — Don de trois lettres autographes relatives au siège de Valenciennes en 1793, p. 328.
- DUCOS.** — Notice sur Firzac, p. 323.
- DUEL** à quatre en 1658. — Document communiqué par M. Couaraze de Laà, p. 156.
- DUFOUR.** — Pouillé du diocèse de Cahors, p. 144, 153.
- DUGAST-MATIFEAUX.** — Réimpression de la *Dissertation* de l'abbé Belley sur *Ratiatum*, p. 203.
Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son Routier de la mer, p. 200.
- DUHAMEL.** — Collection de chroniques relatives à l'histoire des Vosges, p. 223.
- DUMÉGE.** — Notice, par M. Baudoin, p. 323.
- DUMONT (Léon).** — Rapport sur le concours ouvert en 1867 par la Société de Valenciennes, p. 94.
- DUMOUTET.** — Envoi d'inscriptions présumées carlovingiennes, p. 501.
Monographie de la villa gallo-romaine de Feularde, p. 13.
- DUPLESSIS.** — Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval, p. 376.
- DUPRÉ.** — Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, p. 7.
Panégyrique et office de Saint-Dié, p. 146.
Statistique religieuse des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme, p. 180.
Chartes et documents relatifs à l'histoire de Touraine, p. 333.
Description d'un manuscrit donné à la ville de Blois, par M. de La Saussaye, p. 498.
Inscriptions grecques et italiennes de l'hôtel d'Alluye, p. 501.
- DURAND.** — Envoi de deux pièces de monnaie d'argent, p. 162.
- DUSEVEL.** — Découverte d'un fût de colonne en marbre blanc auprès de l'abbaye de Saint-Riquier, p. 161.
Notice sur l'église paroissiale de Notre-Dame de Doullens, p. 501.
- DUTHOIT**, correspondant honoraire. — Annonce de sa mort, p. 161.

E

- ÉCOLE** des beaux-arts de Toulon. — Notice, par M. Vitry, p. 322.
- ÉCONOMIE** politique (Essai sur l'enseignement de l'), par M. F. Cadet, p. 188.
- ÉGLISE** de Brou (Examen critique de la monographie de Didron sur l'), par M. Savy, p. 259.
- ÉGLISE** de Chantérac (Dordogne), par M. le comte de Mellet, p. 169.
- ÉGLISE** de Charbogne. — Inscriptions, p. 509.

- ÉGLISE d'Élan. — Sépulture d'Isabelle d'Écry, p. 19.
ÉGLISE de Jouy-en-Josas. — Statue de la vierge nommée la *Diège*, p. 172.
ÉGLISE de Lagny. — Cérémonie singulière, p. 154.
ÉGLISE de Margerie (Description de l'), par M. Girardin, p. 248.
ÉGLISE de Notre-Dame de Beaucaire (Retable de l'), p. 18.
ÉGLISE de Notre-Dame de Lubeck. — Inscriptions, p. 19.
ÉGLISE de Notre-Dame de Pommiers. — Retable, p. 172.
ÉGLISE de Rehel. — Épitaphe de Jean Bovet, maître ès arts, p. 519.
ÉGLISE de Saint-Léonard-du-Bois. — Notice, par M. Leguicheux, p. 268.
ÉGLISE de Saint-Pierre-sur-Dives. — Sa rosace, par M. S. Pepin, p. 443.
ÉGLISE de Saint-Vincent de Bagnères. — Fouilles, p. 108.
ÉGLISE de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille. — Inscription, p. 19.
ÉGLISE de Vaison. — Inscription, p. 15.
ÉGLISE de Vandy. — Épitaphe de P. Gilquin, peintre, p. 509.
ÉGLISE de Vitry-en-Perthois. — Notice, par M. Pestre, p. 250.
ÉGLISE abbatiale d'Étival. — Inscription, p. 270.
ÉGLISE cathédrale de Sainte-Cécile à Albi. — Travaux de restauration, p. 515.
ÉGLISE paroissiale de Notre-Dame de Doullens. — Notice, par M. Dusevel,
p. 501.
ÉGLISES de Lyon (Zoologie mystique des), p. 256.
EMMERY (Comte). — Notice, par M. Thilloy, p. 61.
EMPLACEMENT de l'ancienne villa de Beneharnum, par M. l'abbé Lartigau, p. 363.
ENCINTES fortifiées de la Franche-Comté, par M. Clerc, p. 234.
ENTRÉE et installation sur le siège épiscopal de M^{sr} Charles-Joseph de Martiniana,
p. 33.
ÉPIGRAPHE de la ville de Thouars, par M. Beauchet-Filleau, p. 164.
ÉPITAPHE de Nicolas Chermette, communiquée par M. Martin-Daussigny, p. 505.
ÉPITAPHE de Gilquin, peintre, dans l'église de Vandy, p. 509.
ÉPITAPHE du cardinal Guillaume Fillastre, originaire du Mans, p. 267.
ÉPITAPHE, moitié grecque moitié latine, d'un marchand syrien, au village de Genay,
p. 112.
ÉPITAPHES diverses communiquées par M. Verly, p. 169, 176.
ÉPITAPHES gallo-romaines découvertes dans le Rhône, par M. Martin-Daussigny,
p. 113.
ÉPITAPHES inédites recueillies à l'Aigle (Orne), p. 20.
ÉPITAPHES du prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 508.
ÉPITAPHES dans l'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, p. 511.
ÉPOPÉE au moyen âge (L'), et particulièrement l'épopée de Renart, par M. Delavigne,
p. 320.
ERMESSENDE, vicomtesse d'Avignon. — Serment à la comtesse Adélaïde, p. 483.
ESCHENAUER. — Traductions de fragments d'Uhland et de Longfellow, p. 70.
ESCOMBES (Ardennes). — Notes, par M. Nozot, p. 15.
ESSAI monographique sur sainte Marthe, par M. l'abbé Canéto, p. 14.
ÉTATS généraux de 1614. — Élection des députés, p. 3.
ÉTUDE sur le jeune âge dans l'intérêt de l'éducation, par M. l'abbé Tridon, p. 48.
ÉTUDES littéraires (Considérations sur les), par M. J. Cauvet, p. 56.
ÉTYMOLOGIES celtiques. — Recherches, par M. le colonel Goureau, p. 210.
ÉVÊQUES de Grenoble (Catalogue des), par M. l'abbé Chevalier, p. 28.

- ÉVÊQUES (Trois) de Senlis. — Obsèques d'un évêque au xv^e siècle, par M. l'abbé E. Muller, p. 99.
EXCURSION à Madagascar chez les Antandrouïs, par M. A. Grandidier, p. 66.
EXCURSION à Palmyre, par M. le marquis de Nadaillac, p. 182.

F

- FAVÉ (Général). — Envoi de deux contrats passés par la ville de Colmar avec des antillais, p. 146.
FÉE (A.). — Notice sur Auguste Rain, p. 72.
FEILLET. — La misère pendant la Fronde (ouvrage cité), p. 215.
FRITU. — Hommage d'un travail intitulé *Le premier consul au Conseil d'Etat*, p. 4.
FÉLICE (DE). — Mission des Sociétés savantes de province, p. 330.
FÉODALITÉ (La) en Picardie, par M. Tailliar, p. 317.
FÉRAUD. — Estampage d'une inscription trouvée au défilé de Fedj-Sila, p. 175.
Copie d'une inscription et dessin d'une statue en marbre trouvées à Constantine, p. 163.
Note sur un coffre en pierre calcaire découvert à Constantine, p. 162.
FERREUR du cheval (Recherches sur l'origine de la), p. 376.
FICHAT. — Don du musée de Chershell d'une inscription latine de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne, p. 15.
FILIGRANES des papiers employés dans le nord de la France, p. 387.
FIVEL. — Demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524.
FLORIN d'or déposé au musée d'Épinal, p. 176.
FLOREST (Éd.). — Notice archéologique sur le camp de Chassey, p. 176.
FLOURY (Aug.). — Compte rendu de l'inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise, p. 99.
FONS. — Note sur l'origine du mot *estachant*, p. 323.
FONS MÉLICOQ (Baron DE LA). — Minute de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
FONTAINE. — Inscription de l'église abbatiale d'Étival, p. 270.
FORMULE sépulcrale *sub ascia*. — Notice de M. Gervais, p. 238.
FORTRESSES de la Syrie et de l'île de Chypre. — Projet de publication adopté par la section d'archéologie, p. 21.
FOUILLES dans la grotte de la vallée de Beaune. — Demande d'une allocation, p. 13.
FOUILLES. — Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères, par M. C.-X. Vausenat, p. 108.
FOUILLES du lac du Bourget. — Envoi d'objets trouvés par M. Robert, p. 163.
FOUILLES aux environs de Bruniquel. — Compte rendu, par M. Brun, p. 332.
FOUILLES au cimetière mérovingien de Noroy, p. 306.
FOUILLES de fossés dans la forêt d'Eu, par M. l'abbé Cochet, p. 161.
FOUILLES à Heiltz-l'Évêque, arrondissement de Fontenay-le-François, p. 252.
FOUILLES exécutées dans la rue Impériale de Marseille, p. 22.
FOUILLES exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, p. 171.
FOUILLES au Mont-Palatin, à Rome. — Communication de M. L. Renier, p. 165.

- FOUILLES exécutées dans le lit de la Moselle, p. 18.
FOUILLES exécutées à Parney, commune de Corgengoux (Côte-d'Or), p. 171.
FOUILLES dans la commune de Troussepoil. — Demande d'une allocation nouvelle, par M. l'abbé Baudry, p. 18.
FOUILLES dans la cathédrale de Rouen dirigées par M. l'abbé Cochet, p. 240.
FRAGMENTS d'architecture et de sculpture sur la route de Tulle à Beauvais, p. 436.
FRANC-ALLEU de la province de Languedoc, par M. Astre, p. 340.
FRANCHISES accordées par les évêques de Maurienne, p. 34.
FRÈRES prêcheurs de Chambéry. — Leur salle capitulaire, p. 102.
FRIZAC. — Notice historique, par M. Ducos, p. 323.
FROEHNER (W.). — Explication d'une inscription grecque du musée Campana, p. 239.

G

- GALIEN. — Sa psychologie, par M. Chauvet, p. 58.
GANTRAUME (Amiral). — Lettre communiquée par M. l'abbé Verlaque, p. 11.
GARCIE-FERRANDE (Pierre) et son Routier de la mer. — Etude de M. Dugast-Matifeux, p. 200.
GARNIER (de Dijon). — Nomenclature des communes, hameaux, écarts, etc. de la Côte-d'Or, p. 157.
Tombeaux de la cathédrale d'Amiens, monument de Pierre Bury, p. 308.
GELLIBERT DES SEGUINS (Président). — Publication des œuvres de Jean de La Péruse, p. 196.
GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore). — Son éloge, par M. le docteur Joly, p. 323.
GÉBANDO (Baron DE). — Souvenirs épistolaires de M^{me} Récamier et de Staël, p. 62.
GÉRARD DE ROUSSILLON. — Récit du 12^e siècle, par M. Clerc, p. 151.
GERVAIS. — Note sur la formule funéraire *sub ascia*, p. 238.
GILQUIN, peintre. — Son épitaphe dans l'église de Vandy, p. 509.
GIRARDIN. — Description de l'église de Margerie, prieuré de l'ordre de Cluny, p. 248.
GIRARDOT (Baron DE). — Obligations imposées aux potiers par un seigneur, p. 444.
GIRAUD (Abbé Magloire). — Inscription dans la crypte de l'église de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille, p. 19.
GLOSSAIRES latins-français et français-latins (Rapport sur une publication de), par M. Rathery, p. 453.
GODARD-FAULTRIER. — Monuments épigraphiques de l'époque carolingienne, p. 502.
GODEFROI-MÉNIL-GLAISE (Marquis DE). — Minute de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
GOGUEL. — Étude sur la politique d'Athènes pendant les trente premières années qui suivirent la bataille de Platée, p. 188.
GOGUEL (Ed.). — Les Juifs d'Égypte avant l'ère chrétienne, p. 72.
GOMART. — Envoi de copies de lettres de Henri IV, p. 10.
Plan de la ville de Roye, p. 317.
GONZAGUE (Inscription relative à Louis DE), p. 510.

- GOURAY (H. DE)**. — Envoi de dessin d'une horloge de la Renaissance, p. 166.
- GOUREAU (Colonel)**. — Recherches sur les étymologies celtiques, p. 210.
- GOURGUES (Vicomte DE)**. — Note sur une ancienne cloche de Ville-Dieu (Dordogne), p. 14.
- GOZE**. — Notice sur l'inscription d'une ancienne cloche du département de la Somme, p. 15.
- GRANDIDIER (Alfred)**. — Excursion dans la région australe de Madagascar, p. 66.
- GRAR (E.)**. — Notice sur Henri Bougenier, peintre et photographe, p. 93.
Notice sur le chevalier Lyénars de Hélesmes, p. 93.
Nouvelle série de biographies valenciennoises, p. 328.
- GRÉGOIRE VII et SIMON**, comte de Créqui, par M. l'abbé Laffineur, p. 205.
- GRIMOT**. — Notice sur une statue de la vierge nommée la *Diège*, p. 172.
- GROTTEs creuses dans le flanc oriental de la montagne de la Chambatte**, p. 265.
- GUADET**. — Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 2.
Rapport sur plusieurs lettres de Henri IV, p. 9.
Renvoi de lettres de Henri IV, p. 10.
- GUÉRIN**. — Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malseville, p. 270.
- GUERON-RANVILLE (Comte DE)**. — Notice, par M. J. Travers, p. 56.
- GUERRE de Henri IV et de Raymond V (Première)**, par M. Rossignol, p. 321.
- GUERRES de la Fronde (Un village de Gascogne pendant les)**, p. 214.
- GUERRES de religion en Provence**, par M. Gustave Lambert, p. 230.
- GUICHARD**. — Trace de la voie romaine du Rhin à Lyon, p. 233.
- GUILHERMY (Baron DE)**. — Chargé de l'examen de documents, p. 14, 15, 19, 20, 164, 169, 175.
Rapport sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 106.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, p. 112.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 114.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, p. 115.
Rapport sur la Revue de Gascogne, p. 363.
Rapport sur divers envois épigraphiques et autres documents, p. 500.
Rapport sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 506.
- GUILLAUD**. — Notice sur la commune d'Aumagne, p. 97.
- GUILLAUME ROSE, évêque de Sens**. — Notice, par M. l'abbé Laffineur, p. 206.
- GUILLOTIN DE CORSON (Abbé)**. — Notice sur les cantons de Bain et du Grand-Fougeray, p. 220.
Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, p. 380.

H

- HAMEL**. — Discours d'entrée à l'Académie des Jeux floraux, p. 52.
Étude sur les origines de l'histoire des arts en Grèce, p. 320.
- HAMILLE**. — Chargé de l'examen de documents, p. 14.
- HATAT (Abbé)**. — Notice sur le manoir de Fierville en Bessin, p. 236.
- HAUTEVILLE (DE)**. — Éloge de M. de Villèle, p. 54.
- HENRI III**. — Lettres transmises par M. Couaraze de Laâ, p. 149, 157.

- HENRI IV.** — Lettres aux habitants de Cambrai (1599), p. 2.
Relation de son entrée à Dijon, p. 7.
Lettres transmises par M. Gomart, p. 10.
Fondation du collège de Béziers, p. 147, 287.
Lettres missives acquises par la Bibliothèque impériale, p. 149.
Lettre inédite publiée par M. Dugast-Matifeux, p. 203.
Lettre aux habitants de Rennes, p. 220.
- HENRI IV** (Documents relatifs à), par M. E. Amé, p. 498.
- HENRY** (Abbé). — Notice sur la commune de Saint-Léger-de-Foucheret, patrie de Vauban; p. 211, 361.
- HERBERT.** — Don d'une collection de monnaies pour la plupart génoises, p. 164.
- HEYSE** (P.). — Publication de cent cinq vers d'Albéric de Besançon, p. 67.
- HILDEBERT.** — Continuation de son histoire, par M. Deservilliers, p. 178.
- HINGLAIS.** — Notice sur le poète Hans Sachs, p. 182.
- HIPPEAU.** — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 8, 145, 148, 157.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 63.
Rapport sur le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, p. 67.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, p. 94.
- HISTOIRE** des rues de la ville d'Avallon, p. 213.
- HISTOIRE** de Bretagne attribuée à Nennius (Étude sur l'), par M. de La Borderie, p. 219.
- HISTOIRE** de Crépy et de ses dépendances, etc. par M. le docteur Bourgeois, p. 204.
- HISTOIRE** de Nantes, par l'abbé Nicolas Travers; continuation par Proust de La Guéronnière, p. 202.
- HISTOIRE** de Toulon au moyen âge, par M. Octave Teissier, p. 157.
- HISTOIRE** et attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, par M. Astre, p. 322.
- HISTOIRE** de Villers-Cotterets, par M. Alexandre Michaux, p. 165.
- HÔTEL DE VILLE** de Rethel. — Inscription relative à Louis de Gonzague, p. 510.
- HOUDOY.** — Fragment des comptes de la ville de Paris au commencement du xvi^e siècle, p. 172.
- HUCHER.** — Communication de plusieurs sceaux, p. 511.
Publication d'une charte de Bérangère, p. 465.
- HUILLARD-BRÉHOLLES.** — Chargé de l'examen de documents, p. 150.
Rapport sur plusieurs communications manuscrites, p. 152.
Hommage d'une notice sur le duc de Luynes, p. 4.
- HUMBERT.** — Les douanes chez les Romains, p. 334.

I

- IMBERT** (Hugues). — Possesseur de la correspondance de Henri de La Trémoille, p. 182.
- IMPÔT** dans l'ancienne province de Languedoc (De l'), par M. le président Coze, p. 322.

- IMPRESSIONS de voyage en Algérie, par M. Stéphane d'Amade, p. 332.
- IMPRIMERIE à Toulouse (De l'), par M. Desbarreaux-Bernard, p. 114.
- INCENS. — Souvenirs intimes, par M. Debia, p. 331.
- INSCRIPTION trouvée au défilé de Fedj-Sila, p. 175.
- INSCRIPTION chrétienne de 1288, communiquée par M. l'abbé Canéto, p. 19.
- INSCRIPTION de 910 relative à Ulric, p. 510.
- INSCRIPTION dans l'ancienne cathédrale de Vaison, p. 504.
- INSCRIPTION d'une cloche au mont d'Astazac, p. 164.
- INSCRIPTION sur marbre dans la crypte de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille, p. 19.
- INSCRIPTION latine d'un affranchi de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne, p. 15.
- INSCRIPTION latine trouvée près de Bordj-bou-Arerdj, p. 163.
- INSCRIPTION latine dans la cathédrale d'Évreux, p. 500.
- INSCRIPTION du monument funéraire de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, p. 19.
- INSCRIPTION du moyen âge dans la cave du presbytère de Lectoure, p. 14.
- INSCRIPTION sur une pierre funéraire de la chapelle de Saint-Michel, p. 15.
- INSCRIPTION relative à la sépulture de la duchesse d'Orléans (1759), p. 509.
- INSCRIPTION d'une stèle carrée découverte à Arras, p. 163.
- INSCRIPTION romaine à Saint-Pons de l'Hérault, p. 164.
- INSCRIPTION portant le nom de *Tetricus*, examinée par M. d'Arbaumont, p. 351.
- INSCRIPTION tumulaire antique d'une chienne, p. 108.
- INSCRIPTION et statue en marbre à Constantine, p. 163.
- INSCRIPTIONS de cloches des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, p. 503.
- INSCRIPTIONS de deux cloches du XVI^e siècle, p. 20.
- INSCRIPTIONS dans l'église d'Avenay, p. 509.
- INSCRIPTIONS dans l'église abbatiale d'Étival, p. 270.
- INSCRIPTIONS funéraires communiquées par M. le comte de Mellet, p. 503.
- INSCRIPTIONS grecques et latines dans l'hôtel d'Alluye à Blois, p. 501.
- INSCRIPTIONS du département des Landes, p. 364.
- INSCRIPTIONS lapidaires recueillies par M. A. Benoit, p. 269.
- INSCRIPTIONS latines et françaises à la gloire de Louis XIV, p. 502.
- INSCRIPTIONS latines de Richelieu à la Sorbonne, par M. Lapaume, p. 228.
- INSCRIPTIONS présumées carlovingiennes envoyées par M. Dumontet, p. 501.
- INSCRIPTIONS romaines à Aixmes en Tarantaïse, p. 163.
- INSCRIPTIONS romaines *fac-simile* signalées par M. Cherbonneau, p. 174.
- INSCRIPTIONS relevées sur des cloches du département de l'Yonne, p. 14.
- INSCRIPTIONS relatives au diocèse du Mans, recueillies par M. Barbier de Montault, p. 266.
- INSCRIPTIONS recueillies d'après des épitaphiers de Lille, par M. Verly, p. 505.
- INSCRIPTIONS recueillies en Provence, par M. Révoil, p. 506.
- INSCRIPTIONS recueillies sur des marbres, relatives à Blanche de Brienne et de Gaston de Foix, p. 508.
- INSCRIPTIONS recueillies dans les églises du département des Ardennes, par M. Nozot, p. 509.
- INSCRIPTIONS recueillies dans l'Aisne, par M. Leclercq de La Prairie, p. 509.
- INSCRIPTIONS recueillies d'après des épitaphes conservées dans la bibliothèque de Lille, p. 510.

- INSTITUT des Filles-de-la-Croix (Origines royennes de l'), p. 313.
INSTRUCTION publique (Diverses communications relatives à l'), p. 281.
INTRODUCTION du christianisme dans l'Hérault (Essai sur l'), par M. Lejeal, p. 327.
INVENTAIRE des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne dressé en 1756, p. 37.
INVENTAIRE du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise, par M. Aug. Floury, p. 99.
INVENTAIRE des biens laissés par M^{re} Symon Bonnel, évêque de Senlis, p. 437.
INVENTAIRE des châsses et reliques trouvés à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches, p. 334.
INVENTAIRE du château de Kermarquer et Kerberzou, p. 220.
INVENTAIRE de la maison commune de Rennes, par M. Pijon, p. 220.
INVENTAIRE du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes, p. 220.
INVENTAIRE des reliques de la cathédrale d'Angers, par M. Godard-Faultrier, p. 172.
INVENTAIRE de la sacristie des Cordeliers à Avignon, p. 167.
INVENTAIRE des titres, meubles et effets dépendant de la succession de François Gaing, p. 517.
ISABEAU (de Bretagne). — Compte de ses obsèques (1490), p. 386.
ISABELLE D'ÉCRY. — Sa sépulture dans l'église d'Élan, p. 19.

J

- JACQUEMIN. — Notice biographique sur Pierre de Quiqueran, p. 502.
Inscriptions latines et françaises à la gloire de Louis XIV, p. 502.
JANOT (Achille). — Éloge du poète Moquin-Tandon, p. 52.
JAUMES LAURES, consul de Béziers. — Ses malversations et sa déposition en 1408, p. 505.
JEAN CHANDOS, commissaire du roi d'Angleterre (Procès-verbal de délivrance à), p. 194.
JEAN DE WITT. — Ses lettres, communication de M. Combes, p. 6, 146, 454.
JEAN PETIT (de Salisbury). — Étude par M. Théry, p. 56.
JOLLY (Ludovic). — Les Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, p. 48.
JOLY (A.). — Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot, p. 55.
JOLY (Docteur). — Éloge d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, p. 323.
JOURNAU, député à l'Assemblée législative. — Notice, par M. Brillouin, p. 96.
JOURDAIN. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'architecture, sciences et arts de l'Oise, p. 98.
Rapport sur diverses communications relatives à l'instruction publique, p. 204.
Rapport sur les Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 204.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, p. 206.
JOURNAL d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain, p. 242.
JOURNAL inédit de Philippe du Bec évêque de Nantes. — Fragment publié par M. Dugast-Matifeux, p. 203.

JOURNÉES des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles. — Communication de M. Le Roi, p. 10.

JOUSSET (Docteur). — Bellême; âge antéhistorique, p. 241.

JOUVIN (Xavier), gantier. — Notice, par M. Félix Réal, p. 228.

JOYEL (Notice sur), poète, par M. Laroche, p. 210.

K

KERDREL (DE). — Inventaires des châteaux de Kermarquer et Kerherzou, p. 220.

L

LABATUT. — Mémoire sur le *Curator rei publicæ* et au *Dispunctor* sous l'empire romain, p. 347.

LA BORDE (Marquis Léon DE). — Annonce de sa mort, p. 16.

LACAZE. — La Vie de César, par Napoléon III, p. 66.

LACOUR (L.). — Notice sur le château de Taillebourg, p. 95.

LACROIX (Paul). — Rapport sur la Société des antiquaires de la Normandie, p. 235.

LAFERRIÈRE. — Notice, par M. Molinier, p. 323.

LA FERRIÈRE-PERCY (Comte DE). — Chargé de la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, p. 1, 146.

LAFFINEUR (Abbé). — Réfutation de l'assertion de Carlier au sujet de Grégoire VII et d'un comte de Crépy, p. 205.

Histoire de Guillaume Rose, p. 206.

LAGOY (Marquis DE). — Description de quelques médailles inédites de Massilia, p. 119.

LA GRÈZE. — Copies de lettres de Henri IV examinées par M. Guadet, p. 9.

LAJOTE (Félix). — Accord et délaissement de plusieurs immeubles faits par M^{me} Fouquet à quelques créanciers privilégiés, p. 74.

LAMBERT (Gustave). — Histoire des guerres de religion en Provence, p. 230.

LAMBERT (P.). — Chants de campagne patois et français-patois, p. 274.

LAMIRAULT. — Le vandalisme va son train, p. 442.

LA MONNAYE (Bernard DE). — Lettre communiquée par M. H. Beaune, p. 153.

LAMOTHE (A. DE). — Statuts des arbalétriers de Beaucaire, p. 149.

Contrat pour la construction d'un retable dans l'église de Notre-Dame de Pommiers, p. 172.

Pièces relatives à un procès entre le chapelain de l'église d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.

Note sur la construction des orgues des cordeliers d'Uzès, p. 17.

Copie d'un contrat relatif au retable de l'église de Notre-Dame de Beaucaire, p. 18.

LAMPRECHT (Moine). — Poème d'Alexandre le Grand, par M. L. Spach, p. 67.

LANCE. — Rapports sur plusieurs communications, p. 21.

LANG. — Trouvailles faites à Essey, p. 269.

LANTERNE des morts à Culhat (Puy-de-Dôme). — Notice, par M. Mallay, p. 516.

- LAPAUME. — Inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne, p. 228.
- LAPLASE (Henri DE), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
- LAPREVOTE. — Médailles gravées par saint Urbain, p. 269.
- LAROCHE. — Une vengeance de Louis XI, p. 209.
Notice sur le poète Joyel, p. 210.
- LARTIGAU (Abbé). — Emplacement de la ville de Beneharnum, p. 363.
- LA SAULCE, directeur de l'École normale de Metz. — Notice, par M. Chabert, p. 60.
- LASCoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 150.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 333.
Rapport sur le Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 329.
- LA TREMOILLE (Duc Henri DE). — Correspondance manuscrite, p. 182.
- LA VILLEMARQUÉ (DE). — Mémoire sur les pierres et les textes celtiques, p. 390.
- LEBEURIER (Abbé). — Note sur des lettres de Catherine de Médicis, p. 146.
- LE BRUN-DALBANNE. — Jeunesse de Pierre Mignard, p. 39, 103.
- LECTURES publiques (Abus des), par M. Léon de Malleville, p. 330.
- LECLERCQ DE LA PRAIRIE. — Inscriptions des cloches du département de l'Aisne, p. 503, 509.
Leçons chantées dans la cathédrale de Grasse. — Communication, par M. l'abbé Tisserand, p. 154.
- LEFEBVRE dit FABER. — Lettres de Henri IV aux habitants de Cambrai, p. 2.
- LE FRANC DE POMPIGNAN, poète et magistrat, par M. Vaisse, p. 321.
Fondateur de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Montauban, p. 329.
- LÉGENDE rustique. — Poème de M. Robinet Bertrand, p. 203.
- LÉGENDE de la Vierge noire de Villavard. — Notice, par M. l'abbé Bourgogne, p. 181.
- LÉGENDE de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandrie, p. 4.
- LEGRAS (Antoine). — Notice, par M. Philibert, p. 64.
- LEGS fait à la commune de Riez pour assurer l'enseignement, p. 149.
- LEGUICHEUX. — Notice sur l'église de Saint-Léonard-du-Bois, p. 268.
- LE HÉRICHER. — Effet de mirage observé dans les grèves du mont Saint-Michel, p. 3.
- LEJEAL (Gustave). — Essai sur l'introduction du christianisme dans le Hainaut, p. 327.
- LENOIR (A.). — Chargé de l'examen de documents, p. 162, 169.
Rapport sur la description des peintures de la chapelle de Saint-Jean du Liget, p. 177.
Rapport sur une note de M. Baudot, p. 171.
Rapport sur une notice concernant la lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme), p. 516.
Rapport sur un mémoire de M. Croze, p. 515.
Nommé membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), p. 168.
- LENOIR (Fr.). — Note sur une pierre à polir les silex, p. 38.
Mémoire sur une pierre à polir les haches en silex, p. 102.
Rapport sur les documents relatifs à l'abbaye bénédictine de Saint-Sever de Rustang, p. 177.
- LEPAGE. — Notes sur deux peintres verriers, p. 269.
Caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours, p. 269.

- LE ROI. — Copies d'arrêtés des règnes de Louis XIV et de Louis XV au Port-de-Marly, p. 10.
- Le commerce et l'industrie à Melun avant 1789, p. 73.
- Élections des députés aux états généraux de 1614, p. 3.
- LETTRÉ de Henri III transmise par M. Couaraze de Laâ, p. 149.
- LETTRÉ du maréchal de Caumont La Force au préteur, consul et sénat de Colmar, p. 7.
- LETTRÉ du bourgmestre et du conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, p. 7.
- LETTRÉ de Grotius aux sénateurs de Colmar, p. 7.
- LETTRÉ de Grotius communiquée par M. Morellet, p. 496.
- LETTRÉ inédite de Henri IV n'étant encore que roi de Navarre, publiée par M. Dugast-Matifeux, p. 203.
- LETTRÉ de Henri IV aux habitants de Cambrai, p. 2.
- LETTRÉ de Henri IV communiquée par M. Gomart, p. 10.
- LETTRÉ de Henri IV aux habitants de Rennes, p. 220.
- LETTRÉ inédite de Bernard de La Monnaye, communiquée par M. Beaune, p. 153.
- LETTRÉ du sieur de Laval du 8 juin 1429, p. 4.
- LETTRÉ de Louis, duc de Guyenne, aux habitants de Cambrai, p. 476.
- LETTRÉ de Papebrook à Du Cange, p. 1.
- LETTRÉ de M^{sr} Péliissier, évêque de Maguelonne, p. 11.
- LETTRÉ du conseil de la ville de Troyes pour l'entraîner dans le parti de la Ligue, p. 157.
- LETTRÉS de l'aïeule et du père de Colbert, communiquées par M. Beaune, p. 156.
- LETTRÉS de Charles VIII, communiquées par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.
- LETTRÉS d'un capitaine de soudards et dépêche confidentielle de Charles-Quint, communiquées par M. Marchegay, p. 152.
- LETTRÉS de Catherine de Médicis, signalées par M. l'abbé Lebeurier, p. 146.
- LETTRÉS de Henri III, communiquées par Couaraze de Laâ, p. 157.
- LETTRÉS de Henri IV (Rapport de M. Guadet sur quelques), p. 9.
- LETTRÉS (Vingt) de Henri IV. — Manuscrit signalé à la Bibliothèque impériale, p. 149.
- LETTRÉS de Montluc, évêque de Valence, publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 217.
- LETTRÉS de René d'Anjou. — Table analytique dressée par M. Rouard, p. 10.
- LETTRÉS du duc de Rohan (1618-1636), p. 5.
- LETTRÉS de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, p. 2.
- LETTRÉS échangées pendant la Ligue entre la France, l'Espagne et la Turquie, p. 213.
- LETTRÉS patentes de François I^{er}, Henri II, Henri III et Henri IV, relativement à la commune de Thesan, près Béziers, p. 446.
- LEURIDAN. — Essai sur les relations commerciales de Roubaix et d'Arras, p. 207.
- LEVASSEUR. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 146, 147, 157.
- Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 78.
- Rapport sur la Revue de Gascogne, p. 214.
- LEUILLIER (Th.). — Une famille de peintres du roi à Fontainebleau, p. 74.
- Rôles de dépenses du xvi^e siècle, p. 150.
- Compte des dépenses acquittées par le trésorier de l'épargne du Dauphin, plus tard Henri II, p. 147.

- LHÔTELLERIE (DE).** — Estampage d'une inscription latine, p. 15.
- LICORNE (Symbolisme de la),** p. 257.
- LINAS (DE).** — Copie de l'inscription d'une stèle découverte à Arras, p. 163.
Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts, p. 161.
Copie de l'inscription du tabernacle de l'église de Notre-Dame de Lubeck,
p. 19.
- LIMIERS (Charles DE),** chevalier de Malte, chef d'escadre de la marine espagnole,
p. 192.
- LISLET-GROFFROY.** — Notice, par M. Vinson, p. 64.
- LISTE alphabétique des noms des auteurs d'ouvrages offerts au Comité,** p. 424.
- LISTE des ouvrages offerts au Comité du 1^{er} août 1868 au 1^{er} août 1869,** p. 396.
- LIVRE d'Esther,** rouleau conservé à la bibliothèque de Reims, p. 188.
- LOISELEUR.** — Le château du Hallier, p. 151.
- LONGUEMAR.** — Testament de Jean de Charmolue, p. 173.
- LORQUET (Ch.).** — Introduction à l'histoire des artistes rémois, p. 186.
Mémoire sur les artistes rémois, p. 107.
- LOUIS DE VIENNE (Lettre à),** dauphin de France, p. 7.
- LUTHÉRIENS (Saisie de volumes),** p. 3.
- LUXEUIL (Mémoire sur),** par M. E. Delacroix, p. 244.
- LUZEL.** — Publication du mystère de Sainte-Tryphine, p. 389.
- LYÉNARS DE HÉLESNES.** — Notice, par M. E. Grar, p. 93.

M

- MAGLOIRE GIRAUD (Abbé).** — Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collège
Louis-le-Grand, p. 284.
- MAGNE (Abbé),** directeur de l'institution de Saint-Vincent. — Annonce de sa mort,
p. 206.
- MAISON** découverte sur l'emplacement du jardin Farnèse, p. 165.
- MALAVAL,** aveugle de Marseille, p. 151.
- MALESHERBES (Lamoignon DE).** — Notice, par M. Dommanget, p. 59.
- MALLAY.** — Notice sur la lanterne des morts à Culhat, p. 516.
- MALLEVILLE (Léon DE).** — De l'abus des lectures publiques, p. 330.
- MANOIR** de Fierville en Bessin, p. 236.
- MANTELLIER.** — Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière
de Loire, p. 79.
- MARCHEGAY.** — Communication de lettres d'un capitaine de soudards et d'une dé-
pêche de Charles-Quint, p. 152.
- MARCHÉS** concernant les travaux de fortification du château d'Angers, par M. C. Port,
p. 533.
- MARDelles (Les)** dans la Normandie, par M. l'abbé Cochet, p. 161.
- MARION (Jules).** — Chargé de l'examen de documents, p. 16, 18.
Rapport sur un projet de publication proposé par M. Guillaume Rey, p. 20.
Rapport sur l'Exposition universelle de 1867, par M. Thaurin, p. 167.
Rapport sur des fouilles dans le lit de la Moselle et sur les fouilles de Parrucy,
p. 171.
Rapport sur le Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, p. 242.

- Rapport sur trois croquis envoyés par M. Ch. Cournault, p. 288.
Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 393.
Rapport sur des documents inédits des XVI^e et XVII^e siècles communiqués par M. C. Port, p. 532.
- MAROT (Jean).** — Étude sur sa vie et ses œuvres, par M. A. Joly, p. 55.
MARTIN (Henri). — Mémoire sur l'origine des monuments mégalithiques, p. 390.
MARTIN D'ARVES. — Entrée et installation de M^{re} Charles-Joseph Filippa de Martiniana sur le siège épiscopal de Maurienne, p. 33.
MARTIN-DAUSSIGNY. — Découvertes gallo-romaines dans le lit du Rhône, p. 113.
Installation de la table de Claude au musée de Lyon, p. 163.
Épitaphe latine de Nicolas Chermette, p. 505.
- MARTY-LAVEAUX.** — Chargé de l'examen de documents, p. 11.
Proposition relative à une lettre de M^{re} Pélissier, évêque de Maguelonne, p. 156.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 196.
Rapport sur la publication des lettres à Rabelais proposée par M. l'abbé Verlaque, p. 462.
- MAS-LATRIE (DE).** — Chargé de l'examen de documents, p. 150, 157.
Proposition relative à une lettre écrite de Morée par le sieur de Roche La Molère, p. 156.
- MAUPILLÉ (L.).** — Inventaire du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes, p. 220.
Notice historique et archéologique sur le canton d'Antrains, p. 220, 283.
- MAURIN (Louis).** — Vie d'Octavie, femme d'Antoine, p. 92.
MAUSOLÉE du cardinal de Janson à la cathédrale de Beauvais, p. 437.
MÉDAILLE de Charles de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 167.
- MÉDAILLES** gravées par saint Urbain, p. 269.
- MELLET (Comte DE).** — Notice sur l'église de Chanterac, p. 169.
Épigraphe de l'église d'Avenay, p. 509.
Épitaphes de l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson, p. 510.
- MELLIN DE SAINT-GELAIS.** — Ses avis sur les jugements d'astrologie, p. 200.
- MÉMOIRE** des meubles de l'inventaire de Marie de Médicis, p. 542.
MÉMOIRES lus par les délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne, p. 148, 166.
- MÉMOIRES** de Jean Rogier. — Deux chapitres communiqués par M. Éd. de Barthélemy, p. 280.
- MÉNAGE d'Isomachos (Le),** par M. A. Campaux, p. 72.
MENHIR dit *la Table Maugis* mis en vente, p. 169.
- MEREAU** inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, par M. Quintard, p. 269.
- MÉTHODE** dans les sciences (De la), par M. Boistel, p. 228.
MÉTÉOROLOGIE gauloise. — Réclamation de M. Aurès, p. 168.
- MEYER (Paul).** — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 147, 150.
Rapport sur deux communications de M. Blancard, p. 6, 478.

- Rapport sur les traductions de grammaires islandaises, par M. de Sourdeval, p. 160.
Aventures de Guillaume de La Barre, ouvrage cité, p. 217.
Rapport sur un fragment de la chanson d'Alexandre, p. 477.
- MICHAUX (Alexandre). — Histoire de Villers-Cotterets, p. 165.
- MICHALOWSKI. — Quelques mots sur l'esclavage, p. 359.
- MICHEAU. — Notice sur la commune de la Benâte, p. 97.
- MICHEL (Francisque). — Proposition relative au psautier de Cambridge connu sous le nom de *Psalterium triplex*, p. 8.
- MICHEL GALLY. — Actes et culte de Sainte-Magnance, p. 361.
- MICHELANT. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 59.
Rapport sur le Comité d'histoire des Vosges, p. 222.
- MIDOUX et MATTON. — Filigranes de papiers du nord de la France au xv^e siècle, p. 387.
- MIGNARD (La jeunesse de Pierre), par M. Le Brun-Dalbanne, p. 39, 103.
- MIGRÉ (Notice sur la commune de), par MM. Baril et Vinet, p. 97.
- MIRAGE dans les grèves du mont Saint-Michel, p. 3.
- MIRBUR. — Envoi d'une ordonnance somptuaire, p. 4.
- MIROIR de mariage d'Eustache Deschamps, publié par M. P. Tarbé, p. 185.
- MŒURS au XII^e siècle (Étude sur les), par M. Théry, p. 56.
- MOLINIER (Notice sur Laferrière), p. 323.
Corneille a-t-il emprunté *le Cid* à Diamante? p. 320.
- MONASTÈRE de Saint-Évremond (Emplacement du), p. 236.
- MONNAIE de Charles I^{er}, comte de Provence. — Monographie, par M. L. Blancard, p. 230.
- MONNAIE d'argent (Pièces de) transmises par M. H. Durand, p. 162.
- MONNAIE savoisiennne (Note sur une), par M. le marquis d'Oncieu, p. 500.
- MONNAIES découvertes à Sarrebourg, p. 269.
- MONSTRÉ d'armes passée à Rome en 1494, p. 6, 494.
- MONTAIGLON (A. DE). — Chargé de l'examen de documents, p. 13.
Rapport sur le dessin d'une horloge de la Renaissance, p. 166.
Rapport sur la famille de Ronsard, notice de M. A. de Rochambeau, p. 177.
- MONTESQUIEU à l'abbaye de Nizor, par M. F. Sacase, p. 54.
- MONTLUC, évêque de Valence. — Lettres publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 217.
- MONUMENTS épigraphiques de l'époque carlovingienne, p. 502.
- MONUMENTS mégalithiques (Mémoire sur les), par M. H. Martin, p. 390.
- MOQUIN-TANDON, par M. Achille Janot, p. 52.
Notice, par M. Clos, p. 323.
- MOREAU (Jean), conseiller du roi René d'Anjou. — Catalogue de sa bibliothèque, p. 153.
- MORELLET. — Communications diverses, p. 6, 7.
Copie d'une lettre de Grotius, p. 496.
- MORIN (E.). — L'Armorique au v^e siècle, p. 221, 380.
- MOSSMANN. — Documents relatifs à la ville de Colmar, p. 495.
- MORS historiques (Étude sur les), par M. Postansque, p. 186.
- MOULIN (Henri). — Notice sur le château de Gavray, p. 249.
- MOULINS à blé chez les anciens, les modernes et à Lyon, par M. Perret de La Menue, p. 260.

- Mouvements de la mer sur les côtes de l'océan Atlantique**, par M. Quénault, p. 173.
MULLER (Abbé Eugène). — Trois évêques de Senlis; obsèques d'un évêque au xv^e siècle, p. 99, 437.
MUSÉE de Chambéry. — Tableau de la sainte Cène, p. 102.
MUSÉE de Chercell. — Suppression de l'emploi de conservateur, p. 174.
MUSSET (Paul de). — Rappel d'une proposition relative à la publication de documents extraits des archives de Venise, p. 8.
MYSTÈRE de Sainte-Tryphine, publié par M. Luzel, p. 389.

N

- NAPOLEON I^{er}**. — Lettres extraites des archives du département du Var, communiquées par M. l'abbé Verlaque, p. 11.
NAPOLEON III. — Sa Vie de César, p. 66.
NADAILLAC (Marquis de). — Excursion à Palmyre, p. 182.
NÉCROLOGE de l'abbaye de Pont-Levoy, par M. Dupré, p. 7.
NOBILLEAU. — Inventaire de chasses et de reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches, p. 334.
NOËLAS (Docteur). — Notice sur les *Amblyareti* et le campement de la 11^e légion, p. 241.
NOMENCLATURE historique de communes, hameaux et écarts de la Côte-d'Or, p. 157.
NOTICE sur Saint-Léger-de-Fourcheret, p. 361.
NOTICE historique et archéologique sur le canton d'Antrain, p. 220, 383.
NOTICES sur les cantons de Bain et du Grand-Fougeray, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 220.
NOTRE-DAME-DE-LA-PLATIERE de Lyon. — Notice de M. le docteur Saint-Olive, p. 254.
NOZOT. — Envoi de divers documents, p. 3.
 Notice sur la commune de Remilly-sur-Meuse, p. 15.
 Communication relative à la sépulture d'Isabelle d'Écry dans l'église d'Élan, p. 19.
 Diverses ordonnances de Françoise de Bourbon, p. 149.
 Notices sur deux communes des Ardennes, p. 169, 503.
 Inscriptions recueillies dans les églises du département des Ardennes, p. 509.

O

- OBLIGATION** imposée aux potiers par un seigneur, p. 444.
OCTAVIE, sœur d'Auguste et femme d'Antoine. — Sa vie, par M. L. Maurin, p. 92.
OFFICIALITÉ de Cérisy en Normandie au moyen âge, par M. Trouiller, p. 23.
OLIVIER (Abbé). — Vente du menhir dit *la Table Maugis*, p. 169.
OLBY. — Chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, p. 269.
 La croix de sainte Marguerite, p. 270.
ONAGRE (Symbolisme de l'), par M. Peladan, p. 259.
ONCIEU (Marquis d'). — Mémoire sur le baptistère de Lemenc, p. 100.
 Note sur une monnaie savoisienne, p. 101.

- Note sur la salle capitulaire du couvent des frères Prêcheurs à Chambéry, p. 102.
ORDONNANCE de Françoise de Bourbon en 1758, p. 3.
ORDONNANCE de Robert de La Marck en 1583, p. 3.
ORDONNANCE somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, p. 4.
ORIGINE du mot *estachant*. — Note de M. Fons, p. 323.
ORIGINES de l'histoire en Grèce (Étude sur les), par M. Hamel, p. 320.

P

- PANÉGRIQUE et office de Saint-Dié, par M. Dupré, p. 146.
PAJOT (Élie). — Notice sur le baron J. Desbassyns, p. 64.
PALLIUM et titre d'archevêque accordés à des évêques de Metz, par M. Abei, p. 116.
PAPIER à Athènes (Histoire du), par M. Caillemer, p. 226.
PAPYRUS grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, par M. Caillemer, p. 58.
PARROD. — Inscription de 910 portant le nom d'Ulric, p. 510.
PARROT. — Envoi d'épithames, p. 20.
PASSE-PONT donné à un marchand de Lyon par un doge de Venise, p. 493.
PATIN. — Rapport sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 49.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 319.
PAUL III, pape. — Bulle en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, p. 159.
PAYEN (Commandant). — Estampages de deux inscriptions latines découvertes près de Bordj-bou-Areridj, p. 163.
PAYS d'états de Gascogne. — Étude, par M. Bladé, p. 214.
PAYANT. — Note sur la collection d'antiquités du duc de Blacas, p. 239.
Lettre sur un vase de bronze exécuté par un faussaire, p. 240.
PEIGNÉ-DELA COURT. — Mémoire sur l'hypocauste de Champlieu, p. 437.
PEINTRES verriers (Notice sur deux), par M. Lepage, p. 269.
PEINTRES (Une famille de) du roi à Fontainebleau, par M. Th. Lhuillier, p. 74.
PELADAN (Adrien). — Zoologie mystique des églises de Lyon, p. 256.
PÉLISSIER (M^{re}), évêque de Maguelonne. — Lettres à Rabelais, p. 11, 459.
PELLERIN (Albert). — Recherches sur l'emplacement du monastère de Saint-Évremond, p. 236.
PELLOUTIER. — Histoire des Celtes (ouvrage cité), p. 112.
PEPIN (S.). — Rosace de l'église de Saint-Pierre-sur-Dives, p. 442.
PERRET DE LA MENUE. — Des moulins à blé chez les anciens et les modernes, et particulièrement à Lyon, p. 260.
PÉRUSÉ (Jean de La). — Publication de ses œuvres, p. 196.
PESTRE. — Notice sur l'église de Vitry-en-Perthois, p. 250.
PHILIBERT. — Introduction de la vanille à Bourbon, par M. A. Legras, p. 64.
PIERRE LE VÉNÉRABLE, abbé de Cluny. — Dalle funéraire supposée avoir recouvert ses restes, p. 14.
PIERRE noire de Courmont. — Notice, par M. de Vertus, p. 111.
PIERRE à polir les haches à silex. — Mémoire de M. Fr. Lenoir, p. 102.

- PIERRES** et textes celtiques, par M. de La Villemarqué, p. 390.
- PIERRES** sigillaires d'oculistes romains, par M. Jean Bertrand, p. 249.
- PIJON**. — Inventaire de la maison commune de Rennes en 1599, p. 220.
- PILLET (L.)**. — Mémoire sur le baptistère de Lemenc, p. 100.
- Note sur les trois grottes de la montagne de Chambatte, p. 264.
- PLACES** françaises abandonnées par le traité de Brétigny. — Leur délivrance à Jean Chandos, p. 194.
- PLAN** de l'ancienne enceinte de la ville de Dinan, p. 171.
- PLAN** de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart, p. 317.
- PLÂTRAGE** des vins (Législation relative au), p. 227.
- PLAUTE**. — Traduction en vers du Charançon ou Parasite, par M. Delcasso, p. 70.
- PLESSIER (Victor)**. — Notes sur Bossuet, p. 75.
- POÉSIES** manuscrites de L. Bouchet, p. 182.
- POLITIQUE** d'Athènes après la bataille de Platée, par M. Goguel, p. 188.
- PORT (Célestin)**. — Documents inédits des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, p. 532.
- Registre de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, p. 154.
- PONTES** de Reims (Mémoires sur les), par M. Barbat de Bignicourt, p. 252.
- POUBELLE**. — De la condition privée de la femme d'après M. Gide, p. 343.
- POUILLÉ** manuscrit du diocèse de Cahors, p. 146, 153.
- POUILLÉ** du diocèse de Carpentras, par M. l'abbé André, p. 154.
- POSTANSQUE**. — Étude sur les mots historiques, p. 186.
- PRESCHAC**. — Notice sur la commune de Sancy, p. 115.
- PRIEURÉ** de Saint-Martin de Niort, par M. Babinet de Rancogne, p. 192.
- PRIEURÉ** de Saint-Orens d'Auch. — Étude, par M. l'abbé Canéto, p. 217, 508.
- PRIEURÉ** des bénédictins de Saint-Nicolas, par M. Chapellier, p. 269.
- PRIVILÈGES** de la commune de Thesan, près Béziers, p. 446.
- PRIX PROPOSÉS PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES :**
- Société des antiquaires de Normandie, p. 134.
 - Société impériale des sciences et belles-lettres de Bordeaux, p. 135.
 - Société littéraire de Strasbourg, p. 133.
 - Société de Valenciennes (1867), p. 94.
 - Société d'émulation des Vosges, p. 141.
 - Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts (1870), p. 558.
 - Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (1870), p. 303.
 - Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai (1871), p. 430.
- PROCÈS** de diffamation intenté par un clerc contre l'auteur d'une chanson satirique, p. 487.
- PROCÈS** entre le chapelain de l'évêque d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.
- PROCÈS (Un)** de presse au ^{xviii}^e siècle, par M. H. Beaune, p. 145.
- PROCÈS-VERBAUX** des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 13, 18, 161, 167, 173.
- PROCÈS-VERBAUX** des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 1, 8, 145, 148, 157.
- PROJET** de publication présenté par M. G. Paris. — Rapport de M. Rathery, p. 453.
- PROMENADES** archéologiques dans l'ancien Rennes, p. 381.
- PROUST DE LA GUÉRONNIÈRE**. — Continuation inédite de l'Histoire de Nantes de l'abbé Nicolas Travers, p. 202.

PSYCHOLOGIE de Galien, par M. Chauvet¹, p. 58.
PYXIDES d'ivoire communiquées à la section d'archéologie, p. 22.

Q

- QUANTIN. — Charte de Henri I^{er}, comte de Champagne, p. 155.
QUENAUULT. — Les mouvements de la mer sur les côtes de l'océan Atlantique, p. 173.
QUEROULT. — Revue d'antiquités aux environs de Caudebec, p. 238.
QUESNAULT (Léopold). — Statistique des monuments antiques de l'arrondissement de Coutances, p. 236.
QUESNET. — Copie d'une lettre écrite à l'occasion des tremblements de terre de 1755, p. 3.
Fondation du couvent des Carmes de Rennes, p. 149.
Calque d'un plan de l'ancienne enceinte de Dinan, p. 171.
QUICHERAT (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 18, 162, 175.
Réponse à une demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524.
QUINTARD. — Méreau inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, p. 269.
QUIQUERREZ (A.). — Les derniers sires d'Asnel et le mobilier de leurs résidences au XVI^e siècle, p. 247.
Nouvelles observations sur le chemin celtique de Pierre-Pertuis, p. 247.

R

- RABELAIS (Lettres écrites à) par l'évêque de Maguelonne, p. 11, 459.
RABUT. — Annonce d'un envoi d'objets provenant des fouilles du lac du Bourget, p. 163.
RAIN (Auguste). — Notice, par M. A. Fée, p. 72.
RAPIN (Claude-François DE). — Extrait de son Livre journalier, p. 33.
RAPPORTS SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES :
Barthélemy (A. de), p. 6, 218.
Barthélemy (Éd. de), p. 21, 100, 102, 230, 263, 266, 280, 287.
Bellaguet, p. 5, 11, 55, 93, 178, 182, 324.
Bertrand (G.), p. 110, 361, 388.
Chabouillet, p. 17, 364.
Clément (P.), p. 6, 12, 90, 92, 210, 359.
Darcel (A.), p. 17, 21, 108, 243, 441.
Desnoyers (J.), p. 38, 305.
Douët d'Arcq, p. 17, 248, 253, 368, 376.
Guilhermy (De), p. 17, 112, 114, 115, 363.
Hippeau, p. 5, 63, 67, 94.
Jourdain, p. 12, 204, 206.
Lacroix (P.), p. 235.
Lance, p. 21.

¹ Ouvrage attribué par erreur dans le Bulletin à M. Charma.
REV. DES SOC. SAV. 4^e série, t. X.

- Lascoux, p. 329, 333.
Lévasséur (E.), p. 5, 78, 214, 529.
Marion (Jules), p. 242, 393.
Marty-Laveaux, p. 12, 196.
Meyer (P.), p. 6, 12.
Michelant, p. 59, 222.
Patin, p. 49, 319.
Quicherat (J.), p. 17.
Rathery, p. 6, 11, 153, 185, 188.
Servois, p. 7, 72.
Sommerard (Du), p. 433.
Valentin-Smith, p. 23, 351, 354.
Wey (Fr.), p. 5, 6.
- RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES :**
Barthélemy (Anatole), p. 494.
Bourquelot, p. 473.
Chabouillet, p. 117.
Darcel, 517.
Delisle, p. 153.
Desnoyers, p. 444, 446.
Douët d'Arcq, p. 511.
Guilhermy (De), p. 506.
Jourdain, p. 281.
Lenoir, p. 515, 517.
Marion, p. 288.
Meyer, p. 153, 477, 478.
Quicherat (J.), p. 524.
Rathery, p. 153, 159, 274, 453, 454.
Servois, p. 280.
- RATHERY.** — Rapport sur la correspondance de Jean de Wilt, p. 6, 454.
Rapport sur le catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, p. 153.
Rapport sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 185.
Rapport sur les Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, p. 188.
Rapport sur des chants de campagne, patois et français patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 274.
Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 156.
- RÉAL (Félix).** — Vie de Xavier Jouvin, gantier, p. 228.
- RÉCAMIER (M^{me}).** — Souvenirs épistolaires, par M. le baron de Gérando, p. 62.
- RÉCEPTION** d'un licencié en décrets à Montpellier en 1370, par M. Baudoin, p. 322.
- RECHERCHES** étymologiques et épigraphiques sur les provinces méridionales, par M. Barry, p. 321.
- RÉCIPIENT** en béton établi dans le sol et découvert à Tolmay (Côte-d'Or), p. 171.
- RÉGENCE** d'Aubert de Bavière dans le Hainaut pendant la folie de Guillaume le Furioux, p. 328.
- RELATIONS** commerciales entre Roubaix et Arras, p. 207.
- RELIQUES** de saint Rémy. — Mémoire de l'abbé Cerf, p. 106, 188.
- RELIQUES** ou bijoux de l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois, p. 169.

- REMPARTS anciens du Mans**, par M. l'abbé Voisin, p. 268.
- RÉMUSAT (Ch.)**. — Opinion sur l'Académie des Jeux floraux, p. 50.
Essai sur les limites de la conscience, p. 319.
- RENIER (Léon)**. — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 15, 162, 164.
Communication relative aux fouilles du mont Palatin, p. 165.
Observations sur la suppression de l'emploi de conservateur du musée de Chercell, p. 175.
Remarques sur l'inscription de Fedj-Sila, p. 175.
- RENIER (Édouard)**. — Estampage d'une inscription romaine à Pons-de-l'Hérault, p. 164.
- RÉPERTOIRES archéologiques**. — Résolution de la section, p. 20.
- RÉPUBLIQUE d'Andorre (La)**, par M. Reynald, p. 56.
- RESSÉQUIER (Jules)**. — Éloge, par M. Barbat, p. 52.
- RETABLE** de l'église paroissiale de Notre-Dame de Beaucaire, p. 18.
- RÉUNION du Dauphiné à la France**, par J.-J. Guiffrey, p. 151.
- RÉVOIL (Henri)**. — Proposition relative à l'inscription de l'église de Vaison, p. 15.
Explication de l'inscription du cloître de Vaison, p. 504.
Communications d'inscriptions recueillies en Provence, p. 504.
- REY (Guillaume)**. — Présentation d'un projet de publication, p. 20.
- REYNALD**. — La république d'Andorre, p. 56.
- RICHARD (Abbé)**. — Recueil de dictons populaires du Doubs, p. 150.
Biographie de Jacques de Liniers, p. 192.
- RIENZI (Notice sur Cola)**, par M. L. Spach, p. 68.
- RING (Max. de)**. — Note sur les tombes antiques de Mussey, p. 18.
- ROBERT (Abbé)**. — Demande d'une subvention pour des fouilles sur l'emplacement de Quentovic, p. 170.
- ROBINET (Bertrand)**. — Légende rustique, poème, p. 203.
- ROCHAMBEAU (DE)**. — Inscriptions de deux cloches du xvii^e siècle, p. 20.
Note sur la maison de Ronsard, à Paris, p. 181.
Charte de Rictulde à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, p. 154.
- RODIÈRE**. — Modérateur de l'Académie des Jeux floraux, p. 54.
- ROHAN (Duc de)**, général en chef des armées protestantes. — Lettres communiquées par M. de Costeplane, p. 5.
- RÔLE** des hommes d'armes et archers de M^{sr} de Tracy, p. 237.
- RÔLES** de dépenses du milieu du xvi^e siècle et prix des objets, p. 150.
- RONDIER**. — Vie de saint Junien, patron des laboureurs du Poitou, p. 191.
- RONCARD**. — Sa maison à Paris, note de M. A. de Rochebeau, p. 181.
- ROSCHACH (J.)**. — Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse, p. 10, 104.
- ROSENZWEIG**. — Envoi de chansons populaires, p. 3.
- ROSIER (Albert)**. — Communication d'une lettre de Charles VII aux consuls bourgeois et habitants de Narbonne, p. 152.
- ROSSIGNOL**. — Note sur la première guerre de Henri II avec Raymond V, p. 321.
- ROUARD**. — Communication relative à la table analytique des lettres de René d'Anjou, p. 10.
- ROULIN**. — Mémoire sur le sire de Créqui, p. 71.

S

- SABATIER (Abbé). — L'abbaye de Marcheroux, p. 99.
- SACASE (Fr.). — Montesquien à l'abbaye de Nizor, p. 54.
- SADOLET (Cardinal). — Note sur le lieu de sa sépulture, p. 2.
- SAINT-ANDÉOL (De). — Mémoire sur le baptistère de Lémenc, p. 100.
- SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Son séjour à Grenoble, p. 26.
- SAINT JUNIEN, patron des boulangers du Poitou, p. 191.
- SAINT-OLIVE (Paul). — Mémoire sur l'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Vierge à Lyon, p. 254.
- SAINT REMI. — Mémoire sur ses reliques, p. 106.
- SAINTE-CÈNE (Tableau de la) au musée de Chambéry, p. 102.
- SAINTE-CHAPELLE de Chambéry. — Monographie, par M. A. de Jussieu, p. 264.
- SAINTE-MAGNANCE (Actes et culte de), par M. l'abbé Michel Gally, p. 361.
- SALLE capitulaire des Frères Prêcheurs de Chambéry, p. 102.
- SALMON. — Usages du comté de Dabo, p. 61.
- SAUSSAYE (De La). — Numismatique de la Gaule narbonnaise (ouvrage cité), p. 119.
- SAVY. — Examen critique de la Monographie de l'église de Brou, par feu Didron, p. 259.
- SCEAUX de l'officialité de Cluny, de Mathilde, dame de Châteaufort, de la châtellenie de l'abbaye de Marmoutiers, p. 511.
- SCHNEIDER (Euloge). — Notice, par M. Spach, p. 68.
- SCHULTZ, instituteur primaire de Kersfeld. — Annonce de sa mort, p. 173.
- SÉPULTURE romaine trouvée à Ydes (Cantal), p. 162.
- SERIZIAT. — Notice sur les monuments de Morsot, p. 13.
- SERMENT de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon, p. 483.
- SERVAUX. — Observation au sujet de la suppression de l'emploi de conservateur du musée de Cherchell, p. 174.
- SERVOIS. — Chargé de l'examen de documents, p. 4.
Rapport sur une communication de M. Lefebvre dit *Faber*, p. 7.
Remarques au sujet d'une lettre de Guy XIV, sire de Laval, p. 147.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 72.
Rapport sur un document relatif à Charles VI, p. 474.
- SERVONNET (Abbé). — Séjour de saint François de Sales à Grenoble, p. 26.
- SICHEL (Note relative à), oculiste, p. 250.
- SIÈGE de Valenciennes en 1793, p. 328.
- SIGLE ou S barrée de Henri IV, p. 237.
- SIMONNET. — Prophétie concernant Charles VI, p. 152.
Notice sur les reliques ou bijoux de l'abbaye de Saint-Germain l'Auxerrois, p. 169.
- SINER (De), président de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. — Remerciements au Comité, p. 63.
- SIRAND. — Notes sur des antiquités romaines découvertes à Marlieux, p. 241.
- SIRE DE CRÉQUI (Le). — Mémoire, par le docteur Roulin, p. 71.

SOCARD (E.M.). — Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy, p. 46.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS :

- Alger (Société historique algérienne, *Revue africaine*), p. 299.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 298, 305.
Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 554.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 295.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), p. 196.
Apt [Vaucluse] (Société des lettres, sciences et arts), p. 298.
Arras (Académie impériale), p. 206.
Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, *Revue de Gascogne*), p. 214, 363.
Auxerre (Société des sciences, histoire et arts de l'Yonne), p. 299.
Avallon (Société d'études), p. 210, 361.
Bagnères-de-Bigorre (Société Ramond), p. 108.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 98, 433.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 243, 428.
Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 97, 233.
Bourg (Société d'émulation du Jura), p. 242.
Brest (Société académique), p. 551.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 134, 235, 550.
Caen (Académie impériale des sciences et arts), p. 129.
Caen (Association normande), p. 441.
Cambrai (Société d'émulation), p. 295.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), p. 552.
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 100, 263.
Chambéry (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), p. 33, 354.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 110, 427.
Constantine (Société archéologique), p. 13.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), p. 351, 393.
Draguignan (Société académique du Var), p. 230.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 141.
Épinal (Comité d'histoire des Vosges), p. 222.
Grenoble (Académie delphinale), p. 23.
Grenoble (Société de statistique, sciences naturelles et arts industriels de l'Isère), p. 226.
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), p. 559.
Laon (Société académique de l'Aisne), p. 387.
Limoges (Société archéologique et historique du Limouan), p. 299.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 13.
Lyon (Académie impériale), p. 112.
Lyon (Société littéraire), p. 253.
Mâcon (Académie des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture), p. 297.
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), p. 266, 297.
Marseille (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 427.

- Melun (Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne), p. 72, 302.
- Metz (Académie impériale), p. 59, 556.
- Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), p. 115, 294, 295.
- Montauban (Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne), p. 329.
- Montbrison (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire), p. 359.
- Nancy (Société d'archéologie lorraine), p. 131, 269.
- Nancy (Académie de Stanislas), p. 294.
- Nantes (Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure), p. 130.
- Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), p. 292.
- Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), p. 131.
- Nîmes (Académie du Gard), p. 92, 290.
- Niort (Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres), p. 188.
- Orléans (Société archéologique), p. 78.
- Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), p. 429.
- Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 182, 298, 556.
- Reims (Académie impériale), p. 106, 185, 293.
- Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), p. 218, 364, 368, 376, 431.
- Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), p. 129, 388.
- Saint-Denis (Société des sciences et arts de l'île de la Réunion), p. 63, 301.
- Saint-Étienne (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 130.
- Saint-Jean-d'Angely (Société historique et scientifique), p. 94.
- Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 90.
- Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie), p. 128.
- Senur (Société des sciences historiques et naturelles), p. 289.
- Senlis (Comité archéologique), p. 132, 204.
- Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), p. 548, 549.
- Strasbourg (Société littéraire), p. 67, 133, 296.
- Toulon (Société académique du Var), p. 132.
- Toulouse (Académie des Jeux floraux), p. 49.
- Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 319, 552, 553.
- Toulouse (Académie de législation), p. 334.
- Toulouse (Société archéologique du midi de la France), p. 114, 292.
- Tours (Société archéologique), p. 333.
- Troyes (Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube), p. 38, 102, 289.
- Valence (Société d'archéologie), p. 302.
- Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 290.
- Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 93, 94, 324.
- Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 294.
- Vendôme (Société archéologique), p. 178.

- Vesoul (Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône), p. 296.
Vitry-le-François (Société des sciences et arts), p. 248.
SOCIÉTÉS SAVANTES de la Provence. — Leur mission, par M. de Félice, p. 330.
SOLLIER. — L'auberge de la *Belle Image* à Moret, p. 78.
SOMMERARD (DU). — Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 433.
SORBETS (Docteur). — Note sur quelques inscriptions du département des Landes, p. 364.
SOUCAILLE. — Documents relatifs à la fondation du collège de Béziers, p. 147.
Sur les privilèges de la commune de Thésan, p. 446.
Sur une visite à Béziers de Monsieur, depuis Louis XVIII, p. 448.
Inscriptions relatives à la déposition de Jaumes Laures, consul de Béziers, p. 505.
SOURDEVAL (Ch. DE). — Traduction de la grammaire islandaise de Rask, p. 150.
SPACH (Louis). — Le château et la famille de Landsperg, charte émanée de l'empereur Henri IV, p. 151.
Le moine Lamprecht et son poème d'Alexandre, p. 67.
Notice sur Cola Rienzi, p. 68.
Le péage de Seltz; origine des villes et châteaux du sud-ouest de l'Allemagne; Charles-Frédéric de Bade, p. 151.
STAËL (M^{me} DE). — Souvenirs épistolaires, par M. le baron de Gérando, p. 62.
STATISTIQUE religieuse des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme, p. 180.
STATISTIQUE des monuments antiques de l'arrondissement de Coutances, p. 236.
STATISTIQUE historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, p. 380.
STATUE de la Vierge dans l'église de Jouy-en-Josas, p. 172.
STATUTS des arbalétriers de Beaucaire, p. 149.
STILES trouvées à Marseille dans les fouilles de la rue Impériale, p. 22.
STOFFEL. — Dictionnaire topographique de l'Alsace, p. 151.
SUCHET (Abbé). — Arts et métiers dans la Séquanie, p. 233.

T

- TABLE des écrivains normands auxquels le Père François Martin a consacré des notices, p. 237.
TABLE de l'empereur Claude installée au musée de Lyon, p. 163.
TABLETTES généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy, par M. E. Socard, p. 46.
TAILLIAR. — La féodalité en Picardie, fragment d'un Cartulaire des actes de Philippe-Auguste, p. 317.
TAMIZEY DE LARROQUE. — Lettres de Montluc, évêque de Valence, p. 217.
TARBÉ (Prosper). — Publication du miroir de mariage d'Eustache Deschamps, p. 185.
TARTIÈRE. — Documents relatifs aux droits seigneuriaux, p. 150.
Cahier du tiers état de la sénéchaussée de Lannes en 1614, p. 150.
TEISSIER (Octave). — Procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, p. 3.
Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux, p. 154.
Histoire de Toulon au moyen âge, p. 157.

- TERRIER** de Clermont et processions ecclésiastiques de ce comté en 1378, par M. Arthur Demarsy, p. 99.
- TESTAMENT** de Jean I^{er}, dauphin de Viennois, p. 154.
- TESTAMENT** de Jean Charmolue, communiqué par M. de Longuemar, p. 173.
- TESTAMENT** de Gabriel de La Charlonge, publié par M. de Rancogne, p. 200.
- THAURIN**. — Rapport sur le musée des antiquités de Rouen, p. 16.
Notice sur des monuments du XI^e au XVII^e siècle trouvés dans le sol de Rouen, p. 16.
Envoi d'une copie de son rapport sur l'Exposition universelle, p. 16.
- THÉRON DE MONTANGÉ**. — De l'assistance publique dans les campagnes de la Haute-Garonne, p. 223.
- THÉRY**. — Rapport sur le Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles de l'Isère, p. 326.
Une étude de mœurs au XII^e siècle, p. 56.
Hommage d'une brochure intitulée *Un neveu de Fontenelle*, p. 11.
- THILLOY**. — Notice sur le comte Emmery, p. 60.
Compte rendu des travaux de l'Académie de Metz, p. 60.
- THOMAS**. — Note sur le sigle de Henri IV, p. 237.
- TISSEBAND (Abbé)**. — Envoi d'une légende de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandre, p. 4.
Envoi de deux inscriptions, p. 15.
Copie du Cartulaire de l'abbaye de Lérins, p. 154.
- TOMBEAUX** de Sicard de Miramont et de sa femme. — Description, par M. l'abbé Carrère, p. 114.
- TOMBEAUX** de la cathédrale d'Amiens. — Le monument de Pierre Burry, par M. J. Garnier, p. 306.
- TOMBELLES** antéhistoriques de la côte de Malseville, par M. Guérin, p. 270.
- TOMBES** celtiques de Mussig (Bas-Rhin). — Note de M. Max. de Ring, p. 18.
- TORRA DE BORDAS (Abbé)**. — Tableau des études historiques en France, p. 54.
- TOUCHER** des écrouelles par les rois de France. — Lecture de M. l'abbé Gerf, p. 188.
- TOURNAL**. — Rapport sur la démolition des remparts de Narbonne, p. 163.
- TRAVAUX** hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, p. 10.
- TRAVAUX** de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile à Albi, p. 515.
- TRAVERS (Julien)**. — M. le comte de Guernon-Ranville et le journal manuscrit de son ministère, p. 56.
- TRÉBUTIN (Eugène)**. — Notice, par M. J. Cauvet, p. 59.
- TREDON (Abbé)**. — Étude sur le jeune âge dans l'intérêt de l'éducation, p. 48.
- TREILLES** de Béziers (Description des), p. 449.
- TREMANET (A. DE)**. — Chartes concernant une ancienne maison de Vendôme, p. 179.
Le Vendômois à la fin du XVII^e siècle, p. 179.
- TRÉSOR** des pièces rares de la Champagne et de la Brie. — Collection de M. Carnandet, p. 2.
- TROUETTE** et **CANÉTO (Abbés)**. — Description d'un couteau en silex inachevé p. 363.
- TROUILLAR**. — Officialité de Cérisy, en Normandie, au moyen âge, p. 23.
- TROUVAILLES** faites à Essey par M. Lang, p. 269.

- TRUBLET (Abbé). — Lettres à l'abbé du Resnel, p. 2.
TRUCHET. — Franchises accordées par les évêques de Maurienne, p. 34.
Aumône de carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 354.

U

- USAGES et superstitions populaires des Ardennes, p. 3.
USAGES du comté de Dabo, par M. Salmon, p. 61.

V

- VACHEZ. — *L'ager Gofacensis*, ou le canton de Mornant (Rhône) aux 1^e et 11^e siècles, p. 263.
VAISSE (Abel). — Dissertation sur un ancien diplôme des Jeux floraux, p. 53.
Notice sur Lucilio Vanini, p. 319.
Le Franc de Pompignan, poète et magistrat, p. 321.
VALENTIN-SMITH. — Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 23.
Rapport sur les Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), p. 33, 354.
Rapport sur des communications de manuscrits, p. 154.
Rapport sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 334.
Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 351.
VANINI (Lucilio). — Notice, par M. Vaisse, p. 319.
VASE de bronze exécuté par un faussaire et présenté comme trouvé à Berthouville, p. 240.
VAUBAN (Commune de Saint-Léger-du-Fougeret, patrie de). — Notice, par M. l'abbé Henry, p. 211.
VAUSSENET (C.-H.). — Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères, p. 108.
VELDECKE (Henri DE). — Auteur de l'Énéide allemande, p. 67.
VENDÔMOIS (Le) à la fin du 17^e siècle, par M. A. de Trémault, p. 179.
VÉNUS de Scarpone (La), par M. Benoit, p. 270.
VERLAQUE (Abbé). — Communication de lettres de M^{sr} Pélissier, Napoléon 1^{er} et l'amiral Gantheaume, p. 11.
VERGNAUD-ROMAGNESI. — Description du château de l'île Bourdon, près d'Orléans, p. 267.
VERLY. — Envoi de dix-sept épitaphes de rois et reines, p. 176.
Copies d'épitaphes, p. 169.
Inscriptions recueillies à Lille, p. 505, 510.
VENTUS (DE). — Notice sur la pierre noire de Courmont, p. 111.
VIANSSON. — Notice sur la commune de Plappeville, p. 115.
VIE de saint Bertin composée au 11^e siècle, communiquée par M. Morand, p. 153.
VIENNET. — Vers de remerciement à l'Académie des Jeux floraux, p. 54.
VIGNOBLES de Valenciennes, par M. Ernest Bouton, p. 328.
VILLA romaine de Feularde. — Monographie, par M. Berry, p. 166.
VILLÈLE (DE). — Son éloge, par M. de Hauteville, p. 54.

VILLEGILLE (DE LA). — Examen de documents, p. 161.

État des impressions des ouvrages en cours de publication à l'Imprimerie impériale, p. 167.

VINSON. — Notice sur Lislet-Geoffroy, p. 64.

VISITE de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, p. 448.

VITRY. — Notice sur l'école des beaux-arts de Toulouse, p. 322.

VOCABULAIRE des termes usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto, p. 364.

VOIE romaine (Tracé de la) de Turin à Arles, par M. Damase-Arbaud, p. 231.

VOIE du Rhin (Tracé de la) à Lyon, par M. Guichard, p. 233.

VOISIN (Abbé). — Description des anciens remparts du Mans, p. 268.

W

WATTEAU et ses contemporains, par M. Cellier, p. 93.

WEISSMANN (Henri). — Éditeur de l'Alexandréide, p. 67.

WEY (Francis). — Rapports sur les Mémoires de l'Académie de Besançon, p. 97.

Z

ZOOLOGIE mystique des églises de Lyon, par M. Peladan, p. 256.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE X^e VOLUME.

LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 12 avril et du 3 mai 1869, par M. Hippeau, p. 1 à 12.

Section d'archéologie. — Séances du 19 avril et du 10 mai 1869, par M. Chabouillet, p. 13 à 22.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 23 à 33.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 33 à 38.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 38 à 49.

Rapport, par M. Patin, sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 49 à 54.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de l'Académie de Caen, p. 55 à 59.

Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 59 à 63.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société des sciences de l'île de la Réunion, p. 63 à 66.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, p. 67 à 72.

Rapport, par M. G. Servois, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, p. 72 à 78.

Rapport, par M. Levasseur, sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 78 à 90.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 90 et 91.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 92 et 93.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur la Revue publiée par la Société impériale de Valenciennes, p. 93 et 94.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société historique de Saint-Jean-d'Angély, p. 94 à 97.

Rapport, par M. Fr. Wey, sur les *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon, p. 97 et 98.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société académique de l'Oise, p. 98 et 99.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 100 à 102.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 102 à 106.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 106 à 108.

Rapport, par M. Darcel, sur le Bulletin de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, p. 108 à 110.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique de Château-Thierry, p. 110 à 112.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, p. 112 et 113.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 114 et 115.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle, p. 115 et 116.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, en 1868, communication de M. L. Blancard, correspondant, p. 117 à 127.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 128 et 129.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 129.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, p. 129 et 130.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 130.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 130.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 130 et 131.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 131.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers, p. 131 et 132.

Comité archéologique de Senlis, p. 132.

Société académique du Var, à Toulon, p. 132.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société littéraire de Strasbourg (concours), p. 133 et 134.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen (concours), p. 134 et 135.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (concours), p. 135 à 141.

Société d'émulation des Vosges, à Épinal (concours), p. 141 à 144.

CORRECTIONS, p. 144.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 7 juin, 5 et 19 juillet 1869, par M. Hippeau, p. 145 à 160.

Section d'archéologie. — Séances des 14 juin, 12 et 26 juillet 1869, par M. Chabouillet, p. 161 à 177.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, p. 178 à 182.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 182 à 185.

Rapport, par M. Rathery, sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 185 à 188.

Rapport, par M. Rathery, sur les Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, p. 188 à 195.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur le *Trésor des pièces angoumoises* publié par la Société archéologique de la Charente, p. 196 à 200.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 200 à 203.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 204 à 206.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, p. 206 à 210.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 210 à 214.

Rapport, par M. Levasseur, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 214 à 218.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 218 à 222.

Rapport, par M. Michelant, sur les *Documents* publiés par le Comité d'histoire des Vosges, p. 222 à 226.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, p. 226 à 229.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 230 à 233.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les séances publiques de l'Académie des sciences de Besançon, p. 233 à 235.

Rapport, par M. Paul Lacroix, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, p. 235 à 242.

Rapport, par M. J. Marion, sur le Journal publié par la Société d'émulation de l'Ain, p. 242 et 243.

Rapport, par M. Darcel, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 243 à 248.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 248 à 253.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, p. 253 à 263.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 263 à 266.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 266 à 269.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 269 à 273.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur les Chants de campagne recueillis dans le Lot-et-Garonne par M. P. Lambert, p. 274 à 279.

Rapport, par M. G. Servois, sur une communication de M. É. de Barthélemy (extraits des Mémoires de Jean Rogier), p. 280 et 281.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur diverses communications relatives à l'instruction publique (envois de MM. de Lamothe, Magloire Giraud et Combet), p. 281 à 287.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. J. Marion, sur trois croquis communiqués par M. Ch. Cournauld, p. 288.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes, p. 289.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), p. 289.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 290.

Académie du Gard, à Nîmes, p. 290 à 292.

Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse, p. 292.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 292.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, p. 293.

Académie impériale de Reims, p. 293.

Académie de Stanislas, à Nancy, p. 294.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 294.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 294 et 295.

Société d'émulation de Cambrai, p. 295 et 296.

Société littéraire de Strasbourg, p. 296.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul, p. 296 et 297.

Académie de Mâcon, p. 297.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 297 et 298.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 298.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), p. 298.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 298.

Société archéologique et historique du Limousin, p. 299.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, p. 299.

Société historique algérienne, à Alger, p. 299 à 301.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis, p. 301.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société d'archéologie de la Drôme, à Valence (composition du bureau), p. 302.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun (composition du bureau), p. 302.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (concours), p. 303 et 304.

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 305 à 318.

Rapport, par M. Patin, sur les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, p. 319 à 323.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques publiés par la Société impériale d'agriculture de Valenciennes, p. 324 à 329.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Recueil de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, p. 329 à 333.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 333 et 334.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 334 à 351.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 351 à 354.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 354 à 359.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 359 et 360.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 361 à 363.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 363 à 365.

Rapport, par M. Chabouillet, sur le Catalogue du musée de Rennes, de M. André, p. 365 à 368.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 368 à 386.

Rapport, par M. E. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 387 et 388.

Rapport, par M. G. Bertrand, sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Congrès celtique de Saint-Brieuc), p. 388 à 392.

Rapport, par M. J. Marion, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 393 à 395.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1^{er} août 1868 au 1^{er} août 1869 (partie historique, archéologique et littéraire), p. 396 à 423.

Liste alphabétique des noms des auteurs des ouvrages offerts, p. 424 à 426.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), p. 427.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 427 et 428.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon, p. 428.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 429.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord (concours), p. 430 et 431.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (composition du bureau), p. 431.

CORRECTIONS, p. 432.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. du Sommerard, sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 433 à 441.

Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie, publication de l'Association normande, p. 441 à 443.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une communication de M. de Girardot (Acte concernant les obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre sur ses domaines), p. 444 à 446.

Rapport, par M. Desnoyers, sur des documents communiqués par M. Soucaille, p. 446 à 453.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur un projet de publication de M. Gaston Paris, p. 453 et 454.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur la publication, proposée par M. Combes, de la correspondance de Jean de Witt, p. 454 à 459.

Rapport, par M. Marty-Javeaux, sur une communication de M. l'abbé Verlaque (Lettres de M^r Pélissier, évêque de Maguelonne, à Rabelais), et texte de cette communication, p. 459 à 464.

Charte de Bérengère concernant des juifs, communication de M. Hucher, p. 464 à 468.

Rapport, par M. Bourquelot, sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, de M. J. Garnier, p. 469 à 472.

Rapport, par M. Bourquelot, sur un document manuscrit envoyé par M. J. Garnier, p. 473 et 474.

Rapport, par M. Servois, sur une communication manuscrite de M. Lefebvre dit *Faber*, et texte de la communication, p. 474 à 477.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur un fragment de la chanson d'Alexandre, communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 477 et 478.

Rapport, par M. P. Meyer, sur deux communications de M. L. Blancard, p. 478 à 482.

Texte de ces communications : 1° Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon; 2° Procès en diffamation, p. 483 à 494.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur diverses communications, p. 494 à 499.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. de Guilhermy, sur divers envois de monuments épigraphiques et d'autres documents, p. 500 à 505.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 506 à 511.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur une communication de sceaux faite par M. Hucher, p. 511 à 514.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, à Albi, par M. Croze, p. 515 et 516.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur une communication de M. Malley (Lanterne des morts à Culhat [Puy-de-Dôme]), p. 516 et 517.

Rapport, par M. Darcel, sur un inventaire de la succession de feu François de Gaing, etc. communication de M. Beauchet-Filleau, p. 517 à 522.

Texte de la communication, p. 523 et 524.

Réponse, par M. Quicherat, à une demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524 à 532.

Rapport, par M. Marion, sur plusieurs documents inédits des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, communiqués par M. Célestin Port, p. 532 et 533.

Notice et texte de ces documents (Marchés concernant les travaux de fortification d'Angers), p. 533 à 542.

Suite de ces documents (Inventaire des meubles de Marie de Médicis), p. 542 à 547.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 548 à 550.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris, p. 550 et 551.

Société académique de Brest, p. 551 et 552.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 552 et 553.

Académie de législation de Toulouse, p. 553.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), p. 554.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Commission archéologique de Maine-et-Loire), p. 554 et 555.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne, p. 555.

Académie impériale de Metz, p. 556.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 556.

Société historique algérienne, à Alger, p. 557.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (concours), p. 558 et 559.

Société havraise d'études (composition du bureau), p. 559 et 560.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME, p. 561 à 602.

TABLE DES SOMMAIRES, p. 603 à 609.



